

## RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1ère Commission : Administration générale, finances  
et évaluation des politiques publiques

N° 2019-01-0054

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2019	POLITIQUE : MOYENS DE L'INSTITUTION SECTEUR : Opérations financières
<p>TITRE : BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES</p> <p>RÉSUMÉ : L'objet de ce rapport est de présenter le budget primitif 2020 pour les budgets principal et annexes, y compris les régularisations des amortissements de travaux sous mandat.</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</p>	

## **INTRODUCTION**

Le budget primitif 2020 qui vous est soumis s'inscrit pleinement dans le cadre rappelé au sein du rapport d'orientations budgétaires présenté à l'Assemblée départementale du 18 novembre 2019.

Dernier budget en année pleine de la mandature, c'est toujours un budget volontariste qui traduit les choix politiques de la majorité, tels qu'ils ont été inscrits dans les quatre thématiques du Livre blanc. Il en porte les actions avec cohérence, avec constance et avec détermination.

Ainsi à titre d'illustration, on citera notre engagement éco-responsable avec le début des travaux du marché de performance énergétique pour 3 collèges et 3 bâtiments administratifs du Département, ou encore le déploiement de la prime Eco logis 91 qui concourt à la transition écologique.

On ne peut parler d'éco-responsabilité sans évoquer notre politique de la ruralité et de soutien à l'agriculture qui vise à renforcer notamment les circuits courts et l'approvisionnement de proximité.

Autre priorité sur laquelle nous nous sommes clairement engagés, le déploiement du très haut débit sur tout le territoire, avec le Syndicat mixte ouvert Essonne Numérique mais aussi les conventions signées avec les sociétés Orange et SFR qui permettent d'améliorer l'accès au savoir et à la connaissance, tout en renforçant l'équilibre des territoires et la limitation des déplacements superflus.

Quand les déplacements sont nécessaires, le Département continue de jouer son rôle pilote pour mener et faire aboutir les grands projets d'infrastructures qui sont indispensables à notre territoire : Christ de Saclay, Ring des Ullis, Grand pôle multimodal de Juvisy-sur-Orge...

Dans le domaine de la prévention, le déploiement et l'achèvement de la vidéo protection dès 2020 contribuera au renforcement de la sécurité. Quant à nos politiques santé et sport pour tous, elles participeront bien évidemment à l'amélioration du bien-être et du mieux vivre de nos concitoyens.

Enfin, pour la thématique de la Cohésion, sujet éminemment crucial pour notre collectivité, ce sont tout à la fois les ouvertures de nouvelles places d'hébergement et la téléassistance pour le secteur social qui sont inscrites dans ce budget 2020.

Il est à noter d'ailleurs que ce budget est le premier qui intègre les données de la comptabilité analytique, permettant ainsi de mesurer les efforts et présente les politiques départementales en budget complet.

Malheureusement, et ce n'est un secret pour personne, ce budget s'inscrit dans un environnement financier menaçant pour l'avenir.

L'article 5 du Projet de Loi de Finances pour 2020 acte, pour 2021, le transfert de la taxe foncière (TF) départementale aux communes, afin de compenser pour partie la suppression de la taxe d'habitation.

Il respecte bien sûr les règles d'annualité, d'antériorité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité budgétaire et permet de mesurer les évolutions des quatre catégories de dépenses et de recettes : compétences obligatoires, compétences obligatoires modulables, compétences partagées et compétences facultatives mais au-delà de ces données, il permet de mesurer les enjeux du territoire et les réponses apportées aux Essonniennes et Essonniens.

### **L'évolution des recettes du budget principal**

Les contraintes et risques majeurs qui pèsent sur le Département ont été présentés et argumentés dans le rapport d'orientations budgétaires 2020.

Tout type de recettes de fonctionnement confondu, les recettes réelles de fonctionnement, qui se montent à 1,265 Md€, progressent de 2,28 % soit 28 M€, hors prise en compte de la recette exceptionnelle de 20 M€ correspondant à la reprise de provision nécessaire à faire face au pic d'amortissement de l'emprunt obligataire en 2019.

Le Département percevra la taxe foncière pour la dernière fois en 2020. La prévision de 347,2 M€ s'appuie sur les 2,1 Mds€ de bases de TF notifiés par l'Etat pour 2019.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est prévue à hauteur de 169 M€.

La prévision de DMTO, de 225 M€ (+ 8,9 %), s'appuie sur l'accroissement constaté de cette recette sur 2019, comparativement au produit encaissé en 2018.

Quant à la TICPE (taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques, ex-TIPP), à hauteur de 82,73 M€, elle évolue faiblement à la baisse (- 0,8 %), celle-ci étant composée de trois parts dont deux sont figées (part compensation transfert RMI et part généralisation du RSA).

### **Les dépenses du budget principal**

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui se montent à 1,126 Md€, évoluent globalement de + 2,08 %. Toutes les mesures d'économie que nous avons décidées produisent leur plein effet. Dans ce domaine, nous sommes allés au bout de ce qui était faisable et acceptable.

La majeure partie de la progression des dépenses est due, comme chaque année, à la très forte évolution des crédits liés à l'allocation RSA (+ 3,2 %), aux dépenses d'hébergement des personnes handicapées (+ 0,6 %) et à l'enfance (+ 2,3%). Sur les deux derniers points, cette augmentation traduit les nouvelles politiques engagées par la majorité en faveur de ces personnes en difficulté.

Les autres dépenses de fonctionnement augmentent de + 3 %. Cette progression est due, d'une part, à la progression des dépenses sur le secteur informatique et télécom, à la mise en place d'une politique de maintenance informatique pour les collèges, à la politique éducation et à l'amélioration des services aux usagers pour un meilleur service public, plus proche et multicanal, et d'autre part, à la mise en place de la politique de rémunération et de protection sociale afin de renforcer la protection sociale et la prévention de l'ensemble des collaborateurs de la collectivité.

S'agissant des investissements, les crédits de paiement prévus initialement au plan pluriannuel d'investissement (PPI) actualisé en décembre 2018 sont réajustés pour tenir compte de l'état d'avancement et de l'accélération des projets portés par le Département et du niveau de réalisation. Celui-ci est d'ailleurs insuffisant et insatisfaisant pour les opérations portées par nos partenaires dans le cadre du CPER. Les dépenses d'investissement programmées en 2020 augmentent de 18,3 M€ par rapport à 2019, soit + 6 % d'évolution.

Vous le constatez, cette proposition de budget primitif soumise à l'Assemblée départementale porte à la fois la marque de notre volontarisme et celle des contraintes qui nous sont imposées. Réaliste et sincère, ce BP 2020 permet de constater que les engagements sont tenus en termes d'économies, de renouvellement et de mise en œuvre de nos politiques publiques. Il concrétise les ambitions traduites dans chacune des politiques départementales impulsées depuis le début du mandat et votées par notre Assemblée départementale.

# SOMMAIRE

<b><u>INTRODUCTION</u></b> .....	5
<b><u>MAQUETTE SYNTHETIQUE</u></b> .....	7
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b> .....	9
<b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b> .....	9
<b><u>Evolution des dépenses de fonctionnement par bloc de compétences</u></b> .....	10
<u>Compétences obligatoires</u> .....	10
<u>Compétences obligatoires modulables</u> .....	10
<u>Compétences partagées</u> .....	11
<u>Compétences facultatives</u> .....	11
<b><u>Politique Partenariats et territoires</u></b> .....	12
<b><u>Politique Solidarités et santé</u></b> .....	22
<b><u>Politique Collèges et éducation</u></b> .....	77
<b><u>Politique Habitat et logement</u></b> .....	107
<b><u>Politique Mobilités et déplacements</u></b> .....	115
<b><u>Politique THD</u></b> .....	123
<b><u>Politique Culture, tourisme</u></b> .....	128
<b><u>Politique Citoyenneté</u></b> .....	147
<b><u>Politique Sport</u></b> .....	157
<b><u>Politique Environnement et développement durable</u></b> .....	167
<b><u>Politique Prévention et sécurité</u></b> .....	175
<b><u>Politique Moyens de l'institution</u></b> .....	178
<b><u>Politique domaniale et patrimoniale</u></b> .....	211
<b><u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u></b> .....	217
<b><u>Evolution des recettes de fonctionnement par bloc de compétences</u></b> .....	218
<u>Compétences obligatoires</u> .....	218
<u>Compétences obligatoires modulables</u> .....	218
<u>Compétences partagées</u> .....	218
<u>Compétences facultatives</u> .....	219
<b><u>Politique Solidarités et santé</u></b> .....	220
<b><u>Politique Collèges et éducation</u></b> .....	226
<b><u>Politique Habitat et logement</u></b> .....	227
<b><u>Politique Mobilités et déplacements</u></b> .....	228
<b><u>Politique Culture et tourisme</u></b> .....	229
<b><u>Politique Sport</u></b> .....	231
<b><u>Politique Environnement et développement durable</u></b> .....	232
<b><u>Politique Prévention et sécurité</u></b> .....	234
<b><u>Politique Moyens de l'institution</u></b> .....	235
<b><u>Politique domaniale et patrimoniale</u></b> .....	242

<b><u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u></b> .....	243
<u>Evolution des dépenses d'investissement par bloc de compétences</u> .....	244
<u>Compétences obligatoires</u> .....	244
<u>Compétences obligatoires modulables</u> .....	244
<u>Compétences partagées</u> .....	244
<u>Compétences facultatives</u> .....	245
<u>Politique Partenariats et territoires</u> .....	246
<u>Politique Solidarités et santé</u> .....	256
<u>Politique Collèges et éducation</u> .....	261
<u>Politique Habitat et logement</u> .....	265
<u>Politique Mobilités et déplacements</u> .....	273
<u>Politique THD</u> .....	284
<u>Politique Culture et tourisme</u> .....	286
<u>Politique Citoyenneté</u> .....	291
<u>Politique Sport</u> .....	293
<u>Politique Environnement et développement durable</u> .....	294
<u>Politique Prévention Sécurité</u> .....	301
<u>Politique Moyens de l'institution</u> .....	302
<u>Politique domaniale et patrimoniale</u> .....	312
<b><u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u></b> .....	324
<u>Evolution des recettes d'investissement par bloc de compétences</u> .....	324
<u>Compétences obligatoires</u> .....	324
<u>Compétences obligatoires modulables</u> .....	324
<u>Compétences partagées</u> .....	324
<u>Compétences facultatives</u> .....	325
<u>Politique Solidarités et santé</u> .....	326
<u>Politique Collèges et éducation</u> .....	327
<u>Politique Mobilités et déplacements</u> .....	327
<u>Politique Culture et tourisme</u> .....	328
<u>Politique Moyens de l'institution</u> .....	329
<u>Politique domaniale et patrimoniale</u> .....	331
<b><u>ZOOM BUDGETS ANNEXES</u></b> .....	332
<u>Chamarande</u> .....	333
<u>Crèche départementale</u> .....	340
<u>Stade Bobin</u> .....	343
<u>IDEF</u> .....	347
<u>Médiathèque Ferté-Alais</u> .....	351
<b><u>ZOOM ENS</u></b> .....	354
<b><u>ZOOM ETAT AP/AE</u></b> .....	356
<b><u>ZOOM MOUVEMENTS D'ORDRE</u></b> .....	361
<b><u>Conclusion</u></b> .....	365

## MAQUETTE SYNTHETIQUE

Budgets consolidés Principal et annexes sans doubles comptes - exprimé en M€

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

	BP 2019	Projet BP 2020	évol
Enfance <i>(y compris rému ASFAM &amp; Idef BP 2019 : 14 M€ projet BP 2020 : 14 M€)</i>	165,4 M€	169,2 M€	2,3% 3,7 M€
Personnes âgées	103,6 M€	101,8 M€	-1,8% -1,8 M€
Personnes handicapées	166,6 M€	167,5 M€	0,6% 0,9 M€
Cohésion sociale (RSA)	169,6 M€	174,9 M€	3,2% 5,4 M€
Contribution départementale au SDIS	93,9 M€	94,2 M€	0,3% 0,3 M€
<b>Charges financières</b>	<b>21,0 M€</b>	<b>17,1 M€</b>	<b>-19,0%</b>
Perequations	28,1 M€	34,1 M€	6,7% 6,0 M€
Secteur RH	199,5 M€	203,4 M€	3,9 M€
Politique éducation	35,9 M€	42,8 M€	6,9 M€
Secteur systèmes d'information	3,2 M€	5,3 M€	2,1 M€
Secteur telecom	2,0 M€	2,0 M€	0,0 M€
Politique Mobilités et Politiques Culture, sports, citoyenneté	38,3 M€	38,0 M€	-0,4 M€
Politique Partenariat et Politique habitat et logement	20,7 M€	20,8 M€	0,1 M€
Politique domaniale	3,1 M€	3,0 M€	-0,1 M€
Autres dépenses de fonctionnement	5,3 M€	4,7 M€	-0,6 M€
Mouvements d'ordre Dot amort	10,2 M€	11,3 M€	1,0 M€
Vir compl à la SI	36,6 M€	36,2 M€	-0,5 M€
<b>Total</b>	<b>1 271,5 M€</b>	<b>1 279,7 M€</b>	<b>0,6%</b>
<b>Montant dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 103,0 M€</b>	<b>1 125,964 M€</b>	
<b>% évol des DRF</b>		<b>2,08%</b>	

#### Recettes

	BP 2019	Projet BP 2020	évol
Impositions directes	549,4 M€	557,5 M€	1,5% 8,1 M€
Impôts et taxes (hors DMTO)	245,9 M€	255,8 M€	4,0% 9,9 M€
DMTO	206,6 M€	225,0 M€	8,9% 18,4 M€
Dotations, subventions et participations <i>(avec DGF reconduite au même niveau que 2018)</i>	160,0 M€	162,1 M€	1,3% 2,1 M€
Autres recettes	95,0 M€	64,76 M€	-31,6% -30,0 M€
Mvts ordre Principal	14,6 M€	14,6 M€	-0,1%
<b>Total</b>	<b>1 271,5 M€</b>	<b>1 279,7 M€</b>	<b>0,6%</b>
<b>Montant recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de provision exceptionnelle 20 M€ en 2019)</b>	<b>1 236,8 M€</b>	<b>1 265,1 M€</b>	
<b>% évol des RRF</b>		<b>2,28%</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

	BP 2019	Projet BP 2020	
Rembours. Capital dette	105,7 M€	91,7 M€	-13,2%
Dette neutre	160,0 M€	160,0 M€	0,0%
Dépenses PPI	307,5 M€	325,9 M€	6,0%
M.Ordre + Op d'ordre SEM	21,7 M€	35,2 M€	62,6%
<b>Total</b>	<b>594,9 M€</b>	<b>612,9 M€</b>	<b>3,0%</b>
<b>Total fonctionnement + Investissement</b>	<b>1 866,4 M€</b>	<b>1 892,6 M€</b>	<b>1,4%</b>

**Recettes**

taux d'épargne 12,4% 11,0%

	BP 2019	Projet BP 2020	
Recettes propres investiss.	33,5 M€	50,7 M€	51,5%
Dette neutre	160,0 M€	160,0 M€	0,0%
Emprunt	225,9 M€	227,9 M€	0,8%
M.Ordre + Op d'ordre SEM Principal	175,5 M€	174,3 M€	-0,7%
<b>Total</b>	<b>594,9 M€</b>	<b>612,9 M€</b>	<b>3,0%</b>
<b>Total fonctionnement + Investissement</b>	<b>1 866,4 M€</b>	<b>1 892,6 M€</b>	<b>1,4%</b>

(\* Epargne : en italique celle du BP 2019, en écriture droite celle du projet de BP 2020)

# BUDGET PRINCIPAL

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties selon une typologie qui découle des compétences du Département au regard de la loi NOTRe, en dépenses obligatoires, obligatoires modulables, partagées ou facultatives.

Description politique sectorielle	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P01 Partenariats & territoires	3 058 716,00	2 966 320,00	-3,02%
P02 Solidarités et santé	602 946 084,00	611 795 472,00	1,47%
P03 Collèges et éducation	35 874 500,00	42 762 933,00	19,20%
P04 Habitat et logement	5 309 997,00	4 680 381,00	-11,86%
P05 Mobilités et déplacements	38 346 721,00	38 000 876,00	-0,90%
P06 THD	304 950,00	280 000,00	-8,18%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	7 994 410,00	8 206 110,00	2,65%
P08 Citoyenneté	2 145 010,00	1 957 160,00	-8,76%
P09 Sport	6 353 600,00	6 447 800,00	1,48%
P10 Environnement et développement durable	3 846 568,00	3 509 675,00	-8,76%
P11 Prévention et sécurité	94 828 869,00	95 535 200,00	0,74%
P12 Moyens de l'institution	291 209 756,93	298 148 352,12	2,38%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	10 232 963,00	11 256 386,00	10,00%
<b>Total général</b>	<b>1 102 452 144,93</b>	<b>1 125 546 665,12</b>	<b>2,09%</b>

# Evolution des dépenses de fonctionnement par bloc de compétences

## Compétences obligatoires

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	126 952 556,00	129 528 584,00	2,03%
	S02 Personnes âgées	100 972 000,00	98 471 756,00	-2,48%
	S03 Personnes handicapées	166 298 240,00	167 236 969,00	0,56%
	S04 Familles	60 000,00	50 000,00	-16,67%
	S05 PMI et santé publique	3 933 410,00	3 895 800,00	-0,96%
	S06 Cohésion sociale (RSA)	159 427 000,00	163 591 049,00	2,61%
	<b>Total politique</b>	<b>557 643 206,00</b>	<b>562 774 158,00</b>	<b>0,92%</b>
P02 Solidarités et santé				
P03 Collèges et éducation	S01 Fonctionnement des EPLE	15 169 100,00	9 357 410,00	-38,31%
	S02 Collèges privés s/s contrat	5 974 000,00	6 110 000,00	2,28%
	S03 Equipements des collèges	411 000,00	1 000,00	-99,76%
	S04 Restauration scolaire	2 748 300,00	6 762 000,00	146,04%
	<b>Total politique</b>	<b>24 302 400,00</b>	<b>22 230 410,00</b>	<b>-8,53%</b>
P05 Mobilités et déplacements	S11 aides aux transports et dotations	12 640 545,00	12 775 000,00	1,06%
P05 Mobilités et déplacements				
	<b>Total politique</b>	<b>12 640 545,00</b>	<b>12 775 000,00</b>	<b>1,06%</b>
P12 Moyens de l'institution	S06 Ressources Humaines	243 000,00	296 000,00	21,81%
	S07 Charges fonctionnement AD	2 716 410,00	2 698 397,00	-0,66%
	S09 Emprunts et garanties	21 047 315,00	17 058 000,00	-18,95%
	S10 Opérations financières	31 965 000,00	37 926 938,00	18,65%
	S11 Juridique	2 642 424,00	2 375 000,00	-10,12%
		<b>Total politique</b>	<b>58 614 149,00</b>	<b>60 354 335,00</b>
P12 Moyens de l'institution				
	<b>Total général</b>	<b>653 200 300,00</b>	<b>658 133 903,00</b>	<b>0,76%</b>

## Compétences obligatoires modulables

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution	
P01 Partenariats & territoires	S05 Aménagement du territoire	850 000,00	850 000,00	0,00%	
P01 Partenariats & territoires					
	<b>Total politique</b>	<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>0,00%</b>	
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	24 911 968,00	26 098 358,00	4,76%	
	S02 Personnes âgées	1 300 600,00	1 421 600,00	9,30%	
	S04 Familles	1 360 590,00	1 356 400,00	-0,31%	
	S06 Cohésion sociale (RSA)	10 047 784,00	11 268 020,00	12,14%	
	S07 Jeunesse (FDAJ)	1 400 000,00	1 951 180,00	39,37%	
		<b>Total politique</b>	<b>39 020 942,00</b>	<b>42 095 558,00</b>	<b>7,88%</b>
	P02 Solidarités et santé				
P03 Collèges et éducation	S01 Fonctionnement des EPLE	2 195 000,00	12 070 973,00	449,93%	
P03 Collèges et éducation					
	<b>Total politique</b>	<b>2 195 000,00</b>	<b>12 070 973,00</b>	<b>449,93%</b>	
P04 Habitat et logement	S01 Politique de l'habitat	3 299 635,00	3 000 000,00	-9,08%	
P04 Habitat et logement					
	<b>Total politique</b>	<b>3 299 635,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>-9,08%</b>	
P05 Mobilités et déplacements	S06 Gestion, modernisation/optimalisation du patrimoine et de la sécurité routière	7 114 513,00	7 114 513,00	0,00%	
P05 Mobilités et déplacements					
	<b>Total politique</b>	<b>7 114 513,00</b>	<b>7 114 513,00</b>	<b>0,00%</b>	
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S02 archives départementales & patrimoine mobilier	115 700,00	101 000,00	-12,71%	
	S07 Bibliothèque	449 750,00	454 150,00	0,98%	
P07 Culture, tourisme et actions extérieures					
	<b>Total politique</b>	<b>565 450,00</b>	<b>555 150,00</b>	<b>-1,82%</b>	
P10 Environnement et développement durable	S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	1 590 758,00	1 621 125,00	1,91%	
	S04 Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel	1 647 500,00	1 228 000,00	-25,46%	
		<b>Total politique</b>	<b>3 238 258,00</b>	<b>2 849 125,00</b>	<b>-12,02%</b>
P10 Environnement et développement durable					
P11 Prévention et sécurité	S03 SDIS	93 978 069,00	94 295 000,00	0,34%	
	S04 Protection, sûreté	359 000,00	639 000,00	77,99%	
P11 Prévention et sécurité					
	<b>Total politique</b>	<b>94 337 069,00</b>	<b>94 934 000,00</b>	<b>0,63%</b>	
P12 Moyens de l'institution	S02 Logistique	4 682 019,00	4 455 297,00	-4,84%	
	S03 Gestion des véhicules	1 180 050,00	1 234 050,00	4,58%	
	S04 télécommunication et téléphone	2 012 000,00	1 978 382,00	-1,67%	
	S06 Ressources Humaines	198 117 958,00	201 726 663,00	1,82%	
	S07 Charges fonctionnement AD	42 500,00	62 500,00	47,06%	
	S08 Communication	1 763 207,00	1 763 207,00	0,00%	
	S10 Opérations financières	17 331 903,93	17 689 651,12	2,06%	
	S12 Système d'information	3 243 224,00	5 310 574,00	63,74%	
P12 Moyens de l'institution					
	<b>Total politique</b>	<b>228 372 861,93</b>	<b>234 220 324,12</b>	<b>2,56%</b>	
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S04 Valorisation du patrimoine	6 052 463,00	5 891 086,00	-2,67%	
	S06 Entretien du patrimoine départemental	3 680 500,00	4 107 300,00	11,60%	
	S07 Travaux dans les Collèges	500 000,00	1 258 000,00	151,60%	
		<b>Total politique</b>	<b>10 232 963,00</b>	<b>11 256 386,00</b>	<b>10,00%</b>
P13 Politique domaniale et patrimoniale					
	<b>Total général</b>	<b>389 226 691,93</b>	<b>408 946 029,12</b>	<b>5,07%</b>	

## Compétences partagées

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P01 Partenariats & territoires	S03 Ruralité	73 276,00	50 000,00	-31,76%
P01 Partenariats & territoires	<b>Total politique</b>	<b>73 276,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-31,76%</b>
P04 Habitat et logement	S01 Politique de l'habitat	896 700,00	464 719,00	-48,17%
P04 Habitat et logement	S02 Politique de la ville	1 113 662,00	1 110 662,00	-0,27%
P04 Habitat et logement	<b>Total politique</b>	<b>2 010 362,00</b>	<b>1 575 381,00</b>	<b>-21,64%</b>
P06 THD	S1 THD sur le territoire	304 950,00	280 000,00	-8,18%
P06 THD	<b>Total politique</b>	<b>304 950,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>-8,18%</b>
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S03 Accompagnement des territoires et opérateurs culturels	5 397 360,00	5 657 000,00	4,81%
	S04 Développement touristique de l'Essonne	905 000,00	930 000,00	2,76%
	S05 Coopération décentralisée	523 100,00	520 160,00	-0,56%
	S06 Action des équipements culturels départementaux	603 500,00	543 800,00	-9,89%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	<b>Total politique</b>	<b>7 428 960,00</b>	<b>7 650 960,00</b>	<b>2,99%</b>
P08 Citoyenneté	S01 Jeunesse	862 750,00	862 750,00	0,00%
	S02 Vie associative	486 700,00	486 750,00	0,01%
	S03 Egalité et lutte contre les discriminations	335 400,00	202 500,00	-39,62%
P08 Citoyenneté	<b>Total politique</b>	<b>1 684 850,00</b>	<b>1 552 000,00</b>	<b>-7,88%</b>
P09 Sport	Sport	6 353 600,00	6 447 800,00	1,48%
P09 Sport	<b>Total politique</b>	<b>6 353 600,00</b>	<b>6 447 800,00</b>	<b>1,48%</b>
	<b>Total général</b>	<b>17 855 998,00</b>	<b>17 556 141,00</b>	<b>-1,68%</b>

## Compétences facultatives

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P01 Partenariats & territoires	S03 Ruralité	31 000,00	10 000,00	-67,74%
	S04 Agriculture	219 620,00	234 620,00	6,83%
	S05 Aménagement du territoire	416 400,00	536 700,00	28,89%
	S06 Enseignement supérieur et recherche	175 600,00	37 950,00	-78,39%
	S07 Europe	72 770,00	65 000,00	-10,68%
	S08 Développement	1 220 050,00	1 182 050,00	-3,11%
P01 Partenariats & territoires	<b>Total politique</b>	<b>2 135 440,00</b>	<b>2 066 320,00</b>	<b>-3,24%</b>
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	938 071,00	954 071,00	1,71%
	S02 Personnes âgées	1 337 950,00	1 894 710,00	41,61%
	S03 Personnes handicapées	269 170,00	269 170,00	0,00%
	S04 Familles	1 537 945,00	1 643 975,00	6,89%
	S05 PMI et santé publique	2 153 800,00	2 118 830,00	-1,62%
	S06 Cohésion sociale (RSA)	45 000,00	45 000,00	0,00%
P02 Solidarités et santé	<b>Total politique</b>	<b>6 281 936,00</b>	<b>6 925 756,00</b>	<b>10,25%</b>
P03 Collèges et éducation	S01 Fonctionnement des EPLE	3 820 700,00	2 815 350,00	-26,31%
	S04 Restauration scolaire	5 556 400,00	5 646 200,00	1,62%
P03 Collèges et éducation	<b>Total politique</b>	<b>9 377 100,00</b>	<b>8 461 550,00</b>	<b>-9,76%</b>
P04 Habitat et logement	S01 Politique de l'habitat	0,00	105 000,00	#DIV/0!
P04 Habitat et logement	<b>Total politique</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
P05 Mobilités et déplacements	S03 politique d'éco-mobilités	85 000,00	40 000,00	-52,94%
	S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la	80 963,00	80 963,00	0,00%
	S08 Plan bus	275 000,00	470 000,00	70,91%
	S11 aides aux transports et dotations	18 150 700,00	17 520 400,00	-3,47%
P05 Mobilités et déplacements	<b>Total politique</b>	<b>18 591 663,00</b>	<b>18 111 363,00</b>	<b>-2,58%</b>
P08 Citoyenneté	S02 Vie associative	460 160,00	405 160,00	-11,95%
P08 Citoyenneté	<b>Total politique</b>	<b>460 160,00</b>	<b>405 160,00</b>	<b>-11,95%</b>
P10 Environnement et développement durable	S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	608 310,00	660 550,00	8,59%
P10 Environnement et développement durable	<b>Total politique</b>	<b>608 310,00</b>	<b>660 550,00</b>	<b>8,59%</b>
P11 Prévention et sécurité	S04 Protection, sûreté	491 800,00	601 200,00	22,24%
P11 Prévention et sécurité	<b>Total politique</b>	<b>491 800,00</b>	<b>601 200,00</b>	<b>22,24%</b>
P12 Moyens de l'institution	S01 Modernisation des services et conditions de travail	2 583 100,00	1 276 930,00	-50,57%
	S02 Logistique	662 030,00	1 339 213,00	102,29%
	S05 Gestion de l'Office	91 000,00	97 200,00	6,81%
	S06 Ressources Humaines	19 218,00	15 000,00	-21,95%
	S08 Communication	130 000,00	130 000,00	0,00%
	S10 Opérations financières	737 398,00	715 350,00	-2,99%
P12 Moyens de l'institution	<b>Total politique</b>	<b>4 222 746,00</b>	<b>3 573 693,00</b>	<b>-15,37%</b>
	<b>Total général</b>	<b>42 169 155,00</b>	<b>40 910 592,00</b>	<b>-2,98%</b>

## Politique Partenariats et territoires

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P01 Partenariats & territoires	Facultative	2 135 440,00	2 066 320,00	-3,24%
	Obligatoire modulable	850 000,00	850 000,00	0,00%
	Partagée	73 276,00	50 000,00	-31,76%
P01 Partenariats & territoires	Somme :	3 058 716,00	2 966 320,00	-3,02%

La politique Partenariats et territoires a connu une forte évolution dans le contexte de redéfinition des compétences du Département en application de la loi Notre et notamment de la perte de la compétence développement économique. Cette évolution s'est traduite **par une réorientation de la politique sur les actions stratégiques** qui ont fait l'objet d'une ambition renouvelée sur les derniers exercices.

**Le budget de fonctionnement de la politique** est passé de 6,09 M€ en 2016 à 2,97 M€ proposés en 2020 soit une **baisse de plus de 51 %**.

Par ailleurs le Département a renforcé son intervention sur des dispositifs stratégiques :

**L'action du Département en matière d'agriculture et de ruralité a été réaffirmée** avec notamment la définition de la nouvelle politique agricole du Département en 2018. Une hausse importante des enveloppes d'investissement est constatée sur les deux secteurs alors que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées voire réduites sur certains dispositifs (soutien aux PNR)

- Après la mise en conformité avec la loi NOTRe de l'intervention départementale dans le domaine du développement économique (suppression progressive des subventions de fonctionnement aux opérateurs économiques) **le Département de l'Essonne a porté un soutien aux acteurs clés du territoire en matière d'aménagement et d'attractivité territoriale**. Ainsi des subventions significatives ont été maintenues à Essonne Développement et au CAUE et le Département intervient en soutien d'éco systèmes en cours de développement depuis 2018.

- Schéma de santé

L'Assemblée départementale a voté le 4 février dernier son schéma départemental de santé. Articulé autour de trois axes, ce schéma a pour ambition de mieux répondre aux besoins de santé des Essonnais à tous les âges de leur vie. Des actions de prévention sont mises en place, en articulation avec des mesures plus « curatives ».

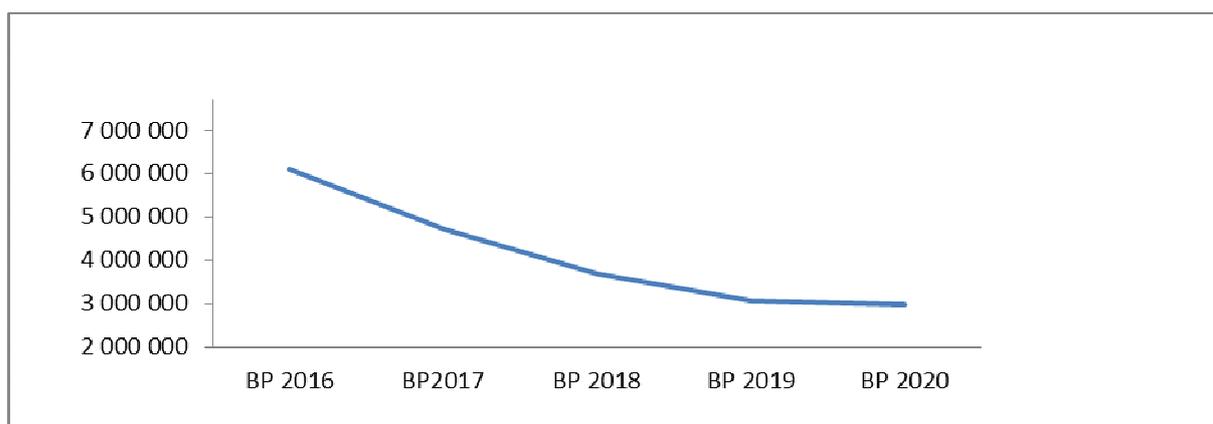
Des nouveaux dispositifs seront déployés en 2020 : l'aide à l'installation de professionnels de santé, sur tout le territoire départemental et la création d'une bourse pour les étudiants, afin d'accueillir les jeunes en Essonne et de les inviter à y demeurer.

- Assise de la Seine et rencontre d'Orly

A l'instar des rencontres d'Orly en 2019, le CD91 organisera au printemps en partenariat avec le CD77 et le CD94 les premières Assises de la Seine pour permettre de formaliser un plan d'action sur cet axe stratégique autour des thématiques de transports/fret/développement économique, environnement/développement durable et loisir tourisme.

- Enfin, s'il ne se traduit pas sur le plan budgétaire **le Département de l'Essonne a initié un mouvement de territorialisation de son action** visant à regrouper en un point d'entrée unique sur les 7 territoires d'action départementale l'ensemble des services départementaux territorialisés sur une maison de l'Essonne. Cette territorialisation doit permettre de renforcer la complémentarité et la transversalité dans l'intervention de ses services territorialisés et une plus grande lisibilité pour l'usager avec un point d'entrée unique. Des moyens humains significatifs ont été consacrés à cette politique au sein de la Direction de l'Animation Territoriale, de l'Attractivité et des Contrats.

**Figure 1 : Evolution des propositions de crédits de paiement 2016 / 2020 liée à l'application de la loi NOTRe en fonctionnement sur la Politique Partenariats et Territoires**



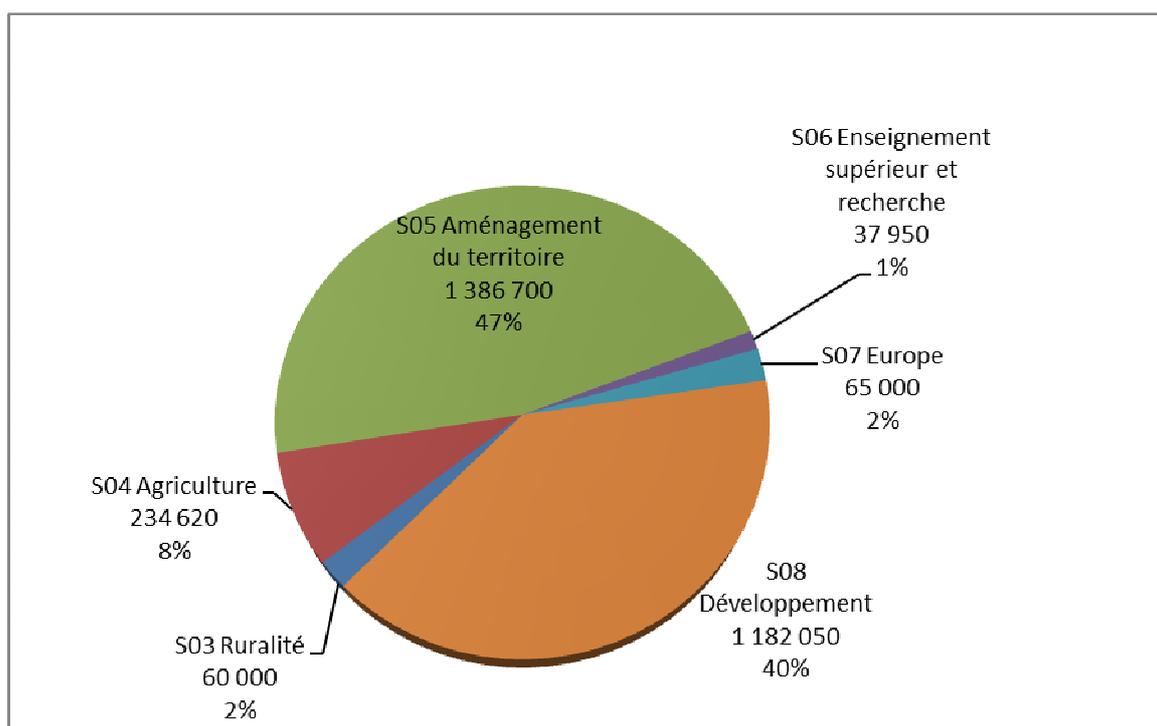
**Figure 2 : Evolution 2016 - 2020 par secteur des propositions de crédits de paiement en fonctionnement sur la politique Partenariats et Territoires**

Fonctionnement	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
S03 Ruralité	225 000	426 000	354 716	104 276	60 000
S04 Agriculture	160 000	243 082	250 000	219 620	234 620
S05 Aménagement du territoire	562 000	1 135 000	1 333 500	1 266 400	1 386 700
S06 Enseignement supérieur et recherche	2 116 355	179 000	179 000	175 600	37 950
S07 Europe	83 000	71 000	1	72 770	65 000
S08 Développement	2 948 750	2 668 000	1 550 000	1 220 050	1 182 050
<b>Total Partenariats et Territoires</b>	<b>6 095 105</b>	<b>4 722 082</b>	<b>3 667 217</b>	<b>3 058 716</b>	<b>2 966 320</b>

La mise en œuvre de la loi NOTRe s'est donc traduite par une réduction des dépenses de fonctionnement.

Les propositions budgétaires de dépenses de fonctionnement de la politique reflètent ce recentrage de la politique sur les priorités stratégiques. **Ainsi le secteur aménagement du territoire, qui intègre le soutien versé au CAUE, le budget d'études et le nouveau dispositif de soutien à l'installation des praticiens médicaux en zone rurale représentent 47% des dépenses de fonctionnement de la politique.** Le secteur développement qui porte le soutien du Département aux partenaires stratégiques du territoire (Essonne Développement, divers clusters, Orly International) représente pour sa part 40 % du budget de la politique. Le secteur agriculture se maintient et représente 8% des dépenses de la politique Partenariats et Territoires. Les secteurs ESR, Ruralité et Europe représentent une part marginale des dépenses de fonctionnement.

**Figure 3 : Répartition des propositions de crédits de paiement 2020 par secteur sur la politique Partenariats et Territoires**



**Figure 4 : Evolution 2019/2020 par secteur des propositions budgétaires de la politique partenariats et territoires par secteur**

Politique Partenariats et Territoires	BP 2019	BP 2020	% évolution 2019-2020
S03 Ruralité	104 276	60 000	-42,46%
S04 Agriculture	219 620	234 620	6,83%
S05 Aménagement du territoire	1 266 400	1 386 700	9,50%
S06 Enseignement supérieur et recherche	175 600	37 950	-78,39%
S07 Europe	72 770	65 000	-10,68%
S08 Développement	1 220 050	1 182 050	-3,11%
<b>Total partenariats et territoires</b>	<b>3 058 716</b>	<b>2 966 320</b>	<b>-3,02%</b>

Cette évolution des actions de la politique depuis 2016 a eu un impact important sur les moyens humains consacrés à sa mise en œuvre.

S'y est ajoutée la Direction des Etudes, de l'Observation et de la Prospective (DEOP), composée de 9 postes, issus pour la plupart de ces deux précédentes directions. **Ainsi une rationalisation des moyens internes consacrés à la politique a été opérée suite à la redéfinition des compétences départementales sur le secteur.**

Après plusieurs redéploiements internes et dans un contexte de développement des moyens consacrés au pilotage de la territorialisation de l'action départementale, **les effectifs de la direction de l'animation territoriale (DATAC) ont été portés à 31 pour prendre en charge la création de 4 postes de délégués territoriaux en plus des 3 postes de délégués préfigurateurs existants**, pour la plupart issus de redéploiement d'autres Directions Générales Adjointes.

A moyen terme en intégrant les moyens d'ores et déjà prévus pour appuyer les délégués territoriaux dans leur mission, la direction devrait compter jusqu'à 38 postes.

Dans le cadre de la réorganisation récente de la direction **les moyens consacrés aux nouvelles priorités stratégiques départementales, et notamment les politiques agriculture et ruralité ont par ailleurs été renforcés**. Les gains d'efficacité réalisés grâce aux nouveaux dispositifs de politique contractuelle ont pour leur part permis de maîtriser les moyens dédiés à la mise en œuvre de cette politique malgré la montée en puissance de cette dernière.

Ces évolutions récentes expliquent principalement la hausse proposée de la masse salariale de la DATAC de 53,69% par rapport au BP 2019. La masse salariale proposée au budget 2020 pour la direction s'élève à 2,38 M€. Cette hausse s'explique également par le fait que les prévisions budgétaires 2019 avaient été réalisées dans un contexte de récurrence d'un taux de vacance important dans la direction qui s'est significativement réduit.

La masse salariale de la DEOP connaît pour sa part une tendance d'évolution classique. Elle augmente de 10,49% par rapport au BP 2019 et les propositions budgétaires pour 2019 s'élèvent à 531,39 K€.

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Ruralité	Facultative	31 000,00	10 000,00	-67,74%
	Partagée	73 276,00	50 000,00	-31,76%
S03 Ruralité	Somme :	104 276,00	60 000,00	-42,46%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Agriculture	Facultative	219 620,00	234 620,00	6,83%
S04 Agriculture	Somme :	219 620,00	234 620,00	6,83%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 Aménagement du territoire	Facultative	416 400,00	536 700,00	28,89%
	Obligatoire modulable	850 000,00	850 000,00	0,00%
S05 Aménagement du territoire	Somme :	1 266 400,00	1 386 700,00	9,50%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Enseignement supérieur et recherche	Facultative	175 600,00	37 950,00	-78,39%
S06 Enseignement supérieur et recherche	Somme :	175 600,00	37 950,00	-78,39%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S07 Europe	Facultative	72 770,00	65 000,00	-10,68%
S07 Europe	Somme :	72 770,00	65 000,00	-10,68%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S08 Développement	Facultative	1 220 050,00	1 182 050,00	-3,11%
S08 Développement	Somme :	1 220 050,00	1 182 050,00	-3,11%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

### Secteur Aménagement du territoire

**CAUE** : 850 000€ (0% d'évolution par rapport à 2019)

Il est proposé de maintenir constant le montant de contribution versée au CAUE au niveau des derniers exercices, exception faites de 2018 où une subvention exceptionnelle complémentaire avait été attribuée à la structure.

L'actuelle convention prévoit que le CAUE bénéficie d'une part affectée des recettes de taxe d'aménagement. Le reliquat est versé par le biais d'une subvention. La répartition prévisionnelle entre les deux formes de financement est de 580,5 K€ de reversement de taxe d'aménagement et 269,5 K€ de subvention d'investissement. Elle sera réajustée en cours d'exercice en fonction de l'actualisation des prévisions de recettes de taxe d'aménagement.

## Dépenses de fonctionnement partagées

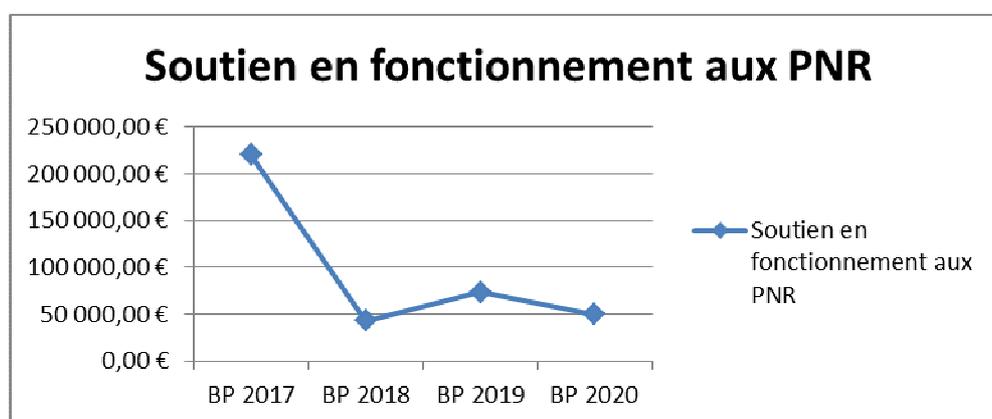
### Secteur Ruralité

**Soutien aux PNR** : 50 K€ (- 31,76% par rapport à 2019)

Le Département de l'Essonne a depuis l'année dernière reporté sur la section d'investissement le financement des actions des Parcs Naturels Régionaux. Les nouveaux financements versés aux PNR Gâtinais et Chevreuse ne couvriront que des dépenses d'investissement.

Avec la reprise du financement des frais de structure par la Région cela permet de perpétuer le mouvement de baisse des dépenses de fonctionnement sur ces programmes initié dès 2018 (cf. figure ci-dessous).

**Figure 5 : Evolution du soutien départementale aux PNR en fonctionnement depuis 2017 (crédits votés au BP)**



Il est prévu cependant pour 2020 des crédits d'un montant de 50 K€ qui ont vocation à prendre en charge le reliquat des dépenses de fonctionnement des plans d'actions 2017 et 2018 dont les appels de fonds n'arriveront qu'en 2020.

## Dépenses de fonctionnement facultatives

### Secteur Ruralité

**Subventions ruralité** : 10 K€ (-67.74% par rapport au BP2019)

Du fait de la faible réalisation des dépenses de fonctionnement sur le programme sur les précédents exercices, il est proposé une baisse significative des crédits de fonctionnement de près de 68%. 10 K€ sont maintenus sur le programme pour prendre en charge d'éventuelles demandes de subvention.

### Secteur Agriculture

**Agriculture** : 234,62 K€ (+6.83% par rapport à 2019)

Les crédits de paiement proposés pour le BP2020 augmentent de 15 K€ par rapport au BP2019. Cela s'explique principalement par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation du festival de la Terre à Lisses (15 K€).

Les 234,62 K€ de crédits de paiement permettent par ailleurs de financer :

- Pour 60 K€ la politique de protection intégrée ;
- Pour 146,5 K€ les conventions d'objectifs pluriannuelles cadrant les subventions versées à plusieurs acteurs du monde agricole (chambre d'agriculture pour 70 K€, jeunes agriculteurs, groupement des agriculteurs bio, établissement régional de l'élevage...) ;
- Pour 4,12 K€ l'adhésion au CERVIA.

Si elle apparaît budgétairement dans le budget événementiel la participation du Département de l'Essonne au salon de l'agriculture sur un budget constant par rapport à 2019 (73 K€) est maintenue. En effet l'évènement offre une vraie visibilité au Département lui permettant de promouvoir son action en matière de soutien à l'agriculture.

**Secteur Aménagement du territoire** : 53,6 K€ (+ 104 % par rapport à 2019)

Ce secteur regroupe plusieurs politiques publiques et dispositifs. La hausse du budget du secteur s'explique principalement par la mise en place, dans le cadre du schéma départemental de santé, d'un nouveau dispositif de bourses versées aux étudiants en médecine mais également pour les praticiens s'installant en zone rurale.

Les crédits proposés sur le secteur se répartissent comme suit :

**Mécénat** : 8,2 K€ (constant par rapport à 2019)

Il est proposé des crédits de paiement prévisionnels de 8,2 K€ pour couvrir la contribution à la Fondation du Patrimoine Essonne Mécénat.

**Subvention Partenaires Aménagement et RN20** : 77 K€ (-27.84% par rapport à 2019)

Du fait de la mutualisation des études réalisées sur l'aménagement de la RN20 au sein du SME, il est prévu 77 K€ de crédits de paiement pour porter cette contribution équivalente à 1/3 de la totalité des dépenses de fonctionnement du SME RN20, les autres tiers étant pris en charge par les deux EPCI membres du SME (Communauté Paris Saclay et Cœur d'Essonne Agglomération).

Il faut souligner en complément (voir chapitre investissement) que le Département, au-delà des dépenses de fonctionnement du Syndicat mixte, intervient substantiellement pour améliorer la fluidité de la circulation, sur cet axe structurant très emprunté. Cela passe également par la mobilisation de tous les acteurs locaux, régionaux ou étatiques. A cet égard, le Département a sollicité l'Etat pour porter un PPA (Projet partenarial d'aménagement) associant l'ensemble des parties prenantes.

**Santé bourse aux étudiants et aides aux praticiens : 150 K€ (nouveau dispositif)**

**Le Schéma Départemental de Santé a été voté par l'Assemblée Départementale du 4 février 2019. Articulé autour de 3 axes, 19 actions opérationnelles y figurent. A l'issue des réflexions menées avec l'ARS et la Conférence territoriale de santé, autour des questions de démographie médicale, deux dispositifs sont mis en place par l'Assemblée Départementale du 16 décembre 2019.**

- **Un dispositif d'aide à l'investissement à destination des médecins généralistes, praticiens de premiers recours.... pour des travaux d'installation, d'équipements ou de sécurisation des locaux, impactant la section d'investissement.**
- **Un dispositif de bourses versées aux étudiants internes en médecine générale, praticiens de premiers recours... pour la réalisation de leur stage de fin de cursus en Essonne et conditionné à un engagement d'exercer 5 ans à minima sur le territoire essonnien.**
- **Pour 2020 année d'amorçage de ce dispositif une enveloppe de 150 000 € est proposée.**

**Etudes générales, observation et prospective** : 301, 5 K€ (constant par rapport au BP 2019)

Dans le cadre de la politique Partenariats et Territoires le Secteur Aménagement du Territoire intègre les dépenses d'études portées par la DEOP. L'enveloppe est constante par rapport au BP 2019 (200 K€). Outre les études portées dans le cadre de l'accord – cadre d'études de la direction, de nombreuses études sont réalisées en régie (par ex. en 2019 : bilan territoriaux, EPCI ou TAD, étude sur les fermes solaires...).

La comptabilité analytique a démontré l'efficacité de la direction dans le portage de ses études. En effet le coût moyen d'une journée d'études en régie réalisée par la DEOP est évalué à 265,61€. A titre de comparaison pour les titulaires de l'accord – cadre d'études DEOP les prix de journée s'échelonnent de :

- 425€ à 500€ pour un directeur de projet;
- 400€ à 462,5€ pour un consultant senior;
- 250€ à 437,5€ pour un consultant junior

**Aussi il apparaît indispensable de conserver la complémentarité entre les études réalisées en interne ou par le biais du partenariat avec l'Institut Paris Région – ex IAU Ile de France - et l'accord-cadre utilisé à titre résiduel pour des études plus spécifiques.**

S'y ajoute une subvention de 100 K€ versée à l'Institut Paris Région au titre du programme d'action annuel avec le Département de l'Essonne, constante par rapport à 2019.

Enfin une enveloppe de 1,5 K€ est également intégrée pour la cotisation à l'Office Régional Foncier.

***Présentation des études portées par le budget du programme :***

*Ce budget permet de porter le programme d'études de la Direction des Etudes de l'Observation et de la Prospective. Dotée de 9 postes (7 catégories A et 2 catégories B) la direction réalise aujourd'hui 3 types d'études :*

*-étude ponctuelle réalisée en interne pour répondre à une commande politique ou d'une direction. Par exemple en 2019 une étude a été réalisée à ce titre sur l'implantation de fermes solaires sur le territoire essonnien*

*Elles viennent s'ajouter à des études plus récurrentes qui restent internalisées par exemple les bilans territoriaux à l'échelle du TAD ou de l'EPCI.*

*-des études stratégiques réalisées dans le cadre du partenariat avec l'Institut Paris Région. Ainsi pour 2020 sont prévues des études sur divers types de sujet comme par exemple :*

*1. L'habitat inclusif à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap*

*2. Etude sur les retombées économiques du tourisme et des loisirs dans le département*

*3. Le logement et l'habitat à destination des jeunes*

*4. La performance énergétique du parc de logements*

*5. Actualisation de l'étude relative aux projections des effectifs des collégiens à horizon 2040*

*-des études structurantes réalisées dans le cadre de l'accord – cadre d'études multi – attributaires de la direction. Deux études dont les marchés subséquents sont en cours de rédaction – publication sont d'ores et déjà prévues au programme d'étude 2020.*

*Il s'agit d'une étude sur « les populations liées au RSA en Essonne, le bilan du PDI/PTI et mise en place d'indicateurs et outils de suivi de l'activité pérennes en vue du futur PDI/PTI » et d'une étude à venir sur « l'apprentissage en Essonne »*

### **Secteur Enseignement supérieur et recherche**

**Accès au savoir** : 38 K€ (- 78,39% par rapport au BP 2019)

Les appels à projets relatifs à la promotion de la culture scientifique et technique ne seront pas reconduits en 2020. Une enveloppe de 37,95 K€ demeure, correspondant aux soldes des subventions attribuées à des structures dans ce cadre en 2019, qui seront versés en 2020.

Cette mesure permettra de réaliser une économie de fonctionnement de 137,65 K€ par rapport à l'exercice 2019.

S'y ajoute un budget de 6,7 K€ pour le soutien à l'organisation de la fête de la Science pris en charge sur le budget événementiel de la collectivité du Secrétariat Général.

### **Secteur Europe**

**Mission Europe** : 65 K€ (- 10,68% par rapport au BP 2019)

Ces crédits permettent de prendre en charge l'adhésion et cotisation à Ile de France Europe pour un montant de 65 K€.

La baisse des crédits par rapport au BP 2019 s'explique par le transfert de la cotisation à l'AGFE 91 pour un montant de 7,7 K€ à la Direction de l'Insertion et de l'Emploi (DIE).

### **Secteur Développement**

1,18 M€ (- 3,11% par rapport au BP 2019)

Ce secteur regroupe intègre l'ensemble du soutien financier apporté aux grands partenaires en matière d'attractivité territoriale. Son budget est en baisse malgré la nouvelle stratégie de soutien du Département aux clusters territoriaux sur les filières stratégiques qui engendre de nouvelles subventions.

La baisse s'explique principalement par la diminution de 143 K€ de la subvention prévue à l'association Essonne Développement.

Les subventions versées sur le secteur se décomposent comme suit

- Contribution du Département à Essonne Développement (857 K€) : son montant est en baisse par rapport à 2019 (1 M€ au BP 2019 et 150 K€ de subvention exceptionnelle versée après décision modificative) et désormais aligné sur le montant de la subvention versée à la structure par la Région.  
L'analyse des ratios financiers de la structure et notamment un niveau de trésorerie amélioré sur les derniers exercices comptables laisse apparaître un risque limité d'une baisse de la subvention départementale sur la santé financière de l'association. La mise en place du GIE Essonne Ingénierie a par ailleurs vocation à optimiser à moyen terme les dépenses de fonctionnement de l'association en les mutualisant avec d'autres opérateurs.
- Renouvellement de l'engagement du Département à soutenir pour une enveloppe de 150 K€ l'association Orly International dans le cadre de sa politique de soutien aux pactes pour l'emploi d'Orly.

- Renouvellement de l'adhésion au cluster Grand paris Sport (50 K€), et versement du solde de la subvention attribuée en 2019 au Cluster Drone Paris région (75 K€).
- Nouvelle adhésion au cluster de l'écosystème maintien autonomie (50 K€)

**Stratégie départementale de soutien aux clusters essonniers :**

*Le Département a renforcé depuis l'année 2019 sa stratégie de soutiens à différents clusters du territoire. L'objectif de ces politiques est d'exercer un rôle de catalyseur et de facilitateur des échanges afin de pouvoir capitaliser sur les richesses de l'Essonne en matière d'enseignement supérieur et de recherche ou de développement de filières pour en faire un territoire innovant et attractif pour les opérateurs économiques.*

*Ainsi l'année 2020 permettra au Département de conforter et diversifier son soutien aux éco systèmes suivants :*

*- Cluster sport : le soutien à la structure permettra de contribuer au développement d'actions comme la création d'une unité mixte de recherche dans le domaine du sport ou encore l'aménagement autour du futur stade Robert Bobin d'une zone élargie comportant notamment un campus sport*

*- Cluster drone : le soutien à l'association drone Paris Région, accentué en 2019 et conforté en 2020, doit permettre d'accompagner le développement de la structure pour promouvoir, autour de l'ex base aérienne 217 à Brétigny sur-Orge le développement du drone professionnel en agrégeant les acteurs franciliens du secteur.*

*- Cluster autonomie : le Département de l'Essonne impulsera en 2020 un soutien à une association visant à préfigurer un cluster économie afin de développer un outil dédié à la prévention de la perte d'autonomie. Une subvention de 50 K€ est prévue pour soutenir la structure.*

*Le Département a par ailleurs maintenu son partenariat avec des acteurs stratégiques d'autres éco systèmes essonniers. Ainsi le partenariat avec le bio cluster GIP Genopôle perdure et fera l'objet de subventions d'investissement autour du programme d'action convenu avec la structure pour un montant prévisionnel d'1,72 M€. Le CD91 soutient par ailleurs dans le cadre du CPER 2015 – 2019 l'association C-19 dans le secteur des interactions numériques et des jeux vidéo pour le développement d'un centre de ressources et d'innovation. Une subvention de 3M€ est prévue dont 2,7 M€ restent à verser.*

## Politique Solidarités et santé

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P02 Solidarités et santé	Facultative	6 281 936,00	6 925 756,00	10,25%
	Obligatoire	557 643 206,00	562 774 158,00	0,92%
	Obligatoire modulable	51 648 729,00	54 692 511,00	5,89%
P02 Solidarités et santé	Somme :	615 573 871,00	624 392 425,00	1,43%

**Le budget principal total 2020 de la politique Solidarités et santé (en dépenses de fonctionnement) s'élève à 611,80 M€, soit une augmentation de 1,47 % par rapport au budget primitif 2019. En incluant les dépenses relatives à l'IDEF, il s'élève à 624,39 M€ (+1,43%).**

Il convient cependant de noter que cette augmentation serait de 2,69 % sans la mise en place du paiement net dans les établissements pour personnes âgées et handicapées. En effet, les propositions budgétaires tiennent compte de la mise en place progressive du paiement net dans les établissements au cours de l'exercice 2020 permettant ainsi d'abaisser les dépenses du BP 2020 de 7,4 M€.

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département met en œuvre ses politiques d'action sociale et de santé par différents moyens tels que l'action de proximité et l'adaptation des politiques publiques au contexte local afin de garantir équité et transparence vis-à-vis des «citoyens-usagers».

Le Département apporte ainsi son aide à ceux qui en ont le plus besoin (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, familles, jeunes et populations les plus démunies) en mettant en œuvre l'ensemble des dispositifs de protection de l'enfance, d'aide aux familles, de protection maternelle et infantile, de santé, de soutien en faveur des personnes en perte d'autonomie et d'insertion des bénéficiaires du RSA et des Jeunes.

Depuis 2015, le Département a considérablement modernisé **la relation aux usagers pour notamment renforcer l'accès aux droits**, par :

- l'ouverture du **canal numérique**, en lien avec la mise en place d'une gestion de la relation usager (GRU) dans le cadre du chantier de transformation SI Solidarités ;
- l'installation de **Points relais CAF** au sein des Maisons de l'Essonne ;
- l'ouverture du **portail « mesdemarches.essonne.fr »** début 2019. Il concrétise le changement et donne une véritable impulsion pour engager cette transition en instaurant un nouveau canal relationnel avec les usagers des politiques de solidarités, en offrant de nouveaux outils mais en posant également de nouvelles exigences aux professionnels.

Soucieux également de l'amélioration des conditions de vie des Essonniens et des populations les plus démunies, le Département a multiplié ses modes d'interventions et les dispositifs à destination des usagers par :

- la gratuité de la téléassistance à domicile pour les personnes âgées pour près de 10 000 personnes âgées fin 2019,
- une programmation ambitieuse d'ouvertures de places en établissements pour les personnes âgées et handicapées (1 053 places d'ici 2023),
- un schéma santé pour lutter contre la désertification médicale en favorisant le déploiement de l'offre de soins et développant les actions de prévention (ouverture de centres de santé sexuelle, de centres de téléconsultation, bus PMI...),

- des mesures concrètes pour le retour à l'emploi des BRSA, avec une mise en relation directe auprès d'employeurs potentiels (forums insertion, captation de l'offre d'emploi dans les entreprises essonniennes, garantie d'une orientation rapide et directe de tout nouvel entrant dans le dispositif RSA),
- des nouvelles modalités de partenariats avec les établissements et services médico-sociaux par la contractualisation pluriannuelle fixant objectifs et moyens pour garantir des prestations tout en limitant la hausse des tarifs...

## Enfance

Depuis 2015, le Département initie des actions directes pour mieux répondre aux familles et enfants accompagnés au titre de l'Aide sociale à l'Enfance (près de 1600 enfants placés et 3700 familles soutenues par une aide éducative).

En premier lieu, le besoin fondamental de soin des enfants de l'aide sociale à l'enfance a été pris en compte par trois nouvelles actions complémentaires :

- L'ouverture d'un établissement à Crosne, porté par Orpéa, destiné à 12 adolescents et jeunes adultes de 15 à 31 ans et rencontrant des troubles du comportement ou plus largement des problématiques lourdes à gérer au quotidien sans pour autant qu'une reconnaissance MDPH ait pu être initiée, parfois acceptée. Cet établissement affiche le décloisonnement des politiques Enfance et Handicap avec une prise en charge médicalisée.
- L'action « Méristeme » portée par Action Enfance et plus particulièrement le village d'enfant de Villabé, en direction d'un public quasi similaire mais plus jeune, soit 8 enfants de 5 ans à 15 ans, qui offre une aide personnalisée aux équipes, avec analyse de la situation et observation de chaque enfant pour éviter la rupture des placements. Cette prise en charge innovante va être développée auprès de l'ensemble des établissements essonniens de l'enfance pour les problématiques des enfants aux profils complexes de l'ASE.

Il est à noter que ces deux actions sont intégralement financées par le Département, malgré leur caractère résolument axé sur le soin et la mise à disposition de professionnels pédopsychiatres.

- Une troisième action mise en œuvre en partenariat avec l'association Thelemythe, proposant environ 15 places pour des jeunes très éloignés des institutions. Le projet comprend un accompagnement psychologique et social de ces jeunes et leurs familles vers une autonomie psychique et matérielle, via des **prises en charge spécifiques, des préconisations de nouvelles orientations** et un **dispositif de supervision-médiation**.

Le Département a également développé de nouveaux dispositifs pour favoriser le **maintien des liens avec la famille**, par l'accueil modulable qui permet d'organiser le maintien au domicile avec l'accueil en établissements ou assistant familiaux pour répondre aux particularités de chacune des situations familiales. La prise en charge des fratries a été facilitée par la mise en place du dispositif expérimental « Castor et Pollux » depuis le mois de juillet 2018, qui permet aux fratries de se réunir régulièrement.

Enfin, et pour garantir un meilleur repérage des jeunes en situation de grande précarité et les accompagner vers une insertion durable, le Département a déployé la prévention spécialisée sur les périmètres des intercommunalités, sécurisés par un conventionnement pluriannuel et des indicateurs de pilotage adéquats. Ainsi sur le premier semestre 2019, 7 700 jeunes ont pu être captés par les associations en charge de la mission donnant lieu à 3 122 suivis sur les axes de travail identifiés. Une offre personnalisée en direction des jeunes en milieu rural a également été développée afin de faire levier en matière de lien social et/ou de santé pour les jeunes confrontés aux problématiques d'isolement (510 jeunes ont été rencontrés dans ce cadre, dont 62 ont pu bénéficier d'un accompagnement).

Dans ce même enjeu de repérage et d'insertion durable des jeunes, le Département a élaboré en lien avec l'Association AAPISE, une action visant à accompagner les jeunes en voie de marginalisation, vers l'accès et le maintien dans un logement durable.

Pour ce qui est du besoin premier d'accès à l'éducation et l'enseignement, le Département a installé 4 classes relais, qui accueillent depuis 2017 plus de 130 jeunes par an dont plus de 60 % ont fait l'objet ou font l'objet d'une mesure de protection de l'enfance.

## **Autonomie**

Dans un contexte législatif révisant les modèles de prise en charge et de financement de la dépendance (loi d'adaptation de la société au vieillissement, réponse accompagnée pour tous, débats sur le cinquième risque), le Département a traduit son ambition de répondre au défi d'une société inclusive en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en adoptant un schéma unique dit « Schéma de l'autonomie 2018-2022 ».

Au travers de ce schéma, le Département a voulu décloisonner les différentes politiques publiques et apporter plus de lisibilité aux citoyens-usagers concernés (14 600 bénéficiaires de l'APA, et 4700 bénéficiaires de la PCH au second semestre 2019). Au cœur de la démarche, le Département a apporté des solutions immédiates favorisant l'inclusion sociale et la lutte contre l'isolement et a développé l'offre de services et d'hébergement.

Au titre de l'inclusion sociale un premier bilan du schéma a mis en exergue des initiatives positives et expérimentales pour augmenter l'offre de logement adapté, un rééquilibrage de l'offre de places habilitées en établissement avec une tarification pour les plus précaires.

Des actions ont été initiées autour de la prévention par les dispositifs financés dans le cadre de la conférence des financeurs (lutte contre l'illectronisme, prévention de l'isolement (ateliers créatifs solidaires, ateliers théâtre et sorties découvertes du patrimoine), programmes Santé (Manger-Bouger, prévention de la déshydratation, prévention bucco-dentaire), etc. 226 projets ont été financés dans ce cadre en 2019.

Plus largement et dans l'objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, le Département a revisité son offre de téléassistance en décidant la gratuité de l'offre de base et en proposant des nouvelles technologies adaptées au degré d'autonomie des personnes (détecteur de chutes, conciergerie...). Le dispositif concerne près de 10 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, le Département a souhaité porter une attention particulière aux aidants, en développant les places d'accueil de jour dans tous les EHPAD, en créant un numéro unique aidants, lieu d'information, d'accueil et en favorisant la mobilité par le nouveau dispositif « Mon Copilote » déployé en Essonne pour transporter les personnes dépendantes en faisant appel à la solidarité des essonnais.

Au titre de l'offre de services et d'hébergement territorialisés et intégrés, le Département a voulu garantir un service d'aide à domicile de qualité à coût maîtrisé, en privilégiant le secteur public ou privé non lucratif, sur tous les territoires et pour tous. Il a ainsi adopté un financement en dotation globale, qui garantit aux essonnais une baisse du reste à charge.

Par ailleurs, le Département a également, au travers la maison de l'emploi de Sénart, développé une plateforme de modernisation et professionnalisation des métiers de l'aide à domicile, pour offrir des personnels qualifiés et formés.

Enfin, et pour une information et une orientation aisée, le Département a augmenté le financement des CLICs et a harmonisé leurs implantations sur tout le territoire essonnien.

Concernant l'offre médico-sociale (PA/PH), le département a dans un premier temps promu l'accueil familial en adoptant un nouveau barème de rémunération et en mettant en place un accueil familial itinérant dans le Sud Essonne.

De plus, et d'ici 2022, le nombre de places, tous secteurs confondus, sera augmentée de 1059 places subventionnées par le Département, dont 129 pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes et 112 sur le champ du handicap psychique.

Là encore, le Département s'est positionné comme territoire d'expérimentation en implantant dans les établissements des dispositifs issus des nouvelles technologies.

Et pour faciliter la recherche de places, le nouveau site Via Trajectoire est aujourd'hui opérationnel dans le Département.

## **Famille**

Depuis 2016, une nouvelle dynamique a été impulsée par le Département pour améliorer les conditions de vie des Essonniens en situation de précarité en recherchant avec les partenaires une cohérence et une complémentarité des actions dans une logique de développement social local.

Cette volonté s'est traduit notamment par un renforcement du soutien en faveur du maillage territorial des partenaires associatifs : 67 permanences sociales et 17 Maisons Départementales des Solidarités (dont 6 Maison de l'Essonne).

Ainsi, le Département développe son soutien aux grandes associations de solidarités (GAS) afin qu'elles contribuent utilement aux projets du Département, et apportent une aide équitable aux familles. Aussi, une subvention complémentaire leur a-t-elle été attribuée, à compter de 2020, sur la base des nouvelles actions de solidarité et d'insertion mises en œuvre.

Dans ce même objectif de cohérence, le Département a redynamisé le partenariat avec les 24 épiceries sociales avec un maintien des financements et le renforcement d'actions conjointes.

Le Département a également lancé un appel à projets à destination des 30 centres sociaux et les espaces de vie sociale pour développer l'accès aux droits, la promotion de la santé, la connaissance des droits et devoirs, l'inclusion numérique, l'insertion socio-professionnelle, l'aide à la gestion budgétaire, la promotion du lien entre les familles et l'institution scolaire et la citoyenneté. 30 conventions triennales 2018-2020 ont été signées avec les structures d'animation sociale dont les projets répondaient à ces enjeux.

Par ailleurs, le Département, acteur majeur des solidarités à destination des familles, investit pour aider toutes personnes en difficulté à retrouver ou développer leur autonomie de vie. Il intervient auprès des Essonniens au quotidien. Pour ce faire, il est organisé de manière territorialisée en s'appuyant sur le réseau de 7 territoires d'action départementale qui offrent un service de proximité et d'accueil des populations pour leur apporter information, écoute, orientation, soutien et/ou accompagnement. Plus de 6000 entretiens sont ainsi réalisés chaque mois dans le cadre de cet accompagnement social.

Au service de tous les Essonniens, notamment les plus fragiles, des équipes pluridisciplinaires (travailleurs sociaux, référents d'insertion professionnelle et socio-professionnelle, assistants de gestion administrative et de relation à l'utilisateur, psychologues...) agissent pour toute difficulté d'ordre socio-familial, d'accès aux droits et d'insertion sociale et professionnelle afin de garantir à tous des politiques de solidarités un accompagnement adapté et la cohérence de leur parcours.

Afin de renforcer son investissement, le Département de l'Essonne a fait le choix de contractualiser avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (stratégie pauvreté).

Cette dernière a pour ambition de prévenir toute forme d'exclusion et de garantir, sur l'ensemble du territoire, l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de la justice, de l'éducation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

La stratégie pauvreté comporte ainsi 5 orientations qui relèvent en partie des champs d'intervention des Conseils départementaux, avec différents leviers de transformation pour inscrire les engagements dans la réalité dont la rénovation du travail social et la participation des personnes accompagnées.

La contractualisation vise à définir, à partir de diagnostics existants et partagés par l'ensemble des parties prenantes, des engagements réciproques portant sur des priorités définies au plan national avec un socle commun à tous les départements qui comportent notamment la refonte et la revalorisation du travail social au service des familles avec :

- une généralisation du premier accueil social inconditionnel de proximité ;
- la mise en place de référents de parcours.

### **Protection maternelle et infantile et santé publique**

Le Département, à travers ses services de Protection maternelle et infantile, est un acteur majeur de prévention et de santé publique dans un contexte de démographie médicale et d'offre de soins en baisse. Grâce au maillage territorial des 53 centres de PMI et de planification et des centres de prévention santé, elle offre à la population essonnoise un service de santé, sans avance de frais, ouvert à tous et de proximité.

Depuis 2016, l'offre de service proposée aux Essonnois a été largement complétée et modernisée :

- Ouverture de 4 **nouveaux centres de PMI** : Grigny, Savigny, Ris-Orangis, Breuillet ;
- Inauguration des **deux nouveaux camions itinérants** de PMI, « Le Balladin » et « Les Petits Pas » ;
- Amélioration des parcours de santé en s'appuyant sur les **innovations technologiques** de la télémédecine : mise en place d'une téléconsultation à Moigny-sur-Ecole et d'une expérimentation téléconsultation infirmière sur le TAD Nord-est.

Le Département a également œuvré à une meilleure prise en compte de la prévention sexuelle, via la mise en place de plusieurs dispositifs :

- un nouveau véhicule de prévention et d'éducation à la santé sexuelle « **Tout SEXplique ! En route vers la santé sexuelle** », opérationnel depuis fin 2017, en direction des jeunes et des personnes vulnérables.
- des séances d'éducation à la sexualité pour tous les élèves de 4ème et distribution du nouveau livre « **Questions d'ados** ».
- l'ouverture et la labellisation de **deux centres de santé sexuelle**, à Massy (transformation du centre de Prévention Santé en 2016) et Savigny-sur-Orge (en 2020)

L'Essonne a enfin développé des dispositifs innovants répondant aux nouveaux besoins de la population :

- o deux **consultations en victimologie**, à Etampes et à Grigny, pour accompagner les victimes de violences intrafamiliales, dans la continuité des engagements départementaux pour la prévention des victimes de violences au sein du couple. Ces consultations développent en outre une culture commune des professionnels sur les violences faites aux femmes et sur les situations de danger des mineurs.
- o Mise en place de **l'éducation thérapeutique du patient** en ce qui concerne la tuberculose, afin d'améliorer l'observance du traitement notamment au sein des populations vulnérables.
- o Instauration du **traitement pré-expositionnel (Prep)** du VIH dans les Centres de dépistage et prévention santé.

Enfin, le Département a décidé dès 2016 de financer les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant s'engageant dans l'accueil de jeunes enfants essonniers qui en ont le plus besoin :

- présentant un handicap ou atteint d'une affection chronique grave,
- identifiés par la Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé comme ayant besoin d'un accompagnement précoce
- dont l'agrément de l'assistant maternel, qui l'accueille, est suspendu,
- dans le cadre d'horaires atypiques.

et a contribué au financement de la nouvelle micro-crèche au sein de la maison d'arrêt des femmes du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, pour offrir un accueil bienveillant et stimulant aux jeunes enfants des mères détenues, et permettre à ces dernières de confier leurs enfants en toute sécurité pendant les impératifs du milieu carcéral, tout en soutenant la relation mère-enfant.

### **Cohésion sociale et jeunesse**

Le Pacte Solidarité Essonne, intitulé « du social vers l'emploi », adopté en 2016 a défini jusqu'en 2020 la feuille de route du Département pour garantir aux 27 300 bénéficiaires du RSA un parcours adapté vers l'emploi et renforcer les sorties positives du RSA.

Ainsi des dispositifs innovants ont été mis en œuvre depuis 2016 :

- **un chantier d'insertion porté en interne** sur le site de Méréville, « valorisation des jardins historiques à caractère exceptionnel », qui offre aux BRSA une activité qui concourt au retour à l'emploi et permet aux agents du Département de contribuer à cette mission première du Département ;
- **la mise en place d'une plateforme d'orientation des BRSA**, en 2017, qui :
  - o garantit un premier rendez-vous dans un délai inférieur à 1 mois (convocation sous 10 jours) à chaque nouvel entrant dans le dispositif RSA, pour rappel des droits et devoirs, orientation, en privilégiant l'orientation vers l'emploi et démarrage rapide d'un accompagnement adapté ;
  - o collecte les CV des BRSA et les croise avec les offres d'emploi captées par le Département.

La plateforme a accueilli 4 355 bénéficiaires depuis sa création.

- **le développement d'actions nouvelles favorisant l'insertion professionnelle :**
  - o **l'accompagnement intensif à l'emploi (IAE)** destiné aux nouveaux entrants au RSA de moins de 36 ans (73 personnes suivies en 2018 et 50 pour le seul premier trimestre 2019) ;
  - o **la lutte contre la fracture numérique** pour favoriser l'inclusion numérique des bénéficiaires du RSA : organisation d'ateliers de formation aux démarches en ligne par l'association Horizon en collaboration avec les professionnels du Département (231 personnes accompagnées dont 105 BRSA en 2018) ;
  - o **la création du « pack sortie »** afin de soutenir le bénéficiaire et garantir son maintien dans l'emploi de manière pérenne, après sortie du dispositif, par des aides financières (aides à la mobilité, à l'alimentaire, à l'accueil d'enfants) et un accompagnement social (près de 80 aides déjà accordées à ce titre) ;
  - o les projets « jeunes et femmes » (100 000 €) et Egaux (88 000 €), qui offrent aux jeunes essonniers se trouvant en manque de repère la possibilité de se redynamiser vers une insertion professionnelle en travaillant leur estime et confiance en soi (102 femmes accompagnées en 2018-2019) ;
  - o **15 forums insertion pour l'emploi** organisés sur les territoires d'action départementale avec des Job-dating, des rencontres avec les entreprises...

De plus, une cellule emploi a été instaurée au sein du Département pour créer une dynamique avec les entreprises et les rapprocher des BRSA : levée des représentations de part et d'autres, recensement des besoins en recrutement, positionnement des BRSA sur des postes à pourvoir...

Enfin, le renforcement de l'accompagnement global (prévision de quelque 2000 usagers qui entreront dans le dispositif en 2020) qui apporte aux Brsa une aide conjuguée des services de Pôle emploi et du Département, contribue amplement au retour à l'emploi, avec un taux de sortie de près de 60%.

Le Département a également affirmé sa volonté de lutter contre la fraude en créant un service Contrôle dès septembre 2016, pour contrôler les indus et vérifier l'adéquation entre les informations du dossier RSA et la réalité de la situation du bénéficiaire. Des actions ciblées sont menées : « Radiés Pôle Emploi », lorsque les BRSA ne respectent pas les conditions et délais d'inscription auprès de Pôle Emploi, Brsa ayant quitté le territoire, Brsa entrepreneurs indépendants... Des amendes administratives ont également été définies en cas de fraude (213 amendes en 2018).

Au-delà de ces actions nouvelles, les principales évolutions du BP 2020 portent sur les allocations individuelles de solidarité, les dépenses en matière d'hébergement ainsi que sur les dépenses liées à la mise en œuvre du plan pauvreté. Ces dépenses augmentent mécaniquement et ce, **dans un contexte de contraintes subies et d'incertitudes liées aux positions de l'Etat, sans que le Département puisse davantage contrôler ces facteurs exogènes :**

- La revalorisation annuelle du RSA (+1% au 1er avril 2018 et 1,6 % au 1er avril 2019) qui entraîne une augmentation mécanique de la dépense,
- La politique migratoire et son incidence pour le nombre supplémentaire de mineurs non accompagnés pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance ;
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires Personnes Agées (APA et Aide sociale) et Personnes Handicapées et Enfance (ordonnances de placements judiciaires)

De plus, la nouvelle stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté décidée par le Gouvernement en 2019 s'accompagne de dépenses nouvelles, partiellement compensées par les crédits de l'Etat.

### **FOCUS MISE EN ŒUVRE DU PLAN PAUVRETE**

*La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée par le Gouvernement en septembre 2018.*

*Présidée par deux ambitions majeures « renouveler le modèle social » et « lutter contre la reproduction des inégalités », elle impacte l'ensemble des politiques de solidarités et s'articule autour de 5 grandes orientations :*

- *L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;*
- *Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;*
- *Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;*
- *Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;*
- *Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.*

### **Cadrage national de la contractualisation Etat-Département**

*Une des déclinaisons de cette stratégie est la contractualisation entre l'Etat et les Départements qui en font le choix. Le cadre de cette contractualisation est fixé par l'Etat, il comprend une convention type avec des engagements socles obligatoires et d'autres à l'initiative des collectivités départementales volontaires.*

### **Le Département, acteur majeur de la lutte contre la pauvreté**

Dès mars 2019, le Département a manifesté son intérêt pour contractualiser et ainsi valoriser son action déjà particulièrement développée de lutte contre la pauvreté et de prévention.

Les échanges conduits avec l'Etat ont permis d'aboutir à l'élaboration de 18 fiches actions, réparties en 3 thématiques : protection de l'enfance, insertion et action sociale.

Par ailleurs, le Département s'est engagé, en cohérence avec les objectifs de la stratégie, pour la mise en place de 6 actions complémentaires qui pourront faire l'objet de financements ultérieurs et complémentaires de l'Etat.

C'est ainsi que par délibération n°2019-03-0008 du 27 mai 2019 l'Assemblée départementale a voté à l'unanimité l'approbation de la stratégie nationale et un financement de l'Etat s'élevant à 1,68 M€ pour l'année 2019, répartis comme suit :

- 738 K€ au titre du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) lequel sera intégré au fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en 2020 ;
- 942 K€ au titre du fonds de lutte contre la pauvreté et d'appui à l'emploi, déclinés en deux parts.

soit 771,4 K€ au titre des engagements socles et 170,6 K€ au titre des initiatives départementales.

Lors de la séance du 14 octobre 2019, l'Assemblée départementale se verra soumettre un avenant fixant le financement complémentaire de l'Etat au profit du Département dans la cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à hauteur de 131,4 K€ pour la mise en œuvre de l'action relative à la prévention des « sorties sèches » des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, ainsi que l'actualisation des fiches actions annexes à la convention.

Pour l'année 2019, la contribution de l'Etat devrait ainsi être portée à 1,81 M€, dont 1,07 M€ au titre de la lutte contre la pauvreté et d'appui à l'emploi (hors FAPI).

Il est à noter qu'à compter de 2020, les concours de l'Etat relevant actuellement du FAPI seront intégrés au fonds de prévention et de lutte contre la pauvreté.

**Dans le cadre du projet de BP 2020**, les propositions des différents secteurs concernés (Enfance, Familles et Cohésion sociale et Jeunesse) intègrent les dépenses induites par les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté : développement des contrats jeunes majeurs, accompagnement des enfants sortant de l'ASE, pris en charge de la santé globale des enfants de l'ASE, mise en place de maraudes mixtes, accueil social inconditionnel de proximité, mise en œuvre d'une démarche de référents parcours, réduction des délais d'orientation des BRSA, chantier d'insertion porté en interne, soutien au secteur de l'IAE, renforcement de l'accompagnement global des BRSA.... Les propositions intègrent également les recettes afférentes, estimées à un montant égal à celui approuvé en 2019 dans la convention avec l'Etat.

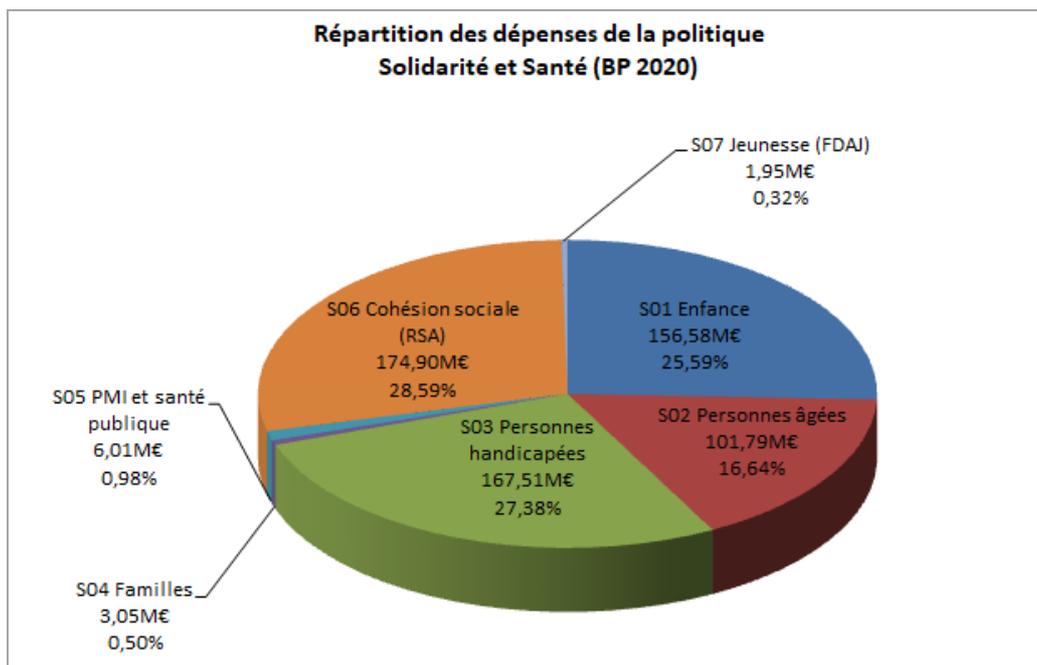
Le Département s'est engagé globalement à financer à parité avec l'Etat ces nouvelles actions répondant aux enjeux de la Stratégie Pauvreté, soit 1€ Etat = 1€ Département.

D'autres mesures nationales pourraient impacter directement les finances du Département dès 2020, notamment la mise en œuvre du revenu universel d'activité, qui fait l'objet d'une concertation nationale.

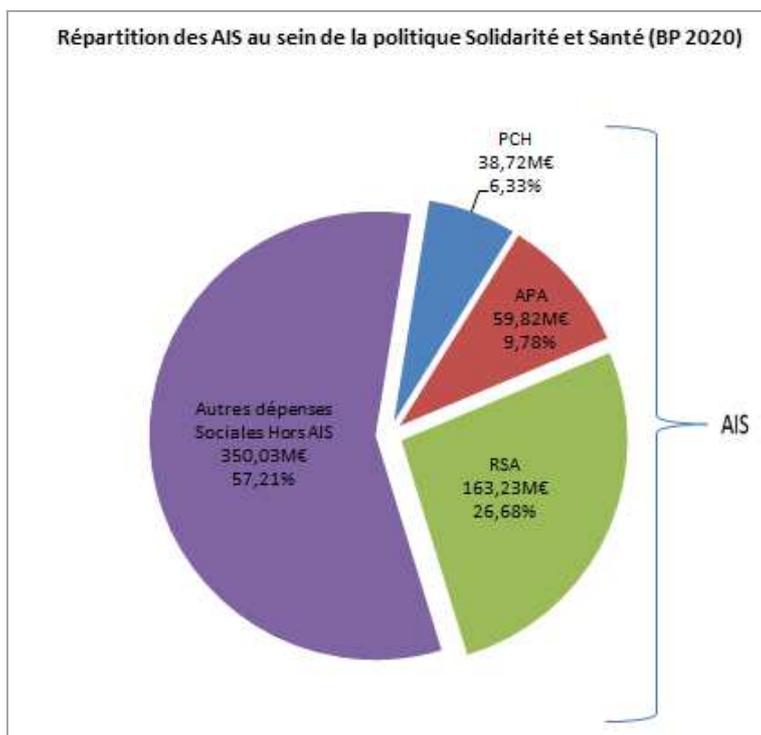
L'évolution du BP 2020 est également contenue grâce à un travail d'optimisation des prix de journée et un bilan positif des campagnes de tarification des établissements médico-sociaux ainsi que la poursuite de l'effort de rationalisation sur les dépenses courantes.

Le budget 2020 relève quasi-exclusivement des compétences obligatoires du Département : il est ainsi composé de 91,99 % de dépenses obligatoires (562,77 M€), de 6,88 % de dépenses obligatoires modulables (42,95 M€) et de 1,13 % de dépenses à caractère facultatif (6,92 M€).

Il se répartit sur 7 secteurs, comme l'illustre le graphique suivant :



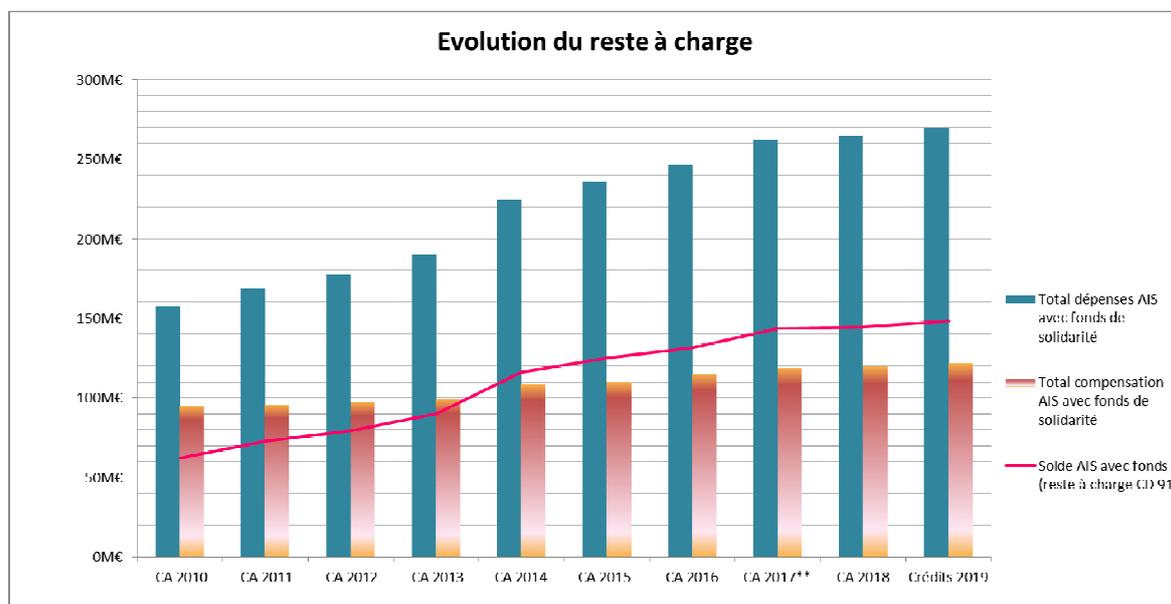
Les allocations individuelles de solidarité, dites AIS, représentent un budget de 261,76 M€ soit 42,79 % du budget de fonctionnement de cette politique.



Sur les 57,21 % restant, une enveloppe de crédits de 281,73 M€ est allouée aux dépenses d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance (rémunération des assistants familiaux inclus), des personnes âgées et des personnes handicapées.

**Ainsi, la part des frais d'hébergements et des AIS représente 88,84 % du total des dépenses de la politique solidarités et santé.**

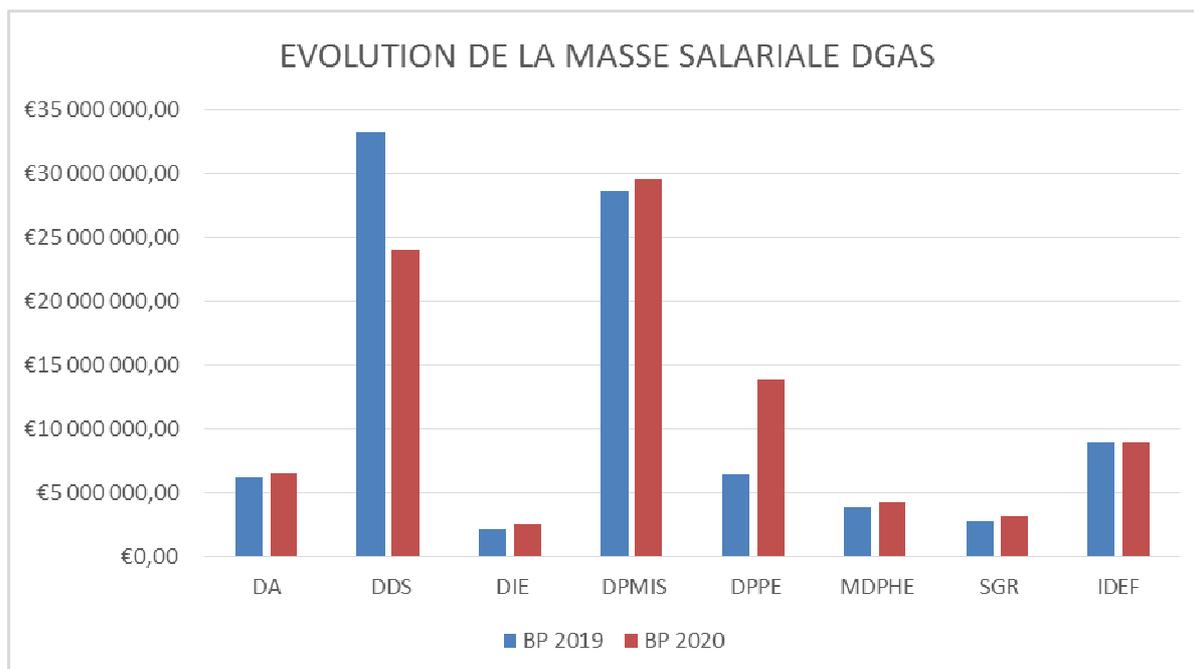
Le taux de compensation par l'Etat s'avère bien insuffisant par rapport à cette dépense supportée par le Département puisque le reste à charge global des dépenses des AIS devrait s'élever en 2020 à 148,23 M€<sup>1</sup>, soit 81,48 M€ pour le RSA, 36,77 M€ pour l'APA et 28 M€ pour la PCH.



### DONNEES RELATIVES A LA MASSE SALARIALE DEDIEE A LA POLITIQUE SOLIDARITE

Direction	BP 2019	BP 2020	BP 2020 /BP 2019
DA	6 232 872,00 €	6 516 836,00 €	4,56%
DDS	33 276 123,00 €	24 067 806,00 €	-27,67%
DIE	2 111 659,00 €	2 521 055,00 €	19,39%
DPMIS	28 635 669,00 €	29 528 929,00 €	3,12%
DPPE	6 406 655,00 €	13 859 642,00 €	116,33%
MDPHE	3 808 988,00 €	4 220 214,00 €	10,80%
SGR	2 716 023,00 €	3 158 946,00 €	16,31%
IDEF	8 929 802,00 €	8 918 311,00 €	-0,13%
TOTAL	92 117 791,00 €	92 791 739,00 €	0,73%

<sup>1</sup> Hors fonds de solidarité



La masse salariale de la DGA Solidarités, y compris les activités de l'IDEF et du SGR, évolue de façon maîtrisée (+0,73 %) entre le BP 2019 et le BP 2020 pour s'élever à 92,8 M€, et ce en dépit d'une activité et d'une demande sociale en hausse.

Les évolutions d'une direction à l'autre s'expliquent par la mise en œuvre en année pleine d'ajustements organisationnels liés à la modernisation des politiques publiques des solidarités et aux chantiers de transformation menés par la collectivité. Il s'agit de :

- La territorialisation des équipes enfance. La démarche de territorialisation a conduit la DGAS à repenser son organisation pour s'adapter à ce nouveau cadre au fur et à mesure de l'installation des 7 territoires d'action départementale pour harmoniser l'organisation territoriale de la DDS, de la DPPE et de la DPMIS, faciliter une transversalité entre les services territorialisés et renforcer la cohérence d'intervention sur chaque TAD.  
Dans ce cadre et afin de rapprocher des territoires les décisions prises en matière d'aide sociale à l'enfance, les équipes territorialisées enfance sont désormais rattachées à la DPPE et non plus à la DDS.
- L'évolution des métiers de l'insertion, qui conduit à une augmentation des moyens humains de la Direction de l'insertion et de l'emploi. Le Département s'est doté d'une feuille de route jusqu'en 2020, le Pacte Solidarité Essonne, intitulé « le social vers l'emploi ». L'objectif majeur du Pacte est de concentrer les efforts sur l'accompagnement socio-professionnel pour garantir aux bénéficiaires du RSA un parcours adapté vers l'emploi. Le projet de nouvelle organisation vise à améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et à augmenter le nombre de sorties positives vers l'emploi avec le positionnement sur chaque TAD de chargés d'insertion emploi et de conseillers insertion, le renforcement de la plateforme d'orientation à la DIE et le redéploiement de 2 postes de chargés d'accompagnement vers l'emploi à la DIE.
- Le rattachement de l'équipe des travailleurs sociaux itinérants composée de 11 agents au SGR DGAS, compte tenu de l'évolution de l'organisation de la Direction du développement social (territorialisation de l'enfance) et de l'ouverture des TS itinérants sur des missions élargies à l'ensemble des directions de la DGAS.
- La création d'une cellule de traitement des demandes de rappel. Le Département de l'Essonne a lancé en janvier 2019 un portail de services aux usagers sur le champ des politiques de Solidarités. Ce portail a pour vocation de proposer aux usagers des renseignements personnalisés sur l'offre de services et les lieux d'information en fonction de

leur situation (recherche de dispositifs, recherche de lieux d'information, simulation de l'éligibilité aux dispositifs), de permettre aux usagers de consulter l'état de leurs dossiers et droits (suivi des droits RSA), et de faciliter l'accès aux services du Département. Dans ce contexte, un service de demande de rappel aux usagers a été mis en place et rattaché au SGR DGAS.

**Détail par secteurs :**

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Enfance	Facultative	938 071,00	954 071,00	1,71%
	Obligatoire	126 952 556,00	129 528 584,00	2,03%
	Obligatoire modulable	37 539 755,00	38 695 311,00	3,08%
S01 Enfance	Somme :	165 430 382,00	169 177 966,00	2,27%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Personnes âgées	Facultative	1 337 950,00	1 894 710,00	41,61%
	Obligatoire	100 972 000,00	98 471 756,00	-2,48%
	Obligatoire modulable	1 300 600,00	1 421 600,00	9,30%
S02 Personnes âgées	Somme :	103 610 550,00	101 788 066,00	-1,76%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Personnes handicapées	Facultative	269 170,00	269 170,00	0,00%
	Obligatoire	166 298 240,00	167 236 969,00	0,56%
S03 Personnes handicapées	Somme :	166 567 410,00	167 506 139,00	0,56%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Familles	Facultative	1 537 945,00	1 643 975,00	6,89%
	Obligatoire	60 000,00	50 000,00	-16,67%
	Obligatoire modulable	1 360 590,00	1 356 400,00	-0,31%
S04 Familles	Somme :	2 958 535,00	3 050 375,00	3,10%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 PMI et santé publique	Facultative	2 153 800,00	2 118 830,00	-1,62%
	Obligatoire	3 933 410,00	3 895 800,00	-0,96%
S05 PMI et santé publique	Somme :	6 087 210,00	6 014 630,00	-1,19%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Cohésion sociale (RSA)	Facultative	45 000,00	45 000,00	0,00%
	Obligatoire	159 427 000,00	163 591 049,00	2,61%
	Obligatoire modulable	10 047 784,00	11 268 020,00	12,14%
S06 Cohésion sociale (RSA)	Somme :	169 519 784,00	174 904 069,00	3,18%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S07 Jeunesse (FDAJ)	Obligatoire modulable	1 400 000,00	1 951 180,00	39,37%
S07 Jeunesse (FDAJ)	Somme :	1 400 000,00	1 951 180,00	39,37%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires

### Secteur Enfance

Les dépenses de fonctionnement globales du Secteur Enfance pour l'année 2020 sont de 156,58 M€ et font apparaître une augmentation de 2,47 % par rapport au budget 2019.

Les dépenses obligatoires représentent 82,72 % des dépenses du secteur Enfance et s'élèvent à 129,53 M€ soit +2,03 %. Ces dépenses sont directement corrélées avec le nombre de mineurs pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

En effet, le nombre d'Informations préoccupantes continue de croître : le Département a connu de 2016 à 2019 une augmentation de 40,3 % du nombre d'IP, dont plus de 45 % donnent lieu à la saisine de l'autorité judiciaire. Le nombre d'Ordonnances de Placement Provisoire (OPP) est par conséquent également en augmentation (1590 OPP actives au 31/08/2019).

***Pour autant, et afin de limiter la hausse financière liée au nombre de mesures, le coût moyen de placement, toutes formes d'établissements confondus, demeure à 60 K€ par an et par enfant. En effet, les 350 OPP supplémentaires auraient donc dû peser pour 21 M€ si l'ensemble des mesures d'économies (notamment concernant les MNA et la tarification) n'avaient pas été prises.***

- **Prévention ASE**

**Montant proposé 2020 : 15,33 M€**

Ce programme fait apparaître au BP 2020 **une augmentation de 4,88 %** par rapport au BP 2019. Cette augmentation concerne principalement les nuitées d'hôtel, les aides éducatives et dans une moindre mesure les aides financières accordées dans le cadre d'une mesure de prévention.

- **TISF : 1,41 M€ (soit une baisse de 6,62 %)**

L'intervention des TISF<sup>2</sup> est un axe prioritaire d'intervention de l'ASE (convention cadre passée avec les associations départementales de l'enfance et des familles). Ce dispositif est tarifé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par un prix horaire différent selon les associations.

Les prix pour 2020 sont stables ou légèrement inférieurs aux prix pratiqués en 2019. La dépense dépend de la capacité des associations conventionnées à mettre en place les mesures, le montant proposé pour 2020 correspondant à un taux d'activité de 61%, taux d'exécution moyen constaté selon les capacités de mise en œuvre des partenaires.

L'évolution du nombre de familles ayant bénéficié d'une mesure dans l'année est la suivante :

TISF	2015	2016	2017	2018	30/06/2018	30/06/2019	évolution
Nombre de familles ayant bénéficié d'au moins une mesure dans l'année	369	379	343	375	202	237	17,33%

- **Allocations mensuelles : 160 K€**
- **Secours exceptionnels : 160 K€**

Ces aides financières prévues par le Code de l'Action sociale et des familles sont accordées de manière ponctuelle dans le cadre de la protection de l'enfance.

<sup>2</sup> Technicien d'intervention sociale et familiale

L'évolution 2015-2019 des allocations mensuelles et des secours exceptionnels est la suivante :

<b>Allocations mensuelles</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>Evol 2018/2017</b>
Nombre d'aides	3 232	2 694	2 406	1 944	1 036	938	-9,46%
Nombre de familles	2 733	2 304	2 082	1 685	959	855	-10,84%

<b>Secours</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>Evol 2018/2017</b>
Nombre d'aides	4 069	3 303	2 819	2 520	1 228	1 167	-4,97%
Nombre de familles	3 156	2 610	2 327	2 076	1 103	1 039	-5,80%

La diminution du nombre d'aides allouées n'entraîne pas automatiquement de diminution du montant dépensé, le montant de ces aides pouvant être plus ou moins élevé. La proposition budgétaire est donc réalisée par prudence au vu des consommations réalisées au premier semestre 2019.

- **Les nuitées d'hôtels : 1,99 M€ (+65,83 %) et 315 K€ de prestation de réservation (+75 %)**

Malgré le recentrage du Département sur ses propres compétences (l'hébergement d'urgence revenant aux services de l'Etat, sauf pour les femmes enceintes ou famille monoparentales avec enfants de moins de 3 ans en situation de danger ou risque de danger), le nombre de prises en charge de nuitées d'hôtel est en augmentation constante depuis fin 2016. Cela s'explique notamment par le nombre d'accueils croissant de MNA sur le territoire essonnien, et par la hausse des populations « dans la rue ».

Les indicateurs d'activité du service montrent la poursuite de cette augmentation :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>1er semestre 2018</b>	<b>1er semestre 2019</b>	<b>Evol 2019/2018</b>
Nbre de nuitées ASE	52 976	18 115	27 721	39 577	16 196	26 881	65,97%
Dépenses nuitées ASE	1 761 922	588 239	894 332	1 371 159	563 859	985 432	74,77%

La prévision budgétaire tient également compte d'une éventuelle augmentation des tarifs dans le cadre de l'attribution du nouveau marché (coût des nuitées et montant des frais de gestion associés).

Enfin, cette ligne budgétaire prend en compte la dépense de l'IDEF, qui recourt aux nuitées d'hôtel pour les MNA. Cette dépense est régularisée par un titre de recette émis en fin d'année au vu d'un état détaillé de la dépense de l'IDEF.

- **Les actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert**

Les prévisions budgétaires des actions éducatives à domicile (AED) demandées par les familles (4,8 M€) et des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) ordonnées par les magistrats (6,5 M€) s'élèvent à un total de **11,3 M€** (-2,01 %) La prévision budgétaire des AED et AEMO prend en compte les indicateurs d'activité du service de l'année 2018 ainsi que la capacité d'accueil de chaque association (elle-même contrainte par sa capacité budgétaire).

Une note de cadrage a été signée avec les associations en mai 2019 afin d'initier un travail d'analyse du calibrage du nombre de mesures sur le territoire et par association. Le bilan de ce travail sera réalisé au mois de novembre 2019.

Mesures Educatives exercées par des prestataires	2015	2016	2017	2018	30/06/2018	30/06/2019	Evol 2019/2018
Nombre total de mesures AED	1 413	1 486	1 615	1 630	1 661	1 701	2,41%
Nombre total de mesures AEMO	1 683	1 671	1 824	1 976	1 846	1 932	4,66%

• **Accueil familial ou en établissement ASE**

**Montant proposé 2020 : 111,54 M€**

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses liées à l'accueil en établissement ou en accueil familial des mineurs confiés au service de l'aide sociale à l'enfance et de jeunes majeurs, dans le cadre des compétences légales du Département en matière de protection de l'enfance.

La prévision budgétaire de ce programme fait apparaître une **hausse de 1,17 %** par rapport au BP 2019. Cette augmentation est liée principalement à la hausse des enfants accueillis et des jeunes majeurs (engagement du Département Stratégie Pauvreté) et porte sur les lieux de vie, les accueils alternatifs et les hébergements spécifiques à l'accueil des mineurs non accompagnés.

Effectifs des enfants accueillis à l'aide sociale enfance :

Enfants accueillis (mineurs et jeunes majeurs) et mineurs non accompagnés (MNA)	2015	2016	2017	2018	30/06/2018	30/06/2019	Evol 2019/2018
Nombre total d'enfants accueillis au 31/12	2666	2718	2809	3057	3004	3316	10,39%

Le nombre de mineurs non accompagnés – MNA- accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance est un facteur important de la hausse des dépenses d'hébergement. A ce jour, on dénombre plus de 700 mineurs non accompagnés (MNA) admis à l'ASE ou en contrats jeunes majeurs. 272 ont été nouvellement accueillis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par ailleurs, les orientations de MNA par la cellule nationale sont en hausse constante :

MNA	2015	2016	2017	2018	2019
Orientations Cellule	34	62	183	271	233
Total nouveaux MNA	89	196	237	389	316
Part Cellule	38,2%	31,6%	77,2%	69,7%	73,7%

Ainsi, l'ensemble des actions engagées par les services du Département en vue de maîtriser l'arrivée spontanée des MNA dans les services (amélioration des processus d'évaluation, la mise en place des accords tant avec la Police Aux Frontières qu'avec les services de régularisation de la

préfecture) a été en réalité compensé par l'attribution massive de la cellule et a été inefficace pour réduire le volume d'accueil.

***Sur le plan analytique, le coût de prise en charge des mineurs non accompagnés par le Département est une donnée difficilement évaluable en raison des multiples facteurs pouvant impacter la dépense mais également de la difficulté à suivre les mineurs non accompagnés (MNA) de façon statistique, la réglementation interdisant de les identifier comme tels dans les outils informatiques.***

***Les estimations concernant le coût de prise en charge de ces mineurs aux besoins spécifiques sont donc basées sur l'estimation de l'ensemble des dépenses qui leur sont liées : frais d'hébergement, médicaux, administratifs, dépenses de vie quotidienne... auxquelles on peut ajouter la masse salariale des équipes en charge de l'accueil et du suivi des MNA. Ces dépenses, rapportées au nombre de mineurs pris en charge par le Département, conduisent à un coût moyen pour 2018 de 52 000 € par jeune.***

- **Internats : 938 K€ (stabilité de BP à BP)**

Cette proposition budgétaire est fondée sur la dépense réalisée en 2019 et concerne les 9 jeunes placés en internats scolaires.

- **Placements familiaux associatifs : 15,55 M€ (soit une baisse de 9,8 %)**

Le placement familial associatif est une orientation de placement privilégiée qui compense partiellement la diminution du nombre d'assistants familiaux départementaux constatée ces dernières années. La diminution est liée à la renégociation des prix de journée dans le cadre de la tarification.

- **Centres maternels : 8,36 M€ (soit 0,19 % d'augmentation)**

Les centres maternels accueillent un nombre croissant de mères mineures et sans papier. Toutefois, le nombre global de mesures a tendance à diminuer depuis 2015. De plus, les négociations avec certains établissements ont permis une baisse du prix de journée moyen, permettant ainsi de stabiliser la dépense.

- **Lieux de vie : 13,35 M€ (soit 4,76 % d'augmentation)**

Le prix de journée des lieux de vie est indexé sur le SMIC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, ce qui implique une augmentation annuelle de la dépense, de même que l'accroissement du nombre de séjours de rupture réalisés dans ces structures.

- **Parrainages : 87,5 K€ (soit 94,44 % d'augmentation)**

Cette ligne comprend le parrainage administratif courant, à hauteur de 35 000 € ainsi qu'une nouvelle modalité de prise en charge des mineurs non accompagnés à hauteur de 52 500 €. Cette prise en charge est réalisée dans le cadre d'une convention signée en 2019 avec l'association France-Parrainages.

- **Accueils alternatifs : 3,6 M€ (soit 28,57 % d'augmentation)**

Le budget des accueils alternatifs dits « accueils relais » est en augmentation. Ces accueils concernent des jeunes ne pouvant être accueillis dans des lieux de vie ou MECS du fait de leur parcours très complexe.

Le prix de journée moyen de ces établissements agréés jeunesse et sport est d'environ 114 € par jour, ce qui est très en deçà des prix de journée pratiqués par les autres types d'établissements.

En 2019, en moyenne 110 jeunes par mois sont placés dans ces accueils relais (contre 66 en 2017), pour un montant moyen de 450 K€.

- **MECS : 57,93 M€ (soit -0,23 % de baisse)**

Les maisons d'enfant à caractère social représentent la majorité des accueils. La prévision budgétaire des placements en MECS fait apparaître une augmentation limitée par l'effort important réalisé sur le prix de journée en 2018 et 2019.

L'ensemble des négociations entre le Département et les MECS s'effectue sur la base d'une étude menée en 2016 sur les types de placements et leurs coûts, avec un objectif de convergence et rationalisation des coûts de gestion notamment.

En plus du travail accompli sur la tarification journalière, des négociations ont été engagées avec les partenaires désireux de signer des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Ainsi les gestionnaires Apprentis d'Auteuil et Action Enfance sont en phase de concrétisation de leurs négociations. D'autres suivront comme la fondation Diaconesse de Reuilly ou encore l'association Jeunesse Feu Fert. Les grands principes fondateurs de cette démarche reposent sur :

- Passer d'un modèle de fixation des prix de journée rétroactif à un modèle prospectif sur trois à cinq ans ;
- Maintenir une dotation globale fixe sur la période de conventionnement et améliorer alors la programmation des crédits alloués sur les années à venir ;
- Tendre vers une meilleure offre de service pour les enfants confiés en diversifiant les compétences mise à la disposition de la construction de leur parcours au sein de l'ASE ;
- Agir pour une augmentation des places à coût constant pour le Département afin de répondre à l'augmentation du volume d'enfants placés.

Devant la dégradation des profils des mineurs confiés constatée par nombre de rapports (Martin Blachais, Rapport Santé des Enfants Confiés), un travail de réflexion mêlant optimisation des moyens et diversification de l'offre a été enclenché. Ainsi, après avoir retravaillé sur la stratégie de tarification, des moyens ont pu être dégagés pour être réinvestis dans des modèles de prise en charge innovants :

- Courant 2019, un établissement décloisonnant les politiques publiques en matière de protection de l'enfance et de handicap a été retenu sur appel à projet. Capable d'accueillir des jeunes de 11 ans jusqu'à 31 ans, cet établissement accueille déjà 6 mineurs confiés à l'ASE.
- De même, en partenariat avec le gestionnaire Action Enfance, un projet a été élaboré pour la prise en charge des enfants de 5 à 15 ans visant à prévenir les ruptures de placement en proposant des modalités articulées inter institutionnellement. Ainsi, un accueil de jour propose 8 places sur une durée maximale de trois mois afin d'analyser, accompagner et structurer l'accompagnement des enfants concernés. L'équipe très médicalisée (Psychiatre, Psychanalyste, infirmière psychiatrique, psychologue, etc...) est en capacité d'observer et construire une réponse adaptée aux problèmes de l'enfant.

Ces deux projets pesant à eux deux 1,7 M€ sont financés par l'intermédiaire de l'optimisation de la tarification.

- **Subvention pour l'accueil des MNA : 6,94 M€ (soit 32,42 % d'augmentation)**

L'accueil et l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés confiés au Département fait l'objet de conventions spécifiques conclues avec des associations après appel à projet. Les associations concernées pratiquent un prix de journée de 57 €, soit 21 200 € par an, ce qui est largement inférieur au coût de placement moyen constaté en établissement.

Les précédents appels à projets ont permis d'obtenir une capacité d'accueil de 284 places Un nouvel appel à projets est en cours pour augmenter la capacité d'accueil de 50 places supplémentaires en 2020.

La prise en charge comprend la recherche d'hébergements adaptés et sécurisés pour l'accueil de mineurs, un accompagnement éducatif, les démarches nécessaires pour régulariser les situations administratives, la démarche d'insertion professionnelle et l'apprentissage de la langue.

L'objectif de ces conventions est de désengorger les MECS.

Le Département cherche également à tendre à loger les MNA dans des foyers jeunes travailleurs.

- **Placements divers : 1,2 M€ (stabilité de BP à BP)**

Il s'agit des indemnités de délégation d'autorité parentale (12 K€) et tiers dignes de confiance (675 K€), hébergements en foyers de jeunes travailleurs (500 K€) et frais de placement divers (12 K€).

- **Dessaisissements : 900 K€ (soit une baisse de 5,26%)**

Les dessaisissements concernent le remboursement aux autres Départements pour les enfants essonniens qui leurs sont confiés. La proposition budgétaire présente une diminution en raison de la baisse du nombre de demandes parvenues.

- **Indemnités d'entretien assistantes familiales : 2,67 M€ (stabilité de BP à BP)**

Il s'agit des indemnités d'entretien versées aux assistants familiaux, hors rémunération, pour couvrir les charges domestiques induites par l'accueil des enfants (nourriture, hébergement, hygiène corporelle...). L'indemnité forfaitaire est versée pour chaque jour de présence.

- **Prestations enfants ASE**

**Montant proposé 2020 : 2,64 M€**

Ce programme, **en hausse de 27,34 %**, regroupe la prise en charge de l'ensemble des frais annexes à la prise en charge des enfants (frais médicaux, allocation habillement, allocation jeunes majeurs, visites médiatisées...) et la participation au service national d'accueil téléphonique « Enfance en danger (119) » pour 50,6 K€.

Bien que ces dépenses soient difficiles à prévoir et que les coûts de ces prestations soient peu maîtrisables, le réalisé 2019 conduit à inscrire une estimation à la hausse, portant notamment sur les lignes d'habillement, droits de timbre pour régularisation de papiers et les visites médiatisées, de plus en plus ordonnées par les magistrats. De plus, dans le cadre du plan pauvreté, des crédits supplémentaires dédiés au développement des contrats jeunes majeurs viennent augmenter le montant de ce programme.

Thématique	Actions	Fiches actions	Budget total	Participation Etat
Engagements socles			2020	Fonds de lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi
Protection de l'enfance	Prévention des sorties sèches de l'ASE	1. Développement des contrats jeunes majeurs	27 550 300,00	131 380,74
		2. Accompagnement des enfants sortant de l'ASE	115 000,00	55 219,00
		3. Information/formation des travailleurs sociaux enfance sur l'accès au droit commun et développement du lien avec les missions locales	5 000,00	5 000,00
		4. Prise en charge de la santé globale des enfants de l'ASE	220 000,00	0,00
	Mise en place de maraudes mixtes Etat/CD pour les enfants à la rue	5. Mise en place de maraudes mixtes	150 000,00	120 000,00
		6. Offre itinérante d'accompagnement des familles en territoire rural avec les camions de PVI	np	0,00
Actions volontaristes CD			2020	Fonds de lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi
Protection de l'enfance		19. Prise en charge spécifique des jeunes victimes de troubles lourds	1 007 400,00	
		20. Accompagnement des enfants victimes de troubles du comportement	749 376,00	
		21. Amélioration des conditions d'accueil d'urgence des MNA	1 424 625,00	
		22. Mise en place d'une mission de mise à l'abri pour les femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de trois ans	162 600,00	

- **Frais médicaux, pharmaceutiques et thérapeutiques, frais de séjours hospitaliers, soins dentaires, frais d'inhumation, accouchements sous X : 300,3 K€ (soit une baisse de 0,09 %)**

L'ensemble des frais médicaux et paramédicaux est proposé en reconduction de l'exécution de l'exercice précédent.

- **Allocation contrat jeune majeur : 701,4 K€ (soit 246 % d'augmentation)**

Le contrat jeune majeur (CJM) permet aux jeunes entre 18 et 21 ans en rupture sociale et familiale et relevant d'un suivi éducatif de bénéficier d'une prise en charge sur une durée déterminée. En 2018, plus de 700 jeunes ont bénéficié d'un CJM. En 2019, on estime que le nombre de bénéficiaires atteindra 850, en lien avec le renforcement des dispositifs d'autonomisation et l'intégration des MNA dans ces dispositifs.

Par ailleurs, un crédit supplémentaire de 500 K€ doit être ajouté en 2020 afin de répondre à l'objectif d'atteindre 1000 bénéficiaires fixé dans le plan pauvreté, la recette afférente Etat étant de 131 380 €.

***En comptabilité analytique, le coût moyen de l'accompagnement des jeunes majeurs par le biais d'un contrat jeune majeur se monte à 32 412 € par an incluant les dépenses d'hébergement, frais de scolarité, allocations versées et masse salariale dédiée à cet accompagnement.***

- **Habillement : 18 K€ (stabilité)**
- **Allocation habillement : 431,11 K€ (stabilité)**

L'allocation habillement est versée aux assistants familiaux pour le remboursement des dépenses vestimentaire avancées et aux enfants confiés hors Essonne, ainsi qu'en accueil alternatif, dont le prix de journée ne comprend pas de frais de vêture et d'argent de poche.

L'enveloppe est également destinée à la prise en charge des dépenses de vêture spécifique pour les MNA en projet professionnel (casques, chaussures de sécurité, mallettes de coiffeur...) qui ne sont pas comprises dans les conventions avec les associations.

- **Visites médiatisées : 1,1 M€ (soit 6,8 % d'augmentation)**

Les missions des services de visites médiatisées aident à maintenir le lien parent/enfant dans un contexte encadré et surveillé et permettent d'observer la relation parents/enfant en vue d'une aide à la décision au moment du renouvellement de la mesure ou au cours de celle-ci dans la perspective d'un retour à domicile.

La prévision s'appuie sur l'activité des années 2018 et 2019, au vu des indicateurs d'activité du service qui démontrent un accroissement de ces dépenses, mais également au vu du tarif horaire pratiqué, y compris pour les visites médiatisées hors Essonne.

- **Droit de timbre et enregistrement : 45 K€ (stabilité)**

Il s'agit de la prise en charge des frais administratifs des demandes de passeports et titres de séjour des MNA, y compris les cartes spécifiques à certains pays.

### **FOCUS PAIEMENT NET (Secteurs des personnes âgées et handicapées)**

*Les services départementaux ont initié dès 2018 un travail visant la mise en place du paiement net. Ce projet concerne les secteurs des personnes âgées et des personnes handicapées, plus précisément sur les prestations d'aide sociale à l'hébergement, prestation subsidiaire et récupérable sur la succession. Les dépenses d'APA, PCH et l'aide sociale à domicile (aide-ménagère et portage de repas) ne sont donc pas impactées par le projet.*

*A l'instar d'autres départements, il s'agit pour la collectivité de ne payer que les dépenses prises en charge au titre de l'aide sociale, sans avancer la part correspondant à la contribution du bénéficiaire.*

*En effet jusqu'à présent, le Département faisait l'avance totale des frais d'hébergement et récupérait ensuite les contributions des bénéficiaires, selon un mode de calcul inscrit dans le RDAS. Cela engendrait, pour le Département, une avance de trésorerie et un risque de ne pas recouvrer l'ensemble des recettes correspondantes, ainsi qu'une charge de travail importante.*

*Le paiement net, permet à l'établissement d'encaisser directement la part due par le bénéficiaire de l'aide sociale (soit sa contribution) et de ne facturer le Département que le solde, c'est-à-dire le montant correspondant à la prise en charge par l'aide sociale.*

*Les impacts de ce projet structurant sont importants :*

- sur l'activité des services (mise en place des nouvelles procédures, évolution du contrôle, accompagnement des établissements...);*
- sur les outils métiers, notamment logiciels (modification des saisies, des courriers automatisés...);*
- pour les établissements, sur lesquels reposera la charge de la récupération des contributions,*
- enfin sur le budget départemental : l'externalisation du recouvrement des contributions sur les établissements entraîne une diminution des recettes d'aide sociale, en regard de laquelle le paiement en net entraîne une diminution des dépenses.*

*Il ne s'agit donc pas d'une économie pour le Département mais d'une gestion plus efficiente des dépenses d'aide sociale.*

*Le calendrier prévisionnel prévoit un déploiement progressif. Mis en place dès octobre 2019 sur un échantillon d'établissements, la mise en œuvre complète du paiement net pour l'ensemble des établissements sera atteinte au dernier trimestre 2020.*

*Il est donc proposé au BP 2020 des inscriptions budgétaires intégrant cette mise en œuvre progressive. Sur le secteur des personnes âgées comme sur le secteur de personnes handicapées, les inscriptions budgétaires concernant les recettes et les dépenses présentent ainsi une diminution, calculée sur un objectif de réalisation du paiement net à hauteur de 40 %. Pour information, cet objectif représente une diminution de recettes et de dépenses de 4,4 M € sur le secteur PA et 3 M€ sur le secteur PH.*

## **Secteur Personnes âgées**

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2020, concernant les personnes âgées, sont en **diminution de 1,76 %**, soit **101,78 M€ au BP 2020** contre 103,61 M€ au BP 2019.

Les dépenses obligatoires représentent près de 96,74 % du budget total de ce secteur, soit 98,47 M€.

Cette baisse budgétaire (-1,76 %) s'explique principalement par le passage au paiement net pour les établissements qui implique une diminution de la dépense directe (pour 4,4 M€), corrélée à une diminution des recettes.

Le budget du secteur reste néanmoins dynamique dans l'ensemble du fait d'un accroissement du nombre de bénéficiaires, le département de l'Essonne entrant dans une phase de vieillissement accéléré pointé par les dernières études démographiques livrées par l'INSEE.

Le présent budget répond donc à cette évolution de la démographie sur la base d'une hypothèse d'augmentation de 2% et des ouvertures de places en établissements (566 places décidées pour 2019-2020), ainsi que sur l'élargissement du dispositif de téléassistance.

### **• Accueil familial ou en établissement PA**

**Montant proposé 2020 : 66,86 M€**

Ce programme, **en diminution de 3,13 %**, comprend l'hébergement en accueil familial ou en établissement des personnes âgées, l'APA en établissement et les dépenses au titre du forfait autonomie (forfait versé aux résidences autonomie avec lesquelles le Département a conclu un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)) et les actions de prévention de la perte d'autonomie instaurés par la loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (« loi ASV »).

La principale hausse sur ce programme résulte des crédits inscrits pour financer l'APA en établissement (+4,93%). Cette augmentation est compensée par une baisse des crédits d'hébergement en raison de la mise en place du paiement net.

### **Nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'hébergement PA**

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	T2 2018	T2 2019	% Evol T2-2019/ T2-2018
<b>Bénéficiaires</b>	1 285	1 341	1 190	1 128	1 121	1 167	4,10%

On constate une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement en 2019 en lien avec une amélioration des délais de traitement des dossiers.

### **• Actions de prévention de la perte d'autonomie et forfait autonomie - Conférence des financeurs : 3,17 M€ (soit une baisse de 22,2 %)**

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi ASV. Elle vise à coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune de maintien de la personne âgée au domicile.

La dotation prévisionnelle 2020 est ventilée comme suit :

- 1,04 M€ pour le forfait autonomie versé aux résidences autonomie,
- 2,13 M€ pour les actions de prévention de la perte d'autonomie.

Les trois appels à projets lancés en 2019 dans ce cadre vont permettre d'utiliser en totalité la dotation prévisionnelle. Il est à noter que le versement de cette dotation par la CNSA est réalisé en deux fois au regard des dépenses réellement engagées.

- **Dépenses d'APA en établissement : 30,16 M€ (soit 4,93 % d'augmentation)**

### **Nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA en établissement**

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	T2 2018	T2 2019	Evolution T2-2019/ T2-2018
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	13 715	14 323	14 610	14 732	13 393	14 676	9,58%
<b>dont APA en établissement</b>	5 957	6 330	6 378	6 035	4 953	6 010	21,34%

L'APA en établissement recouvre majoritairement le forfait dépendance versé aux établissements essonniers, qui évolue en fonction du nombre de bénéficiaires, y compris essonniers, de leur degré de dépendance et du taux d'occupation dans l'établissement.

La proposition budgétaire s'appuie également sur la moyenne des versements aux établissements hors Essonne (prix fixé par les départements concernés) et le nombre d'ouvertures de places prévu dans l'exercice conformément à la programmation du schéma de l'autonomie.

A titre d'exemple, 336 places sont prévues sur les établissements gérés par le SEGA aux Ulis, Villebon-sur-Yvette et Draveil. Il est estimé que 70 % de ces places seront occupées par des essonniers (taux constant au sein des structures médico-sociales PA).

En outre, cette proposition budgétaire tient compte du taux de réalisation sur le CA estimé pour 2019, supérieur au BP 2019 (le CA 2019 estimé se monte à 28,9 M€ pour un BP 2019 voté à 28,75 M€, soit +240 K€, en lien avec l'évolution du nombre de bénéficiaires APA).

Il est ainsi proposé d'inscrire 23,47 M€ concernant l'APA versée pour l'accueil en établissement, (+6,66 %) et 6,69 M€ pour l'APA versée aux bénéficiaires en établissement (- 0,74 %).

- **Autres dépenses d'hébergement : 33,14 M€ (soit une baisse de 7,42 %)**

Ces dépenses regroupent l'ensemble des dépenses en lien avec les frais d'hébergement des personnes âgées dans les établissements tels que les EHPAD<sup>3</sup>, les unités de soins de longue durée (USLD) dans les hôpitaux, les hébergements temporaires et les foyers logement.

S'agissant des coûts d'hébergement, ces derniers sont impactés par l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) délibéré par le Département pour l'hébergement des personnes dont le domicile de secours se situe en Essonne. A ce jour, environ 40% d'essonniers sont accueillis dans des structures hors Département.

Pour les essonniers hébergés en Essonne, les prévisions budgétaires 2020 sont établies sur la reconduction d'un OAED fixé à 0,25 % comme les années précédentes, afin de favoriser une offre de qualité des structures pour personnes âgées.

Néanmoins, il convient de souligner la maîtrise du Département dans son processus de tarification des établissements puisque l'OAED se trouve en deçà de l'inflation réellement constatée :

<sup>3</sup> Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

	charges nettes 2017	OAED 2018	budget alloué 2018	écart 2018 / OAED 2018	en %	OAED 2019	budget alloué 2019	écart 2019 / OAED 2019	en %
<b>HANDICAP</b>	95 103 703 €	96 420 501 €	95 480 029 €	-940 472 €	-0,98%	98 679 908 €	92 717 076 €	-5 962 832 €	-6,04%
<b>HEBERGEMENT PA</b>	95 359 551 €	96 717 004 €	95 065 552 €	-1 651 452 €	-1,71%	99 620 558 €	95 410 993 €	-4 209 565 €	-4,23%
<b>SAAD ET SPASAD</b>	10 214 073 €	12 196 728 €	13 159 541 €	962 813 €	7,89%	10 803 928 €	6 988 432 €	-3 815 496 €	-35,32%
<b>TOTAL</b>	200 677 327 €	205 334 233 €	203 705 122 €	-1 629 111 €	-0,79%	209 104 394 €	195 116 501 €	-13 987 893 €	-6,69%

- **Placement familial : 320,71 K€ (soit une baisse de 2,81 %) et frais de formation 15 K€ (stabilité de BP à BP)**

La prévision des placements familiaux, qui concernent aujourd'hui 14 bénéficiaires, est en diminution de 30 K€ en raison du passage au paiement net.

En effet, à ce jour, le Département règle l'intégralité des frais d'hébergement aux familles d'accueil. La mise en place du paiement net permettra au Département de ne s'acquitter que de la part d'aide sociale, le financement des frais d'hébergement étant pris en charge en priorité par l'APA.

Il convient d'ajouter à cette dépense les frais de formation des assistants familiaux à hauteur de **15 K€**.

Le développement de l'accueil familial est un axe prioritaire pour le Département, qui s'est engagé dans le cadre d'une réflexion nationale sur la refonte du statut. Pour valoriser ce métier, le Département lance une campagne de recrutement qui s'accompagne d'une revalorisation du taux de rémunération, avec un impact budgétaire estimé à 31 000 €.

- **Indemnités diverses, dommages et intérêts, frais d'actes et de contentieux : 18,74 K€, créances éteintes : 29,2 K€.**

Ces dépenses concernent les indemnités de représentants à la commission départementale consultative de l'autonomie ainsi que les frais liés à l'instruction des dossiers et les contentieux pouvant en résulter.

- **Maintien à domicile PA**

**Montant proposé 2020 : 31,60 M€**

Les crédits concourant au maintien à domicile des personnes âgées présentent **une diminution de 1,07 %**. Ils sont essentiellement destinés au financement de l'APA à domicile.

Ils concernent également les dépenses relatives au CESU, les aides ménagères et le contrôle d'effectivité installé à travers la télégestion. Enjeu majeur du Schéma de l'autonomie, le système de télégestion (système d'horodatage des heures réalisées à domicile) sécurise et garantit les heures facturées aux bénéficiaires. A ce jour, 4600 usagers bénéficient de ce système. Le Département a pour ambition d'étendre ce dispositif à l'intégralité des bénéficiaires potentiels.

- **APA à domicile et frais relatifs aux CESU : 31,24 M€ (soit 0,93 % de diminution)**

### **Nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA à domicile**

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	T2 2018	T2 2019	Evolution T2-2019/ T2-2018
<b>Nombre de bénéficiaires APA à domicile</b>	7 758	7 993	8 341	8 697	8 440	8 666	2,68%

Il est proposé d'inscrire la somme de 8,24 M€ (+2 %) pour l'APA versée directement aux bénéficiaires (service mandataires ou « gré à gré » et la somme de 21,41 M € (-2,45 %) pour l'APA versée aux services d'aide à domicile prestataires.

Il convient d'ajouter à ces dépenses les crédits destinés aux cotisations sociales versées à l'URSSAF depuis la mise en œuvre du CESU, pour 1,565 M€ (montant stable), les frais de gestion de ces CESU payés au prestataire titulaire du marché estimés à 25,91 K€ et les frais d'impression CESU pour 3600 €.

- **Aides ménagères publiques : 45 K€ et aides ménagères privées : 180 K€**

Le budget des aides ménagères publiques et privées financées au titre de l'aide sociale passe de 285 K€ à 225 K€ au regard de la baisse du nombre de bénéficiaires. Cette diminution s'explique par l'application d'une tranche unique de revenus (limitant l'accès aux seuls revenus ne dépassant pas le minimum vieillesse) et par le transfert systématique de l'aide-ménagère aide sociale vers l'APA.

- **Autres dépenses liées au maintien à domicile**

Ce programme comprend également :

- les frais de contrôle d'effectivité, à hauteur de 115 K€ (+12,75 %) pour 2020, assurés par le nouveau service de télégestion retenu dans le cadre d'un marché public et qui équipe à ce jour 30 SAAD.
- les frais de repas pour 13 K€ pour 24 bénéficiaires, conformément aux articles L.231-3 et R.231-3 du Code de l'Action sociale et des familles.

### **Secteur Personnes handicapées**

Comme pour le secteur des personnes âgées, les dépenses du secteur personnes handicapées sont constituées essentiellement des dépenses liées au maintien à domicile (PCH, ACTP) et à l'accueil familial ou en établissements. Les propositions de dépenses de fonctionnement pour 2020 sont en **augmentation de 0,56 %**, soit 167,51M € contre 166,57 M€ au BP 2019, et ce en dépit de la mise en œuvre du paiement net pour 3 M€.

En effet, il s'agit presque exclusivement (99,84%) de dépenses obligatoires pour 167,24 M€ (+0,56 %) qui sont incompressibles, car liées principalement à l'évolution du nombre de bénéficiaires d'aide sociale, mais aussi aux coûts d'hébergement, et aux tarifs de remboursement au titre de la PCH fixés par arrêté départemental.

- **Maintien à domicile PH**

**Montant proposé 2020 : 44,46 M€**

Ce programme, en **hausse de 0,99 %**, comprend principalement l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et la prestation de compensation du handicap (PCH) et en sus les frais de gestion du CESU à hauteur de 15 K€ et des cotisations sociales versées à l'URSSAF pour 600 K€.

- **Allocation compensatrice pour tierce personne : 4,79 M€ (soit une baisse de 4,38 %)**
- **Prestation de compensation du handicap : 38,71 M€ (soit 1,79 % d'augmentation)**

La loi sur le handicap du 11 février 2005 a instauré la PCH sans supprimer l'ACTP : les bénéficiaires peuvent continuer à renouveler leur ACTP ou basculer sur le dispositif de la PCH. L'ACTP est donc amenée à disparaître progressivement, quand le nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap continue de croître.

### **Nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert ACTP/PCH**

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	T2 2018	T2 2019	Evolution T2-2019/ T2-2018
<b>Benef. ACTP</b>	979	939	865	816	839	784	-6,56%
<b>Bénéf. PCH</b>	3 979	4 395	4 627	4 794	4563	4 742	3,92%

Ainsi, concernant les bénéficiaires de la PCH âgés de plus de 20 ans, il est proposé 28,95 M€ au BP 2020.

La dépense prévisionnelle 2020 des bénéficiaires de moins de 20 ans, quant à elle, est de 9,76 M€.

L'instruction de la PCH est assurée par la MDPH, le paiement est réalisé dans le respect des deux mois réglementaires sur le délai d'autorisation de paiement.

- **Aides ménagères publiques : 65 K€ (stabilité de BP à BP) et aides ménagères privées : 250 K€ (baisse de 9,09%)**
- **Financement des services autorisés (mesures de protection des majeurs) : 20 K€ (stabilité de BP à BP)**

- **Accueil familial ou en établissement PH**

**Montant proposé 2020 : 122,66 M€**

Le budget de la politique Solidarités est fortement impacté par ce programme qui couvre la prise en charge des frais d'hébergement des personnes handicapées dans des familles d'accueil, des établissements spécialisés tels que les foyers de vie, les foyers occupationnels ou d'hébergement et les foyers d'accueil médicalisés.

Sur ce programme, l'impact du passage au paiement net permet de compenser partiellement les augmentations de dépenses résultant de la hausse du nombre de bénéficiaires (évaluée à 1,3 %) et des ouvertures de places prévues au schéma de l'autonomie (306 places pour 2019-2020).

### **Nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'hébergement PH**

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	T2 2018	T2 2019	Evolution T2-2019/ T2-2018
<b>Bénéficiaires</b>	2 603	2 730	2 620	2686	2526	2764	9,42%
<b>dont foyers de vie</b>	1 679	1 771	1 715	1 347	1 249	1 409	12,81%

La dépense relative à l'hébergement en foyers de vie présente une diminution de 0,85 % par rapport au BP 2019, soit un montant de 91,37 M€.

Concernant les placements en foyers d'hébergement / appartement (21,16 M€, +1,27 %), la répartition est la suivante : les hébergements dit « amendement creton » (1,4 M€, +6,26 %), les frais d'hébergement des adultes handicapés accueillis à titre dérogatoire dans les établissements pour PA

(706,5 K€, -11,7 %) et enfin l'hébergement en section médicalisée, en foyer d'accueil médicalisé (FAM) (220 K€, -6,62 %).

Le coût des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) est estimé à 6,9 M€ (+ 16,95 %).

Enfin, les frais de placements familiaux sont estimés pour 2020 à 908,39 K€ (+5,77 %) avec 59 bénéficiaires concernés. Cette hausse s'explique par l'augmentation du taux de rémunération des accueillants familiaux. Le développement de l'accueil familial est un axe prioritaire pour le Département, qui s'intègre dans le cadre d'une réflexion nationale sur la refonte du statut. Pour valoriser ce métier, le Département lance une campagne de recrutement qui s'accompagne d'une revalorisation du taux de rémunération, avec un impact budgétaire estimé à 73 K€.

- **Maison départementale des personnes handicapées (MDPHE)**

**Montant proposé 2020 : 100 K€**

La proposition budgétaire est **stable**.

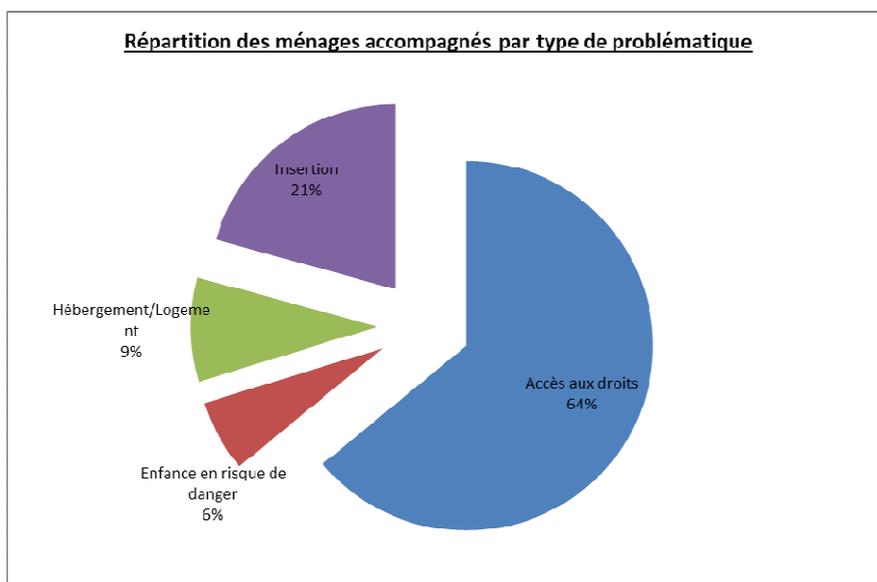
Cette participation est destinée à abonder le fonds départemental de compensation du handicap géré par la MDPHE.

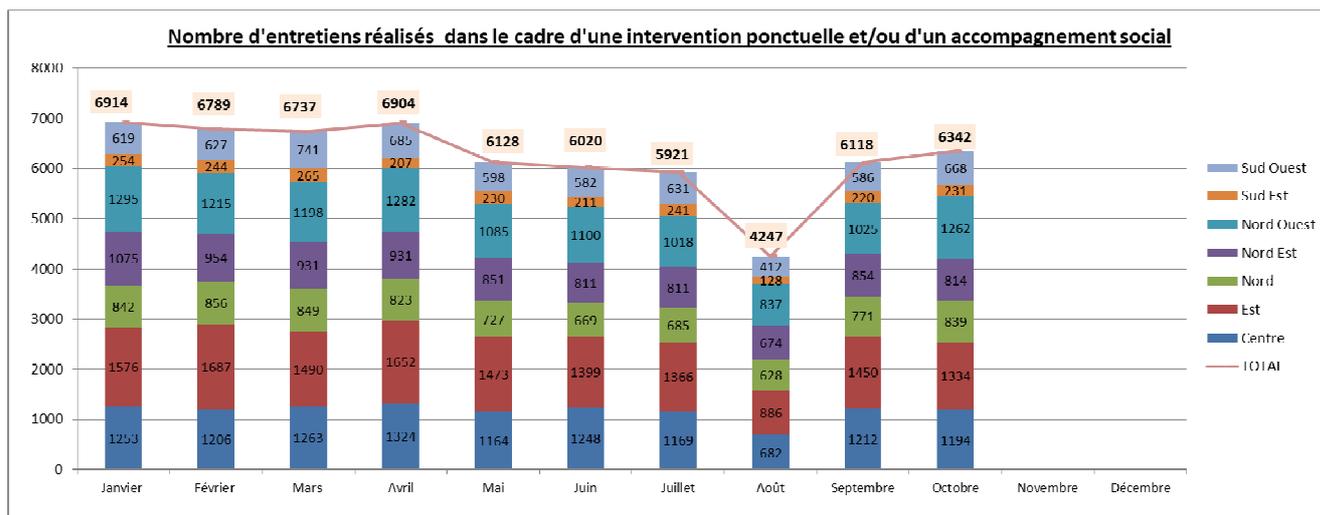
Ce fonds départemental de compensation du handicap a pour objet d'accorder des aides financières aux personnes handicapées pour faire face aux frais de compensation restant à leur charge après épuisements des droits des intéressés.

### **Secteur Familles**

Les principales composantes du budget du secteur Familles se structurent autour de deux missions :

- pilotage du partenariat avec les acteurs essoniens du développement social ;
- dispositifs en faveur des ménages en difficulté via différents outils et dispositifs d'action sociale (mesures d'accompagnement social personnalisé – MASP, actions collectives, aides financières...).





En fonctionnement, les propositions s'élèvent à 3,05 M€, soit 3,10 % d'augmentation par rapport au BP 2019, en raison de l'application des nouvelles modalités de soutien aux associations et du plan pauvreté. Les dépenses obligatoires, à hauteur de 50 K€, ne représentent que 1,64% des dépenses du secteur.

Thématique	Actions	Fiches actions	Budget total	Participation Etat
<b>Engagements sociaux</b>			<b>2020</b>	<b>Fonds de lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi</b>
<b>Action sociale</b>	Mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité	7. Accueil social inconditionnel de proximité	4 296 000,00	110 000,00
	Mise en place de référents de parcours	8. Mise en œuvre de la démarche du référent unique de parcours	50 000,00	50 000,00
	Actions de formation à destination des TS	9. Développement de formation des professionnels incitant à une autre approche du travail social	60 000,00	30 000,00
<b>Initiatives départementales (2)</b>			<b>2020</b>	<b>Fonds de lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi</b>
<b>Action sociale</b>		15. Mise en place d'actions en faveur de l'inclusion numérique	50 000,00	25 000,00
<b>Actions volontaristes CD</b>			<b>2020</b>	<b>Fonds de lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi</b>
<b>Action sociale</b>		23. Modernisation de la relation usagers	300 000,00	-
		24. Pôle d'orientation vers la qualification et l'emploi des BRSA dans le secteur des services d'aide à la personne	214 000,00	-

• **MASP Mesures d'accompagnement social personnalisé**

Montant proposé 2020 : 50 K€

La MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) instaurée par la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, est une dépense obligatoire.

Cette mesure est graduée :

- **MASP 1** : mesure contractuelle d'accompagnement social et budgétaire sans gestion des prestations sociales. En Essonne, elle est exercée en interne par les professionnels des services territorialisés du développement social.

- **MASP 2** : mesure contractuelle d'accompagnement social et budgétaire avec gestion des prestations sociales. Cette mesure est exercée depuis 2017 via un marché avec l'UDAF.

Il est proposé de diminuer l'enveloppe de **16,67 %** soit un montant de 50 K€ pour le BP 2020 au vu des dépenses réalisées en 2018 et engagées à ce jour pour l'année 2019.

### **Secteur PMI et santé publique**

Les services de Protection maternelle infantile et de santé exercent les compétences obligatoires inscrites dans le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles : actions de santé publique (consultations, vaccinations) et de prévention auprès des familles, des enfants et des jeunes, avis ou autorisation d'ouverture des établissements d'accueil du jeune enfant, agrément des assistants maternels et familiaux, et formation des assistants maternels. Dans le cadre de conventions avec l'ARS, ils exercent également les actions de santé recentralisées de l'Etat.

Ce secteur présente pour 2019 un budget de **6,014 M€** (soit une baisse de 1,19 %) dont 3,89 M€ de dépenses obligatoires (-0,96 %). Cette diminution concerne principalement des dépenses de santé publique (examens médicaux), la formation des assistants maternels et l'aide aux places en établissement d'accueil des jeunes enfants (aides à l'ouverture de places et soutien aux accueils particuliers au titre de la prévention précoce).

- **Actions de santé publique PMI**

**Montant proposé 2020 : 2,78 M€**

Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, le Département organise et assure la charge financière des actions médico-sociales préventives en faveur des futurs parents, de la femme enceinte et des enfants de moins de 6 ans.

Ainsi, grâce au maillage territorial des centres de PMI et de planification, la DPMIS occupe à l'échelle du département une place prépondérante dans le réseau de soins primaires.

Ce programme diminue de 1,17 %. Cette diminution importante est liée d'une part, au mode de versement du remboursement au centre de planification du CHSF (qui avait conduit à verser en 2019 un montant artificiellement élevé), et d'autre part à la diminution de certaines dépenses.

La mise en œuvre des actions de santé publique de la protection maternelle et infantile (PMI) concerne principalement :

- **Dépenses de pharmacie (20 K€), achats de contraceptifs et préservatifs (128 K€), et fournitures médicales (120 K€) : 268 K€ (hausse de 5,93 %)**

La mise en œuvre des missions obligatoires de santé dans les centres de PMI et de planification familiale nécessite l'achat de fournitures médicales et de produits médicaux et pharmaceutiques. Par ailleurs, le code de santé publique impose aux centres de planification et d'éducation familiale de fournir gratuitement aux mineurs et aux personnes non assurées sociales les médicaments et produits contraceptifs. La pratique des IVG médicamenteuses nécessite également l'achat des médicaments spécifiques à ces actes.

Il est précisé que les médicaments achetés pour les IVG médicamenteuses, la contraception ainsi que les traitements des infections sexuellement transmissibles (IST) sont remboursés à 100 % par la CPAM.

- **Les frais d'examens : 320 K€ (soit une baisse de 8,57 %)**

Ces dépenses concernent la prise en charge des examens de suivi des femmes enceintes, de contraception, des IVG ainsi que du dépistage des infections sexuellement transmissibles. La baisse du nombre de médecins entraîne une baisse du nombre de consultations qui génère une diminution des frais d'examens.

Il est précisé que les frais d'examens liés aux IST, à la contraception et aux IVG sont remboursés par la CPAM selon le forfait et les critères inscrits dans la convention.

Restent à charge pour le Département, principalement, les frais relatifs au suivi de grossesse des femmes sans couverture sociale ou dont la couverture sociale n'est pas encore active au moment de l'examen médical, les examens liés à la contraception des majeures et des mineures de moins de 15 ans.

- **Les vaccins : 560 K€ (soit une augmentation de 3,7%)**

L'achat et la mise à disposition de vaccins relèvent des obligations de vaccinations des Centres de protection maternelle et infantile (PMI), des Centres départementaux de prévention Santé (CDPS) et du Centre de lutte anti tuberculose (CLAT). L'augmentation découle de la commercialisation du nouveau vaccin BCG qui accuse un tarif 5 fois supérieur à l'ancien et de l'obligation vaccinale de tous les enfants nés en Ile-de-France.

Les vaccins effectués par les professionnels de santé départementaux font l'objet de remboursement par la CPAM selon une hauteur de 65 à 100%, en fonction du type de vaccin.

- **Les Actions d'information et d'éducation à la sexualité : 215,1 K€ (soit un baisse de 2,23 %)**

Ces actions concernent l'acquisition de l'ouvrage « Questions d'ados » (170,1 K€) offert à près de 17 000 collégiens de 4ème tous les ans, ainsi que les actions collectives d'éducation à la sexualité menées par le CDCESS<sup>4</sup> et le bus de santé sexuelle « Tout s'explique » (45 K€).

Pour l'ensemble des actions CDCESS, une subvention de l'ARS de l'ordre de 42 K€ est accordée pour l'année scolaire 2018-2019.

- **Dépenses d'approvisionnement, de maintenance et de déchets médicaux : 113 K€ (soit une baisse de 27,1 %)**

Ces dépenses regroupent l'achat obligatoire des carnets de santé, carnets de maternité et documents CERFA à hauteur de 28 K€, la gestion des déchets médicaux à hauteur de 25 K€, le matériel de puériculture à hauteur de 20 K€ et la maintenance et réparation des échographes et matériels de pesage à hauteur de 40 K€. La mise en place d'un nouveau parc d'échographes dans le cadre d'un marché incluant la maintenance permet de réaliser une économie sur cette dernière.

- **Participation du Département aux Centres d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) : 832 K€ (stabilité de BP à BP)**

Les CAMSP sont des structures de soins pour les enfants de 0 à 6 ans présentant des déficits moteurs, mentaux ou des troubles psychomoteurs ou comportementaux. Le Code de la santé publique prévoit que leur financement soit porté par les ARS à hauteur de 80% et les départements pour les 20% restant. Le compte administratif est validé par l'ARS qui fixe par arrêté le montant de la participation obligatoire du Département.

- **Financement du fonctionnement de la micro-crèche de la Maison d'arrêt de Fleury : 100 K€ (stabilité de BP à BP)**

La création d'une micro-crèche au sein de la Maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis est une action inédite en France. Cet établissement d'accueil de 10 places installé au sein même de l'établissement pénitentiaire, permet un accueil journalier des jeunes enfants laissés auprès de leurs mères détenues. Le Département, soucieux de protéger ces jeunes enfants et garant de leurs

<sup>4</sup> Comité Départemental de Coordination des Actions d'Education à la Santé et à la Sexualité

conditions d'accueil, contribue au fonctionnement de cette microcrèche portée par le CCAS de la commune.

L'Assemblée Départementale a donc adopté en séance du 2 juillet 2018 une délibération prévoyant une convention avec l'administration pénitentiaire (Maison d'arrêt des femmes) et le Centre communal d'action sociale de Fleury-Mérogis prévoyant la participation financière du Département pour cette micro crèche à hauteur de 100 K€. Cet accompagnement s'inscrit également dans le cadre des obligations du Département au regard du Code de procédure pénal.

- **Remboursement au Centre hospitalier sud francilien (CHSF) des frais de fonctionnement du Centre de planification : 250 K€ (soit une baisse de 28,57 % )**

La baisse effective au BP 2020 (250 K€) par rapport au BP 2019 (350 K€) résulte d'un effet de périmètre intervenu au cours de l'année 2019 dans les modalités de financement. En effet, dans le cadre de la nouvelle convention, l'exercice 2019 s'est traduit par le versement de la totalité du financement dû au titre de l'année 2018 complété de l'acompte dû au titre de l'année 2019. Pour l'exercice 2020, les financements prévisionnels (250 K€) retrouvent ainsi les montants habituellement exécutés au cours des exercices précédents.

- **Mise en place d'une plateforme autisme : 120 K€ (nouvelle dépense)**

Le Plan autisme adopté par l'Etat prévoit le développement de plateformes de diagnostic autisme de proximité (PDAP). Le Département a validé en 2016 la décision de développer ce dispositif avec un cofinancement avec l'ARS (financement du 20 % pour le Département). Cette plateforme a pour objectif d'assurer le diagnostic, l'évaluation et la coordination du projet de soins, des accompagnements avec les acteurs de proximité.

- **Formation des assistantes maternelles PMI**

**Montant proposé 2020 : 363,7 K€**

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique et du Code de l'action sociale et des familles, le Département organise et finance la formation des assistants maternels agréés ainsi que les frais d'accueil des enfants générés par les absences des assistants maternels dans le cadre de ces formations. Le montant de ces formations est estimé à 350 K€ (-12,5 % en raison de la baisse du nombre d'assistants maternels).

S'y ajoutent :

- un crédit de 12,5 K€ pour les frais d'accueil durant la formation post-accueil des assistants maternels, laquelle à l'avenir, devrait être réduite à 40 heures (au lieu des 60 heures dispensées actuellement) ;
- une indemnisation des représentants de la Commission consultative paritaire départementale (CCPD) à hauteur de 1 200 €.

***Pour information, le coût de l'agrément des assistants maternels représente 482 € par an en moyenne. Il est essentiellement constitué des charges de ressources humaines du service en charge du suivi, l'instruction et la délivrance des agréments, auxquelles s'ajoutent les frais de formation obligatoire des assistants maternels avant et après agrément. Ce coût unitaire annuel couvre les agréments délivrés et le suivi des agréments en cours (plus de 9600).***

- **Autres actions de santé publique**

**Montant proposé 2020 : 749 K€**

Ce programme est en hausse de 6,54 %. Cette augmentation est principalement liée à la consultation de préexposition au VIH financée par l'ARS ainsi qu'à l'augmentation de l'activité de dépistage de la tuberculose.

En effet, conformément à l'article L. 1423-2 du Code de la santé publique et par délibérations successives depuis 2006, le Département a conservé conventionnellement avec l'ARS IdF<sup>5</sup>, les missions de lutte contre la tuberculose, de lutte contre les Infections sexuellement transmissibles (IST), de lutte contre les maladies à protection vaccinale et les dépistages des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus, lesquelles sont financées par des recettes provenant de l'ARS via la Dotation globale de décentralisation ou via le Fonds d'Intervention Régional de la CPAM.

C'est au travers de 4 centres départementaux de prévention santé (CDPS) et de leurs antennes, du centre de lutte anti tuberculeuse (CLAT) et des activités hors les murs des professionnels, que le Département met en place les activités de prévention de la santé.

- **Frais examens : 430 K€ (soit une hausse de 2,87%)**

Ces dépenses correspondent aux examens biologiques, notamment dans le cadre des IST, à hauteur de 360 000 €, examens radiologiques relatifs à la lutte antituberculeuse pour 50 000 € et examens de laboratoires liés à la tuberculose : 20 K€.

- **Remboursement UCSA au Centre hospitalier Sud-francilien : 118 K€ (stabilité de BP à BP)**

Dans le cadre de la délégation des missions recentralisées, l'ARS a confié au Département, pour un budget de 1,5 M€, la gestion de la lutte antituberculeuse. Le Département a confié aux Unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) la prise en charge de cette activité en milieu carcéral en raison du contexte particulier lié à l'enfermement depuis 2006. En effet, la tuberculose y figure parmi les pathologies infectieuses dont l'incidence chez les personnes détenues est 10 fois supérieure à celle observée en population générale.

Cette subvention est compensée par une recette versée par l'ARS IdF.

- **Remboursement unité mobile de dépistage de la tuberculose : 75 K€ (soit 7,14 % d'augmentation)**

Le recours à une unité mobile (camion) est nécessaire pour mener les actions de dépistage collectif de la tuberculose au plus près des populations cibles. L'augmentation des dépistages en faveur des populations migrantes, dont le nombre croît, ainsi que la recrudescence du nombre de cas de tuberculose déclarés en Essonne expliquent la hausse du recours aux interventions de cette unité.

- **Achat de produits pharmaceutiques : 96 K€ (soit 20 % d'augmentation)**

Ces achats concernent les TROD (Tests rapides d'orientation et de dépistage), les traitements contre la tuberculose et les IST (infections sexuellement transmissibles).

L'augmentation de ces crédits est essentiellement liée à la mission CeGIDD et concerne la fiche action 3.3 « Promouvoir la santé sexuelle : Essonne sans sida » inscrite dans le Schéma départemental de la santé 2019-2023. Celle-ci vise à renforcer le dépistage du VIH et les moyens/outils de prévention combinée.

Cette évolution de crédits est marquée par :

- la diffusion d'un nouveau mode de prévention, les autotests (+15 000 €) complémentaires aux TROD réalisés par les CDPS. Ce nouveau dispositif de dépistage autonome permet de toucher des publics non réceptifs aux modes traditionnels de dépistages. En conséquence, la ligne connaît une progression de 60%.

---

<sup>5</sup> Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- un maintien des crédits liés aux traitements préventifs de l'infection VIH dans le cadre des consultations préexposition et à la mise en place du nouveau traitement post-exposition (stabilité de BP à BP).
  - une augmentation des traitements contre la tuberculose (+1000 €).
- **Consultation de psycho traumatisme : 30 K€ (soit 76,47 % d'augmentation)**

Relevant de l'une des actions du SDEF III, une première consultation d'évaluation et d'orientation en victimologie a été créée en septembre 2017 à Etampes pour développer une prise en charge thérapeutique de premier niveau en faveur des victimes de violences présentant un psycho traumatisme (adultes, adolescents et enfants à partir de 6 ans).

Une deuxième consultation a débuté en juin 2019 à Grigny pour répondre aux besoins exprimés sur ce territoire cible. Afin de compléter le dispositif, une 3ème consultation sera créée au nord du département en 2020.

### **Secteur Cohésion sociale (RSA)**

Le secteur Cohésion sociale regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre au titre de l'insertion des Bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté (emplois aidés, Allocations RMI et RSA, Offre d'insertion et projets cofinancés par le Fonds social européen ou le fonds d'appui aux politiques d'insertion, en adéquation avec les enjeux du Pacte Solidarité Essonne, le social vers l'emploi 2016-2020, résolument axé vers le retour à l'emploi.

Parallèlement, l'introduction d'objectifs de résultats dans les conventionnements avec les partenaires (CAF, PLIE, CCAS)<sup>6</sup>, la mise en place de contrôles partagés avec la Caisse d'allocations familiales, l'application des amendes administratives et le respect des nouveaux critères de remise de dettes contribuent à la réduction des dépenses du secteur.

Le bilan intermédiaire du Pacte de Solidarité Essonne a été présenté en Assemblée départementale le 25 mars 2019. Il inclut le bilan des actions 2018 financées au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) et fixe les perspectives 2019 et 2020.

La proposition de dépenses de fonctionnement sur ce secteur s'élève à **174,90 M€**, dont 163,59 M€ (93,53 %) dédiés aux dépenses obligatoires des allocations RMI et RSA. L'écart entre le BP 2019 et le BP 2020 (5,38 M€) s'explique principalement par la hausse des acomptes mensuels RSA, mais également aux dépenses nouvelles liées à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, compensées par une recette.

- **Allocations RMI et contrats aidés**

**Montant proposé 2020 : 116 K€**

et

- **Allocations RSA et frais annexes**

**Montant proposé 2020 : 163,47 M€**

L'évolution du nombre de foyers allocataires RSA est la suivante :

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	30/06 2018	30/06 2019
Nombre de foyers allocataires du RSA	26 671	25 601	25 413	27 011	26 396	27 267

<sup>6</sup> CAF : Caisse d'allocations familiales  
CCAS : Centres communaux d'action sociale  
PLIE : Plans locaux pour l'insertion et l'emploi

<b>% Evol</b>		-4,01%	-0,73%	6,29%		3,30%
---------------	--	--------	--------	-------	--	-------

- Versements forfaitaires RSA : 135,82 M€ (soit une augmentation de 1,36 %)
- Versements forfaitaires RSA majorés : 27,4 M€ (soit une augmentation de 9,60 %)

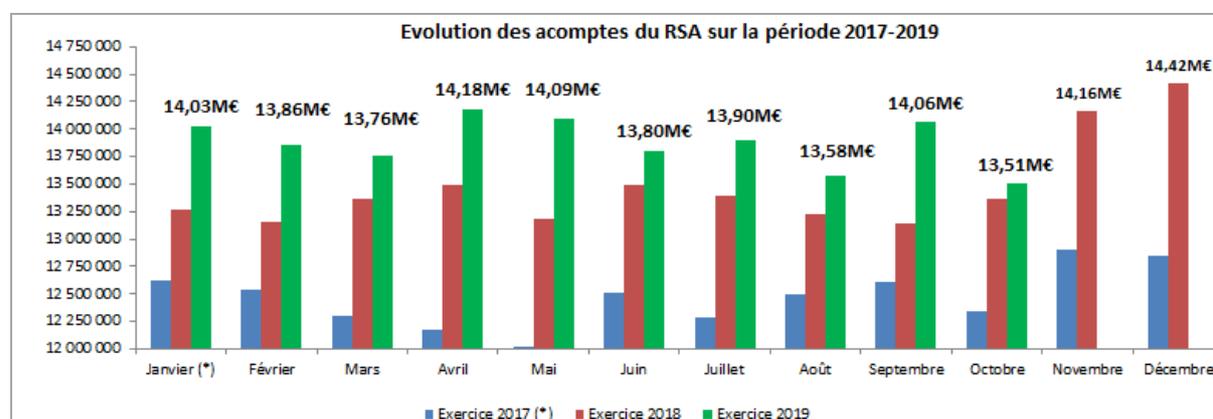
Il s'agit des versements effectués à la MSA et à la CAF pour le RSA. Le montant prévisionnel a été calculé selon une projection sur 12 mois de la moyenne mensuelle de l'allocation des 7 premiers mois 2019.

Au 1er trimestre 2019, les acomptes mensuels ont représenté un total de 41,6 M € contre 39,8 M€ au 1er trimestre 2018 et 37,5 M€ au 1er trimestre 2017.

Les explications de cette évolution, apportées par la CNAF, en lien avec la CAF de l'Essonne sont les suivantes :

- La hausse du nombre de foyers bénéficiaires de 4,6%, laquelle est supérieure à la moyenne nationale (+0,4%) et la modification des profils avec une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du RSA (enfants et conjoint de l'allocataire en titre), d'une part, et d'autre part, La composition des foyers essonniers. En effet, 4 164 personnes supplémentaires ont bénéficié du RSA entre le 2ème trimestre 2017 et le 3ème trimestre 2018.
- L'augmentation du montant moyen du RSA versé lié aux revalorisations (de 487 € au 01/01/2017 à 505 € au 30/09/2018) et à la part des bénéficiaires majorés. Au 30/09/2018, 11 422 personnes sont bénéficiaires du RSA majoré, soit 959 personnes de plus depuis le 31/12/2016 (+9,2%). Enfin, ces revalorisations annuelles de l'allocation font basculer dans le seuil de versement des BRSA pour qui l'allocation n'était jusque-là pas versée car inférieure au seuil de versement fixé par décret, soit 77 €.
- La progression des paiements aperiodiques, lesquels correspondent à des opérations de régularisation de dossiers faisant suite à des retards de liquidation de la CAF, mais aussi de rappels de versements suite à la production, par les BRSA des pièces justificatives nécessaires à la valorisation de leurs droits.
- la régression des créations d'indus, en lien avec l'effet figé du RSA instauré par la réforme des minimas sociaux en 2017, qui prévoit le versement d'un montant de l'allocation identique pour une période de 3 mois, limitant la création d'indus de RSA. Du fait de cette diminution d'indus, les sommes jusque-là déduites du montant de l'acompte CAF sont moins importantes.

Le Département doit répondre à cette augmentation, qui pèse lourdement sur le budget de la collectivité, avec peu de visibilité sur les évolutions à venir.



Par ailleurs, il convient de noter que la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2019 (Décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019), dans la mesure où elle conduit à réduire les conditions et durée d'indemnisation du chômage, pourrait renforcer cette augmentation de l'allocation au cours de l'exercice 2020 sans qu'il soit possible d'évaluer précisément ces conséquences

- **Créances éteintes RMI et Surendettement : 100 K€ (stabilité)**
- **Créances éteintes CDAS et CCAS RMI : 10 K€ (stabilité)**
- **Créances éteintes RSA : 150 K€ (stabilité)**

Ces dépenses correspondent à des annulations d'indus survenues après recours du bénéficiaire, suite au décès du bénéficiaire ou suite à dossier de surendettement. Le nombre et le montant des annulations est difficile à anticiper, ces actions en justice étant à l'initiative des usagers.

La précarisation de la population a généré, par jugement, nombre d'annulations de créances d'un montant parfois très important, ainsi que des condamnations du Département à verser des dédommagements suite aux recours formulés par les BRSA.

L'annulation d'indu intervient également dans le cadre d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France, au vu des montants des dettes, le Département n'étant pas créancier prioritaire.

Les contrôles du Département sont les suivants :

- Contrôle sur pièces des « BRSA » entrés dans le dispositif avant 2009,
- Contrôle des BRSA entrés dans le dispositif après 2009. Au vu du nombre important de dossiers, il est apparu essentiel de déterminer des cibles prioritaires à contrôler (bénéficiaire payant une ou plusieurs taxes foncières, bénéficiaire de moins de 30 ans hébergé, depuis plus de trois ans dans le dispositif, bénéficiaire travailleur indépendant mais sans revenu hors le RSA et depuis plus de trois ans dans le dispositif),
- Contrôle des BRSA radiés Pôle Emploi.

A titre d'information, 268 contrôles ont été lancés en 2018 donnant lieu à 113 suspensions et 99 K€ de révision de droits.

Le plan de contrôle CAF des BRSA s'appuie sur :

- des échanges de fichiers automatisés avec la Direction générale des finances publiques, Pôle Emploi...),
- des contrôles de cohérence annuels et trimestriels pour sécuriser les risques majeurs liés aux ressources et aux situations professionnelles,
- des contrôles systématiques de multi affiliation des bénéficiaires du RSA,
- des contrôles ciblés en fonction des situations identifiées comme étant les plus à risque (ciblage par un dispositif de modélisation du risque de donnée entrante avancé, dénommé « datamining »),
- des contrôles sur place ou sur pièces, à la demande du gestionnaire conseil allocataire, en présence d'incohérences détectées sur le dossier.

A titre d'information, le nombre de contrôles lancés par la CAF en 2018 est de 14197, ayant donné lieu à 1279 rappels pour un montant de 1,42 M€.

Par ailleurs, aux termes de la convention de gestion du RSA 2018-2020, le Département a la possibilité de demander à la CAF l'exécution de contrôles supplémentaires sur place et /ou sur pièces dans la limite de 100 par an. Ces contrôles sont réalisés gratuitement par la Caf. Au-delà de ce seuil, les éventuels contrôles supplémentaires sont facturés par la Caf à raison de 500 € par contrôle sur place et 54 € par contrôle sur pièces.

- **Frais de gestion RSA dont gestion des demandes de RSA formulées par des travailleurs indépendants : 50 K€ (stabilité)**

La convention de gestion du RSA entre la CAF et le Département prévoit une délégation à titre onéreux du traitement des dossiers des employeurs et travailleurs indépendants. La CAF fournit une liste détaillée des dossiers étudiés avec la facture trimestrielle adressée au Département.

Dans le cadre de la convention renégociée du 1er janvier 2018, le coût de traitement par dossier a été revu à la baisse, passant de 34€ à 22€ l'unité.

- **Remise gracieuse de dette exceptionnelle RMI : 4 000 € (+33,33 %)**

Le Département instruit les demandes de remises de dettes des bénéficiaires RMI en cours de recouvrement par la Paierie départementale, qui sont formulées par les débiteurs en raison d'un changement dans leur situation. Ces remises gracieuses sont principalement accordées pour les raisons suivantes : insolvabilité manifeste du BRSA dans le cadre d'une erreur de traitement du dossier par la CAF, et en cas de bonne foi du débiteur (omission involontaire), sans possibilité de récupération sur les prestations sociales en cours.

- **Remise gracieuse de dette RSA : 25 K€ (+25 %)**

S'agissant des cas de remises de dettes non délégués à la CAF, d'un montant supérieur à 3 RSA de base, le Département reste seul compétent pour accorder ou non des remises sollicitées par les BRSA. La dotation 2020 est estimée sur la base des remises accordées par le Département au 30 juin 2019 : 49 dossiers instruits pour 11 remises accordées, pour un montant de 12 404 €.

- **Frais d'actes et de contentieux / frais d'avocats : 15 K € (stabilité)**

Ces frais concernent des prestations de représentation du Département devant le Tribunal de Grande Instance d'EVRY pour les dépôts de plainte liés au RSA et devant le Conseil d'Etat en cas d'appel d'un jugement du Tribunal Administratif défavorable au Département. De janvier à juin 2019, le montant des frais d'avocat s'élève à 9 540 €.

- **Condamnations et transactions RSA : 9 000 € (stabilité)**

Cette dépense concerne des jugements défavorables au Département suite aux recours des BRSA. Ainsi, le Département peut être condamné à régler, sur ses fonds propres, des frais de justice et verser des dommages et intérêts aux usagers concernés.

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

D'un montant de 42,09 M€, les dépenses de fonctionnement obligatoires modulables représentent 6,88 % des dépenses de la politique Solidarités et santé, et présentent une augmentation de 7,88 % au BP 2020, principalement liée à la mise en œuvre du plan pauvreté.

### Secteur Enfance

Les dépenses obligatoires modulables représentent 16,67 % du secteur Enfance. Elles font apparaître une augmentation de 4,76 % par rapport au BP 2019 et se montent à 26,09 M€, pour les raisons expliquées ci-après.

• **Rémunérations assistants familiaux**

**Montant proposé 2020 : 14,06 M€ (soit une augmentation de 0,26 %)**

Une campagne de recrutement d'assistants familiaux est mise en œuvre chaque année afin de compenser le nombre de départs à la retraite (28 fin de contrats en 2017 et 2018 contre 12 en 2017 et 13 recrutements en 2018). La priorité est donnée aux recrutements essonniers afin de faciliter l'accompagnement de ces professionnelles et de répondre aisément aux obligations de rencontres parents – enfants, ordonnées par les magistrats. Une campagne particulièrement importante a été mise en œuvre en 2019.

Les dépenses de rémunération des assistants familiaux présentent donc une augmentation liée à l'accroissement des salaires et des charges.

- **Prestations ASE**

**Montant proposé 2020 : 4,61 M€**

Ce programme, en augmentation de **22,92 %**, regroupe l'ensemble des dépenses qui permettent la mise en place des projets des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Il s'agit par exemple des frais de loisirs (450 K€), de l'argent de poche (200 K€), des frais de scolarité (50 K€), récompenses scolaires et cadeaux de Noël (50 K€) et frais périscolaires (45 K€), des dépenses réglées sur régies en MDS (16,4 K€), des frais d'interprétariat (15,4 K€), et des fournitures exceptionnelles (15 K€). Globalement, le budget de ce programme est reconduit, avec quelques ajustements.

Certaines lignes subissent toutefois des modifications importantes :

- **Transports : 3,01 M€ (soit 23,31 % d'augmentation)**

La dépense relative aux transports connaît une hausse importante pour prendre en compte l'augmentation du nombre de trajets depuis 3 ans liés aux visites parents/enfants, aux rendez-vous médicaux et chez les psychologues... La saturation des Centres Médico-Psychologiques a pour effet d'imposer le recours à des psychologues en libéral. De plus, l'augmentation du nombre d'enfants confiés provoque mécaniquement une hausse des transports.

Ces transports sont effectués en taxis, par avion, train ou car par le biais de marchés publics (2,4 M€), par les assistants familiaux (remboursement des frais kilométriques : 410 K€), par les accompagnements par les Compagnons du voyage (95 K€) et par transport en commun (carte imagin'air : 35 K€).

- **Bourses d'études : 115 K€ (soit une baisse de 36,11%)**

Cette dépense est estimée au vu de l'exécution 2019 et correspond à une moyenne de 20 jeunes bénéficiaires.

- **Fourniture de « chèques d'accompagnement personnalisé » : 420 K€ (soit 320 % d'augmentation)**

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, la fourniture de chèques personnalisés permet de couvrir des besoins en alimentation (6 € par jour par jeune) et vêtements pour les MNA.

L'accroissement du nombre de MNA pris en charge à l'hôtel s'accompagne mécaniquement d'un accroissement de cette dépense. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 438 jeunes ont été accueillis à l'hôtel et 175 y sont accueillis au 31/08/2019.

- **Prestation de service : 220 K€ (soit une augmentation de 19,66%)**

Sur cette ligne, 150 K€ sont consacrés à une action phare du plan pauvreté : la mise en place de maraudes pour repérer et prendre en charge les mineurs à la rue. Les 70 K€ restant sont destinés à la rémunération des avocats représentant les agents de la collectivité.

- **Prévention spécialisée**

**Montant proposé 2020 : 7,42 M€**

La prévention spécialisée est une compétence départementale qui s'inscrit dans les missions de prévention et de protection de l'enfance. En Essonne, cette mission est confiée à des associations de prévention spécialisée sur chaque territoire. Le Département a réaffirmé qu'il s'agissait d'une action primordiale auprès des jeunes en difficulté, dans un contexte économique contraint et d'évolution des problématiques locales.

La mission de prévention spécialisée est organisée autour de services habilités dont un à vocation départementale (association Ressources) et est déployée sur plus de 40 communes, dans les zones urbaines, mais aussi dans des secteurs plus ruraux. Le programme est en augmentation de 4,05 %, en adéquation avec les conventions d'objectifs de moyens conclues pour la période 2018-2020 (délibération du 15 janvier 2018).

En effet, l'ensemble des diagnostics partagés ont été réalisés permettant la construction d'un plan d'action adapté aux problématiques de territoires, répondant au cadre précis de la prévention spécialisée et aux articulations partenariales. Les 8 conseils départementaux de la prévention spécialisée se sont tenus, 1 par association, permettant de valider la démarche générale et le suivi des orientations départementales au regard du plan d'action déployé par chaque association. Ce suivi est également assuré par l'analyse des indicateurs en matière d'implantation, de présence sociale, d'intervention auprès du public cible (jeunes rencontrés, captés, suivis). Ainsi, l'intervention des associations est conforme aux termes de la convention, alternant actions collectives et individuelles, et permet de poursuivre la dynamique de coordination entre les différents acteurs (services communaux, TAD..).

### **Secteur Personnes âgées**

- **Subventions et autres prestations en faveur des PA**

**Montant proposé 2020 : 1,42 M€**

Ce programme concerne l'attribution de subventions en faveur des personnes âgées et présente une **augmentation de 9,30 %**, liée principalement à la couverture intégrale du département par le dispositif CLIC.

- **Subventions CLIC : 1,22 M€ (soit 11 % d'augmentation)**

La principale dépense du programme concerne le soutien aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (**CLIC**) pour un montant total de **1,22 M€**.

Les CLIC s'inscrivent dans un cadre d'action territorialisé et partenarial incluant les professionnels de la filière gériatrique, les professionnels sociaux et médico-sociaux et les services d'aide à domicile.

En Essonne, plusieurs facteurs freinaient l'action des CLIC et leur efficacité :

- Les moyens alloués aux CLIC par les communes et le Département n'étaient pas assis sur des critères tenant compte de l'activité et des besoins du territoire (population de + de 60 ans), mais sur un barème reposant sur la population globale.
- Le niveau de service rendu était hétérogène : 28 communes non couvertes, un volume de population pris en charge variable et une masse salariale significativement différente entre CLIC.
- Coexistence de plusieurs CLIC sur un même TAD.

Afin de remédier à ces inégalités, un travail a été mené auprès des CLIC au cours des années 2017 et 2018, afin d'étendre et rationaliser la couverture territoriale des CLIC, de proposer un service public de qualité et équitable sur tout le département, de fixer des indicateurs d'activité et de qualité clarifiés et d'homogénéiser les participations financières.

Plusieurs objectifs ont ainsi été partagés et définis avec les 8 CLIC de l'Essonne :

- Une couverture de niveau 3 sur l'ensemble du territoire. La couverture de niveau 3 inclut les missions de niveau 1 et 2 (d'accueil, d'écoute, d'information de conseil et de soutien ; évaluation des besoins des personnes âgées et d'élaboration du plan d'aide personnalisé dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie) auxquelles s'ajoutent

les missions de mise en œuvre, de suivi et d'adaptation du plan d'aide personnalisé pour les personnes non bénéficiaires de l'APA en Essonne (GIR 5 et 6).

- Une harmonisation des périmètres en lien avec le découpage des territoires d'action départementale (TAD) et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI); l'intervention du CLIC de l'Hurepoix sur le territoire Nord-Ouest, suivant ainsi le rattachement de la Communauté de communes Pays de Limours, et sur le CLIC Sud Essonne concernant la couverture du territoire de la Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix. L'association porteuse du CLIC Hurepoix a donc été dissoute fin 2018 pour une reprise par les 2 autres CLIC (NOA et Sud Essonne). On passe donc à 6 CLIC au lieu de 7 initialement.
- Un renforcement des coopérations entre acteurs.
- Une définition cohérente des clés de répartition financières entre le Département et les communes (participation départementale de 5 € par personne âgée de 60 ans et plus et participation communale de 4 € par personne âgée de 60 ans et plus).

L'ensemble de ces objectifs ont été définis et approuvés par l'Assemblée départementale du 4 février 2019. L'augmentation de la participation départementale, ainsi que l'amélioration du maillage territorial expliquent cette augmentation budgétaire.

- **Subventions de modernisation des SAAD : 190,6 K€ (stabilité de BP à BP)**

Ce programme concerne les subventions relatives à la modernisation des SAAD, mode de financement complémentaire et facultatif. Le maintien de ces subventions, à hauteur de 190 600 €, est proposé au BP 2020.

En effet, la subvention de modernisation des SAAD a été votée lors de l'Assemblée départementale du 2 juillet 2018, en remplacement de la prestation horaire qualité, qui était devenue irrégulière.

Elle permet de financer, suite à appel à candidatures :

- la formation du personnel d'intervention ou administratif,
- la mutualisation ou le regroupement entre structures.

Ce financement s'est concrétisé par la signature d'une convention qui conditionne le versement d'un solde sous réserve de la réussite d'objectifs. En 2019, cinq services d'aide à domicile ont pu bénéficier de cette subvention : ASAD Longjumeau, ADMR Vallée de la Bièvre, Croix Rouge Française Marcoussis, Communauté de communes de la Vallée de l'Essonne, Centre Intercommunal du Dourdannais.

- **Allocation accueil de jour : 10 K€ (stabilité de BP à BP)**

Cette allocation extra-légale consiste à attribuer aux bénéficiaires de l'APA disposant d'une décision en accueil de jour dans des établissements ayant une cellule spécifique d'accueil pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, un supplément de 20 € par jour au-delà de leur plan d'aide APA afin de valoriser et de prendre en compte le surcoût de ce type d'accueil. Il est proposé le maintien de cette allocation pour un montant de 10 000 €.

## **Secteur Familles**

Les dépenses de fonctionnement modulables (1,35 M€) représentent 44,47 % des dépenses de ce secteur, principalement axées sur l'aide aux familles en difficulté.

- **Prestations d'interprétariat**

**Montant proposé 2020 : 47 K€**

Ces prestations regroupent l'interprétariat en langue de signes française, dont les prestations filmées, l'interprétariat oral en langues étrangères, dont la prise en charge des délégations étrangères et les traductions écrites en langues étrangères.

Compte tenu de la maîtrise des consommations déjà réalisée au cours des exercices précédents, notamment par le recours aux nouvelles technologies (dispositif de vidéo-traduction en langue des signes française accessible à l'ensemble de la collectivité) il est proposé de maintenir le même montant qu'au BP 2019.

- **Aides aux familles**

**Montant proposé 2020 : 1,31 M€**

Ce programme concerne l'accompagnement du public reçu quotidiennement dans les MDE, MDS et permanences sociales et constitue le dispositif financier au cœur de l'accompagnement proposé par les professionnels. Les dépenses sur ce programme sont stables.

- **Dépenses liées aux actions collectives : 9 400 € (soit une baisse de 30,83 %)**

Menées par les professionnels sociaux et médico-sociaux, les actions collectives en faveur de groupes de personnes, complémentaires aux interventions individuelles, permettent d'apporter des réponses à des besoins et/ou des problèmes repérés par les professionnels. Ces interventions sont en constante progression, car innovantes et complémentaires à l'intervention sociale individuelle auprès des personnes et des familles.

Elles portent généralement sur les domaines suivants : gestion budgétaire, accès aux droits et services, droits et devoirs des BRSA, groupe de paroles, prévention des expulsions locatives... et sont menées avec des outils ludiques ou attractifs, permettant en outre de lutter contre la désocialisation. Il convient donc de valoriser le développement de ces actions pour soutenir les professionnels dans la diversification de leurs outils d'accompagnement.

Ces crédits permettent également l'achat de petits matériels utiles aux services territorialisés et le financement de frais de convivialité lors de l'accueil de partenaires et/ou usagers. Ces dépenses sont gérées par le biais d'une régie d'avance.

- **Aides financières aux familles (FAMD<sup>7</sup>) : 1,3 M€ (stabilité de BP à BP)**

Défini par le Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) en vue de clarifier et distinguer les aides apportées aux familles, hors champs de l'aide sociale à l'enfance, le fonds d'aide aux ménages en difficulté a été mis en place pour soutenir les familles (personnes seules et/ou avec enfants) se trouvant en situation de vulnérabilité et/ou de précarité.

Il s'adresse à tout ménage (personne seule, couple avec ou sans enfant) dont la demande concerne des besoins de première nécessité et pour lesquels l'aide apportée peut permettre de favoriser autonomie et insertion. Il prend la forme de bon de secours (secours exceptionnel) ou de virement à des tiers.

Au vu de l'analyse de la consommation des aides financières sur l'année 2019, il est proposé le maintien de l'enveloppe financière de 1,3 M €.

### **Secteur Cohésion sociale (RSA)**

Les dépenses obligatoires modulables représentent **10,72 M€ soit 6,13 %** du secteur Cohésion sociale.

- **Offres d'insertion RSA**

**Montant proposé 2020 : 8,42 M€**

---

<sup>7</sup> Fonds d'Aide aux Ménages en Difficulté

Ce programme est en augmentation de 23,37 %.

Dans la continuité de l'exercice 2019, ces dépenses seront destinées aux actions du Pacte Solidarité Essonne « le social vers l'emploi », mais aussi à la mise en place d'actions nouvelles pour renforcer les sorties positives du RSA : outre l'offre d'insertion habituelle, 2020 sera consacrée à l'accompagnement des personnes en accès ou remise à l'emploi, (Action intensive emploi), la continuité de la remobilisation vers l'emploi avec les structures d'insertion par l'activité économique – SIAE ainsi que des prestations prévues au plan de financement FSE (modes d'accueil, mobilité, construction de parcours d'accès à la qualification..).

Le Pacte solidarité Essonne 2016-2020 PTI/PDI présente un bilan intermédiaire positif en 2018.

Plusieurs dispositifs ont été renouvelés afin de continuer un accompagnement optimal des demandeurs d'emploi, des BRSA et des jeunes (renouvellement de la convention avec Pôle emploi, nouvelles conventions de délégation d'accompagnement des BRSA, soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), évolution de la gouvernance du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)).

De plus, plusieurs actions phares sont à souligner comme l'évolution des métiers des professionnels du Département intervenant sur le champ de l'insertion, la lutte contre la fracture numérique, le démarrage du chantier d'insertion interne du Département à Méréville (permettant à 8 BRSA essonnien de découvrir les métiers des espaces verts...).

La poursuite des actions favorisant le retour à l'emploi des jeunes et des BRSA a permis la mise en place entre autre d'actions d'insertion dans les quartiers politique de la ville (14 projets financés pour un montant de 297 K€).

Enfin, les parcours adaptés aux BRSA avec la plateforme d'orientation, le soutien aux créateurs d'entreprise BRSA, la promotion des clauses sociales dans les marchés publics, l'accompagnement intensif à l'emploi (IAE) aux moins de 36 ans et depuis moins d'un an dans le dispositif RSA (sur 73 BRSA ayant bénéficié du dispositif en 2018 dont 62 sont en sortie positive) confortent la dynamique du Pacte solidarité Essonne.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté permettra en outre de conforter plusieurs actions du Pacte de solidarité (actions d'insertion jeunes et quartiers politique de la ville) mais aussi la mise en place de nouvelles actions notamment la déduction des délais d'orientation des BRSA.

Thématique	Actions	Fiches actions	Budget total	Participation Etat
<b>Engagements socles</b>			<b>2020</b>	<b>Fonds de lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi</b>
<b>Insertion</b>	Réduction des délais d'orientation	10. Réduction des délais d'orientation des BRSA	301 724,00	171 150,00
	Mise en place d'appel d'offres garanties activité	11. Chantier d'insertion "valorisation des jardins historiques et à caractère exceptionnel"	230 739,00	65 395,00
		12. Soutien au secteur de l'IAE	4 816 580,00	
		13. Renforcement de l'accompagnement global	1 189 500,00	84 357,00
		14. Optimisation de l'action "accompagnement intensif de retour à l'emploi" des BRSA de moins de 36 ans	197 065,00	80 294,00
<b>Initiatives départementales (2)</b>			<b>2020</b>	<b>Fonds de lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi</b>
<b>Insertion</b>		16. Consolidation du Pack sortie RSA	200 000,00	100 000,00
		17. Réservation de place d'accueil en EAJE communal pour les enfants de BRSA	85 000,00	45 662,00
		18. Mise en place des postes de CAE et CIE	975 402,00	0,00

Dans le cadre de l'accompagnement des BRSA, le Département a fait le choix de déléguer, par convention, l'accompagnement des bénéficiaires orientés « emploi » à Pôle Emploi, par une

convention renouvelée à titre gratuit. S'agissant des BRSA orientés « social », l'accompagnement est assuré par les agents du Département, sur les territoires, et est délégué à plusieurs partenaires (CAF, CCAS, PLIE, SYMGHAV).

Les dispositifs d'accès à l'emploi sont développés en 2020, notamment concernant les chantiers d'insertion.

**Les données de la comptabilité analytique ont permis de dégager un coût moyen par foyer allocataire de 6 555 € par an. Ce coût prend en compte les dépenses d'allocation mais également les dépenses liées à l'offre d'insertion départementale ainsi que les charges RH destinées à cet accompagnement, l'accompagnement représentant ainsi 560 € annuel soit 8,54 % des dépenses engagées.**

**- Contribution d'accompagnement social des BRSA majorés : 150 K€ (stabilité de BP à BP)**

Dans le cadre d'une convention 2018-2020, la CAF se voit confier à titre onéreux l'accompagnement contractualisé de 1 000 bénéficiaires du RSA majoré, ayant au moins un enfant de moins de trois ans.

La CAF de l'Essonne s'est engagée courant 2018 à analyser le taux de sortie de la file active dans les six mois qui suivent le premier contrat avec une perspective d'amélioration sur la période de la convention. Le nombre de sorties positives est un des éléments conditionnant l'octroi du solde de la subvention (représentant un versement de 50%).

**- Conventonnement avec les mairies et CCAS : 614 K€ (soit une baisse de 5,34 %)**

Le Département maintient son partenariat avec les CCAS engagés dans un conventonnement 2018-2020 pour assurer l'accompagnement contractualisé de 90 allocataires du RSA par référent. 26 CCAS maintiennent leur engagement et accompagnent 4 041 bénéficiaires.

L'engagement des CCAS, en terme de résultat de sortie du dispositif est de 20 % (emploi, retraite, handicap reconnu), il conditionne l'octroi de la subvention.

**- Aides aux PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) : 320 K€ (soit une baisse de 0,5 %)**

Cette proposition respecte le cadre de la nouvelle convention triennale 2019-2021 avec les 4 PLIE essonnien, sur la délégation de l'accompagnement contractualisé de 80 bénéficiaires du RSA entrés dans le dispositif depuis au moins deux ans. Ainsi, 7 ETP suivent 560 BRSA (subvention de 28 K€). L'objectif de sortie du dispositif en emploi est de 40% soit 224 BRSA. Les PLIE doivent également proposer une action collective d'insertion par an à l'ensemble des BRSA du territoire (subvention 40 K€).

**- Accompagnement des gens du voyage : 50 K€ (stabilité de BP à BP)**

La convention de délégation de l'accompagnement contractualisé avec le SYMGHAV (syndicat mixte pour la gestion de l'habitat voyageur) pour 150 bénéficiaires du RSA « gens du voyage » a été adoptée lors de la commission permanente du 11 juin 2018. Le SYMGHAV intervient sur l'ensemble du territoire essonnien et a pour objectif 10 % de sortie positive du dispositif.

**- Chéquiers d'insertion : 255 K€ et frais de gestion et d'affranchissement : 5 400 € (soit une augmentation totale de 0,39 %)**

Les Chéquiers d'insertion sont destinés à favoriser l'insertion socio professionnelle pour des personnes entrant en formation ou intégrant une prestation d'insertion départementale. Ils couvrent des besoins alimentaires, de vêture et d'hygiène.

Des chéquiers d'aide à la rémunération d'assistantes maternelles sont également proposés pour les BRSA en recherche active d'emploi (CESU).

Enfin, un chéquier d'aide à la formation au permis de conduire peut également être attribué pour lever les freins au retour à l'emploi, à l'issue d'un diagnostic réalisé par la plateforme mobilité.

Les frais de gestion sont liés au marché public de fourniture des chèquiers, calculés sur un pourcentage de la valeur faciale des chèques.

**- Pack sortie RSA : chèques personnalisés : 111,3 K€ et aides individuelles 4,65 K€ (stabilité de BP à BP)**

Afin de soutenir le bénéficiaire et garantir son maintien dans l'emploi de manière pérenne, le Département a créé en 2018 un « pack sortie ». Il est composé d'un contrat d'engagement réciproque de 6 mois maximum, après sortie du dispositif, ce qui garantit la pérennité de l'emploi pour employeur et employé. Des aides financières peuvent également être allouées dans cette optique : aides à la mobilité, à l'alimentaire, à l'accueil d'enfants (de 0 à 11 ans). Elles sont versées sous forme de chèque personnalisé ou d'aide individuelle.

**- Aides individuelles à projet professionnel : 150 K€ (stabilité de BP à BP)**

Dans le cadre du RDAS, des aides financières individuelles peuvent aussi être attribuées aux BRSA engagés dans un parcours d'insertion professionnelle. Ces aides sont liées à l'accès à la formation, à la mobilité et au retour à l'emploi.

**- Subventions aux structures d'insertion par l'activité économique : 1,61 M€ (soit 10,41 % d'augmentation)**

Le Département a fait le choix de maintenir son soutien à l'IAE en finançant, en complémentarité de l'Etat les aides aux postes et l'accompagnement socio professionnel, dévolus aux bénéficiaires du RSA. Cette pratique a harmonisé et sécurisé les systèmes de financement des structures.

Lors de la séance du 24 septembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé la délibération cadre relative aux orientations stratégiques du Département pour trois ans en matière de soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE). Le soutien financier direct du Département aux SIAE est de 3,7 M€ par an auquel s'ajoute 1,35 M€ dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) signée avec l'Etat et Pôle emploi.

La DIRECCTE a lancé en avril 2019 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant la création de nouvelles structures de l'insertion par l'activité économique en Essonne mais aussi le développement des structures existantes en augmentant le nombre de postes.

Ainsi, en tant que copilote de cette politique, le Département peut, s'il le souhaite, accompagner le développement de cette politique publique en cofinancement les postes supplémentaires mais aussi les nouvelles structures favorisant ainsi le recrutement de bénéficiaires du RSA.

Le budget consacré comprend les subventions d'ETP dans les structures d'insertion par l'activité économique (411 K€, soit + 30,27 %), les subventions aux associations intermédiaires (997,9 K€, soit +4,28 %), les subventions aux entreprises de travail temporaire d'insertion (108 K€, soit +17,38 %). Ces augmentations budgétaires tiennent compte des créations de structures et des développements, notamment dans le cadre de la stratégie régionale pour l'IAE.

La subvention à Essonne Active pour le soutien aux structures de l'IAE en difficulté, d'un montant de 100 K€, est maintenue à l'identique.

**- Aides aux chantiers d'insertion : 3,62 M€ (soit 34,48 % d'augmentation)**

Les Ateliers et chantiers d'insertion s'inscrivent dans le champ de l'utilité sociale et sont majoritairement financés par des fonds publics. Ils recrutent des personnes éloignées de l'emploi, dans un objectif de remobilisation vers l'emploi ou de pré-qualification, voire de qualification en direction d'un secteur d'activité. Au nombre de 30 sur le département, ils constituent le premier maillon de la chaîne des emplois en insertion et contribuent à la sortie des BRSA du dispositif. Il convient de maintenir leur financement (en lien avec la bourse aux postes de la Direccte).

Depuis 2018, le Département s'est doté d'un Chantier d'insertion porté en interne, lequel constitue une offre d'insertion supplémentaire moins onéreuse qu'un chantier classique. Cette action permet également aux agents du département d'accompagner dans leur retour à l'emploi les BRSA et ainsi

de les sensibiliser à cette mission première du Département. Pour 2020, il est prévu le maintien de ce chantier d'insertion et à ce titre, son financement (aide aux postes ainsi que l'accompagnement socio-professionnel des BRSA). Des développements de chantiers internes, dans d'autres secteurs (accueil...) sont également en cours.

Dans le cadre de la stratégie régionale de l'IAE et suite à la mise en œuvre du plan pauvreté par le Département, la création de 4 nouveaux chantiers est prévue impliquant une augmentation de 930 K€ par rapport au BP 2019.

**- Subventions RSA organismes privés : 513,6 K€ (stabilité de BP à BP)**

Ces lignes concernent les subventions à des organismes privés œuvrant dans l'accompagnement social (Rompre l'isolement, reconnaissance des travailleurs handicapés, intervention de techniciens d'intervention sociale et familiale, aide à l'insertion par l'hébergement...), et la participation du Département au fonds d'aide mutualisée à la formation, pour les BRSA en poste dans les associations intermédiaires du département.

**- Publication d'imprimés RSA : 85 K€ (soit 1600 % d'augmentation)**

Cette ligne a pour objet la mise à disposition d'outils de communication (pochette « RSA mes droits mes devoirs », guide de l'accompagnement, journal du Groupe Ressources, présentation des actions du Pacte de solidarité Essonne...), afin de mettre en valeur les actions mises en œuvre par le Département et faciliter la visibilité du dispositif pour les BRSA.

De plus, en 2020, et incluse dorénavant dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'action « le mois de l'insertion et de l'emploi en Essonne » se poursuit, pour tenir 6 forums Insertion dans les TAD du Département, ainsi qu'une information aux jeunes sortants de l'ASE en prévention des sorties sèches. Ces dépenses nouvelles à hauteur de 75 000 € expliquent la très forte augmentation de cette ligne.

**- Prestations de remobilisation linguistique à visée professionnelle : 240 K€ (stabilité)**

Ces prestations ont fait l'objet d'un appel à projets pour la période 2018-2020. Il s'agit de reconduire des sessions de linguistique de base pour des personnes éloignées de l'emploi afin qu'elles puissent dans un deuxième temps accéder à une formation pré-qualifiante, avec des bases minimum en français. L'augmentation de l'enveloppe est proposée en accord avec les consommations effectives des deux dernières années.

**- Subvention formation pré-qualifiante organismes privés : 170 K€ (stabilité de BP à BP)**

Une plateforme de pré-qualification multi-métiers a été créée en 2017-2018 suite à expérimentation positive en 2016. Les métiers à privilégier sont définis en fonction des besoins en formation des BRSA et des secteurs d'activité en tension (hébergement-hôtellerie, BTP, transport, service à la personne, vente). La poursuite de cette action est prévue en 2020 dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les porteurs de POEC<sup>8</sup> sur les métiers en tensions.

**- Subvention au fonds d'aide et d'accompagnement intensif vers l'emploi : 15 K€ (nouvelle dépense)**

Ce fonds est destiné à mobiliser directement des aides post accompagnement intensif vers l'emploi, pour lever des blocages ponctuels et mineurs au retour à l'emploi.

---

<sup>8</sup> Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective

**- Réserve de places en établissement d'accueil du jeune enfant pour les BRSA : 85 K€ (nouvelle dépense)**

Cette action figure dans les actions retenues par la Stratégie pauvreté et sera compensée par une participation de l'Etat (fiche action 17). Elle permet de réserver des places d'accueils en EAJE communal afin de faciliter le retour à l'emploi des BRSA.

**- Renforcement des sessions de l'Action Intensive Emploi : 108,4 K€ (nouvelle dépense)**

Au vu des résultats positifs de cette action, il s'agit de doubler le nombre de sessions AIE dont l'objectif est de limiter la durée d'inscription au RSA en mobilisant activement et intensivement vers l'emploi les nouveaux allocataires du RSA, pour favoriser la recherche d'emploi et de formation, par des techniques participatives et innovantes. Ce renforcement n'est pas inclus dans les actions retenues au titre du FSE et doit donc figurer sur ce programme.

**- Plateforme Services d'aide à la personne (SAP) : 260 K€ (soit 30 % d'augmentation)**

Cette action vise un double objectif :

- répondre aux problématiques des structures essonniennes SAP dans les différents volets de gestion et de recrutement ;
- mettre en place des dispositifs d'accueil et d'orientation du public en recherche d'emploi et de formation dans ce secteur, notamment les bénéficiaires du RSA, sur la base d'un pôle d'insertion et d'un pôle de recrutement (750 offres d'emploi non pourvues dans ce secteur).

L'augmentation du montant proposé est issue de l'appel à projet lancé en 2019.

**• Contrats aidés**

**Montant proposé 2020 : 1,94 M€**

Ce programme concerne le financement des contrats d'accompagnement dans l'emploi (564 K€), les aides aux postes des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) mis en œuvre au sein des ateliers chantier d'insertion (1,35 M€) et les frais de gestion (28,8 K€) de l'IAE - insertion par l'activité économique.

Chaque année, la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue avec la DIRECTE<sup>9</sup> est négociée dans le courant de l'année N avec les structures financées. S'agissant de l'aide aux postes, le nombre de Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) est directement lié au nombre d'ETP agréés par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

La création de structures prévues en 2020 et le financement des postes sur le chantier d'insertion porté en propre par le Département justifient le maintien du nombre de CDDI à financer.

**• Projets cofinancés par le FSE et le FAPI**

**Montant proposé 2020 : 898,4 K€**

Ce programme finance les actions déployées grâce au co-financement du FSE<sup>10</sup> et du FAPI<sup>11</sup> le cas échéant. Il s'agit d'opérations qui génèrent des recettes sur présentation par le Département des justificatifs des dépenses engagées pour ces projets. Il présente une baisse de **29,50 %**, notamment en raison du transfert d'une partie des crédits sur le programme Offre d'insertion, la plateforme SAP n'étant plus financée par le FSE.

<sup>9</sup> Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi

<sup>10</sup> Fonds Social Européen

<sup>11</sup> Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion

**- Construction de parcours de formation d'accès à la qualification et à l'emploi en faveur des BRSA de bas niveau de qualification : 375 K€ (soit 7,14 % d'augmentation)**

Il s'agit d'actions de remobilisation et de formation linguistique à vocation professionnelle, assurées par l'association Horizons retenue sur appel à projet. Ce dispositif, indispensable pour l'insertion des bénéficiaires du RSA, doit prendre de l'ampleur, au vu de la hausse constante des besoins en la matière.

**- Frais d'études : 20 K€ (stabilité de BP à BP)**

Le nombre et la complexité des dossiers à mettre en œuvre dans le cadre des financements FSE nécessitent le recours à l'externalisation des instructions et des contrôles de services faits (évaluations de mi-parcours ou finales obligatoires des dossiers FSE).

**- Action Intensive pour l'emploi : 52,98 K€ (soit une baisse de 64,68 %)**

Cette action, animée par l'association Horizons, est destinée aux nouveaux entrants au RSA (orientés social ou emploi) de moins de 36 ans lors de l'entrée dans le dispositif. Elle a démarré en octobre 2016.

Compte tenu des bilans très positifs, elle a été reconduite pour 3 ans dans le cadre d'un nouvel appel à projets FSE, avec une hausse de la subvention sollicitée, afin de financer des aides individuelles à projet et des besoins d'accès emploi et/ou formations pour le public suivi.

Le renforcement de l'action n'étant pas pris en charge par le FSE, une partie des crédits est désormais inscrite sur le programme Offre d'insertion, en sus de ceux inscrits sur la ligne budgétaire FSE, ce qui explique la baisse apparente des crédits sur cette ligne.

**- Accompagnement des Travailleurs Indépendants : 109 K€ (soit une baisse de 5,22 %)**

La convention triennale 2018-2020 avec l'association Essonne Active s'adresse aux travailleurs non-salariés dont les revenus insuffisants justifient le versement du RSA. Elle vise à garantir la pérennisation des activités des travailleurs non-salariés ou dans le cas contraire, à les réorienter vers une inscription à Pôle Emploi. Cette action s'inscrit dans l'appel à projet FSE 2018 2020- 2021. 310 BRSA ont été accompagnés en 2018 et au premier semestre 2019, 153 bénéficiaires ont intégré l'action.

**- Modes d'accueil des enfants de BRSA : 24,3 K€ (soit une baisse de 81,3 %)**

La ligne mode d'accueil des enfants de BRSA, correspond uniquement à l'action « Balle au bond » portée par la MDEF de Sénart dans le cadre de la réponse à l'appel à projets FSE.

L'enveloppe proposée est en application de la convention signée, qui prévoit un versement de 24,3 K€ en 2020.

**- Plateforme mobilités : 309,4 K€ (stabilité de BP à BP)**

Cette action est dédiée aux BRSA contraints dans leur recherche ou accès à l'emploi par des freins de mobilité est animée par l'association Essonne Mobilités qui propose, via un guichet unique, des offres diversifiées (diagnostic des besoins individualisés, transport à la demande, formations à la conduite, garage solidaire, location-vente à prix réduits de véhicules, co-voiturage, etc...). L'enveloppe est proposée en application de la convention négociée en 2018.

**- Cotisation à l'Association de Gestion des Fonds Européens : 7 770 € (nouvelle ligne)**

En tant que bénéficiaire de fonds européens, le Département doit participer au financement de l'association de gestion des fonds européens.

## **Secteur Jeunesse (FDAJ)**

- **Aide à l'insertion jeunesse**

**Montant proposé 2020 : 1,95 M€**

Les dépenses de ce secteur concernent les actions spécifiques en faveur de l'insertion des jeunes de 18 à 24 ans révolus. Une augmentation de 39,37 % de ce programme est proposée afin de financer une nouvelle action retenue dans le cadre du plan pauvreté.

Ce programme permet de financer :

- **Les missions locales : 400 K€ (stabilité de BP à BP)**

Cette subvention n'a pas évolué depuis 2015 et est conforme à la convention triennale 2018-2020.

- **Les actions collectives – organismes privés : 315 K€ (soit 60,37 % d'augmentation)**

Cette ligne regroupe les projets « jeunes et femmes » (100 K€) et Egaux (88 K€), qui offrent aux jeunes essonnais se trouvant dans une situation fragile et en manque de repère la possibilité de se redynamiser vers une insertion professionnelle en travaillant leur estime et confiance en soi.

Elle intègre également un nouveau projet co-financé par l'Etat dans le cadre du plan pauvreté à hauteur de 120 K€ relatif aux Espaces Dynamiques Insertion. Les EDI accueillent des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas en mesure d'intégrer un dispositif de droit commun sans un accompagnement renforcé au préalable. Elles visent à favoriser l'acquisition, le développement et l'évaluation des compétences et notamment comportementales et sociales, nécessaires à l'insertion socio professionnelle.

- **Insertion professionnelle des jeunes : 336 K€ (soit 236 % d'augmentation)**

Cette action a été reconduite en 2019 par le biais d'un appel à projet. Il est proposé de la poursuivre en 2020 via un nouvel appel à projet et d'augmenter le budget qui lui sera consacré grâce au co-financement de l'Etat dans le cadre du plan pauvreté.

- **Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes : 385 K€ et 130 K€ de chèquiers d'insertion (soit 28,75 % d'augmentation au total)**

L'objectif de ce fonds est de soutenir les jeunes en insertion via des aides d'urgences et des aides à projets. Cet engagement du Département permet de solliciter une subvention de la CAF pour le FDAJ.

La gestion financière de ce fonds (autrefois dévolue par convention au GIP FSL) est désormais recentralisée au département pour une gestion plus fluide et lisible. Il y a donc lieu d'inscrire sur le budget départemental les crédits qui figuraient auparavant au budget du GIP FSL. La participation de la CAF et des communes perçue par le Département s'élève à de 115 K€, qui seront inscrites en recette.

- **Plateforme mobilité jeunes : 120,18 K€ (soit 1,35 % d'augmentation)**

En parallèle de la plateforme mobilités RSA, l'action mobilité jeunes vise à financer des permis de conduire en séances collectives en faveur des jeunes. L'action est identique à celle des BRSA contraints dans leur recherche ou accès à l'emploi par des freins à la mobilité. L'association Essonne Mobilités propose, via un guichet unique, des offres diversifiées (diagnostic des besoins individualisés, transport à la demande, formations à la conduite, garage solidaire, location-vente à prix réduits de véhicules, co-voiturage, etc...). La formation au permis de conduire intègre la formation au code de la route et à la formation à la conduite.

- **Ecole de la deuxième chance : 150 K€ (stabilité)**

La subvention à l'école de la deuxième chance en Essonne est maintenue à l'identique.

**- Comité local pour le logement et l'autonomie des jeunes : 115 K€ (soit 228 % d'augmentation)**

Le CLAJ est soutenu par le Département depuis plusieurs années. La convention triennale prévoit un soutien à hauteur de 35 K€, auxquels s'ajoutent 80 K€ dans le cadre du plan pauvreté, pour soutenir la nouvelle action mise en place sur le sud Essonne permettant de toucher les jeunes en contrat d'alternance.

## Dépenses de fonctionnement facultatives

Les dépenses facultatives, à hauteur de 6,92 M€, représentent une partie mineure de la politique Solidarités et santé, soit 1,13 % des dépenses de fonctionnement.

### **FOCUS SUBVENTIONS**

*L'attribution de subventions de fonctionnement aux associations de solidarité représente une partie importante des dépenses facultatives de la DGAS. En effet, les associations jouent un rôle majeur auprès des publics en difficulté et bénéficient d'un soutien financier si elles portent des projets qui recouvrent les politiques publiques départementales.*

*Sur le champ des solidarités, ces subventions sont gérées de façon centralisée, afin de permettre l'harmonisation des pratiques et de faciliter le contrôle des associations. Depuis 2016, l'attribution des subventions est réalisée en priorité sous forme d'appels projets annuels.*

*Cette rationalisation permet en outre de garantir l'économie réalisée dès 2016, ainsi que le montre le tableau ci-après :*

SUBVENTION POLITIQUE SOLIDARITÉ-SANTÉ							
Direction / Domaine		SUBVENTIONS					BP 2020
		2015	2016	2017	2018	2019	
PMI-Santé	PRÉVENTION SANTÉ PETITE ENFANCE	419 075 €	364 800 €	353 300 €	353 880 €	327 000 €	328 00 €
	PAEJ	211 915 €	211 915 €	212 090 €	169 671 €	215 942 €	214 28 €
	LAEP	62 500 €	64 800 €	67 000 €	68 760 €	73 200 €	82 000 €
	ADMC 91 - Participation financière CRCDC IDE depuis 2019	250 000 €	250 000 €	250 000 €	200 000 €	200 000 €	200 00 €
	FONDS EXCEPTIONNEL	40 000 €					
<b>TOTAL PMI-Santé</b>		<b>983 490 €</b>	<b>891 515 €</b>	<b>882 390 €</b>	<b>792 311 €</b>	<b>816 142 €</b>	<b>824 28 €</b>
Autonomie	PERSONNES ÂGÉES	371 900 €	331 500 €	305 200 €	234 200 €	254 200 €	265 96 €
	PERSONNES HANDICAPÉES	292 800 €	290 300 €	275 700 €	287 200 €	259 200 €	269 10 €
	FONDS EXCEPTIONNEL	53 900 €					
<b>TOTAL Autonomie</b>		<b>718 600 €</b>	<b>621 800 €</b>	<b>580 900 €</b>	<b>521 400 €</b>	<b>513 400 €</b>	<b>535 12 €</b>
Enfance	MÉDIATION FAMILIALE	36 000 €	36 000 €	34 000 €	44 000 €	44 000 €	44 000 €
	REAAP	25 300 €	16 900 €	19 700 €	19 000 €	0 €	0 €
	AUTRES ASSOCIATIONS	517 322 €	268 954 €	247 850 €	222 050 €	169 000 €	225 10 €
	SOLIHA	225 427 €	311 227 €	268 683 €	264 484 €	320 750 €	320 70 €
	La Rose des vents - AAP jeunesse en ruralité				333 218 €	333 218 €	333 218 €
	CH Orsay - Maison de l'Olivier				0 €	40 000 €	0 €
<b>TOTAL Enfance</b>		<b>804 049 €</b>	<b>633 081 €</b>	<b>570 233 €</b>	<b>882 752 €</b>	<b>906 968 €</b>	<b>923 07 €</b>
Développement social	GAS - Grandes Associations de Solidarité	670 000 €	745 500 €	645 000 €	645 000 €	645 000 €	675 00 €
	EPIKERIES SOCIALES	307 200 €	314 700 €	314 250 €	296 988 €	328 300 €	368 06 €
	STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (SAVS)	225 500 €	181 500 €	200 000 €	220 225 €	215 025 €	220 28 €
	AUTRES ASSOCIATIONS	470 844 €	382 432 €	201 800 €	203 720 €	212 700 €	191 70 €
	MICRO-CRÉDIT PERSONNEL	55 227 €	80 000 €	58 762 €	59 605 €	49 560 €	60 000 €
	REAAP					19 000 €	19 000 €
	FONDS EXCEPTIONNEL	18 230 €					
	PLAN PAUVRETÉ	146 490 €				50 000 €	50 000 €
<b>TOTAL Développement social</b>		<b>1 893 491 €</b>	<b>1 704 132 €</b>	<b>1 419 812 €</b>	<b>1 425 538 €</b>	<b>1 519 85 €</b>	<b>1 583 975 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 399 630 €</b>	<b>3 850 528 €</b>	<b>3 453 335 €</b>	<b>3 622 001 €</b>	<b>3 756 95 €</b>	<b>3 866 396 €</b>

Au BP 2020 Un budget total de près de 4 M€ est consacré aux subventions de fonctionnement des structures intervenant dans le champ de la solidarité.

*En premier lieu, une enveloppe de 675 K€ est allouée aux 4 grandes associations de solidarité (Croix-Rouge, Restaurants du Cœur, Secours Populaire et Société Saint-Vincent-de-Paul). Ce subventionnement s'inscrit dans un contexte partenarial afin de les accompagner dans leurs interventions en faveur des familles en difficulté et d'assurer complémentarité et accompagnement efficace aux familles. Dans ce même esprit, les épiceries sociales sont subventionnées à hauteur de 368 K€ pour l'aide alimentaire apportée aux essonniens en situation de précarité.*

*L'appel à projet départemental relatif aux structures d'animation de la vie sociale (Centres sociaux) lancé en 2018 partage, quant à lui, 220,22 K€ aux 32 structures habilitées, pour, et toujours en complémentarité avec le Département, assurer l'accueil des familles et publics fragilisés et favoriser une mixité sociale dans les villes et quartiers.*

*Enfin, en matière de prévention santé, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France bénéficiera d'une subvention de 200 K€ pour le dépistage organisé des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus.*

*En dernier lieu, le soutien départemental aux PAEJ s'élèvera à 214,23 K€ afin de répondre à l'enjeu de prévention la plus en amont possible auprès des adolescents et ainsi prévenir les risques de décrochage et de rupture.*

## **Secteur Enfance**

D'un montant de 954 K€, les dépenses de fonctionnement facultatives représentent 0,6 % du secteur Enfance et augmentent de 1,71 % par rapport au BP 2019.

- **Subventions de fonctionnement aux associations enfance**

**Montant proposé 2020 : 923 K€**

Le montant de ce programme augmente de 1,76%. Les subventions aux associations Enfance font l'objet d'une campagne annuelle permettant de répartir les crédits entre les projets présentés. Cette augmentation est liée à la participation dans le cadre du plan pauvreté à la prise en charge des jeunes majeurs par l'association ADEPAPE. Elle fait donc l'objet d'une contrepartie de l'Etat

- **Autres actions sociales ASE**

**Montant proposé 2020 : 31 K€**

Ce programme concerne des études et des frais de colloques et séminaires... Ce budget reste stable.

## **Secteur Personnes âgées**

Les dépenses facultatives représentent 1,86 % du secteur personnes âgées, soit 1 894 710 €.

### **• Subventions actions sociales PA et téléassistance**

**Montant proposé 2020 : 1,55 M€**

#### **- Soutien d'acteurs associatifs essonniers : 265,9 K€ (stabilité de BP à BP)**

Ce programme concerne les subventions aux associations œuvrant dans le domaine des personnes âgées - telles que France Alzheimer, Association gérontologique de l'Essonne, UNA Essonne Fédération des associations de soins et d'aide à domicile 91...

#### **- Téléassistance : 1,28 M€ (soit 69,39 % d'augmentation)**

Ce programme finance le dispositif de téléassistance, mis en œuvre dans le cadre d'un nouveau marché public, pour offrir aux essonniers les prestations de base à titre gratuit. Ce dispositif qui assure aux usagers une aide immédiate en cas d'urgence grâce à une assistance téléphonique et une écoute rassurante, permet de prévenir les conséquences des chutes et en retarder l'entrée dans la dépendance. Il participe ainsi largement aux objectifs du schéma de l'autonomie .

Lors de sa séance du 1er juillet 2019, l'Assemblée départementale a souhaité revisiter ce dispositif à l'aune des nouvelles technologies et inclure des services tel que la conciergerie et un réseau social de proximité qui devraient concourir à satisfaire le besoin de coordination des différents acteurs et permettre aux abonnés de demeurer au domicile en toute sécurité.

Cette évolution de l'offre départementale prévoit la prise en charge totale, par le Département, de la prestation de base (auparavant facturée 7,14 € à l'utilisateur) et d'une option supplémentaire (option de surveillance de vie ou détecteur de mouvement).

Les projections de la montée en charge de la téléassistance générée par cette gratuité et l'effet d'aubaine induit reposent pour la première année sur une augmentation de 20 % du nombre d'abonnés, soit 12 000 abonnés pour 2020.

La projection financière sur cette base génère une augmentation budgétaire de 69,39 %, portant le montant dédié à la téléassistance à près de 1,3 M€.

### **• Autres actions sociales DA**

**Montant proposé 2020 : 341,4 K€**

Ce programme regroupe :

- les frais d'études à hauteur de 251,75 K€ qui ont permis l'avancement des fiches-actions du schéma de l'Autonomie (audit sur les aidants, poursuite du diagnostic SAAD, Habitat inclusif...),
- les remises gracieuses de dettes à hauteur de 9 500 €,
- le remboursement des frais de déplacement des membres de la CDCA pour 4 750 €,
- les frais d'interprétariat de la MDPH pour 30,4 K€,
- des prestations logistiques d'impression pour 40 K€,
- des frais de convivialité pour 5 000 €.

## **FOCUS SCHEMA DE L'AUTONOMIE**

*Le schéma départemental de l'Autonomie s'articule autour de trois axes : l'inclusion sociale, la lutte contre l'isolement et l'amélioration de l'offre de services et d'hébergements territorialisés, un certain nombre d'actions vont impacter le budget au titre de 2020 :*

- *Le renforcement de la prévention dans le cadre des actions financées par la conférence des financeurs ;*
- *Le développement de la concertation des acteurs dans le cadre du comité départemental de citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ;*
- *L'amélioration de la vie au domicile en prenant en compte les besoins des aidants familiaux et réduire le reste à charge des personnes ;*
- *La mise en place d'un dispositif d'orientation permanent pour les aidants avec la création d'un numéro unique ;*
- *Le déploiement d'une réponse territorialisée avec la mise en place d'une coordination territoriale afin de prévenir tout risque de rupture de prise en charge.*

### **Secteur Personnes handicapées**

- **Subventions aux associations et communes PH**

**Montant proposé 2020 : 269,17 K€**

Il s'agit des subventions aux associations intervenant dans le champ du handicap : l'association des amis et parents d'enfants inadaptés de l'Essonne, l'Association des paralysés de France, Point vert, Espace singulier... La proposition pour 2020 est de 296,17 K€, identique à 2019.

### **Secteur Familles**

Les dépenses facultatives représentent 53,89 % du budget du secteur Familles, seul secteur à présenter un taux élevé de dépenses facultatives.

- **Subventions associations de protection sociale et solidarité**

**Montant proposé 2020 : 1,58 M€**

Il est proposé sur ce programme une hausse de 3,53 % par rapport au BP 2019, pour intégrer l'augmentation de l'enveloppe consacrée au financement des associations de solidarité et la mise en place de l'action inclusion numérique retenue dans le cadre du plan pauvreté.

Depuis 2016, une nouvelle dynamique est impulsée dans les relations du Département avec ses partenaires afin de rechercher une cohérence d'ensemble et une complémentarité des actions en matière de politiques sociales en faveur des Essonniens.

Cette nouvelle dynamique s'appuie sur trois orientations majeures :

- le recentrage du soutien du Département sur la valorisation d'actions ciblées, complémentaires aux missions des services départementaux territorialisés ;
- la définition de critères d'éligibilité ;

- l'impulsion d'une dynamique locale portée par et avec les Maisons départementales des solidarités (MDS) qui vise la construction d'actions communes.

A cet égard, le Département favorise désormais le mode « appels à projets » pour soutenir les associations dans un cadre prédéfini.

Ainsi, depuis 2016, le Département a refondu les modalités de soutien au secteur associatif par la réactualisation de conventions triennales (délibération du 3/07/2017 avec les Grandes associations de solidarité-GAS), le lancement de l'appel à projets pour les structures d'animation de la vie sociale (délibération du 3/07/2017 et du 2/07/2018), et une refonte des critères d'aide à destination des épiceries sociales (délibération du 4/02/2019).

Ce programme regroupe des crédits fléchés dans ce cadre :

- **Soutien d'acteurs associatifs essonniens : 198,7 K€**

Il est proposé le maintien de l'enveloppe consacrée aux associations intervenant sur tout le Département ou sur un territoire en complémentarité avec les missions des maisons départementales des solidarités.

Ce montant inclut :

- Le soutien aux associations agissant en faveur de la parentalité et de la prévention enfance, y compris dans le cadre du dispositif REAAP (Réseau Ecoute Appui et Accompagnement des Parents), pour un montant de 85,5 K€.
- Le soutien aux associations de solidarité pour un montant de 63,2 K€.
- Le dispositif Inclusion numérique, initié dès 2017 par la DIE et la DDS, pour un montant de 50 K€. Retenue dans le cadre d'un appel à projet, l'association Horizons met en place des ateliers de sensibilisation aux évolutions numériques auprès de public en difficulté. Cette action bénéficie d'un co-financement de l'Etat dans le cadre du plan pauvreté.

- **Structures d'animation de la vie sociale : 220,22 K€ et Fédération départementale des centres sociaux : 36 K€**

L'Assemblée Départementale a validé le 25 septembre 2017 la délibération de principe relative à l'évolution des modalités de soutien aux structures d'animation de la vie sociale (espace de vie sociale et centre social) dans le cadre d'un appel à projets triennal 2018-2020. Un montant de 22,02 K€ annuels a donc été fixé pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Concernant la fédération départementale des centres sociaux, il est proposé un maintien de la subvention 2017-2019 avec négociation d'une nouvelle convention à compter de 2020.

- **Grandes associations de solidarité : 675 K€**

Cette enveloppe s'élevait depuis 2017 à 645 K€ conformément aux conventions triennales 2017-2019 avec la Croix Rouge Française (185 K€), les Restaurants du Cœur (178 K€), la Société-saint-Vincent-de-Paul (74 K€) et le Secours populaire (208 K€).

Toutefois, une révision des critères devra être proposée à l'occasion de la mise en place des nouvelles conventions triennales, afin d'adapter et stabiliser le financement au mode de fonctionnement des GAS. Une enveloppe complémentaire de 30 K€ est ainsi proposée au BP 2020 pour favoriser la mise en place d'actions conjointes entre les services territorialisés et ces associations.

- **Les épiceries sociales : 368 K€ et la BAPIF12 : 26 K€**

Le Département soutient l'ensemble des épiceries sociales associatives et communales (24 épiceries financées en 2019) et de la Banque alimentaire de Paris et d'Ile de France (26 K€).

La refonte de la délibération cadre du 4 février 2019 a permis de :

<sup>12</sup> Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France

- faire évoluer et redynamiser le partenariat avec les épiceries en lien la politique d'insertion et d'aides aux ménages en difficulté ;
- définir de nouveaux critères de bonification simplifiés.

La nouvelle convention 2019-2020 a été couplée au renouvellement de la convention avec la banque alimentaire pour réaffirmer son rôle d'appui auprès des épiceries conventionnées.

Enfin, et afin de stabiliser l'engagement départemental aux structures partenaires dans le soutien aux ménages en difficulté et de dynamiser le partenariat, il est proposé l'augmentation de l'enveloppe globale pour les épiceries sociales.

- **Dispositif Micro crédit personnel : 60 K€ (stabilité de BP à BP)**

Ce dispositif de prêt personnel vise à participer au financement de projets d'insertion en faveur de personnes physiques confrontées à des difficultés de financement, mais ayant pour autant une capacité de remboursement suffisante. La gestion du dispositif est confiée au Crédit municipal de Paris- CMP- par convention triennale 2018 - 2020..

En 2019, 65 dossiers ont été instruits et 45 accordés.

Au regard du travail engagé par et avec le CMP, il est proposé de maintenir le montant de la subvention au BP 2020, soit 60 K€.

- **Autres actions sociales Direction du Développement Social (DDS)**

**Montant proposé 2020 : 60 K€**

Ce programme regroupe les frais d'organisation ou participation à des colloques et séminaires, les frais de convivialité liés au fonctionnement des services territorialisés ainsi que les frais d'études.

Le montant de cette ligne présente une très forte augmentation de par une inscription de 50 K€ nécessaire à la recherche-action destinée à la construction de « référents parcours » qui sera menée par l'Observatoire national des Dépenses d'Action Sociale, action retenue dans le cadre de la mise en œuvre du plan pauvreté.

### **Secteur PMI et santé publique**

D'un montant de 2,11 M€, les dépenses facultatives représentent 35,23 % du budget du secteur PMI et santé publique.

- **Aide aux modes d'accueil de la petite enfance**

**Montant proposé 2020 : 750 K€**

Dans le cadre de sa politique de soutien pour le développement de l'accueil de la petite enfance, le Département a maintenu les aides aux gestionnaires des établissements d'accueil du jeune enfant, publics et associatifs, dans le cadre d'un plan d'action favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des parents et visant à lutter contre les inégalités territoriales en matière de modes d'accueil du jeune enfants. Il a également décidé de soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant à gestion parentale (crèches parentales).

Ce programme de subvention est en **baisse de 4,46 %**, liée principalement à la diminution de la création de places d'accueil par les gestionnaires de droit public.

Les crédits sont évalués au regard des demandes formulées par les gestionnaires de places (communes...) et concernent :

- **le développement de nouvelles places en établissement d'accueil du jeune enfant : 50 K€ (soit une baisse de 58,33 %)**

L'aide financière aux communes est annuelle, ponctuelle et modulée selon la détermination du caractère prioritaire des nouvelles implantations territoriales. L'aide est de 1 000 € pour chaque création de place en territoire identifié comme prioritaire dans le SDAF<sup>13</sup> et de 700 € dans tout autre cas.

- **le développement de dispositifs innovants : 5 000 €(soit une baisse de 50 %)**

Cette aide est accordée pour l'accueil en urgence d'enfants dont l'assistant maternel fait l'objet d'une mesure de suspension d'agrément et l'accueil en horaires atypiques (avant 6 heures le matin ou après 20h, ou le weekend ou les jours fériés).

- **le soutien aux 24 crèches parentales : 660 K€ (soit 6,45 % d'augmentation)**

Les crèches parentales sont des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dont la gestion est assurée par une association de parents. Contraints aux mêmes exigences réglementaires que les autres EAJE, ils restent très fragiles financièrement. L'aide de 1 600 € par place permet la pérennité de ces établissements.

- **la subvention versée à l'ACCEP91 : 35 K€ (stabilité de BP à BP)**

L'association ACCEP91 assure aux crèches parentales adhérentes, un accompagnement administratif et financier. Son soutien permet au Département de se centrer sur le cœur de ses compétences.

• **Subventions et participations aux associations de prévention médico-sociale**

**Montant proposé 2020 : 707,2 K€**

Sont inscrits les crédits de 200 K€ pour l'Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses (ADMC), 214,2 K€ pour les PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeune) et 293 K€ pour les autres associations intervenant dans les domaines de prévention médico-sociale. La hausse de 1,22 % s'explique par l'approbation de nouvelles subventions au cours de l'exercice 2019, à reconduire en 2020.

• **Prévention PMI enfance**

**Montant proposé 2020 : 592 K€ (soit une baisse de 1,66 %)**

Ce programme est en légère baisse (-1,66 %) par rapport à l'exercice 2019.

Dans le cadre de sa politique de soutien pour le développement de l'accueil de la petite enfance, le Département a maintenu les aides aux gestionnaires des établissements d'accueil du jeune enfant, de droit public et associatifs à but non lucratif dans le cadre d'un plan d'action visant, à apporter une réponse adaptée aux parents d'enfants présentant un handicap ou une affection chronique grave, et à soutenir les gestionnaires accueillant des enfants dans le cadre de la prévention.

En 2020, ce soutien départemental est décliné comme suit :

- **Accueil d'un enfant âgé de 0 à 6 ans présentant un handicap ou une affection chronique grave : 250 K€ (stabilité de BP à BP)**

Cette aide à hauteur de 10 € / heure d'accueil, est plafonnée à 20 heures hebdomadaires. Les demandes se concrétisent par la mise en place de Plans Personnalisés d'Accueil tripartites entre le gestionnaire, les parents et les services de PMI territorialisés.

En 2018, 65 enfants ont bénéficié de ce dispositif.

---

<sup>13</sup> Schéma départemental d'accompagnement des familles

- **Accueil d'un enfant dans le cadre de la prévention précoce : 260 K€ (stabilité de BP à BP)**

Le Département soutient les établissements qui s'engagent pour l'accueil d'enfants dont les parents présentent des difficultés d'ordre éducatif ou social, par le financement à un coût horaire majoré de 2,15€ / heure. Ces aides sont liées à la signature d'une convention tripartite entre le gestionnaire, les parents et les services de PMI territorialisés.

En 2018, 163 enfants ont bénéficié de ce dispositif.

- **Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : 82 K€ (stabilité de BP à BP)**

Les LAEP sont des lieux qui permettent aux familles n'ayant pas accès aux modes d'accueil des jeunes enfants de bénéficier tous les jours d'un espace convivial de jeux et d'échanges parents - enfants. Ces crédits sont destinés au subventionnement des deux LAEP de Grigny, La Farandole et La Récréée, situés dans deux quartiers Politique de la ville distincts.

• **Autres actions sociales DPMIS**

**Montant proposé 2019 : 69,6 K€**

Ces crédits en hausse de 2,20 % sont destinés au financement de saisies des données épidémiologiques de santé, et notamment celles des bilans en école maternelle, du dépistage visuel des enfants de 3 et 4 ans, de la mise en œuvre d'actions collectives en centres de PMI et de l'organisation de colloques et séminaires autour de thématiques de la santé et de la protection maternelle et infantile.

**Secteur Cohésion sociale (RSA)**

• **Emplois aidés et Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**

**Montant proposé 2020 : 45 K€**

Essonne Active poursuit son action auprès des structures d'insertion par l'économie. Mis en place par l'Etat, la Caisse des dépôts, les collectivités locales, le DLA permet aux associations et entreprises solidaires de bénéficier de la mise à disposition d'un consultant dans leurs stratégies de développement de projets, de consolidation financière et de pérennisation de leurs emplois. Le montant consacré au DLA reste stable.

## Politique Collèges et éducation

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P03 Collèges et éducation	Facultative	9 377 100,00	8 461 550,00	-9,76%
	Obligatoire	24 302 400,00	22 230 410,00	-8,53%
	Obligatoire modulable	2 195 000,00	12 070 973,00	449,93%
P03 Collèges et éducation	Somme :	35 874 500,00	42 762 933,00	19,20%

Acteur fortement impliqué dans la réussite éducative des collégiens, le Département se voit reconnaître un champ de compétences important en matière de construction et de gestion des collèges. Le Conseil départemental de l'Essonne investit pleinement ses missions, pour offrir un cadre d'apprentissage et d'épanouissement de qualité et sécurisé, et pour construire le collège de demain, capable d'accueillir des effectifs de collégiens toujours plus nombreux et de s'adapter aux évolutions pédagogiques, sociétales, environnementales.

### Chiffres clefs :

- 100 collèges publics, 20 collèges privés
- Un budget de 83,226 M€ en fonctionnement et 73,772 M€ en investissement, soit 157 M€ au total au bénéfice des collégiens essonniens
- 63 149 collégiens scolarisés dans le public
- 10 292 collégiens scolarisés dans le privé
- 46 258 collégiens déjeunent dans les restaurants des collèges publics essonniens chaque jour
- 13 000 postes informatiques et 23 000 tablettes déployés par le Département dans les collèges
- 1 868 actions éducatives financées par le Département dans le cadre d'ODE
- Plus de 1 000 agents départementaux au quotidien dans les collèges publics
- Plus de 25 millions de pages vues en un an sur l'Espace numérique de travail mis à disposition des collèges

### Mesures phares :

- **Construction de huit nouveaux collèges et adaptation des collèges existants (sectorisations, restructurations, aménagements)**
- **Lancement de la démarche « collèges d'avenir » et de l'appel à manifestation d'intérêt, pour favoriser et accompagner les initiatives des établissements, associant les collégiens**
- **Pilotage départemental renforcé en matière de restauration scolaire pour garantir la qualité des produits et accroître la part des produits bios et locaux notamment et un budget dédié à la restauration scolaire de près de 60 M€ en 2018**
- **Amélioration de l'entretien général par l'expérimentation de l'externalisation de l'entretien général**
- **Harmonisation et sécurisation de l'entretien technique des bâtiments et des**

**espaces verts, par la mise en place d'équipes mobiles territorialisées et la mutualisation de certains agents de maintenance**

- **Soutien aux usages numériques pédagogiques, par le renforcement de l'équipement informatique et sa maintenance**
- **Mise à niveau de la sécurité des établissements et formation des agents d'accueil**

Mais aussi :

- Consolidation de notre partenariat avec l'Education nationale, via la convention cadre passée avec l'Académie de Versailles et les conventions bipartites, en cours de construction, avec chacun des cent collèges publics
- Renforcement de l'accessibilité du service de demi-pension
- Sécurisation et meilleure mobilisation des moyens dédiés aux collèges publics et privés sous contrat, à travers la mise en place de marchés départementaux mutualisés et la refonte des différentes dotations
- Accompagnement des agents départementaux et des équipes de direction et renforcement de la proximité, du dialogue et de la formation
- Mise en place d'un plan d'urgence pour assurer la continuité de service dans les collèges (consolidation des moyens de remplacement) et face à un absentéisme plus important dans les collèges (13,6%, contre 6,5% dans les autres services du Département)
- Construction d'une offre éducative pour soutenir les projets portés par les établissements, ainsi que de nombreux partenariats

### ***Une transformation majeure et un soutien renforcé de la politique éducative depuis trois ans***

Depuis 2016, soucieux de répondre aux besoins des collégiens, le Département a choisi d'impulser une politique éducative ambitieuse au service de la réussite scolaire de tous les élèves essonniers. Il le fait dans une double perspective : améliorer le quotidien dans les collèges et anticiper les évolutions et transformations, pour construire, avec ses partenaires, le collège de demain. Pour atteindre le premier objectif, le Département met tout en œuvre pour proposer des conditions permettant d'assurer un enseignement de qualité. Cette démarche globale d'intervention auprès des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), nécessaire pour anticiper les évolutions et les besoins du territoire de l'Essonne, priorise aussi les actions et en définit les modalités de mise en œuvre. Depuis trois ans, la feuille de route des actions à conduire par le Département de l'Essonne et ses partenaires se caractérise par un engagement fort à travers le pilotage d'actions dans les champs d'intervention obligatoires du Département, mais aussi à travers ses politiques volontaristes.

Le Conseil départemental sécurise cette politique éducative grâce à la formalisation d'un partenariat étroit avec l'Education nationale, qui a pris corps dans la convention cadre passée, en mai 2018, avec l'Académie de Versailles, dans le prolongement des orientations adoptées en mars 2018 en faveur de la réussite des collégiens.

Enfin, afin de mieux piloter l'exercice de ses compétences et conformément au Code de l'Education, le Département en revoit les modalités d'exercice, avec la volonté de sécuriser et d'harmoniser la qualité de service rendue dans les collèges. Cela concerne particulièrement l'accueil, l'entretien technique et général et la restauration scolaire.

L'ensemble de cette démarche a notamment permis d'impulser des transformations importantes dans les domaines ci-dessous :

### ***Garantir des conditions d'accueil de qualité à tous les collégiens, actuels et futurs***

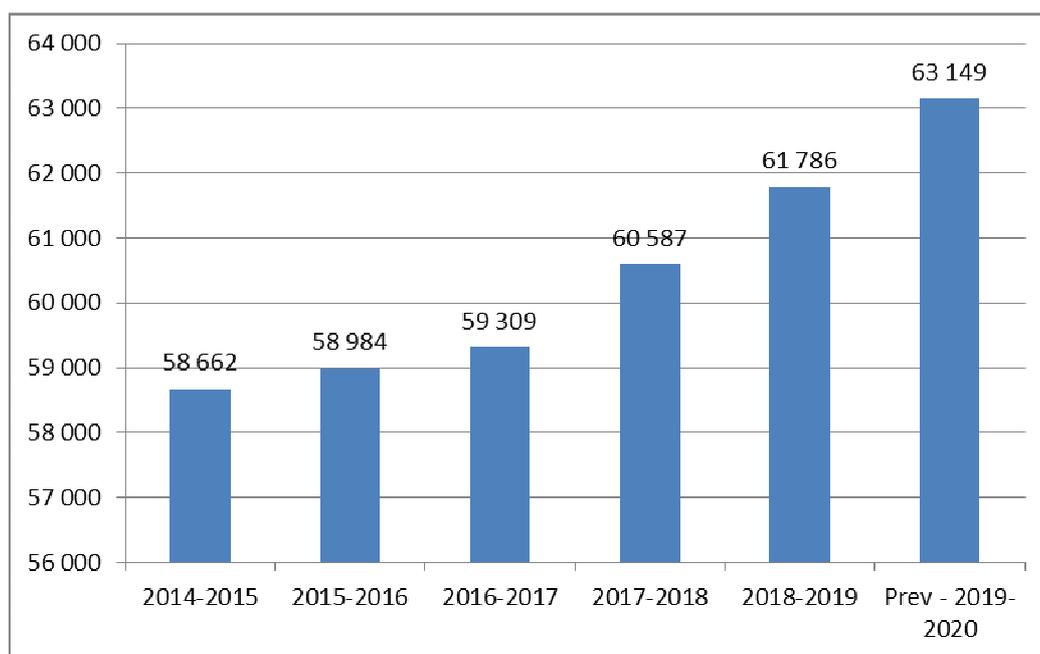
Depuis la rentrée 2017, l'Essonne enregistre une forte croissance des effectifs en collèges. Entre 1200 et 1500 collégiens viennent, à chaque rentrée, augmenter le nombre d'élèves dans le Département. De telles évolutions ont impliqué de trouver des solutions à très court terme : aménagements mineurs, mise en place de bâtiments démontables, nouvelles sectorisations, mais aussi de long terme, avec la construction de huit collèges dans les années à venir.

Afin de conforter son analyse, le Département a sollicité l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, qui a élaboré une vision prospective, à l'horizon 2028-2029.

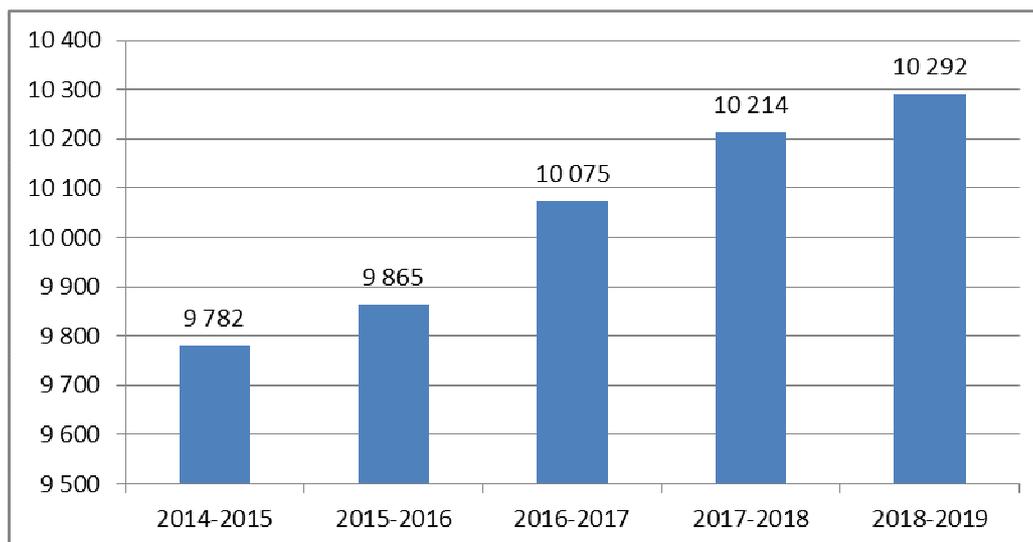
Depuis 2016, le Département a fait évoluer la sectorisation de 35 collèges, en partageant, via des groupes de travail, les enjeux de celle-ci avec les membres du Conseil départemental de l'Education nationale. La procédure de sectorisation a également été revue.

Enfin, le Département de l'Essonne a sécurisé l'accueil des élèves essonnien, dans les collèges alto-séquaniens, par le paiement d'une compensation financière, dans les conditions prévues par le Code de l'Education.

#### ***Evolution du nombre d'élèves dans les collèges publics de l'Essonne depuis 2014***



#### ***Evolution du nombre d'élèves dans les collèges privés sous contrat depuis 2014***



### ***Le numérique pour le développement des usages éducatifs***

En plus de l'activation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) accessible via le site moncollège.essonne.fr, le Département a finalisé le déploiement du WIFI dans les espaces pédagogiques des EPLE ainsi que la distribution de tablettes pour l'ensemble des établissements. De plus, environ 50 % du matériel informatique a fait l'objet d'un renouvellement avec des équipements plus performants.

Enfin, un inventaire des équipements dans les 100 EPLE a été réalisé dans la perspective du déploiement d'une solution de maintenance informatique dans les collèges. Attendue depuis 2013, cette solution de maintenance, mise en place en septembre 2019, permet d'assurer le maintien en condition opérationnelle des 13 000 postes, ainsi que de tous les équipements déployés, au service de la pédagogie.

### ***Du mobilier adapté aux besoins des collégiens***

Les services du Département ont procédé au renouvellement d'une partie importante du mobilier des collèges. Ces investissements ont représenté au total environ 4,5 M€ sur les 3 précédents exercices. Parmi ces investissements, une expérimentation a été menée à travers l'installation de mobiliers innovants dans certains collèges avec le déploiement de mobiliers mobiles et la création d'espaces de détente. Ces expérimentations ont été menées dans le cadre de la réflexion engagée sur le collège de demain.

### ***Des dispositifs éducatifs favorisant l'accès au savoir***

En 2016, le Conseil départemental a fait évoluer son offre de dispositifs éducatifs avec la création de l'Offre de Découverte Educative (ODE) intégrant une plateforme numérique qui propose aux équipes pédagogiques un catalogue d'activités centrées sur le territoire essonnien. Depuis 2016, déjà environ 6 800 projets ont été financés dans le cadre de ce dispositif pour un montant de 5,5 M€. D'autres actions contribuant à l'accès au savoir et à la citoyenneté ont complété sa mise en œuvre. Il s'agit notamment des Chorales des collèges de l'Essonne, du Concours nationale de la résistance et de la déportation ainsi que du concours « Devise Républicaine », du club Développement Durable ou des partenariats qui se construisent progressivement. Ces dispositifs ont touché environ 70 % des établissements essonnien.

### ***Améliorer la qualité des repas, pour la santé des collégiens***

La restauration scolaire a fait l'objet d'une transformation importante. Tout d'abord, le travail sur l'approvisionnement des denrées mené à partir de 2016 a permis de créer un groupement de commandes dédié à la restauration scolaire (bénéficiant à 16 cuisines produisant pour 27 collèges). En 2019, le Département a repris la gestion directe des quatre Unités centrales de production (UCP) assurant ainsi la production des repas et la livraison aux cuisines satellites. Ces démarches se sont inscrites dans un processus de renforcement de la qualité des produits proposés et dans la volonté de tendre vers 20 à 25 % de produits biologiques locaux dans les plateaux des collégiens. En outre, les services ont travaillé en 2018 et 2019 à la mise en œuvre et au déploiement du marché départemental d'analyses bactériologiques et des audits qualités pour tous les collèges publics avec un coût annuel d'environ 140 K€.

Le renforcement des actions liées la sécurité alimentaire a également impliqué environ 200 visites techniques annuelles des cuisines des restaurants scolaires et la mise à jour des Plans de Maitrise Sanitaire (PMS). Enfin, le service de la restauration scolaire développe depuis 2017 une démarche de partage des compétences à travers la mise en œuvre du club des chefs. Ce dispositif leur permet d'échanger ensemble sur leurs pratiques dans le cadre de groupes de travail et ce, afin d'améliorer la qualité de la restauration proposée aux 46 000 collégiens demi-pensionnaires.

L'ensemble de ces actions, comme le plan alimentaire départemental, permet au Département d'être au rendez-vous des exigences posées par la loi Egalim.

### ***L'amélioration de l'accès à la restauration scolaire***

Chaque année le Conseil départemental reconduit sa politique d'aide à la restauration. Cela passe, d'une part, par le fait que le Département ne répercute qu'une partie du coût de production d'un repas dans les tarifs appliqués aux familles. D'autre part, ces tarifs varient en fonction des ressources des familles. A partir de septembre 2016, le dispositif intègre une évolution des tarifs. Grâce à l'aide à la restauration scolaire et en fonction des ressources de la famille, une partie des frais de demi-pension sont pris en charge par le Département. Au total, environ 24 500 demi-pensionnaires dans les collèges publics et environ 2 700 dans les collèges privés bénéficient chaque année de ce dispositif. En septembre 2017, un nouveau règlement départemental a été mis en œuvre pour harmoniser les conditions et les modalités de fonctionnement pour l'ensemble des services de restauration et d'hébergement des collèges publics de l'Essonne. Celui-ci propose une lecture homogène et facilitée des différentes règles applicables en matière de restauration scolaire (remises d'ordre, nombre de jours d'ouverture, impayés ...) à partir des différents textes existants (code de l'éducation, circulaires, délibérations départementales...). Enfin, depuis juin 2019, les familles essonniennes peuvent inscrire leur enfant à la demi-pension de façon dématérialisée et directement en ligne depuis le site « Essonne.fr ». Environ 500 familles ont déjà procédé à l'utilisation de ce nouvel outil pour inscrire leur enfant à la demi-pension.

### ***Structurer le dialogue avec les EPLE***

Depuis 2017, le Département renforce ses actions visant à favoriser le dialogue avec l'Education nationale et les EPLE. Les réunions plénières avec les équipes de direction des collèges, les groupes de travail ad hoc sur différentes thématiques et les ateliers de l'éducation y contribuent. Ces derniers sont organisés autour de 7 principaux thèmes : ressources humaines, collège de demain, qualité des relations avec les collèges, améliorer l'environnement des collèges, moyens de

fonctionnement des collèges, accès au savoir et restauration scolaire. En outre, afin de mieux gérer la quantité importante des requêtes issues des collèges, une plateforme d'enregistrement dématérialisée des demandes est déployée sur l'ensemble des 100 collèges depuis le 17 mai 2017. Intitulée « Passerelle », elle est accessible via les Espaces Numériques de Travail des établissements. Le développement de cet outil (réalisé en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et de l'e-administration) permet de simplifier les procédures de saisine du Département. Chaque année, le nombre de demandes enregistrées est d'environ 5 000. Enfin, conformément au Code de l'éducation, le Département engage une démarche de conventionnement bipartite avec les cent collèges publics.

### ***Une nouvelle gestion des ressources humaines, au service du fonctionnement des collèges***

En 2016, suite à un processus concerté visant à renforcer l'organisation du travail des agents techniques des collèges, le Département a piloté la mise en œuvre d'un nouveau protocole sur le temps de travail avec un passage à 1607 heures. En plus de répondre aux exigences légales relatives à la durée annuelle du temps de travail, cette démarche a eu pour objectif de prendre davantage en compte les spécificités d'organisation des établissements scolaires en adaptant le rythme de travail des agents départementaux à celui de l'activité des collèges.

De plus, en 2016, le choix a été fait d'impulser un management de proximité grâce à la mise en place des référents territoriaux. Cette organisation répond à la volonté d'être plus proche des agents et des équipes de direction, afin d'améliorer l'exercice de la double autorité, hiérarchique et fonctionnelle. Par ailleurs, le Département a activé un plan d'urgence visant à renforcer les moyens de remplacement dans les collèges.

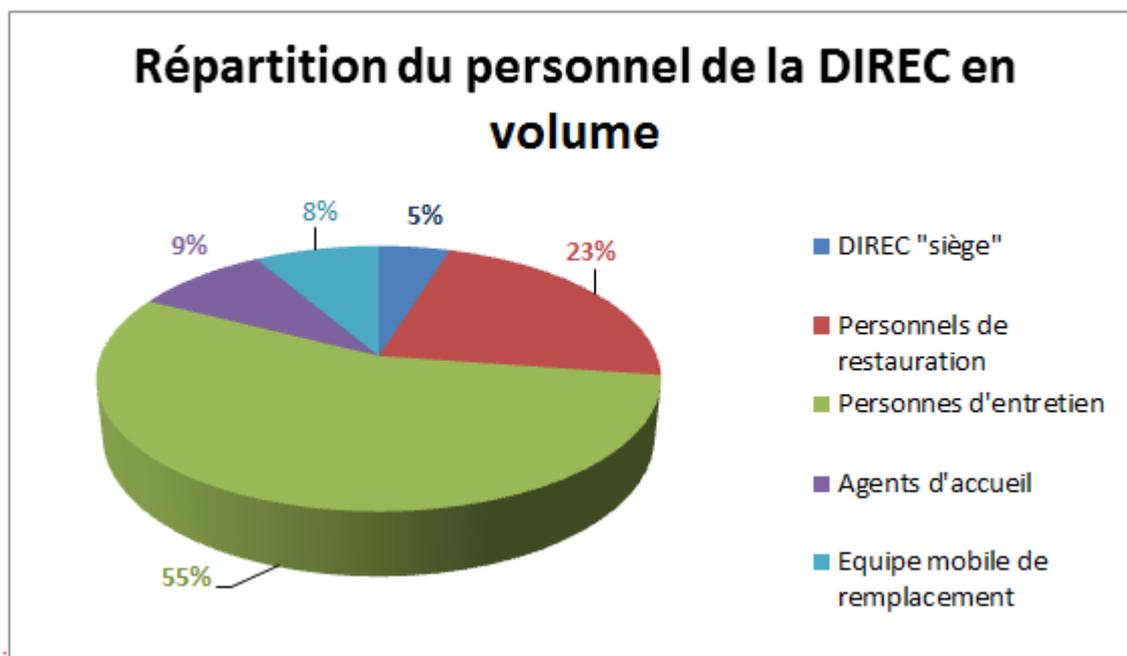
Outre l'équipe mobile de remplacement, le recours aux associations intermédiaires a été accru, la mobilisation de CDD et de l'intérim développée. Les emplois aidés ont été priorisés sur les collèges.

Enfin, les missions confiées par la loi au Département ont fait l'objet d'une transformation profonde de l'organisation, partagée avec les agents à l'occasion des réunions de territoire organisées annuellement :

- Accueil : mise en place d'un cercle des professionnels de l'accueil, pour travailler avec les agents sur leur activité, les outils, les formations, les postures, la sécurité
- Entretien général : lancement d'une expérimentation du recours à l'entreprise fin 2019, pour assumer cette mission dans 8 collèges volontaires. En parallèle, un protocole d'entretien d'un collège a été défini, en associant différentes parties prenantes : agents départementaux, élèves, équipes de direction
- Entretien technique des bâtiments et des espaces verts : l'organisation des équipes a été complètement revue, afin de constituer des équipes mobiles, en proximité, capables d'intervenir dans les cent collèges publics de l'Essonne. Récupérant certaines tâches aujourd'hui par les agents de maintenance présents dans les établissements, la constitution de ces équipes a eu pour corollaire la mutualisation des agents de maintenance, dans 76 collèges, 24 établissements conservant un agent à temps plein.
- Restauration scolaire : mise en place d'un club des chefs et reprise en gestion directe des personnels dédiés aux quatre unités centrales de production. Les modalités d'organisation des cuisines sont également harmonisées progressivement avec une reprise en régie de certains sites de production en 2019 et des achats de denrées alimentaires en 2020.
- Le renforcement du management de proximité avec la mise en place de référents territoriaux qui assurent depuis 2017 la relation RH de proximité avec l'autorité fonctionnelle et les agents techniques des collèges
- Le nécessaire développement du dialogue avec les collèges par des coordinateurs collèges chargés de le piloter avec les établissements de chaque territoire d'action départementale.

- La poursuite d'une politique numérique et informatique innovante qui impliquera en 2020 de concentrer la compétence informatique et réseau à la direction des systèmes d'information et de l'e-administration

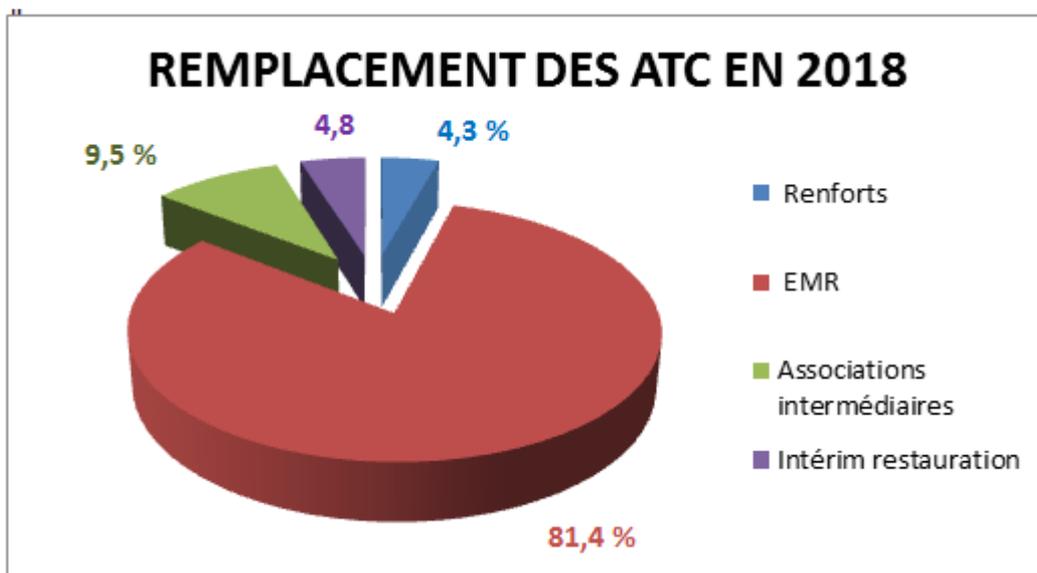
Ces évolutions ont conduit à transférer certains agents techniques dans d'autres directions ou services, ce qui explique la baisse du nombre d'ETP. En 2020, près de 1 000 agents techniques assureront le fonctionnement des 100 collèges publics. En parallèle, l'équipe du siège a été renforcée avec 77 postes.



La masse salariale 2020 estimée à 40,46 M€ dont près de 37 M€ pour les agents techniques des collèges. Compte tenu du taux d'absentéisme de 13,6 % (contre 6,5 % dans le reste de la collectivité) des moyens financiers complémentaires sont également prévus pour pallier les absences au travers de plusieurs dispositifs :

- Le renfort en cas de surcharge d'activité
- Le maintien de l'équipe mobile de remplacement sur les 3 métiers : accueil, entretien des locaux, restauration
- Le recours à des prestations d'intérim pour le remplacement des personnels de cuisine (350 K€).
- Le recours à des associations intermédiaires pour le remplacement des agents d'entretien général (620 K€).

En 2018, l'enveloppe dédiée au remplacement des agents techniques s'élevait à 4,5 M€ avec la ventilation suivante :



L'insertion professionnelle portée par les associations intermédiaires est également favorisée par le recours aux emplois aidés (70 en 2020) et aux apprentis (14 en 2020).

Par ailleurs, eu égard aux difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels de restauration des collèges, la collectivité a mis en œuvre une politique de carrière attractive. Elle revêt plusieurs dimensions :

- la valorisation du métier (club des chefs, concours « nos chefs ont du talent », élaboration d'un livre de recettes),
- la professionnalisation des agents avec un plan de formation dédié et accompagnement à la validation des acquis de l'expérience pour permettre aux agents d'obtenir un diplôme (CAP ou Bac pro cuisine),
- le recalibrage des postes de chef de cuisine en agent de maîtrise permettant des promotions et un positionnement salarial plus favorable
- la mise en place d'une politique de recrutement adaptée à un secteur en tension.

Enfin, la professionnalisation de l'ensemble des agents des collèges reste une priorité tant sur le volet hygiène et sécurité, que la prise en main des matériels et le développement des compétences propres à chaque métier : accueil, entretien, restauration. Force est de constater que depuis 2015, le nombre d'agents formés est en constante augmentation :

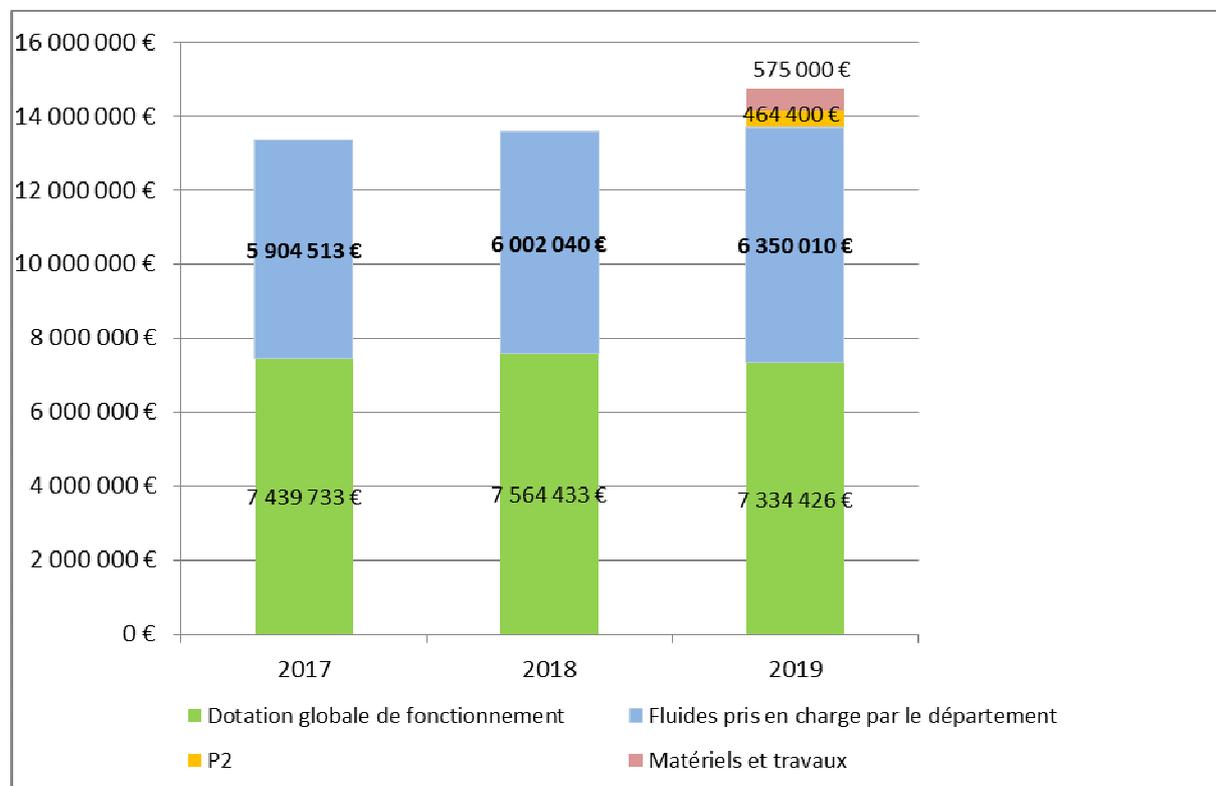
Année	Nombre d'ATC formés	Pourcentage d'agents formés	Nombre de jours de formation	Evolution
2015	493	43%	1386	
2016	709	61.3%	1617	+16,7%
2017	904	70.7%	1646.7	+1,8%
2018	930	78.02%	1948	+18,3%

#### ***Des moyens nécessaires au bon fonctionnement des collèges publics et privés sous contrat***

##### *Le financement des collèges publics*

Le Département a fait évoluer l'architecture financière de la dotation globale de fonctionnement, un nombre important de modifications ont été apportées afin notamment d'intégrer la reprise en gestion directe d'un certain nombre de charges auparavant supportés par les EPLE.

Au total, chaque année, une somme croissante au fonctionnement des collèges a été allouée, soit par la dotation principale de fonctionnement, soit par des dépenses assumées directement :



Il faut également intégrer dans les moyens de fonctionnement les autres dotations versées aux EPLE qui ont représenté un versement d'environ 5 M€ ces 3 dernières années : dotation des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dotation transport piscine, dotation pour la redevance spéciale pour l'enlèvement et le traitement des déchets, dotation pour l'aide à la formation professionnelle, dotation pour les classes relais, dotations exceptionnelles, dotation équipements sportifs.

#### Le soutien aux collèges privés sous contrat

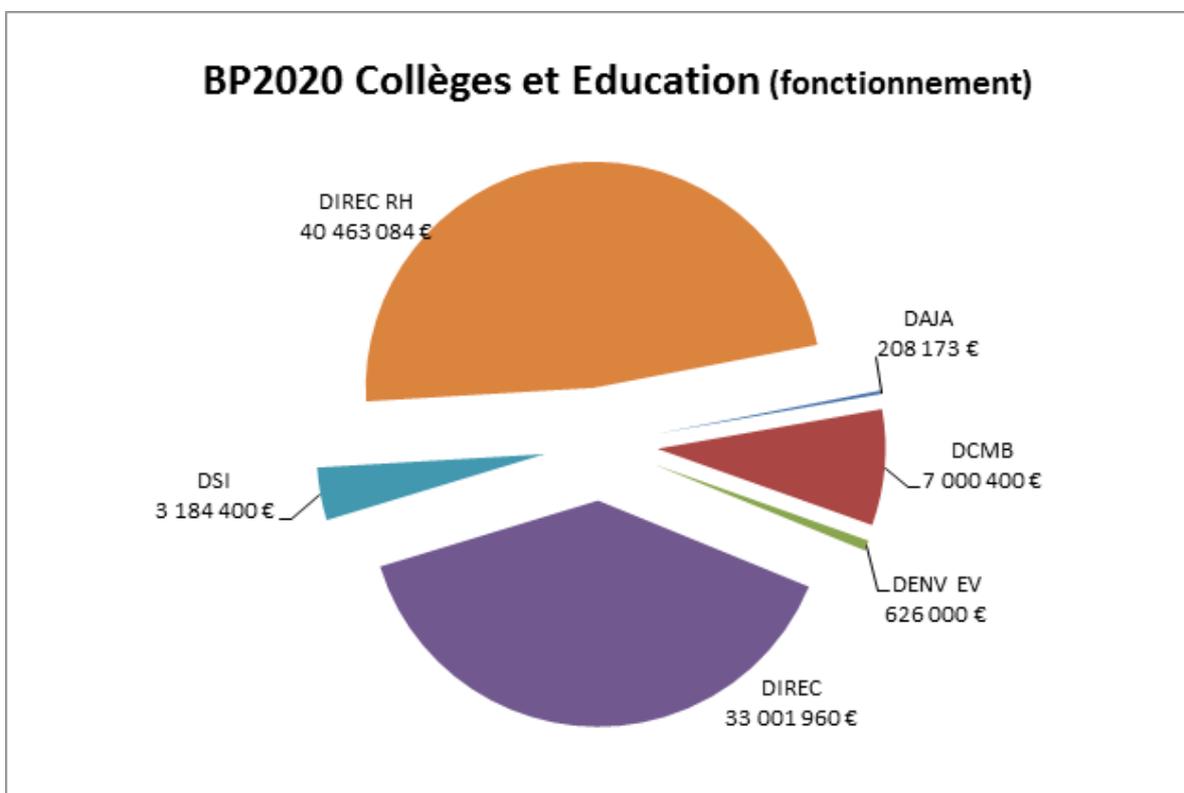
Le Code de l'éducation fixe un principe de parité entre le financement des collèges publics et celui des établissements privés sous contrat. Cette parité se mesure à travers le forfait d'externat, constitué de deux parts, l'une dédiée aux dépenses de personnel, l'autre aux dépenses matérielles, hors service de restauration scolaire.

Jusqu'en 2017, ce forfait d'externat s'établissait à 510 €/élève, pour environ 10 000 élèves scolarisés dans ces établissements privés. Le Conseil départemental a fait évoluer ces modalités de financement, de tendre vers un forfait cible de 610€/élève (avec une montée en charge progressive pour atteindre cet objectif en 2022). A travers ce protocole 2018-2022, le Département a également fixé les modalités d'octroi de subventions facultatives d'investissement liées à la réalisation de différents travaux de gros entretien dans les 20 collèges privés avec une enveloppe de 500 K€ répartie entre les établissements et versée en fonction des travaux effectués par les collèges et sur présentation de justificatifs. Au total depuis 2017, le Département a versé environ 18 M€ au titre du forfait d'externat et plus de 1,07 M€ en dotation d'investissement.

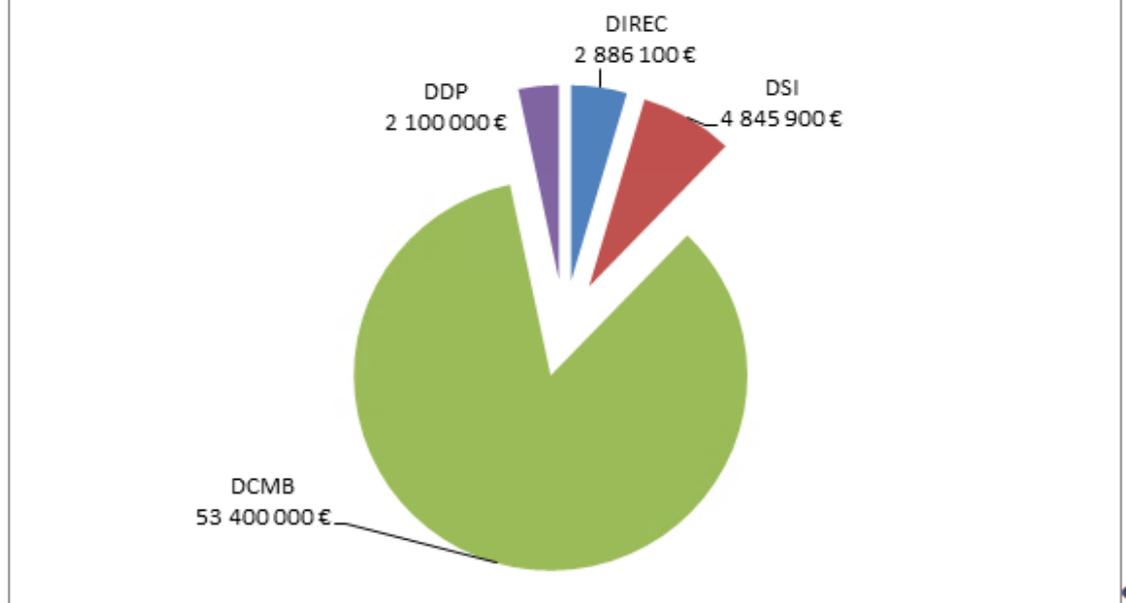
### Les transferts de charges du budget de la Direction de l'éducation et des collèges en 2020

Le budget 2020 se caractérise par un certain nombre de transferts de lignes budgétaires, compte tenu des réformes évoquées ci-dessus.

A titre d'exemple, la mise en place des équipes mobiles territorialisées pour les espaces verts et les bâtiments engendre un redéploiement de lignes, de la dotation principale de fonctionnement vers la Direction de la construction et de la maintenance des bâtiments (DCMB) et la Direction de l'environnement (DENV). Par ailleurs, les dépenses relatives à l'informatique et aux réseaux ont été transférées à la Direction des Systèmes d'Information et de l'e-administration (DSI). Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ces mouvements budgétaires, les transferts sont récapitulés dans les graphiques ci-dessous :



## BP2020 Collèges et Education (investissement)



Le budget dédié en 2020 à la politique éducation s'élève au global à **83,22 M€ en fonctionnement** et à **73,77 M€ en investissement**, soit au total **148 M€ pour les collèges essonniers**.

Ce budget est appelé à encore augmenter pour prendre en compte les perspectives d'évolution des effectifs dans les collèges dans les prochaines années. En effet, selon l'étude de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme pilotée par la DIREC, de nouveaux établissements sont nécessaires pour absorber la croissance démographique sur notre territoire dans les secteurs en tension. Huit nouveaux collèges seront ainsi implantés sur les secteurs de Massy, du plateau de Saclay, de Corbeil-Essonnes, de Wissous/Morangis/Chilly-Mazarin, de Viry-Châtillon/Savigny-sur-Orge/Juvisy-sur-Orge, de l'OIN de Sénart, de Vigneux-sur-Seine/Montgeron, et de Sainte-Geneviève-des-Bois/Fleury-Mérogis/Ris-Orangis/Brétigny-sur-Orge.

Le coût global unitaire estimé pour un établissement de type 600 élèves s'élève dans une fourchette comprise entre 20 et 25 M€.

Par ailleurs, une refonte des référentiels programmatique et fonctionnel a été menée pour intégrer le travail partenarial mené sur la définition d'un collège du XXIème siècle.

**Au total, le budget dédié à la politique éducation en 2020 s'élève à 148 M€.**

Il devrait encore augmenter pour prendre en compte les perspectives d'évolution des effectifs dans les collèges dans les prochaines années. En effet, selon l'étude de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme pilotée par la DIREC, de nouveaux établissements sont nécessaires pour absorber la croissance démographique sur notre territoire dans les secteurs en tension. Huit nouveaux collèges seront ainsi implantés sur les secteurs de Massy, du plateau de Saclay, de Corbeil-Essonnes, de Wissous/Morangis/Chilly-Mazarin, de Viry-Châtillon/Savigny-sur-Orge/Juvisy-sur-Orge, de l'OIN de Sénart, de Vigneux-sur-Seine/Montgeron, et de Sainte-Geneviève-des-Bois/Fleury-Mérogis/Ris-Orangis/Brétigny-sur-Orge.

Le coût global unitaire estimé pour un établissement de type 600 élèves s'élève dans une fourchette comprise entre 20 et 25 M€.

Par ailleurs, une refonte des référentiels programmatique et fonctionnel a été menée pour intégrer le travail partenarial mené sur la définition d'un collège du XXIème siècle.

### ***Une nouvelle répartition de la gestion départementale de la politique éducative***

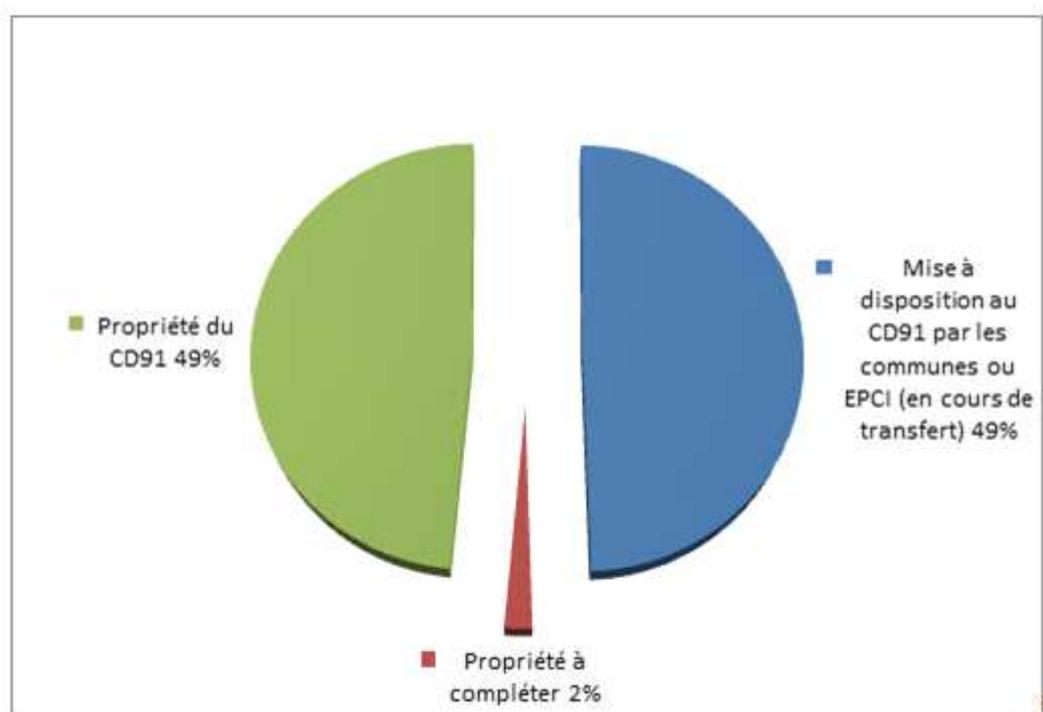
Ces trois dernières années, des efforts financiers considérables ont été réalisés, en faveur de la réussite éducative et de l'épanouissement des collégiens. Les services du Département ont travaillé activement à l'amélioration des conditions d'accueil, d'étude, de travail et de santé des élèves et des personnels qui les entourent et une nouvelle organisation est mise en œuvre au quotidien. Elle est notamment marquée par une gestion davantage transversale avec par la prise en charge des différents domaines d'intervention des collèges par un plus grand nombre de directions opérationnelles. Ci-dessous, le schéma de l'organisation des missions du Département mise en place à partir de 2020.



### **Focus : le Département, propriétaire des collèges**

Si la décentralisation implique le transfert de la propriété foncière au département, celui-ci n'était pas effectif et les communes demeuraient propriétaires du foncier de bien des collèges. Le Département a donc engagé un travail de transfert de propriété important, permettant à la fois de se conformer au Code général des collectivités territoriales mais également de sécuriser ses interventions dans les collèges.

Etat du foncier des EPLE (octobre 2019) :



Environ la moitié du foncier des EPLE appartient au Conseil départemental. Les autres propriétés sont actuellement en cours de transfert. Cette démarche est pilotée par la Direction du domaine et du patrimoine. En outre, depuis 2018, dix établissements ont fait l'objet d'une rétrocession et ont rejoint le patrimoine du Conseil départemental.

**Détail par secteurs :**

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Fonctionnement des EPLE	Facultative	3 820 700,00	2 815 350,00	-26,31%
	Obligatoire	15 169 100,00	9 357 410,00	-38,31%
	Obligatoire modulable	2 195 000,00	12 070 973,00	449,93%
S01 Fonctionnement des EPLE	Somme :	21 184 800,00	24 243 733,00	14,44%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Collèges privés s/s contrat	Obligatoire	5 974 000,00	6 110 000,00	2,28%
S02 Collèges privés s/s contrat	Somme :	5 974 000,00	6 110 000,00	2,28%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Equipements des collèges	Obligatoire	411 000,00	1 000,00	-99,76%
S03 Equipements des collèges	Somme :	411 000,00	1 000,00	-99,76%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Restauration scolaire	Facultative	5 556 400,00	5 646 200,00	1,62%
	Obligatoire	2 748 300,00	6 762 000,00	146,04%
S04 Restauration scolaire	Somme :	8 304 700,00	12 408 200,00	49,41%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires

### Secteur Fonctionnement des EPLE

**Fonctionnement des collèges : 9,36 M€ (- 38,31%)**

#### Principales évolutions de l'architecture de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 2016

Une partie importante de ce programme concerne le financement de la DGF des EPLE. Depuis, 2016, son architecture financière a évolué afin de notamment prendre en compte la prise en charge au niveau du Département d'une partie des dépenses de fonctionnement des EPLE. Les principales évolutions depuis 2016 concernent :

- La reprise par le Département des dépenses de consommation d'électricité de gaz ainsi que la location des compteurs de gaz ;
- La mise en place en 2019 de l'enveloppe « soutien au projet d'établissement » : 200 K€ pour les 100 collèges publics, répartie selon un forfait par strate d'effectif à laquelle appartient le collège ;
- En 2019, suppression progressive de l'enveloppe P2 pour les 75 collèges adhérents au marché départemental, à compter du juillet 2019. ;
- A partir de 2019, suppression des enveloppes « petits matériels et petits travaux et « entretien des espaces verts », avec la mise en place des Equipes Mobiles Territorialisées (EMT).

#### Le calcul de la DGF a également fait l'objet d'évolution, les principales modifications sont les suivantes :

- Prise en compte du compte financier, non plus au 31 décembre de l'année N-2 mais en juillet N-1, pour être au plus près de la réalité budgétaire des établissements
- Application de l'écrêtement sur le fonds de réserve et non plus le fonds de roulement, lors que le collège gère de façon vertueuse ses stocks
- Calcul de la DGF, non plus à partir des effectifs constatés en septembre N-2, mais à partir d'un effectif prévisionnel pour anticiper l'arrivée de collégiens supplémentaires. Cette mesure a pour corollaire la suppression de la dotation réelle, dont la gestion était lourde.
- Simplification de certaines enveloppes, avec par exemple la fusion de l'enveloppe enseignement général (23 € /élève) et Education Physique et Sportive (12,10 € /élève)
- Refonte du taux de charges communes : d'abord harmonisé, pour tendre vers un niveau de référence à 14%, ce taux de charges communes est revu en 2020, pour permettre aux collèges de conserver une marge, et ainsi de renouveler, par exemple le petit matériel utilisé pendant le service

La forte baisse du programme fonctionnement des collèges s'explique par le transfert des fluides des collèges (électricité, chauffage) à la DCMB dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, 6,28 M€.

Concernant la dotation de fonctionnement des collèges, sur les deux hypothèses détaillées dans le tableau ci-dessous, celle retenue dans la maquette concerne l'évolution du taux de charge des communes à 7,11 M€ € (soit une baisse de 666,68 K€ par rapport à 2019, ce montant comprend les ajustements effectués en cours d'année). En effet, 78 collèges voient leurs dotations diminuer, avec une baisse davantage lissée.

	DGF 2019	DGF 2020 avec suppression des enveloppes petits travaux/petits matériels, adaptation p2-p3. Evolution du taux de charges communes	Facteur d'évolution entre 2019 et 2020
Activité pédagogique	2 564 059 €	2 638 267 €	Enveloppe indexée sur le nombre d'élèves, qui augmente en raison de la croissance des effectifs en collège
Administration et logistique	7 719 637 €	6 590 006€	Une partie de cette enveloppe (petits matériels et petits travaux ; P2-P3 pour les installations de climatisation, chauffage, ventilation) est transférée à la DCMB et la DENV
Vie de l'élève	198 835 €	204 430 €	Enveloppe indexée sur le nombre d'élèves, qui augmente en raison de la croissance des effectifs en collège
<b>Total des charges</b>	<b>10 482 531 €</b>	<b>9 432 703 €</b>	
FDR>2/12ème	672 100 €	499 390 €	L'évolution des stocks et des fonds de réserve des collèges entraîne un moindre écrêtement
recettes de restauration déductibles de la DGF	2 484 595 €	1 814 320 €	Nouvelle mesure destinée à laisser davantage de marge aux collèges
autres	21 475 €	12 687 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 178 170 €</b>	<b>2 326 398 €</b>	
<b>DGF versée aux collèges, avant arrondis supérieurs</b>	<b>7 304 361 €</b>	<b>7 115 9317 €</b>	

Le Département continue d'accompagner des collèges qui font face à des imprévus ou des difficultés de gestion ou budgétaires. En 2020, ces quelques collèges se verront proposer un dialogue de gestion, afin de comprendre les difficultés rencontrées et de les accompagner.

A noter : la préparation des dotations 2020 a permis de repérer des collèges dont la situation budgétaire est fragile. Un dialogue de gestion leur sera proposé, au moment de la notification de la dotation de fonctionnement, afin de comprendre les difficultés rencontrées et de les accompagner.

Par ailleurs, l'ambition première du Département est d'offrir un climat de travail de qualité aux élèves, à la communauté éducative et aux agents départementaux : des établissements propres, agréables et fonctionnels y concourent. L'augmentation constante des effectifs dans les collèges entraîne une hausse des activités d'entretien. Afin de faire face à ce défi, il a été décidé de tester le recours à l'entreprise, dans huit collèges du département. Des rencontres avec les différents acteurs concernés sont organisées afin d'établir un diagnostic et de définir le protocole d'entretien d'un collège : principaux, gestionnaires, agents volontaires, élèves, etc. L'enveloppe de 1,13 M€ concerne un budget en année pleine, soit une hausse de 127,6 % (+ 638 K€).

A ce dispositif s'ajoute l'externalisation de prestations pour le remplacement des agents par des associations intermédiaires. Il a été décidé de renforcer dès 2019 le recours à ces interventions pour de plus longues périodes afin d'améliorer la qualité de service dans les établissements. Par conséquent, l'enveloppe passe de 400 K€ à 626 K€ (+ 56,5 %) ; **mesure nouvelle de 226 K€** compensée par l'arrêt des 10 CDD renforts du budget DRH.

Quant à la compensation financière interdépartementale des collégiens essonniens (Wissous) scolarisés dans le département des Hauts-de-Seine, elle est estimée à 450 K€. Elle est calculée par rapport au coût moyen d'un élève scolarisé dans le second degré public du 92 multiplié par le nombre des élèves ressortissant du Département de l'Essonne estimé à 905.

Enfin, le Département dispose également de logements dans les collèges, avec pour premier objectif de pouvoir loger les personnels en nécessité absolue de service (NAS), tant les personnels de l'éducation nationale (principaux, principaux adjoints, adjoints-gestionnaires, directeurs de SEGPA et conseillers principaux d'éducation) que des agents départementaux dont la fonction le nécessite (agents d'accueil, chefs de cuisines, agents de maintenance). Il existe également quelques logements supplémentaires qui peuvent être attribués en convention d'occupation précaire (COP), de même que peuvent l'être de façon transitoire les logements identifiés en NAS lorsqu'ils sont temporairement vacants.

Depuis 2015, le Département a renforcé sa connaissance de ce patrimoine, dont la gestion est confiée aux collèges. L'occupation des logements a été formalisée, et leur gestion suivie. Sur les 575 logements que compte le parc départemental et selon les derniers éléments transmis par les établissements (dernière actualisation 09/2019), la réalité des attributions de logements est la suivante :

- 445 logements sont occupés par NAS dont 52 par les agents de maintenance
- 50 logements en dérogation de loger sont occupés en COP ou COP-A (COP avec astreintes)
- 81 logements sont vacants (dont 61 en dérogation de loger et 19 pour travaux ou logements supplémentaires en attente de recrutement ou d'occupation)

En 2020, le Département renforcera son pilotage des logements de fonction, et travaillera avec les collèges afin de loger tous les agents de maintenance en NAS dans un collège, ce qui permettra de sécuriser les astreintes bâtementaires de tous les collèges, conformément à la réforme de l'entretien technique mise en œuvre.

### **Secteur Collèges privés sous contrat**

**Fonctionnement collèges sous contrat : 6,11 M€ (+ 228 %)**

Ces dépenses sont cadrées par la délibération N° 2018-02-0017 « nouveau protocole 2018-2022 avec les établissements privés sous contrat ».

Le forfait externat, comprenant une part « matériel » et une autre « personnel » a été déterminé par application des indices Insee et de la fonction publique négociés lors du nouveau protocole et en tenant compte des effectifs prévisionnels estimés à 10 355 élèves. La part matériel pourra s'élever à 280 € par élève par an (+ 5 €), soit 2,9 M€. Quant à la part personnel, elle pourra être fixée à 310 € par élève (+ 5 €), soit 3,21 M€. Ainsi le forfait par élève passerait de 580 € en 2019 à 590 € en 2020. Le protocole 2018-2022, présenté en Assemblée départementale en septembre 2018, prévoit une actualisation annuelle.

## **Secteur Equipements des collèges**

### **Infrastructure, équipements des collèges et des ATC : 1 000 €**

Ce programme englobe en fonctionnement toutes les prestations nécessaires au fonctionnement de l'informatique et des réseaux (maintenance informatique, abonnement, connexion sur IP ...). La forte baisse sur ce programme s'explique par le transfert de ces missions et donc budgets à la Direction des Système d'Information et de l'e-administration.

## **Secteur Restauration scolaire**

En 2018, une enveloppe de 59,6 M€ a été consacrée à la production des 6 134 693 repas servis.

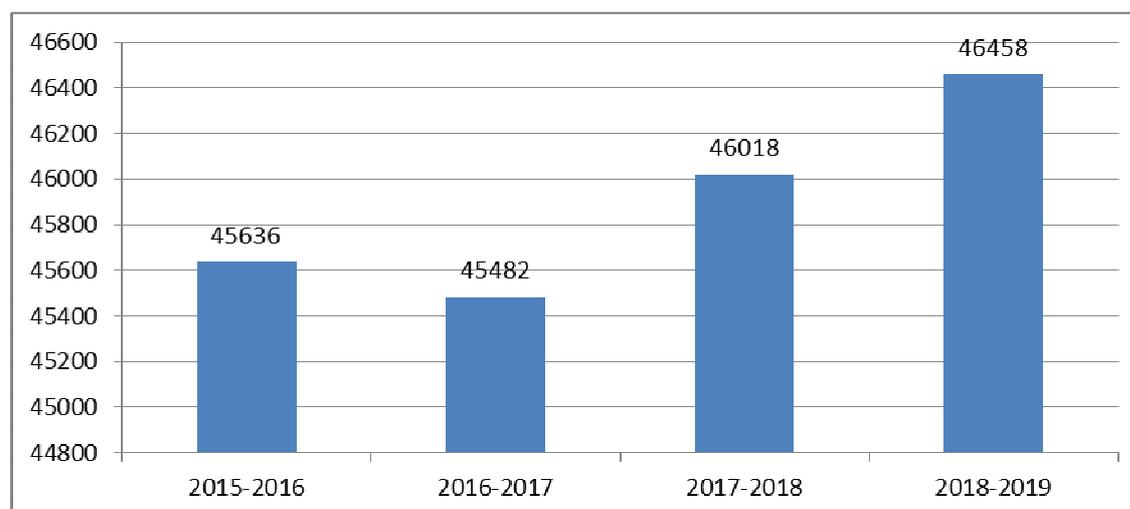
### **Restauration scolaire : 1,02 M€ (+ 62,29 %)**

En 2016, Le Département a décidé d'investir les compétences qui lui sont attribuées par la loi en matière de restauration. Jusqu'à cette date, la gestion de ce service facultatif était très largement confiée aux EPLE, sans que ce rôle n'ait été juridiquement sécurisé : gestion des achats, conception des menus, politique alimentaire. Le Département assurait quant à lui le financement de ce service, ainsi que la mise à disposition des agents départementaux pour la production des repas, placés sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement.

En 2018, le Département a étoffé le service de restauration scolaire en matière d'offre alimentaire, dans une volonté d'harmonisation et d'équilibre alimentaire des repas servis aux collégiens. La démarche visait également à renforcer la sécurité alimentaire en déployant les plans de maîtrise sanitaire. Un groupement d'achats alimentaires porté par le Département a été mis en place à destination des collèges. En 2018, première année du groupement d'achats alimentaires, 16 collèges produisant des repas ont adhéré, sur les 67 que compte le département. Adossé au groupement, une plateforme informatisée des achats alimentaires et de gestion des stocks a été mise à disposition des EPLE pour optimiser leur gestion.

Dans un contexte de croissance du nombre de collégiens, le Département s'est donné pour priorité de sécuriser progressivement les processus de production tout en améliorant la qualité des repas proposés et en favorisant les produits locaux et bio de saison, à travers le renforcement du pilotage départemental tant de l'achat de denrées que de la production des repas. A noter que le nombre de demi-pensionnaires progresse régulièrement chaque année, il s'élevait à 46 458 élèves durant la dernière année scolaire.

### **Evolution du nombre de demi-pensionnaires :**



### Taux de Demi-pensionnaire

Année	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de collégiens inscrits à la DP	45 636	45 482	46 018	46 458
Effectif des EPLE	58 984	59 309	60 587	61 786
Taux de Demi-Pensionnaire	<b>77,37%</b>	<b>76,69%</b>	<b>75,95%</b>	<b>75,19%</b>

Le taux de fréquentation de la demi-pension baisse à 75,19 %. Ce taux a tendance à diminuer compte-tenu de l'augmentation importante des effectifs. Une analyse par tranche de la grille tarifaire permet de constater une augmentation du nombre d'élèves dans les premières tranches.

Cette volonté de sécuriser est réaffirmée dans la convention cadre adoptée avec l'Académie de Versailles en mai 2018 et précisée dans la délibération sur les nouvelles orientations départementales en matière de restauration scolaire, votée en Assemblée départementale le 25 mars 2019. Les principales avancées portent notamment sur :

- La mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de denrées et l'achat, direct par le Département, pour les 4 unités centrales de production (2019) et les 12 cuisines centrales (2020). La gestion s'en trouve facilitée grâce à une plateforme partagée entre le Département et les collèges
- La mise en place du plan départemental alimentaire et la vérification des menus par la diététicienne du Département
- La refonte des plans de maîtrise sanitaire de chaque établissement et la mise en place d'un marché d'analyses bactériologiques, piloté par le Département
- Les actions de sensibilisation et de promotion des produits biologiques et locaux, grâce notamment au partenariat avec le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France
- La remise à niveau, progressive, des équipements des cuisines
- L'encadrement hiérarchique et fonctionnel des équipes dédiées aux unités centrales de production
- La valorisation des équipes de restauration et de leurs savoir-faire, à travers différentes initiatives et notamment le club des chefs.

Parmi les dépenses composant ce programme, le Département propose aux établissements d'acheter directement les denrées pour les collèges via une plateforme de commande (90 K€, stable). La subvention au GAB progresse de 20 % pour intégrer les cuisines centrales (30 K€). Ce programme intègre également les frais de restauration en lien avec la commune de Paray Vieille Poste (280 K€, - 6,67 %), l'adhésion au réseau Restoco, **mesure nouvelle de 2 000 €**, et la dotation pour l'entretien des petits matériels de cuisine (110 K€, - 15,38 %).

Les prestations d'intérim de cuisine ont été inscrites sur ce programme par transfert du programme fonctionnement des collèges. Afin de prendre en compte l'évolution constante du besoin, un nouveau marché est en cours de publication et l'enveloppe passe de 180 K€ à 350 K€, **soit une mesure nouvelle de 170 K€**. Une réflexion est entamée pour canaliser la hausse constante de ce budget depuis 3 ans :

- les règles de remplacement pour les absences de courte durée vont être réaffirmées,
- le dimensionnement de l'Equipe Mobile de Remplacement de cuisine est en cours d'ajustement,
- un travail est en cours avec le service recrutement de la Direction des Ressources Humaines (DRH) pour accélérer la gestion des vacances de poste
- une politique de carrière des cuisiniers est en cours de définition

- des animations sont également proposées aux cuisiniers dans le cadre du club des chefs (18 K€, stable) pour dynamiser le métier.

Enfin, le Département met en place un contrôle renforcé dans la production des repas en matière de sécurité et l'hygiène, en déployant depuis 2019 un marché départemental d'analyses bactériologiques (140 K€, + 133,33 %). Ce marché a été généralisé à l'ensemble des collèges. Il propose également des enquêtes de satisfaction, et un plan alimentaire départemental.

#### **Mise en place d'un nouveau système d'inscription dématérialisé à la demi-pension**

**Depuis juin 2019, les familles essonniennes peuvent inscrire leur enfant à la demi-pension de façon dématérialisée et directement en ligne depuis le site « Essonne.fr ». L'objectif de ce nouveau projet est d'offrir un service dématérialisé tout en permettant aux familles qui le souhaitent de continuer à déposer un dossier papier au sein du collège où est scolarisé leur(s) enfant(s). Pour la rentrée des classes 2019-2020, le service dématérialisé (plus de 500 inscrits) coexiste avec les inscriptions papiers des EPLE. Enfin, le Département va poursuivre la démarche de dématérialisation afin de permettre à terme le paiement en ligne des factures de restauration des demi-pensionnaires.**

#### Coût d'un repas dans les EPLE

La démarche de comptabilité analytique a montré que le coût d'un repas servi dans les restaurants scolaires des EPLE de l'Essonne s'élève à 9,71 € (59,59 M€ dépensé pour 6 134 693 repas servis en 2018), au-delà des 8,38€ jusqu'à présent estimés. Cependant, en fonction des types de cuisines, ce chiffre peut varier.

#### **Gestion des Unités Centrales de Production : 5,74 M€ (+ 170,87 %)**

Le Département de l'Essonne a fait le choix de produire en régie les repas distribués dans les collèges, grâce à des équipes déployées en proximité des établissements. Afin de garantir une restauration scolaire de qualité dans tous les collèges, le club des chefs permet un travail collectif, vecteur d'amélioration de la production des repas et d'innovation. Il a également pour objectif de favoriser les échanges, les pratiques, de susciter l'appartenance des chefs de cuisine au département et de permettre une approche métier sur l'ensemble des projets à venir.

La reprise en régie des quatre Unités Centrales de Production (UCP) situées à Brétigny, Corbeil, Etréchy et Etampes a démarré en mars 2019 (devenant ainsi acheteur et producteur). Elles assureront en 2020 la production de près de 974 000 repas annuels. Chaque jour, cela correspond à 7 500 repas sur les 46 000 repas produits pour les collégiens. Cette reprise a été l'occasion d'établir des conventions avec les 19 collèges livrés par les UCP.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, deux approvisionneurs se chargeront de l'achat des denrées pour les 12 cuisines centrales et leurs 30 satellites (1 826 000 repas par an) ainsi que 2 cuisines sur place (A Fleming à Orsay, Condorcet à Dourdan) portant le nombre de repas produits par des achats effectués par le département à 20 000 sur les 46 000 par jour. L'année 2020 verra la mise en place de la loi EGalim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) favorisant les produits biologiques, et les marques de qualité.

Le budget de 5,6 M€ pour l'achat des denrées est compensé par une recette du même montant (**mesure nouvelle de 3,48 M€**).

Cette nouvelle organisation implique également la prise en charge de dépenses en lien avec la production des repas, **mesures nouvelles de 142 K€** (en année pleine) pour les 4 UCP qui se décomposent comme suit :

- 90 K€ pour l'achat des barquettes alimentaires
- 40 K€ destinés aux produits d'entretien et petits matériels de cuisine
- 8 000 € pour la location-entretien des vêtements de travail
- 4 000 € au titre des frais d'enlèvement et de traitement des huiles de cuisine.

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

### Secteur Fonctionnement des EPLE

- **Dotation de fonctionnement des équipements sportifs : 2,31 M€ (+ 5,24 %)**

Le dispositif actuel de financement des équipements sportifs a fait l'objet d'une évolution en 2019. En effet, jusqu'à présent, ce dernier s'appuyait sur l'attribution de dotations aux EPLE reversées ensuite aux propriétaires d'équipements en fonction du niveau d'utilisation des collèges. Ce versement faisait l'objet d'une convention tripartite (environ 400 conventionnements élaborés chaque année). Devant le constat de cette complexité, le Conseil départemental a engagé une démarche de simplification, en prévoyant notamment de verser directement le forfait aux propriétaires d'équipements (sans passer par les EPLE) et en appliquant le barème ci-dessous pour le calcul de la participation du Département :

Nature de l'équipement	Nombre divisions année N	Forfait horaire hebdomadaire	Nombre annuel de semaines	Participation horaire de location
Equipement couverts et extérieurs	6 <sup>ème</sup> à 3 <sup>ème</sup>	3	35	7,20 €
Piscine	6 <sup>ème</sup>	1	35	16,80 €

L'élaboration du nouveau dispositif s'est notamment appuyé sur un recensement de l'utilisation des équipements existants en Essonne.

En 2020, le budget prévu concernant les dépenses liées à l'utilisation des équipements sportifs prend en compte :

- Les équipements couverts et extérieurs (452 K€) ainsi que les frais de piscine (environ 352 000 €) des 598 divisions de 6<sup>ème</sup> ;
- Les équipements couverts et extérieurs (1,318 M€) des 1 744 divisions de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- Les transports piscine estimés à 188 K€.

A noter que le montant pourra évoluer quand le nombre de divisions prévisionnelles sera communiqué par l'Education nationale.

- **Entretien espaces verts – collèges**

La proposition 2020 de 626 K€ concerne la gestion des espaces verts des collèges qui se déploie depuis début décembre, dans le cadre des orientations de la politique départementale en faveur des collèges adoptée en mars 2018 et plus particulièrement l'objectif n°1 qui vise à garantir l'égal accès à l'éducation pour tous les collégiens essonnais, actuels et futurs, dans des collèges performants, conviviaux et sécurisés, en améliorant l'entretien technique des collèges.

En préalable à la reprise de l'entretien technique des espaces verts des collèges à partir du 1er décembre 2019 :

- un diagnostic du patrimoine paysager réalisé dans les 100 collèges entre fin 2017 et avril 2019,
- des opérations de mise en sécurité : 1 200 arbres ont été traités, 430 ont été abattus,
- un plan d'actions préventives contre les chenilles processionnaires du chêne mis en œuvre sur 110 arbres dans 22 collèges.

- **Charges immobilières collèges**

5,7 M€ sont consacrés à la gestion des fluides (eau, gaz, électricité et combustibles) des 100 collèges du Département.

Pour tous les programmes concernant les collèges, les dépenses pour 2020 ont été budgétées comme suit :

- **Habillement collèges : 208,2 K€**

Ce programme rassemble les crédits alloués pour l'habillement des agents dans les collèges en 2020. Il s'agit d'un nouveau programme.

- **Telecom collèges : 3,184 M€**

Ce programme « télécom collèges » est créé lors du BP 2020 afin de centraliser toutes les dépenses relatives aux « télécoms » des collèges.

Ce poste de dépenses comprend l'ensemble des dépenses relatives aux frais de téléphonie fixes et mobiles des collèges, à la maintenance téléphonique des collèges et aux frais de télécommunication « DATA » (internet) des collèges.

Les principaux postes de dépenses se décomposent comme suit :

- Frais de télécommunication DATA Collèges : 1,69 M€
- Maintenance : 1,48 M€
- Acquisition de petit matériel informatique : 5 K€ (câbles par exemple)
- Frais de téléphonie mobile relatifs à la sécurisation des ascenseurs : 3 K€

Les façons d'apprendre évoluent. Le Département se mobilise donc pour imaginer le collège de demain. Les collèges essonniers bénéficient d'un équipement informatique particulièrement important :

**11 490 ordinateurs sont ainsi déployés dans les 100 collèges de même que 856 PC portables, 842 vidéoprojecteurs interactifs, environ 23 500 tablettes, 2 323 vidéoprojecteurs, 73 serveurs ainsi que 1 223 imprimantes.**

En 2019-2020, le Département poursuit le travail d'équipement informatique des collèges afin de bien préparer les collégiens à l'appropriation et la maîtrise de ces outils et développera un nouveau service de maintenance informatique.

Le Département a largement déployé les outils informatiques et numériques dans les collèges. Il doit maintenant assurer le maintien en condition opérationnelle des outils ainsi mis en place, tout en continuant de repérer et d'accompagner les usages innovants.

Pour ce faire, il travaille à l'élaboration d'un référentiel d'équipement partagé avec l'Education nationale, de même qu'à une solution de maintenance déployée dès septembre 2019. Des frais de connexion sur IP pour 84 K€ pour 10 collèges sont également prévus. L'enveloppe prévue en année pleine sur 2020 sur la maintenance s'élève à 1,48 M€.

Concernant l'achat de petit matériel informatique, 5 K€ sont inscrits.

En outre, en étroite collaboration avec la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE), la direction des services départementaux de l'Education nationale (SDEN) et la DSI académique, le référentiel d'équipement est en cours de finalisation. Il prend notamment désormais en compte les équipements administratifs des collèges, ainsi que les postes liés à la médecine scolaire.

**Enfin, en ce qui concerne les serveurs, suite au recentrage des missions de la DANE sur l'accompagnement pédagogique, le Département s'est vu confier la reprise de la gestion des serveurs pédagogiques des collèges. Progressivement les machines sont remplacées par des matériels plus puissants et les services sont virtualisés pour faciliter les migrations de versions à venir.**

**Par ailleurs 1,69 M€ sont prévus au titre des DATA collèges.**

**Le plan de sécurisation des 100 collèges est estimé à 662,4 K€. Le plan de sécurisation des sites à 10 Mbs va être déployé progressivement dans les 100 collèges. Une seule liaison opérateur suffira pour la vidéo-protection et pour les autres applications (l'alarme intrusion, contrôle d'accès, Alertes PPMS, la détection incendie, les alarmes techniques).**

## Dépenses de fonctionnement facultatives

### Secteur Fonctionnement des EPLE

#### **SEGPA : 59,5 K€ (+ 205,13 %)**

Complémentaire à l'enveloppe prévue dans la dotation principale de fonctionnement (106 € par élève), ce programme participe d'une part au financement de l'aide à la formation professionnelle à hauteur de 19,5 K€ (stable). Cette aide est destinée aux familles des élèves de 4<sup>ème</sup> pour le financement de l'outillage et de l'habillement. Une étude est en cours pour effectuer le versement de l'aide directement aux familles.

D'autre part, il permet de financer le petit matériel des EPLE dotés d'une section SEGPA. Le montant prévisionnel de cette dépense est évalué à 40 K€. En 2020, un travail s'engagera avec les directeurs de SEGPA afin de recenser leurs besoins en termes d'équipements et d'inscrire une réponse dans le temps.

Aucun budget n'est inscrit en investissement dans la mesure où il n'est pas prévu d'ouvertures de champs SEGPA dans les EPLE en 2020 (exemples de champs : production industrielle, hygiène-alimentation).

#### **Actions éducatives : 1,74 M€ (+ 13,73 %)**

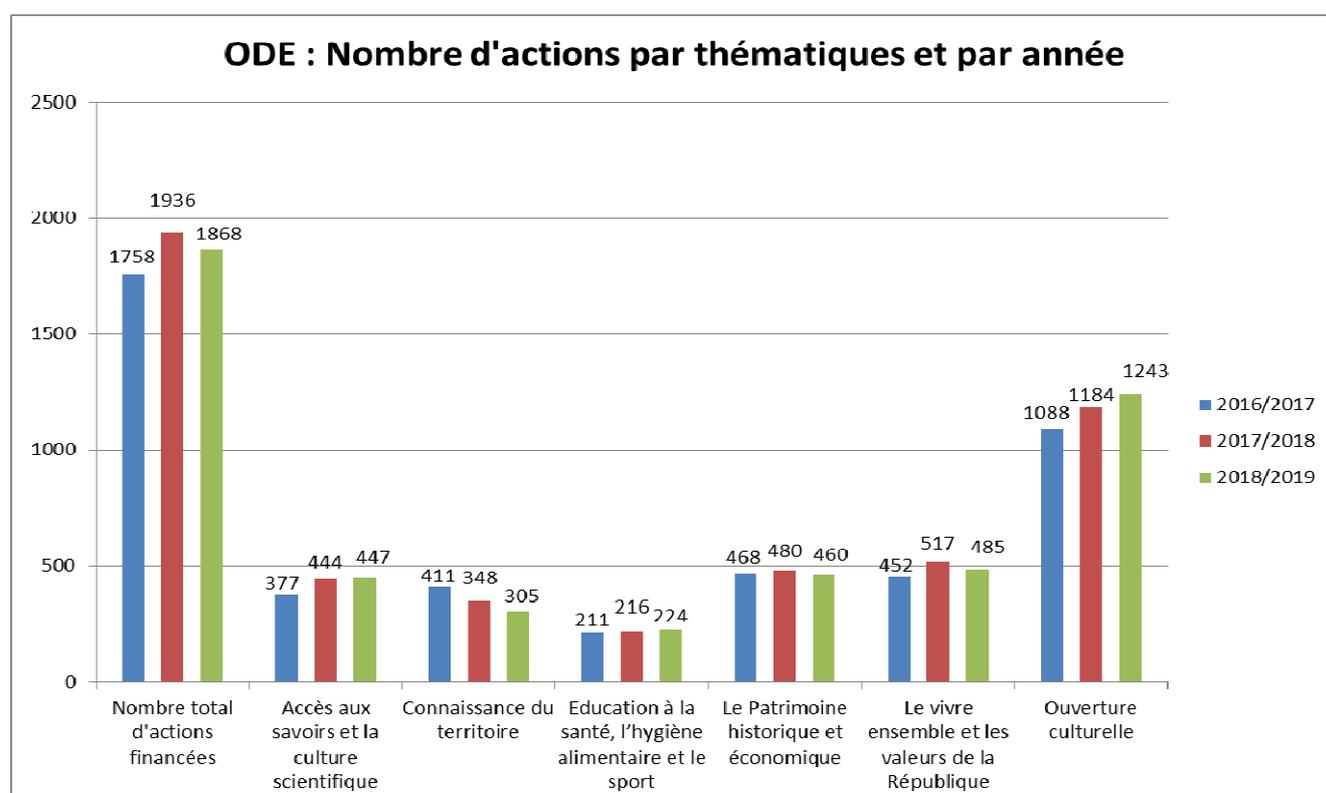
L'aide aux actions éducatives : des évolutions visant à renforcer le soutien aux projets des EPLE

Le 11 avril 2016, l'Assemblée Départementale s'est prononcée sur les modalités du nouveau dispositif d'aide aux actions éducatives dans les collèges intitulé « Offre de découverte et éducative » (ODE). L'objectif de ce nouveau dispositif était de simplifier les démarches

administratives pour les collèges en fondant les trois anciens dispositifs existants (Mieux se former au collège, Collégien Citoyen et Réussir sa sixième) en un dispositif unique. Cette simplification s'est également traduite par la création d'une plateforme de demande de subvention en ligne présentant un large éventail d'offres éducatives proposées sur le territoire essonnien par les services du Conseil départemental et diverses autres structures partenaires.

Un des objectifs du dispositif est de permettre à tous les collégiens de bénéficier d'une action éducative et de recentrer l'offre sur le territoire essonnien. Cela passe par le catalogue de ressources éducatives proposées sur la plateforme et par une incitation des établissements à utiliser au moins 40% de la subvention versée au financement d'actions dans le département. Par ailleurs le financement des voyages à l'étranger est limité à 15 % de la subvention versée.

ODE : en nombre d'actions par thématiques et par année



Dans le cadre du dispositif ODE, le Département de l'Essonne soutient financièrement la réalisation des actions éducatives décidées par les Conseils d'administration des établissements dans la limite d'une enveloppe annuelle de 23 € par élève. Il propose aux équipes éducatives, par le biais de la plateforme ODE, un ensemble d'actions et de partenaires éducatifs. Ces actions peuvent porter aussi bien sur l'éducation artistique et culturelle, la citoyenneté, le sport santé ou la découverte du monde professionnel. Le nombre d'élèves pour la rentrée 2019 est estimé à 64 482 dont 1 400 en classe Segpa. L'enveloppe globale est évaluée à 1,48 M€ (+6,81%).

A partir de 2020, les axes de développement d'ODE seront notamment marqués par:

- La facilitation de la prise en charge des accompagnateurs supplémentaires liés à la participation d'élèves handicapés aux voyages scolaires.

- L'intégration dans le dispositif d'aide aux actions éducatives des initiatives liant des classes de CM1 et/ou CM2 et 6e. Le collège se positionne alors comme chef de file et perçoit les moyens pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'action.
- La modification de la plateforme ODE afin de la structurer autour des 4 grands parcours définis en partenariat avec l'éducation nationale : parcours citoyenneté, éducation artistique et culturelle, éducation à la santé et avenir.

#### D'autres dispositifs éducatifs en complément d'ODE

A travers le dispositif des Ambassadeurs du sport de l'Essonne, des athlètes de haut niveau représentent et véhiculent les valeurs du sport sur notre département, notamment auprès des collégiens, avec l'idée d'encourager la pratique sportive pour lutter contre la sédentarité, et de promouvoir l'éthique du sport.

De plus, l'ambition du Département est de développer le goût pour les arts et la musique auprès de nos jeunes générations : Chorales de l'Essonne, mise à disposition de reproductions du Fonds départemental d'art contemporain, activités de médiation culturelle, visites et séjours thématiques au Domaine de Chamarande, visites et ateliers à la Maison Foujita et au Musée français de la photographie...

Ces différentes actions sont portées, accompagnées et soutenues par les différentes directions de notre collectivité, nouvelle illustration de l'importance du travail en transversalité au profit des collégiens essonniers.

Le Département a décidé de mettre en œuvre, à destination de tous les collégiens, un « Parcours citoyenneté » destiné à les accompagner à devenir des citoyens autonomes, engagés, actifs et ouverts sur le monde : concours national de la résistance et de la déportation (6 000 €, - 14,29 % ajustement au besoin), prix départemental Ilan Halimi, semaine de la citoyenneté en partenariat avec le Mémorial de la Shoah (**mesure nouvelle + 15 K€**), une formation aux gestes qui sauvent en partenariat avec le Sdis (100 000 €, + 100 %). En outre, la sensibilisation au développement durable et à la protection de l'environnement se poursuit au travers des « clubs de développement durable ».

Ce programme prévoit également les dépenses suivantes :

- Le financement des plateformes de stage et ODE : une enveloppe de 38 K€ (stable) est incompressible pour les frais d'hébergement, de maintenance et d'exploitation. La volonté d'internaliser les deux plateformes et de réduire les budgets dédiés reste d'actualité en lien avec les projets informatiques.
- La subvention aux fédérations de parents d'élèves (25 K€)
- La subvention Canopé (30 K€, stable) pour le financement d'actions de communication et sensibilisation sur les usages du numériques dans les collèges, l'appropriation des outils proposés par le Département et l'animation du réseau,
- La subvention versée à l'Education nationale pour l'organisation du colloque sur les enfants intellectuellement précoces pour 2 000 € (stable)

Enfin, une autre **mesure nouvelle (25 K€)** est prévue pour la subvention à l'association Chemins d'avenirs inscrits au BS 2019. Ce financement vise à subventionner l'association qui accompagne les élèves situés en milieu plus rural, à travers un système de parrainage. Cette dernière met en contact les collégiens avec un parrain, qui va partager avec le premier son expérience et son réseau afin de promouvoir sa réussite.

**Subventions complémentaires aux collèges : 374 K€ (stable)**

Cette enveloppe comprend des dotations complémentaires versées aux collèges pour les dispositifs suivants :

- Le traitement des déchets (175 K€) : le Département prend en charge 75% de la redevance spéciale pour l'enlèvement et le traitement des déchets, 25 % restent à la charge des collèges
- La dotation exceptionnelle pour couvrir certaines dépenses urgentes et incompressibles (160 K€). La hausse se justifie par la nécessité d'accompagner des collèges en difficultés
- Les dépenses relatives au financement des 8 classes relais 39 K€.

### **Numérique collège : 587,4 K€**

#### Le numérique comme instrument de démocratisation de l'accès au savoir et d'adaptation de la pédagogie

En dix ans (2009-2019) le département a consacré des moyens importants pour la mise à disposition de ressources éducatives départementales à destination des collégiens et de la communauté éducative. En outre, en 2018, le Département et ses partenaires académiques (DSDEN, DANE, DSI académique) ont décliné trois grands objectifs dans la « Convention cadre pour la réussite des collégiens essonniers » :

- Faire réussir tous les collégiens essonniers,
- Former les futurs citoyens par l'éducation artistique et culturelle, la pratique sportive et l'engagement individuel et collectif
- Bâtir le collège de demain,

Depuis 2013, plusieurs supports ont été conçus et mis en œuvre :

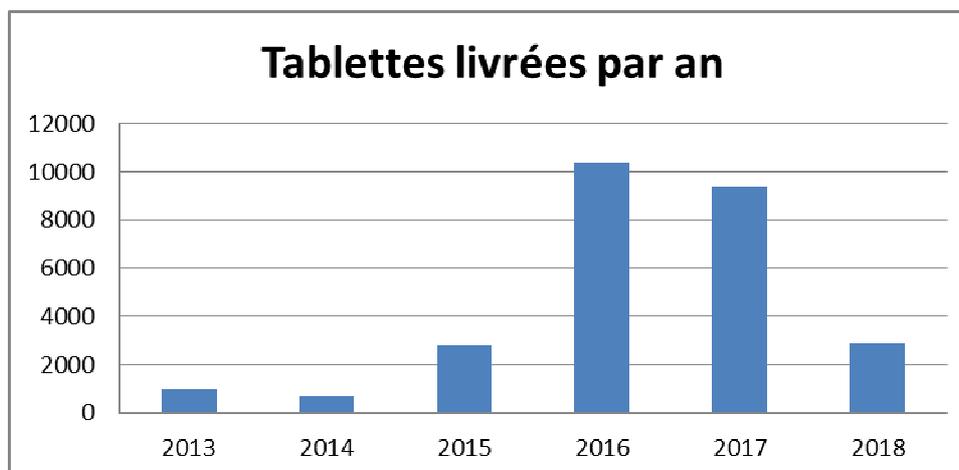
- 2013 - Plateforme de stage 3ème
- 2014 - Numéritab : l'application mobile de gestion de contenu pour tablette à destination des enseignants,
- 2013/2014 : expérimentation de chariots et valises de tablettes et 1 mini PC pour l'enseignant « classes mobiles » : 70 collèges ont été équipés.
- 2014/2015 : expérimentation de deux collèges connectés
- 2016 - ODE91 : l'offre de Découverte Educative de l'Essonne
- 2016 : adhésion au Plan Numérique des Collèges national
- 2017 : poursuite du Plan Numérique des Collèges
- 2018 : renouvellement des tablettes déployées en 2013.
- 2019 : dotation de tablettes supplémentaires

#### Les tablettes numériques, un nouvel outil pédagogique au service des enseignants

Le Conseil Départemental a fait le choix d'équiper les 100 collèges avec des tablettes tactiles. La généralisation du déploiement des tablettes qui a été réalisée propose un ratio d'équipement des collégiens passé de 1 PC pour 4,8 élèves à 1 terminal (pc ou tablette) pour 1,9 élève. Le déploiement technique intègre le réseau Wifi des collèges et à ce jour, 1 319 bornes ont été déployées recouvrant les salles de cours, les CDI et quelques zones spécifiques, à l'exclusion du secteur administratif.

A l'issue de son second volet en 2017, le plan numérique des collèges a permis de finaliser la dotation des 20 000 tablettes numériques mutualisées, venant compléter les classes mobiles

précédemment mises en œuvre. En 2018, un complément d'équipement a été effectué pour tenir compte des effectifs important des plus gros établissements, portant le total des tablettes déployées dans les EPLE à 23 000.



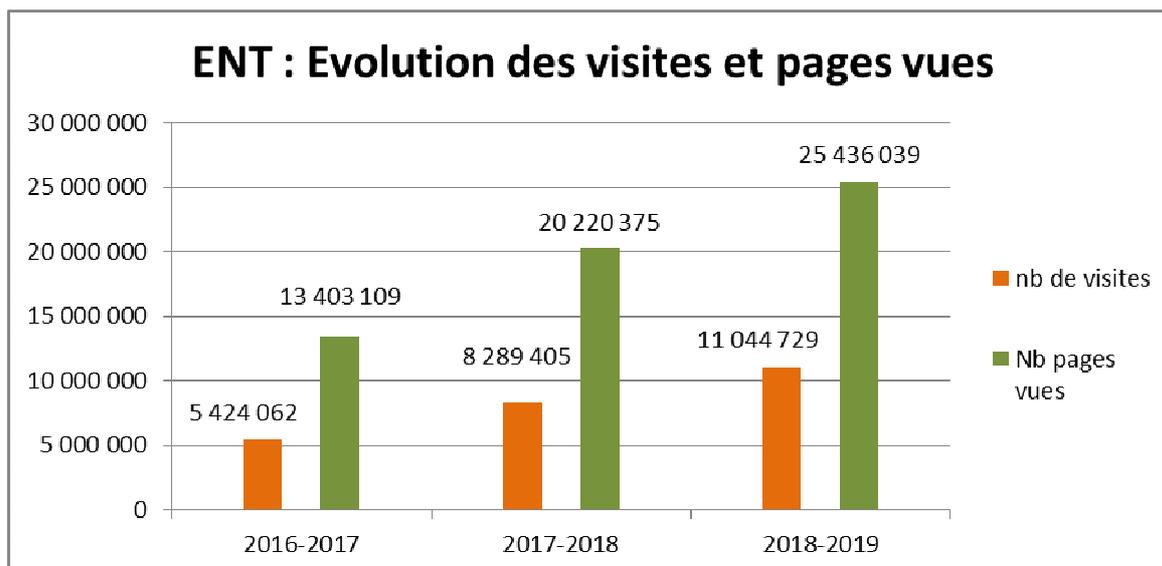
Les usages de ces tablettes sont en progression et permettent aux enseignants de développer des travaux en langues, histoire, géographie, physique, mathématique, mais également en art plastique, préparation du stage de 3<sup>ème</sup>, travail sur l'image et les fake news... Un recueil des usages sera mis en place en collaboration avec l'académie, la DSDEN, Canopé et les services départementaux.

Des points techniques restent toutefois à traiter, en particulier sur la question de la couverture wifi et sur l'adaptation des tablettes en fonction des besoins.

#### L'Environnement numérique de travail (ENT) : l'appropriation de l'outil se renforce

L'Environnement numérique de travail facilite les échanges entre les professeurs, les élèves et les parents. Les usages se développent grâce à cet outil et sont en évolution permanente : visibilité sur les devoirs, les notes et les absences, accès aux informations sur la vie du collègue, bibliothèque numérique, accès aux ressources, développement de projets transversaux (challenges robotique, Génération JO 2024, jumelages culturels et linguistiques).

Le budget ENT intègre le pilotage, la maintenance, l'hébergement, et le support (558 600 €) ainsi que la plateforme de démonstration/formation de l'ENT (13 K€). Un dispositif d'accompagnement est prévu pour les collègues peu utilisateurs (15 K€).



De 2017 à 2019, l'ENT voit les usages se développer au travers du nombre de visites (supérieur à 1,2 million de visites / mois en 2019). L'accompagnement mis en place en 2018 pour inciter les collèges les moins utilisateurs porte ses fruits. Les retours des utilisateurs sont positifs tant sur l'outil en lui-même que sur sa disponibilité (98%) et ses performances.

#### Des évolutions envisagées pour répondre aux besoins de la communauté éducative

Le renouvellement du marché en lien avec l'ENT est prévu en juillet 2020. Le travail s'engage donc sur les évolutions attendues par les différents utilisateurs, ainsi que par les partenaires de l'Education nationale. L'ENT devra prendre en compte les besoins en termes de communication entre la collectivité et les établissements, faciliter l'accès aux ressources et renforcer son rôle de portail unique de services pour la communauté éducative. Dans ce cadre, il est notamment envisagé :

- Un dispositif d'ouverture culturelle et linguistique (possibilité de développer les jumelages avec des établissements à l'étranger) ;
- Des développer les supports pour les actions transversales et départementales (challenges robotiques, JO 2024, ...)
- De proposer des accès aux manuels et ressources numériques éducatives (mise en place d'un Gestionnaire d'Accès aux Ressources).

A noter qu'au niveau du programme, la baisse prévue en 2020 s'explique par le transfert à la DSI dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 des dépenses d'abonnements internet des 100 collèges dans le cadre du marché Completel (1,23 M€) et de celles relatives au carte SIM (M2M) des lignes de sécurité des ascenseurs dans les collèges.

#### Axe de développement en matière de numérique dans les collèges

Pour améliorer le fonctionnement du dispositif et contribuer au développement des usages, 4 axes sont proposés pour les années à venir.

Tout s'abord, le développement des infrastructures réseau est nécessaire pour fiabiliser les accès et en particulier le Wifi de plus en plus sollicité. Il faudra également maintenir un débit Internet en capacité de soutenir de plus en plus de connexions. La reprise en gestion de ces actions par la DSI permettra de sécuriser ces infrastructures et d'en améliorer la performance.

En outre, l'achat de nouveaux matériels plus adaptés aux futurs usages, voire de types différents en fonction des projets des établissements, permettra d'adapter l'équipement aux besoins et d'anticiper les nouveaux usages : manuels scolaires numériques, accès aux ressources, plus forte intégration avec les services ENT. Le référentiel d'équipement travaillé avec un groupe de principaux, la DSDEN, la DSI académique et la DANE doit renforcer l'adéquation entre les usages et les équipements et permettre une bonne couverture des besoins.

De plus, un dispositif d'accompagnement, modulable pour les établissements en demande, reste nécessaire pour aider les équipes dans leurs expérimentations, pour les premières prises en main, et pour les évolutions techniques des appareils et des services. De même, les collègues qui développent les usages les plus novateurs doivent être accompagnés par le Département.

Enfin, un dispositif de valorisation des projets qui utilisent le numérique peut être envisagé. En effet, la généralisation des usages passe systématiquement par la mise en valeur d'exemple de pratiques réussies qui sécurisent les nouveaux pratiquants en leur permettant de se référer à des pairs plus expérimentés.

### **Collège du 21<sup>ème</sup> siècle : 50,45 K€ (+ 0,90 %)**

Le Conseil départemental a initié une démarche prospective visant à esquisser les contours de l'Essonne à long terme, « Essonne, terre d'avenirs ». Cette ambition a été reprise et déclinée dans la convention cadre élaborée avec l'Académie de Versailles notamment dans l'objectif numéro 3 intitulé « construire le collège de demain avec ceux qui le font vivre aujourd'hui ». En outre, les collèges sont autant de laboratoires d'innovations, d'idées, d'envies, que le Département souhaite accompagner, en partenariat avec les autorités académiques.

Le Département a donc lancé un premier travail, autour du mobilier innovant, lui permettant de tester des méthodes de travail avec les collègues, et de recueillir leurs attentes concernant une démarche d'encouragement à l'innovation. Il a également mis en place un partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Essonne afin d'éprouver une participation différente des collégiens autour d'aménagements novateurs, grâce à un travail resserré et approfondi, avec deux établissements. Enfin, le Département a travaillé avec les collègues, l'Académie de Versailles et la DSDEN de l'Essonne pour bâtir un appel à manifestation d'intérêt, susceptible d'encourager les initiatives émanant des établissements.

Votée le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la démarche « collèges d'avenirs » propose un appel à manifestation d'intérêt, « mon collège de demain », dont les premières concrétisations aboutiront en 2020. Le format « appel à manifestation d'intérêt » doit permettre de faire remonter la diversité de situations en matière éducative, diversité qui appelle la construction de solutions différentes, adaptées à chaque établissement et à son projet. Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux collèges publics comme privés.

Le Département y consacrera 250 K€ supplémentaires en 2020, pour aider des projets relatifs à l'émergence de nouveaux usages pédagogiques, ayant un impact sur les espaces (200 K€ en investissement) ainsi qu'aux actions éducatives innovantes (50 K€ en fonctionnement).

En juin 2020, un comité de sélection partenarial permettra de retenir les projets qui seront accompagnés, dans ce cadre, avec également une aide en ingénierie apportée par l'Education nationale.

Le Département sera particulièrement attentif aux projets construits avec les collégiens et qui permettent d'apporter des réponses en matière de lutte contre l'échec scolaire, ainsi que pour l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.

### **Secteur Restauration scolaire**

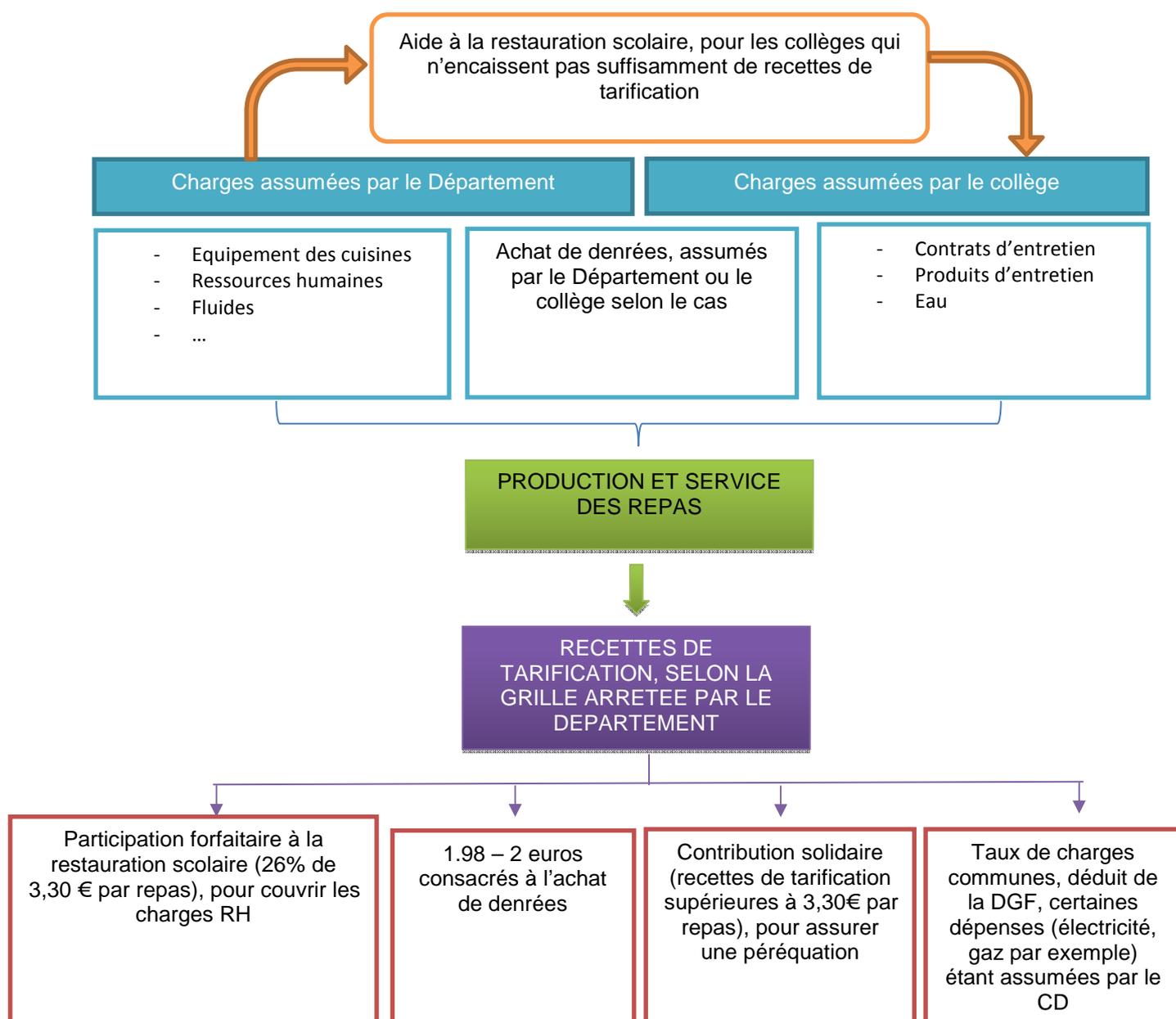
## Tarification de la restauration scolaire : 5,65 M€(+ 1,62 %)

Ce programme intègre les dépenses suivantes :

- Les prestations effectuées dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (34 700 €, stable) pour l'envoi de près de 70 000 lettres coupons.
- L'Aide à la Restauration scolaire des Collégiens (ARC) : Ce dispositif vise à compenser les dépenses des familles liées à la restauration scolaire en adaptant le tarif des repas grâce à la mise en place d'un quotient. Son coût est compensé par le versement de la contribution solidaire (cf. schéma ci-dessous). Il se décompose comme suit :
  - o L'aide à la restauration des collèges sous contrat (165 K€, stable)
  - o L'aide à la restauration des collèges publics (5,42 K€, + 1,69 %), hausse liée à l'augmentation des effectifs estimée.

Environ 22 500 demi-pensionnaires bénéficient chaque année de l'ARC.

### Schéma des flux financiers liés à la restauration scolaire et sa tarification



La mise en place d'une nouvelle tarification de la restauration a été votée en Assemblée départementale du 11 avril 2016. Elle a fixé un barème de 10 tranches déterminant la participation financière des familles variant de 0,70 € à 5,80 € par repas.

Chaque année scolaire, la grille tarifaire est revalorisée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE soit +1,5% pour l'année 2019/2020 votée par décision le 7 mai 2019.



## Politique Habitat et logement

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P04 Habitat et logement	Facultative	0,00	105 000,00	#DIV/0
	Obligatoire modulable	3 299 635,00	3 000 000,00	-9,08%
	Partagée	2 010 362,00	1 575 381,00	-21,64%
P04 Habitat et logement	Somme :	5 309 997,00	4 680 381,00	-11,86%

Bien que constituant une politique facultative pour les Départements, le Conseil départemental de l'Essonne a souhaité depuis 2015 faire de la politique en matière de logement, d'habitat et de la ville une ambition forte.

En effet, l'accès aux logements et de l'offre disponible constituent un enjeu majeur pour les Essonnais, tant dans les zones denses des cœurs de ville que dans les zones rurales à l'habitat plus diffus. De même, avec ses nombreux quartiers prioritaires, le Département a souhaité s'engager dans un programme d'investissement volontariste.

Tout d'abord en matière de logement et d'habitat, le Département a souhaité réorienter fortement son intervention autour de priorités importantes :

- Le soutien financier prioritaire pour les secteurs encore carencés en matière de logement sociaux. L'objectif étant en contrepartie de renforcer l'accompagnement en matière de rénovation du parc existant pour les secteurs ayant atteint leur objectif en la matière ;
- Le développement d'une offre de petite unités de logement – 5 à 20 logements – en milieu rural, en privilégiant la requalification de bâtis remarquables en cœur de bourg ou des anciennes fermes ;
- Le ciblage des financements sur l'accompagnement des publics prioritaires du Département : le logement des publics dépendants et le logement des jeunes travailleurs pour que le logement ne soit pas un frein à l'accès à l'emploi ;
- La structuration d'opérateurs sur le territoire avec la création des Résidences Yvelines Essonne (RYE) pour lequel le Département contribue largement au développement et à l'action sur notre territoire, et l'entrée dans le capital d'Essonne Habitat qui permet d'assurer un maillage plus local et rural grâce à ce bailleur fortement implanté dans le sud du Département.

Ensuite, en matière de politique de la Ville, le Département a réaffirmé son ambition de soutien aux quartiers prioritaires par une politique dédiée portant plusieurs ambitions :

- Le renouvellement urbain, le Département ayant décidé de s'engager dans le programme ANRU 2 pour la requalification des quartiers prioritaires ;
- L'accompagnement des publics en quartiers prioritaires par le financement d'associations qui œuvrent dans ces quartiers, en recentrant toutefois les financements sur des priorités politiques fortes, telles que la citoyenneté, l'apprentissage de la lecture et les collégiens.

Enfin, le Département porte une ambition forte en matière d'amélioration de la performance énergétique dans le logement. En créant la Prime Eco-Logis 91, 18.000 propriétaires essonniers vont être accompagnés financièrement chaque année pour les travaux d'amélioration énergétique de leur habitat. Cette prime réconciliant le pouvoir d'achat des essonniers et les impératifs de développement durable constitue également un véritable levier de soutien à l'économie essonnoise permettant de générer une activité importante pour les entreprises du secteur.

Le BP 2020 qui est ici présenté s'inscrit dans la continuité de ces orientations initiées en 2015 et dans la mise en œuvre de ces objectifs.

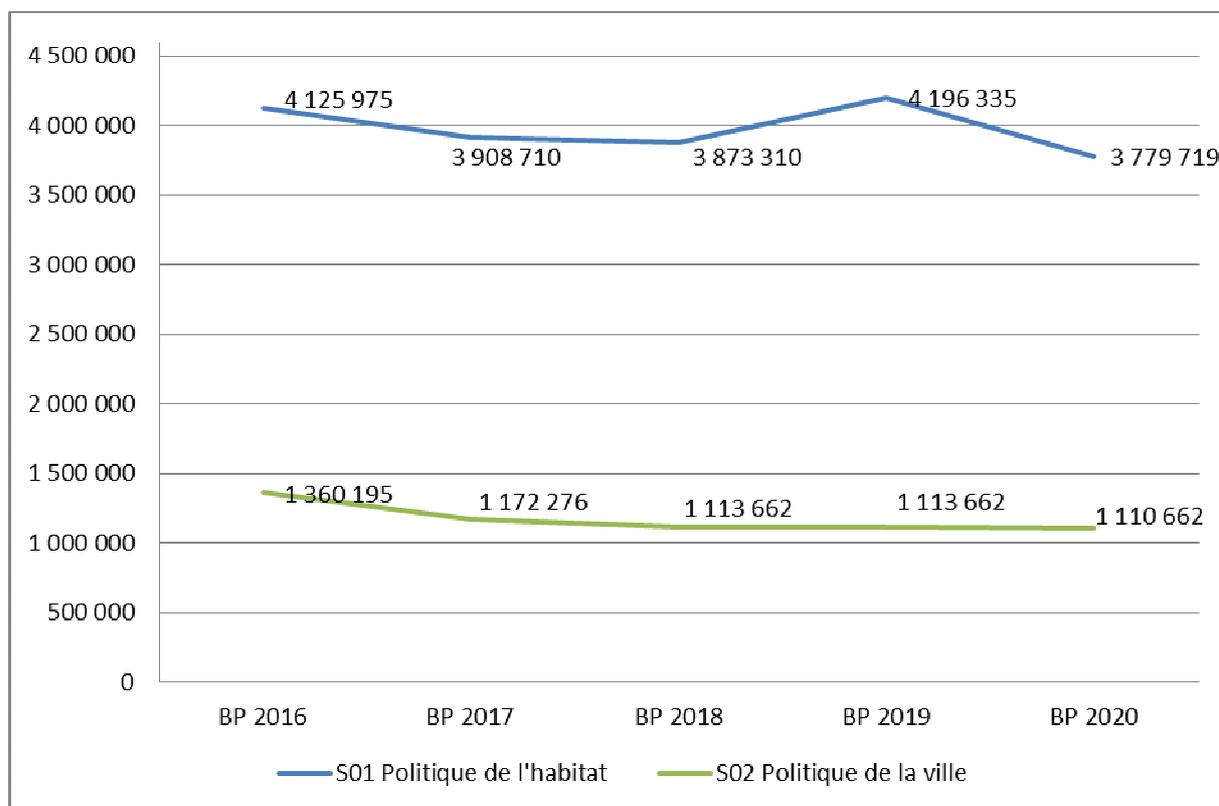
La politique Habitat et Logement a agrégé en 2016 une partie d'autres politiques, notamment des secteurs Habitat et Cohésion Sociale, avec une direction dédiée à sa mise en œuvre opérationnelle, la direction de la Ville et de l'Habitat.

Essentiellement positionnée sur un champ de compétences partagées avec d'autres acteurs publics (Etat, bloc local...) elle a été marquée par un fort recentrage sur les dispositifs et partenariats les plus structurants pour l'action départementale :

- Ainsi **en fonctionnement** les subventions ont été recentrées :
  - **Sur les dispositifs du Fonds Départemental de Cohésion Sociale** sur le secteur Politique de la Ville, qui permet de soutenir des associations d'envergure départementale du secteur mais également des actions plus ponctuelles d'associations ou de collectivités ou établissements publics dans les quartiers politiques de la ville soit au titre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité en partenariat avec la CAF, soit au titre des dispositifs départementaux en la matière
  - **Sur les partenaires les plus stratégiques en matière d'Habitat** (ADIL, Mission Locale Nord Essonne)
- ⇒ Ce mouvement a conduit à fortement rationaliser les subventions de fonctionnement sur la politique depuis 2016. Ainsi depuis 2015, **590 K€ d'économies ont été réalisées** sur le secteur Politique de la Ville du fait de l'arrêt de certains dispositifs (Fonds Pacte) ou du soutien à certains partenaires du secteur (GIP Viry Grigny) et 327 K€ sur le secteur Habitat (arrêt puis baisse de la subvention à SOLIHA, recentrage du soutien versé au titre de la MOUS sur l'investissement...)
- Après plusieurs années de fluctuation la **contribution du Département au GIP FSL a été stabilisée à partir de 2017** permettant de pérenniser les moyens de la structure dont la situation financière s'est fortement améliorée. **Cela permet de proposer une baisse de la contribution en 2020 sans fragiliser financièrement le GIP.**

Depuis 2018 par ailleurs le Département de l'Essonne a fait le choix fort de **renforcer son intervention en matière de soutien à la rénovation thermique**. Cela s'est traduit dans un premier temps par un soutien en fonctionnement aux structures locales portant cette politique (Agence Locale de l'Energie et du Climat, Espace Info Energie, dispositif SLIME).

**Figure 8 : Evolution des propositions de crédits de paiement par secteur sur la Politique Habitat et Logement depuis 2016**



Cette évolution de la politique s'est traduite également sur les moyens humains de la direction de la ville et de l'Habitat (DVH chargée de la mettre en œuvre). **La rationalisation de l'intervention départementale sur des dispositifs stratégiques avait permis de réduire ses effectifs de 46 à 42** lors de la réorganisation de la direction en février 2018 avec un rééquilibrage en interne des moyens au profit du secteur habitat.

**La mise en place de la PEL 91 et de la mission médiation – coordination des gens du voyage a induit 4 nouvelles créations de poste en 2019** renforçant les moyens consacrés à la politique de lutte contre la précarité énergétique et soutien à la rénovation énergétique et au secteur Habitat. S'y ajoute un recours régulier à des contrats de renfort sur la PEL 91 afin d'absorber des périodes de pics de demandes.

- ⇒ Cela explique les prévisions de hausse de la masse salariale de la direction pour 2020 de par rapport à 2019 de 16,15 %. La masse salariale prévisionnelle de la direction s'élève à 2,18 M€ au BP 2020. La hausse est cependant réduite par rapport au CA 2019 prévisionnel, qui intègre ces nouvelles fonctions pour une partie de l'exercice budgétaire. La hausse par rapport au CA projeté est de 2,86 % et 60,52 K€

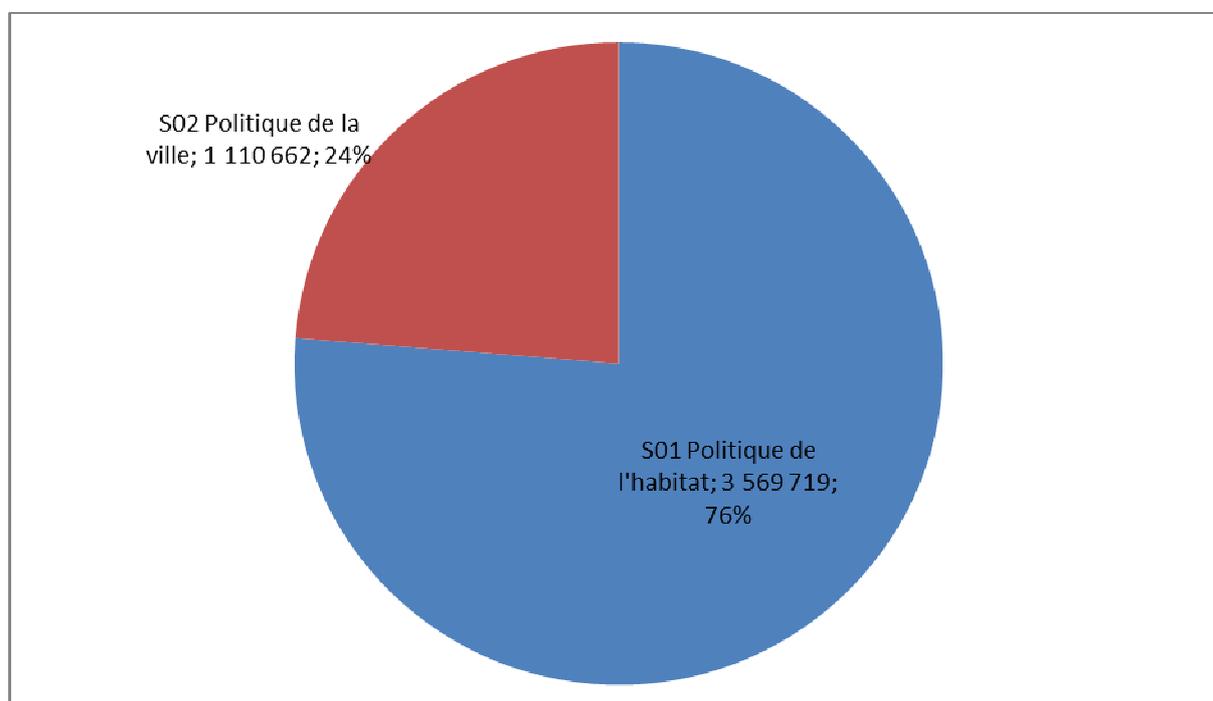
**Il convient cependant de noter que les mesures d'optimisation mises en place dans le traitement et l'instruction de la Prime Eco – Logis 91 ont permis d'optimiser et maîtriser les moyens consacrés à cette politique.**

Les propositions budgétaires 2020 en fonctionnement confirment le recentrage des dépenses sur les priorités stratégiques. **Ainsi la baisse des crédits de paiement proposés sur la politique est de 11,86 % par rapport à 2019.** Cette baisse est principalement portée par le secteur Habitat et plus particulièrement la contribution versée au GIP FSL. Les **subventions versées aux partenaires stratégiques** en matière d'Habitat ainsi qu'au titre du fonds départemental de cohésion sociale sur le secteur politique de la ville sont sanctuarisées. Le secteur Habitat continue cependant de porter la majorité des dépenses de fonctionnement (76%) de la politique.

**Figure 10 : Evolution des propositions de crédits de paiement en fonctionnement au BP par secteur entre 2019 et 2020**

Politique Habitat et Logement	BP 2019	BP 2020	% évolution 2019-2020
S01 Politique de l'habitat	4 196 335	3 569 719	-14,93%
S02 Politique de la ville	1 113 662	1 110 662	-0,27%
<b>Total Habitat et Logement</b>	<b>5 309 997</b>	<b>4 680 381</b>	<b>-11,86%</b>

**Figure 11 : Répartition par secteur des crédits de paiement en fonctionnement proposés sur la Politique Habitat en 2020**



### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Politique de l'habitat	Facultative	0,00	105 000,00	#DIV/0
	Obligatoire modulable	3 299 635,00	3 000 000,00	-9,08%
	Partagée	896 700,00	464 719,00	-48,17%
S01 Politique de l'habitat	Somme :	4 196 335,00	3 569 719,00	-14,93%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Politique de la ville	Partagée	1 113 662,00	1 110 662,00	-0,27%
S02 Politique de la ville	Somme :	1 113 662,00	1 110 662,00	-0,27%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

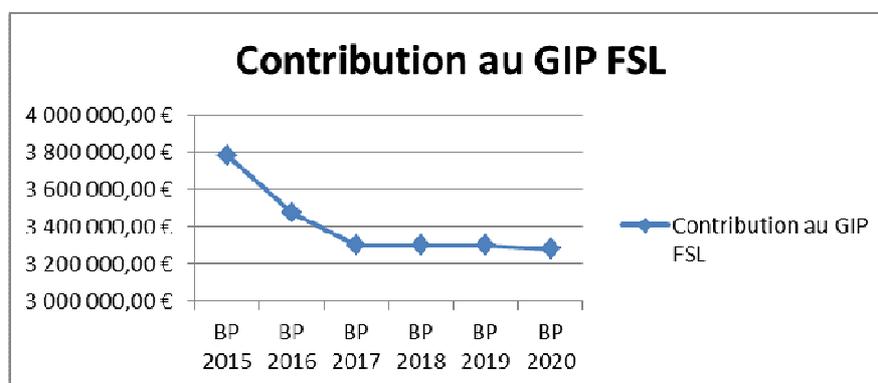
### **Secteur Politique de l'habitat**

**Contribution au FSL : 3 M€ (- 9,08%)**

Il est proposé une légère baisse de la contribution au GIP- FSL. Malgré une modification du règlement intérieur ouvrant les conditions d'éligibilité au fonds de solidarité logement, la création de nouveaux dispositifs, la simplification des demandes, le GIP devrait pouvoir absorber toutes ces demandes sans hausse de la contribution départementale.

En effet, la stabilisation sur plusieurs exercices de la contribution départementale au GIP FSL après quelques années d'instabilité (cf. ci – dessous) mais également la bonne gestion de la structure mis en avant par l'audit du GIP réalisé en 2017 ont doté le Fonds de Solidarité Logement d'une solide assise financière. En atteste l'analyse des grands ratios financiers du GIP (niveau confortable de trésorerie, bon niveau de fonds de roulement lui permettant de couvrir ses immobilisations par des ressources propres, capacité d'autofinancement importante).

**Figure 12 : Evolution de la contribution départementale au GIP FSL depuis 2015 (crédits votés au BP)**



Le Département reste largement majoritaire dans la structure financière du GIP, les autres financeurs étant les bailleurs, la CAF, les collectivités adhérentes et les entreprises fournisseuses d'énergie.

## Dépenses de fonctionnement partagées

### **Secteur Politique de l'habitat**

#### **Lutte contre la précarité énergétique : 124,1 K€ (- 73.86%)**

Il est proposé de diminuer les crédits sur le programme lutte contre la précarité énergétique, une bonne partie étant reportés sur le programme dédié Prime Eco Logis 91.

Les 124,16 K€ de crédits proposés permettent notamment de prendre en charge les dispositifs suivants :

- 70 K€ sont prévus pour soutenir par le biais de subventions les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) et Espaces Info-Energie (EIE) créés par les collectivités locales
- 40 K€ sont versés aux EPCI mettant en œuvre le dispositif SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)
- 2 160 € pour la mise à disposition de la plateforme Coach Pro.

En complément, une enveloppe de 12 K€ est réservée pour prendre en charge les prestations d'animation proposées par la maison départementale de l'habitat (MDH) : acquisition de maquettes pour la matériauthèque ou de matériels ou prestations pour l'organisation de conférences.

#### **FDAAH – Fonctionnement – Anciens dispositifs : 56,5 K€ (-35.7%)**

L'ensemble des aides individuelles ayant désormais été transférées en section d'investissement seul le solde des engagements en cours souscrits dans le cadre du fonds départemental d'amélioration et d'adaptation de l'habitat (FDDAH) perdure. 56.5 K€ sont prévus au budget 2020. Il s'agit d'une hypothèse de consommation haute, qui s'inscrit dans une volonté de solder rapidement le dispositif en fonctionnement pour le recentrer sur la section d'investissement.

#### **Production et réhabilitation de logements : 20 K€ (constant par rapport à 2019)**

Le programme production et réhabilitation de logement permet de prendre en charge les dépenses relatives aux bonifications d'intérêts versées aux bailleurs associatifs dans le cadre de la politique de l'habitat. Les crédits de paiement proposés pour 2020 au titre de ces dépenses s'élèvent à 20 K€.

#### **Etudes et prestation Ville - Habitat : 60 K€ (- 5% par rapport au BP 2019)**

Il est proposé 60 K€ de crédits de paiement sur ce programme afin de prendre en charge les dépenses d'études et d'accompagnement de la direction, et notamment le recours à un AMO juridique et opérationnel suite à la dissolution de l'OPIEVOY au profit des résidences Yvelines Essonne et la définition récente d'un nouveau pacte d'actionnaires..

Les besoins d'études et de prestations de service en investissement comme en fonctionnement étant difficiles à anticiper en amont, une mutualisation de l'ensemble des dépenses de ce type pour la direction au sein d'un même programme est proposée, agrégeant au sein de ce programme les dépenses d'études du programme d'étude dédié politique de la ville. Elle permettra de garantir une plus grande fongibilité des dépenses d'études et de prestations de services et ainsi de mieux calibrer les enveloppes dédiées en investissement et en fonctionnement sur le programme.

#### **Partenaires Habitat : 204 K€ (- 19.59 %)**

204 K€ de dépenses de fonctionnement sont proposés sur ce programme accentuant la baisse initiée depuis plusieurs années. En effet les subventions versées aux partenaires Habitat ont été recentrées depuis 2016 sur les partenaires les plus stratégiques et dont l'action présente un véritable intérêt pour le Département. Cette rationalisation des aides versées représente un gain

budgétaire de près de 500 K€ par rapport au total des subventions versées en fonctionnement au titre de la politique Habitat en 2016.

La diminution de 50 K€ par rapport au BP 2019 s'explique par la non reconduction des crédits consacrés à la subvention versée à l'Etat relative à la mission de médiation-coordination des gens du voyage. En effet le médiateur coordinateur ayant été recruté par le Département et mis à disposition de la préfecture le flux financier associé se traduit par une recette pour le Département et non une dépense.

Le détail des crédits de paiement proposés est le suivant :

- 111 K€ de subvention versée à l'ADIL 91
- 90 K€ pour soutenir la Mission Locale Nord Essonne qui porte opérationnellement le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
- 3 K€ de cotisation à l'association AMORCE

### Secteur Politique de la ville

**Fonds Départemental de Cohésion Sociale : 1,110 M€ (- 0,27 % par rapport à 2019)**

Il est proposé un maintien des crédits sur ce programme, qui a vocation à soutenir divers projets associatifs ou menés par des collectivités territoriales s'inscrivant dans le cadre de la politique départementale d'accompagnement des quartiers prioritaires en matière de cohésion sociale.

Ces crédits se répartissent entre :

- Le soutien, dans le cadre de conventions pluri annuelles, à des partenaires menant une action structurante en matière de politique de la ville sur le territoire essonnien (ex : Centre de Ressources Politique de la Ville, Générations Femmes, La voix des Jeunes ...) pour un montant de 184,5 K€
  - Le soutien à des projets locaux portés au sein des quartiers politiques de la ville soit dans le cadre du dispositif départemental de programmation politique de la ville, soit au titre des contrats locaux d'accompagnement à la Scolarité pour 962,2 K€ dont :
    - 546,16 K€ pour soutenir des actions associatives :
- ⇒ **A titre indicatif l'enveloppe a permis de soutenir 169 projets associatifs en 2019 (146 au titre de l'enveloppe départementale et 23 au titre du CLAS) et 160 en 2018 (136 au titre de l'enveloppe départementale, 24 au titre du CLAS)**
- 281 K€ pour soutenir des actions de Communes ou EPCI
  - 99 K€ pour soutenir d'autres personnes publiques (CCAS, Caisse des Ecoles, Etablissements Scolaires...)
- ⇒ **En 2019 103 projets portés par des Communes / EPCI ou autres personnes publiques ont été soutenues (72 au titre de l'enveloppe départementale et 31 au titre du CLAS) et 101 en 2018 (70 au titre de projets intercommunaux, communaux, organismes publics et 31 au titre du CLAS).**

En 2019 le dispositif a permis de soutenir plus de 260 bénéficiaires différents pour un coût total d'instruction pour le Département de 224,87 K€. Ainsi les procédures de traitement des subventions attribuées au titre du dispositif (attribution sous forme d'appel de projets, versement automatique après délibération et contrôle à posteriori...) permettent de limiter à 858,28€ le coût moyen de traitement d'un dossier.

## Dépenses de fonctionnement facultatives

### Secteur Politique de l'habitat

**Prime Eco-logis 91 : 105 K€ (- 65 % par rapport au BP 2019)**

Ces crédits permettent de prendre en charge le contrôle, par un organisme extérieur, de la réalisation des travaux de rénovation aidés par le CD91 dans le cadre de la prime Eco-Logis 91 ainsi que les éventuels frais généraux liés à la Prime Eco Logis 91, notamment en vue du lancement en début d'année 2020 d'une nouvelle campagne de communication sur le dispositif.

***Politique de soutien à la rénovation thermique des logements – dépenses de fonctionnement***

*Au total en additionnant les crédits votés sur les programmes Lutte contre la précarité énergétique et Prime Eco Logis 91 les crédits votés au BP consacrés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sont passés de 475 K€ en 2019 à 234,6 K€ proposés en 2020, soit une baisse de 240,4 K€ qui s'explique essentiellement par :*

- La non réalisation du programme DEPAR initialement prévu au budget 2020 (- 50 k€)*
- Un réajustement du besoin identifié en matière de contrôle sur place des aides versées au titre de la Prime Eco Logis 91 après notification du marché associé*

***Cela ne doit pas occulter une tendance de long terme de montée en puissance de cette politique.*** *En effet, elle a évolué d'une politique assez restreinte de lutte contre la précarité énergétique centrée sur l'action de la Maison Départementale de l'Habitat, à une politique plus large de soutien à la rénovation thermique reposant sur un partenariat avec des acteurs stratégiques du secteur (ALEC et EIE notamment) mais également le fonctionnement du nouveau dispositif de Prime Eco – Logis 91. Ainsi les dépenses de fonctionnement de l'action du département en matière de soutien à la rénovation thermique étaient seulement de 100 K€ au BP 2018 et 55 K€ au BP 2017.*

## Politique Mobilités et déplacements

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P05 Mobilités et déplacements	Facultative	18 591 663,00	18 111 363,00	-2,58%
	Obligatoire	12 640 545,00	12 775 000,00	1,06%
	Obligatoire modulable	7 114 513,00	7 114 513,00	0,00%
P05 Mobilités et déplacements	Somme :	38 346 721,00	38 000 876,00	-0,90%

Les déplacements et les mobilités constituent un enjeu fondamental pour les Essonnais et donc logiquement l'un des programmes d'investissement les plus importants depuis 2015 pour le Département.

En effet, avec son réseau routier de 1.400 km et les projets existant sur le territoire, le Département de l'Essonne a souhaité se positionner comme un acteur de premier plan en matière de mobilités, au bénéfice des essonnais.

Plusieurs orientations et dispositifs mis en place depuis 2015 ont permis de mettre en œuvre de façon concrète cette ambition :

- Le déploiement d'un **plan vélo ambitieux** qui se poursuit cette année encore et qui aura permis fin 2020 la réhabilitation de 30% des pistes cyclables gérées par le Département et la création de 46km de pistes nouvelles, tout en équipant de nombreux collèges de parcs à vélo et à trottinettes.
- Le **plan bus** permettant de traiter les principaux points durs bus du territoire et d'améliorer la vitesse commerciale des bus, tout en promouvant auprès d'IDFM les priorités partagées avec les EPCI sur la création de lignes nouvelles et le renforcement de l'offre.
- L'accompagnement de **l'innovation en terme de mobilités** par l'expérimentation de nouveaux usages, à l'instar de l'opération « printemps du co-voiturage » qui a permis à 10.000 essonnais de tester ce mode de transport financé par le Département, ou encore l'application « co-voyage solidaire » permettant de mettre en relation des personnes à mobilité réduite et des co-voitureurs potentiels
- Les aides aux transports des élèves du primaire et des collèges, mais également des publics fragiles (PAM91, Carte Améthyste, chèques taxi)
- La définition d'une stratégie et d'un plan d'action partagé pour les principaux axes du territoire – RD445, RN7, RN20

Le réseau routier existant bénéficie également d'opérations de modernisation et de rénovation, principalement relatives à la rénovation des ouvrages d'art ou la réfection de couches de roulement qui contribuent à la pérennité du capital routier sur le territoire ainsi que de projets d'améliorations de la voirie en faveur de la sécurité, de la capacité, et de tous les ouvrages qui concourent à une gestion de la route en mode durable.

Au quotidien et afin d'assurer la fonction de mobilité de ce réseau, celui-ci fait l'objet de mesures

-de gestion et conservation du domaine public routier qui a pour objet d'assurer le préservation du réseau routier départemental d'atteintes et d'utilisations contraires à sa vocation et à organiser et rendre faisables les projets et les activités des tiers qui s'exercent sur le domaine public routier.

-de maintenance et l'entretien de la voirie pour en assurer un bon état de viabilité quotidien,

-d'exploitation de la voirie afin de maintenir des voiries fonctionnelles, circulables et sûres, ainsi en est-il des interventions sur la circulation (accidents, incidents, inondation, etc ), de la Viabilité hivernale, de la surveillance du réseau (avec l'introduction de la patrouille électronique géo localisée qui permet l'agrégation plus rapide et sûre des informations

L'ensemble de ses orientations traduisent depuis 2015 la priorité donnée par le Département en matière de mobilité. Le BP 2020 qui est ici présenté s'inscrit dans cette continuité et permette de renforcer ces orientations.

En matière de comptabilité analytique :

Pour la Viabilité hivernale le coût global annuel est de 3,130M€ (soit 2160 € au km équivalent de chaussée à deux voies) en fonctionnement, somme des couts prestataires et des couts internes qui comprennent à la fois les interventions en régie et les couts de pilotage de l'activité.

Pour l'ingénierie pour compte propre, limitée au périmètre du bureau d'études mutualisé, le coût est de 1,330 M€ pour réaliser les prestations allant des avis techniques simples jusqu'aux études complètes de MOE sur des opérations allant jusqu'à 2 M€.

Les coûts de structure (bâtiments et fonctionnement, y compris frais de personnels) par territoires pour les politiques routières sont les suivants. (Les coûts des services du siège sont intégrés en coûts communs) :

-UT NE (TAD Nord TAD Nord-Est TAD Est et partie CCVE du TAD Sud-Est) 730 K€

-UT NO (TAD Nord-Ouest et TAD Centre) 740 K€

-UT SUD (TAD Sud- Ouest et CC2V au sein du TAD Sud-Est) 640 K€

La politique Mobilités et Déplacement a fortement évolué dans un contexte de redéfinition des compétences départementales après la loi NOTRE. En effet le transfert au bloc local de la gestion des transports scolaires a significativement réduit le périmètre de l'intervention départementale. Cela a permis une économie de dépense de 28,5 M€ par rapport au dernier exercice complet de prise en charge de la compétence<sup>14</sup>. En prenant en compte les recettes perçues par le Département au titre de la compétence le coût net économisé par le Département au titre de la prise en charge de cette compétence était de 7 M€.

Cette redéfinition du champ de la compétence transports et mobilités a été associée à d'autres mesures d'économies réalisées en 2017 et 2018 :

- Recentrage des dispositifs d'aide aux transports sur les publics départementaux (économie évaluée à 6,88 M€ en année pleine)
- Réforme tarifaire du Pass Améthyste à l'origine de recettes supplémentaires ayant induit un gain net pour le Département de 300 K€ en année pleine malgré une hausse des dépenses associées

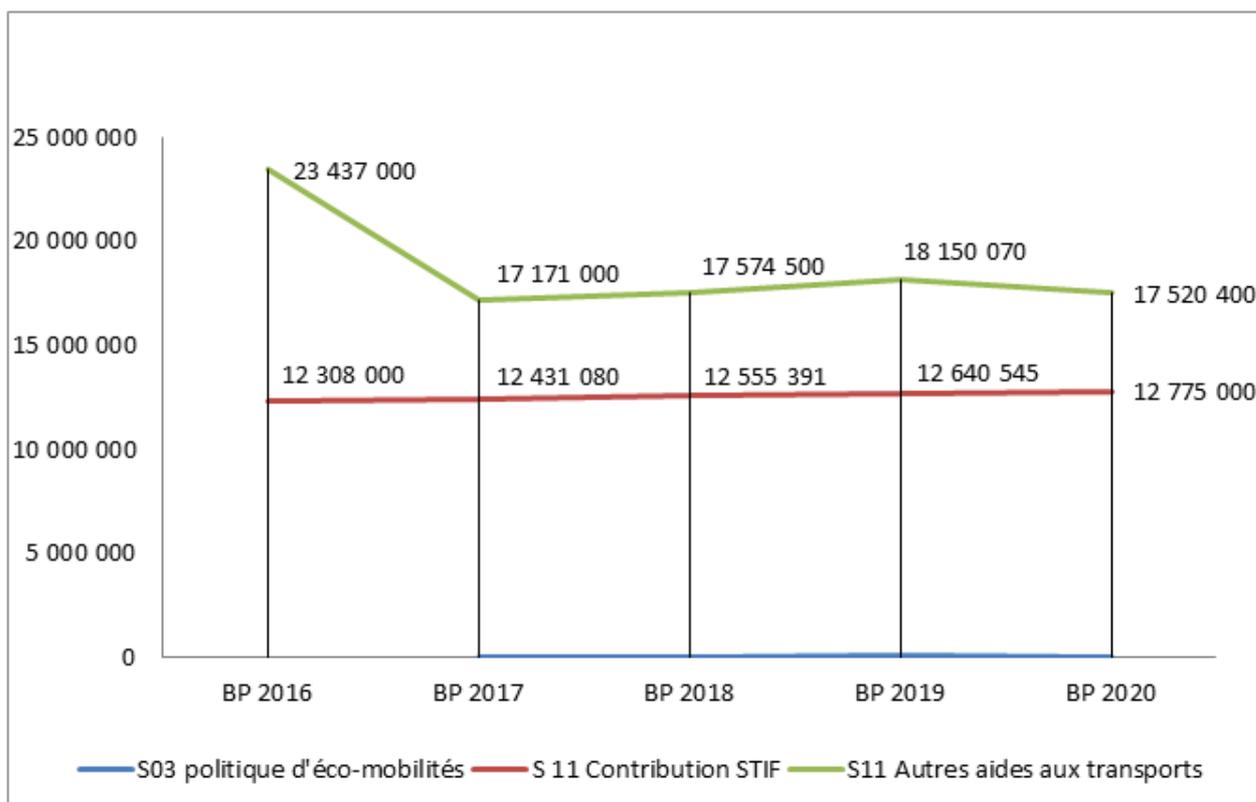
---

<sup>14</sup> Chiffre du CA 2015

Dans ce contexte le Département a recentré son intervention autour de ses dispositifs stratégiques :

- **En fonctionnement** : soutien à la mobilité pour les publics départementaux avec un panel diversifié de dispositifs d'aide aux transports permettant de favoriser divers types de mobilités (ferré, transport scolaire, taxis pour les personnes âgées et handicapées).

**Figure 13 : Evolution 2016 - 2020 des propositions en section de fonctionnement des crédits de paiement par secteur sur la Politique Mobilités et Déplacements (part DTM)**



Le recentrage de la politique sur les investissements directs ou sous forme de subventions et sur des dispositifs en fonctionnement restreints à des aides aux transports aux publics départementaux distribués directement (Améthyste, Chèques Taxis) ou délégués à des partenaires extérieurs s'est accompagné d'une rationalisation des moyens humains consacrés à la politique. Sa mise en œuvre est portée par la Direction de la Voirie (DIV) pour la gestion et le développement des infrastructures routières et par la Direction des Transports et de la Mobilité pour les aides aux transports, les dispositifs de subvention, et les études stratégiques ou avant projets.

**Les effectifs de la direction ont été stabilisés à 25 postes depuis 2018 et la masse salariale de direction est relativement stable.** Elle évolue au gré de l'évolution infra annuelle des effectifs, du niveau de recours aux renforts et aux éléments variables de paye et en fonction des variables endogènes d'évolution de la masse salariale (GVT...).

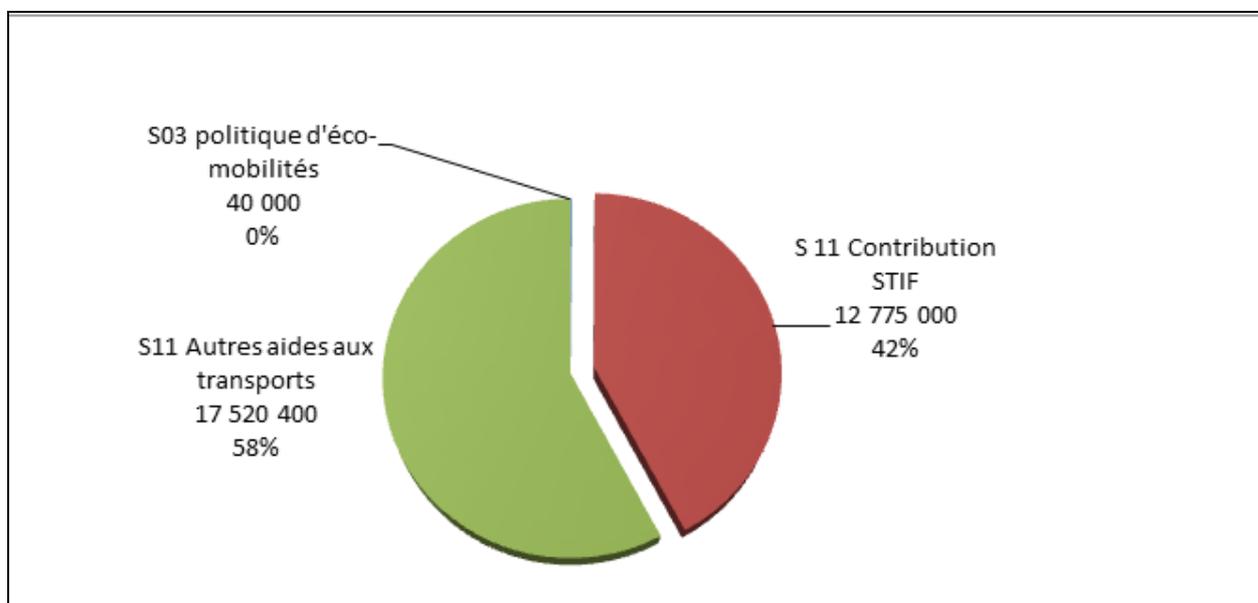
Son évolution entre le BP 2019 et le BP 2020 est de - 7,38 %. Cette baisse doit essentiellement à des prévisions de masse salariale légèrement sous évaluées pour la direction en 2019. En effet l'évolution par rapport au CA 2019 anticipé est de + 5,52 %. La proposition de masse salariale pour la DTM s'élève en 2020 à 1,33 M€

Les propositions budgétaires 2020 en fonctionnement traduisent ce recentrage. **Les aides aux transports représentent une part significative du budget de la politique** (42% pour la contribution STIF, 58 % pour les autres aides aux transports). Si elles sont montées en puissance y compris en fonctionnement, les dépenses du secteur éco mobilités demeurent mineures au sein de la politique. **Les propositions de baisse des crédits de paiement sont issues d'une prévision en baisse de la réalisation sur certains dispositifs** d'aides aux transports (notamment dispositif carte Scol'r et Amethyste) par rapport à l'exercice 2019 et plus largement d'un alignement des propositions budgétaires au plus proche du CA des exercices précédents.

**Figure 15 : Evolution 2019 / 2020 des propositions budgétaires en fonctionnement en fonctionnement et par secteur sur la politique Transports et Mobilités (part DTM)**

Politique Mobilités et Déplacements	BP 2019	BP 2020	% évolution 2019-2020
S03 politique d'éco-mobilités	85 000	40 000	-52,94%
S 11 Contribution STIF	12 640 545	12 775 000	1,06%
S11 Autres aides aux transports	18 150 070	17 520 400	-3,47%
<b>Total Mobilités et Déplacements</b>	<b>30 875 615</b>	<b>30 335 400</b>	<b>-1,75%</b>

**Figure 16 : Répartition par secteur des propositions de crédits de paiement 2020 en fonctionnement sur la politique Eco Mobilités (part DTM)**



### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 politique d'éco-mobilités	Facultative	85 000,00	40 000,00	-52,94%
S03 politique d'éco-mobilités	Somme :	85 000,00	40 000,00	-52,94%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la sécurité routière	Facultative	80 963,00	80 963,00	0,00%
	Obligatoire modulable	7 114 513,00	7 114 513,00	0,00%
S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la sécurité routière	Somme :	7 195 476,00	7 195 476,00	0,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S08 Plan bus	Facultative	275 000,00	470 000,00	70,91%
S08 Plan bus	Somme :	275 000,00	470 000,00	70,91%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S11 aides aux transports et dotations	Facultative	18 150 700,00	17 520 400,00	-3,47%
	Obligatoire	12 640 545,00	12 775 000,00	1,06%
S11 aides aux transports et dotations	Somme :	30 791 245,00	30 295 400,00	-1,61%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires

### Secteur Aide aux transports

**Dotations STIF : 12,77 M€ (+ 1.06 %)**

Au même titre que les autres départements franciliens l'Essonne doit verser une participation au fonctionnement d'Ile de France Mobilités. Cette dotation a connu des fluctuations importantes, il est proposé de budgéter 12,77 M€ au budget 2020 soit une augmentation de 1 % par rapport à la contribution 2019, définitivement arrêtée au printemps par le conseil d'administration du STIF.

Cette augmentation s'inscrit dans la continuité du mouvement d'évolution de la dotation versée à IDFM sur les dernières années, évolution légèrement supérieure à 1% par an, comme le démontre le tableau ci – dessous :

**Figure 17 : Evolution de la contribution versée à Ile de France Mobilités depuis 2017 (en crédits votés au BP)**

Dispositif	BP 2017	BP2018	BP 2019	BP 2020
Dotation STIF	12 406 037,00 €	12 505 285,00 €	12 647 845,00 €	12 775 000,00 €

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

### Secteur Gestion, modernisation

- **Entretien des routes départementales et des ouvrages d'art : 5,32 M€**

Ce montant se décompose principalement en prestations de maintenance (tunnel de Gometz), de fauchage des dépendances vertes, d'entretien courant de voirie. Il comprend aussi le paiement de l'électricité, des fournitures de voirie et le programme d'entretien des pistes cyclables.

- **Viabilité hivernale: 1,79 M€**

Il convient de rappeler que ce poste dépend des aléas climatiques pour ce qui est de sa part variable.

Le dispositif appliqué consacre un niveau de service universel pour ce qui est de l'action préventive (salage préventif). Il introduit une priorisation dans la chronologie des traitements curatifs (déneigement). Cela apporte un supplément de réactivité dans le traitement des axes structurants les plus stratégiques sur l'ensemble du territoire départemental.

Depuis la modification de la carte des circuits, le nombre d'engins mis en astreinte auprès des entreprises prestataires a pu être réduit.

Ces divers changements intervenus dans la gestion de la VH ont permis une optimisation de son coût depuis le BP 2019 (diminution de 110 K€)

## Dépenses de fonctionnement facultatives

### Secteur Politique d'éco-mobilités

40 000€ (- 52,94 % d'évolution par rapport au budget 2019)

**Modes Actifs** : 30 K€ (- 47.06 %)

Le budget du programme se décompose comme suit :

- 15 K€ au titre de la location de vélos électriques sur des sites départementaux. Les 15 K€ correspondent au solde des engagements en cours sur le marché correspondant jusqu'au mois de mai 2020
- 15 K€ pour la mise en place du dispositif Géo Vélo. Il s'agit d'une plateforme permettant d'identifier les flux de déplacements des utilisateurs de l'application GéoVélo au sein du Département de l'Essonne. Ces données permettront aux services départementaux d'affiner leur politique d'entretien et réhabilitation. La plateforme devra également permettre de signaler, via l'application, les points touristiques essonniers et les travaux en cours.

**Plan vélo – Aides aux financements des projets cyclables** : 10 K€

Ce dispositif concerne le subventionnement, au titre du plan vélo départemental d'associations menant sur le territoire essonnien des actions de promotion des déplacements cyclables.

### **Secteur Gestion, modernisation**

- **Subventions PDASR: 80,96 K€**

Ces crédits de subvention sont destinés aux associations et aux communes pour financer les actions qu'elles mettent en place dans le domaine de la sécurité routière. En portant son propre PDASR le Département souhaite ainsi être présent à côté de l'Etat sur cette politique.

### **Secteur Plan bus**

- **Points d'arrêts bus : 470 K€**

Cette dépense en nette augmentation du fait des conditions économiques du nouveau marché se rapporte à l'entretien courant des abribus, à leur maintenance et à la gestion de l'affichage de l'information départementale.

### **Secteur Aide aux transports**

17,52 M€ (- 0,9 % par rapport au BP 2019)

La plupart des dépenses facultatives de la Politique relève de ce secteur qui intègre l'ensemble des dispositifs départementaux d'aides versées aux publics du Département pour l'accès aux transports. Hors contribution versée à IDFM, intégrée aux dépenses obligatoires, le montant total des crédits proposés sur le secteur s'élève à 17,52 M€ soit une baisse de 0,9 % par rapport au BP 2019, basée sur les estimations à date de la mobilisation potentielle des différents dispositifs.

Cette baisse de 630,3 K€ par rapport à 2019 s'explique essentiellement par l'intégration en 2019 dans les prévisions budgétaires sur le programme Amethyste de la mise en place d'un éventuel Pass Senior (- 500 K€) ainsi qu'à des prévisions d'usagers en baisse sur le dispositif Carte Scol'r (- 200 K€). Ces baisses font plus que compenser les mesures nouvelles (co voyage solidaire) où les autres propositions de hausse de crédits (notamment sur le marché de contrôle du dispositif PAM 91).

**PAM 91 : 2,49 M€ (+1.22 % par rapport à 2019)**

La hausse des crédits par rapport à 2019 est due principalement à la mise en place d'une expérimentation « covoyage solidaire », dispositif complémentaire à PAM et qui consiste à financer une plateforme de mise en relation des Co voyageurs.

Par ailleurs, les dépenses du dispositif PAM en lui-même connaissent une baisse de 1.96 %.

Dans le cadre du renouvellement du marché de contrôle du service PAM 91 une légère hausse des crédits est prévue. Elle permettra de réaliser des contrôles plus qualitatifs et bénéficier de propositions d'amélioration continue du service.

Les 2,49 M€ sont répartis de la manière suivante :

- 20 K€ dépensés dans le cadre de l'exécution du marché de contrôle du service PAM 91
- 70 K€ pour l'expérimentation « co voyage solidaire »
- 2,4 M€ pour le dispositif PAM 91 en lui-même qui est un marché de transport à la demande pour les personnes en situation de handicap.  
⇒ ***Ce budget devrait permettre d'assurer près de 47 000 courses (sur la base des prévisions de courses pour l'année 2019) sur le territoire au titre de ce dispositif.***

**Les aides aux transports pour les séniors : 6,6 K€ (-6.38 % par rapport à 2019)**

Sont prévus pour ce dispositif :

- 400 K€ au titre du dispositif de chèques taxis en phase avec la réalisation des années précédentes
- 6,2 M€ pour le dispositif Améthyste. La baisse par rapport au BP 2019 s'explique par l'intégration au moment de la préparation budgétaire d'une enveloppe de crédits supplémentaires pour prendre en charge la mise en place éventuelle du Pass Senior. Les crédits proposés sont donc constants par rapport aux crédits ajustés en 2019 en budget supplémentaire.  
A titre indicatif le nombre de bénéficiaires du dispositif sur l'année 2017 / 2018 ayant servi de base pour prévoir le budget 2020 du dispositif s'est élevé à 18 200.

**Subventions carte Imagine'R : 3,1 M€ (constant par rapport au BP 2019)**

Il est proposé de maintenir en 2020 l'enveloppe prévue pour 2019. **L'enveloppe de 3,1 M€ devrait permettre de financer la carte Imagine'R des collégiens essonniers.**

A titre indicatif le nombre de bénéficiaires du dispositif en 2017 / 2018 ayant servi de base aux hypothèses budgétaires 2020 s'est élevé à 16 120 élèves dont 2 502 boursiers.

**Subventions carte Optile : 400 K€ (constant par rapport au BP 2019)**

Il est proposé de maintenir en 2020 l'enveloppe prévue pour 2019. **Cette enveloppe permettra de soutenir l'achat de carte de bus lignes régulières de collégiens essonniers.**

A titre indicatif le nombre de bénéficiaires du dispositif en 2018 - 2019 ayant servi de base à la prévision budgétaire 2020 s'élevait à 3 719 dont 47 boursiers.

**Subventions carte Scol'r : 4,9 M€ (- 3,92 % par rapport au BP 2019)**

Il est proposé de budgéter 4,9 M€ en 2020 correspondant au financement des cartes Scol'r pour 13 920 élèves (nombre moyen sur ces trois dernières années).

**Aides aux élèves internes : 3 K€ (-70 % par rapport à 2019)**

Compte tenu de la baisse du nombre de bénéficiaires, il est proposé de diminuer le montant alloué à ces subventions versées aux élèves internes essonniers pour leurs frais de transports. Les prévisions sont faites pour 2 élèves.

**Autres prestations transports : 27,4 K€ (-10.75 % par rapport au 2019)**

Cette ligne comprend les crédits relatifs aux diverses adhésions des services départementaux à des associations professionnelles du domaine des transports (TDIE, GART, association vélo et territoire) mais également les subventions versées à certaines associations d'utilisateurs.

Les crédits se décomposent comme suit :

- 17.4 K€ pour les adhésions – cotisations (14.3 k€ de contributions au GART et 3.1 k€ au TDIE)
- 5 K€ pour les subventions aux associations d'utilisateurs (SADUR, CIRCULE, COURB, A10 Gratuite).
- 5 K€ de cotisation à l'association vélo et territoires

## Politique THD

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P06 THD	Partagée	304 950,00	280 000,00	-8,18%
P06 THD	Somme :	304 950,00	280 000,00	-8,18%

L'accès au très haut débit est un vecteur majeur de développement économique, de compétitivité et d'égalité territoriale.

Sur le territoire essonnien, la couverture en très haut débit est encore insuffisante dans certaines zones identifiées, comme les zones blanches ou les zones à faible débit. Il s'agit d'une demande forte des Essonnien(ne)s de pouvoir bénéficier de cette couverture. Elle est également nécessaire pour faire face aux enjeux et aux demandes sociétales induites par les nouvelles technologies : le développement de nouveaux usages tels que le développement du télétravail, la télémédecine, le développement des villes et infrastructures connectées, l'e-administration, en somme de nouvelles sources d'innovations économiques et sociales pour notre territoire.

Afin de mettre en œuvre et de matérialiser cet aménagement numérique du territoire, le Conseil départemental de l'Essonne et 7 EPCI se sont regroupés au sein d'un Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique créé en 2016. Ce dernier a adopté un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui permettra de raccorder en THD les territoires pour lesquels les opérateurs privés ne projettent pas de déployer leurs réseaux ; l'objectif du Département étant que l'ensemble de la population essonnienne soit couverte en Haut débit à l'horizon 2020.

Au fur et à mesure de son déploiement et d'ici fin 2020, le réseau répondra aux objectifs suivants :

- assurer l'aménagement solidaire et l'attractivité économique de l'ensemble du territoire départemental ;
- permettre la multiplicité des offres de services dans des conditions techniques compatibles avec les besoins des différents utilisateurs (particuliers, entreprises, administration) ;
- permettre aux différents opérateurs de télécommunication de proposer un service de qualité à un tarif abordable.

A travers cette politique ambitieuse, le Conseil départemental de l'Essonne se fixe comme objectifs de :

- réussir le déploiement à 100 % du Réseau d'Initiative Publique d'ici à 2020 ;
- conduire une politique de l'aménagement numérique uniforme et équitable sur l'ensemble du département ;
- être un département leader en termes de foyers raccordés au Très Haut Débit ;
- être un département incubateur des nouveaux usages du numérique ;
- mobiliser les acteurs publics et économiques pour exploiter au mieux le potentiel offert par les réseaux optiques.

Le BP 2020 qui est ici présenté s'inscrit dans la continuité de ces orientations initiées en 2015 et dans la mise en œuvre de ces objectifs.

La politique d'aménagement numérique est depuis 3 ans portée par le Syndicat Mixte Essonne Numérique auquel le Département qui avait porté jusqu'à 2016 les opérations de montée en débit, a confié la compétence de déploiement du réseau fibre FTTH sur les territoires en zone RIP.

**Figure 18 : Déploiement du réseau très haut débit par Essonne Numérique - état des lieux du déploiement du jalon 1 (état à mi octobre 2019)**

	<b>Zone Arrière SRO</b>	<b>Prises FttH déployés</b>	<b>Prises en complétude</b>
<b>En déploiement</b>	<b>18</b>	<b>6 357</b>	<b>7 204</b>
<b>En attente de contrôle terrain validé</b>	<b>17</b>	<b>7 258</b>	<b>-</b>
<b>Contrôle terrain validé et en attente de DOE</b>	<b>32</b>	<b>10 196</b>	<b>-</b>
<b>DOE validé et en intégration chez le délégataire</b>	<b>22</b>	<b>7 626</b>	<b>-</b>
<b>En commercialisation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DOE complet et validé par Essonne Numérique</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>31 437</b>	<b>7 204</b>

**Ainsi la totalité des prises du jalon 1 (soit 33 000 prises) devraient être opérationnelles pour commercialisation à la fin du premier trimestre 2020, celles du jalon 2 pour l'été 2020. Les commercialisations pour les jalons 3 et 4 seront plus tardives (fin 2020 – début 2021).**

**La création du SMO Essonne Numérique a permis de porter ce projet à moindre coût pour le Département de l'Essonne et les EPCI.** En effet le budget alloué par le Département au projet se répartit entre d'une part sa contribution annuelle en fonctionnement et d'autre part une subvention d'investissement d'1 M€ par an sur 10 ans conventionnée avec le Syndicat Mixte Essonne Numérique et appelée qu'en tant que de besoin. S'y ajoute à titre résiduel la cotisation annuelle du Département à l'AVICCA.

Les choix de gestion réalisés pour le projet d'aménagement numérique ont permis de porter ce projet avec un coût très réduit pour le Département de l'Essonne. D'une part le choix de ne pas créer d'administration dédiée mais de s'appuyer sur l'expertise d'agents du Département mis à disposition du Syndicat Mixte pour des quotités allant de 2 % à 90% de leur temps de travail a permis de s'appuyer sur l'expertise existante mais également d'éviter une inflation des moyens humains notamment sur les fonctions ressources et de partager cette charge avec les EPCI partenaires et bénéficiaires du projet.

D'autre part les mesures d'optimisation budgétaires mises en place par le SMO depuis 2019 – et notamment l'imputation au budget annexe de la part des frais de mise à disposition liée aux agents du Département pilotant le volet technique du projet permettant de les financer par les redevances d'exploitation – ont permis de maîtriser les appels à contribution des membres.

Ainsi cela a permis une stabilisation budgétaire depuis 2017 malgré une hausse du budget du Syndicat et des moyens qui y sont consacrés.

Dans le cadre du dispositif de déploiement des réseaux fibre optique FttH dans les départements franciliens, une convention de programmation et de suivi doit être signée avec les deux opérateurs ORANGE et SFR concernant leurs engagements sur les zones privées, qui regroupent à la fois les Zones Très Denses et les Zones « AMII ».

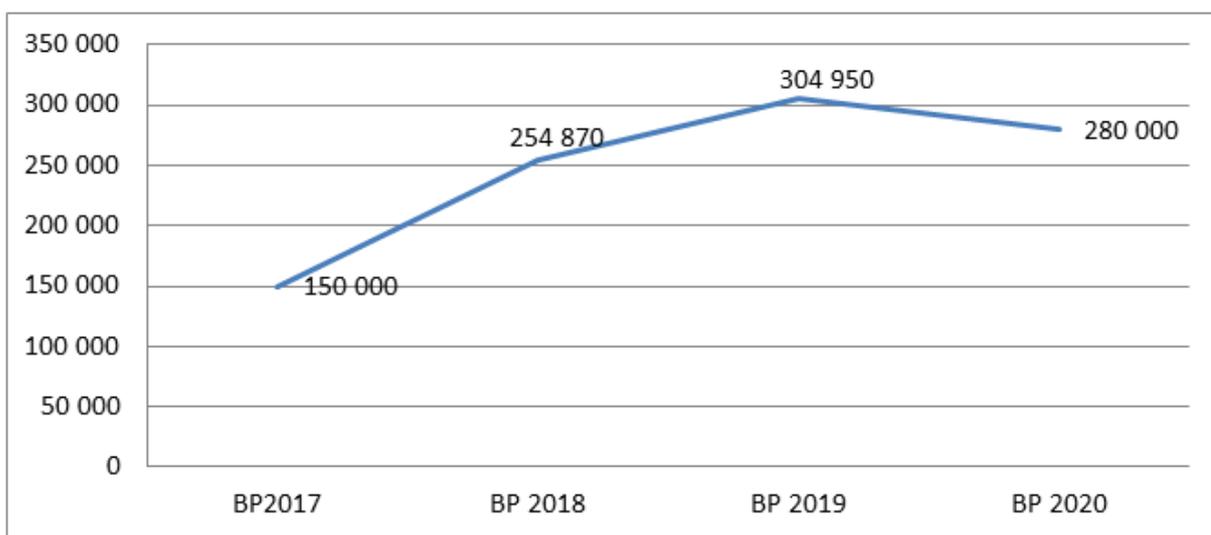
Cette convention engage les Parties suivantes : l'Etat, la Région Ile-de-France, le Syndicat mixte ouvert Essonne numérique et l'Opérateur déployeur (ORANGE ou SFR selon les cas).

Cette convention permettra une remontée d'informations notamment sur les éléments suivants :

- Le nombre de locaux raccordables par commune sur le périmètre d'engagement de chaque Opérateur ;
- Le calendrier prévisionnel de déploiement sur les 6 à 12 mois à venir, dans chaque commune du périmètre d'engagement de chaque Opérateur.

Essonne Numérique a signé les conventions de programmation et de suivi avec Orange et SFR. Chargement maintenant au syndicat d'assurer le suivi du déploiement en complément du déploiement du RIP.

**Figure 19 : Evolution depuis 2017 des propositions budgétaires en fonctionnement sur a politique THD**



En effet sur le plan des moyens humains les effectifs de la MTHD portant le volet technique du projet ont été portés à 6,4 ETP – en intégrant la mise à disposition partielle d'une assistante de direction mutualisée avec la Direction des Etudes de l'Observation et de la Prospective – dont 4 sont aujourd'hui pourvus. En intégrant l'ensemble des agents mis à disposition du Syndicat Mixte Essonne Numérique sur le volet ressources – essentiellement au SGR DGATM et à titre résiduel à la direction des finances, à la direction des affaires juridiques et des achats, à la direction des ressources humaines et à la DIAC – les moyens humains mis à disposition du SMO Essonne Numérique étaient fin 2019 de 7,09 ETP répartis sur 21 agents avec une perspective d'évolution à 8 ETP à moyen terme. Comme évoqué plus haut et comme présenté ci – dessous la part de ces moyens humains financièrement prise en charge par le Département est relativement réduite.

**Figure 20 : Répartition de la prise en charge financière des moyens humains du SMO Essonne Numérique**

	Frais de mise à disposition	Frais généraux	Total
Part pris en charge par des ressources propres	310 053,38 €	31 005,34 €	341 058,72 €
Part prise en charge par les EPCI	152 517,04 €	15 251,70 €	167 768,74 €
<b>Total économies correspondantes pour le Département</b>	<b>462 570,42 €</b>	<b>46 257,04 €</b>	<b>508 827,46 €</b>
Part prise en charge par le CD 91	152 517,04 €	15 251,70 €	167 768,74 €
Total	615 087,45 €	61 508,75 €	676 596,20 €

La politique d'aménagement numérique est depuis 3 ans portée par le Syndicat Mixte Essonne Numérique auquel le Département de l'Essonne qui avait porté jusqu'à 2016 les opérations de montée en débit, a confié la compétence de déploiement du réseau fibre FTTH sur les territoires du Département en zone RIP.

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S1 THD sur le territoire	Partagée	304 950,00	280 000,00	-8,18%
S1 THD sur le territoire	Somme :	304 950,00	280 000,00	-8,18%

## Dépenses de fonctionnement partagées

### Secteur THD sur le territoire

**Aménagement Numérique** : 280 K€ (- 8,18 % par rapport au BP 2019)

Les dépenses proposées sur ce programme permettent de financer le fonctionnement du syndicat mixte Essonne Numérique et principalement les frais générés par la mise à disposition des personnels et les dépenses courantes.

L'année 2020 devrait être caractérisée par un maintien un niveau élevé des dépenses du Syndicat. En effet le projet entrant dans la période de déploiement du très haut débit l'ingénierie technique, financière et administrative nécessaire au suivi de l'exécution du projet devrait être maximale en 2020, la mise en œuvre du schéma départemental des usages et services numériques ne faisant que renforcer les besoins du Syndicat Mixte en termes de moyens humains.

Malgré cette montée en puissance des moyens humains du syndicat mixte, les mesures d'optimisation mises en place pour optimiser la gestion financière du Syndicat Mixte Essonne Numérique permettent de limiter l'appel à contribution des membres. Ainsi le Rapport d'Orientations Budgétaires du SMO Essonne Numérique présenté au Comité Syndical le 18 novembre 2019 prévoit un plafonnement de la contribution 2020 du Département au SMO Essonne Numérique au maximum sur son niveau 2019 à savoir 275 K€.

150 k€ sont engagés au titre du marché d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage du syndicat dans sa politique territoriale des usages et des services numériques. Ce montant comprend principalement la finalisation du Schéma de Développement des Usages et Services Numériques engagé en 2018 et sa mise en œuvre dans le cadre de projets dédiés (mise en place d'un entrepôt de données par exemple), de l'accompagnement éventuel des projets des EPCI dans le cadre des PNI ainsi que l'organisation de séminaires dans le cadre de la mission de coordination du SMO Essonne Numérique sur le sujet.

En complément 5 K€ sont également proposés au titre de la cotisation du Département à la FNCCR sur le volet numérique.

***Le total des dépenses des crédits de paiement proposés sur le secteur s'élève donc à 280 K€ soit une baisse de 8,18 % et 24,95 K€ par rapport au BP 2019.***

## Politique Culture, tourisme

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	Obligatoire modulable	2 313 703,00	2 255 049,00	-2,54%
	Partagée	8 982 727,00	9 275 442,00	3,26%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	Somme :	11 296 430,00	11 530 491,00	2,07%

### La politique culture - tourisme en 3 focus :

#### Focus sur les Archives :

- **Collecter et préserver la mémoire de demain sous toutes ses formes :**  
2018 : 648 mètres linéaires entrés, 9 Go  
2018 : poursuite de la numérisation du fonds audiovisuel de Téléssonne
- **Faciliter l'archivage de l'ensemble du territoire et accompagner l'évolution vers la dématérialisation**  
2018 : 71 visites de conseil ou inspections, visa pour l'élimination de 6,4 kmètres linéaires d'archives et de 5,7 Go, 5 nouveaux tableaux d'archivage
- **Ouvrir les archives à un public diversifié et plus large**  
2018 : 14 440 participants à l'offre culturelle  
  
2018 : 52 900 pages numérisées  
  
2018 : 1 403 séances de travail en salle de lecture, 5340 boîtes consultées par le public
- **Tarification de l'activité des recherches (délibération n° 2017-CTAE-006 du 15 mai 2017)**  
2018 : 2695 recherches (recettes de 21 200 euros)

#### Focus sur la culture et ses dispositifs phares :

- **Le lancement du plan de lecture publique :** 5 diagnostics en 2019, expérimentation de nouvelles ressources numériques, mutualisation des actions de médiation numérique, **développement d'une bibliothèque numérique des collégiens**
- **Le nouveau dispositif de soutien au patrimoine essonnien :** plus de 90 projets d'investissement retenus
- **Un soutien aux acteurs du territoire volontaires :** plus de 60 collectivités sont signataires des Contrats culturels de territoires, environ 300 structures sont soutenues dans le cadre du développement culturel du territoire et près de 400 projets d'investissement ont été portés
- **Un dynamisme culturel incontestable :** outre la riche programmation des animations, spectacles et expositions au sein des équipements culturels, le Département a lancé

plusieurs festivals comme Essonne en Scène en 2019, Rencart en 2018 ou l'Essonne Mali Festival (EM Fest) en 2017

- **Une action internationale renforcée** : les partenariats avec les Conseils de cercle de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel (Mali) et avec la municipalité de Wuhan en Chine ont été développés et la coopération avec la Province d'Ibaraki au Japon a fait l'objet d'un plan d'action en 2018

#### **Focus sur le Tourisme et ses mesures phares :**

- Un nouveau schéma du tourisme, resserré sur des actions concrètes et réalistes et recentré sur un tourisme de proximité
- Lancement du dispositif Fan d'Essonne
- Modernisation du Comité départemental du tourisme pour mettre en œuvre les nouvelles orientations

La politique Culture Tourisme est portée par trois acteurs internes :

- La direction des archives et le patrimoine mobilier (DAPM) avec 17 postes ouverts, auxquels il faut ajouter 2 postes pris en charge par l'Etat. Les missions obligatoires restent inchangées, les évolutions en termes d'organisation ont principalement veillé à optimiser le fonctionnement.
- La délégation tourisme créée fin 2018 (2 postes) définit les orientations stratégiques en matière de développement touristique, accompagne les acteurs, anime les partenariats et met en œuvre le schéma départemental adopté fin 2018.
- La direction de la culture et de l'action internationale (DCAI) qui a pour missions :
  - D'accompagner les acteurs culturels et de la coopération décentralisée, en ingénierie et par le biais d'aides financières ;
  - De contribuer à qualifier et soutenir financièrement les politiques culturelles des collectivités du bloc communal, dans une logique d'aménagement culturel du territoire ;
  - De piloter des actions artistiques et culturelles à l'échelle départementale (Collège au cinéma, DEMOS, Contrat local d'éducation artistique...)
  - D'animer les équipements culturels du Département dont elle a la charge : Domaine de Chamarande, Musée français de la photographie, Maison-atelier Foujita, site archéologique d'Etiolles, médiathèque départementale à Evry et médiathèque Lazare Carnot de La Ferté-Alais
  - De piloter les coopérations du Département avec la Chine, le Japon et trois Conseils de cercle au Mali ;
  - De mettre en valeur les actions de coopération auprès des Essonnais, et notamment des collégiens, par le biais d'actions événementielles (expositions, festival EM Fest créé en 2017).

La direction de la culture et de l'action internationale intervient pour :

- apporter un soutien technique ou financier aux partenaires associatifs et locaux du Département dans les domaines de la culture, du tourisme et de la coopération internationale ;
- contribuer à qualifier et soutenir financièrement les politiques culturelles des collectivités du bloc communal, dans une logique d'aménagement culturel du territoire ;
- gérer et animer plusieurs équipements culturels départementaux : Domaine de Chamarande, Maison-atelier Foujita, musée français de la photographie, médiathèque Lazare Carnot de La Ferté-Alais, site archéologique d'Etiolles ainsi que les archives et le patrimoine mobilier ;

- conduire la politique de coopération et d'action internationale du Département, et notamment les jumelages et protocoles d'amitié avec le Mali, la Chine (Ville de Wuhan) et le Japon (Préfecture d'Ibaraki).

Cette direction est passée de 125 postes en 2015 à 97 fin 2019. Les évolutions organisationnelles ont eu pour objectif :

- d'adapter l'organisation de la Médiathèque Départementale de l'Essonne (MDE), aux nouvelles missions du service définies par le Plan départemental de développement de la lecture publique adopté par l'Assemblée départementale de novembre 2017 ;
- d'ajuster l'organisation des services afin de développer les convergences entre les différents volets de la politique culturelle départementale (développement culturel, lecture publique, éducation artistique, patrimoine...), de renforcer la territorialisation de la politique culturelle en cohérence avec la géographie des Territoires d'action départementale, et de prendre en compte les orientations nouvelles définies par le Plan de préservation et de valorisation du patrimoine adopté par l'Assemblée départementale de mars 2018 ;
- de rassembler et mutualiser les compétences de la direction en matière d'appui administratif, afin de constituer un collectif de compétences mutualisées à disposition de l'ensemble des services et équipements de la direction ;
- de se concentrer sur le cœur de métier en transférant les agents d'entretien des espaces verts dans l'équipe mobile territorialisée

La masse salariale estimée pour 2020 s'élève à 906 K€ pour les archives, 141 K€ pour le tourisme et près de 5 M€ (-8 %) pour la culture et l'action internationale (budgets annexes compris). Les moyens humains sont également renforcés par des effectifs non permanents avec 2 apprentis, 1 emploi aidé et 4,5 médiateurs saisonniers répartis entre le domaine de Chamarande et la Maison Atelier Foujita.

Par ailleurs, cette politique publique est le vecteur de nombreux événements multiformes : festivals, animations, conférences, expositions, concerts, activités de loisirs qui peuvent générer des heures supplémentaires.

Enfin, un chantier sur les modalités d'accueil du public sur le site de Chamarande démarré en 2019 devrait conduire à une meilleure optimisation des moyens pour améliorer la qualité de l'accueil des différents publics du domaine.

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 archives départementales & patrimoine mobilier	Obligatoire modulable	115 700,00	101 000,00	-12,71%
S02 archives départementales & patrimoine mobilier	Somme :	115 700,00	101 000,00	-12,71%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Accompagnement des territoires et opérateurs culturels	Partagée	5 397 360,00	5 657 000,00	4,81%
S03 Accompagnement des territoires et opérateurs culturels	Somme :	5 397 360,00	5 657 000,00	4,81%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Développement touristique de l'Essonne	Partagée	905 000,00	930 000,00	2,76%
S04 Développement touristique de l'Essonne	Somme :	905 000,00	930 000,00	2,76%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 Coopération décentralisée	Facultative		0,00	-100,00%
	Partagée	523 100,00	520 160,00	-0,56%
S05 Coopération décentralisée	Somme :	523 100,00	520 160,00	-0,56%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Action des équipements culturels départementaux	Obligatoire modulable	1 464 281,00	1 439 773,00	-1,67%
	Partagée	2 023 474,00	2 032 825,00	0,46%
S06 Action des équipements culturels départementaux	Somme :	3 487 755,00	3 472 598,00	-0,43%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S07 Bibliothèque	Obligatoire modulable	733 722,00	714 276,00	-2,65%
	Partagée	133 793,00	135 457,00	1,24%
S07 Bibliothèque	Somme :	867 515,00	849 733,00	-2,05%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

### **Secteur Archives départementales & patrimoine mobilier**

Les années 2015 à 2019 ont été marquées par la suite du cycle de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale ouvert fin 2013 : 2 colloques ont été organisés, en novembre 2015 au théâtre de Bligny et en octobre 2018, sur 2 journées, à l'Espace Jean Monnet d'Etréchy ; ils ont permis d'attirer près de 200 participants et les actes de ces journées ont été publiés et diffusés largement dans les communes, les collèges, etc., afin de garder la trace des témoignages et des conférences données.

Des expositions d'envergure ont été présentées dans le hall des Archives départementales, à Chamarande, parmi lesquelles : l'une montée en collaboration avec le Domaine départemental sur l'histoire de Chamarande depuis le XVII<sup>e</sup> siècle (« Les mille et une vie d'un domaine » en 2017, 9700 visiteurs) et, en 2018 dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la mort du peintre Foujita, en collaboration avec la Maison Atelier Foujita, une autre sur l'aspect moins connu de l'œuvre de l'artiste, celui d'illustrateur de beaux livres (9200 visiteurs entre fin mai et fin décembre).

L'année 2020 sera marquée par la poursuite de la réactivation entamée cette année du reconditionnement des fonds qui ne sont pas assez bien conservés et protégés ainsi que, pour les aspects de valorisation du patrimoine et de la participation des archives aux actions multi-directions, une exposition sur le scoutisme à Chamarande (1920-1951) et le lancement de la commémoration des 80 ans du début de la Seconde Guerre mondiale et de l'Occupation allemande (collecte d'archives privées et de témoignages oraux, actions partagées avec la politique citoyenneté).

### **Archives et patrimoine mobilier : 101 K€ (- 12,71 %)**

Le programme regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement, qui sont de deux ordres :

- Celles liées au traitement des fonds : prestations de classement, de reliure et d'entretien des fonds, acquisition des fournitures nécessaires à la bonne conservation des archives (81 K€) ;
- Celles liées à l'animation et à la mise en valeur du patrimoine conservé et la diffusion / le partage de la connaissance (20 K€).

### **Secteur Bibliothèque**

Dans un contexte majeur de changement de société, un nouveau rôle est assigné aux bibliothèques.

Le rapport de l'inspection général des bibliothèques s'inscrit dans ce mouvement en fixant trois priorités : une plus forte adaptation des bibliothèques au territoire, l'intégration des ressources numériques à leur desserte documentaire, ainsi que le développement d'une ingénierie culturelle et de prestations de services au-delà de la diffusion.

Ont suivi de fortes évolutions du cadre d'intervention des bibliothèques et des politiques territoriales de lecture publique, en lien avec la réforme territoriale et l'adoption de la loi NOTRe.

Avec l'adoption du Plan départemental de développement de la lecture publique (PDDL) en 2017, le Département fait de cette politique une priorité, parce que la lecture est le premier moyen d'accéder à la connaissance.

Il décline trois orientations majeures d'intervention pour la lecture publique en Essonne :

- La modernisation du réseau essonnien de lecture publique, en renforçant l'attractivité des bibliothèques et en y développant des ressources et pratiques numériques
- La structuration du réseau essonnien de lecture publique en accompagnant la réforme territoriale et en positionnant les EPCI comme échelon incontournable pour mener les politiques locales de lecture publique
- Le développement des publics de la lecture publique, en proposant de nouveaux services de la MDE en faveur des collèges et en valorisant le rôle social de la lecture. L'année 2017 est également celle du lancement de la bibliothèque numérique du rural.

Le déploiement de la politique de lecture publique départementale s'est, dans un premier temps, faite à travers les cinq dispositifs d'aides financières aux EPCI :

- Réalisation de diagnostics de lecture publique en 2019 pour l'ETP Grand Orly Seine Bièvre, la CA Etampois Sud-Essonne, les CC Pays de Limours, CC Val d'Essonne et CC Val d'Yerres Val de Seine
- Mise en place d'un système de circulation des documents entre toutes les bibliothèques d'une même intercommunalité,
- Mutualisation d'actions de médiation numérique dans l'ensemble des bibliothèques d'une même intercommunalité,
- Expérimentation de nouvelles ressources numérique,
- Acquisition de collections adaptées à des publics en difficulté.

L'année 2018 a également été l'occasion de renforcer les principaux rôles d'une bibliothèque que sont l'apprentissage par le lancement de la bibliothèque numérique des collégiens, et la formation à travers l'évolution des dispositifs en direction des professionnels par parcours et par axe prioritaire (collections et médiation, numérique et innovation, médiation culturelle, bibliothèque au quotidien, journées d'étude, échanges et retours d'expériences).

En 2019, la Médiathèque départementale de l'Essonne a renforcé son action envers ses publics cibles, les collégiens notamment (organisation de conférences littéraires, prêt d'outils et de collections aux CDI), ainsi que le maillage de la politique de lecture publique sur l'ensemble du territoire essonnien (accompagnement territorialisé du réseau, adaptation de la desserte du territoire).

#### Quelques chiffres 2018

- Collections : 209 133 documents mis à disposition des bibliothèques essonniennes
- Outils numériques : 300 outils en cours de déploiement auprès des bibliothèques (liseuses, tablettes, tables interactives, expositions numériques, robots, outils de fabrication numérique, etc...)
- Portail : 365 428 vues et 32 833 sessions – Passage sur une nouvelle version du SIGB et du portail en octobre 2019
- Bibliothèque numérique pour les habitants de l'Essonne rurale : 1 519 inscrits, 42 929 consultations
- Bibliothèque numérique pour les collégiens : 5 515 inscrits, 3 258 consultations. Dernier chiffre Août 2019 : 8 700 inscrits (15% des collégiens).
- Territoire : 42 rencontres avec les professionnels, élus des territoires pour l'accompagnement de leurs projets et leur politique de lecture publique.
- Formations au réseau des bibliothèques : 55 journées ou demi-journées de formations, 890 stagiaires
- Actions culturelles : 56 structures participantes au prix des P'tits loups, 680 outils d'animation et expositions numériques prêtés, 38 auteurs présents au salon des auteurs essonniens, 80 participants à la journée plateau.
- 7 territoires ont bénéficié d'une aide départementale pour la réalisation de leur diagnostic (Communauté d'Agglomération Grand Orly Seine Bièvres, Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, Communauté de Communes Juine et Renarde, Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne, Communauté de communes du Pays de Limours et Communauté de communes du Val d'Essonne.

## MDE – Médiathèque départementale de l'Essonne : 454,15 K€ (+ 0,98 %)

Le budget de fonctionnement vise à assurer l'activité de la MDE, et à conforter le plan de développement de la lecture publique adopté en novembre 2017 pour :

- Acquérir des documents (livres, CD, DVD, revues) et de jeux vidéo destinés à être mis à disposition des bibliothèques et médiathèques essonniennes, ainsi que les fournitures permettant leur équipement (boîtiers anti-vol, film adhésif, etc.), 150 K€.
- Financer les abonnements à des ressources numériques pour permettre la poursuite du déploiement du plan numérique pour l'Essonne rurale, 110 K€.
- Poursuivre le plan de formation (dont un parcours numérique) qui accompagne les bibliothécaires dans leurs pratiques professionnelles (40 journées de formation prévues pour 1 000 bibliothécaires), 20 000 €.
- Assurer l'animation culturelle qui passe de 10,7 K€ à 22 K€ pour financer **de nouvelles actions identifiées en mesures nouvelles (+ 9 200 €)** : le nouveau projet de résidence d'écrivains (5 000 €), les nouvelles actions médiation numérique (4 200 €)
- Accompagner les politiques locales de lecture publique : 120 K€, stable dédiés aux subventions aux EPCI pour la réalisation de diagnostics de lecture publique, pour la mutualisation de la médiation numérique, pour la mise en circulation des documents entre bibliothèques d'un même EPCI, pour favoriser l'acquisition de collections adaptées en faveur du public en situation de handicap.

## Dépenses de fonctionnement partagées

### Secteur Accompagnement des territoires

Avec l'adoption d'une nouvelle délibération de politique culturelle dès le début ce mandat, l'Assemblée départementale a souhaité mettre en avant le rôle du Département comme acteur du rayonnement culturel sur le territoire, en développant une politique culturelle pour tous les Essonniens. Pour cela, les partenariats avec les communes et les intercommunalités ont été renforcés. Une attention particulière est portée aux territoires ruraux du Sud-Essonnes. A ce jour, plus de 60 collectivités sont signataires des Contrats culturels de territoires et près de 400 projets ont été soutenus en investissement.

Le dynamisme culturel est un puissant facteur d'attractivité des territoires. Le Département de l'Essonne, acteur historique du développement culturel de son territoire, conforte sa mission d'appui aux acteurs culturels et stimule ainsi l'activité artistique et patrimoniale du territoire. Cette aide s'appuie sur trois dispositifs d'intervention : une aide aux Opérateurs culturels structurants (OCS), une Aide aux opérateurs culturels (AOC) et une Aide au dynamisme associatif (ADA).

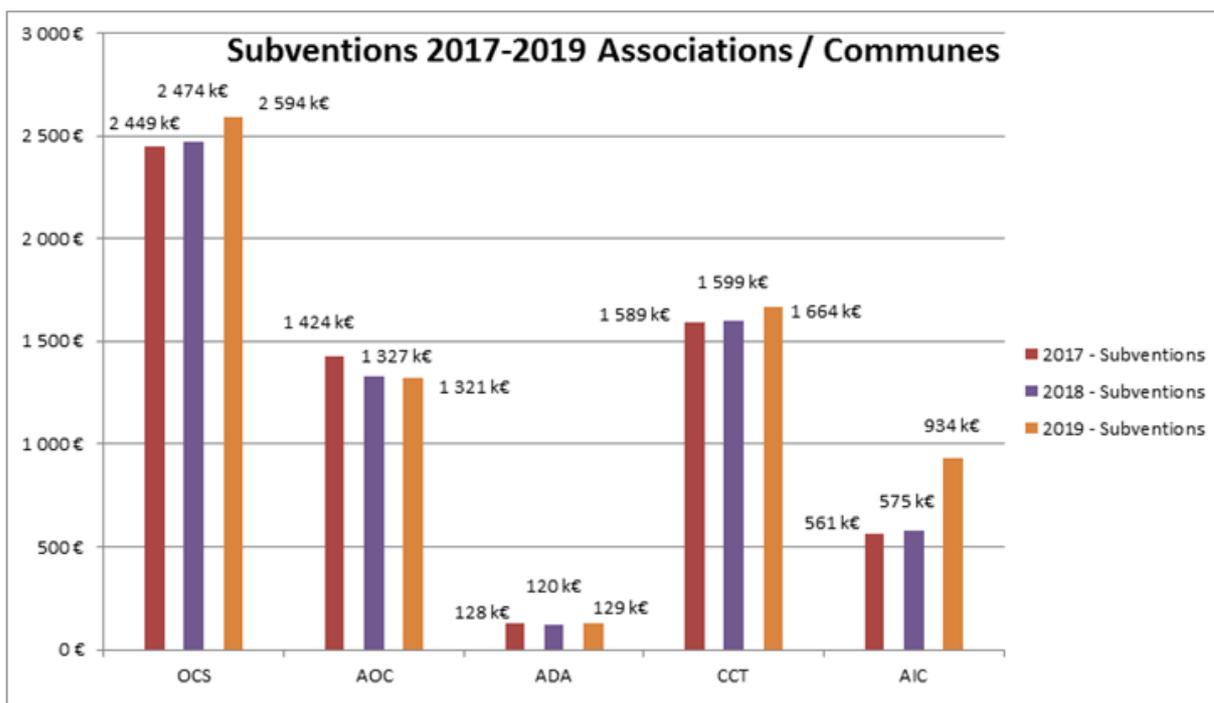
Dans ce cadre, ont été soutenues :

- En 2017 : 293 structures ;
- En 2018 : 279 structures ;
- En 2019 : 282 structures.

Le Département affirme également son ambition pour le développement de l'éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes essonniens en adoptant le Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (PDEAC), démarche inédite pour un département francilien, ainsi que son nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA). Avec ses deux nouvelles délibérations, le Département s'engage à promouvoir la territorialisation de la politique publique culturelle et à démocratiser l'accès aux pratiques et apprentissages artistiques. L'Essonne est aussi le seul Département en France à porter, aux côtés de la Philharmonie de Paris, trois orchestres dans le cadre du dispositif national DEMOS, pour près de 300 enfants.

En phase avec les changements de société actuels, le Département souhaite également s'engager pour développer la culture numérique sur les territoires essonniens. Ainsi, le Département soutient par exemple le dispositif des Micro-folies, initié par La Villette, aux côtés des collectivités. Douze établissements publics sont associés au projet de musée numérique.

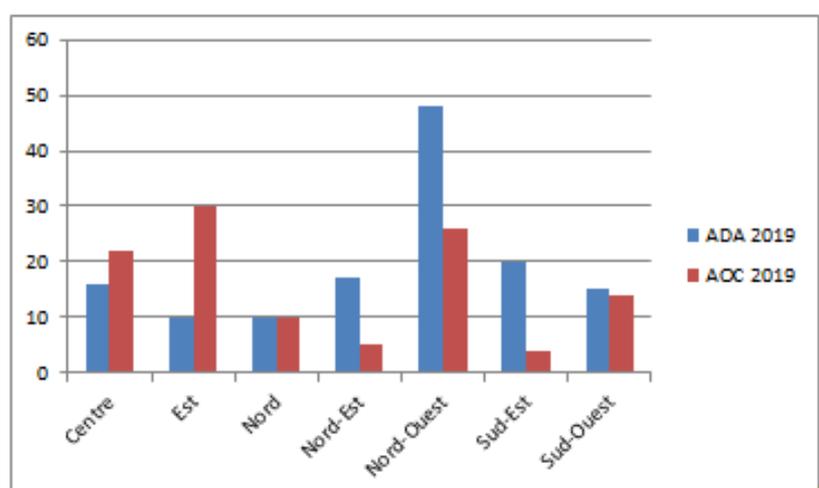
L'accompagnement des territoires est principalement réalisé au travers des subventions aux associations et communes :



En 2019, plusieurs types d'opérateurs ont bénéficié d'un accompagnement financier :

- 23 structures culturelles aidées au titre des Opérateurs Culturels Structurants (OCS) dont une nouvelle, le Palais Royal
- 113 structures culturelles aidées au titre des Aides aux Opérateurs Culturels (AOC) dont 21 nouvelles
- 146 associations au titre des Aides au Dynamisme Associatif (ADA) dont 48 nouvelles associations

Le graphique ci-dessous présente la répartition des AOC et des ADA sur le territoire. Les OCS ayant pour la plupart un rayonnement départemental ils ne figurent pas dans ce graphique.



### **Opérateurs culturels structurants : 2,7 M€ (+ 10,11 %)**

Ce programme enregistre une hausse conséquente de 225 K€. Ces aides financent le fonctionnement et les projets d'équipements gérés :

- Par des communes et intercommunalités (400 K€, stable),
- Le PDEAC (Plan départemental d'éducation artistique et culturelle) enseignements artistiques et le SDEA (Schéma départemental des enseignements artistique) sont été adoptés à l'automne 2018, sans crédits supplémentaires. Ces nouveaux enjeux de la politique culturelle départementale ont été partagés avec les partenaires locaux par l'ensemble des chefs de projets dans leurs échanges préalables au dépôt des dossiers de demande de subvention au CD. Ainsi, lors de leur instruction, une partie des crédits ont pu être redéployés pour concrétiser ces évolutions politiques, à la hausse pour des projets ambitieux au regard du PDEAC/SDEA (p.ex. CCT (Contrat culturel de territoires) Fleury-Mérogis, CCT Val d'Essonne), à la baisse (avec une alerte auprès de l'opérateur) pour des projets s'inscrivant insuffisamment dans les nouvelles attentes du Département. Cette dynamique de redéploiement sera poursuivie en 2020,
- Par l'Opéra de Massy (581 500 €), avec un complément **de 20 K€ en mesure nouvelle** dans le cadre du renforcement de la politique sur le volet musical en lien avec la nouvelle action développée avec l'Académie du Palais Royal
- Par la Philharmonie de Paris pour le projet DEMOS avec l'inscription **d'une mesure nouvelle de 25 K€ pour financer le 3<sup>me</sup> orchestre** du Val d'Yerres / Val de Seine, l'enveloppe passe donc de 50 K€ à 75 K€ (+50%).

Enfin, l'enveloppe dédiée au partenariat associatif (1,61 M€) connaît une évolution de + 14,16 % avec la prise en charge **de plusieurs mesures nouvelles** :

- La participation au financement de l'Académie du Palais Royal : + 70 K€
- La participation aux concerts de poche : + 50 K€ dans le cadre du renforcement de la politique sur le volet musical en lien avec la nouvelle action développée avec l'Académie du Palais Royal
- L'aide à un nouvel opérateur structurant, la Maison Cocteau : + 80 K€, financé en partie par un redéploiement de 15 K€ du programme de l'aide aux opérateurs culturels. Cette subvention s'intègre à l'accord global défini avec la Région Ile de France.

### **Aide opérateurs culturels : 1,3 M€ (+ 0,15 %)**

Ces aides servent à subventionner les structures culturelles (principalement associatives), hors opérateurs structurants, pour leurs projets de création, de résidence dans le Sud Essonne et d'éducation artistique et culturelle (notamment dans les collèges). L'enveloppe sera répartie en fonction des dossiers.

Ce programme prévoit quelques évolutions :

La subvention de 15 K€ pour le fonctionnement de la Maison Cocteau à Milly-la-Forêt votée en 2019 est redéployée vers le programme opérateurs culturels structurants.

Par ailleurs, **une mesure nouvelle de 17 K€** est prévue pour l'augmentation de la subvention à Emergence, ce qui porte l'aide annuelle à 29 000 €.

### **Contrats culturels de territoire : 1,57 M€ (+0,51 %)**

Ce dispositif permet d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre et la réalisation de leur projet culturel. Il est conclu pour une durée de 1 à 3 ans, et a pour ambition de dynamiser le tissu culturel essonnien, notamment sur les territoires les plus ruraux à travers un soutien départemental pouvant prendre différentes formes : subventions de fonctionnement et

d'investissement, expertise et conseil, mobilisation des synergies culturelles et territoriales. Ce dispositif concerne plus de 60 collectivités chaque année.

La hausse s'explique par **une mesure nouvelle de 8 000 €** sur un projet de développement culturel autour de l'archéologie.

En effet, les communes de Ballancourt-sur-Essonne et de Corbeil-Essonne ont fait l'objet d'opérations archéologiques qui peuvent être valorisées auprès des habitants. La parcelle de terrain située à Ballancourt-sur-Essonne a révélé la présence d'un site gravettien (-28 000 / -22 000 ans) bien préservé. À Corbeil-Essonne, trois sites ont révélé des vestiges magdaléniens, vraisemblablement contemporains d'Étiolles. La commune souhaite mener un véritable projet archéologique pensé à l'échelle d'un territoire, et qui se veut complémentaire des fouilles d'Étiolles.

**Aide au dynamisme associatif : 125 K€ (+ 3,86 %)**

Ce dispositif soutient environ 150 à 170 petites associations de dimension locale, souvent portées par des bénévoles et amateurs. La légère hausse doit permettre de répondre aux demandes des nouveaux acteurs qui pourraient émerger.

### **Secteur Développement touristique**

Le tourisme est un levier majeur pour l'économie. La consommation touristique intérieure représente 7% du PIB national avec des dépenses majeures dans les transports, l'hébergement et la restauration. En Essonne, 7 200 entreprises et 24 000 emplois sont liés au tourisme (INSEE 2017).

Dans un contexte francilien concurrentiel, nous suivons un schéma de développement précis, illustré d'actions concrètes, pour favoriser le rayonnement de l'Essonne et augmenter ses flux touristiques pour de meilleures retombées économiques.

Plusieurs actions sont mises en œuvre dont le développement des sports nature et de l'écotourisme, la création de circuits patrimoniaux, la promotion et la diffusion des produits locaux en France et à l'international. Le renfort de la signalétique avec l'installation de panneaux des sites touristiques sur le réseau routier essonnien se poursuit.

Le dispositif Fan d'Essonne a été lancé avec la mise à disposition d'une carte gratuite accompagnée d'offres exceptionnelles réservées aux essonnien afin qu'ils deviennent ambassadeurs de notre territoire ; 1500 essonnien ont déjà demandé leur carte !

Notre objectif est de valoriser l'attractivité de l'Essonne et développer l'économie touristique en nous appuyant sur un partenariat fort avec les différents acteurs du secteur.

Le Comité départemental du tourisme, nommé Essonne Tourisme, est l'association chargée, par le Département, de la mise en œuvre de sa politique touristique, dont le schéma de développement touristique voté en 2018. Cette association s'est réorganisée afin d'être en capacité de répondre aux attentes des professionnels du tourisme par la réalisation des 15 actions inscrites dans le schéma.

Fort de ses atouts patrimoniaux, culturels et naturels, l'Essonne souhaite attirer les visiteurs à la découverte de son offre touristique. C'est pourquoi, en 2018, le Conseil départemental a adopté un schéma de développement du tourisme et a créé une délégation tourisme à part entière.

La stratégie du Département est organisée autour de 4 axes : la structuration et la densification ; l'organisation de l'accueil, l'adaptation du marketing et l'animation et la fédération des acteurs.

C'est la raison pour laquelle le Département a déployé, dès 2019, 3 dispositifs en fonctionnement et en investissement à destination des collectivités, des associations et des particuliers qui viennent compléter le dispositif déjà existant d'aide à la rénovation/création d'hébergements touristiques.

En 2019, trois EPCI ont été bénéficiaires de l'aide en fonctionnement pour l'élaboration de leur stratégie, il s'agit des Communautés d'agglomération de Grand-Paris-Sud, Val d'Yerres Val de Seine et de la Communauté de communes des 2 Vallées.

Trois projets ont également été subventionnés en investissement pour les Communautés de communes du Val d'Essonne, du Dourdannais et pour Dourdan tourisme.

Cette stratégie implique un renforcement des partenariats entre les territoires et le Département en conjuguant une volonté de développer des destinations aux thématiques fortes. A ce titre, les besoins évoqués par les EPCI ciblent prioritairement l'accompagnement dans le développement de leurs propres stratégies ainsi qu'un soutien dans la communication et la promotion de leurs offres.

### **Tourisme : 930 K€ (+ 2,76 %)**

L'approche territoriale de la stratégie touristique conforte le redéploiement des compétences du Comité Départemental du Tourisme (CDT) et une redéfinition de ses missions afin qu'il puisse mettre en œuvre les actions du schéma pour lesquelles il a été identifié comme pilote.

L'accompagnement aux territoires initié en 2019 pour le développement et la qualification de l'offre s'est traduit par la réalisation d'atlas touristiques par territoire et par le développement de l'observation touristique de fréquentation qui s'appuie sur les données mobiles et l'observatoire régional. Ces actions se poursuivront en 2020 par la cellule projets du CDT et permettront d'adapter l'offre et le marketing touristique.

L'animation des autres filières : commercialisation, valorisation des produits essonniers et communication sera poursuivie. L'équipe du CDT est désormais au complet pour prendre en charge l'ensemble de ces missions.

Outre la subvention de fonctionnement au CDT (875 000 € stable), ce budget intègre :

- **Une mesure nouvelle de 5 000 €** relative à l'animation du club Fan d'Essonne décidée dans le cadre du budget supplémentaire 2019 : il est prévu d'organiser un ou deux événements par an afin de remercier les partenaires touristiques impliqués dans le développement de ce dispositif et pour « récompenser » les meilleurs Fans qui auront fait découvrir le territoire.

Ce dispositif Fan d'Essonne, lancé en septembre 2019, a remporté dès sa mise en ligne un grand succès auprès des Essonniers, nombreux à demander leur Pass. Cette initiative vise à faire des habitants les premiers visiteurs du territoire et donc les premiers prescripteurs auprès de leur entourage. L'implication tant de la population que des professionnels du tourisme est un rouage essentiel de la mise en tourisme durable du territoire. Cette stratégie a été partagée par les professionnels du tourisme qui étaient 48 à s'inscrire dans ce dispositif dès son lancement en proposant une offre attractive. Plus de 1 000 Essonniers se sont inscrits dès le premier mois pour bénéficier de cette offre qui ne manquera pas de s'étoffer dès 2020.

- l'adhésion pour la Véloscénie et la Scandiberique (30 K€) via un transfert de la Direction des Territoires et des Mobilités. Le Département est traversé par 2 véloroutes. Leur jalonnement terminé, il conviendra d'en faire la promotion d'où ce transfert. Les cyclotouristes sont de plus en plus nombreux en Essonne, déjà identifiée comme une terre de randonnées. Ils sont également exigeants quant aux commodités nécessaires à cette activité, c'est pourquoi une démarche de sensibilisation des professionnels est déjà entamée par le CDT et sera poursuivie afin d'inciter ces touristes à rester en Essonne plus longtemps.

- Une subvention pour l'accompagnement des EPCI à la structuration des destinations qui prend en compte l'état d'avancement des projets des EPCI (20 K€). En effet, afin d'appliquer une politique touristique territoriale cohérente à l'échelle du département, il est nécessaire de

formaliser au préalable avec les EPCI des stratégies et plans d'actions par destination touristique telles qu'elles ont été définies dans le schéma départemental. Outre l'accompagnement en ingénierie par le CDT, il s'agit d'accompagner financièrement les territoires dans la mise en place d'études de définition stratégique de leur destination. Ce dispositif, lancé dans le cadre du schéma, a été pleinement utilisé par les EPCI en 2019, il leur a permis de formaliser une offre touristique cohérente à l'échelle de leur territoire, de la structurer ou de la densifier.

### **Secteur Coopération décentralisée**

Engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'action internationale, le Département a fait le choix en 2017 de reconduire et de renouveler cette politique publique de compétence partagée. Cette ambition s'inscrit dans un contexte de recomposition de la gouvernance mondiale, qui voit l'affirmation du rôle des collectivités locales, et au sein d'un territoire historiquement ouvert sur le monde, de par sa composante institutionnelle, son dynamisme économique et la diversité de sa population.

Les orientations de l'action internationale du Département ont été votées par l'Assemblée Départementale du 29 mai 2017 et sont structurées autour de 3 axes :

- La poursuite de l'engagement du Département dans la coopération décentralisée, au travers notamment des deux partenariats historiques avec le Mali et la Chine, dans un double objectif d'appuyer le développement durable et solidaire des territoires dont sont issus de nombreux Essonnais, et de favoriser l'attractivité et le rayonnement de l'Essonne.
- La poursuite de l'accompagnement et de l'encouragement spécifique du Département aux initiatives locales, à travers un appui financier et méthodologique aux porteurs de projets locaux, et le soutien à la mobilité des jeunes à l'international dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle.
- Le renforcement de la visibilité et de l'impact de l'action internationale en Essonne, par une plus grande communication sur les actions conduites, leur déclinaison pédagogique à destination des Essonnais et notamment du public collégien, et le développement d'une logique de partenariat et de mutualisation visant à optimiser les ressources et enrichir la politique publique.

#### **La poursuite de l'engagement du Département dans la coopération décentralisée**

**La coopération entre le Département et les Conseils de cercle de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel (Mali)** s'est développée et renforcée sur la période. Le réseau Essonne, Diéma, Douentza, Nioro-du-Sahel (EDDN) rebaptisé RésEM (Réseau Essonne Mali), s'est élargi et renforcé avec l'accueil de nouveaux membres (4 nouvelles collectivités et 5 associations), ce qui porte à un total de 42 membres en France et au Mali, et la diversification de ses activités en termes d'animation en Essonne et de capitalisation. Le programme de coopération 2016-2019 du réseau a été mis en œuvre pour un coût total de 2 733 530 € (dont 868 149 € de contribution du Département sur quatre ans et 974 406 € de recettes perçues) et son évaluation a fait apparaître des impacts positifs en termes d'accompagnement des membres du RésEM, d'économies d'échelle grâce à la structuration en réseau et d'amélioration de la gestion publique au Mali, notamment en matière de cohésion sociale locale et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Un nouveau programme 2019-2021 a été voté en septembre 2019 autour de thématiques d'intervention resserrées prenant en compte les recommandations des évaluateurs du RésEM. Ce nouveau programme, d'un coût total de 2,02 M€, est financé par le Département à hauteur de 519,84 K€ sur 3 ans. Les recettes extérieures attendues sont de 950,71 K€ sur 3 ans.

**La coopération avec la municipalité de Wuhan (Chine)** s'est déclinée autour d'un plan d'action 2017-2019 portant sur 4 axes prioritaires : l'éducation et la recherche, la culture, le tourisme et le développement de territoires durables et intelligents.

Ces échanges ont permis la formalisation d'un jumelage entre le collège Alfred Weiler de Montgeron et un collège de Wuhan autour de l'enseignement du chinois et du français, démarche pilote pour la mise en place d'une filière d'excellence d'apprentissage du chinois en Essonne. La coopération universitaire reste également très dynamique avec la création d'une licence en biologie-santé entre l'Université d'Evry et la Huazhong University of Science and Technology (HUST), qui vient compléter le master franco-chinois en biologie-santé lancé en 2017. Le déplacement du Président à Wuhan en mai 2018 a permis la formalisation d'un accord entre Genopole et son homologue chinois Biolake, partenariat qui peine pour le moment à se concrétiser. Ce déplacement a également permis de lancer la coopération culturelle entre les deux collectivités, avec la signature d'un jumelage entre le Domaine départemental de Chamarande et la Tour de la Grue Jaune qui s'est depuis traduit par l'accueil d'artistes sur les deux sites.

**La coopération avec la Province d'Ibaraki (Japon)**, qui avait été initiée dans les années quatre-vingt, a été relancée en 2018 avec la signature d'un nouveau protocole d'amitié. La visite du Gouverneur d'Ibaraki en Essonne en juillet 2019 a permis la signature d'un plan d'action sur la période 2018-2021, portant sur les thématiques suivantes : la culture (et notamment la figure de l'artiste franco-japonais Foujita), le patrimoine et l'attractivité territoriale. Une nouvelle coopération qui s'est d'ores et déjà concrétisée par un projet d'échange artistique, ciblant en Essonne des jeunes en insertion professionnelle, la promotion à Ibaraki de produits du terroir essonnien, dont le fameux sirop de menthe poivrée de Milly-la-Forêt qui doit être importé et distribué sur le territoire d'Ibaraki, et la signature d'un jumelage entre le Domaine départemental de Chamarande et le jardin japonais de Kairakuen. Cette coopération doit poursuivre son développement autour d'échanges universitaires entre Paris Saclay et l'Université de Tsukuba, et des thématiques des jardins, du sport et de la culture.

#### **La poursuite de l'accompagnement et de l'encouragement spécifique du Département aux initiatives locales**

L'appui apporté par le Département aux acteurs de la coopération internationale s'est poursuivi sur la période 2017-2019 sur le double aspect méthodologique et financier. Un parcours de formation est proposé chaque année touchant en moyenne 100 personnes qui peuvent également bénéficier de rencontres techniques individuelles conduites par le service de l'action internationale. Un accompagnement spécifique est proposé en partenariat avec le Centre de recherche et d'information pour le développement de temps de sensibilisation en Essonne sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Au plan financier, l'appel à projets de l'action internationale est publié chaque année :

<b>Appel à projets</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Thématiques	Soutenir le développement humain durable	Encourager les objectifs du développement durable	Promouvoir la francophonie
Nombre de projets financés	19	23	18
Types de projets financés	Santé, eau et assainissement, éducation...	Développement agricole et développement de filières alimentaires, formation professionnelle...	Accès à la culture, échanges culturels de jeunes, éducation, insertion socio-économique ...
Montant total des subventions votées	114 350 €	123 000 €	93 350 €

L'action transversale de l'action internationale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes a donné lieu à la définition d'objectifs communs avec le service de l'insertion jeunesse. En effet, il est avéré que les expériences de mobilité internationale sont un appui à la remobilisation des jeunes et peuvent les aider à trouver leur voie vers un emploi ou une formation.

Dans ce cadre, le service de l'insertion jeunesse a pu financer des projets de sensibilisation et de formation en Essonne, à destination des missions locales, au travers de son dispositif d'appel à projets « Favoriser l'insertion des jeunes essonnais ». Le service de l'action internationale a intégré cette thématique dans la coopération avec le Japon et a organisé, en septembre 2019, un projet d'échanges artistiques mobilisant des jeunes en formation professionnelle au lycée horticole et paysager de Marcoussis.

### **Le renforcement de la visibilité et de l'impact de l'action internationale en Essonne**

L'engagement du Département pour son action internationale s'appuie, de façon transversale, sur une communication renforcée, des actions ciblées auprès des collégiens et une politique partenariale affirmée. Guidé par la volonté de mieux faire connaître et comprendre son action, le Département a créé en 2017 l'EM Fest, festival des arts et cultures maliens. Croisant les compétences des acteurs locaux de la coopération internationale et de la culture, ce festival collaboratif réunit chaque année une programmation diversifiée en plusieurs lieux de l'Essonne. En 2018, l'édition parrainée par Salif Keita a touché 7500 personnes autour de 68 événements dans 18 villes du Département, pour un budget de 49,84 K€

Parallèlement, et en partenariat avec le Département des Yvelines, l'exposition InterActions, mettant en lumière des Essonnais et des Yvelinois s'engageant dans la coopération internationale, a été présentée à Chamarande et à Massy en 2018 et intégrée en 2019 dans les collections de la Médiathèque départementale de l'Essonne.

Une newsletter semestrielle de l'action internationale a été lancée 2017, permettant de communiquer sur l'actualité du Département dans ce domaine.

A destination des collégiens, un hackathon a été organisé en 2017 sur le thème « Comment comprendre les inégalités à l'échelle du monde grâce au jeu ». Le collège Jean-Etienne Guettard d'Etampes a remporté ce concours et a poursuivi depuis le développement d'un jeu de société, « Sétégal », qui pourra à terme être proposé dans l'ensemble des collèges du Département.

Les orientations du Département en faveur de l'action internationale se sont enrichies d'un plan francophonie voté par l'Assemblée départementale du 30 septembre 2019, par lequel la collectivité s'engage en faveur de la transmission du français et le multilinguisme, de la promotion de la gouvernance démocratique, de l'Etat de droit et du développement durable dans les pays francophones, de la promotion du rayonnement francophone de l'Essonne à l'international et de la promotion de la francophonie comme espace de création et de culture.

### **Coopération internationale, appui aux acteurs essonniers : 96,91 K€ (- 23,75 %)**

Cette enveloppe est essentiellement consacrée à des aides aux acteurs essonniers actifs dans le champ de la coopération décentralisée quel que soit le pays (60 000 € pour un appel à projets annuel - stable), la convention France volontaire 2017-2020 (18 500 €) ainsi qu'à une offre de formation annuelle et de prestation pour des acteurs associatifs (6 400 €), et la cotisation annuelle à Cités Unies France (7 000€, + 38,61 %). La baisse d'enveloppe a été redéployée sur la coopération décentralisée.

### **Coopération décentralisée : 423,25 K€ (+ 6,88 %)**

Ce programme comprend notamment les subventions versées pour des aides destinées au Mali et à la Chine (356 K€, + 8,30 %) dont l'appel à projet pour le festival EM Fest (Essonne / Mali Festival), des prestations (37,5 K€) et des frais de déplacements, d'accueil de délégations et de missions à l'étranger (30 K€).

## **Secteur Action des équipements**

### **Musée de la photographie : 239 K€ (-4,02 %)**

Depuis 2017, le musée s'est lancé à la conquête de nouveaux publics à travers différentes actions :

- La programmation fait désormais le pont entre pratiques contemporaines et histoire de la photographie ;
- **La mise en place d'expositions hors-les-murs (Viry-Châtillon, Corbeil-Essonnes) ;**
- La densification de l'offre d'animations en direction des plus jeunes (visites contées, ateliers) ;
- La diversification des propositions en direction des familles (Ateliers du dimanche, ateliers autour du portrait) ;
- Le renforcement des partenariats avec des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

L'année 2018 a été marquée par une hausse significative de sa fréquentation (+ 10,79 %) par rapport à 2017 : 6607 personnes dont 4847 visiteurs in situ et 1760 personnes dans le cadre d'actions hors les murs (expositions à Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes, interventions en collège). La fréquentation du public individuel in situ à particulièrement augmenté (+ 16 %), compte tenu notamment des nouveaux ateliers mis en place en direction des familles et publics individuels sur le temps du dimanche ou le mercredi lors des vacances scolaires.

Le musée a par ailleurs poursuivi sa campagne de numérisation de sa collection : 2926 nouveaux objets et images numérisés et 1563 nouveaux objets et images visibles sur le site internet.

En juin 2019, après des travaux et l'installation de nouveaux mobiliers muséographiques (cloisons modulaires et vitrines sécurisées), le musée a inauguré une nouvelle exposition consacrée au portrait photographique, « Ressemblance garantie », qui présente, dans une scénographie originale, plus de 400 images et matériels exclusivement issus de sa collection. Entre la réouverture et le mois d'octobre 2019, 1995 visiteurs ont été reçus.

Enfin, la fréquentation du site internet [www.museedelaphoto.fr](http://www.museedelaphoto.fr) s'élève à 109 635 « visites » entre janvier 2018 et octobre 2019.

La principale dépense (182,5 K€, - 5,6 % pour s'ajuster à la réalisation effective) concerne les prestations de service relatives aux expositions, à la médiation culturelle, aux animations (70 K€), à la numérisation des collections (53 000 €), des contrôles qualité des fichiers numérisés, à des droits d'auteurs... Une prestation d'évaluation documentaire de 50 K€ est intégrée à cette enveloppe.

Le reste du budget est destiné principalement aux achats d'ouvrages et de revues du centre de documentation du musée (9 500 €), à la maintenance applicative et corrective du système d'information du musée (25 K€), à l'achat de fournitures de conservation (12 K€) et à l'achat de consommables photo pour les ateliers de médiation du musée (4 000 €).

### **Actions partenariales de développement culturel : 200 K€ (- 17,01%)**

Ces crédits permettent de financer les actions de développement culturel à caractère départemental, directement portées par le Département comme :

Collège au cinéma : il s'agit d'un dispositif co-initié par l'Education nationale et le Ministère de la culture et organisé avec le concours de la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Rectorat, du Conseil départemental de l'Essonne et de l'association Cinéssonne.

Pour la saison 2018-2019, 97 collèges y participent, impliquant 463 professeurs et 12 000 élèves.

Le CLEA (contrat local d'éducation artistique), dispositif initié par l'Etat, a pour objectif de rassembler les acteurs publics et privés d'un territoire autour d'un projet commun. Il s'agit d'une éducation artistique citoyenne qui prend en compte les spécificités du territoire tout en s'accordant aux rythmes et au « temps de vie » de chacun.

Le CLEA de l'Essonne prévoit l'organisation de deux résidences artistiques par an (résidence-mission).

Pour les années 2018-2020 deux territoires participent, la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne et le territoire des deux vallées.

La baisse s'explique par une **économie de 40 K€** suite à l'arrêt du Download Festival.

### **Saison culturelle Méréville : 25 K€ (stable)**

Ce programme est destiné à financer la saison culturelle du Domaine départemental de Méréville par l'achat de spectacles (12 000 €) et de frais techniques et logistiques (13 000 €).

En 2019, trois spectacles ont été programmés par le Département sur le domaine de Méréville :

- La fausse compagnie le 6 avril / Musique dans le paysage / 260 spectateurs

- Le chant des coquelicots le 8 juin en nocturne / Installation de lumière et de musique / 214 spectateurs
- Des jardins et des hommes le 15 septembre / concert lecture sur la thématique des jardins / environ 300 spectateurs.

#### **Maison atelier Foujita : 50,5 K€ (- 14,70 %)**

Le Conseil départemental est propriétaire d'un atelier d'artiste dont l'œuvre du peintre, Tsugouharu Foujita, est reconnue au niveau international.

Depuis trois ans, une politique de diffusion et de mise à disposition de ce patrimoine auprès de tous les publics, en particulier essonnien, est engagée. La progression constante de fréquentation est gage de réussite, d'autant que les expositions extérieures ont permis à plus de 700 000 visiteurs français et étrangers de découvrir les collections départementales à l'occasion des commémorations du cinquantenaire de la mort de l'artiste en 2018. L'exposition au Musée Maillol à Paris qui a ainsi entraîné un réel retentissement sur la fréquentation et la notoriété du site.

#### Une fréquentation du site en constante évolution depuis 2017

Même si l'année 2018 a été marquée par l'anniversaire de cinquantième anniversaire de la disparition de l'artiste Foujita, force est de constater une progression non démentie des visiteurs.

<b>Année</b>	<b>Visites en semaine</b>	<b>Visites les week-ends</b>	<b>Total des visites</b>
<b>2017</b>	1915	2971	4886
<b>2018</b>	2916	6520	9436
<b>2019 fin octobre</b>	2555	5136	7691

Outre l'intérêt du musée, cette hausse de la fréquentation s'explique également par le développement des animations. En effet, des ateliers de pratique artistique sont proposés aux groupes scolaires, au public du champ social : classes-relais, culture du cœur, EHPAD, hôpitaux de jour, etc. Le nombre de participants est passé de 1034 en 2017 à 1612 fin octobre 2019, soit une progression de près de 56 %. Par ailleurs, la maison atelier Foujita continue de participer aux événements culturels nationaux comme la Nuit des Musées, les Rendez-vous au jardin, les Journées Européennes du Patrimoine. Enfin la maison atelier Foujita poursuit également sa politique de conservation, restauration et enrichissement des collections.

Ainsi le fonds a été complété par l'acquisition de deux dessins préparatoires destinés à la réalisation de costumes pour la Scala de Milan datant de 1951 et d'une très rare plaque d'imprimerie réalisée en 1922. Les campagnes de restauration ont porté sur un portrait de Foujita en plâtre à patine datant de 1930 et un ensemble de poupées collectionnées par Foujita dont l'une exceptionnelle car habillée d'une robe Jeanne Lanvin.

L'enveloppe de 50,5 K€ concerne les prestations nécessaires au fonctionnement de la structure (animations culturelles, conception d'outils pédagogiques, manifestations pour la Nuit des musées et les Journées du patrimoine).

#### **Domaine d'Etiolles, archéologie et patrimoine : 29,3 K€ (stable)**

La délibération-cadre du 27 juin 2016 a été complétée le 26 mars 2018 par le vote d'un plan départemental de préservation et valorisation du patrimoine qui s'articule autour de trois axes stratégiques :

### **Soutenir la restauration et la conservation du patrimoine :**

Le Département s'est engagé dans une politique de soutien à la conservation et à la restauration du patrimoine dans toute sa diversité, qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques. Pour cela, l'enveloppe dévolue aux projets de restauration dans le cadre de l'AIC a été augmentée, de même que le plafond d'aide qui a été relevé à 100 000 €.

- 2017 : 13 projets soutenus : 69 080€
- 2018 : 10 projets soutenus : 111 190€
- 2019 : 20 projets soutenus : 300 500€

Le plan départemental a également ouvert cette aide aux propriétaires privés d'édifices protégés au titre des Monuments historiques. La délibération du 30 septembre 2019 a précisé les modalités de cette aide, en l'élargissant aux parties non protégées des monuments classés ou inscrits.

- 2019 : château de Saint-Jean de Beaugard : 34 400€

Le Département apporte un soutien financier à la Fondation du patrimoine (enveloppe annuelle de 10 000€ en investissement)

### **Favoriser la connaissance du patrimoine et son appropriation par les Essonniens :**

Le Département apporte un soutien méthodologique et financier aux acteurs patrimoniaux du territoire grâce à ses différents dispositifs de financement : Opérateurs culturels structurants (1 association), Aide aux opérateurs culturels (2 associations) et Aide au dynamisme associatif (entre 25 et 30 associations chaque année).

En tant que propriétaire de sites et équipements patrimoniaux, il participe à l'animation du territoire par l'organisation d'expositions et d'événements. Il finance également des ateliers pédagogiques à destination des collégiens.

**Faire du patrimoine un levier d'attractivité territoriale** : Le Département anime le réseau des acteurs du patrimoine en organisant des rencontres entre ces derniers et en se faisant le relai des initiatives portées par le territoire. Il propose des circuits de découverte du patrimoine et la signalétique routière des sites emblématiques a été améliorée.

Les grands projets départementaux ont été lancés (Maison-atelier Foujita, Chamarande, Méréville) en vue de renforcer leur attrait touristique.

Par ailleurs, le Département est propriétaire du site archéologique d'Étiolles. Ce site archéologique est toujours aussi fréquenté lors de ses Portes ouvertes qui ont lieu au mois de juin : environ 2000 personnes accueillies chaque année. Depuis 2018 le site connaît un regain de visibilité avec la création d'une page internet dédiée sur le portail national *Grands sites archéologiques de France*. La Direction de la culture et de l'action internationale participe avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles à la création d'une offre d'Éducation artistique et culturelle centrée sur la Préhistoire dans le sud de l'Île-de-France, dont Étiolles sera partie prenante.

Ce programme, prévoit la valorisation du site d'Étiolles, notamment lors des portes ouvertes : location de matériel et conception d'outils pédagogiques (19,15 K€) des prestations de service liées aux ateliers de valorisation ou de médiation du site à l'intention des scolaires, à l'organisation des Journées du patrimoine, à la conception ou réalisation d'outils pédagogiques en vue de valoriser le patrimoine (10 K€).

## Politique Citoyenneté

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P08 Citoyenneté	Facultative	460 160,00	405 160,00	-11,95%
	Partagée	1 684 850,00	1 552 000,00	-7,88%
P08 Citoyenneté	Somme :	2 145 010,00	1 957 160,00	-8,76%

### Mesures phares :

#### **Mise en place d'une politique d'encouragement à l'engagement des jeunes dans des actions citoyennes.**

- 2017 à 2019 : 2 686 dossiers d'aides financières acceptés dans le cadre du dispositif « tremplin citoyen », générant 107 440 heures de bénévolat de jeunes sur le territoire essonnien.
- De 2016 à 2019, 712 142 € ont été consacrés au soutien de 151 actions des acteurs jeunesse du territoire pour promouvoir l'engagement, l'accès au droit et la santé des jeunes.

#### **Lancement d'une politique de travail de mémoire avec le monde combattant :**

- De 2016 à 2019 : 335 434€ de subvention pour les associations d'anciens combattants
- Création d'un cycle mémoriel consacré à la 1<sup>re</sup> guerre mondiale :
  - ✓ 46 Rénovations de monuments aux Morts et 2 Créations de monuments aux Morts pour un montant de 60 004€
  - ✓ Distribution d'un drapeau par commune destiné à la participation des enfants aux cérémonies commémoratives.

#### **Animation d'une dynamique associative de proximité :**

- Mise en place d'un réseau des référents associatifs des villes,
- Territorialisation de rencontres associatives : animation de soirée et temps de rencontre associative (8 en 2019)

Accompagner et soutenir les territoires et leurs habitants, impulser et mettre en œuvre des projets autour de la jeunesse, de la citoyenneté et la vie associative tels sont les enjeux de la DCJVA, avec l'engagement citoyen, quelle qu'en soit la forme, comme colonne vertébrale.

Trois politiques publiques, en compétence partagée, rythment les actions de la politique citoyenneté :

- Le plan citoyenneté voté en 2016 et réactualisé en 2019 : Réel enjeux de société et pierre angulaire du vivre ensemble le conseil départemental est engagé dans la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de promotion des valeurs de la citoyenneté : 453 972€ consacrés aux appels à projets de 2017 à 2019, soit 158 projets financés et accompagnés, permettant de soutenir les acteurs du territoire pour mettre en

place des actions de promotion de la citoyenneté et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- La politique « tremplin citoyen », votée en 2016, lançant une nouvelle dynamique d'engagement : Convaincu du rôle moteur que joue la jeunesse sur notre territoire, le Département a décidé dès 2016 d'encourager, soutenir et reconnaître l'engagement des jeunes dans des actions citoyennes.
  
- La politique vie associative votée en assemblée départementale le 27 mai 2019, et renouvelant l'attachement et la reconnaissance du Conseil départemental au dynamisme associatif. Ce nouveau plan a pour ambition de renforcer :
  - o L'accompagnement des associations (le plan de formation, permanence juridique et comptable, prise en mains des outils numériques...),
  - o Le soutien aux projets et à la vie quotidienne des associations : dispositifs des associations en difficultés : de 2015 à 2019 : 57 associations aidées pour un montant de 538 200€, 471 dossiers d'aide à l'investissement accordés de 2016 à 2019, pour un montant total de 1 554 778€,
  - o La coordination par le développement d'outils en ligne et d'animation du réseau des correspondants vie associative des villes.

La mise en œuvre de ces orientations passe par des missions communes :

- L'animation de réseaux et la montée en compétence des partenaires
- L'accompagnement des porteurs de projets
- La mise en œuvre des appels à projets et campagnes de subvention

Les usagers sont les jeunes de 16 à 25 ans, les associations et les professionnels œuvrant à leur côté sur l'ensemble du territoire. Le Conseil départemental de l'Essonne, en dépit des contraintes budgétaires, a fait le choix de maintenir une politique volontariste envers les associations notamment avec un plan de formation ambitieux et envers les jeunes pour leur accession à l'autonomie

La création de la Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative (DCJVA) a été actée en 2016. Ses missions se concentrent sur :

La mise en œuvre des politiques Citoyenneté, Jeunesse et Vie associative et leur animation sur le territoire

- Le lancement d'appels à projets et instruction des demandes de subvention
- L'accompagnement des associations du territoire (conseil juridique, aide au montage de projets, accompagnement des associations fragiles...)
- Le pilotage du plan de formation en direction des acteurs locaux
- La gestion du guichet d'entrée unique pour l'enregistrement de l'ensemble des demandes de subvention des associations de la collectivité
- La coordination de l'attribution des subventions d'investissement en direction des associations

Depuis 2015, ses effectifs sont passés de 31 à 20 Equivalents Temps Plein (ETP). L'évolution du dispositif Essonne en mouvement pour accompagner les associations, le remplacement de la carte

jeune par le dispositif tremplin citoyen et la création des Secrétariats généraux Ressources (SGR) ont permis d'optimiser les modalités de gestion de cette nouvelle direction. La masse salariale 2020 a donc été estimée à 1 104 K€. Elle inclut également un contrat d'apprentissage et 2 parcours emploi compétence.

Les heures supplémentaires concernent principalement les forums associatifs du mois de septembre.

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Jeunesse	Partagée	862 750,00	862 750,00	0,00%
S01 Jeunesse	Somme :	862 750,00	862 750,00	0,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Vie associative	Facultative	460 160,00	405 160,00	-11,95%
	Partagée	486 700,00	486 750,00	0,01%
S02 Vie associative	Somme :	946 860,00	891 910,00	-5,80%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Egalité et lutte contre les discriminations	Partagée	335 400,00	202 500,00	-39,62%
S03 Egalité et lutte contre les discriminations	Somme :	335 400,00	202 500,00	-39,62%

## Dépenses de fonctionnement partagées

### Secteur Jeunesse

#### **Subventions aux acteurs jeunesse : 862,75 K€ (stable)**

En 2020, l'enveloppe dédiée à l'aide financière Tremplin citoyen est stabilisée à 630 K€.

Pour mémoire, elle a vocation à financer une partie des projets individuels d'accès à l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans en soutenant un de leur projet d'autonomie à hauteur de 400 €, en contrepartie de 40 heures (ou 35 heures avec un brevet de Prévention et Secours Civique de niveau 1 en cours de validité) d'engagement citoyen au sein d'une association ou collectivité essonnoise.

En 2019, le dispositif a été ouvert aux 16 ans et il a été permis le dépôt d'un deuxième dossier sur un projet différent, selon les modalités suivantes :

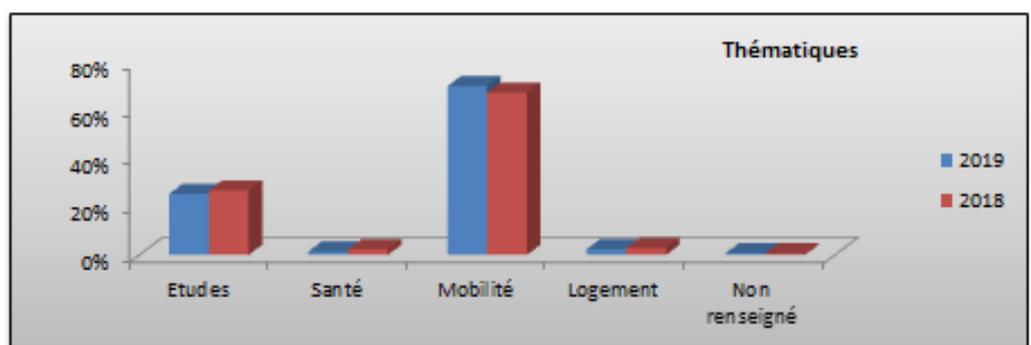
- Un projet : entre 16 et 20 ans
- Un second projet : entre 21 et 25 ans.

Pour l'année 2018, 950 dossiers ont été déposés contre 584 en 2017, année du lancement du dispositif. En 2019, 616 dossiers ont été réceptionnés au 31 mai.

L'évolution du nombre d'aides est due notamment à la présentation du dispositif auprès des structures rencontrées en 2017 et 2018. Le dispositif est investi autant par les filles que par les garçons. Les 17-20 ans se saisissent beaucoup plus de l'aide financière.

La thématique « Mobilité » reste fortement plébiscitée en 2019 (439 dossiers sur 616 en 2019), comme en 2018 (67 %), contrairement à 2017, où la thématique des études était prépondérante. Le

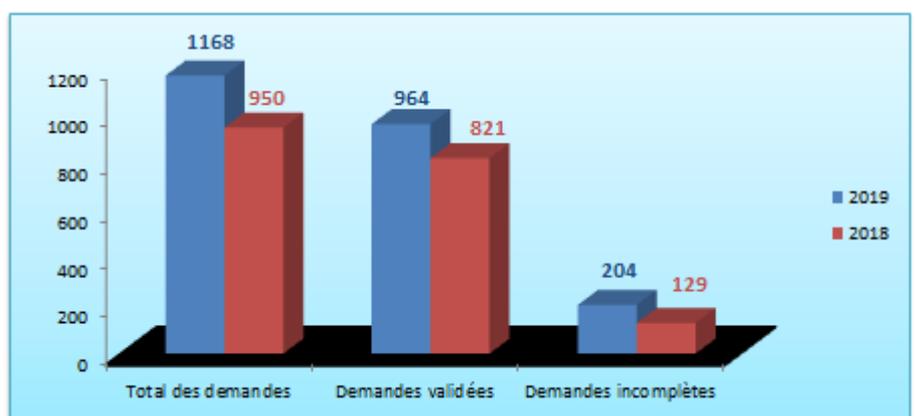
dispositif est en pleine croissance et la dynamique partenariale avec les acteurs jeunesse du territoire laisse présager une poursuite de cet élan.



Dans les évolutions à venir, et pouvant avoir une incidence sur le nombre de dossiers, il est souhaité qu'un partenariat plus approfondi soit construit avec l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi), et l'école de la 2nde chance. Les démarches de présentation du dispositif se poursuivent par ailleurs, notamment auprès des territoires où l'aide financière est peu usitée.

Même si les délais se réduisent entre la réception du dossier et le paiement, il reste un écart important entre le nombre de dossiers réceptionnés et le nombre de dossiers payés. Cela s'explique par le fait que la démarche d'engagement réalisée par le jeune peut s'étaler dans le temps, et les délais pour obtenir l'ensemble des pièces nécessaires sont parfois longs. Des vagues de relances pour obtenir les pièces manquantes ont été réalisées, afin de pouvoir clôturer des dossiers, ouverts parfois depuis 2017.

Evolution des demandes au 30 septembre 2019 :



La mise en place de la comptabilité analytique a permis de déterminer le coût du traitement d'une demande de Tremplin citoyen, à savoir 423 €.

La plateforme de l'engagement citoyen sera maintenue afin de faciliter les recherches de structures d'accueil (associations et collectivités) dans le cadre du dispositif tremplin citoyen (8 000 €).

Par ailleurs, le service jeunesse s'est engagé, dans le cadre du schéma départemental de santé, sur la thématique santé des jeunes. Des nouvelles actions sont donc mises en place, notamment de formations des professionnels sur la santé mentale et la nutrition ainsi que la mise à disposition d'outils (17 K€).

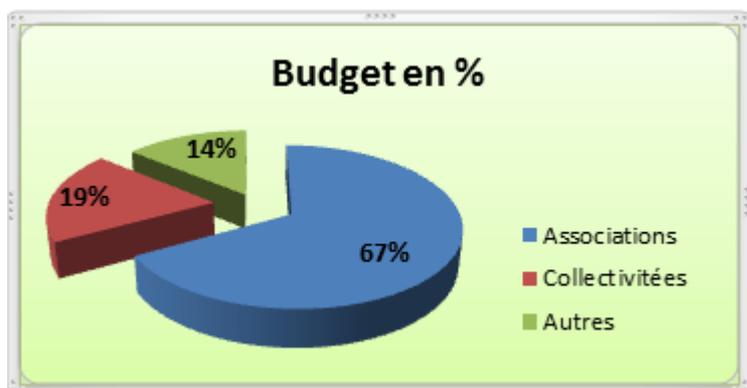
Un volet transversal est travaillé autour des outils pour faciliter la compréhension des aspects administratifs des questions de santé (ex : arrêt de travail, carte Vitale...) pour faciliter le recours au soin des jeunes. Pour cela, l'idée d'un passeport santé est en construction. Un partenariat a été noué avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, afin que soit mieux diffusé leur programme de non renoncement au soin auprès des acteurs jeunesse.

Les ateliers sur les différents aspects de la nutrition se poursuivront, afin d'accompagner les acteurs jeunesse à travailler ce thème avec les jeunes.

Le partenariat noué avec l'Agence Régionale de Santé et la Maison des ados a permis d'initier les actions de sensibilisation sur la santé mentale, qui seront poursuivies en 2020.

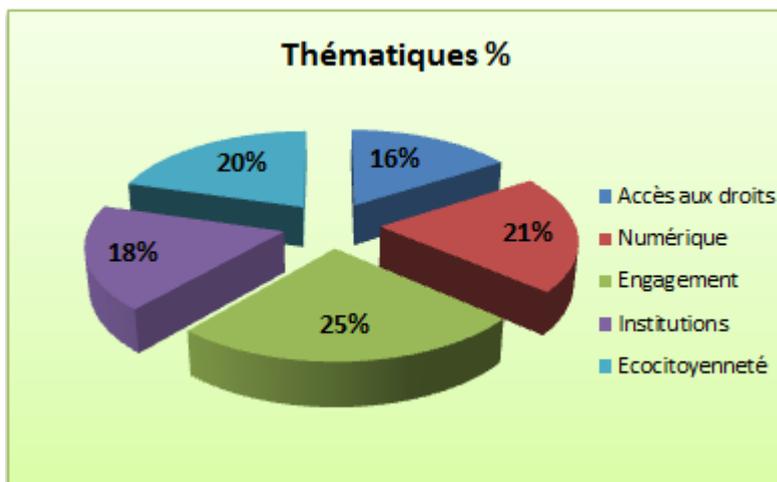
Ce programme intègre également 178 K€ pour les appels à projets (associations et collectivités), 10 K€ pour la subvention à l'université et l'école supérieure.

Pour 2019, 52 dossiers de demandes de subventions ont été instruits dans le cadre de l'Appel à Projet jeunesse. Les actions associatives représentent 67 % des dossiers financés.



La thématique la plus abordée (45 % des projets validés) est « jeunes et vie associative » dans laquelle se retrouvent des actions œuvrant pour :

- Favoriser l'engagement associatif des jeunes
- Encourager les actions citoyennes portées par les jeunes
- Encourager les jeunes à être responsables grâce à des démarches novatrices dans le domaine de l'écocitoyenneté
-



La convention avec le Centre d'information et de documentation jeunesse (13,75 K€ au titre de la convention triennale 2018-2020) a pour objet la contribution du Département au poste d'animateur de la Boussole des Jeunes, qui a en charge la mobilisation des partenaires susceptibles de déposer des offres, mais également la promotion de cet outil auprès des jeunes.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre 2019, 2 246 formulaires ont été remplis via la Boussole par des jeunes, et 543 demandes de contacts de jeunes auprès de structures ont été enregistrées. Les premières demandes concernent le dispositif Comité local pour le logement autonome des jeunes et l'aide financière Tremplin citoyen. Ces premiers résultats sont encourageants, surtout au regard du fait que cet outil est développé que sur une partie du territoire (l'agglomération Paris Saclay, Cœur d'Essonne Agglomération et Evry Courcouronnes). Afin de renforcer l'action santé des jeunes, les partenaires de cette thématique pour l'ensemble du territoire seront référencés dans la boussole des Jeunes dès fin 2019.

Afin d'encourager les jeunes à monter des projets et à s'engager sur des thèmes, le Conseil Départemental a lancé en 2018 le Prix citoyen (5 000 €). En 2019, il a été reconduit sur les thèmes suivants :

- La fracture numérique
- La santé, un droit pour tous
- Le harcèlement scolaire

9 projets ont été reçus et 6 ont été primés. Ce prix permet de récompenser des jeunes directement, et permet l'émergence de belles initiatives. Un des critères du prix est d'avoir un support réutilisable (tels qu'un court métrage ou une bande dessinée), permettant de diffuser les projets auprès des acteurs jeunesse de l'Essonne. Les projets sur le harcèlement 2018 ont notamment été transmis à l'Education nationale.

En 2019, la remise du prix a été l'occasion de réunir en après-midi les professionnels de la jeunesse du département sur la question de l'engagement dans un format colloque permettant ainsi au Conseil départemental de jouer son rôle de tête de réseau et d'animateur du territoire. Soixante professionnels du territoire étaient présents, accompagnés pour certains de jeunes témoignant de leur parcours. Pour la remise du prix en lui-même en fin de journée, 150 personnes dont 90 jeunes étaient présents venant de toute l'Essonne.

### **Secteur Vie associative**

### **Anciens combattants : 83,55 K€ (+ 0,06 %)**

Ce programme comprend la subvention à l'office national des anciens combattants (45,05 K€), les subventions pour drapeaux et gants (2 500 €), ainsi que les subventions aux associations d'anciens combattants (36 K€). Même si, d'un point de vue comptable, les crédits sont rattachés à la vie associative, les anciens combattants contribuent au devoir de mémoire, décliné dans le cadre du Plan citoyen.

### **Accompagnement de la vie associative : 403,2 K€ (stable)**

La nouvelle délibération Vie Associative n°2019-02-0007 votée le 29 mai 2019 a permis de redéfinir le plan d'actions et d'impulser de nouvelles actions.

Le Département, dans le cadre de l'accompagnement global des associations continue d'offrir un nombre important de formations gratuites pour toutes les associations, que ce soit dans le domaine juridique, sur les ressources humaines, la comptabilité, la bureautique, la méthodologie de projet, la communication, les 1er secours... Certaines formations ou ateliers sont créés à la carte, au regard d'un besoin spécifique émis, le plus souvent par une collectivité pour son réseau associatif. Un budget de 110 K€ par an y est consacré.

Afin de davantage diffuser les dispositifs d'accompagnements proposés aux associations, dont les formations, le service a été présent sur 40 forums associatifs en septembre 2019, permettant ainsi de rencontrer les associations, et de communiquer sur les actions du Département. A cela s'ajoute l'animation de soirée associative dans les villes soit sur des thèmes précis (ex : le bénévolat), soit sur la vie associative plus généralement.

Le pôle des chargés d'accompagnement répond aux questions des associations, et va à leur rencontre sur le terrain, prochainement dans les Maisons de l'Essonne.

Par ailleurs, **une mesure nouvelle de 17 K€** est proposée pour élargir le marché accompagnement juridique des associations à un accompagnement comptable, au regard des situations de plus en plus complexes que rencontrent les associations (URSSAF, calcul des retraites, fiscalité...)

Le dispositif de subvention Clubs de Loisirs 3ème âge a été étendu aux foyers ruraux de l'Essonne (50 000 €). Il est renforcé par **une mesure nouvelle de 8 000 €** au titre de la subvention de l'université du temps libre. Elle sera prélevée à hauteur de 3 000 € sur l'enveloppe des Clubs de loisirs en sous réalisation depuis plusieurs années.

Le soutien aux associations en difficulté a été renforcé dans le cadre de la nouvelle délibération, afin de permettre différents accompagnements (36 K€).

Ce programme intègre également le Point d'Accompagnement au Numérique des Associations (PANA) lancé en juin 2019, par une journée de formation, concomitamment à un appel à projet sur les outils numériques à destination des associations, (177,2 K€). Un second temps fort sur le sujet est programmé le 25 janvier 2020 afin de renforcer l'appropriation des outils numériques pour la vie des associations.

Une action de mobilisation / formation à destination des entreprises au mécénat de compétence va également être lancée.

Le site internet association.essonne.fr a été actualisé, et devrait être refondu en 2020, et un plan de communication a été réalisé avec la nouvelle délibération, entraînant un réel repositionnement du Département auprès des associations.

## **Secteur *Egalité et lutte contre les discriminations***

**Citoyenneté : 202,5 K€ (- 39,6%)**

La politique citoyenneté a été refondue en 2019 avec le vote en Assemblée départementale du 27 mai du Plan départemental de développement de la citoyenneté et d'affirmation des valeurs républicaines (délibération n° 2019-02-0009 du 27 mai 2019).

Les enjeux stratégiques sont de :

- faire de la citoyenneté une cause commune sur le territoire et au sein de l'institution,
- réaffirmer la place du Département sur des enjeux de société transversaux portés par plusieurs politiques publiques (citoyenneté, jeunesse, éducation, sport, culture...).

Et de manière plus opérationnelle, il s'agit :

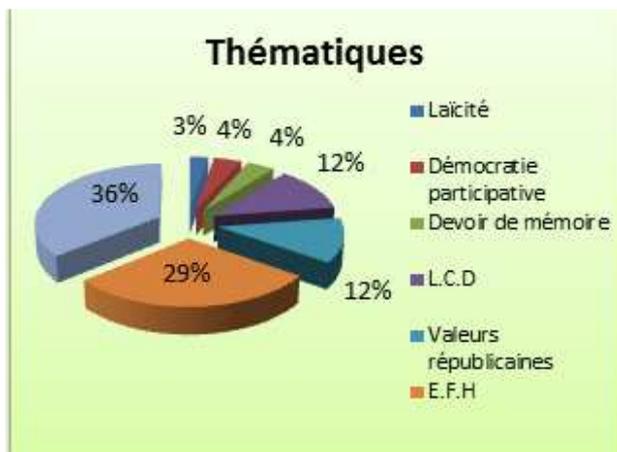
- d'associer les acteurs du département à l'élaboration de la version actualisée du plan et à sa mise en œuvre partagée en tenant compte des spécificités du territoire,
- de faire du plan citoyenneté un outil transversal de développement de la citoyenneté en associant étroitement les directions concernées au bilan et aux nouvelles perspectives d'actions.

Il se décline en 4 axes :

- Participer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes générations
- Développer les valeurs du pacte Républicain
- Promouvoir la démocratie participative dans la mise en œuvre des politiques publiques
- Faire vivre le devoir de mémoire

L'engagement des acteurs associatifs essonniers et des collectivités en matière de citoyenneté est nécessaire pour la mise en œuvre du plan. Il est encouragé par la mise en place d'appel à projets portant principalement sur les thématiques de l'égalité femmes/hommes et prévention et lutte contre les discriminations. La majeure partie des actions s'adresse principalement aux enfants et adolescents ; les citoyens de demain. Cet appel à projets, permet la mise en place d'actions concrètes, sur l'ensemble du territoire de l'Essonne.

En 2019, une augmentation importante du nombre de projets réceptionnés et présentés a été constatée (126 dossiers reçus, 75 dossiers en 2019 présentés en CP contre 50 en 2018), en raison notamment de la relance de la dynamique sur cette thématique. Cet appel à projets finance principalement des associations (66%), 30% sont des collectivités, et le reste des Centres Communaux d'Action Sociale ou autres organismes bénéficiaires. Pour les collectivités, une priorité a été donnée aux actions menées par les Conseils Municipaux d'Enfants et les Conseils Municipaux de Jeunes. Les thématiques les plus abordées sont l'encouragement à l'engagement citoyen et les actions destinées à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Nord Est du département est plus dynamique avec un nombre plus important de projets. Cependant, le Sud Essonne se mobilise et compte également de plus en plus de porteurs de projets. Le Département multiplie d'ailleurs les initiatives pour encourager les projets en Sud Essonne.



Légende :

L.C.D : lutte contre les discriminations

E.F.H : Egalité Femmes hommes

La dynamique lancée en 2018, avec l'organisation de rencontres sur les territoires afin de présenter des projets à tous les partenaires, et permettre une mutualisation de ressources, d'outils et d'idées a permis de relancer le réseau des collectivités citoyennes. Dès la rentrée 2019, les collectivités essonniennes ont pu bénéficier d'une formation sur la réalisation du rapport de situation comparée et le lancement d'une démarche égalité femmes/hommes. Cela a été rendu possible grâce à l'adhésion au centre régional de ressources pour l'égalité femmes-hommes, Hubertine Auclert, actée pour la durée du nouveau plan citoyenneté (BS 2019 a été inscrit au BP 2020 (6 000 €)). Cette dernière permet ainsi au Département d'accompagner davantage les collectivités dans la mise en place une politique intégrée pour l'Egalité Femmes/Hommes.

Un axe va également être développé sur l'égalité en ruralité, dans la poursuite de la manifestation autour du rapport réalisé par le centre Hubertine Auclert « Femmes et ruralité » qui a rencontré un beau succès. Elle a permis de réunir près de 50 personnalités (présidents d'associations, parlementaires, élus locaux...).

Les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie... se poursuivent, notamment avec la préservation du Prix Ilan Halimi, ouvert aux collégiens, lycéens, et collectivités. Il permet aux enfants de travailler sur l'antisémitisme, en lien avec le programme d'histoire, et d'échanger avec des représentants de différentes communautés religieuses.

Malgré cet élan, l'enveloppe prévue pour les appels à projets citoyenneté a été maintenue à 150 K€.

Le Plan citoyenneté inclut un axe devoir de mémoire, qui se concrétise par des actions avec le monde combattant autour de commémorations et de projets spécifiques portés par les associations d'anciens combattants. Réunies régulièrement en 2019 et prochainement en 2020, elles co-élaborent avec le Département un plan d'actions pour célébrer la mémoire de la 2<sup>de</sup> guerre mondiale.

**Trois mesures nouvelles** sont proposées :

- Un réseau des Conseils municipaux d'enfants et de jeunes a été lancé. Il s'agit là d'un véritable outil d'éducation à la citoyenneté. Cette action spécifique vers les CME/ CMJ consiste, d'une part, à les mettre en réseau, tant les animateurs que les enfants, mais également faire le lien avec les jeunes ambassadeurs et les autres instances de participation des jeunes. D'autre part, il s'agit de soutenir et d'accompagner les villes, qui le souhaitent, dans une démarche de création, avec un

guide et accompagnement méthodologique, ainsi que la fourniture d'outils, type jeux pédagogiques, charte de fonctionnement, et la création d'un objet ou œuvre qui leur soit dédiée. **(10 K€).**

Le 19 octobre 2019, 105 jeunes conseillers municipaux de toute l'Essonne se sont réunis à Chamarande, et ont, durant l'après-midi, travaillé sur les Fake news, l'égalité filles/garçons, suivi d'un temps d'échange avec les élus, députés et sénateurs du Département.

- L'adhésion au centre Hubertine Auclert dans le cadre du nouveau plan citoyenneté décidée dans le cadre du BS 2019 a été inscrite au BP 2020 **(6 500 €).**

- La subvention aux collèges pour les frais de transports des élèves dans le cadre du projet devise républicaine **(7 000 €).**

Au regard de la mise en place du Plan Sécurité et Prévention de la délinquance, les dépenses suivantes, relatives à la thématique des violences faites aux femmes sont également transférées à la Direction de la Sécurité et de la Prévention (147,65 K€) :

- Subvention à l'association Léa : 15 K€
- Subvention à l'association Paroles de femmes : 36,65 K€
- Subvention à l'association Femmes solidarités 91 : 39,95 K€
- Subvention à l'association Centre d'information des droits des femmes et des familles : 56,06 K€

Ce programme affiche une baisse de 39,6% en raison du transfert à la Direction de la Sécurité et de la Prévention. Il n'y a donc pas de baisse au global dans la collectivité.

## Dépenses de fonctionnement facultatives

### **Secteur Vie associative**

- **Subvention de fonctionnement aux syndicats et associations:**

Ce programme est relatif aux dépenses d'adhésions et cotisations (Assemblée des Départements de France et AFIGESE), subvention aux associations d'élus (Union des Maires de l'Essonne principalement) et subvention aux syndicats (CGT, FO, CFDT...).

Le montant proposé au BP 2020 est de 405 160 € soit une baisse de -11,95 % par rapport au BP 2019 et se détaille par :

- le maintien des montants pour la ligne relative aux adhésions/cotisations
- le maintien du montant des subventions aux unions départementales d'organisations syndicales (UDOS)

Des négociations relatives au bâtiment « La Bourse du travail » à Evry sont toujours en cours avec les UD depuis le printemps 2017.

- l'augmentation de la subvention aux associations d'élus.

Le Département subventionne l'UME depuis de nombreuses années : à la hausse (+13,64 % en 2015 ; +8 % en 2016 ; +1,85 % en 2017) puis de manière constante depuis 2017.

Il est proposé au BP 2020 d'augmenter le montant à 125 K€.

## Politique Sport

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P09 Sport	Obligatoire modulable	409 403,00	428 727,00	4,72%
	Partagée	6 808 345,00	6 882 559,00	1,09%
P09 Sport	Somme :	7 217 748,00	7 311 286,00	1,30%

### Le sport en Essonne:

#### Chiffres clés :

=> 2020 : 4,9 M€ pour le développement de la pratique sportive (+ 2,01 %) et 1,5 M€ pour la mission de service public sur les îles de loisirs

631 clubs sportifs soutenus en 2019 pour 1 142 820 €

.67 clubs sportifs de haut niveau accompagnés pour 1 968 270 €

.57 Comités Sportifs partenaires pour un montant d'aides de 1 128 829 €

.2 Champions du Monde essonnien en 2019 en Judo et triathlon

.Des appels à projets pour impulser, soutenir et innover : le sport féminin en 2018 :16 projets pour un montant de 51 265 € ; sport santé en 2019 : 22 projets pour un montant de 77 940 €

.21 Ambassadeurs du sport représentent le Département et apporte des contenus de citoyenneté dans les territoires de l'Essonne. 20 manifestations événements ont eu lieu dans les 7 territoires en 2019 pour près de 5 000 jeunes impactés

.Une trentaine de matches/ événements chaque année au stade Bobin avec une fréquentation du stade de près de 30 000 personnes

.56 manifestations organisées par le mouvement sportif en 2019 pour 143K€ (2018 : 35 pour 108K€)

.La coupe du monde de football féminine en Essonne en 2019 : près de 6 000 jeunes filles et garçons participants et 300 essonnien présents au match d'ouverture au Parc des Princes le 7 juin 2019 ; lancement de la dynamique JOP Paris 2024

#### Mesures phares :

.Le sport santé et la médecine du sport à l'appui du Pôle Départemental de la Médecine du sport : lancement du diagnostic avec les acteurs du sport et de la santé. Un premier appel à projets lancé avec 23 projets retenus en 2019

**Le sport de nature** : diagnostic engagé pour un projet sport nature et un plan d'action pluriannuel ambitieux.

**L'étude et le lancement du village sportif ou Hub sportif départemental, en lien avec le Cluster sport** : phase de pré programmation lancée pour la définition du cahier des charges à l'appui de l'expression des besoins des acteurs du sport.

**Une nouvelle dynamique lancée pour les îles de loisirs d'Etampes et de Draveil**, et 1,5 M€ pour le financement du projet de mission de service public chaque année sur les deux îles de loisirs

Les orientations de la politique sportive « jouons collectif » adoptée en 2017 et révisée en septembre 2019 ont été définies comme suit :

- Le Département se positionne comme animateur du territoire. Il souhaite asseoir sa politique sportive en associant les acteurs du territoire tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre des dispositifs. Ainsi, le Département se positionne comme animateur territorial de la politique sport notamment sur les politiques sport santé, le sport nature, lancée en 2019,

Le Département se veut aussi initiateur et assembleur pour de nouveaux partenariats innovants : la mise en place d'un hub sportif sur le stade Robert Bobin illustre cette volonté,

- Une politique sportive départementale plus optimisée, visible et simplifiée,

- Mise en œuvre d'une plus grande équité entre les clubs du fait notamment de la mise en place de forfait pour les clubs de haut niveau en fonction du niveau,

En 2019 le lancement de 3 projets stratégiques départementaux a été réalisé :

- **Le sport santé** : Avec la création d'un collectif partenarial, le Département a engagé un diagnostic avec l'université d'Orsay pour recenser l'ensemble des actions et acteurs en matière de sport santé sur le territoire. Des enjeux devront être dégagés de ce diagnostic qui aboutira en 2020 à l'écriture du projet départemental du sport santé en Essonne avec un plan d'actions pluriannuel construit avec les acteurs les plus engagés du sport santé en Essonne. Des premières actions ont cependant été lancées en octobre 2019 pour impulser la démarche au service des acteurs du territoire.

- **Le sport nature** : Un diagnostic est engagé avec un prestataire spécialisé pour recenser l'ensemble des actions et acteurs en matière de sport nature sur le territoire. Des enjeux devront être dégagés de ce diagnostic qui aboutira en 2020 à l'écriture du projet départemental du sport nature en Essonne avec un plan d'actions construit avec les acteurs les plus engagés du sport nature au sein du Département. Cette démarche devra nourrir la réflexion sur la CDESI et initier le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)... Un nouveau dispositif de financement des petits équipements fixes et mobiles a été voté le 30 septembre pour soutenir le développement du sport santé et du sport de nature.

- **Le stade Robert Bobin** : Une nouvelle dynamique engagée au service du mouvement sportif essonnien dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024 :

Le stade Robert Bobin étant questionné vis-à-vis des besoins du territoire, des évolutions de société, du projet politique départemental, de l'usage et de l'utilité d'une telle infrastructure, le Département a décidé d'engager en 2018 une étude pour le repositionnement stratégique et financier du Stade.

Le scénario retenu par le Département consiste à fédérer sur l'équipement Robert Bobin les acteurs sportifs essonnien autour de la création d'un village sportif, d'un Centre Départemental

de la Médecine du sport et de la Santé par le sport, ainsi qu'un équipement sportif innovant « outdoor » et ouvert au grand public. Ce village ou « Hub sportif » permettra de rassembler les acteurs du sport départementaux (CDOS, Comités, ANDIISS, MEDEF Sport, Direction des sports du CD91...) et de créer un pôle de d'animation, de ressource, de service et d'innovation au bénéfice des acteurs du sport essonnien : des compétences et des services supplémentaires en mutualisant les moyens financiers mobilisés.

Le nouveau projet de positionnement du Stade Robert Bobin est développé en lien, en cohérence et en complémentarité avec le projet du Cluster Grand Paris Sport et dans l'optique de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La collectivité départementale a mandaté la Société Publique Locale « Essonne Aménagement » pour élaborer un préprogramme de l'opération. Ce village ou hub sportif a pour ambition de rassembler, coordonner les acteurs du territoire du sport et devra être un lieu d'animation notamment pour les projets stratégiques que sont le sport santé et le sport nature.

#### Une organisation adaptée aux ambitions en matière de politique sportive :

Les missions essentielles de la direction des sports consistent à :

- Mettre en œuvre la politique sportive
- Soutenir techniquement et financièrement les acteurs sportifs,
- Accompagner les acteurs du sport essonnien
- Gérer les équipements sportifs départementaux.

La révision de la politique sportive en 2017 et 2019, la mutualisation des moyens événementiels et la création des SGR ont permis d'optimiser l'organisation des missions et des moyens avec une direction composée de 33 postes et une masse salariale estimée à 1 563 K€ en 2020. Cette équipe est renforcée par un agent en parcours emploi compétence.

Les heures supplémentaires couvrent principalement les événements organisés par le Stade Bobin.

#### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
Sport	Obligatoire modulable	409 403,00	428 727,00	4,72%
	Partagée	6 808 345,00	6 882 559,00	1,09%
Sport	Somme :	7 217 748,00	7 311 286,00	1,30%

## Dépenses de fonctionnement partagées

### Secteur Sport

- **Iles de loisirs : 1,55 M€ (stable)**

En 2019, un nouveau modèle sur l'île de loisirs d'Etampes a été engagé dans le cadre d'un partenariat étroit entre la Région Ile de France, l'Agglomération de l'Etampois, le Département et le syndicat (SMEAG). L'objectif est ainsi de renforcer la mission de service public, de moderniser l'offres de services et d'activités pour la population en limitant les coûts pour les collectivités. Le déploiement d'une Délégation de Service Public doit permettre de voir le modèle économique et financier s'améliorer avec le renforcement de la pertinence sociale de la Base.

Une nouvelle DSP est également en cours d'attribution pour l'île de loisirs du Port aux Cerises à Draveil, et une démarche de partenariat renforcé est engagée.

2019 a vu la réalisation de l'audit de l'île de Loisirs d'Étampes avec le déploiement de la délégation de service public associée. En 2020, le travail sur la refonte de la gouvernance (assistance estimée à 10 K€) est poursuivi avec la mise en place de nouvelles actions locales éducatives, sociales et solidaires qui seront portées dans le cadre des contrats d'objectifs des Comités sportifs.

Des économies sont attendues sur le moyen terme grâce à la mise en place de la Délégation de Service Public (DSP) mais, sur le court terme et donc sur 2020, les dépenses seront stables.

En effet, l'installation d'un nouveau modèle délégué en année une, n'occasionne pas de réduction de charges. Il est donc proposé d'inscrire le montant de 1 540 000€ pour les deux îles de loisirs, correspondant aux dépenses réalisées en 2019 sur la base d'une météo favorable.

Sur l'île de Loisirs du Port aux Cerises, le Département va renforcer sa présence pour contribuer pleinement au pilotage du projet et travailler de concert avec les équipes du SMEAG.

Le montant de la subvention départementale de 1 615 403 € en 2019 se décompose comme suit:

=> Étampes : acompte 2019 : 621 737 €, solde 2018 : 191,68 K€,

=> Draveil : acompte 2019 : 463 101 €, solde 2018 : 338,87 K€

L'enveloppe pourra être réajustée en cours d'exercice en fonction du solde 2019 et des négociations conduites dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public du Port aux Cerises.

Les deux DSP sont contractualisées sur des durées courtes, 5 années car les acteurs restent dans l'attente des évolutions des modes de gestion et de la gouvernance que devrait proposer la Région suite aux observations formulées par la Chambre régionale des Comptes sur la gestion et la gouvernance des îles de loisirs.

### **Développement de la pratique sportive : 4,88 M€ (+2,01 %)**

La politique sportive départementale soutient l'ensemble des acteurs du sport essonnien (clubs comités sportifs départementaux, associations, collectivités territoriales...) dans la réalisation de leurs projets sportifs. Le soutien financier du Département permet également le déploiement de ses orientations politiques sportives prioritaires dans les territoires.

Les axes stratégiques sont composés des différents secteurs caractérisant le sport essonnien : le sport pour tous, le sport de haut niveau, l'accompagnement des acteurs du sport, le sport féminin, le sport en direction des personnes en situation de handicap... Le sport santé, le sport nature et le sport de très haut niveau en lien avec les jeux Olympiques seront les marqueurs du projet sportif 2020.

Les dispositifs sont : le soutien au fonctionnement et le développement de la pratique sportive de haut niveau ; Le soutien aux manifestations sportives à fort rayonnement, le financement pour l'investissement du matériel sportif et les appels à projets pour soutenir le développement et l'innovation sportive et sociale.

- ✓ **En matière de sport pour tous** : (*Dont sport & femmes, handisport...*) plusieurs acteurs sont accompagnés :

**Les clubs sportifs** : A travers le mouvement sportif local et toutes les structures qui le composent, le sport représente un vecteur de valeurs au service de l'éducation et plus largement de la citoyenneté... En complément de l'accompagnement des collectivités locales, le Département soutient le fonctionnement financier des clubs sportifs en attribuant un forfait de 7€ par licencié (inscrits sur les listes fédérales). La baisse constatée au niveau des clubs est due à la suppression de l'aide au fonctionnement aux clubs < 30 licenciés.

Sur la période 2017-2019, le périmètre d'intervention pour ce dispositif se traduit comme suit :

<b>2017*</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>	
Clubs	Soutien	Clubs	Soutien	Clubs	Soutien
711	1 214 006 €	618	1 161 262 €	631	1 142 820 €

*\*Ancienne délibération 2012 – Nouvelle délibération « Jouons collectif » à compter du 13/11/2017*

**Les comités sportifs départementaux** : Le soutien du Département vise à favoriser l'organisation, la promotion et l'animation des disciplines sportives en Essonne. Le Département souhaite responsabiliser les Comités sportifs départementaux en tant que chef de fil de l'action des fédérations sportives au niveau du territoire départemental. Ainsi sous le pilotage du Comité Départemental Olympique et Sportif, la mission des Comités sportifs départementaux est réaffirmée majeure pour le territoire afin d'animer et mettre en œuvre les priorités politiques et sociétales du Département.

Le soutien départemental au projet sportif territorial du comité se traduit par :

- **Une aide au fonctionnement** et aux actions régulières, répondant aux missions fédérales réglementaires des disciplines,
- **Une aide aux projets spécifiques** visant à soutenir des actions novatrices et exceptionnelles, particulièrement efficaces ou à forte valeur ajoutée pour le territoire et sa population dans les thématiques suivantes : l'animation territorialisée à destination des jeunes et des publics éloignés de la pratique sportive, la féminisation du sport, l'accès au haut-niveau des jeunes, l'emploi et la formation professionnalisante des métiers du sport, le développement du sport en milieu scolaire, du sport santé développement et des sports de nature.

Une classification par typologie de disciplines permet un accompagnement plus pertinent des partenaires :

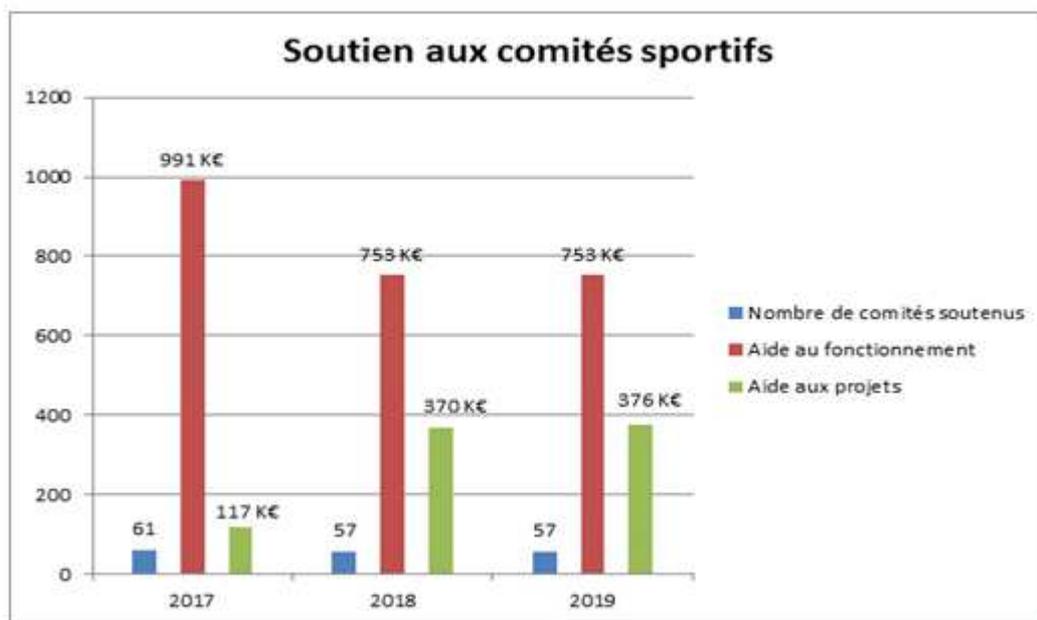
- catégorie 1 : Les disciplines unisports olympiques (aide au fonctionnement calculée au regard du nombre de licenciés. Le montant du point par licencié est fixé à 4€)
- catégorie 2 : Les disciplines unisports non olympiques (aide au fonctionnement calculée au regard du nombre de licenciés. Le montant du point par licencié est fixé à 4€)
- catégorie 3 : Les disciplines multisports (aide au fonctionnement attribuée au regard de la demande du comité)
- catégorie 4 : Les comités dont le projet sportif territorial participe largement à la mise en œuvre des nouveaux axes stratégiques de l'action départementale.

	<b>2017*</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Nombre de comités soutenus</b>	61	57	57
<b>Aide au fonctionnement</b>	990 911 €	752 538 €	752 629 €
<b>Aide aux projets</b>	117 250 €	369 950 €	376 200 €
<b>Total soutien aux comités sportifs</b>	<b>1 108 161 €</b>	<b>1 122 488 €</b>	<b>1 128 829 €</b>

*\*Ancienne délibération 2012 – Nouvelle délibération « Jouons collectif » à compter du 13/11/2017*

On peut constater qu'il y a eu une légère hausse du soutien entre 2017 et 2018 lors du passage de la nouvelle délibération « Jouons collectif » et que le soutien aux comités sportifs est constant entre 2018 et 2019.

La nouvelle délibération a également permis aux comités de développer des projets spécifiques à forte valeur ajoutée pour le territoire et sa population et ainsi contribuer à la déclinaison de la politique sportive départementale. En effet, le soutien aux projets a doublé entre 2017 et 2018 et a encore augmenté entre 2018 et 2019.



=> Le Département met l'accent progressivement sur le soutien aux projets et dans l'objectif de développer des thématiques de société comme jugées prioritaires : la pratique féminine, le sport pour les personnes en situation de handicap, la formation des jeunes...

**Les appels à projet :** En 2019, un appel à projet sport santé ont permis d'attribuer une aide globale de 77,94 K€ avec 22 projets retenus sur 65 déposés. En 2017, les thématiques étaient le sport pour tous et l'éducation par le sport (61 projets pour 54,77 K€), et en 2018, sport et femmes (16 projets pour 51,26 K€).

La délibération « Jouons collectif » a permis de mettre en place des appels à projets thématiques spécifiques (femmes et sport en 2018 et sport santé en 2019). En 2017, les partenaires pouvaient prétendre à une aide au projet sur de multiples thématiques, ce qui explique le nombre plus important de projets soutenus (éducation par le sport, quartiers Politique de la Ville, etc.). Ces chiffres montrent l'accent qui est mis sur la qualité des actions menées par les partenaires, ainsi que l'accompagnement exacerbé du Département au regard des grands projets menés pour les prochaines années. Comme pour les Comités, l'accent est mis sur le soutien aux projets et dans l'objectif de développer des thématiques de société jugées prioritaires.

✓ **En matière de sport de haut niveau :**

Le soutien au haut niveau vise à encourager l'excellence comme vecteur de promotion du sport pour tous et du territoire essonnien. Plusieurs dispositifs y contribuent : le soutien aux clubs de haut niveau, aux clubs ambitions sportive, le dispositif ambassadeurs du sport essonnien, les manifestations sportives ainsi que l'aide à la préparation olympique. Le sport de haut niveau est un élément représentatif du dynamisme du Département de l'Essonne en matière de réussite sportive. La qualité des structures de formation sont aussi le signe de la bonne santé du sport de haut niveau. Fait majeur en 2019 : l'Essonne a célébré deux Champions du Monde en triathlon masculin et en judo féminin.

**Les clubs sportifs de haut niveau**, selon trois échelons de classification, sont les véritables vitrines du sport sur le territoire.

Ce soutien s'opère, sous la forme de contrat d'objectifs, autour de grands axes que sont l'accès et la participation au plus haut niveau de compétition, les sportifs identifiés sur les listes ministérielles, la préparation et l'encadrement, et la formation.

En 2019, 67 clubs sont subventionnés pour un montant d'environ 1,97 M€. Ces chiffres sont sensiblement identiques depuis 2017.

En 2019 et à l'écoute de l'actualité sportive, il est proposé aux clubs une aide à la préparation préolympique des sportifs :

- 16 sportifs de haut niveau identifiés, potentiellement sélectionnables au JOP de Tokyo 2020
- 9 clubs Essonniers représentés
- Une aide globale de 77 200€

**Les Ambassadeurs du sport** : un dispositif au service de la citoyenneté et du rayonnement de l'Essonne : Le Conseil départemental a souhaité constituer un groupe d'ambassadeurs du sport de l'Essonne afin de :

- Créer du lien entre le sport de haut niveau, le sport de proximité et les jeunes essonniers
- Favoriser la transmission des valeurs du sport auprès des collégiens et plus généralement auprès des essonniers

21 ambassadeurs du sport liés au Département par une Convention pluriannuelle (2018-2020), pour un montant de 160 K€.

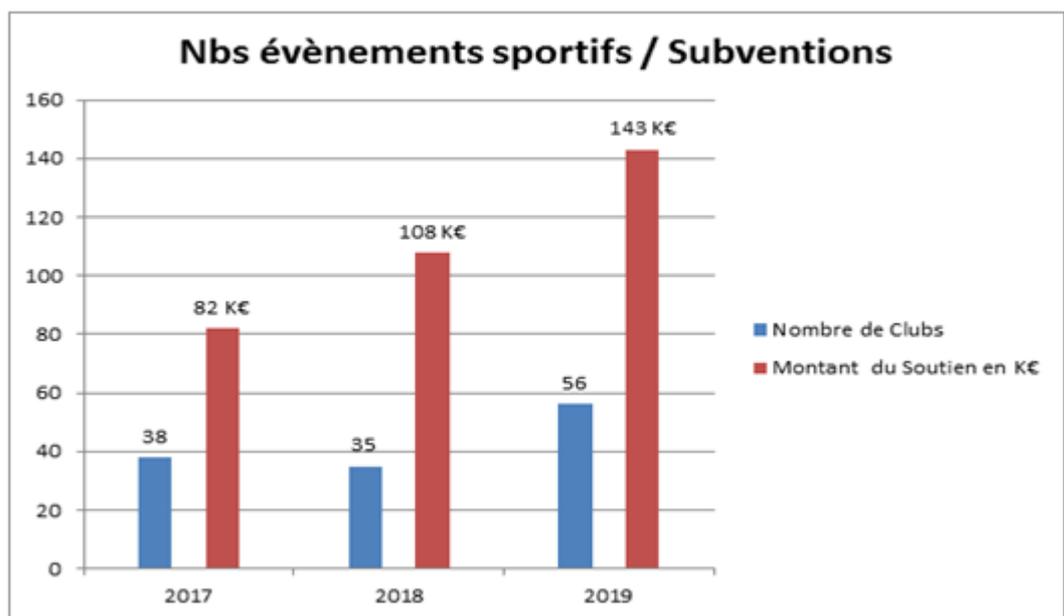
Des Ambassadeurs du sport aux résultats probants :

- 2018 : Lina Guerin, 2<sup>ème</sup> aux Championnats du Monde de rugby à 7, Sam Avezou, champion du Monde de bloc, Laurianne Lamperin, médaillée de bronze par équipe aux championnats d'Europe de Tumbling, Delphine Mancini, médaillée d'argent aux championnats d'Europe de boxe,
- 2019 : Vincent Luis, champion du Monde de triathlon, Pascal Martinot Lagarde, médaillé de Bronze au 110m haies, Kilian Le Blouch, médaillé d'argent aux championnats du Monde de judo.

Chiffres clés : Sur la saison sportive 2018-2019, les ambassadeurs du sport sont intervenus dans les 7 territoires de l'Essonne, pour un total de 20 interventions et 60 présences individuelles pour cette première année de mise en œuvre du dispositif.

### **Les manifestations sportives pour la valorisation des territoires:**

Le Département soutient les événements sportifs majeurs pour contribuer à l'animation sportive et la dynamique d'attractivité du territoire. Les manifestations de portée internationale, nationale et celles relevant d'un intérêt prégnant pour l'Essonne en termes de fréquentation et de sujets sociétaux s'imposent fortement et progressivement, notamment en 2019 avec une vingtaine d'événements supplémentaires.



A retenir en complément : 2 grands évènements d'intérêt départemental soutenus par le Conseil départemental sur une enveloppe spécifique au Secrétariat Général: le meeting aérien de Cerny et le meeting d'athlétisme de Montgeron

**Concernant les dépenses liées au développement de la pratique sportive que ce soit le sport pour tous ou le haut niveau les axes spécifiques 2020 sont les suivants :**

- Ajuster et renforcer le déploiement de la politique sportive votée en 2017 :

2020 va constater des modifications du dispositif haut niveau par l'élargissement de la liste de référence des athlètes de haut niveau aux collectifs nationaux, ainsi que par la prise en compte des compétitions internationales comme critère de classification.

Un dispositif de soutien aux athlètes présélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de TOKYO 2020 est également engagé pour les athlètes présélectionnés. En 2020, il se traduira par une **mesure nouvelle de 20 K€** permettant de soutenir les athlètes médaillés.

- Poursuivre la dynamique des ambassadeurs sport en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2020 et 2024

Fort de l'expérience 2018-2019 avec 11 actions conduites entre octobre 2018 et juillet 2019 au service des partenaires de l'Essonne pour plus de 2 500 Essonnais concernés, la deuxième saison va conforter ce dispositif en volume et en qualité d'intervention. Les deux piliers sont la mise en place d'actions au plan éducatif, sportif, pédagogique et vectrices de messages de citoyenneté mais aussi la mise en place d'une stratégie de communication valorisant le Conseil départemental et son projet politique sportif.

Dans le cadre des JOP Paris 2024, le Département va être labélisé « Terre de jeux 2024 » répondant à de nombreux critères proposés par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Avec un appel à projet dédié notamment, le Conseil départemental va inciter des actions et évènements liés aux JOP de TOKYO comme autant de marqueurs pour anticiper les JOP de Paris. Si la Direction des sports va investir du temps et de la compétence sur ce sujet, il n'y a pas d'impact prévu sur le budget en 2020.

2020 étant une année de renouvellement de l'équipe des ambassadeurs de l'Essonne, **une mesure nouvelle de 15 K€** est inscrite pour prévoir un événement avec les nouveaux lauréats. Un nouvel appel à candidature sera lancé et « un team building » sera organisé pour développer la cohésion du groupe comme pour la première édition en 2018.

- **Déployer opérationnellement les projets « sport santé pour tous les essonniens » et « sport de nature en Essonne »**

En 2019, le collectif du sport santé pour tous les Essonniens a été engagé. La dynamique partenariale est lancée et la phase de diagnostic sera déployée dès l'automne. Cette étape va permettre d'écrire le projet départemental et de définir le plan d'actions pluri annuel.

Au printemps-été 2020 une délibération permettra d'inscrire durablement cet axe comme une action permanente et mobilisant des moyens accrus. Dans cette attente et comme marqueur opérationnel, un appel à projet sport santé a été lancé en juin et se réalisera sur la fin de l'exercice budgétaire 2019 et sur le début de l'année 2020.

Dans le budget global dédié au sport, des critères additionnels sont ajoutés sur différents dispositifs afin de permettre de financer à très court terme des projets sport santé : investissement matériel sportif, manifestation... Une nouvelle ligne budgétaire est proposée par anticipation par la mise en place du financement de « petits équipements sportifs fixes ou mobiles » dans les territoires. Les collectivités devront proposer des projets éducatifs et pédagogiques associés.

En octobre 2019, la phase d'étude diagnostic a été confiée à l'Université d'Orsay avec 3 chercheurs et 23 étudiants de la filière STAPS. Ce travail va permettre ensuite de formaliser le projet départemental et de définir le plan d'actions pluri annuel.

En ce qui concerne le développement des sports de nature en Essonne, une démarche de projet est aussi engagée s'appuyant également sur un diagnostic pour la formalisation du projet départemental des sports de nature en Essonne.

Le Plan Départemental des Sites et des Itinéraires et la Commission ad hoc sera déployé.

Au printemps-été 2020 une délibération permettra d'inscrire durablement cet axe comme une action permanente et des moyens accrus seront mobilisés, notamment avec un plan d'investissement d'aménagement pour la valorisation des espaces et des sites naturels. Le financement relève des Espaces Naturels Sensibles.

Dès le mois octobre 2019, des actions sport nature sont engagées comme des premiers marqueurs opérationnels : investissement matériel sportif, manifestations... Un événement départemental sport de nature est également prévu pour le printemps-été 2020 en lien étroit avec la Direction de l'Environnement du Département.

**Quatre mesures nouvelles (70 K€) sont proposées pour mettre en œuvre ces projets structurants :**

- 25 K€ au titre des subventions pour les manifestations sportives
- 30 K€ dédiés aux appels à projet sport santé et nature
- 15 K€ pour la mise en œuvre du partenariat structurant avec l'université d'Orsay sur le thème sport santé

**Pôle départemental de la médecine sportive : 13,4 K€ (- 12,99 %)**

Ce programme inclut les dépenses nécessaires au fonctionnement du pôle départemental de la médecine sportive pour les sportifs de haut niveau (marché de maintenance du matériel médical, fournitures médicales et prestations d'animation de deux conférences par des intervenants) et permet la réalisation de bilans médicaux pour environ 500 sportifs.

## Politique Environnement et développement durable

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P10 Environnement et développement durable	Facultative	608 310,00	660 550,00	8,59%
	Obligatoire modulable	3 238 258,00	2 849 125,00	-12,02%
P10 Environnement et développement durable	Somme :	3 846 568,00	3 509 675,00	-8,76%

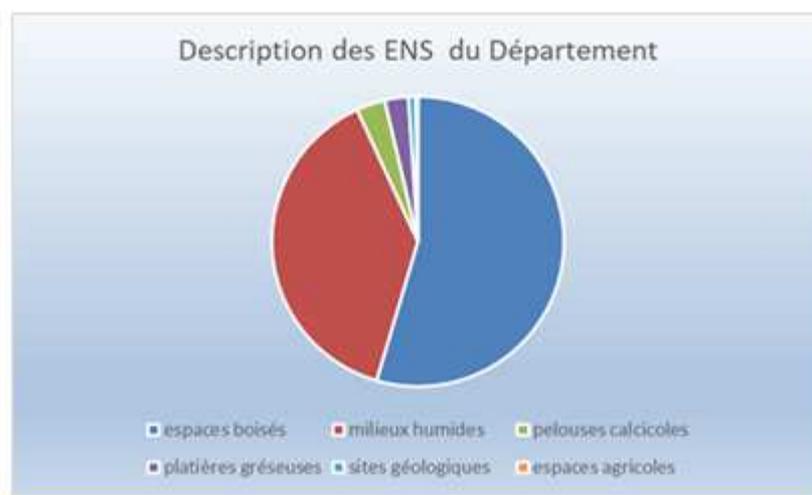
### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	Facultative	608 310,00	660 550,00	8,59%
	Obligatoire modulable	1 590 758,00	1 621 125,00	1,91%
S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	Somme :	2 199 068,00	2 281 675,00	3,76%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel	Obligatoire modulable	1 647 500,00	1 228 000,00	-25,46%
S04 Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel	Somme :	1 647 500,00	1 228 000,00	-25,46%

Le Département est propriétaire d'un patrimoine vert de près de 1 850 ha composé :

- d'une part, de 1 600 ha de milieux naturels gérés dans le cadre du schéma départemental des ENS. 41 sites dont 31 sont aménagés et ouverts au public. Figurent dans ce patrimoine, les marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine, vaste zone humide (533 ha en propriété départementale) en cours de labellisation sur la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le domaine de Montauger qui accueille la maison de l'environnement inauguré en 2018 constitue la porte d'entrée de cet espace à forte valeur écologique et écotouristique.



Et d'autre part, d'un patrimoine d'espaces verts rattachés aux équipements et infrastructures pour lequel un schéma départemental des paysages, espaces verts et jardins de l'Essonne a été adopté en mars 2019.

Ce patrimoine est constitué :

- des dépendances vertes des routes départementales, composées de 10 728 arbres d'alignement répartis sur 130 km de routes hors agglomération, 67 giratoires et 27 sections de pistes cyclables. Un objectif d'évolution du patrimoine de 4 000 arbres supplémentaires a été fixé.
- des espaces verts et jardins des propriétés départementales répartis sur 150 sites administratifs, sociaux, culturels sportifs et éducatif, le Département reprenant en effet la gestion des espaces verts des collèges, au 1<sup>er</sup> décembre 2019.
- des domaines départementaux historiques classés jardins remarquables de Chamarande (98 ha) et de Méréville (58 ha).

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

### **Secteur Environnement et développement durable pour les territoires**

#### • **Assistance technique**

Les crédits proposés permettront d'assurer la mission d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration du département de l'Essonne (missions SATESE). Cette mission est pour partie externalisée dans le cadre de marchés portant sur des prestations de prélèvements et analyses (56 K€).

Une enveloppe complémentaire de 1 K€ est sollicitée pour l'acquisition de fournitures et petits matériels indispensables à l'exercice des missions réglementaires d'assistance technique départementale aux communes (visites et analyses sur des stations d'épuration).

#### • **Partenariats eau**

Une enveloppe de 14,3 K€ est proposée dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs de l'eau. Elle permettra de régler la participation du Département à l'association Aquil'Brie et à la Fédération nationale des collectivités concédantes et en régie.

- **Espaces naturels sensibles**

Le Département est responsable de la préservation des espaces naturels sensibles en Essonne. Le budget de fonctionnement de ce secteur s'élève à 1,115 M€ et doit permettre :

- d'engager d'une part, des dépenses d'acquisition de petit matériel et d'outillages nécessaires au Conservatoire des ENS pour la conduite de ses missions de gestion des milieux naturels et d'autre part, les dépenses d'entretien et de location de matériels utilisés pour la gestion des terrains départementaux (39 K€),
- de lancer des suivis écologiques permettant d'étudier l'évolution du patrimoine naturel départemental, dans le cadre d'un marché à bons de commande de prestations scientifiques (10 K€),
- de financer des actions de sensibilisation (135,2 K€) :
  - o conception, mise à jour et diffusion de supports pédagogiques (panneaux, plaquettes, expositions, animaux naturalisés, kits de bienvenue pour les Essonnais adhérant à l'opération Jardins Naturels Sensibles...),
  - o prestations de sensibilisation, prévues dans le cadre des programmes « Rendez-vous nature », des animations et événements prévus sur la Réserve naturelle nationale des Sites géologiques,
  - o achat de marchandises pour mise en vente à la Maison de l'environnement,
  - o droits d'auteur, cotisations et contributions obligatoires,
  - o rémunération d'intervenants à l'occasion des animations proposées sur les ENS,
  - o location de bus pour la visite de sites naturels hors Essonne,
  - o édition d'ouvrages dont un sur la flore locale comestible.
- de régler les dépenses liées à l'entretien des forêts domaniales essonniennes (Sénart et La Grange) et à l'accueil des scolaires sur ces massifs (100 K€),
- d'apporter une assistance matérielle aux communes pour la résorption des dépôts sauvages (5 K€),
- d'adhérer à diverses associations en lien avec la politique ENS (5 K€),
- d'apporter une aide aux associations pour les actions développées dans les espaces naturels sensibles dans le cadre de la trame verte et bleue et de la biodiversité urbaine, auxquelles s'ajoutent les aides en faveur du Comité Départemental de Tourisme Equestre (CDTE) et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) (93 K€),
- de participer à l'organisation des Assises nationales biodiversité 2020 (55 K€),
- de régler les dépenses liées à l'entretien des forêts départementales (160 K€), à l'entretien de 1 451 ha répartis en 41 sites ENS départementaux (408,5 K€) et de leurs équipements (55 K€),
- d'engager les dépenses de fournitures et de soins (7 K€) pour le bétail assurant l'entretien de prairies, les dépenses d'alimentation de ce cheptel (6 K€), l'acquisition de petites plantations, semis et semences dans le cadre de conventions agricoles ou apicoles (5,5 K€) et diverses prestations de services (8,25 K€),
- de prendre en charge divers frais de gestion : données météorologiques sur les sites départementaux, frais de garderie des massifs forestiers départementaux par l'Office national des forêts (ONF), gestion du Bois des Gelles, taxe sur les ventes de bois relevant du régime forestier, achat de bagues d'identification d'animaux ... (21,4K€),
- de s'acquitter des taxes afférentes aux sites ENS : taxes de faucardement, taxes foncières, taxes voies navigables de France (0,11 K€),

Pour les dépenses relatives aux moyens de l'institution propres aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), les dépenses sont identifiées dans des programmes spécifiques, cette politique faisant l'objet d'une recette affectée.

- **Charges ENS Moyens généraux 67,1 K€ (BP 2019 : 67,1 K€ / évolution 0 %)**

Ce programme rassemble les crédits relatifs au ménage (40 K€), frais d'impression (15,2 K€), et entretiens et locations divers pour les ENS (11,9 K€).

- **Charges ENS Ressources humaines : 35 K€ (BP 2019 : 30 K€ / évolution +17 %)**

Ce poste de dépenses comprend des dépenses de tickets restaurants (5 K€) et de frais de déplacement (25 K€) des agents des espaces naturels sensibles.

- **Charges ENS Assurances et achats : 57,6 K€ (BP 2019 : 56,5 K€ / soit une variation de 1,89%)**

40 K€ sont destinés à l'acquisition d'équipements de protection individuels (dont 30 K€ de gants pour l'opération « Essonne verte Essonne propre » qui se tient annuellement) et 4,4 K€ concernent les frais de nettoyage des vêtements.

Le programme comprend également les dépenses d'assurances fléchées sur les ENS (flotte automobile, dommages aux biens et responsabilité civile), inscrites à hauteur de 7,54 K€.

5,65 K€ sont demandés pour l'acquisition de petit matériel horticole, la quincaillerie des ENS et l'entretien et la réparation des petits matériels horticoles pour les agents des ENS dans les équipes mobiles territoriales.

- **Charges ENS Systèmes d'information : 57,6 K€ (BP 2019 : 56,5 K€ / soit une variation de 1,89%)**

Les crédits inscrits concernent la maintenance et l'hébergement de deux sites : 3,57 K€ pour Veille nature et 6,63 K€ pour Balade en Essonne.

- **Prévention santé environnement**

Pour ce qui concerne la lutte anti-vectorielle (-22,44 %), le transfert des compétences du Département dans la mise en œuvre du plan anti-dissémination des maladies transmises par le moustique tigre vers l'Agence régionale de santé en application du décret 2019-258 en date du 29 mars 2019. conduit à une réduction de l'enveloppe 2020 par rapport à celle de 2019 (-22,4%).

Les crédits proposés (47,36 K€) sont destinés :

- au versement de la cotisation à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) et à la participation pour les missions confiées à cette entente par délibération de novembre 2017 (35 K€). La lutte anti vectorielle contre le moustique tigre étant dévolue à l'ARS en 2020, la mission restant confiée à ELIZ concerne le suivi des zoonoses suivantes : échinococcose, leptospirose, toxoplasmose et maladie de Lyme.  
Pour cette dernière, le Département de l'Essonne contribue comme les autres Départements à une étude sur les tiques qui sont responsables de la maladie de Lyme en extension. L'objectif du projet est d'explorer et valider l'utilisation des chevreuils pour suivre le danger relatif à la maladie de Lyme et aux autres pathogènes à tique dans l'environnement.
- au versement d'une cotisation en tant que membre fondateur, à l'association « Laboratoire régional de suivi sanitaire de la faune sauvage » (0,12 K€).

- **Plan interne de gestion des déchets**

La proposition financera les actions du plan interne de gestion des déchets du département, dans le cadre de la nouvelle politique en faveur d'un territoire zéro déchet et de l'économie circulaire en Essonne. :

- Collecte et traitement des déchets des services pour la rotation des bennes des sites départementaux en lien avec la mise en place de nouvelles consignes de tri : 35 K€,
- Collecte dans le cadre de l'obligation de mise en place du tri des 5 flux : 30 K€,
- Collecte bio déchets des collèges (obligation réglementaire) : 110,5 K€
- Collecte et traitement des déchets spécifiques (obligation réglementaire) : D3E, piles, mobiliers... avec participation potentielle d'éco organismes : 25 K€

- **CLI des installations nucléaires du plateau de Saclay**

Il s'agit des dépenses afférentes à la Commission locale d'information (C.L.I.) des installations nucléaires du plateau de Saclay (6,65 K€).

**Secteur Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel**

- **Gestion des dépendances vertes routières**

Le budget proposé d'un montant global de 710 K€ permettra d'assurer l'entretien des giratoires sur routes départementales et de poursuivre l'effort de traitement des espèces invasives dont le traitement de la renouée du Japon.

La dégradation de la stabilité des boisements et des alignements arborés en corrélation notamment avec leur âge et état sanitaire (forte pression de maladies cryptogamiques avec dépérissement rapide et perte de résistance mécanique des bois sur frênes et platanes) sont des facteurs qui augmentent les besoins de surveillance et d'actions. Un signalement de cas de chancre coloré sur platane en Ile de France demandera le renforcement de surveillance et d'interventions.

- **Gestion espaces verts – bâtiments départementaux**

L'ouverture de crédits de 281 K€ est destinée à l'acquisition de fournitures pour la réalisation de décorations florales (75 K€) et à l'entretien des espaces verts des propriétés départementales hors collèges (206 K€).

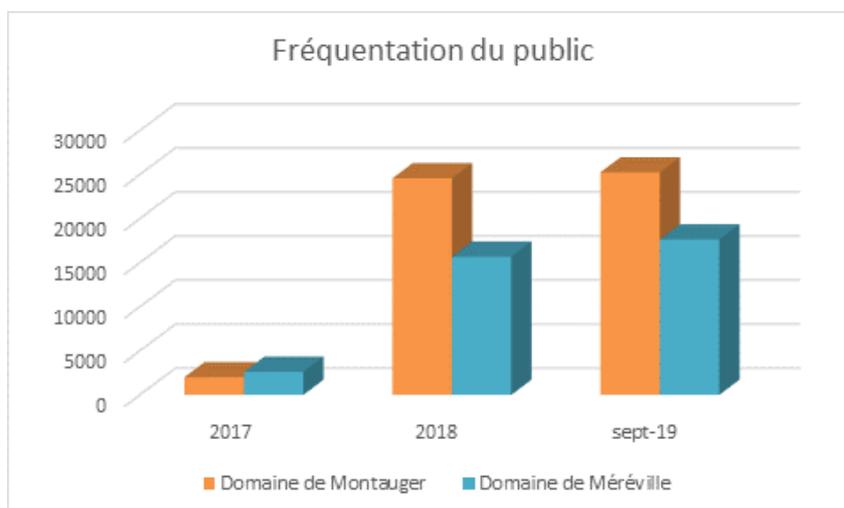
- **Domaine de Méréville**

La prévision concerne l'entretien du parc (184 K€), la subvention de fonctionnement à l'association des Amis du Domaine de Méréville (8 K€), des prestations de muséographie pour une exposition, de documentation (20 K€), de conception de produits dérivés (5 K€), de gardiennage du site (15 K€), de location de matériel pour le chantier d'insertion (5 K€).

L'année 2020 voit la poursuite des actions autour de l'ouverture au public du parc amorcée en 2018 (15 681 visiteurs en 2018 et 19 700 en 2019), l'animation du site en lien avec l'association des amis du domaine de Méréville, la mise en chantier des grands projets de restauration (pont aux boules d'or et création de Jean-Michel Othoniel, restauration des scènes historiques liées à l'eau conçues par Bélanger) et la mise en cohérence de l'aménagement avec l'actualisation du schéma directeur.

## FOCUS DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COUT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	
TYPES DE SITES	Ratio 2018 (dépenses totales/m2)
DEPENDANCES VERTES	0,24
DOMAINE MEREVILLE	0,42
DOMAINE CHAMARANDE	0,45
AUTRES PROPRIETES	2,68



Fréquentation du public		2017	2018	sept-19
Domaine de Montauger	grand public+scolaires	2 003	24 576	25 249
Domaine de Méréville	grand public+scolaires	2 605	15 681	17 633

## Dépenses de fonctionnement facultatives

### Secteur Environnement et développement durable pour les territoires

- Frais accompagnement eau**

L'inscription de 166 K€ permettra d'une part le financement des dépenses de prélèvements et d'analyses d'eau dans le cadre du projet « Baignade en Seine (100 K€) et d'autre part, le pilotage du Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) sud – Essonne pour 60 K€.

- Concours prix labellisation espaces verts**

La proposition de 23,6 K€ financera les dépenses du concours départemental de fleurissement (organisation et prix).

- **Aide pour la protection animale**

Ces crédits sont destinés à l'accompagnement des associations qui œuvrent dans le domaine de la protection animale dans le cadre de contrats d'objectifs (68 K€).

- **Partenariats développement durable**

La proposition, d'un montant total de 138,26 K€, recoupe des mesures variées :

- participation aux charges de fonctionnement de l'Inspection générale des carrières des départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise (2,9 K€),
- participation du Département au réseau francilien de surveillance de la qualité de l'air mis en place par AIRPARIF qui permet la surveillance de la qualité de l'air en Essonne, cotisation à l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (O.R.D.I.F.), contribution au réseau Bruitparif qui suit la question des nuisances sonores en Ile-de-France et donc en Essonne, et adhésion à l'association Ville et Aéroport depuis 2018, (60,86 K€),
- participation du Département aux réseaux du développement durable à l'échelle nationale (Comité 21) et européenne (Energy Cities) (7,5 K€),
- subventions aux associations développement durable et soutien aux partenaires locaux du développement durable dans le cadre de l'organisation du Prix de l'innovation durable, participation aux conventions du Département avec Terre & Cité et le Pôle ABIOSOL, au titre du développement durable: 67 K€.

- **Résorption de déchets hors RD**

La proposition de 110 K€ permettra de financer les dispositifs prévus dans le cadre de la nouvelle politique déchets adoptée par notre assemblée en mars 2019 (aide logistique pour la résorption des dépôts sauvages en milieu urbanisé, poursuite de l'opération Essonne verte – Essonne propre, collecte des déchets non dangereux qui, comme chaque année, devrait permettre la collecte de plus de cent cinquante tonnes de déchets....).

- **Subvention gestion des déchets**

L'enveloppe de 35 K€ couvrira les aides susceptibles d'être allouées dans le cadre de l'appel à projets créé à destination des associations de l'environnement et du développement durable, par délibération de l'Assemblée Départementale de mars 2018 et portant sur la thématique de la prévention des déchets et de l'économie circulaire.

- **Développement durable**

La proposition de 104 K€ portera sur les actions développement durable du Département notamment en matière de communication, sensibilisation, formation liées à l'Eco-socio-responsabilité, et à la valorisation des actions des territoires :

- Soutien à la création de clubs Développement durable dans les collèges : 15 K€,
  - Etude qualité de l'air intérieur (éco-responsabilité) et évaluation FREDD (feuille de route de l'Essonne pour le développement durable) : 15 K€
  - Les actions de sensibilisation des agents (des services et des collèges), dans le cadre du futur Plan Eco-socio-responsable 2.0 du Conseil départemental, ainsi que des collégiens dans le cadre de l'éducation au développement durable : 19 K€
  - Communication et sensibilisation au développement durable à destination du territoire (Prix Innovation durable, Prix Action pour la planète, site Essonne.21) : 12 K€
  - Prix développement durable (Prix Innovation durable, Prix Action pour la planète) : 39,5 K€.
- **Frais accompagnement actions déchets**

L'enveloppe proposée financera les actions de communication menées dans le domaine du développement durable et de la prévention des déchets à destination des agents départementaux et des Essonnais : Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets, Printemps du réemploi (événement biannuel) représentant en 2020 un montant total de 15 K€.



## Politique Prévention et sécurité

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P11 Prévention et sécurité	Facultative	491 800,00	601 200,00	22,24%
	Obligatoire modulable	94 337 069,00	94 934 000,00	0,63%
P11 Prévention et sécurité	Somme :	94 828 869,00	95 535 200,00	0,74%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 SDIS	Obligatoire modulable	93 978 069,00	94 295 000,00	0,34%
S03 SDIS	Somme :	93 978 069,00	94 295 000,00	0,34%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Protection, sûreté	Facultative	491 800,00	601 200,00	22,24%
	Obligatoire modulable	359 000,00	639 000,00	77,99%
S04 Protection, sûreté	Somme :	850 800,00	1 240 200,00	45,77%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

### Secteur SDIS

- **Contribution départementale au SDIS :**

Le Département de l'Essonne est dans la situation unique en France d'être financeur à 97 % des dépenses de fonctionnement du service d'incendie et de secours.

L'Assemblée Départementale a voté le 18 décembre 2017 la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le département et le SDIS 91 pour les années 2018 à 2021. Sont notamment mentionnés dans la convention les montants de la contribution en fonctionnement de la collectivité au SDIS pour les années 2018 à 2021 (avec un taux d'augmentation annuelle de 0,35%).

Le montant proposé pour 2020 est donc celui inscrit dans la convention soit 94 189 000 €.

- **Entretien des engins d'exploitation de la DIV/SDIS :**

Ce budget est relatif à l'entretien et à la réparation des véhicules de la DIV par le SDIS.

Pour 2020, il est proposé une augmentation de + 6,38% (soit un montant total BP 2020 de 106 K€). En effet, dans la convention pluriannuelle où est intégré ce budget, est inscrit la possibilité d'un réajustement au réel. Or, les dépenses réelles constatées depuis 2018 sont en augmentation. Un ajustement à la hausse du budget est donc proposé.

## Secteur Protection, sûreté

### ZOOM MASSE SALARIALE DSP :

La Direction de la sécurité et de la prévention (DSP) en charge de la politique de prévention et de sécurité rattachée au Secrétariat général est composée de 3 services et 1 secteur soit 8A, 5B et 27C.

DGA	Direction	BP 2018	CA 2018	% réalisation CA 2018	BP 2019	CA anticipé 2019	% réel CA 2019 anticipé	BP 2020	Evolution Proposé BP 2020 /BP 2019	Evolution BP 2020 / CA 2019 anticipé (en valeur)	Evolution BP 2020 / CA 2019 anticipé (en %)
SG	DSP	1 063 322,00 €	1 398 181,32 €	131,49%	1 332 554,00 €	1 936 907,01 €	145,4%	1 736 824,00 €	30,34%	- 200 083,01 €	-10,33%

Masse salariale en évolution depuis 2018 :

- 2018 : Augmentation du CA 2018 par rapport au BP2018 du fait de la création d'un nouveau service au sein de la DSP : Service prévention de la délinquance avec la création de 2 postes (1A et 1B)
- 2019 : Forte augmentation du CA 2019 résultant de la suppression du service SHDD en mars 2018 mais prise en compte au 01/01/2019 ayant pour conséquence le rattachement du secteur accueil (1 B + 11C) à la DSP.  
Les 2 autres secteurs du SHDD ont quant à eux été transférés au SAF DG détaillé dans la politique « moyens de l'institution ».
- BP 2020 augmenté conformément au CA 2019 anticipé mais de façon moindre car la forte augmentation du transfert du secteur accueil est amoindrie par la suppression de 5 postes de catégorie C (2 suppressions nettes et 3 changements de rattachement hors SG)

#### • Gardiennage, Sécurité

Le Département a délibéré en novembre 2018 son « schéma départemental de prévention et de sécurité ». Ce dernier contient de nombreuses actions dont un plan très ambitieux de sécurisation des 210 sites départementaux

Les crédits de ce plan figurent en investissement au budget de la construction et des bâtiments, plus de 20 millions d'euros ont déjà été mandatés

Le programme (639 K€ soit +78 %) fait l'objet d'une importante hausse résultant notamment du dispositif de sécurisation des sites départementaux.

Il comprend :

- les coûts de gardiennage en évolution

Nous proposons une inscription de crédits de 464 K€, ce qui correspond à une augmentation des crédits par rapport au BP 2019 (+83,40%) en cohérence avec l'externalisation du poste central de sécurité (PCS) de l'HDD.

Cette estimation est réalisée sur la base d'une présence réglementaire minimale pendant les heures d'ouverture au public (1 SSIAP 2 et 2 SSIAP1) et un SSIAP 1 en dehors des horaires d'ouverture au public.

- la location de matériel de radiocommunication augmentée de +36,36% soit 90 K€ résultant d'un nouveau prestataire avec des tarifs à la hausse et des nouveaux besoins pour les domaines de Méréville et Montauger.

- la maintenance des défibrillateurs à 55 K€ comme en 2019
- la télésurveillance : compétence transférée par la DCMB depuis juillet 2019. Nouveau budget pour 2020 proposé à 30 K€

## Dépenses de fonctionnement facultatives

### Secteur Protection, sûreté

- **Prévention de la délinquance**

Ce budget fait l'objet de reconductions de dispositifs mais aussi de transferts d'où une augmentation de +24,79% :

- Les reconductions :

Les éléments délibérés en novembre 2018 dans le cadre du schéma directeur de sécurité et de prévention et les points arbitrés en 2019 tels que l'augmentation de la subvention du CDAD ou le co-financement des travailleurs sociaux en commissariat et gendarmerie sont reconduits.

- Les transferts :

Dans le cadre de la politique départementale de sécurité et de prévention, le pilotage des actions de lutte contre les violences faites aux femmes, d'aide aux victimes et d'accès au droit, est confié à la DSP. C'est pourquoi, il convient d'inscrire les crédits au titre de la prévention de la délinquance.

Des financements complémentaires à ceux transférés en 2019 le sont en 2020, il s'agit des actions suivantes :

- LEA : 15 K €
- Paroles de femmes : 36,65 K€
- Femmes solidarités 91 : 39,95 K€
- CIDFF : 56,05 K€

Soit un total de 147,65 K€ de transferts de la DCJVA à la DSP.

Au vue de ces éléments il est proposé un BP2020 de 601 K€ (soit +24,79%)

- **Gestion et prévention des risques**

Il s'agit uniquement de la cotisation VISOV à 200 €. Le montant alloué en 2019 pour des outils de gestion n'est pas reconduit d'où une baisse de 98,04%.

## Politique Moyens de l'institution

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P12 Moyens de l'institution	Facultative	4 312 835,00	3 666 307,00	-14,99%
	Obligatoire	58 614 149,00	60 354 335,00	2,97%
	Obligatoire modulable	212 057 244,00	217 760 519,00	2,69%
	Partagée		160,00	-100,00%
P12 Moyens de l'institution	Somme :	274 984 228,00	281 781 321,00	2,47%

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Modernisation des services et conditions de travail	Facultative	2 583 100,00	1 276 930,00	-50,57%
S01 Modernisation des services et conditions de travail	Somme :	2 583 100,00	1 276 930,00	-50,57%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Logistique	Facultative	662 030,00	1 339 213,00	102,29%
	Obligatoire modulable	4 682 019,00	4 455 297,00	-4,84%
S02 Logistique	Somme :	5 344 049,00	5 794 510,00	8,43%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Gestion des véhicules	Obligatoire modulable	1 180 050,00	1 234 050,00	4,58%
S03 Gestion des véhicules	Somme :	1 180 050,00	1 234 050,00	4,58%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 télécommunication et téléphone	Obligatoire modulable	2 012 000,00	1 978 382,00	-1,67%
S04 télécommunication et téléphone	Somme :	2 012 000,00	1 978 382,00	-1,67%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 Gestion de l'Office	Facultative	91 000,00	97 200,00	6,81%
S05 Gestion de l'Office	Somme :	91 000,00	97 200,00	6,81%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Ressources Humaines	Facultative	109 307,00	107 614,00	-1,55%
	Obligatoire	243 000,00	296 000,00	21,81%
	Obligatoire modulable	199 134 244,00	202 956 509,00	1,92%
	Partagée		160,00	-100,00%
S06 Ressources Humaines	Somme :	199 486 551,00	203 360 283,00	1,94%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires

### Secteur Ressources humaines

En matière de ressources humaines, les dépenses considérées comme obligatoires, comprennent les frais de gestion des salariés et la prévention / médecine professionnelle.

- **Frais de gestion des salariés : 130 K€ (BP 2019 : 130 K€ / évolution 0 %)**

Les frais de gestion des salariés incluent :

- Les frais liés aux expertises médicales dans le cadre du comité médical : 40 K€ ;
- Les frais médicaux liés aux accidents du travail des agents titulaires survenus en 2015 et 2016 (50 K€), années où le Département était en auto assurance, et les expertises médicales à la demande de l'employeur pour 20 K€.

- Les rémunérations des prestataires de comptes rendus des instances paritaires (CTP, CAP et CHSCT) pour un montant prévisionnel de 20 K€.

- **Prévention et médecine professionnelle : 166 K€**  
(BP 2019 : 113 K€ / évolution +47 %)

Ce programme comprend toutes les visites médicales obligatoires chez des médecins agréés, ainsi que les différents achats de médicaments et de vaccins et les prestations liées à l'intervention du psychologue du travail.

Les coûts prévisionnels de prévention et médecine professionnelle sont détaillés ci-dessous :

Code nature analytique	2019	BP 2020	Argumentaire
F/D Prod. pharm. pers. vaccins et sérums	4 000,00	5 000,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation prévisionnelle du coût unitaire du vaccin contre la grippe</li> <li>• Vaccination contre la leptospirose suite à des embauches</li> </ul>
F/D Autres prod. pharm. pers.	4 000,00	6 000,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif de trousse de 1<sup>er</sup> secours : mise en place d'un nouveau système de dotation</li> </ul>
F/D Visites/Exam. pers.	25 000,00	35 000,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation récurrente des orientations vers les médecins agréés (embauches, avis pour formation...)</li> </ul>
F/D Autres prest. serv. DRH (CIG, Agfi, psychologues, médecins du travail)	80 000,00	80 000,00	Sans changement (CIG, ACFI, Psychologue)
Dépenses en faveur des agents BOETH  Remboursement recettes 40 000€		40 000,00	<p>Ce budget « handicap » concerne les dépenses non couvertes à ce jour par un autre budget et valorisables auprès du FIPHFP pour remboursement. Il s'agit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des aides destinées à améliorer les conditions de vie personnelles et professionnelles (prothèse, fauteuil roulant)</li> <li>- Des aides pour améliorer les conditions de transport adapté (dont aménagement du véhicule perso)</li> <li>- Des aides pour aménager le poste de travail (études ergonomiques)</li> <li>- Des aides humaines (auxiliaire, tutorat et interprète)</li> </ul>

### **Secteur Charges fonctionnement des Assemblées**

#### **ZOOM MASSE SALARIALE DIAC :**

La Direction de l'Assemblée départementale et des commissions (DIAC) en charge du secteur charges de fonctionnement des Assemblées rattaché au Secrétariat général est composé de 2 services soit 5A, 7B et 6C.

DGA	Direction	BP 2018	CA 2018	% réalisation CA 2018	BP 2019	CA anticipé 2019	% réal CA 2019 anticipé	BP 2020	Evolution Proposé BP 2020 /BP 2019	Evolution BP 2020 / CA 2019 anticipé (en valeur)	Evolution BP 2020 / CA 2019 anticipé (en %)
SG	DIAC	1 181 982,00 €	1 335 531,32 €	112,99%	1 374 528,00 €	851 052,53 €	61,9%	906 942,00 €	-34,02%	55 889,47 €	6,57%
SG	DIAC GP					414 386,86 €		459 280,00 €		44 893,14 €	10,83%
	<b>ENS DIAC</b>	<b>1 181 982,00 €</b>	<b>1 335 531,32 €</b>	<b>112,99%</b>	<b>1 374 528,00 €</b>	<b>1 265 439,39 €</b>	<b>92,1%</b>	<b>1 366 222,00 €</b>	<b>-0,60%</b>	<b>100 782,61 €</b>	<b>7,96%</b>

Sont compris dans la masse salariale les effectifs de la DIAC mais aussi les collaborateurs de groupes politiques.

Pas de réelle lisibilité entre les 2 avant le CA 2019.

En 2019, 2 postes de découverts et 1 poste vacant dans les effectifs DIAC d'où un CA 2019 inférieurs au BP 2019.

Pour autant pas de modifications à venir sur cette direction donc maintien du BP 2020 avec uniquement la prise en compte de l'augmentation réglementaire (échelons...).

- **Indemnités et formation des élus**

Les crédits de ce programme consacrés aux indemnités des conseillers départementaux, aux cotisations aux différentes caisses de retraite, ainsi qu'aux frais de formation et de déplacements sont des dépenses obligatoires. La base de calcul de toutes les indemnités s'effectue sur 42 élus.

L'enveloppe 2020 est maintenue à hauteur de 2,32 M€ comme suit :

- Indemnités des conseillers départementaux

Cette enveloppe permet de couvrir les dépenses liées aux indemnités des conseillers départementaux. Conformément à l'article L 3123-15-1 et L3123-16 du CGCT, le Conseil départemental a fixé par délibération du 11 mai 2015 le montant de l'indemnité allouée aux élus. L'enveloppe est reconduite pour 2020 soit 1 564 303 €.

- Cotisations retraite des conseillers départementaux

L'enveloppe de cette ligne correspond aux charges patronales et aux cotisations des conseillers départementaux aux diverses caisses de retraites CAREL (retraite par capitalisation) et FONPEL (retraite par point). Elle est reconduite pour l'année 2020 soit 212 K€.

- Cotisations SSPP des conseillers départementaux

En application de la loi sur le financement de la sécurité sociale, les élus sont affiliés au régime de la sécurité sociale. Cette enveloppe est maintenue intégrant la totalité des 42 élus pour un montant total de 445 K€.

- Frais de missions des conseillers départementaux

Conformément à l'article L3123-12 du CGCT, les frais de déplacements, de séjour des élus donnent droit à remboursement. Les dépenses imputées sur cette enveloppe sont reconduites en 2020 soit 30K€.

- Frais de cours et stages des conseillers départementaux

Cette ligne dont le budget de 70 K€ est reconduit, doit assurer la prise en charge par le Département du droit à la formation des élus. Les crédits sont répartis par groupe politique au prorata du nombre de leurs membres.

Ils correspondent à une enveloppe théorique annuelle par élu de 1666 €, sachant qu'aux termes de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les dépenses pour l'exercice de ce droit sont limitées à 20 % du montant annuel des crédits ouverts au titre des indemnités de fonctions. Cette enveloppe a été définie par délibération du 18 décembre 2017 conformément à l'article L3123-12 du CGCT.

- **Subvention caisse de retraite des élus**

Cette dépense correspond à la subvention d'équilibre annuelle versée à l'Association d'Entraide des conseillers départementaux de la Région Ile-de-France (AECGRIF) au titre des rentes à servir aux anciens élus départementaux cotisants ou à leurs ayants droit. Le montant inscrit de 377,09 K€, en diminution de - 4,56 % par rapport au BP 2019, correspond à la contribution demandée par l'association pour l'année 2020.

### **Secteur Emprunts et garanties**

**Dette directe : 17, 058 M€ € (BP 2019 21,047 M€ Évolution - 18,95%)**

Ce programme intègre les charges financières liées aux emprunts, aux contrats d'échange de taux d'intérêt (swap) et des frais attachés à la gestion de la dette.

Les prévisions de charges financières s'appuient sur des hypothèses :

- d'évolution de taux ;
- de mobilisations d'emprunts nouveaux ou disponibles ;
- de calendrier d'encaissement des emprunts et du rythme d'amortissement.

L'année 2019 a été marquée par un pic d'amortissement obligataire. Ces emprunts étaient de plus couverts par des swaps.

La diminution de 18,95 % s'explique par :

- les prévisions sur les charges financières liées aux contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) en recul du fait du remboursement d'emprunts obligataires en 2019.
- des taux d'intérêts moindres que ceux utilisés pour le BP 2019, traduisant ainsi le mouvement de baisse générale des taux.
- les nouveaux emprunts seraient encaissés mi-2020 générant un montant important d'Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

En fonction des différents scénarios d'évolution de taux d'intérêt et des hypothèses rappelées ci-après, les impacts financiers tant sur les charges payées que les intérêts courus sont les suivants :

Prévisions des charges et produits financiers payés	Evaluations faites le 22/07/2019		Proposition budgétaire
	courbe + 0 pb	courbe + 50 pb	
<b>Charges Financières 66111</b>	12 686 562	13 187 738	<b>12 687 000</b>
Total	12 686 562	13 187 738	
-			
<b>Produits financiers liés au swap 7688</b>	4 022 909	4 795 356	<b>4 795 000</b>
<b>Charges financières liées au swap 6688</b>	2 368 881	3 144 855	<b>3 144 000</b>
Charges nettes de Swap	- 1 654 028	- 1 650 502	
Total Charges financières nettes des swap	11 032 534	11 537 236	
<b>ICNE sur la dette - 66112</b>			
ICNE N-1	4 154 912	4 181 251	
ICNE N	4 732 032	4 751 915	
Ecart	577 120	570 664	<b>570 000</b>
<b>Swap</b>			
<b>charges - jambe payeuse</b>			
ICNE N-1	499 940,63	572 061	
ICNE N	451 842,96	522 202	
Ecart	- 48 098	- 49 858	<b>50 000</b>
<b>Produits - jambe receveuse</b>			
ICNE N-1	1 924 166	1 960 378	
ICNE N	1 925 929	1 957 355	
Ecart	1 764	- 3 023	<b>4 000</b>

En matière d'évolution de taux d'intérêt, il est envisagé une stabilité des taux, ce qui correspondrait à un maintien de la politique accommodante de la BCE. L'évolution des charges et produits liés au portefeuille de swap a été simulé, le 22 juillet 2019, avec une élévation de la courbe des taux de

0,50 % (50 pb). Les emprunts nouveaux 2019 et 2020 ont été calculés sur la base d'un taux moyen de 1 %.

Les volumes de mobilisation d'emprunts tant en 2019 et 2020 ont été calculés avec la reprise de la dette du SDIS sur les exercices 2019 et 2020.

Le rythme d'encaissement impacte les charges financières payées sur l'exercice ainsi que les ICNE.

Les emprunts nouveaux sont simulés pour moitié avec un amortissement à la carte pour participer au lissage du profil de remboursement de la dette et stabiliser à 92 M€ le remboursement de la dette en 2020.

La gestion des emprunts revolving ou de phase de mobilisation en fonction des opportunités de trésorerie conduira naturellement à réduire cette prévision budgétaire de charges financières.

Comme tous les ans, le volume des recettes d'emprunts au budget 2020 est une recette d'équilibre budgétaire dont la réalisation effective dépendra de l'avancement des différentes opérations d'investissement, des financements obtenus par le Département et du niveau de l'épargne brute constaté en fin d'exercice.

Hors charges financières (payées, ICNE, swaps), les autres lignes (annonces, intérêts liés à la trésorerie, commissions bancaires) sont reconduites pour les mêmes niveaux à l'exception près des redevances à percevoir par l'AMF réduites à zéro du fait de l'absence de recours aux emprunts obligataires en 2020.

### **Secteur Opérations financières**

- **Fiscalité et dotations : 34,09 M€ (BP 2019 28,07 M€ / + 21,4 %)**

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses liées à la péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

- La péréquation 2020 des droits de mutation est calculée sur la base des DMTO perçus en 2019 (dernière estimation de DMTO à 225 M€), du 3<sup>ème</sup> fonds de péréquation créé au 1er janvier 2019, le fonds de solidarité interdépartemental (FSID) mais également de la fusion pour 2020 des trois fonds de péréquations sur les DMTO ;
- Le montant prévisionnel de la péréquation 2020 de CVAE (1,5 M€) est en diminution et reprend le dernier montant notifié.

- **Provisions : 2,343 M€**

Deux provisions sont proposées pour contrer les risques inhérents aux recouvrements des titres de recettes émis pour récupérer les indus RMI/RSA (1,54 M€), et pour faire face aux contentieux juridiques éventuels qui pourraient surgir en cours d'exercice (420 K€).

Il est à noter que si le risque n'existe plus, la provision comptabilisée à ce titre n'a plus d'objet, elle doit alors faire l'objet d'une reprise (*en recette de fonctionnement*).

Concernant les ressources humaines, deux provisions sont prévues pour intégrer le risque lié aux CET (comptes épargne temps pour 173 K€) et à la prise en compte des aides au retour à l'emploi (ARE pour 210 K€).

- **Régularisations : 1,492 M€**

Ce programme concerne les régularisations comptables prises en charge par la Direction des finances, pour l'ensemble de la Collectivité, en lien avec le payeur départemental. Il peut s'agir de titres sur exercice clos à annuler, d'admissions en non-valeur (indus RMI/RSA, autres), d'intérêts moratoires...

### **Secteur Juridique**

- **Juridique : 343 K€ (BP 2019 : 355,1 K€ / évolution-3,41 %)**

Les crédits « Honoraires d'avocat - conseil » sont reconduits pour un montant de 100 K€ ; les crédits « Frais d'actes et contentieux – honoraires d'avocat » restent également inchangés, à 100 K€ par rapport au BP 2019.

La ligne budgétaire « Frais d'actes et contentieux – expulsions » se maintient à 25 K€. Elle permet d'assurer la traçabilité budgétaire et politique des honoraires d'avocats et d'huissiers de justice liés aux occupations et campements illicites du domaine départemental.

La ligne « Condamnations et transactions », à 10 K€ couvre les dépenses et frais irrépétibles lorsque le Département est condamné devant les juridictions.

25,6 K€ sont inscrits en crédits le renouvellement de l'adhésion à différents organismes (GIP Maximilien, association des acheteurs publics, SILEX).

Il est prévu un abonnement au service en ligne de type e-attestation afin de simplifier la déclaration des obligations sociales et fiscales des entreprises (14,1 K€) et au service en ligne WEBenchères (4,8 K€).

58 K€ sont reconduits pour l'aide au PLIE.

- **Assurances : 2,032 M€ (BP 2019 : 2,287 M€ / évolution -11,16 %)**

Cette baisse résulte de la souscription, en 2019, après appel d'offres, à quatre nouveaux marchés d'assurances avec la SMACL (responsabilité civile, dommage aux biens, tous risques exposition et protection juridique fonctionnelle).

Les primes d'assurances flotte automobile sont légèrement augmentées, passant de 190,7 K€ au BP 2019 à 195 K€ au BP 2020. Le marché assurance flotte automobile est relancé en 2019 pour 2020, permettant d'envisager une baisse du coût du marché ; cependant la flotte automobile s'accroît en 2019 de 40 nouveaux véhicules (soit un parc automobile de 673 véhicules à assurer au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Le montant de 100 K€ qui avait été inscrit en dépenses pour le paiement de la prime prévue au marché d'assurance dommages-ouvrage souscrit pour la réalisation d'une annexe de l'IDEF à Etampes est supprimé, la direction en charge n'ayant pas fait part d'un besoin de couverture similaire en 2020.

Enfin, 1 105 M€ sont inscrits au titre de l'assurance risques statutaires qui couvre les risques AT/PM et le risque de décès liés aux AT/MP et 35 K€ au titre du règlement des primes liées aux garanties du contrat collectif d'assurance cyber-risques du CIG Grande-Couronne.

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

### Evolution des effectifs en postes permanents de la DGAE 2015/2019-2020

DIRECTIONS DGAE	POSTES 2015	POSTES 2016	POSTES 2017	POSTES 2018	POSTES 2019/2020	OBSERVATIONS	REPARTITION DES EFFECTIFS
DCMB	84	63	64	68	180	Modifications 2016 issues de DCB, au profit création SGR 16 transferts et DDP 8 transferts 2019 issues DIREC, 2019 transfert 1 poste au profit DDP, 7 créations dont 6 pour les EMT et 105 transferts ATTEE	30A 33B 117C
DENV	64	67	78	74	93	Modifications 2016 issues DIRDEP transferts 16 postes et création SGR 6 transferts, et DDP 2 transferts Modifications 2017 issues DIRCULT transferts 9 postes et DIREC transferts 2 postes Modifications 2018 au profit MDD 4 transferts Modifications 2019 issues DIREC transferts de 2 postes et 4 créations dont 3 pour les EMT, 13 transferts ATTEE et 2 base de loisirs Etampes	22A 32B 39C
DIV	225	134	134	134	136	Modifications 2015 STIF suppressions 13 postes, Modifications 2016 issues de DIRDEP au profit DTM 27 transferts, au profit de DENV 16 transferts, créations SGR 19 transferts et DDP 3 transferts, 2018 et 2019 2 créations	22A 36B 78C
MDD	7	4	4	9	9	Modifications 2016 perte de 2 postes mission europe et modifications 2018 issues DENV transferts 4 postes, issues SGR transfert 1 poste	7A 1B 1C
DDP		13	13	13	14	Création 2016 issue de DCB 8 transferts, DENV 2 transferts, DIV 3 transferts, 2019 transfert 1 poste issu DCMB	9A 5B
SGR		44	44	43	45	Création 2016 issue de DCB, DRH, DGA, DENV, DIRDEP arrivée 44 postes, 2019 transfert 1 poste au profit MDD Modification 2019 issue DRM transfert 1 poste et 1 création EMT	14 A 22B 8C
TOTAL	380	325	337	341	477		104A 129B 244C

Depuis 2015 la DGAE a connu de multiples transformations, réorganisations qui ont conduit à divers suppressions, redéploiements, transferts et créations de postes. A la création du SRHA en 2016, un suivi des effectifs permanents et non permanents a été mis en place. La DGAE avait encore en novembre de cette année et ce, avant l'arrivée des agents EMT (ex DIREC), en moyenne et en permanence 35 postes vacants, 15 postes découverts absence de plus d'un mois soit environ

10% de ses effectifs non couverts ce qui explique les besoins en renforts/remplacements. Un turn over important avec 15 postes en permanence en devenir d'être vacants

#### Evolution des effectifs postes non permanents 2017/2019 DGAEE

TYPES DE CONTRATS	2017	Masse salariale	2018	Masse salariale	2019	Masse salariale
Renforts	4	180 322 €	11	220 924 €	18	237 000 €
Remplacements	4		7		2	
Emplois insertion	11	196 605 €	11	160 083 €	10	150 294 €
Apprentis	13	64 760 €	15	121 435 €	16	177 000 €
Services civiques	6	765 €	—	—	—	—
Stagiaires	9	21 096 €	9	9 083 €	10	3 613 €
		463 548 €		511 525 €		567 907 €

Du fait du pourcentage de postes découverts le recours aux renforts/remplacements a été d'un précieux secours. Les apprentis ont eu un coût plus important du fait de leur nombre mais surtout de l'augmentation des frais de formation. Les stagiaires en 2019 ont coûté moins cher car très peu d'entre eux relevaient d'un stage gratifié.

#### Secteur Logistique

- **DGAEE Frais transversaux : 150 K€**

Ce montant correspond à une provision permettant de faire face à d'éventuels intérêts moratoires.

- **DGAAR Frais transversaux : 57 K€ (BP 2019 : 57 K€ /évolution 0 %)**

Ce programme regroupe également les dépenses relatives aux frais d'annonces et d'insertion des marchés publics par toutes les directions de la DGA accompagnement et ressources, ainsi que pour les marchés transversaux et stratégiques pilotés par la Direction des affaires juridiques et de l'achat. Au vue de la programmation des marchés de la DGA, il est proposé d'inscrire 45 K€ au titre des annonces.

12 K€ sont relatifs à la prévision d'intérêts moratoires pour chaque direction de la DGA accompagnement et ressources.

- **Approvisionnement transversal des services : 726,6 K€ (BP 2019 : 901,3 K€ / évolution -19,38 %)**

Ce programme comprend les dépenses d'approvisionnement concourants au fonctionnement courant des services départementaux ; elles concernent les fournitures administratives, les consommables informatiques, l'outillage, la quincaillerie, petit matériel technique (piles, ampoule...), les habits. Il intègre également la maintenance préventive et curative des différents appareils, les locations (échafaudage, monte-charge, fontaines à eaux, réparation du matériel médical...) ou prestations d'entretien (blanchisserie...), les médailles, l'impression des enveloppes aux couleurs du Département, etc.

Les crédits d'acquisition de petits matériels augmentent en raison de la politique de déploiement des fontaines à eau dans tous les espaces d'accueil du public du Département (+ 20 K€ comparé à 2019). En revanche, les crédits destinés à l'habillement diminuent.

- **Centre de ressources - Documentation : 196,7 K€ (BP 2019 : 196,7 K€ / évolution : 0%)**

Ce programme concerne les dépenses liées à la documentation pour les services administratifs.

- **Imprimerie : 230,5 K€ (BP 2019 : 239,4 K€ / évolution -3,71 %)**

Le programme inclut l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'imprimerie départementale (fourniture de papiers, frais d'impression, entretien et maintenance des copieurs, certification et audit, etc.).

Le budget de l'imprimerie baisse légèrement par rapport au BP 2019.

- **Exploitation : 2 598 950 € (BP 2019 : 2 763 781 € soit une évolution -5,96 %)**

Ce programme inclut les dépenses relatives à l'entretien ménager, à l'affranchissement et aux déménagements de toute la collectivité.

- Entretien des locaux: le nouveau marché de prestation d'entretien et d'hygiène des locaux coûte globalement autant que l'ancien marché pour des prestations qui évoluent. Le budget est reconduit (910,77 K€ pour les frais de nettoyage des locaux des services sociaux et 800 K€ pour les frais de nettoyage des locaux des services administratifs).  
Il y aura moins de prestations exceptionnelles qu'en 2019 car le nouveau marché inclut davantage de prestations de nettoyage et avec un contrôle plus pointu de l'exécution du marché (en interne et AMO).  
40 000 euros sont reconduits pour la prestation d'AMO ménage pour le suivi et le contrôle du marché.  
Les crédits pour les produits d'entretien sont maintenus.
- Affranchissement : pour le service courrier, il est proposé un maintien des crédits sur les frais d'affranchissement (603,84 K€).
- Déménagement : augmentation du budget de 120,4 K€ au BP 2019 à 150 K€ au BP 2020 ; un certain nombre de déménagements auront lieu avec les sectorisations en Territoires d'Actions Départementales (TAD) et des déménagements au niveau de la tour Lorraine.

### **MESURES D'ECONOMIE**

Afin de limiter les coûts d'affranchissement, le service de gestion du courrier a mis en place une nouvelle organisation concernant l'affranchissement des courriers du Département. Ceux-ci sont affranchis par le service de gestion du courrier ce qui permet de ne pas augmenter le budget 2020, quand bien même La Poste augmenterait les coûts des timbres.

De ce fait, les machines à affranchir sur les territoires seront enlevées dès cette année. Il n'y aura plus dans le secteur social ni de location de machines à affranchir ni de fournitures (cartouches). L'économie est estimée à 17 485 €.

**DGATM – Formation** : 31 K€ (- 31,1 % par rapport au BP 2019)

Du fait des projets en cours d'élaboration au SRHA d'organisation de formations collectives à destination des agents de la DGATM et d'appui croissant aux directions en matière de formation il est proposé:

- 26,01 K€ de versements prévisionnels à des organismes de formation dans le cadre de formations payantes individuelles ou collectives
- 5 K€ de frais de participation à des colloques ou séminaires par des agents de la DGATM

### **DGAS Frais transversaux**

Montant proposé 2020 : 35 K€

Ce programme concerne les frais d'annonces de marchés publics dans les publications légales imposés par la réglementation de la commande publique (25 K€) ainsi que le crédits destinés au paiement des éventuels intérêts moratoires qui pourraient être dus par le Département en cas de retard de paiement (10 K€).

### **Secteur « Ressources humaines »**

- **DGAECCS**

Le secrétariat général ressources (SGR) créé en 2016 exerce trois missions principales en lien avec chaque direction ressources : la gestion des finances, la gestion des ressources humaines et des fonctions d'accompagnement et enfin la gestion de la commande publique.

Les objectifs du secrétaire général ressources sont les suivants : améliorer le dialogue de gestion, simplifier et sécuriser les process de gestion de la collectivité, aider à la responsabilisation de chaque acteur des chaînes de décision et d'exécution, optimiser le pilotage des ressources, porter la mise en place de nouveaux outils de gestion.

Les trois services rassemblent l'ensemble des 21 agents qui assuraient ces missions auparavant dans leurs directions respectives.

L'équipe SGR Education, Citoyenneté, Culture et Sport a été renforcé d'un poste en 2019 pour prendre en charge les actes de gestion liée à la reprise en régie des unités centrales de production des repas dans les collèges. La prochaine étape concerne la reprise en régie des achats de denrées des 12 cuisines centrales. Elle implique un renforcement par redéploiement de l'équipe comptable de 5 postes dès janvier 2020. Par conséquent, la masse salariale évolue de + 13,26 % pour atteindre 1 164 K€ avec un total de 27 postes. Par ailleurs, un apprenti et deux agents en parcours emploi compétence participent à la gestion.

**DGAECCS Formation** : 160,07 K€ (- 33,50 %)

Ces trois dernières années, les formations métiers Education, Citoyenneté, Culture et Sport ont été axées sur deux priorités :

Les agents techniques des collèges

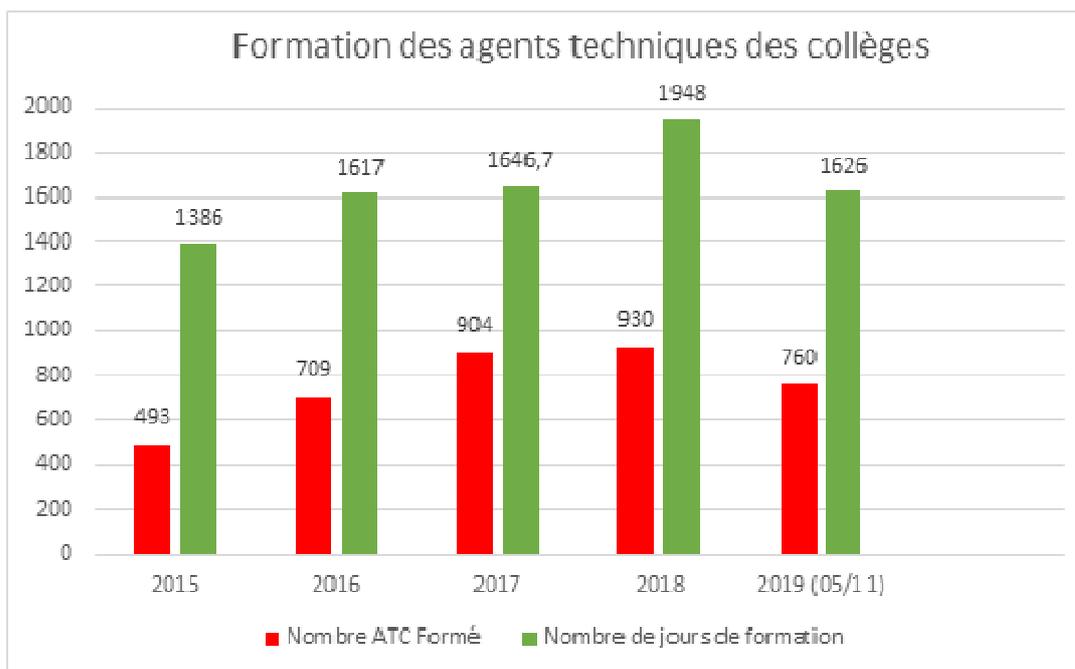
Depuis 2016 le plan de formation à destination des agents des collèges est déployé avec une attention particulière portée aux formations obligatoires des métiers de la restauration scolaire et aux formations sécurité (sécurité incendie, habilitation électrique, sauveteur secouriste du travail).

Le taux de formation des agents des collèges dépasse les 67 % fin octobre 2019 alors qu'il était de 41 % en 2015.



Force est de constater, une augmentation notable du nombre d'agents formés entre 2015 et 2018 (+47%) et en corollaire une croissance du nombre de jours de formation. Plusieurs causes expliquent cette situation :

- Un dispositif de formation statutaire prenant en charge les Agents Techniques des Collèges (ATC) nouvellement nommés dans le cadre de la formation d'intégration de 5 jours puis des formations de professionnalisation ;
- Un plan de formation spécifique et plus diversifié pour les ATC ciblant leurs besoins selon les différents métiers occupés et les formations obligatoires
- Une activation des demandes de formations personnelles (Validation des acquis de l'expérience, projet de reconversion)
- Des demandes auprès du CNFPT plus fréquentes depuis la dématérialisation des inscriptions (Préparation concours, tremplin, ...)
- Une communication plus fluide et plus régulière avec le service RHA auprès des agents et des gestionnaires (permanence collèges, réunion d'information, envoi des convocations chez les agents, transmission des feuilles d'émargement aux gestionnaires...)
- Une accélération de la mise en œuvre des formations obligatoires depuis 2016 (sécurité incendie, habilitations électriques)
- Une mutualisation des formations entre la Région Ile-de France et le département de l'Essonne réduisant l'absentéisme et augmentant le nombre de sessions mises en place.



Comme chaque année, d'autres actions de formation collectives ont été menées afin de professionnaliser les agents des collèges : l'utilisation de la plateforme des denrées alimentaires, l'accueil physique et téléphonique en EPLE, la prévention et la gestion des conflits en milieu scolaire et éducatif, les techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, les ateliers culinaires, la sensibilisation à la radicalisation.

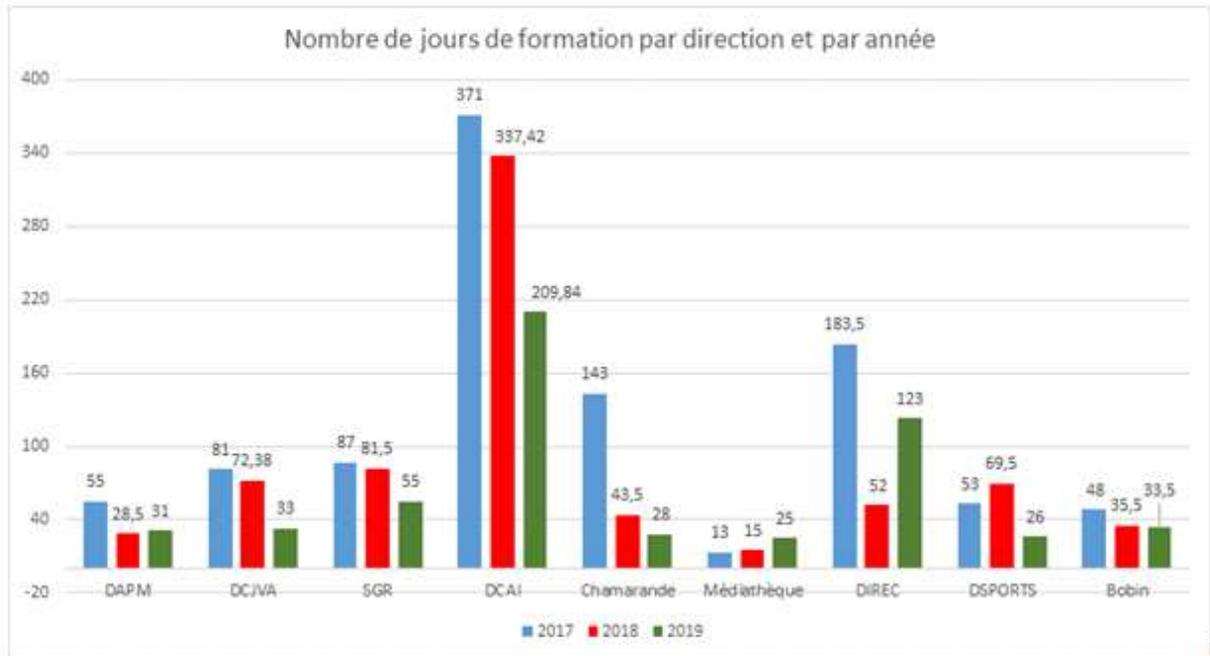
En 2019, de nouveaux projets ont été élaborés pour être mis en œuvre en 2020 comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience pour les métiers de la restauration et le développement de la mutualisation des formations des agents techniques avec la Région Ile de France.

#### Des actions transversales collectives

Concernant les autres métiers des politiques culture, éducation, citoyenneté et sport, des actions de formation ont été mises en place afin d'accompagner les agents dans le cadre de leur fonction ou de leurs projets:

- Pour optimiser la gestion : appréhender les impacts du nouveau plan comptable et l'instruction des dossiers, le contrôle des actes budgétaires des EPLE, la définition et formalisation des besoins techniques d'achat public, les techniques de négociation dans l'achat public, la gestion et le contrôle des subventions aux associations, la rédaction d'une délibération, le fonctionnement d'une régie pour en assurer le contrôle, exécution comptable et financière des marchés publics
- Pour renforcer le pilotage et l'encadrement : la conduite de projet, la gestion des conflits et techniques de médiation, les ateliers management (pilotage des activités, responsabiliser ses collaborateurs, porter une décision difficile auprès de ses équipes), les techniques ludiques d'animation de réunions, un itinéraire de formation à la prise de poste (Management/Sécurité- Hygiène- écoute), rédiger un document d'aide à la décision
- Pour gagner en expertise métier : accompagner les bibliothèques dans une démarche Tiers lieu, le design thinking, la médiation numérique, SIAC - formation initiale au logiciel de Gestion des archives et des collections patrimoniales, formations au logiciel grand angle
- Pour garantir la sécurité des agents et du public : sécurité incendie, manipulation des extincteurs, Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP), habilitation électrique, sauveteur Secouriste du Travail (SST), stage de conduite en sécurité, utilisation

et entretien de la tronçonneuse en sécurité, entretien courant et maintenance du matériel espaces verts et agricole, utilisation d'une scierie mobile, sensibilisation aux conditions de travail sur écran (Double écran, souris, fauteuil, posture).



Par ailleurs plusieurs actions de coaching (individuelle ou collective) pour accompagner les équipes ont été mises en place.

Dans un souci d'optimisation, le SGR a également mutualisé les places disponibles dans les sessions avec les autres directions générales adjointes.

Au-delà des actions collectives, les agents n'hésitent pas non plus à se former en individuel soit par le CNFPT soit par d'autres organisme de formation.

L'année 2020 sera consacrée à la mise en œuvre des formations de la dernière année du plan de formation triennal axé sur la professionnalisation des agents des collèges, le respect de la réglementation en termes de sécurité et l'accompagnement au développement des compétences métier, comme celles de la restauration collective.

Par ailleurs, la relance du marché bureautique et le renouvellement du marché des formations sécurité en 2020 impactera le budget, de même que les formations amiante si le projet se concrétise (non intégré à ce stade).

L'enveloppe dédiée aux bilans de compétence et aux VAE est revalorisée à la hausse pour prendre en compte les évolutions en termes de tarif et de demande.

La baisse du budget formation s'explique principalement par un ajustement au vu du réalisé, le transfert de 8 000 € à la DGAE pour la formation des agents de maintenance et de 10 K€ à la DRH chargée de piloter le coaching individuel.

Enfin, une enveloppe de 10 000 € est maintenue pour les accompagnements collectifs des directions (environ 20 jours par an).

- **DGAEE Formation : 168,32 K€**
  - Formation : 158,32 K€ (BP 2019 : 140 K€)

Le budget formation 2020 doit tenir compte de :

- l'augmentation des effectifs à 474 agents fin 2019 dont l'arrivée des EMOP 128 agents au sein de la DGAE et de la nécessaire mise à jour de leurs habilitations, autorisations et permis divers ainsi que du développement des compétences,
- la formation obligatoire à l'amiante pour un tiers des agents de la DGAE non mise en œuvre en 2019
  - Accompagnement RH : 10 K€ (BP 2019 : 20 K€)

Comme convenu entre les SGR et la DRH, 10 K€ sont proposés pour l'accompagnement individuel des cadres (coaching) et 10 K€ sont repris au budget DRH pour l'accompagnement collectif.

• **DGAS Formation : 382,45 K€**

Ce programme couvre l'ensemble de frais de formation des agents de la DGAS, dont la gestion a été déconcentrée de la DRH vers les SGR depuis 2017.

- **Versements à des organismes de formation : 241,45 K€**

Ce montant prend en compte le montant des marchés publics liés aux formations Intra et aux formations personnelles des agents (formations diplômantes, bilan de compétences). Il est à noter que ce dernier a été estimé au vu du plan de formation 2018-2020 et en fonction des projets de formation à mettre en œuvre en 2020 correspondant aux grands axes du plan de formation de la DGAS.

Il s'articule autour des blocs de compétences suivants :

- Compétences socles et transversales : bureautique, techniques administratives
  - Formations métier : accompagnement et soutien aux équipes (supervisions individuelles et collectives, analyse de pratiques), violences conjugales et intra familiales, prévention et protection de l'enfance, professionnalisation de l'accueil, évolution des métiers de l'insertion,
  - Management d'équipe et de projet (parcours cadres DGAS)
  - Compétences socles et transversales (bureautique, techniques administratives)
  - Formations réglementaires obligatoires et sécurité (gestes et soins d'urgence)
- **Participation à des colloques et séminaires : 35 K€**

Ce budget est évalué chaque année au vu des besoins des professionnels. Ces crédits sont principalement utilisés par les métiers de la filière médicale ou paramédicale, notamment médecins, infirmières, sages-femmes car le CNFPT ne propose pas de formations axées sur la santé.

- **Versements à des organismes de formations FSE : 36 K€**

Ce montant correspond à la formation de 84 professionnels par an, en charge des parcours d'insertion (méthode ADVP Activation du Développement Vocationnel et Personnel). Il est financé au titre du FSE).

- **Versements à des organismes de formation ASSFAM – ASE : 55 K€**

La formation des assistants familiaux nouvellement recrutés est désormais assurée par le CNFPT. La ligne est en baisse de 5 000 € au vu des dépenses réalisées sur les deux derniers exercices.

- **Accompagnement individuel et collectif (coaching) : 15 K€**

Ce crédit est dédié à l'accompagnement des cadres, par le biais d'un marché public porté par la DRH. La ligne est en baisse de 5 000 € au vu des dépenses réalisées sur les deux derniers exercices.

### **Secteur Gestion des véhicules**

- **Parc de véhicules : 1,23 M€ (BP 2019 : 1,18 M € / évolution +4,58 %)**

Le programme inclut l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement du parc de véhicules départemental (carburants, entretien et réparations).

Les crédits de location de batteries sont revus à la hausse pour répondre à l'augmentation du nombre de véhicules électriques de la flotte. L'augmentation du nombre de véhicules électriques de la flotte (100 véhicules prévus environ fin 2019) va impacter considérablement les crédits de location de batteries (+90%).

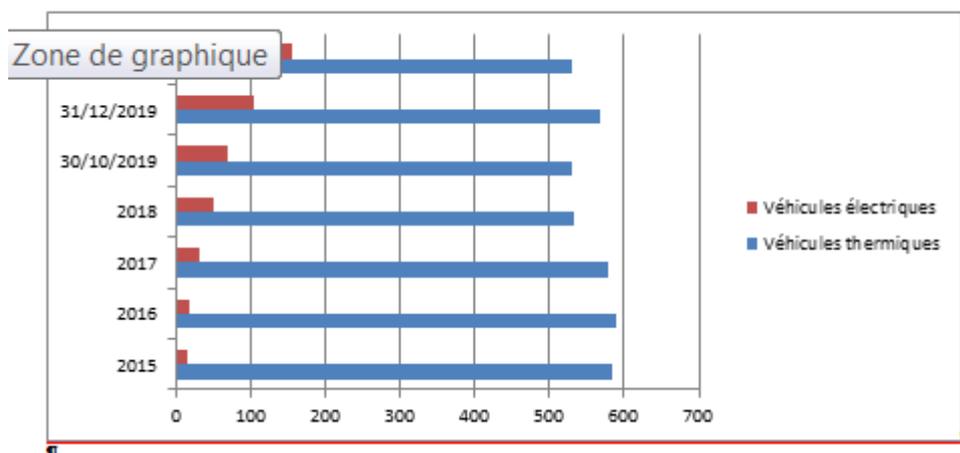
Concernant le carburant, une stabilisation des crédits est prévue. La baisse de consommation de carburant liée à l'augmentation de la flotte des véhicules électriques est compensée par la progression de 10% de la flotte thermique avec l'augmentation de la flotte des véhicules des TAD, des équipes mobiles territoriales (EMT) et les camions frigorifiques des collèges. Par ailleurs, le prix du carburant est prévu en hausse.

Les dépenses d'entretien des véhicules sont reconduites (372 860 € au total pour les véhicules des services administratifs et des services sociaux).

### **Evolution du parc de véhicules depuis 2015 :**

Le Département s'est engagé dans une politique éco responsable en faveur de l'environnement avec la mise en place d'un plan d'acquisition de véhicules électriques depuis 2015. Le Département de l'Essonne a multiplié par 10 le nombre de véhicules électriques au sein de son parc depuis 2015 et souhaite renforcer son engagement dans ce domaine en atteignant 220 véhicules « à faible émission » en 2023.

Date	Véhicules thermiques	Véhicules électriques	Total
2015	585	15	600
2016	590	20	610
2017	579	31	610
2018	534	51	585
30/10/2019	530	69	599
31/12/2019	568	105	673
31/12/2020	530	155	685



Le parc de véhicules du Département entre 2015 et fin 2020 a augmenté de 14%. Il s'élève à 673 fin 2019.

Indicateurs :

Coût de fonctionnement frais déplacement/véhicule de service									
	REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENT			Véhicule de service thermique			véhicule de service électrique		
	KMS ANNUELS			KMS ANNUELS			Kms annuels ***		
	10 000 kms	25 000 kms	35 000 kms	10 000 kms	25 000 kms	35 000 kms	10 000 kms	15 000 kms	20 000kms
Véhicule de 5 cv et moins *	3 100 €	4 500 €	6 300 €	2 400 €	4 000 €	6 300 €	3 100 €	3 450 €	3 600 €
Cout au kms **	0,31	0,18	0,18	0,24	0,16	0,18	0,31	0,23	0,18

Le tableau ci-dessus compare le coût de fonctionnement au kilomètre d'un véhicule dans le cadre du remboursement des frais de déplacement et dans le cadre de l'utilisation d'un véhicule de service thermique ou d'un véhicule de service électrique. Les remboursements sont calculés selon le barème établi du 27/01/2015 publié sur Egram.

Pour les véhicules électriques les kilométrages annuels sont différents car ils dépendent des contrats de location imposés par RENAULT.

Ce tableau indique qu'il est plus efficient pour la collectivité que les agents utilisent les véhicules thermiques du parc automobile plutôt que de se faire rembourser les frais de déplacement.

### **Secteur Télécommunication et téléphone**

La gestion des télécommunications et des systèmes d'information répond à l'enjeu de modernisation des systèmes d'information et des infrastructures en direction des usagers et des services départementaux, avec le déploiement d'outils de mobilité, l'accès au VPN, l'externalisation des infrastructures, le déploiement de nouveaux outils dont un Portail usagers, qui nécessitent des frais de télécom, de maintenance,...

- **Télécom : 1,98 M€ (BP 2019 : 2,01 M€ / évolution 4,67 %)**

Le programme Télécom inclut notamment les frais de téléphonie fixe, les frais de communication DATA (internet), les frais de téléphonie mobile et les frais de maintenance téléphonique. Le BP 2020 est stabilisé par rapport au BP 2019.

En détail, **les principaux postes de dépenses** concernent les **frais de téléphonie DATA internet** pour **0,94 M€**, les **frais de téléphonie mobile** pour **0,47 M€**, les **frais de téléphonie fixe** (**0,29 M€**) et la **maintenance** pour **0,28 M€**.

Les frais de communication pour les mobiles sont en baisse à 0,47 M€ en 2020.

120 000 € sont budgétés au titre du Mobile Device Management (MDM), avec un parc de 1 500 smartphones.

Le nombre de smartphones évolue à la hausse pour équiper les personnels exerçant dans le secteur du social et les équipes territorialisées (800 smartphones seront déployés en 2020 dans le secteur social et 100 pour les équipes territorialisées générant des frais d'abonnement supplémentaires.)

Les frais de télécommunication DATA (internet) sont prévus pour 0,94 M€ au BP 2020.

A noter que le plan de sécurisation des sites à 10 Mbs génère des dépenses de communication data estimées à 662,4 K€. Une seule liaison opérateur suffira pour la vidéo-protection et pour les autres applications (alarme intrusion, contrôle d'accès, Alertes PPMS, détection incendie, alarmes techniques).

Les frais de téléphonie fixe sont en recul de 3,73% pour les sites départementaux (en incluant la MDPHE). Ce montant a été ajusté et correspond aux factures à régler.

Enfin, la maintenance téléphonique progresse de 11% à 0,28 M€.

L'augmentation du budget de la ligne « maintenance » est due à l'infrastructure vieillissante (IPBX) ce qui nécessite un coût supplémentaire de maintenance préventive et corrective.

Indicateur :

En 2018, le coût des dépenses téléphoniques fixes du département se chiffre à 520 K€ et les dépenses en téléphonie mobile à 288 800 €.

### **Secteur Ressources humaines**

Le Département s'est engagé dans une politique ressources humaines ambitieuse et volontariste dans différents domaines :

- En termes de politique du temps de travail, le temps de travail est passé de 1 542 heures à 1 607 heures au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et la semaine détendue a été supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces deux mesures équivalant à la création de 160 ETP ;

- Concernant la politique de rémunération, un nouveau régime indemnitaire a été mis en place, permettant de reconnaître l'investissement professionnel et les responsabilités exercées : CIA, CIC, Convergence, NRI, part métier/part socle/ expérience professionnelle ;

- En termes de politique de carrières, le Département a fait le choix depuis 2017 de valoriser l'investissement professionnel et les responsabilités dans les critères d'avancement de grade et de promotion interne ;

- Le management des compétences s'est structuré avec la mise en place d'un répertoire des métiers, l'évolution de l'outil d'entretiens professionnels dématérialisé depuis 2018 et le développement d'une stratégie de recrutement plus proactive ;

- Dans le domaine de la politique sociale, le Département renforce son engagement dans les domaines de la santé, la prévoyance et la restauration ;

- Concernant les conditions de travail, le Département a renforcé son engagement dans l'amélioration des conditions de travail et le bien être des agents : suivi médical, politique handicap, égalité femme/ homme, évaluation des risques professionnels ;

- La masse salariale et les effectifs sont maîtrisés.

- **Rémunération agrégation : 194 613 945 €**  
(BP 2019 : 190 671 240 € / évolution : +2,07 %)

Focus Masse Salariale	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 et cadrage avec 0% d'évolution	Evolution Proposé BP 2020 /BP 2019
Budget principal	190 671 240,00 €	194 613 945,00 €	3 942 705,00 €	2,07%
IDEF	8 929 802,00 €	8 918 311,00 €	- 11 491,00 €	-0,13%
Domaine de Chamarande	1 464 281,00 €	1 439 773,00 €	- 24 508,00 €	-1,67%
Stade Bobin	409 403,00 €	428 727,00 €	19 324,00 €	4,72%
Crèche départementale	969 986,00 €	1 181 546,00 €	211 560,00 €	21,81%
Médiathèque Ferté Alais	283 972,00 €	260 126,00 €	- 23 846,00 €	-8,40%
<b>Total</b>	<b>202 728 684,00</b> <b>€</b>	<b>206 842 428,00</b> <b>€</b>	<b>4 113 744,00</b> <b>€</b>	<b>2,01%</b>

L'évolution de la masse salariale est maîtrisée de BP 2019 à BP 2020 : +2,07 % au budget principal et +2,01 % budget principal et budgets annexes confondus.

#### Les facteurs de progression :

- Les créations, redéploiement et requalifications de poste nécessaires à l'organisation des services et au déploiement de politiques nouvelles : mise en œuvre des territoires d'action territorialisée, mise en œuvre de la prime écologie, mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information, renforcement de la mission très haut débit, médiateur gens du voyage : 2 M€ chargés pour 2020 ;
- Glissement vieillesse technicité (effet sur le traitement indiciaire des avancements d'échelon, grade et promotion interne) : 1,65 M€ chargé pour 2020 :
- Evolution de la politique de remplacement : proposition d'un montant à hauteur de 3 M€ chargés (2,6 M€ au BP 2019)

Pour rappel, l'enveloppe du nouveau régime indemnitaire appliqué dès 2018 réparti en 3 parts est maintenue :

- part annuelle individuelle : 900 000 €
- part annuelle collective : 300 000 €
- dispositif de convergence : 300 000 €

La politique volontariste d'accueil des apprentis est maintenue avec un scénario de 70 apprentis par an (65 apprentis au budget 2019) : 1,04 M€ chargé.

La masse salariale de la DGAAR se répartit de la façon suivante par direction (en prenant comme hypothèse un taux de vacance de postes de 9,05 %) :

DGA	Direction Budget	BP 2019	BP 2020	Evolution Proposé BP 2020 /BP 2019
DGAAR	DRH	5 336 965,00 €	5 960 417,00 €	11,68%
DGAAR	Crèche départementale	969 986,00 €	1 181 546,00 €	21,81%
DGAAR	Banque centrale DRH (hors paie et CIA CIC)	1 420 450,00 €	2 236 222,00 €	
	<i>Ens DRH</i>	<i>7 727 401,00 €</i>	<i>9 378 185,00 €</i>	<i>21,36%</i>
DGAAR	DAJA	1 964 195,00 €	2 024 227,00 €	3,06%
DGAAR	DIRFI	1 525 460,00 €	1 601 087,00 €	4,96%
DGAAR	DRM	4 250 758,00 €	3 424 490,00 €	-19,44%
DGAAR	DSI	3 817 445,00 €	4 524 068,00 €	18,51%
DGAAR	SGR	990 753,00 €	1 059 239,00 €	6,91%
<b>DGAAR</b>		<b>20 276 012,00 €</b>	<b>22 011 296,00 €</b>	<b>8,56%</b>

La hausse 8,56 % de la masse salariale s'explique par :

- la réduction des postes vacants dans quasiment toutes les directions de la DGAAR (DRH, DAJA, DIRFI, SGR) et de façon particulièrement marquée à la DRH
- par la création de postes liés aux systèmes d'information, à la DSI notamment, non encore tous pourvus et qui entraîneront une réduction des dépenses AMAO extérieure.

En effet, le taux de vacance de postes est passé de 13,8% en septembre 2018 à 9,6 % en septembre 2019. Le taux de vacances de postes à la DSI a augmenté du fait de la création de postes non encore pourvus, passant de 13,6 % en septembre 2018 à 18,7% en septembre 2019 (les postes étant cependant budgétés).

La réorganisation de la DSI liée à la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) a, quant à elle, généré la création de 11 postes qui ne sont pas encore tous pourvus, mais qui ont été budgétisés (nonobstant le taux de vacance de postes de 9,05 % appliqué à l'ensemble des directions).

Au BP 2020, l'enveloppe du CIA-CIC est centralisée au sein de la DRH alors qu'il était réparti dans la masse salariale des différents SGR au BP 2019.

• **DGAAR Formation : 217,03 K€ (BP 2019 : 280 K€ / évolution -22 ,5 %)**

Ce programme finance les formations métiers des agents de la DGAAR.

Les axes prioritaires des formations collectives sont dans la continuité de 2019 : renforcer l'expertise de la DRH ; perfectionner les compétences managériales ; développer l'expertise de la commande publique ; maintenir et consolider les compétences métier ; améliorer la maîtrise des logiciels.

Le budget Formation de la DGAAR diminue de 22,5%. Il avait été massivement abondé en 2019 (+ 260 000 €) et de nombreuses formations ont eu lieu en 2019, notamment concernant les ressources humaines.

• **Action sociale pour le personnel : 4,56 M€  
(BP 2019 : 4,52 M€ / évolution + 0,7 %)**

Ce programme concerne les dispositions du protocole d'action sociale. Il intègre la protection sociale complémentaire, les subventions aux associations du personnel, la cotisation au CNAS, les titres CESU et titres restaurants et les actions portées par le service conditions de travail (dépenses relatives aux chèques cadeau arbre de Noël, forum retraite, actions BOETH).

En 2020, le Département souhaite renforcer sa politique d'action sociale en faveur du personnel dans les domaines de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance), et de la restauration collective (titres restaurant et restaurant administratif), comme développé ci-dessous.

- Les crédits des titres restaurants augmentent de 100 K€ pour atteindre 1,6 M€. 1 350 agents sont bénéficiaires de titres restaurants. La valeur faciale du titre est fixée à 6 € depuis 2011. Il est proposé de l'augmenter à 7,50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Département continuera à prendre en charge 50 % du montant du titre restaurant, soit 3,75 €.
- Les crédits relatifs à la protection sociale complémentaire se maintiennent.  
La collectivité participe depuis janvier 2013 à la protection sociale complémentaire des agents. Pour le risque prévoyance, une convention de participation a été signée, après appel d'offres, avec l'organisme « Intériale » ; pour le risque santé, une convention a été signée avec l'organisme de mutuelles VYV en juillet 2018. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le département portera à 50% sa participation pour le contrat de base et prendra intégralement en charge, sans supplément de cotisation pour les agents, les améliorations de la couverture concernant les lunettes, les prothèses dentaires et auditives.  
L'enveloppe permet de considérer 1 500 adhérents à la mutuelle santé et 2 400 adhérents à la prévoyance (en juillet 2019, le nombre d'adhérents mutuelle est d'environ 600 agents et le nombre d'adhérents prévoyance, d'environ 2 323 agents).
- Cotisation au CNAS (950 K€) : L'enveloppe 2019 basée sur une cotisation par nombre d'agents bénéficiaires est reconduite. Pour rappel, depuis 2018, versement direct de la cotisation par le Département ;
- Les subventions aux associations (restaurant administratif, associations du personnel) s'élèvent à 549,8 K€.  
Il convient de noter une revalorisation de 167,5 K€ de la subvention au restaurant administratif. Ainsi, le Département revalorise la subvention dont bénéficie chaque agent déjeunant au

restaurant administratif. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle sera portée à un montant unique de 3,75 € par agent.

- L'enveloppe de 100 K€ pour les titres CESU se maintient (166 bénéficiaires en 2018 ; 200 demandes prévues en 2020).
- L'enveloppe des crédits d'aides financières individuelles est maintenue à 40 K€;
- Légère baisse des crédits de l'arbre de Noël (chèques-cadeaux attribués aux agents dont les enfants sont âgés de 11 à 16 ans) : 45 K€ au lieu de 50 K€.

• **Frais de déplacement : 640 K€ (BP 2019 : 855 K€ / évolution -25,1 %)**

Ce programme intègre :

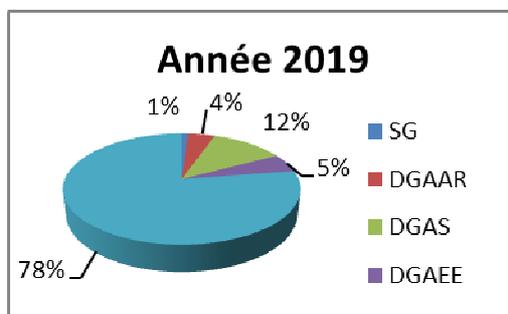
- Les frais de déplacement liés aux missions : 460 K€ (260 K€ pour les frais de billetterie/agence de voyage et 200 K€ pour le remboursement aux agents)
- les congés bonifiés pour 180 K€.

**FOCUS CONGES BONIFIES**

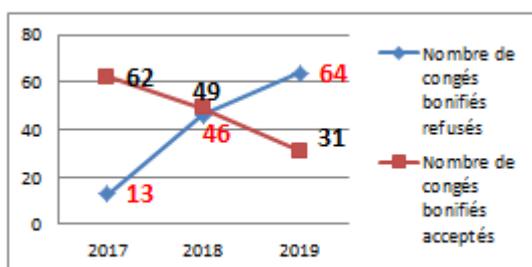
**Evolution des congés bonifiés entre 2017 et 2019**

Le nombre de demandes de congés bonifiés a augmenté depuis 2015, passant de 75 demandes en 2017 à 95 en 2019.

	DGS	SG	DGAAR	DGAS	DGAEE	DGATM	DGAEECS		TOTAL CD
							Total	Dont DIREC	
2017	0	1	4	5	1	0	64	64	75
2018	0	0	6	13	1	0	75	75	95
2019	0	1	4	11	5	0	73	72	95



L'octroi de congés bonifiés a diminué depuis 2017, passant de 62 demandes acceptées en 2017 à 31 demandes acceptées en 2019. En 2017, 2018 et 2019, les demandes acceptées ont été respectivement de 83 %, 52 % et 31 %.



Le coût des congés bonifiés est passé de 247 602 € en 2017 à 76 282 € en 2019. L'augmentation du coût unitaire de la billetterie entre 2018 et 2019 s'explique par

Année	Nombre de billets	Coût total billets	Coût unitaire billet
2017	137	247 601,84 €	1 807,31 €
2018	87	92 537,44 €	1 063,65 €
2019	58	76 281,79 €	1 315,20 €

Le nombre de recours gracieux a augmenté depuis 2017 et le nombre de recours contentieux est resté fixe.

Année	Nombre de recours gracieux	Décisions prises par le Département suite aux recours gracieux		Année	Nombre de recours contentieux	Jugement rendu par le Tribunal administratif (source DAJA)		
		Octroi	Refus			Favorable au Département	Défavorable au Département	En attente de jugement
2017	8	0	8	2018	8	6	/	2
2018	26	11	15	2019	8	1	/	7
2019	41	3	38					

• **Formation : 593,53 K€ (BP 2019 : 620 K€ / évolution-4,2 %)**

La Direction des ressources humaines a pour mission le pilotage du plan de formation de la collectivité et des actions de formation transversale. Les Secrétariats généraux ressources (SGR) sont quant à eux responsables du suivi, de la gestion et du pilotage des actions de formation spécifiques aux métiers de leur DGA respective.

Les formations dites « transversales », c'est-à-dire qui concernent l'ensemble des agents de la collectivité, sont organisées par la Direction des ressources humaines. Il s'agit de formations récurrentes (telles que « la prise de parole en public », « écrits professionnels »), les formations managériales (plan de formation des cadres et des encadrants), et des actions relatives aux dispositifs transversaux (préparation aux concours, accueil des stagiaires, apprentissage...).

Ce programme inclut :

- Les crédits de 223,53 K€ pour financer les actions de formation transversale (management, conduite de projets...), répondre aux besoins de renforcement des compétences managériales et créer une école interne de formation/ centre de ressource. Le budget 2019 est reconduit.
- Les crédits pour la formation des apprentis pour 260 K€ (65 apprentis/4 000 € par an et par convention). Le budget 2019 est reconduit.
- Les crédits pour les prestations d'accompagnement, de coaching pour 100 K€ (50 000 € au BP 2019) ;
- Les crédits destinés aux dispositifs de repositionnement reclassement professionnels pour 10 K€. Le budget 2019 est reconduit.

**ZOOM sur l'apprentissage : 260 K€**

Le Département de l'Essonne s'est engagé sur une politique volontariste de recrutement d'apprentis afin de permettre le développement de parcours professionnels des jeunes, en majorité essonnien, et d'anticiper les recrutements à venir (départs en retraite) en recrutant par la voie de l'alternance (70 apprentis par an).

La campagne 2020 est relancée sur la base d'un recensement des demandes et d'un croisement avec les métiers en tension au sein de la collectivité.

- **Recrutement : 316 K€ (BP 2019 : 240 K€ / évolution+31,6%)**

Ce programme comprend :

- Les frais d'annonces de recrutement pour un montant de 120 K€,
- Les frais de recours aux cabinets de recrutement pour un montant prévisionnel de 180 K€,
- Les autres prestations : lauréats + liste d'aptitude (16 K€).

Précisions :

- Les frais d'annonces de recrutement passent de 70 K€ au BP 2019 à 120 K€ au BP 2020 dont 60 K€ pour LinkedIn, 45 000 € pour Emploi public et 15K€ pour autres prestations ; Dans le cadre de la modernisation de la fonction recrutement, une réflexion autour de l'attractivité de la collectivité a conduit à revoir le plan média de diffusion des annonces et diversifier les supports de publication : convention avec LinkedIn pour développer la visibilité du Département sur le réseau et permettre aux chargés de recrutement de s'inscrire dans une démarche pro-active de sourcing, jobboards spécialisés dédiés au recrutement des médecins, activation des réseaux d'écoles d'ingénieurs, formules illimitées de publication sur les sites de la Gazette des communes et de l'emploi public.
- Le recours aux cabinets de recrutement passe de 154 K€ à 180 K€ (dont 10 K€ pour Performance – test de personnalité) ; Un accord cadre a été notifié le 22 juillet 2019 ; il permettra de simplifier les procédures d'achat et de saisine des cabinets en fonction de leur spécificité métier.
- Les crédits pour le recrutement d'agents sur listes d'aptitude hors ile de France restent à 16 K€.

- **Frais transversaux RH Secrétariat Général**

Ces frais comportent uniquement les frais à verser aux organismes de formation pour les formations effectuées par les agents du Secrétariat général (y compris les formations obligatoires de recyclage en matière de sécurité) ainsi que ceux de la Direction générale. Les frais liés aux déplacements n'ont pas encore été transférés par la DRH.

Il est proposé le maintien pour 2020 du montant 2019 à savoir 40 K€.

### **Secteur Charges fonctionnement des Assemblées**

- **Charges de fonctionnement de l'Assemblée**

Ce programme dont le BP 2020 est estimé à 62,5 K€ (soit +47,06 % par rapport au BP 2019) comprend :

- ✓ Les frais de repas et d'accueil :

Cette enveloppe concerne les repas de séances publiques et les collations pour l'accueil de groupes de collégiens, de délégations ou d'associations.

S'y ajoutent les plateaux repas des groupes dans le cadre des moyens des groupes pour la préparation des séances publiques.

- ✓ Autres frais :

Il s'agit des frais de maintenance de toute l'installation sono de l'Assemblée et la présence à chaque séance d'un régisseur. A cela s'ajoute depuis septembre 2018, les frais de retranscription des séances. Le BP 2020 est estimé à 20 K€ soit le double de 2019 du fait des nouveaux tarifs des marchés de retranscription et de vidéo.

- **charges de fonctionnement Cabinet**

Libellé	BP 2019	BP 2020

<b>CAB Obligatoire modulable</b>	<b>371 540 €</b>	<b>329 540 €</b>
----------------------------------	------------------	------------------

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement du Cabinet. Le budget est proposé en baisse de 42 K€ compte tenu de l'exécution budgétaire de ce programme et de la rationalisation des dépenses de fonctionnement du Cabinet.

- – dépenses cérémonies des élus

<b>Libellé</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>CAB Obligatoire modulable</b>	<b>56 000 €</b>	<b>68 000 €</b>

Il s'agit d'un programme créé en 2017 suite au transfert vers le Cabinet de certains moyens qui étaient gérés par la DIAC : commandes de gerbes pour les cérémonies officielles des conseillers départementaux, frais de représentation des élus, distribution de coupes et médailles sportive, attribution de la Médaille du Département. Il est proposé d'augmenter le budget de 12 K€ compte-tenu du nombre plus important de demandes liées aux cérémonies officielles et du renouvellement du stock de coupes et médailles en 2020.

## **Secteur Communication**

- **Communication numérique**

<b>Libellé</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>DCI Obligatoire modulable</b>	<b>47,1 K€</b>	<b>47,4 K€</b>

Les dépenses, dans le cadre de ce programme, concernent la retransmission en direct des séances de l'Assemblée départementale sur le site internet et les réseaux sociaux ainsi que la gestion technique des relations en ligne avec les internautes.

Ces dépenses sont ajustées au regard de la consommation 2019 ; elles sont en augmentation de 0,30 K€ par rapport au BP 2019 (soit +0,63 %). Cette estimation prend en considération le nombre et la durée des séances publiques sur un an, dans la mesure où la retransmission d'aucun autre événement public n'est prévue.

- **Promotion-Événements-Médias**

<b>Libellé</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>DCI Obligatoire modulable</b>	<b>681,6 K€</b>	<b>866,6 K€</b>

Les dépenses, dans le cadre de ce programme, concernent les prestations de services et les fournitures relatives à la promotion du Département.

Globalement, celles-ci sont prévues en augmentation de 185,00 K€ par rapport au BP 2019 (soit +27,14 %) afin de tenir compte de l'évolution des dépenses prévue en augmentation pour les prestations en lien avec les médias et les relations publiques, nécessaires pour assurer la continuité des campagnes d'information sur les politiques publiques et de promotion du territoire auprès du grand public et des décideurs économiques.

- **Éditions – Publications**

<b>Libellé</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>DCI Obligatoire modulable</b>	<b>1 034,4 K€</b>	<b>849,1 K€</b>

Les dépenses, dans le cadre de ce programme, concernent la rédaction, la réalisation, l'impression et la diffusion des supports print : magazine d'actualité, autres supports de communication et affiches format a4.

En compensation des dépenses de promotion, elles sont prévues en diminution de 185,3 K€ par rapport au BP 2019 (soit -17,91 %), afin de tenir compte de l'évolution des prévisions de réalisation.

## **Secteur Système d'information**

- **Maintenance et supports : 5 310 574 € (BP 2019 : 3 243 224 € / évolution +64 %)**

Ce programme regroupe les dépenses relatives à la maintenance, à l'entretien, la réparation et au dépannage des systèmes d'information ainsi que les dépenses relatives à la location des copieurs.

### **2,51 M€ sont inscrits au titre de la maintenance des applicatifs et des matériels.**

Cette ligne recouvre toutes les dépenses liées à la maintenance de tous les outils systèmes et de tous les matériels informatiques du Département.

La hausse de la maintenance des applicatifs est liée à l'augmentation du nombre de projets et le fait qu'une évaluation exhaustive des applications a été réalisée pour identifier les besoins de maintenance.

### **2,22 M€ sont prévus au titre des prestations diverses (+333 %).**

Les crédits progressent du fait de la réorganisation de la Direction des systèmes d'information du Département.

Des prestataires ponctuels spécialisés sont missionnés pour le lancement et l'accompagnement des différents projets informatiques comme sur la partie messagerie, Mobile Device Management, gestion de la flotte mobile ; Des techniciens de proximité ou personnels accompagnent la Direction dans le cadre de la migration des serveurs.

### **Enfin, les photocopieurs sont budgétés pour 0,58 M€ en progression de 4,44 %.**

La hausse est liée à l'extension du parc du fait de la prise en charge de nouveaux sites.

#### Indicateurs :

Le coût moyen informatique ou encore coût de l'environnement de travail SI est de 1 137 € par agent en 2018. En effet, le coût de l'environnement de travail SI s'élève à 4 986 566 € (compte d'exploitation 2018) avec 4 385 agents en 2018.

Ce coût intègre l'ensemble des prestations autour de l'environnement de travail des agents (déploiement, reconditionnement, évolution, recyclage, hot-line,...), la maintenance et les charges RH afférentes.

D'après le compte d'exploitation 2018, le coût des applications SI s'élève à 2 317 968 €. Il intègre la maintenance informatique et supports et les charges RH afférentes.

170 applications étant utilisées, le coût moyen d'une application SI est de 13 635 €.

## **Dépenses de fonctionnement facultatives**

### **Secteur Modernisation des services**

- **Chantier de transformation DIRFI : 100 K€**

Il est prévu de dépenser 100 K€ pour les projets de sécurisation de la chaîne de gestion financière

- **Modernisation des services et des conditions de travail : 603 K€**

Un montant de 603 K€ est proposé au BP 2020, liés aux chantiers de modernisation pour financer les projets validés nécessaires à l'évolution de la gestion de la Collectivité.

Ce secteur recouvre notamment les dépenses relatives aux chantiers de transformation et de modernisation du Conseil départemental.

- **Chantiers transformation relatif aux ressources humaines:  
200 K€ (BP 2019 : 200 K€)**

Cette enveloppe permet à la DRH de financer des études relatives aux chantiers de transformation (SIRH, pesée des métiers,...).

- **Chantier transformation DGAS**

**Montant proposé 2020 : 271 K€**

Le chantier « modernisation de la relation à l'utilisateur et évolution des systèmes d'information de la solidarité » est l'un des chantiers de transformation stratégiques et transversaux du Département et fait office de préfigurateur pour le Conseil départemental d'une relation à l'utilisateur totalement repensée.

Compte tenu de la complexité de ce chantier et des enjeux forts qu'il sous-tend en terme de modernisation et simplifications des processus de travail de l'ensemble de services de la direction générale adjointe des solidarités, un cabinet conseil assiste le conseil départemental pour sa mise en œuvre.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a permis aux Essonnais d'avoir accès depuis janvier 2019 à trois services d'information complètement rénovés et interactifs :

- Information sur les 78 dispositifs d'aide ou d'action sociale avec moteur de recherche multi critères ;
- Mise à disposition de quatre simulateurs d'éligibilité aux droits (allocation personnalisée d'autonomie à domicile, le FSL accès, le FSL maintien, et le Fonds de solidarité énergie) ;
- Accès à une carte localisant les lieux sociaux d'accueil du Conseil départemental selon la commune de résidence.

Les Essonnais disposent également depuis cette date d'un service leur permettant d'être rappelé à leur demande dans un délai de 72 heures et un service de consultation des droits permettant aux bénéficiaires du RSA d'accéder aux principales données de leur dossier individuel.

Fin 2019, un nouveau service en ligne permettra aux usagers de déposer de façon dématérialisée les dossiers concernant les demandes d'agrément pour l'adoption, les contrats jeune majeur et les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) directement à sur le portail Essonne.fr

Il est prévu à échéance 2020 de compléter cette offre du portail par la dématérialisation de toutes les demandes de prestations qui pourront se faire en ligne, de développer la gestion automatisée des rendez-vous et d'étendre le suivi et la consultation des dossiers à tous les champs de la solidarité.

Enfin, avec la mise en place à terme de la GRU (Gestion Relation Usager), les professionnels habilités pourront accéder à l'ensemble des informations partageables concernant un usager dans un objectif d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement.

En 2020, le cabinet conseil assistera également le département pour poursuivre la mise en œuvre des projets dévolution du système d'information des solidarités engagés depuis deux ans dont notamment :

- La modernisation des outils métiers et des procédures liées au SI. (référentiels tiers, référentiel d'habilitations, fiabilisation des données, archivage électronique...),
- La dématérialisation des processus (signature électronique),
- La dématérialisation des documents (gestion électronique des documents, lecture et reconnaissance automatique),
- Les échanges dématérialisés et sécurisés de données avec les partenaires de la DGAS.

## ZOOM MASSE SALARIALE IG :

L'Inspection générale est rattachée aux effectifs de la Direction générale des services et composée de 7A et 1B.

DGA	Direction	BP 2018	CA 2018	% réalisation CA 2018	BP 2019	CA anticipé 2019	% réal CA 2019 anticipé	BP 2020	Evolution Proposé BP 2020 /BP 2019	Evolution BP 2020 / CA 2019 anticipé (en valeur)	Evolution BP 2020 / CA 2019 anticipé (en %)
DGS	IG	573 171,00 €	624 440,09 €	108,94%	741 375,00 €	621 343,12 €	83,8%	632 011,00 €	-14,75%	10 667,88 €	1,72%

Une montée en puissance de l'activité d'audit avec la mise en place d'une méthodologie issue des normes internationales d'audit, une approche par les risques pour programmer les audits puis mener chaque mission. Ce renforcement des exigences qualité a notamment pour but de candidater à la certification des procédures d'audit interne de l'Inspection générale par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes.

- Une mission de management des risques, avec l'établissement courant 2019 d'une première cartographie globale des événements de toute nature (juridique, financière, opérationnelle, d'image, etc) de la collectivité associant la Direction générale, le Cabinet du Président, et l'ensemble des directions, puis la mise en place d'une démarche d'aide à la construction du contrôle interne animée par un manager des risques.
- Une activité d'évaluation des politiques publiques, afin d'aider à en apprécier l'utilité, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, ainsi que proposer des pistes d'amélioration. La première mission portant sur l'accueil puis la prise en charge des mineurs non-accompagnés a été menée en 2018. En 2019, est menée une évaluation de la politique de restauration scolaire.
- La mise en conformité du Département avec le règlement général sur la protection des données, en lien avec la direction des systèmes d'information, la direction des ressources humaines, la direction des affaires juridiques et de l'achat, la communication interne et externe, et le recrutement en juin 2018 au sein de l'Inspection générale d'un délégué à la protection des données s'appuyant sur un réseau de référents présents au sein de chaque DGA, du Secrétariat général et du Cabinet du Président.
- L'instauration et la coordination d'un collège de référents déontologie, laïcité, et traitement des alertes internes émises par des agents départementaux, conformément aux lois du 20 avril 2016 sur la déontologie dans la fonction publique, et du 9 décembre 2016 dite Sapin II. Ce collège est constitué de membres de l'inspection générale, de la direction des ressources humaines, de la direction des affaires juridiques et de l'achat, ainsi que de représentants de filières et de spécificités métiers (social, médico-social, filière technique, etc.) pour une réponse la plus adaptée possible au contexte de chaque saisine.

La masse salariale depuis 2018 a donc été impactée comme suit :

- 2018 => augmentation du CA2018 par rapport au BP2018 résultant de :
  - la création du poste de Délégué à la protection des données réglementairement obligatoire pour la collectivité
  - le remplacement par un titulaire (le chargé d'EPP, ingénieur en chef) d'un poste non pourvu
  - le recours à un renfort via remplacement par un contractuel pour un poste dont le titulaire était non disponible

- 2019 : une baisse est constatée au CA 2019 par rapport au BP résultant du départ de 4 agents (1 administrateur, 2 directeurs territoriaux et 1 ingénieur en chef) remplacés par 3 agents de grade inférieur (grade attachés). Un poste reste vacant depuis juin 2019
- 2020 : baisse par rapport au BP2019 in fine tout en prenant en compte le recrutement du poste vacant du fait de la raison précitée.

- **Frais de l'Inspection générale :**

Le budget de l'IG au BP 2020 représente un total des dépenses s'élevant à 82 550 € dont le détail est le suivant :

- règlement de prestations dans le cadre des audits externes que l'Inspection générale copilote : 50 K€. L'Inspection générale étant amenée à copiloter avec des directions opérationnelles des audits demandés à des prestataires extérieurs (cf. note à la Direction générale du 07/06/18) – pour des raisons de disponibilités et/ou de compétences de l'audit interne – elle doit également contribuer au financement de ces audits ;
- règlement d'un prestataire pour d'appui à l'évaluation des politiques publiques relative à la restauration scolaire (facilitation de la collecte des données) : 30 K€
- cotisations de l'Inspection générale (IFACI, SFE et AFCDP) : 2 550 €.

**DGATM - Chantiers de transformation SGR DGATM : 20 K€**

- 20 K€ sont prévus en vue d'un audit mutualisé sur trois SGR qui viserait à faire une analyse fine de la charge de travail des services budget-comptabilité du SGR DGATM et du secteur pilotage et satellites du SGR DGATM afin d'objectiver le calibrage des moyens humains et proposer des solutions d'optimisation. Cet audit permettra également d'intégrer le bilan de la dématérialisation de la chaîne comptable.

Secteur Logistique

- **DGAAR Moyens internes des services : 25 K€ (BP 2019: 10 K€ soit une augmentation de 15 K€)**

Le programme inclut l'ensemble des dépenses relatives aux prestations événementielles, séminaires, colloques, frais d'étude à vocation interne pour l'ensemble des directions de la DGAAR. Tous les frais de séminaires sont centralisés dans cette ligne, ce qui permet à chaque direction d'organiser un séminaire. Les crédits sont transférés du programme formation.

- **DGAS Moyens internes des services**

**Montant proposé 2020 : 30 K€**

Ce programme regroupe :

- la cotisation à l'Observatoire des Dépenses d'Action Sociales pour un montant de 5 000 € ;
- les frais d'organisation de colloques et séminaires transverses à la DGAS, pour un montant de 10 K€ ;

- des crédits destinés à des frais d'études hors chantier de transformation pour un montant de 15 K€.

### ZOOM MASSE SALARIALE SPCG et SAFDDG :

Le Secrétariat général est composé de 2 directions, la DIAC et la DSP détaillées plus en amont et de 2 services dont voici le détail :

DGA	Direction	BP 2018	CA 2018	% réalisation CA 2018	BP 2019	CA anticipé 2019	% réel CA 2019 anticipé	BP 2020	Evolution Proposé BP 2020 /BP 2019	Evolution BP 2020 / CA 2019 anticipé (en valeur)	Evolution BP 2020 / CA 2019 anticipé (en %)
SG	SHDD	1 275 573,00 €	1 270 591,68 €	99,61%	1 197 274,00 €	12 782,90 €	1,1%			- 12 782,90 €	-100,00%
SG	SPCG	230 993,00 €	276 547,98 €	119,72%	287 856,00 €	267 675,66 €	93,0%	282 451,00 €	-1,88%	14 775,34 €	5,52%
SG	SAFDG	271 478,00 €	238 115,09 €	87,71%	247 718,00 €	929 725,84 €	375,3%	1 104 458,00 €	345,85%	174 732,16 €	18,79%

Depuis 2018, les 2 services ont évolué.

- Augmentation du nombre d'heures supplémentaires pour les chauffeurs : recrutement des nouveaux agents sous le régime d'heures supplémentaires au réel et non plus forfaitisées dans le RI

2 postes découverts remplacés par 2 contractuels.

- BP2020 : un BP qui a pris en compte le CA anticipé de 2019 augmenté par la prise en compte réglementaire
- **Organisation de l'administration**

Ce budget est relatif aux dépenses d'administration de la DG et du SG (colloques et séminaires, frais de représentation...).

Ce sont des dépenses liées à l'activité et aux besoins de la DGS et du SG. La dépense pour 2020 est maintenue soit 46 K€.

- **Budget évènementiel**

Depuis 2019, les frais liés à l'évènementiel hors subventions et hors RH sont inscrits dans le budget du Secrétariat général.

Chaque direction de la collectivité hors cabinet fait remonter ses besoins.

Ainsi plusieurs évènements (nouveaux ou reconduits) pour 2020 sont annoncés : Fête des agents, gala de Noël, vœux aux agents, participation au salon de l'agriculture, forum main dans la main, fête de la science, forum de l'habitat, expositions...

Pour 2020, la dépense proposée est en augmentation de +16,90 % soit 661,7 K€ s'expliquant par de nouveaux évènements et un réajustement des dépenses suite à l'expérience 2019. En effet, lors de l'élaboration du BP2019, certaines dépenses n'avaient pas été prises en compte et des virements comptables et un budget supplémentaire ont dû être réalisés.

- **Festival Essonne en scène**

En 2019, le Département a créé le festival « Essonne en scène » qui s'est tenu les 28 et 29 juin à Chamarande.

Cette première édition a été très bien accueillie par le public et par la presse.

Cet évènement a été l'une des plus importantes manifestations du Département pour 2019.

Il est proposé la reconduction de ce festival pour 2020 avec une plus grande ampleur (sur 3 jours au lieu de 2). Une avance des frais étant réglé fin 2019, il est proposé au BP 2020 un montant de 571 513€.

Cette dépense est contrairement aux autres évènements compensée par des recettes supplémentaires qui seront-elles aussi en augmentation pour 2020 soit 866 K€.

**DGATM – Moyens Internes des services : 5 K€ (- 50% d'évolution par rapport au BP 2019).**

Cette enveloppe permet de prendre en charge des dépenses relatives à l'accompagnement collectif des directions et de la DGA dans le cadre de marchés dédiés existants au sein de la collectivité.

### **Secteur Gestion de l'office**

- **Office**

Ce budget est abondé par virement interne des directions opérationnelles qui font appel aux prestations de l'Office. Un budget primitif est estimé pour les dépenses liées à la DG et au SG et à la restauration de la Présidence.

Il est proposé une augmentation du budget de l'office du fait de sa réorganisation et des nouveaux marchés (denrées alimentaires, location linge, achat de produits locaux...).

De ce fait, le BP 2020 est estimé à 97 200 € soit +6,81 %.

### **Secteur Ressources humaines**

- **Evènementiel : 30 K€ (BP 2019 : 30 K€ / évolution 0%)**

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires à l'organisation de prestations évènementielles (fournitures, petit équipement, plan...). Le budget est reconduit.

- **Communication interne**

La mission communication interne est transférée de la DGAAR au Secrétariat général en 2020.

Ses missions et son organisation sont remaniées ainsi la part liée à l'évènementiel y est détachée. Le montant proposé pour le BP 2020 est de 15 K€ soit une baisse de -21,95%.

### **Secteur Communication**

- **Partenariat audiovisuel – Compétence facultative**

Libellé	BP 2019	BP 2020
DCI Facultatif Subvention de fonctionnement	100 K€	100 K€

Les dépenses, dans le cadre de ce programme, concernent le versement d'une subvention de fonctionnement à Téléif (Via Grand Paris) en contrepartie de diffusion de programmes destinés à la promotion du Département de l'Essonne. Les crédits sont reconduits à l'identique

### **Secteur Opérations financières**

- **Moyens des services : 205,35 K€ (BP 2019 : 227 398 €/ évolution de - 9,70%)**

Cette baisse a été rendue possible par le renouvellement en 2019 des marchés de notations financières et d'abonnement à la plateforme de Finance Active

Il est prévu de dépenser 104 K€ dans diverses prestations (avocats financiers – abonnement à Finance Active – maintenance du code LEI – paiement des agences de notation). 100 K€ sont également prévus pour payer des études notamment les dépenses liées à l'optimisation fiscale. Une dépense de 1 350 € est proposée pour le paiement des commissions TIPI.

- **Satellites - opérations liées au haut de bilan 10 K€ (BP 2019 10 K€)**

Ce programme prévoit, en dépense de fonctionnement, les frais liés à la participation du Département au fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2I).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce fonds innovant de 150 M€ permet d'accélérer la réalisation de projets divers dans le domaine de l'environnement, de l'éducation, de l'innovation et de l'attractivité des territoires, du patrimoine, des Jeux Olympiques de Paris 2024 mais aussi des solidarités interdépartementales et des mobilités.

#### **Dépenses imprévues: 500 K€**

Le Conseil départemental peut voter, en investissement comme en fonctionnement, des crédits pour les dépenses imprévues. Ces crédits, non affectés, sont tracés au sein de chapitres particuliers (chapitres 022 en fonctionnement et 020 en investissement), sur lesquels il n'est pas possible d'engager et de mandater de dépenses. Ils deviennent mobilisables par transfert par la Direction des finances, vers un chapitre dédié à l'exécution budgétaire, hors étape budgétaire. La demande ne porte que sur des crédits de paiement. A la première séance qui suit le mandatement de la dépense, le Président rend compte à l'Assemblée départementale, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ces crédits.

## Politique domaniale et patrimoniale

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P13 Politique domaniale et patrimoniale	Obligatoire modulable	10 232 963,00	11 256 386,00	10,00%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	Somme :	10 232 963,00	11 256 386,00	10,00%

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Valorisation du patrimoine	Facultative		0,00	-100,00%
	Obligatoire modulable	6 052 463,00	5 891 086,00	-2,67%
S04 Valorisation du patrimoine	Somme :	6 052 463,00	5 891 086,00	-2,67%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Entretien du patrimoine départemental	Obligatoire modulable	3 680 500,00	4 107 300,00	11,60%
S06 Entretien du patrimoine départemental	Somme :	3 680 500,00	4 107 300,00	11,60%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S07 Travaux dans les Collèges	Obligatoire modulable	500 000,00	1 258 000,00	151,60%
S07 Travaux dans les Collèges	Somme :	500 000,00	1 258 000,00	151,60%

## Dépenses de fonctionnement obligatoires modulables

### Secteur Sécurité des bâtiments

- **Loyers et charges immobilières : 5,89 M€** (6,052 M€ au BP 2019 soit une évolution de - 2,67 %).

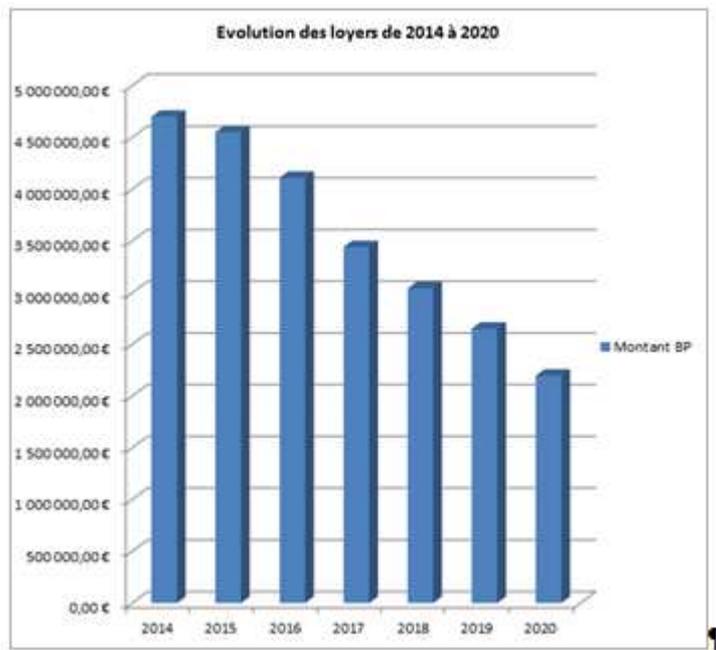
Ces dépenses sont essentiellement constituées par les loyers et charges des bâtiments loués ou en copropriété. On retrouve aussi les impôts relatifs au patrimoine (taxe foncière, taxe sur les bureaux) ainsi que les redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères.

La diminution des montants des loyers (sans pour autant pour mémoire que les charges liés au fonctionnement des bâtiments ne diminuent quant à elles) se poursuit avec des acquisitions de locaux jusqu'alors loués au niveau des immeubles de France Evry. La résiliation en 2019 des baux du CIO de Corbeil-Essonnes et de la MDS de Grigny a contribué à cette diminution.

Des charges nouvelles sont à prévoir, mais qui sont compensées par les économies de loyers réalisées, qu'il s'agisse :

- de provisions de nouvelles charges de copropriété pour des locaux à acquérir et non occupés jusqu'alors par les services du Département (+ 400 K€).
- de provisions croissantes pour des travaux dans les parties communes à réaliser car devenant impératifs pour des immeubles en régime de copropriété (+ 250 K€).
- de locations de deux locaux pour y installer les équipes mobiles territoriales (EMT) pour les secteurs Sud et Nord-Ouest sur les communes d'Arpajon et des Ulis (+ 459 K€).

Le diagramme des coûts locatifs ci-après présente les résultats de la politique patrimoniale menée traduite par une forte diminution des coûts locatifs soit pour la période 2017-2020 moins 36,15 %.



Par ailleurs le département gère l'ensemble des collèges pour une superficie totale assurée de 712 500 m<sup>2</sup>.

### **Secteur Valorisation du patrimoine**

La Direction du Domaine et du Patrimoine (DDP) a été créée à la fin de l'année 2016. Son activité a réellement commencé en 2017.

#### Année 2017

Acquisition de lots Tour Malte (2200 m<sup>2</sup>), des lots de la commune de Juvisy-sur-Orge dans l'ancienne PFS d'Athis-Mons, de lots de parkings par échange Butte creuse, en VEFA des locaux et parkings de la future Maison du Département de Viry-Châtillon (Accroche Nord).

Acquisitions de 161 parcelles ENS pour une surface totale de 22 ha et un montant total de 930 236,55 € ; acquisition du site du moulin d'Echarcon

Cession de divers biens départementaux sans usage, pour un montant total de 1,94 M€

Transfert en pleine propriété du collège Charles Péguy à Palaiseau

#### Année 2018

Elaboration et adoption du Schéma Directeur du Domaine et du Patrimoine Départemental (SDDPD) en Assemblée Départementale du 2 juillet 2018 et une refonte de la tarification associée

Acquisitions nombreuses et importantes : site 101ème collège Massy, 5000m<sup>2</sup> dans la Tour Lorraine, terrain pour la Maison de l'Essonne à Montgeron, VEFA Les Ulis.

11 actes d'acquisition « ENS » concernant 20 parcelles pour 1 050M€, incluant 2 propriétés plus emblématiques : la ferme de Montauger (limite historique du Domaine et projet de gîtes écotouristiques) et une maison à l'entrée des Etangs de Vert-Le-Petit (pôle naturel majeur des Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine).  
Cessions de divers biens pour un montant de 271,6 K€.

Transfert de propriété de 4 collèges

## Année 2019

### Déclinaisons du SDDPD

- Prospection immobilière et foncière, acquisitions de terrains, de sites existants ou en VEFA : sites pour les services
  - Acquisition complémentaire d'un site pour la MDE à Montgeron,
  - Pour le Centre de Secours de secours à Tigery, acquisition du foncier
  - Signature des locaux pour implanter sur le secteur Nord-Ouest, à Arpajon et sur le secteur Nord-Est au niveau de la zone de Courtaboeuf.
- Lancement des recherches foncières pour l'implantation de 8 collèges, mise en place d'une démarche projet.
- **Poursuite des acquisitions ENS** avec cas de figures de plus en plus divers et complexes :
  - La Citadelle en lien avec le Domaine de Méréville (limite historique et développement de gîtes)
  - Legs d'un espace boisé pour créer une nouvelle forêt départementale

**Au 19 novembre 2019, 14,5 ha acquis pour un montant de 1 543 280,58 €** Ces acquisitions incluent aussi 2 maisons qui ont été acquises mais non pas vocation à intégrer la politique des ENS et feront l'objet d'une cession.

- Poursuite des acquisitions pour projets voirie/TC/circulations douces
- Cessions de sites non utiles au Département, dont l'emblématique Domaine des Hauldres à Etiolles
- Accompagnement des acquisitions dans le cadre du fonds d'amorçage RN20
- Déploiement d'un Système d'Information Patrimonial (SIP) foncier

Transfert de propriété de 8 collèges au 20/11/2019.

Par délibération en date du 2 juillet 2018 l'Assemblée départementale a adopté le « Schéma Directeur du Domaine et du Patrimoine Départemental hors collèges » visant notamment à rationaliser l'implantation des services départementaux, à optimiser leurs conditions d'occupation d'installation centrale ou par territoires, à maîtriser les coûts. Parmi les axes forts de cette politique figurent celle de propriétaire et de diminution des coûts locatifs.

Dans le cadre du suivi de ces objectifs, le patrimoine départemental a été classé sur les fondements de deux régimes juridiques principaux à savoir celui constitutif de droits réels dénommé « biens propriétés » et celui constitutif de droits non réels dénommé « biens en location ».

A ce titre et pour une parfaite information dans le cadre du budget 2020, il convient de noter que le Département a en gestion 209 500 m<sup>2</sup> de locaux se décomposant comme suit :

	Décembre 2019
Biens propriétés (m <sup>2</sup> assurés)	<b>191 093</b>
Biens en locations (m <sup>2</sup> assurés)	<b>18 355</b>
<b>TOTAL</b>	<b>209 448</b>

Afin d'affiner ce suivi, un classement selon deux typologies principales de biens a été établi, les sites sociaux et médico-sociaux d'une part, et l'ensemble des autres sites d'autre part dénommé « sites administratifs »

Sur ces bases le constat est le suivant en m<sup>2</sup> assurés :

	Biens en propriété (m <sup>2</sup> )	Biens en location (m <sup>2</sup> )	TOTAL (m <sup>2</sup> )
Sites "administratifs"	140 976	5 331	146 307
Sites sociaux et médicaux sociaux	50 117	13 024	63 141
<b>TOTAL</b>	<b>191 093</b>	<b>18 355</b>	<b>209 448</b>

### **Secteur Entretien du patrimoine départemental**

Depuis 2017, 3 schémas directeurs constituent la feuille de route de la Direction de la Construction et Maintenance des Bâtiments (DCMB) pour la période 2017-2021.

#### A) Schéma Directeur Immobilier des Collèges (SDIC)

Un nouveau SDIC intègre une méthode de priorisation des investissements futurs basée sur :

- une mise à jour de l'état du patrimoine bâti des collèges,
- la refonte des référentiels de construction des collèges,
- une étude des capacités réelles d'accueil de l'ensemble des établissements en cohérence avec un travail de sectorisation.

#### B) Nouveau schéma directeur immobilier hors collèges (SDI)

Le nouveau schéma directeur immobilier hors collèges comporte un important volet relatif à l'accompagnement « bâtimentaire » de la réorganisation des directions sociales et médico-sociales et plus largement relatif à la territorialisation de l'action départementale qui se traduit par les chantiers de mise en place des maisons de l'Essonne.

#### C) Schéma Directeur Energie (SDE)

Le SDE 2017-2021 est décliné en 6 axes stratégiques :

- renforcer la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'énergie,
- programmer et réaliser des travaux d'efficacité énergétique à différentes échelles,
- développer le mix énergétique en introduisant des énergies renouvelables et de récupération en intervenant à différents niveaux
- optimiser l'exploitation et prendre en compte des caractéristiques énergétiques de matériels dans le cadre de la politique des achats,
- conduire le changement « Energie »,
- rechercher des sources de financement extérieures.

### **Les Equipes Mobiles Territoriales (EMT), un nouveau service pour l'entretien des collèges**

Un diagnostic de l'entretien technique des collèges publics essonniers a conclu à la nécessité d'en améliorer l'organisation. Ce constat conduit le Département à mettre en place en décembre 2019 une nouvelle offre de service, en proximité, via la création d'Equipes Mobiles Territoriales (EMT), dans les domaines du bâtiment et des espaces verts, d'un fonctionnement comparable à celui des Centres Techniques Municipaux. Cette organisation vise à accroître l'efficacité et la pertinence des interventions départementales.

Elle consacre 138 postes, contre 128 auparavant, à l'entretien du patrimoine répartis comme suit :

- 66 agents constituent les EMT et leur encadrement
- 62 agents sont maintenus dans les collèges
- 24 collèges conservent un ouvrier polyvalent à 100%, selon des critères notamment liés à leur taille ou leur éloignement
- 76 collèges conservent un ouvrier polyvalent à 50% du fait de la mutualisation de 38 agents entre 2 établissements
- 10 agents viennent renforcer le dispositif, sur la base de créations de poste, au profit des collèges, destinés à libérer les ouvriers polyvalents de missions non spécifiquement techniques qu'ils assurent actuellement au détriment de la maintenance du patrimoine.

Les EMT « bâtiment » auront pour missions des opérations d'entretien courant, avec pour objectif d'évoluer vers plus de maintenance préventive et des petits chantiers d'amélioration. Leur répartition sur le territoire leur permettra d'intervenir, en soutien des agents de maintenance en poste dans les collèges ou en l'absence de ceux-ci, dans un délai inférieur à 30 minutes pour fiabiliser les diagnostics de pannes, assurer la remise en service des équipements selon le degré de spécificité, répondre aux divers incidents et urgences pédagogiques ou fonctionnelles.

Les EMT « espaces verts » ont vocation à reprendre entièrement la gestion des espaces verts avec pour missions : l'entretien des arbres, la tonte des pelouses, la taille des végétaux, le désherbage, l'entretien des mares et bassins, la gestion des déchets verts et la prise en compte de la biodiversité dans les sites.

Un dispositif d'astreinte va être créé afin d'assurer la sécurité et la continuité de service 24h/24, toute l'année.

Des objectifs managériaux au bénéfice des agents départementaux viennent compléter les objectifs opérationnels de ces évolutions, tels que l'amélioration des conditions de travail (moyens matériels, formation...), la montée en compétence, des opportunités d'évolution de carrière.

### En matière de comptabilité analytique

Le coût d'utilisation des locaux dont le département est propriétaire ou copropriétaire sur une année ressort pour deux bâtiments de la façon suivante : central park 1 pour 115,45€ du M<sup>2</sup> et la cité administrative pour 28,57€ du M<sup>2</sup> (en retirant les frais RH et de gardiennage sinon le coût global serait de 139,38 € du M<sup>2</sup> annuel pour cet ensemble).

Le coût complet d'occupation des autres locaux sur le périmètre de la cité administrative ressort de la façon suivante : immeuble France-Essonnes pour 52,45€ du M<sup>2</sup> annuel, et pour l'immeuble France-Evry Tour malte 78,75€ du M<sup>2</sup> annuel.

#### • **Charges de fonctionnement ENS : 111,5 K€**

Ces dépenses sont constituées de la gestion des fluides (eau, gaz, électricité et combustibles) et des contrats de maintenance pour l'entretien courant et programmable des sites ENS.

- **Charges immobilières bâtiments départementaux : 3,99 M€**

Ces dépenses sont constituées de la gestion des fluides (eau, gaz, électricité et combustibles) et des contrats de maintenance pour l'entretien courant et programmable des sites, aux travaux de réfection des bâtiments départementaux.

Ces dépenses permettent également l'acquisition de fournitures et petits matériels nécessaires aux équipes mobiles d'entretien (0,8 M€).

### **Secteur Travaux dans les Collèges**

- **Grosses réparations ou travaux entretien programmés : 1,258 M€**

Ces dépenses correspondent aux travaux d'entretien courant dans les établissements scolaires ainsi qu'aux études nécessaires afin d'établir des états des lieux d'équipements techniques. Par ailleurs, les contrats de chauffage P2 ont été repris directement par le département.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Détail des recettes du budget principal

Description politique sectorielle	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	80 279 654,00	67 990 058,00	-15,31%
P03 Collèges et éducation	10 074 300,00	13 524 000,00	34,24%
P04 Habitat et logement	108 000,00	33 000,00	-69,44%
P05 Mobilités et déplacements	3 437 000,00	3 350 000,00	-2,53%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	532 900,00	575 700,00	8,03%
P09 Sport	20 000,00	20 000,00	0,00%
P10 Environnement et développement durable	209 500,00	224 000,00	6,92%
P11 Prévention et sécurité	12 000,00	28 000,00	133,33%
P12 Moyens de l'institution	1 160 764 907,00	1 177 871 099,00	1,47%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	441 252,00	477 252,00	8,16%
<b>Total général</b>	<b>1 255 879 513,00</b>	<b>1 264 093 109,00</b>	<b>0,65%</b>

*Montants retraités hors reprise de provision exceptionnelle en 2019 :*

*BP 2019 : 1 235 879 513 €*

*Prévu 2020 : 1 264 093 109 €*

*Soit une évolution de BP 2019 à BP 2020 de +2,28%*

## Evolution des recettes de fonctionnement par bloc de compétences

### Compétences obligatoires

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	4 914 000,00	5 262 719,00	7,10%
	S02 Personnes âgées	43 770 770,00	33 823 040,00	-22,73%
	S03 Personnes handicapées	22 961 194,00	20 049 957,00	-12,68%
	S05 PMI et santé publique	3 445 550,00	3 149 700,00	-8,59%
	S06 Cohésion sociale (RSA)	2 425 000,00	2 425 000,00	0,00%
	<b>Total politique</b>		<b>77 516 514,00</b>	<b>64 710 416,00</b>
P02 Solidarités et santé				
P03 Collèges et éducation	S01 Fonctionnement des EPLE	127 500,00	100 000,00	-21,57%
	S04 Restauration scolaire	2 244 800,00	5 600 000,00	149,47%
	<b>Total politique</b>	<b>2 372 300,00</b>	<b>5 700 000,00</b>	<b>140,27%</b>
P03 Collèges et éducation				
P12 Moyens de l'institution	S06 Ressources Humaines		140 000,00	
	S09 Emprunts et garanties	5 856 701,00	4 882 701,00	-16,63%
	S10 Opérations financières	1 152 139 206,00	1 169 264 398,00	1,49%
	S11 Juridique	160 000,00	160 000,00	0,00%
	<b>Total politique</b>	<b>1 158 155 907,00</b>	<b>1 174 307 099,00</b>	<b>1,39%</b>
P12 Moyens de l'institution				
	<b>Total général</b>	<b>1 238 044 721,00</b>	<b>1 244 857 515,00</b>	<b>0,55%</b>

### Compétences obligatoires modulables

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	2 112 000,00	1 932 000,00	-8,52%
	S02 Personnes âgées	355 140,00	331 642,00	-6,62%
	S04 Familles	0,00	185 000,00	#DIV/0
	S06 Cohésion sociale (RSA)	246 000,00	781 000,00	217,48%
	S07 Jeunesse (FDAJ)	50 000,00	50 000,00	0,00%
	<b>Total politique</b>	<b>2 763 140,00</b>	<b>3 279 642,00</b>	<b>18,69%</b>
	P02 Solidarités et santé			
P05 Mobilités et déplacements	S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la	440 000,00	410 000,00	-6,82%
	<b>Total politique</b>	<b>440 000,00</b>	<b>410 000,00</b>	<b>-6,82%</b>
P05 Mobilités et déplacements				
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S02 archives départementales & patrimoine mobilier	17 200,00	21 200,00	23,26%
	S07 Bibliothèque	0,00	25 000,00	#DIV/0
	<b>Total politique</b>	<b>17 200,00</b>	<b>46 200,00</b>	<b>168,60%</b>
P07 Culture, tourisme et actions extérieures				
P10 Environnement et développement durable	S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	208 500,00	193 500,00	-7,19%
	S04 Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel	1 000,00	500,00	-50,00%
	<b>Total politique</b>	<b>209 500,00</b>	<b>194 000,00</b>	<b>-7,40%</b>
P10 Environnement et développement durable				
P11 Prévention et sécurité	S03 SDIS	12 000,00	12 000,00	0,00%
	<b>Total politique</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00%</b>
P11 Prévention et sécurité				
P12 Moyens de l'institution	S02 Logistique	1 000,00	0,00	-100,00%
	S03 Gestion des véhicules	20 000,00	20 000,00	0,00%
	S06 Ressources Humaines	2 588 000,00	2 538 000,00	-1,93%
	<b>Total politique</b>	<b>2 609 000,00</b>	<b>2 558 000,00</b>	<b>-1,95%</b>
P12 Moyens de l'institution				
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S04 Valorisation du patrimoine	441 252,00	477 252,00	8,16%
	<b>Total politique</b>	<b>441 252,00</b>	<b>477 252,00</b>	<b>8,16%</b>
P13 Politique domaniale et patrimoniale				
	<b>Total général</b>	<b>6 492 092,00</b>	<b>6 977 094,00</b>	<b>7,47%</b>

### Compétences partagées

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P04 Habitat et logement	S01 Politique de l'habitat	108 000,00	33 000,00	-69,44%
	<b>Total politique</b>	<b>108 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>-69,44%</b>
P04 Habitat et logement				
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S04 Développement touristique de l'Essonne	94 000,00	110 000,00	17,02%
	S05 Coopération décentralisée	358 200,00	358 200,00	0,00%
	S06 Action des équipements culturels départementaux	63 500,00	61 300,00	-3,46%
	<b>Total politique</b>	<b>515 700,00</b>	<b>529 500,00</b>	<b>2,68%</b>
P07 Culture, tourisme et actions extérieures				
P09 Sport	Sport	20 000,00	20 000,00	0,00%
	<b>Total politique</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00%</b>
P09 Sport				
	<b>Total général</b>	<b>643 700,00</b>	<b>582 500,00</b>	<b>-9,51%</b>

## Compétences facultatives

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P03 Collèges et éducation	S01 Fonctionnement des EPLE	10 000,00	7 000,00	-30,00%
	S04 Restauration scolaire	7 692 000,00	7 817 000,00	1,63%
P03 Collèges et éducation	<b>Total politique</b>	<b>7 702 000,00</b>	<b>7 824 000,00</b>	<b>1,58%</b>
P05 Mobilités et déplacements	S11 aides aux transports et dotations	2 997 000,00	2 940 000,00	-1,90%
P05 Mobilités et déplacements	<b>Total politique</b>	<b>2 997 000,00</b>	<b>2 940 000,00</b>	<b>-1,90%</b>
P10 Environnement et développement durable	S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales		30 000,00	
P10 Environnement et développement durable	<b>Total politique</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
P11 Prévention et sécurité	S04 Protection, sûreté		16 000,00	
P11 Prévention et sécurité	<b>Total politique</b>	<b>0,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
P12 Moyens de l'institution	S02 Logistique	0,00	866 000,00	#DIV/0
P12 Moyens de l'institution	<b>Total politique</b>	<b>0,00</b>	<b>866 000,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
	<b>Total général</b>	<b>10 699 000,00</b>	<b>11 676 000,00</b>	<b>9,13%</b>

## Politique Solidarités et santé

Politique	Section	Type de dépenses	BP 2019	BP 2020	% Evolution	Répartition
Solidarités et santé	Recettes de fonctionnement	Obligatoire	77,52 M€	64,71 M€	-16,52%	95,18%
		Obligatoire modulable	2,76 M€	3,28 M€	18,69%	4,82%
<b>Total P02 Solidarités et santé</b>			<b>80,28 M€</b>	<b>67,99 M€</b>	<b>-15,31%</b>	<b>100,00%</b>

Le budget principal 2020 en recettes de fonctionnement pour la politique Solidarité et santé s'élève à 67,99 M€ soit une diminution de 15,31 % par rapport au budget primitif 2019.

### Recettes de fonctionnement obligatoires

Comme pour les dépenses, les recettes de fonctionnement obligatoires constituent l'essentiel des recettes de la politique Solidarités et santé, à hauteur de 64,71 M€ soit 95,18 %.

#### Secteur Enfance

Les prévisions de recettes de fonctionnement obligatoires pour l'année 2019 font apparaître une augmentation de 7,10 % par rapport au budget 2019, à **5,26 M€**. Cette augmentation relève essentiellement de la participation de l'Etat sur les actions du plan pauvreté.

- **Prévention ASE**

**Montant proposé 2020 : 4,08 M€**

- **Participation Etat à la protection de l'enfance : 3,69 M€ (soit 8,78 % d'augmentation)**

L'Etat participe au financement de l'accueil des MNA durant la période d'évaluation fixée à 5 jours (phase de mise à l'abri). La réforme des modalités de participation financière forfaitaire de l'Etat à la phase de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se présentant comme MNA intervenues à compter 1er janvier 2019 vise à permettre une compensation plus juste des dépenses engagées par les départements, sur la base d'un forfait de 500 € par jeune évalué, et de 90 € par jour de mise à l'abri pendant 14 jours, puis 20 € par jour pendant neuf jours maximum. Bien que le montant exact de cette recette pour 2019 ne soit pas encore connu, une augmentation est à prévoir au regard de ces modalités plus favorables.

Par ailleurs, l'Etat a accordé aux Département depuis 2018 une participation supplémentaire exceptionnelle dont le montant est fixé annuellement pas arrêté. Le montant accordé en 2019 s'est avéré inférieur au montant versé en 2018, une revalorisation de cette recette exceptionnelle pourrait intervenir en 2020.

- **Remboursement de frais IDEF : 390 K€ (soit une baisse de 6,02 %)**

Le remboursement des nuitées d'hôtels de l'IDEF est une dépense financée sur le budget de la DPPE. Une facture est ensuite émise à l'encontre de l'IDEF en fin d'exercice pour le remboursement de ces dépenses, prévues en parallèle sur le budget annexe de l'IDEF.

La proposition budgétaire correspondante diminue en relation avec le nombre de MNA pris en charge par l'IDEF et placés à l'hôtel.

- **Accueil familial ou en établissement ASE**

**Montant proposé 2020 : 1,11 M€**

Ce programme en hausse de 2,11 % concerne les dessaisissements (500 K€), la participation de la CAF (versement des allocations familiales pour les enfants placés à l'ASE sous décision du juge, 483 K€) et la participation des familles (130 K€).

Le renforcement du partenariat avec l'autorité judiciaire pour le versement des allocations familiales permet d'accroître les recettes de ce programme.

- **Prestations enfants ASE**

**Montant proposé 2020 : 63,21 K€**

Ce programme concerne notamment les remboursements CPAM de soins médicaux pour 6 000 € et les pénalités perçues pour 1 000 €.

Il concerne également la nouvelle participation de l'Etat dans le cadre des actions du plan pauvreté. Un montant de 55,21 K€ est ainsi inscrit pour l'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE (action 2).

### **Secteur Personnes âgées**

Les propositions de recettes de fonctionnement sur le secteur personnes âgées sont en recul de 22,60 %, soit 34,15 M€ au BP 2020.

Ces recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des concours financiers accordés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, notamment pour l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la participation des bénéficiaires à leurs frais d'hébergement et du recouvrement des indus et des successions.

Ce secteur est composé de 33,82 M€ de recettes obligatoires (99,03%).

- **Accueil familial ou en établissement PA**

**Montant proposé 2020 : 33,22 M€**

Les recettes de ce programme proviennent majoritairement des concours financiers de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ainsi que le recouvrement des participations dues par les bénéficiaires ou sommes accordées à tort (indus).

A l'instar des dépenses, les recettes de ce programme apparaissent en baisse en raison du passage au paiement net, le Département ne finançant alors que la différence non couverte par les ressources, de fait ce sont les établissements qui sont chargés de récupérer directement la participation auprès des bénéficiaires. Par ailleurs, la résorption du stock de dossiers grâce à la mise en œuvre du plan d'action recettes en 2019 explique également cette diminution de recettes.

- **Participation CNSA pour l'APA : 20,77 M€ (soit une baisse de 8,37 %)**

Sur la base de la notification de la CNSA du 4 février 2019, il est proposé de reconduire pour 2020 le montant notifié en 2019 au titre de la contribution financière de la CNSA pour l'APA 1 et l'APA 2, réparti comme suit :

- APA 1 : 18,01 M€
- APA 2 : 2,75 M€

- **Recouvrement sur bénéficiaire tiers payant : 8,3 M € (soit une baisse de 49,7 %)**

Il s'agit du reversement d'une partie des ressources des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement et du recouvrement de la participation des obligés alimentaires.

En effet, la prise en charge des dépenses d'hébergement est conditionnée au reversement mensuel de 90 % des ressources de la personne hébergée dans un établissement pour personnes âgées. De même, l'aide sociale à l'hébergement est conditionnée à la solidarité familiale du demandeur

hébergé : c'est l'obligation alimentaire (cf. l'article L.132-6 du Code de l'action sociale et des familles mais aussi les articles 205, 206 et 212 du Code civil).

La mise en œuvre progressive du paiement net au cours de l'exercice 2020 implique une diminution de ces recettes, associée à la diminution des dépenses correspondantes.

- **Recours sur successions PA : 4 M€ (soit 5,26 % d'augmentation)**

Ce programme concerne particulièrement les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement. Conformément aux dispositions de l'article L.132-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Département peut exercer un tel recours lorsque les bénéficiaires d'une telle aide sont décédés. En effet, l'aide sociale est considérée comme une avance récupérable sur la succession du défunt.

- **Recouvrement des indus APA: 150 K€ (soit une baisse de 50 %)**

Cette ligne concerne le recouvrement des sommes accordées à tort aux bénéficiaires de l'APA, suite à un changement de la situation du bénéficiaire.

- **Maintien à domicile PA**

**Montant proposé 2020 : 600 K€**

Cette recette est constituée des retours de chèques CESU non consommés par les bénéficiaires, évaluée pour 2020 au regard de la réalisation 2019 à hauteur de 600 K€ (+20 %).

### **Secteur Personnes handicapées**

Concernant le secteur des personnes handicapées, les prévisions de recette de fonctionnement qui relèvent uniquement de compétences obligatoires, présentent également un recul de 12,68 % soit 20,04 M€ au BP 2020 contre 22,96 M€ au BP 2019.

La principale recette de fonctionnement provient des concours financiers accordés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, notamment pour l'attribution de la prestation de compensation du handicap.

- **Maintien à domicile PH**

**Montant proposé 2020 : 10,70 M€**

Ce programme concerne :

- **La participation CNSA à la PCH : 10,44 M€ (soit 4,06 % d'augmentation)**

Cette inscription est conforme à la notification de la CNSA du 4 février 2019.

- **Le recouvrement des indus au titre de la PCH (250 K€) et de l'ACTP (10 K€)**

Tout comme pour l'allocation personnalisée d'autonomie, il s'agit des sommes versées à tort à des bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH, suite à des décès ou à des changements de situation signalés tardivement. Le travail de recouvrement vise donc à récupérer ces sommes.

Le faible montant sur le recouvrement de l'ACTP résulte de la disparition progressive de cette allocation.

- **Accueil familial ou en établissement PH**

**Montant proposé 2020 : 7 M€**

- **Recouvrement sur bénéficiaire tiers payant : 5,88 M€ (soit une baisse de 34,67 %)**

- **Recours sur successions PH : 1 M€ (stabilité de BP à BP)**

Comme pour le secteur des personnes âgées, le recouvrement des contributions des bénéficiaires d'aide sociale à l'hébergement et les recours sur successions sont impactés à la baisse par la mise en œuvre du paiement net.

- **Recouvrement sur moins de 60 ans : 120 K€ (soit une baisse de 40 %)**

Contrairement à l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées, le Département de l'Essonne n'applique pas l'obligation alimentaire à la famille de la personne handicapée hébergée ce qui explique la diminution de l'inscription sur cette ligne.

- **Maison départementale des personnes handicapées (MDPHE)**

**Montant proposé 2020 : 2,34 M€**

Ce programme regroupe la participation de la CNSA pour la MDPHE à hauteur de 1,24 M€ conforme à la notification 2019 (+2,16 %) et la compensation de la MDPHE pour l'aide départementale à hauteur de 1,1 M€ (stabilité de BP à BP).

### **Secteur PMI et santé publique**

Ce secteur, composé uniquement de recettes obligatoires, diminue de 8,59 % passant de 3,44 M€ en 2019 à 3,14 M€ en 2020.

- **Actions de santé publique PMI**

**Montant proposé 2020 : 1,68 M€**

Dans le cadre de la convention avec la CPAM 91, les actes de consultations effectués dans les centres de PMI / PF font l'objet d'un remboursement dont le taux de prise en charge, variant de 70% à 100%, est déterminé selon le type de prestations visées et les bénéficiaires de la prise en charge.

Ces recettes comprennent :

- 1,3 M€ pour les remboursements des actes PMI/PF (feuilles de soins électroniques et papiers),
- 100 K€ sont prévus pour le remboursement des prises en charge relatives aux actes délégués et aux produits médicaux (hors vaccins) dans le cadre des missions de planification,
- 200 K€ au titre des remboursements des vaccins, intégrant une nouvelle recette relative à la convention de remboursement des vaccins des CDPS,
- 45 K€ relatifs à une recherche de financement des LAEP auprès de la CAF dans le cadre du SDAF,
- 42,6 K€ correspondent à la participation de l'ARS aux actions collectives et éducation à la sexualité menées par le CDCESS et le bus prévention.

Deux évolutions engendrent une baisse de recettes :

- la nouvelle convention avec la CPAM signée en mars 2018, qui répond aux obligations légales en instaurant que les actes et les prises en charge en faveur des jeunes majeurs (18-20 ans) souhaitant l'anonymat ne sont plus remboursés au Département, dès lors qu'ils ne disposent pas d'une couverture PUMA (Protection universelle maladie).
- la baisse des consultations médicales et donc la même diminution des remboursements liés à la télétransmission des actes.

- **Autres actions de santé publique**

**Montant proposé 2020 : 1,46 M€**

Ce programme concerne :

- 1,32 M€ pour le financement du dispositif CeGIDD par la CPAM (incluant le dispositif PREP) dont la mise en œuvre est assurée par les CDPS (mission de prévention santé recentralisée, délégué par l'Etat au Département),
- 30 K€ au titre des remboursements des vaccins, intégrant une nouvelle recette relative à la convention de remboursement des vaccins des CDPS,
- 109,1 K€ dans le cadre d'une subvention de l'ARS portant sur la réalisation par le CLAT de dépistages systématiques auprès de populations migrantes.

Pour information, certaines recettes concernant le secteur PMI et santé publique n'apparaissent pas sur son budget propre :

- La dotation sur les missions de prévention santé autres que CeGIDD (tuberculose, vaccination et cancers), perçue par le Département dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pour un montant de 2,2 millions d'euros,
- Les remboursements de l'Etat concernant les dépenses de formation des assistantes maternelles.

### **Secteur Cohésion sociale (RSA)**

Les recettes de ce secteur sont en augmentation de 20,03 % passant ainsi de 2,67 M€ en 2019 à 3,20 M€ au BP 2020. Les recettes obligatoires représentent la part la plus importante de ce secteur (75,64%).

- **Allocations RSA et frais annexes**

**Montant proposé 2020 : 2,42 M€**

Ce programme concerne les indus RSA forfaitaires (2 M€), forfaitaires majorés (200 K€) et les pénalités et amendes (225 K€).

Après une légère baisse de la récupération d'indus par le Département en 2017 et en 2018, s'expliquant par la mise en place de la nouvelle organisation en amont des contrôles effectués par la CAF, le montant des indus à récupérer se stabilise en 2019.

Par ailleurs, depuis décembre 2015, les amendes administratives sont appliquées par le Département en fonction des signalements fraude détectés par la CAF. Pour l'année 2017, il a été prononcé 249 amendes pour un montant de 225,99 K€, en 2018 : 213 amendes pour un montant de 187,98 K€. Au 30 juin 2019, 137 amendes ont été prononcées pour un montant de 136,39 K€.

## **Recettes de fonctionnement obligatoires modulables**

### **Secteur Enfance**

Les recettes de fonctionnement modulables du secteur Enfance se montent 1,93 M€.

- **Rémunérations assistants familiaux ASE**

**Montant proposé 2020 : 1,8 M€**

Ces recettes en baisse de 14,27 % proviennent du remboursement par l'IDEF des dépenses imputées sur le budget de la DPPE au titre de la rémunération des assistants familiaux (1,3 M€) et des remboursements par les autres départements dans le cadre de dessaisissements (500 K€).

- **Prestations ASE**

**Montant proposé 2020 : 130 K€**

Cette recette concerne les pénalités reçues dans le cadre des marchés publics de transport en cas de mauvaise exécution par le prestataire. La prévision est **stable** par rapport au BP 2019 à 10 K€.

Le programme concerne également la nouvelle participation de l'Etat dans le cadre des actions du plan pauvreté. Un montant de 120 K€ est ainsi inscrit pour la mise en place des maraudes (action 5).

### **Secteur Personnes âgées**

Ce secteur est composé de 331,64 K€ de recettes obligatoires modulables (0,97 %).

- **Subventions et autres prestations en faveur des PA**

**Montant proposé 2020 : 331,64 K€**

Cette recette prévisionnelle s'inscrit dans la convention conclue avec la CNSA le 22 décembre 2018 et correspond au montant notifié le 27 juin 2019.

### **Secteur Familles**

- **Aides aux familles**

**Montant proposé 2020 : 185 K€**

Cette nouvelle recette est inscrite au titre de la contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie pauvreté pour les actions « premier accueil social inconditionnel » (fiche action 7, 110 K€), « référent de parcours » (fiche action 8, 50 K€) et « inclusion numérique » (fiche action 21, 25 K€).

### **Secteur Cohésion sociale (RSA)**

- **Projets cofinancés par le FSE et le FAPI**

**Montant proposé 2020 : 246 K€**

Le déploiement d'actions co-financées par le FSE (prestations d'insertion à visée professionnelle, frais d'études sur le parcours des allocataires et la consultation pour l'élaboration du PDI-PTI) permet d'inscrire une recette de 246 K€.

- **2009P007 – Offres d'insertion RSA – compétence obligatoire modulable**

**Montant proposé 2020 : 535 K€**

La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté par le Département permet d'étendre des dispositifs existant ou développer de nouvelles actions d'insertion et retour à l'emploi. Une recette de 535 K€ sera versée par l'Etat au titre de sa participation à la mise en œuvre du plan pauvreté.

### **Secteur Jeunesse (FDAJ)**

- **Aide à l'insertion jeunesse**

**Montant proposé 2020 : 50 K€**

En 2020, la contribution de la CAF aux actions menées sur le secteur Jeunesse a été fixée à 50 K€ au titre du projet jeunes et femmes, versés directement au Département et donc inscrits sur ce programme.

## Politique Collèges et éducation

### Recettes de fonctionnement obligatoires

#### Secteur Fonctionnement des EPLE

##### **Fonctionnement des collèges : 100 K€ (- 21,57 %)**

Ces recettes prennent en compte la compensation interdépartementale provenant du département des Yvelines pour 40 000 € (- 38,46 %, cette diminution s'expliquant par poursuite la nouvelle sectorisation mise en œuvre depuis la rentrée 2018) et d'une recette des fluides des logements de fonction des collèges qui ont été encaissées par les collèges en 2019 et qui seront récupérées avec la lecture des comptes financiers 2019 (60 000 €, stable).

Le rachat de la production d'électricité photovoltaïque des panneaux solaires installés au collège Charles Peguy à Morsang-sur-Orge est transféré à la DCMB (estimée à 5 000 €).

##### **Gestion des Unités Centrales de Production : 5,6 M€(+ 164,18 %)**

Il s'agit du remboursement des cuisines satellites pour la production des repas par les UCP et les cuisines centrales. Cette recette compense la dépense relative à l'achat des denrées.

### Recettes de fonctionnement facultatives

#### Secteur Fonctionnement des EPLE

##### **Actions éducatives : 7 000 € (- 30 %)**

La baisse s'explique par une évolution des modalités de gestion et une optimisation des enveloppes allouées (moins de reliquats).

##### **Tarifification de la restauration scolaire : 7,81 M€(+ 1,63 %)**

La tarification de la restauration scolaire comprend :

- La contribution solidaire des collèges pour 2,01 M€ (stable)
- La participation des familles à la restauration scolaire (PFRS) pour 5,68 M€ (stable). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux de la PFRS s'élève à 26 %.
- La participation des élèves de Paray-Vieille-Poste en hausse pour 120 K€ à laquelle s'ajoute celle des commensaux pour 5 000 € (transfert du programme restauration scolaire).

## Politique Habitat et logement

### Recettes de fonctionnement facultatives

#### **Secteur Politique de l'habitat**

Des recettes sont prévues sur le programme aménagement des aires de grand passage. **En effet, 33 K€ de recettes de fonctionnement versées par l'Etat sont anticipées au titre de sa participation à la mise en œuvre de la mission commune de médiation – coordination des gens du voyage**, dont les moyens humains sont aujourd'hui pris en charge financièrement par le Département avec un remboursement à 50% par l'Etat qui copilote la mission

## Politique Mobilités et déplacements

### Recettes de fonctionnement obligatoires modulables

#### Secteur Gestion, modernisation

- **Entretien des routes départementales et des ouvrages d'art : 410 K€**

Cette proposition de recette est constituée pour 400 K€ par l'estimation réajustée du produit des redevances d'occupation du domaine public (Orange, stations-service) et pour 10 K€ par la prévision de mise en œuvre des pénalités de retard prévues dans les marchés publics.

### Recettes de fonctionnement facultatives

#### Secteur Aide aux transports

**PAM 91** : 1 560 000 € (- 2.5% par rapport au BP 2019)

Le dispositif étant financé de manière partenariale 780 K€ de subventions au Département sont prévus au niveau de la Région et 780 K€ versés par Ile de France Mobilités.

**Carte Amethyste** : 1,38 €M (- 1.22% par rapport au BP 2019)

Cette recette se décompose d'une part par l'encaissement du produit des services par la régie de recettes associée au dispositif Améthyste (806 K€) et d'un financement de la Région et d(Ile de France Mobilités (574 K€).

## Politique Culture et tourisme

### Recettes de fonctionnement obligatoires modulables

#### **Secteur Archives départementales & patrimoine mobilier**

**Archives et patrimoine mobilier : 21,2 K€ (+ 23,26%)**

Les recettes font référence à la délibération n° 2017-CTAE-006 du 15 mai 2017, elles concernent la facturation des cours et conférences, les reproductions d'archives, recherches et la vente de produits dérivés. La hausse s'explique principalement par l'évolution de la tarification des recherches qui a remplacé la tarification simple des photocopies délivrées lors des recherches : par rapport à la méthode précédente, elle a engendré un meilleur paiement.

**MDE – Médiathèque départementale de l'Essonne : 25 K€ (+ 100 %)**

Elles concernent une subvention de la DRAC au titre du nouveau contrat départemental lecture itinérante (20 K€) et une subvention de la Région de 5 000 € pour la résidence d'écrivains.

### Recettes de fonctionnement partagées

#### **Secteur Accompagnement des territoires**

**Coopération décentralisée : 358,2 K€ (stable)**

Ces recettes intègrent :

- 158 200 € (+ 251,56 %) de la Région Ile-de-France sur la coopération avec le Mali
- 183 000 € (- 8,5 %) du ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) pour le programme de coopération 2019-2021 avec le Mali
- 17 000 € (+ 28,79 %) des communes essonniennes membres du réseau Essonne, Diéma, Douentza, Nioro-du-Sahel (EDDN)

#### **Secteur Développement touristique**

**Tourisme : 110 K€ (+ 17,02 %)**

Conformément à l'article L. 3333-1 du code général des collectivités territoriales et au rapport établissant la taxe additionnelle de séjour adopté le 15 décembre 2016 en Assemblée départementale, le produit de cette taxe doit être affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du département. Au vu des projets de taxes de séjours des collectivités et de la taxe encaissée en 2019 au titre de l'année 2018, il est proposé d'inscrire une recette de 110 K € en 2020.

### **Secteur Action des équipements**

#### **Musée de la photographie : 13,3 K€ (+ 40 %)**

Les recettes concernent les visites guidées et ateliers organisés par le musée (12 000 €, + 50%), la transmission de fichiers numériques représentant des images ou objets de la collection à des fins de reproduction pour un usage commercial (500 €) et la vente d'ouvrages et d'objets de la boutique du musée (500 €). La hausse s'explique par la fin des travaux du musée et donc l'ouverture du musée sur une année pleine (6 mois d'ouverture seulement en 2019) et la révision des tarifs.

#### **Actions partenariales de développement culturel : 44 K€ (- 12 %)**

Il s'agit d'une subvention versée par la DRAC dans le cadre de la future convention de partenariat. Elle porte notamment sur le CLEA (24 000 €) et le projet de FDAC dans les EHPAD (20 000 €). L'ajustement est effectué en fonction des projets subventionnables.

#### **Maison atelier Fujita : 4 000 € (stable)**

Il s'agit des ventes de catalogues, d'affiches, de cartes postales et de la tarification des ateliers.

## Politique Sport

### Recettes de fonctionnement partagées

#### **Secteur Sport**

##### **Pôle départemental de la médecine sportive : 20 K€ stable**

Il s'agit de recettes liées aux examens médicaux réalisés pour les sportifs de haut niveau, conformément à la grille tarifaire en vigueur. Une remise à plat de la tarification est envisagée en 2020.

### Recettes de fonctionnement obligatoires modulables

#### **Secteur Environnement et développement durable pour les territoires**

- **Plan interne de gestion des déchets**

La recette de 5 K€ correspond à la valorisation des matières issues de déchets produits par les services départementaux (papier, carton ...).

- **Assistance technique**

La recette attendue de 5 K€ correspond aux participations des collectivités rurales éligibles (communes ou EPCI) bénéficiant de l'assistance technique départementale apportée dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource et de la protection des milieux aquatiques en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2007.

- **Animation**

La proposition de 25 K€ correspond à la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation des missions techniques (assistance technique et animation) en matière de gestion de l'eau dans le cadre de la convention cadre Agence de l'eau – Département. La prévision 2020 a été réduite par rapport à 2019. Compte tenu du changement de programme de l'Agence de l'eau, les recettes pourraient être inférieures à celles des années précédentes. L'inscription 2020 a donc été réduite.

- **Espaces naturels sensibles**

La prévision, d'un montant de 148,5 K€ concerne :

- une recette découlant de la convention conclue en 2012 avec l'Etat pour la gestion de la réserve nationale des sites géologiques du département de l'Essonne (112 K€),
- la participation de 5 K€ de la commune de Villebon-sur-Yvette à l'entretien du bois départemental des Gelles,
- des recettes liées aux coupes de bois dans les forêts départementales (31,5 K€).

- **CLI des installations nucléaires du plateau de Saclay**

La recette attendue de 10 K€ correspond à la participation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) aux dépenses de fonctionnement de la Commission Locale d'Information (CLI) des installations nucléaires du plateau de Saclay. Cette recette découle d'une convention de partenariat mise en place en 2010 qui est reconduite annuellement. Cette inscription fera l'objet d'un ajustement en cours d'exercice en fonction du montant qui sera notifié par l'ASN.

### **Secteur Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et nature!**

- **Domaine de Méréville**

La prévision de recettes concerne la vente de produits dérivés qui va se déployer sur Méréville comme dans les autres domaines départementaux (0,5 K€).

### **Recettes de fonctionnement facultatives**

#### **Secteur Environnement et développement durable pour les territoires**

- **Frais accompagnement actions eau**

La proposition concerne une recette nouvelle attendue de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le suivi de la qualité des eaux dans le cadre du projet « Baignade en Seine » (30 K€).

### Recettes de fonctionnement obligatoires modulables

#### **Secteur SDIS**

- **Frais d'impression en faveur du SDIS :**

Il s'agit d'une recette créée en 2018 inscrite dans la convention de partenariat 2018-2021 entre le SDIS91 et le Département. La collectivité permet au SDIS d'accéder à l'imprimerie départementale en contrepartie, ce dernier s'engage à reverser les frais d'impression au département. Pour 2020, le montant prévu est maintenu à 12 K€.

### Recettes de fonctionnement facultatives

#### **Secteur Protection, sûreté**

Cette nouvelle recette de 16 K€ est relative aux subventions en matière de prévention de la délinquance comme notamment la subvention du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

## Politique Moyens de l'institution

### Recettes de fonctionnement obligatoires

#### **Secteur Ressources humaines**

- **Prévention et médecine professionnelle : 40 K€ (BP2019 : 0 €)**

Une convention avec le FIPHFP ouvre droit à un remboursement pour certaines dépenses en faveur des agents BOETH :

- Aides destinées à améliorer les conditions de vie personnelles et professionnelles (prothèse, fauteuil roulant)
- Aides pour améliorer les conditions de transport adapté (dont aménagement du véhicule perso)
- Aides pour aménager le poste de travail (études ergonomiques)
- Aides humaines (auxiliaire, tutorat et interprète)

- **Frais de gestion des salariés : 100 K€ (BP 2019 : 0€)**

Remboursement des risques statutaires.

#### **Secteur Emprunts et garanties**

**Dette Directe: 4, 882 M€ (BP 2018 5,856 M€ / évolution - 16,63 %)**

La diminution des produits perçus sur swap est liée à des emprunts couverts qui ont été échus en 2019 (52 M€ d'emprunt obligataire). L'autre recette correspond à une quote-part fixe des revenus liés aux baux emphytéotiques pour un montant fixe de 91 701 euros. Cette dernière recette est neutralisée par une dépense de même montant en section d'investissement.

#### **Secteur Opérations financières**

- **FCTVA ET DSID (ex FCTVA et DGE) : 948K€ (BP 2019 : 1,059 M€ / évolution : - 10,5 %)**

Le FCTVA ne concernait jusqu'au BP 2016 que les dépenses d'investissement (hors subventions versées). Le FCTVA a été étendu par la loi de finances pour 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. La recette 2020 prévisionnelle, calculée sur la base des prévisions de dépenses pour 2019.

• **Fiscalité et dotations : 1 168 MDS€ (BP 2019 1,130 MDS€/ évolution : + 3,3 %)**

Fiscalité directe : 557 470 083 € (+1,5 %)

<b>Fiscalité directe</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution BP à BP (%)</b>
FB (taxe foncière sur les propriétés bâties)	333 290 711	340 282 089	347 196 000	2,0%
RS (rôles supplémentaires)	1 132 842	-	-	-
DCP (Frais de gestion du FB)	9 458 211	9 458 000	10 615 000	12,2%
<i>CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) (23,5 % dès 2017)</i>	84 853 913	84 853 913	84 853 000	0,0%
<i>CVAE (compensation par la Région)</i>	84 236 291	84 236 291	84 236 291	-
<b>Total CVAE (taxe + compensation)</b>	<b>169 090 204</b>	<b>169 090 204</b>	<b>169 089 291</b>	0,0%
IFER (impositions forfaitaires s/entreprises de réseau)	1 372 324	1 350 000	1 446 000	7,1%
FSDRIF (créé en 2014)	3 003 350	3 003 000	2 899 000	-3,5%
FNGIR - Fonds national garantie ind. des ressources	26 224 792	26 224 792	26 224 792	0,0%
<b>Fiscalité directe produit</b>	<b>543 572 434</b>	<b>549 408 085</b>	<b>557 470 083</b>	<b>1,5%</b>

L'article 5 du projet de loi de finances pour 2020 acte pour 2021, le transfert de la taxe foncière (TF) départementale aux communes, afin de compenser pour partie la suppression de la taxe d'habitation. Le remplacement de la taxe foncière départementale par une fraction de TVA sera effectif dès 2021. Le volume de recettes du Département sera fonction :

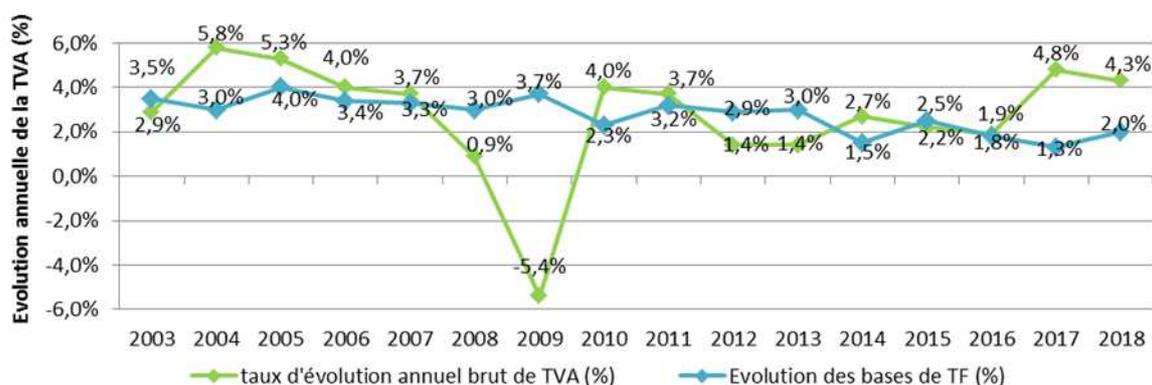
- Des bases 2020 et du taux 2019 de TF ;
- De la moyenne des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 ;
- Des compensations d'exonérations de TF ;
- D'un ratio des recettes mentionnées ci-dessus rapporté à la TVA nationale perçue en 2020

**La réforme telle qu'elle est présentée à ce stade est néfaste à la stabilité financière des Départements.**

En cas de remplacement de la taxe foncière par une fraction de TVA, non seulement les bases de TVA seront nationalisées et non identifiées localement mais en cas de ralentissement économique, les départements ne pourraient plus s'appuyer sur une base stable de recette (celle-ci pourrait même décroître) et ne bénéficieraient pas de dynamique liée à l'inflation.

Si l'affirmation du Gouvernement que la TVA est effectivement plus dynamique que les bases de TFPB en période de croissance, elle est cependant très sensible aux retournements économiques alors que la TFPB est une ressource stable pour les départements

### Evolution de la TVA et de la TF entre 2003 et 2018 (%)



En cas de crise économique, les Départements devront faire face à la hausse des dépenses sociales et notamment au RSA mais également à la diminution de leurs recettes de TVA.

La réforme entraîne une transformation structurelle du panier de ressources fiscales avec une dépendance accrue à des recettes volatiles.

La note de l'association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE), du 5 août dernier, précise « qu'avec le remplacement de la taxe foncière par de la TVA, la part des recettes sensibles à la conjoncture atteindrait en moyenne 58 % des recettes de fonctionnement des départements (57,6 % en Essonne), sachant que les autres recettes, composées majoritairement de dotations et subventions, ne sont pas modulables en cas de crise économique ».

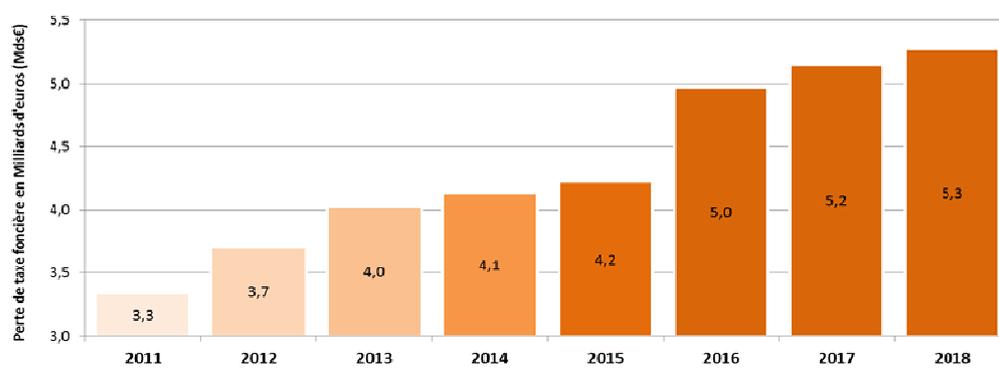
#### Les Départements vont perdre l'essentiel de leur pouvoir de taux.

Ce sont près de 15 Mds € de taxe foncière qui seront transférés aux communes, entraînant la perte de la seule recette avec réel pouvoir de taux, les taux des droits de mutations étant fixés au maximum pour la quasi-totalité des départements et les recettes de taxe d'aménagement et de taxe additionnelle à la taxe de séjour étant minimales (>15 M€ en Essonne).

Sans le pouvoir de taux de la TF permettant d'ajuster le budget, la situation financière des Départements sera davantage dégradée face à l'augmentation continue des dépenses d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), et dans une moindre mesure des dépenses liées aux collèges.

Si l'ensemble des départements (hors Mayotte et métropole de Lyon) avaient perdu le pouvoir de taux à compter de 2010 (taux figé de 2010 à 2018), les départements auraient perçu, en 2018, 9 Mds € de TF, contre 14,2 Mds € effectivement perçus. Le manque à gagner de recette cumulée aurait été de 34,8 Mds € décomposés par année, dans le graphique suivant :

Simulation perte de produit taxe foncière liée à la perte du pouvoir de taux (base 2010)



Le manque à gagner est d'autant plus fort en 2016, puisque plus d'un tiers des départements ont augmenté leurs taux de taxe foncière pour faire face à la baisse simultanée de la DGF et la hausse des dépenses d'AIS.

Le Département percevra pour la dernière fois en 2020 de la taxe foncière. La prévision s'appuie sur les 2,1 Mds € de bases de TF de l'état 1253 pour 2019, sur 0,64 % d'évolution physique des bases selon l'état 1253 de 2019, sur 1,30 % de coefficient de revalorisation forfaitaire (ICPH de fin juillet), d'un taux de TF maintenu à 16,37 % et de 790 K€ de pas de lissage lié à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels de 2017 (RVLLP).

Les **Frais de Gestion du Foncier Bâti ou Dotation de Compensation Péréquée (DCP)** est une recette transférée aux départements par la loi de finances pour 2014 pour compléter le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS). Les frais de gestion du foncier bâti antérieurement prélevés par l'Etat ont été péréqués entre les départements au prorata du reste à charge des AIS, des allocataires et du revenu par habitant. Cette recette évolue donc en fonction des critères du Département et de l'ensemble des départements.

La **CVAE** est scindée en deux depuis 2017 : une taxe (84,9 M€) et une attribution de compensation versée par la Région qui n'évoluera plus (84,2 M€). La prévision reprend le volume de CVAE 2018 en raison de la dernière notification de prévision préfectorale reçue le 3 septembre dernier. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de données sur le PIB départemental qui permettrait d'évaluer plus précisément l'évolution de cette recette et les données sur la CVAE régionale s'arrêtent à 2015.

Les **IFER** font partie des recettes transférées lors de la réforme de la Taxe Professionnelle et concernent, en Essonne, les relais de téléphone mobile, les éoliennes terrestres, le stockage et transports de gaz et les centrales électriques. La prévision s'appuie sur la moitié du taux d'évolution interannuel 2016-2019.

Le **fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)**, institué à l'initiative de la Seine-Saint-Denis, est un fonds francilien de 60 M€ dont les contributeurs et les bénéficiaires sont déterminés en fonction d'un indice prenant en compte le potentiel financier, le revenu par habitant, le nombre d'allocataires du RSA et des APL. Il est proposé de reconduire le montant notifié le 8 juillet dernier en raison de l'absence de données à l'heure de la prévision.

Le **FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources)** est une dotation figée issue de la réforme de la taxe professionnelle : 26 224 792 € sont inscrits au BP 2020.

Fiscalité indirecte : 480 651 306 € (+6,2 %)

Fiscalité indirecte	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution de BP à BP (%)
DMTO	227 746 105	206 600 000	225 000 000	8,9%
DMTO (péréquation)	985 617	411 000	985 617	139,8%
TICPE (ex TIPP)	83 022 934	83 384 771	82 734 689	-0,8%
TSCA	139 710 919	138 924 680	145 675 000	4,9%
TDCFE- Taxe sur la consommation finale d'électricité	11 545 993	12 084 000	11 546 000	-4,5%
Taxes d'urbanismes (TA seule à partir de 2016)	14 013 485	10 546 000	13 797 000	30,8%
Redevance des mines	950 268	461 000	913 000	98,0%
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>477 975 321</b>	<b>452 411 451</b>	<b>480 651 306</b>	<b>6,2%</b>

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) résulte de la vente de logements (appartements, maisons) sur le marché immobilier de l'ancien (logements de plus de cinq ans).

La prévision de **DMTO**, de 225 M€ (+ 8,9 %), s'appuie sur l'accroissement constaté de cette recette sur 2019, comparativement au produit constaté en 2018. Le nombre de transactions immobilières relevant du régime principal de DMTO en Essonne est en augmentation mais la recette est très sensible au nombre de ventes. Aussi, il est préférable de budgéter une prévision prudente, qui sera ensuite ajustée pour tenir compte de l'évolution sur le marché immobilier de l'ancien.

La **TICPE** (taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques), ex-TIPP, évolue faiblement à baisse (-0,8 %), celle-ci étant composée de trois parts dont deux sont figées (part compensation transfert RMI et part généralisation du RSA).

La prévision de **taxe sur la consommation finale de l'électricité** diminue lentement depuis 2017. Cette tendance se confirme sur la première moitié de 2019. Aussi, le BP 2020 reprend le niveau de TDCFE 2018.

La **taxe d'aménagement** (TA, qui a remplacé la TDENS et la TDCAUE) assise sur les permis de construire, autrement dit le marché de l'immobilier neuf est estimée à 13,8 M€ pour le BP 2020. La prévision ajustée selon le volume TA perçu de janvier à juillet 2019.

La **redevance des mines** porte uniquement sur les produits pétroliers extraits des puits d'Itteville, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit et la Croix Blanche. En raison de l'épuisement des gisements, le produit de la redevance des mines va diminuer progressivement jusqu'à extinction. Il est possible que la recette connaisse un rebond. C'est ce qui s'est produit en 2018 : la prévision 2020 est donc ajustée.

La prévision de TSCA pour 2020 est prudente tout en sachant que la prévision s'appuie sur l'évolution interannuelle 2014-2019 ainsi que le prélèvement moyen "en amont" de 2014-2018. »

Dotations & compensations : 129 400 009 € (+ 0,7 %)

Dotations et compensations	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution de BP à BP (%)
DGF	87 401 031	87 401 031	87 830 296	0,5%
DCRTP	29 969 272	28 213 000	28 038 000	-0,6%
Compensations (TP, TH, FB & DMTO)	3 596 015	3 327 400	3 072 474	-7,7%
DGD	3 231 239	3 231 239	3 231 239	0,0%
FMDI	7 228 377	6 353 000	7 228 000	13,8%
<b>Dotations et compensations</b>	<b>131 425 934</b>	<b>128 525 670</b>	<b>129 400 009</b>	<b>0,7%</b>

La **DGD** (dotation générale de décentralisation) n'évolue plus depuis 2008 et la **Dotation globale forfaitaire** (DGF) ne subit plus les prélèvements récurrents au titre du « pacte de confiance et de responsabilité » entre les collectivités et l'Etat. La prévision de la dotation forfaitaire de la DGF s'appuie sur le prévisionnel de population INSEE 2020 à 1 299 786, contre 1 287 330 en 2018 et le niveau de potentiel financier estimé (s'appuyant sur d'autres prévisions de recettes). Les prévisions 2020 de DGD et la DGF sont respectivement de 3,2 M€ et 87,8 M€.

La **DCRTP** (Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle), créé à l'occasion de la réforme de la TP en 2010 pour les départements déficitaires, était jusqu'en 2016 d'un montant fixe. Depuis 2017, la DCRTP est incluse dans l'ensemble des variables d'ajustements diminuant progressivement chaque année. La prévision de DCRTP pour 2020 est de 28 M€ (- 0,6 %). Les compensations d'exonération de taxe d'habitation incluse dans l'ensemble des compensations (TP, TH, FB & DMTO) sont également des variables d'ajustement (- 7,7 %).

## **Secteur Juridique**

- **Juridique : 10 K€ (BP 2019 : 10 K € / évolution 0 %)**

Comme chaque année, une somme prévisionnelle de 10 000 € est inscrite, correspondant aux frais irrépétibles que le Département récupère ponctuellement en qualité de partie gagnante sur certains contentieux.

- **Assurances : 150 K€ (BP 2019 : 150 K€ / évolution 0%)**

Ces recettes correspondent au remboursement par les assureurs des sinistres courants intervenus, quelle que soit la branche de risque concernée

- **Régularisations : 300 K€**

Ce programme concerne les régularisations comptables prises en charge par la Direction des finances pour l'ensemble de la Collectivité, en lien avec le payeur départemental.

Il peut s'agir de mandats sur exercice clos à annuler, de produits exceptionnels sur opérations de gestion, des régularisations de rattachements...etc.

- **Provisions : 495 K€**

Sur autorisation de l'Assemblée départementale, les provisions comptables constituées peuvent être reprises lorsque le risque, qui a conduit à provisionner, disparaît.

Les provisions constituées chaque année, pour contrer comptablement le risque inhérent au faible taux de recouvrement des titres de recettes d'indus du RSA (*et du RMI*), peuvent être reprises lorsque la Commission permanente vote leur admission en non-valeur, après que le payeur départemental ait informé le Département que toutes les voies de recouvrement étaient épuisées. La reprise de provisions sur indus RMI/RSA est proposée pour un montant de 495 K€, égal à celui des propositions d'admissions en non-valeur, niveau stable par rapport au BP 2019.

## **Recettes de fonctionnement obligatoires modulables**

### **Secteur Gestion des véhicules**

- **Parc de véhicules : 20 K€ (BP 2019 : 20 K€ / évolution 0 %)**

La ligne recette est reconduite (remboursement assurances et pénalités envers les fournisseurs).

### **Secteur Ressources humaines**

- **Action sociale pour le personnel : 750 K€ (BP 2019 : 750 K€ / évolution 0 %)**

Des recettes sont inscrites sur le programme « Action sociale pour le personnel » à hauteur de 750 000 € et correspondent à la participation des agents aux tickets restaurants (à hauteur de 50% de la valeur faciale du titre).

- **Charges sociales : 438 K€ (BP 2019 : 438 K€ / évolution 0 %)**

Cette recette correspond aux remboursements des contributions retraites de certains agents. Ce poste est principalement abondé par les agents détachés.

- **Emplois aidés : 450 K€ (BP 2019 : 500 K€ / évolution : - 10 %)**

Ces recettes couvrent la participation de l'Etat pour les contrats aidés (attention en 2017, désengagement de l'Etat puis lancement du dispositif sous autres conditions) (400 K€). Le dispositif des Emplois d'Avenir est en cours d'extinction ce qui explique la baisse attendue de recette de plus de 100 000 € à 50 000 €.

- **Rémunérations du personnel : 900 000 € (BP 2019 : 900 K€ / évolution 0 %)**

Ces recettes couvrent les remboursements du traitement des agents titulaires absents (Assurance Statutaire) (300 K€) et des IJSS (Indemnités Journalières Sécurité Sociale) pour les agents contractuels (100 K€) ainsi que le remboursement des agents mis à disposition vers d'autres organismes – en augmentation - (SMOEN, Union des Maires, CFTC, RN20, ENSOP) pour 500 000 €.

## Recettes de fonctionnement facultatives

### Secteur Logistique

- **Festival Essonne en scène**

Au BP 2019, a été créé un seul budget évènementiel en dépenses, la création d'un budget évènementiel en recettes n'avait pas été prévue.

Or certains évènements vont générer des recettes et notamment, comme évoqué précédemment, le festival Essonne en scène dont la 2<sup>ème</sup> édition aura lieu en 2020. Une enveloppe en recettes de 866 K€ est proposée au BP 2020.

## Politique domaniale et patrimoniale

### Recettes de fonctionnement obligatoires modulables

#### **Secteur Valorisation du patrimoine**

- **Loyers et charges immobilières** : 477 K€ (441 K€ au BP 2019 soit + 8,16 %)

Ces recettes intègrent d'une part le recouvrement des loyers et des charges faisant l'objet de conventions avec les différents occupants des sites départementaux et d'autre part des redevances d'occupation domaniale tarifées pour l'utilisation du domaine départemental par des tiers autorisés.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Description politique sectorielle	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P01 Partenariats & territoires	56 372 073,00	51 815 438,00	-8,08%
P02 Solidarités et santé	11 811 166,00	10 464 201,00	-11,40%
P04 Habitat et logement	16 950 000,00	30 851 980,00	82,02%
P05 Mobilités et déplacements	69 643 500,00	60 860 000,00	-12,61%
P06 THD	3 252 103,00	1 000 000,00	-69,25%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	2 030 600,00	2 095 000,00	3,17%
P08 Citoyenneté	430 000,00	500 000,00	16,28%
P09 Sport	173 000,00	100 000,00	-42,20%
P10 Environnement et développement durable	16 303 000,00	17 449 000,00	7,03%
P11 Prévention et sécurité	4 500 000,00	4 610 000,00	2,44%
P12 Moyens de l'institution	299 048 956,07	295 900 914,88	-1,05%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	86 646 574,00	92 234 501,00	6,45%
<b>Total général</b>	<b>572 520 572,07</b>	<b>575 613 034,88</b>	<b>0,54%</b>

## Evolution des dépenses d'investissement par bloc de compétences

### Compétences obligatoires

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	2 000,00	1 000,00	-50,00%
P02 Solidarités et santé	S05 PMI et santé publique	465 000,00	115 000,00	-75,27%
P02 Solidarités et santé	<b>Total politique</b>	<b>467 000,00</b>	<b>116 000,00</b>	<b>-75,16%</b>
P03 Collèges et éducation	S03 Equipements des collèges	4 627 600,00	1 972 400,00	-57,38%
P03 Collèges et éducation	<b>Total politique</b>	<b>4 627 600,00</b>	<b>1 972 400,00</b>	<b>-57,38%</b>
P05 Mobilités et déplacements	S08 Plan bus	270 000,00	100 000,00	-62,96%
P05 Mobilités et déplacements	<b>Total politique</b>	<b>270 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>-62,96%</b>
P12 Moyens de l'institution	S09 Emprunts et garanties	265 682 007,00	251 657 837,00	-5,28%
P12 Moyens de l'institution	<b>Total politique</b>	<b>265 682 007,00</b>	<b>251 657 837,00</b>	<b>-5,28%</b>
	<b>Total général</b>	<b>271 046 607,00</b>	<b>253 846 237,00</b>	<b>-6,35%</b>

### Compétences obligatoires modulables

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	S06 Cohésion sociale (RSA)	45 000,00	20 000,00	-55,56%
P02 Solidarités et santé	<b>Total politique</b>	<b>45 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>-55,56%</b>
P03 Collèges et éducation	S01 Fonctionnement des EPLE		4 845 900,00	#DIV/0!
P03 Collèges et éducation	<b>Total politique</b>	<b>0,00</b>	<b>4 845 900,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
P05 Mobilités et déplacements	S03 politique d'éco-mobilités	2 538 500,00	2 100 000,00	-17,27%
P05 Mobilités et déplacements	S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la	20 615 000,00	20 295 000,00	-1,55%
P05 Mobilités et déplacements	S08 Plan bus	2 010 000,00	1 750 000,00	-12,94%
P05 Mobilités et déplacements	<b>Total politique</b>	<b>25 163 500,00</b>	<b>24 145 000,00</b>	<b>-4,05%</b>
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S02 archives départementales & patrimoine mobilier	175 000,00	163 000,00	-6,86%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S07 Bibliothèque	60 600,00	10 000,00	-83,50%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	<b>Total politique</b>	<b>235 600,00</b>	<b>173 000,00</b>	<b>-26,57%</b>
P10 Environnement et développement durable	S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	6 883 000,00	7 944 000,00	15,41%
P10 Environnement et développement durable	S04 Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel	2 675 000,00	2 710 000,00	1,31%
P10 Environnement et développement durable	<b>Total politique</b>	<b>9 558 000,00</b>	<b>10 654 000,00</b>	<b>11,47%</b>
P11 Prévention et sécurité	S03 SDIS	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00%
P11 Prévention et sécurité	<b>Total politique</b>	<b>4 500 000,00</b>	<b>4 500 000,00</b>	<b>0,00%</b>
P12 Moyens de l'institution	S02 Logistique	501 000,00	759 000,00	51,50%
P12 Moyens de l'institution	S03 Gestion des véhicules	2 044 500,00	1 414 000,00	-30,84%
P12 Moyens de l'institution	S08 Communication	5 000,00	2 000,00	-60,00%
P12 Moyens de l'institution	S10 Opérations financières	5 376 221,07	5 723 675,88	6,46%
P12 Moyens de l'institution	S12 Système d'information	12 288 228,00	17 077 292,00	38,97%
P12 Moyens de l'institution	<b>Total politique</b>	<b>20 214 949,07</b>	<b>24 975 967,88</b>	<b>23,55%</b>
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S01 Sécurité des bâtiments	11 200 000,00	11 260 000,00	0,54%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S02 Accessibilité des PMR	3 245 000,00	2 832 000,00	-12,73%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S03 Performance énergétique	8 197 000,00	14 500 000,00	76,89%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S04 Valorisation du patrimoine	14 831 824,00	6 569 001,00	-55,71%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S05 Construction et Réhabilitation Bâtiments Départementaux	12 036 750,00	21 283 500,00	76,82%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S07 Travaux dans les Collèges	35 436 000,00	34 290 000,00	-3,23%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	<b>Total politique</b>	<b>84 946 574,00</b>	<b>90 734 501,00</b>	<b>6,81%</b>
	<b>Total général</b>	<b>144 663 623,07</b>	<b>160 048 368,88</b>	<b>10,63%</b>

### Compétences partagées

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P01 Partenariats & territoires	S01 Politique contractuelle	500 000,00	627 762,00	25,55%
P01 Partenariats & territoires	S03 Ruralité	330 000,00	330 000,00	0,00%
P01 Partenariats & territoires	S05 Aménagement du territoire	0,00	3 000 000,00	#DIV/0
P01 Partenariats & territoires	S06 Enseignement supérieur et recherche	16 070 000,00	10 300 000,00	-35,91%
	<b>Total politique</b>	<b>16 900 000,00</b>	<b>14 257 762,00</b>	<b>-15,63%</b>
P04 Habitat et logement	S01 Politique de l'habitat	9 950 000,00	6 451 980,00	-35,16%
P04 Habitat et logement	S02 Politique de la ville	6 700 000,00	6 200 000,00	-7,46%
	<b>Total politique</b>	<b>16 650 000,00</b>	<b>12 651 980,00</b>	<b>-24,01%</b>
P06 THD	S1 THD sur le territoire	3 252 103,00	1 000 000,00	-69,25%
	<b>Total politique</b>	<b>3 252 103,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>-69,25%</b>
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S03 Accompagnement des territoires et opérateurs culturels	900 000,00	1 130 000,00	25,56%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S04 Développement touristique de l'Essonne	227 000,00	152 000,00	-33,04%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S05 Coopération décentralisée	163 000,00	163 000,00	0,00%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S06 Action des équipements culturels départementaux	505 000,00	477 000,00	-5,54%
	<b>Total politique</b>	<b>1 795 000,00</b>	<b>1 922 000,00</b>	<b>7,08%</b>
P08 Citoyenneté	S02 Vie associative	430 000,00	500 000,00	16,28%
P09 Sport	Sport	173 000,00	100 000,00	-42,20%
	<b>Total politique</b>	<b>603 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>-0,50%</b>
	<b>Total général</b>	<b>39 200 103,00</b>	<b>30 431 742,00</b>	<b>-22,37%</b>

## Compétences facultatives

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P01 Partenariats & territoires	S01 Politique contractuelle	29 500 000,00	29 372 238,00	-0,43%
	S03 Ruralité	497 500,00	300 000,00	-39,70%
	S04 Agriculture	690 000,00	400 000,00	-42,03%
	S05 Aménagement du territoire	4 000 000,00	4 750 000,00	18,75%
	S06 Enseignement supérieur et recherche	2 836 360,00	1 913 863,00	-32,52%
	S08 Développement	1 948 213,00	821 575,00	-57,83%
P01 Partenariats & territoires	<b>Total politique</b>	<b>39 472 073,00</b>	<b>37 557 676,00</b>	<b>-4,85%</b>
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	2 906 600,00	2 524 465,00	-13,15%
	S02 Personnes âgées	5 207 415,00	6 444 736,00	23,76%
	S03 Personnes handicapées	3 132 151,00	1 306 000,00	-58,30%
	S04 Familles	53 000,00	53 000,00	0,00%
P02 Solidarités et santé	<b>Total politique</b>	<b>11 299 166,00</b>	<b>10 328 201,00</b>	<b>-8,59%</b>
P03 Collèges et éducation	S01 Fonctionnement des EPLE	32 000,00	309 700,00	867,81%
	S02 Collèges privés s/s contrat	500 000,00	500 000,00	0,00%
	S04 Restauration scolaire	200 000,00	104 000,00	-48,00%
P03 Collèges et éducation	<b>Total politique</b>	<b>732 000,00</b>	<b>913 700,00</b>	<b>24,82%</b>
P04 Habitat et logement	S01 Politique de l'habitat	300 000,00	18 200 000,00	5966,67%
P04 Habitat et logement	<b>Total politique</b>	<b>300 000,00</b>	<b>18 200 000,00</b>	<b>5966,67%</b>
P05 Mobilités et déplacements	S01 Grands projets routiers	26 840 000,00	23 100 000,00	-13,93%
	S03 politique d'éco-mobilités	1 255 000,00	1 255 000,00	0,00%
	S04 Schémas et prospective	500 000,00	200 000,00	-60,00%
	S05 Etudes et grands projets de transports et mobilités	11 250 000,00	6 750 000,00	-40,00%
	S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la sécurité routière	680 000,00	700 000,00	2,94%
	S07 accompagnement de projets de mobilités des communes et EPCI sur les RD	3 685 000,00	4 610 000,00	25,10%
P05 Mobilités et déplacements	<b>Total politique</b>	<b>44 210 000,00</b>	<b>36 615 000,00</b>	<b>-17,18%</b>
P10 Environnement et développement durable	S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	6 745 000,00	6 795 000,00	0,74%
P10 Environnement et développement durable	<b>Total politique</b>	<b>6 745 000,00</b>	<b>6 795 000,00</b>	<b>0,74%</b>
P11 Prévention et sécurité	S04 Protection, sûreté		110 000,00	#DIV/0!
P11 Prévention et sécurité	<b>Total politique</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
P12 Moyens de l'institution	S01 Modernisation des services et conditions de travail	3 400 000,00	2 706 110,00	-20,41%
	S08 Communication	49 000,00	49 000,00	0,00%
	S10 Opérations financières	9 703 000,00	16 512 000,00	70,17%
P12 Moyens de l'institution	<b>Total politique</b>	<b>13 152 000,00</b>	<b>19 267 110,00</b>	<b>46,50%</b>
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S04 Valorisation du patrimoine	1 700 000,00	1 500 000,00	-11,76%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	<b>Total politique</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>-11,76%</b>
	<b>Total général</b>	<b>117 610 239,00</b>	<b>131 286 687,00</b>	<b>11,63%</b>

## Politique Partenariats et territoires

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P01 Partenariats & territoires	Facultative	39 472 073,00	37 557 676,00	-4,85%
	Partagée	16 900 000,00	14 257 762,00	-15,63%
P01 Partenariats & territoires	Somme :	56 372 073,00	51 815 438,00	-8,08%

Depuis 2015, le Conseil départemental de l'Essonne a engagé une réorientation forte de ses politiques en matière de « partenariats et territoires » pour faire du Département le premier partenaire du bloc local, dans le but de promouvoir et d'accompagner le développement du territoire essonnien.

Plusieurs orientations et dispositifs mis en place depuis 2015 ont permis de mettre en œuvre de façon concrète cette ambition :

- La mise en place dès 2015 d'un plan de relance pour les communes qui a permis de financer des projets locaux, tout en soutenant l'activité économique du territoire. Ce programme ambitieux a eu pour effet de redynamiser l'investissement local et permettre la réalisation de projets d'utilité publique dans une logique de relance, tarifiée par plusieurs années dans lesquelles le Département n'avait pas été suffisamment présent au côté des communes et des EPCI ;
- L'adoption d'une nouvelle politique contractuelle en 2017 qui permet de soutenir de façon ambitieuse les projets des communes et des EPCI. En rompant avec une logique de critérisation complexe pour le territoire sans véritable effet, ce nouveau contrat de partenariat constitue un véritable outil au service des projets locaux avec une durée contractuelle raccourcie, au plus proche de la réalité des projets et avec des critères simples d'attribution ;
- Une aide départementale à la voirie communale a également été instaurée pour permettre d'accompagner les plus petites communes dans l'entretien et la réhabilitation de leurs routes.
- Une mobilisation de l'ensemble de ses satellites au service des territoires. A travers la création du GIE Essonne ingénierie, l'ensemble des opérateurs du Département – CAUE, Essonne Développement, Essonne Aménagement, SPL des territoires - ont vu leur feuille de route réorientée au service des communes et des EPCI. La montée en puissance de la SPL permet aujourd'hui aux communes et aux EPCI de disposer d'une aide à l'ingénierie pour leurs projets bâtimentaires, d'urbanisme ou de travaux publics ;
- La création d'opérateurs de niveau départemental pour disposer d'outils de développement territorial. La création du SMO Essonne Numérique permet à ce titre de coordonner le déploiement d'un réseau de Très Haut Débit pour les territoires hors zone AMI. De même, la création du SMO Essonne Energies a vocation à porter au niveau départemental l'ensemble des études et déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment les fermes solaires et le photovoltaïque ;
- La mise en place d'une politique rurale ambitieuse, à travers le développement d'actions en matière de santé, de création de tiers lieux, de revitalisation des centres bourg et d'accessibilité des services pour lesquels des dispositifs de financements ont été adoptés ;

- Un soutien fort de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers l'engagement du Département à hauteur de 60 M€ dans le CPER 2015-2020 et de très nombreux partenariats avec les grands acteurs du territoire.

Le Département a réaffirmé son intervention sur certains dispositifs stratégiques de la politique :

- Ainsi **la nouvelle politique contractuelle a renforcé les enveloppes d'investissements consacrés à la politique de soutien au bloc local**. Les nouveaux dispositifs de contrat de partenariat et de soutien à la voirie communale sont venus s'ajouter aux dispositifs historiques de contrats de territoire portant l'enveloppe PPI à 125 M€. Surtout les décaissements ont été très importants en 2017 (près de 29 M€), 2018 (plus de 40 M€) et 2019 (près de 40 M€ anticipés) permettant un véritable effet de levier de cette politique.
- **L'action du Département en matière d'agriculture et de ruralité a été réaffirmée** avec notamment la définition de la nouvelle politique agricole du Département en 2018. Une hausse importante des enveloppes d'investissement est constatée sur les deux secteurs.
- **En matière d'enseignement supérieur et recherche (ESR) un soutien fort aux opérations d'investissement structurantes du secteur a été maintenu**. En effet l'enveloppe proposée en 2020 (12,2 M€) est même légèrement supérieure aux propositions du BP 2016 (11,64 M€). Celle – ci passe désormais essentiellement par le Contrat de Plan Etat Région (CPER), porté en partenariat avec d'autres acteurs publics.
- Un soutien important a été réaffirmé à des grosses opérations d'envergure départementale et notamment la réhabilitation des arènes de l'Agora, la construction de l'aquastade de Mennecey, ou encore le développement d'un pôle d'excellence de la filière sportive autour du Dôme de Villebon.
- Enfin, s'il ne se traduit pas sur le plan budgétaire **le Département de l'Essonne a initié un mouvement de territorialisation de son action** visant à regrouper en un point d'entrée unique sur les 7 territoires d'action départementale (TAD) l'ensemble des services départementaux territorialisés sur une maison de l'Essonne. Cette territorialisation doit permettre de renforcer la complémentarité et la transversalité dans l'intervention de ses services territorialisés et une plus grande lisibilité pour l'utilisateur avec un point d'entrée unique. Des moyens humains significatifs ont été consacrés à cette politique au sein de la Direction de l'Animation Territoriale, de l'Attractivité et des Contrats.

Figure 24 : Evolution 2016 - 2020 des propositions de crédits de paiement en investissement sur la Politique Partenariats et Territoires

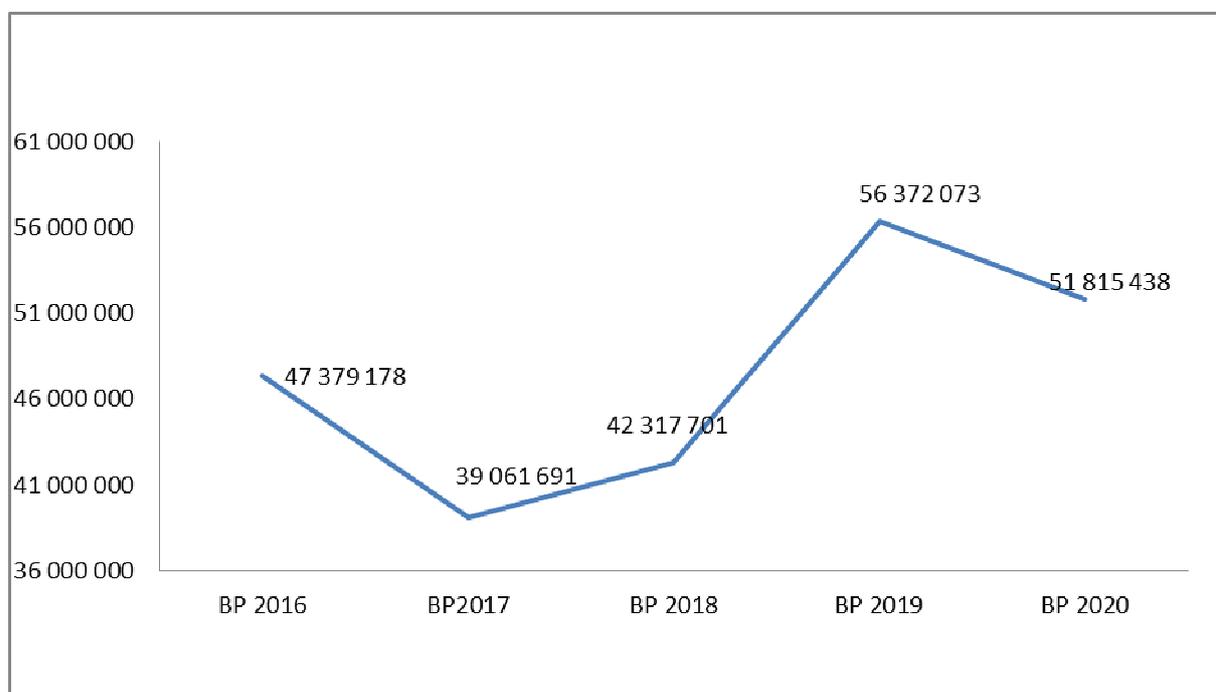


Figure 25 : Evolution 2016 - 2020 par secteur des propositions de crédits de paiement en investissement sur la politique Partenariats et Territoires

Investissement	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
S01- Politique contractuelle	27 146 368	24 011 688	25 092 001	30 000 000	30 000 000
S03-Ruralité	161 810	875 000	497 500	827 500	630 000
S04-Agriculture	260 000	690 000	690 000	690 000	400 000
S05- Aménagement du territoire	3 320 000	3 350 000	3 082 744	4 000 000	7 750 000
S06- Enseignement supérieur et recherche	11 640 000	7 120 000	9 666 405	18 906 360	12 213 863
S07-Europe	46 000	0	0	0	0
S08-Développement	4 805 000	3 015 003	3 289 051	1 948 213	821 575
<b>Total Partenariats et Territoires</b>	<b>47 379 178</b>	<b>39 061 691</b>	<b>42 317 701</b>	<b>56 372 073</b>	<b>51 815 438</b>

L'affirmation de ces nouvelles priorités d'action se traduit dans les propositions budgétaires formulées en investissement pour le budget 2020.

Ainsi l'**enveloppe de la politique contractuelle** est maintenue par rapport au budget 2019 malgré la mise en place du nouveau dispositif de soutien à la voirie communale, et **représente encore 58% des dépenses d'investissement de la politique**. Si les dépenses du secteur ESR sont en baisse,

cette évolution doit au caractère exceptionnel de l'exercice 2019 lors duquel le déblocage des demandes de versement concernées par la motion L18 a entraîné un niveau important des crédits de paiement sur l'exercice. **En 2020 les propositions sur le secteur sont maintenues à un niveau significatif représentant 23% des dépenses d'investissement de la politique.**

Enfin l'année 2020 est marquée par un niveau important des dépenses proposées sur **le secteur aménagement du territoire qui représentent 15% des dépenses d'investissement.** Cette évolution est conjoncturelle et doit aux décaissements importants anticipés sur des opérations structurantes pour le territoire départemental soutenue par le CD91 (arènes de l'Agora, dôme de Villebon).

**Figure 26 : Répartition par secteur des propositions budgétaires en investissement sur la Politique Partenariats et Territoires**

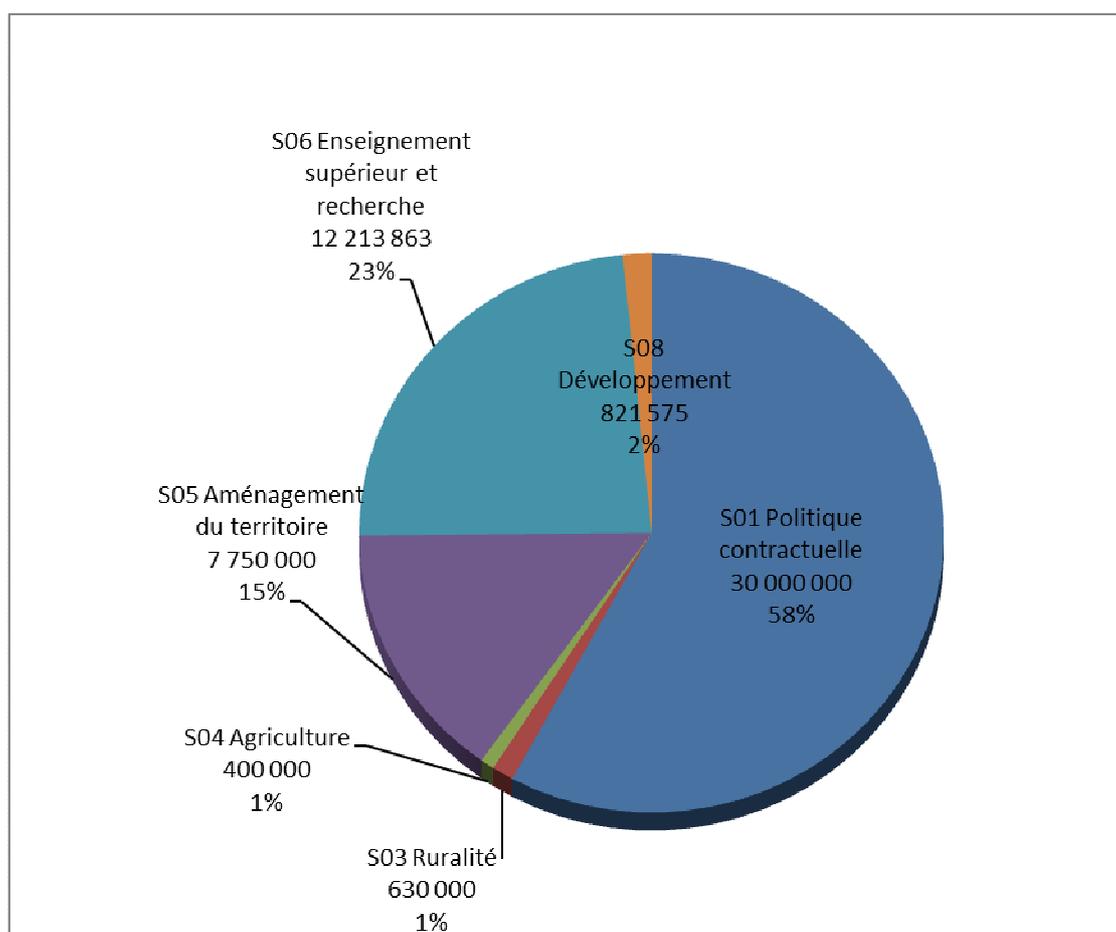


Figure 27: Evolution 2019/2020 par secteur des propositions de crédits de paiement en investissement sur la politique Partenariats et Territoires

<b>Politique Partenariats et Territoires</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% évolution 2019-2020</b>
S01 Politique contractuelle	30 000 000	30 000 000	0,00%
S03 Ruralité	827 500	630 000	-23,87%
S04 Agriculture	690 000	400 000	-42,03%
S05 Aménagement du territoire	4 000 000	7 750 000	93,75%
S06 Enseignement supérieur et recherche	18 906 360	12 213 863	-35,40%
S08 Développement	1 948 213	821 575	-57,83%
<b>Total Partenariats et Territoires</b>	<b>56 372 073</b>	<b>51 815 438</b>	<b>-8,08%</b>

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Politique contractuelle	Facultative	29 500 000,00	29 372 238,00	-0,43%
	Partagée	500 000,00	627 762,00	25,55%
S01 Politique contractuelle	Somme :	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Ruralité	Facultative	497 500,00	300 000,00	-39,70%
	Partagée	330 000,00	330 000,00	0,00%
S03 Ruralité	Somme :	827 500,00	630 000,00	-23,87%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Agriculture	Facultative	690 000,00	400 000,00	-42,03%
S04 Agriculture	Somme :	690 000,00	400 000,00	-42,03%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 Aménagement du territoire	Facultative	4 000 000,00	4 750 000,00	18,75%
	Partagée	0,00	3 000 000,00	#DIV/0
S05 Aménagement du territoire	Somme :	4 000 000,00	7 750 000,00	93,75%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Enseignement supérieur et recherche	Facultative	2 836 360,00	1 913 863,00	-32,52%
	Partagée	16 070 000,00	10 300 000,00	-35,91%
S06 Enseignement supérieur et recherche	Somme :	18 906 360,00	12 213 863,00	-35,40%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S08 Développement	Facultative	1 948 213,00	821 575,00	-57,83%
S08 Développement	Somme :	1 948 213,00	821 575,00	-57,83%

## Dépenses d'investissement partagées

### Secteur Politique contractuelle

**Contrats régionaux : 627,76 K€**

Si la plupart des dépenses de la politique contractuelle sont des dépenses facultatives les contrats régionaux demeurent des dépenses partagées.

627,76 K€ sont à prévoir sur ce programme, en hausse de 25.5% par rapport aux crédits de paiement ouverts en 2019.

## **Secteur Ruralité**

### **Subvention d'investissement aux PNR : 330 K€**

Les subventions attribuées aux PNR de Chevreuse et du Gâtinais ont été recentrées sur la section d'investissement. Les dépenses proposées chaque année au budget primitif correspondent donc au montant des subventions attribuées au titre des plans d'action annuels conventionnés avec chaque structure à savoir :

- 80 K€ pour le PNR Chevreuse
- 250 K€ pour le PNR du Gâtinais

## **Secteur Aménagement du territoire**

### **Stade nautique Maurice Herzog : 3 M€ (0 € finalement prévu en 2019)**

Le solde de la subvention versée à la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour le soutien à la réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog de Mennecy était prévu pour 2019 mais sera versé en 2020. En effet les travaux et la mise en service de l'équipement sont prévus pour fin 2019.

## **Secteur Enseignement supérieur et recherche**

### **CPER Volet ESR : 10,3 M€ (-35.91% par rapport au BP 2019)**

La proposition de crédits de paiement 2020 sur ce programme est basée sur les échéanciers prévisionnels anticipés pour 2020 sur les projets inscrits au CPER Enseignement Supérieur Recherche 2015-2020.

Ces crédits devraient notamment permettre de prendre en charge les subventions d'investissement prévues dans le cadre des opérations suivantes :

- Apollon Performance (CNRS) : 920 K€
- Centre de ressources et d'innovations (ENSIIE) : 1.5 M€
- P2IO (UPSud) : 1,71 M€
- Rénovation écoresponsable du centre entrepreneurial (IOGS) : 1,2 M€
- IPHE : 4,5 M€

Après plusieurs exercices de décaissements moins importants qu'anticipés sur le CPER ESR sur 2016 – 2017 et 2018 du fait de la phase de démarrage de certains projets et de motion L18, 2020 devrait constituer, dans la continuité de l'exercice 2019, une année de pic de dépenses avant un ralentissement progressif des décaissements à compter de 2021.

## **Dépenses d'investissement facultatives**

### **Secteur Politique contractuelle**

Outre les contrats régionaux, déjà mentionnés dans le cadre des dépenses partagées, la politique contractuelle se structure aujourd'hui autour de deux grands blocs :

- Les contrats de territoire
- Les contrats de partenariat

S'y ajoutent les plans de relance de l'investissement ainsi que d'anciens dispositifs de politique contractuelle (contrats ruraux par exemple).

Les exercices 2017 et 2018 ont été marqués par un très fort niveau de réalisation sur ces dispositifs en phase avec le cycle d'investissement du bloc communal :

- 28,93 M€ ont été mandatés au CA 2017
- 40,18 M€ ont été mandatés au CA 2018

Ce recours important aux dispositifs de la politique contractuelle du Département permet un plein effet de levier des dispositifs départementaux de soutien à l'investissement mis en place.

La réalisation devrait continuer à connaître un rythme important en 2020 du fait :

- De l'ampleur des restes à réaliser sur les dispositifs de contrats de territoire. En effet ils s'élèvent à début novembre 2019 de 55 M€.
- De la nécessité, pour conventionner sur le nouveau dispositif de contrat de partenariat, d'avoir au préalable soldées les subventions des contrats de territoire. Cette clause conduit à maintenir une prévision de réalisation élevée sur le dispositif.

S'ajoute à cette tendance la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien à la voirie communale doté d'une enveloppe de 2 M€ sur 3 ans.

Les crédits 2020 sont proposés à hauteur de 30 M€ conduisant le PPI 2017-2021 à être revue à la hausse par rapport au PPI initial, sans pour autant augmenter le stock d'engagement en cours ou prévisionnels. En effet, la hausse significative des crédits de paiement en 2018 puis 2019 ne serait dès lors pas compensée par une baisse des échéanciers 2020-2021.

Cette masse importante de contrats suivis et d'engagements et de décaissements associés est aujourd'hui prise en charge avec une véritable efficacité administrative. En effet, la comptabilité analytique a révélé, qu'hors PRI, le coût moyen de traitement d'une subvention attribuée et versée au titre des dispositifs de politique contractuelle est estimé à 765,9€. L'évolution du réseau analytique en 2020 permettra par ailleurs d'objectiver l'impact des mesures de simplification de l'instruction administrative mises en place avec les contrats de partenariat, sur le coût complet de traitement d'une subvention.

La répartition des crédits de paiement proposée est la suivante :

1. Plan de relance de l'investissement (VP1\*2015P012) : 379 000€ (- 84.84% par rapport à 2019)

Ce dispositif a fait l'objet d'une exécution importante en 2018 et 2019 afin de solder les engagements départementaux. Un reliquat demeure cependant. Il est proposé d'inscrire 379 K€ de dépenses correspondants à ce dispositif, soit une baisse de 2,1 M€ par rapport à 2019 en phase avec le solde du dispositif.

2. Contrats de territoire – 10 programmes actifs : 21 790 238€

<b>Programme</b>	<b>Type de contrat</b>	<b>Proposition 2019</b>
<b>VP1*2012P023</b>	FADT – Aménagements et déplacements	2 700 000€
<b>VP1*20129024</b>	FADT – Développement Economique et Tourisme	300 000€
<b>VP1*2012P025</b>	FADT – Environnement et développement durable	335 000€
<b>VP1*2012P026</b>	FRSP – Culture	3 560 000€
<b>VP1*2012P027</b>	FRSP – Petite Enfance	1 250 000€
<b>VP1*2012P028</b>	FRSP – Solidarités	885 000€
<b>VP1*2012P029</b>	FRSP – Education	5 535 238€
<b>VP1*2012P030</b>	FRSP – Sport	2 836 000€
<b>VP1*2012P031</b>	FRSP – Equipements Publics	4 145 000€
<b>VP1*2012P043</b>	Fonds Rural	244 000€
	<b>TOTAL Contrats de Territoire</b>	<b>21 790 238 €</b>

3. Contrats de partenariat : 6,4 M€ (+ 66.67% par rapport à 2019)

4. Anciens dispositifs contractuels : 136 K€ (-15% par rapport à 2019)

Seul le programme Aménagement de proximité fait l'objet de dépenses prévisionnelles de 136 K€. Les autres dispositifs ont été soldés.

5. Aide à l'amélioration de la voirie communale : 667 K€ (0 € par rapport à 2019)

L'enveloppe sera exécutée dans le cadre d'un nouveau dispositif mis en place fin 2019 pour un montant de 667 000 €. Le nouveau dispositif qui est associé à une enveloppe de 2 M€ sur 3 ans prévoit notamment des campagnes d'appels de fonds limitatives chaque année avec des mandatements prévisionnels de 667 K€ par an.

### **Secteur Ruralité**

**Subventions ruralité** : 300 K€ (- 39,7% par rapport au BP 2019)

Le maintien de crédits constants sur ce programme permet de financer des subventions d'investissement à des Communes et EPCI pour des projets de quatre types :

- Revitalisation commerciale dans les communes rurales
- Etudes pour la création de tiers lieux.
- Aides à l'installation des praticiens
- Soutien à l'implantation d'infrastructures de santé dans les Communes rurales, en premier chef des maisons de santé.

Au vu du taux de réalisation des exercices précédents et en cours, une légère baisse des crédits de 190 K€ par rapport au BP 2019 est proposée au BP 2020.

### **Secteur Agriculture**

**Agriculture** : 400 K€ (-42,03 % d'évolution)

Au regard des taux de réalisation des précédents exercices et de l'exercice en cours, il est proposé une enveloppe de 400 K€ en baisse de 42,03% par rapport à 2019. Cette enveloppe devrait permettre de prendre en charge le soutien au projet ferme de l'envol et les conventions d'objectifs avec divers acteurs du secteur, mais également les dispositifs entrant dans le cadre de la nouvelle politique agricole (INVENTIF, LEADER...).

### **Secteur Aménagement du territoire**

4, 75 M€ (+18.75 % par rapport à 2019)

**Aménagement Urbains et Equipements** : 4 750 000€ (+18.75 % par rapport à 2019)

La hausse des dépenses relatives à ce secteur s'explique par un appel de fond de 4 M€ prévu sur 2020 pour subventionner la réhabilitation des arènes de l'Agora, et 750 K€ au titre d'un premier versement prévu pour la réhabilitation du Dôme de Villebon (participation prévisionnelle total du Département = 1,5 M€).

### **Secteur Enseignement supérieur et recherche**

Le budget du secteur est réparti de la manière suivante :

**Subvention au GIP Génomole** : 1.27 M€ (-39.43% par rapport à 2019)

Ces crédits proposés pour 1.27 M€ correspondent au solde de la subvention d'investissement versées à la structure au titre du programme d'actions pluri annuel conventionné avec le Département de l'Essonne.

**Aide à l'Enseignement Supérieur et la Recherche** 636.2 K€ (-11.18% par rapport à 2019)

Il est proposé des crédits de paiement à hauteur de 636.2 K€ au BP2020 répartis sur trois dispositifs :

- ASTRE : 356,2 K€
- Centre de formation de l'Essonne (CFE) : 180 K€
- Soutien aux universités : 100 K€

Les crédits proposés sont en baisse du fait de l'extinction progressive de ces dispositifs dont le solde est prévu pour l'exercice 2021.

**Accès au savoir** : 5,6 K€ (- 72%)

Comme en section de fonctionnement le dispositif d'appel à projets au titre du soutien à la culture scientifique et technique ne sera pas reconduit. Une enveloppe de 5,6 K€ est cependant maintenue pour prendre en charge le solde des engagements souscrits en 2019 sur ce dispositif.

### **Secteur Développement**

**Pôles de compétitivité** : 321 K€ (-66.09% par rapport à l'exercice 2019)

L'exercice 2020 devrait permettre de solder les subventions versées dans le cadre du dispositif pôle de compétitivité. Les 321 K€ proposés correspondent aux reliquats prévisionnels sur les engagements en cours qui resteraient à payer en 2020 dans l'optique d'un paiement en 2019 des dossiers laissés en attente suite à la motion L18.

## Politique Solidarités et santé

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P02 Solidarités et santé	Facultative	11 299 166,00	10 328 201,00	-8,59%
	Obligatoire	467 000,00	116 000,00	-75,16%
	Obligatoire modulable	2 607 000,00	2 440 000,00	-6,41%
P02 Solidarités et santé	Somme :	14 373 166,00	12 884 201,00	-10,36%

Les dépenses d'investissement au titre de la politique Solidarités et santé sont de 10,46 M€ au BP 2020 avec une évolution de -11,40 % par rapport au BP 2019.

Ces crédits sont principalement consacrés aux opérations de construction, restructuration, et travaux du système de sécurité incendie des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et de la protection de l'enfance.

Bien que relevant à 98,70 % de dépenses facultatives, ces dépenses d'investissement sont nécessaires à la mise en œuvre d'une politique volontariste du Département en matière de prise en charge des personnes âgées et handicapées, et correspondent à un besoin réel en termes de places disponibles. Ce sont ainsi plus de 400 nouvelles places qui pourraient voir le jour en 2020 sur ces deux secteurs.

	2019	2020	2021	2022	
<b>DOSSIERS AUTORISES</b>					
<b>PA HEBERGEMENT</b>	170	252			422
<b>PA AJ ALZHEIMER</b>	20	22			42
<b>PERSONNES HANDICAPEES</b>	5	26	90		121
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>300</b>	<b>90</b>		<b>585</b>
<b>PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION</b>					
<b>PA</b>	49	50	42		141
<b>PH</b>	58	35		16	109
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>85</b>	<b>42</b>	<b>16</b>	<b>250</b>
<b>APPELS A PROJETS PROGRAMMES</b>	15	10		154	179
<b>Unités PHV à programmer</b>		45			45
<b>TOTAL</b>	<b>317</b>	<b>440</b>	<b>132</b>	<b>170</b>	<b>1059</b>

## Détail par secteurs

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Enfance	Facultative	2 906 600,00	2 524 465,00	-13,15%
	Obligatoire	2 000,00	1 000,00	-50,00%
	Obligatoire modulable	2 562 000,00	2 420 000,00	-5,54%
S01 Enfance	Somme :	5 470 600,00	4 945 465,00	-9,60%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Personnes âgées	Facultative	5 207 415,00	6 444 736,00	23,76%
	Obligatoire		0,00	-100,00%
	Obligatoire modulable		0,00	-100,00%
S02 Personnes âgées	Somme :	5 207 415,00	6 444 736,00	23,76%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Personnes handicapées	Facultative	3 132 151,00	1 306 000,00	-58,30%
	Obligatoire			-100,00%
S03 Personnes handicapées	Somme :	3 132 151,00	1 306 000,00	-58,30%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Familles	Facultative	53 000,00	53 000,00	0,00%
S04 Familles	Somme :	53 000,00	53 000,00	0,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 PMI et santé publique	Facultative	0,00		-100,00%
	Obligatoire	465 000,00	115 000,00	-75,27%
S05 PMI et santé publique	Somme :	465 000,00	115 000,00	-75,27%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Cohésion sociale (RSA)	Obligatoire modulable	45 000,00	20 000,00	-55,56%
S06 Cohésion sociale (RSA)	Somme :	45 000,00	20 000,00	-55,56%

## Dépenses d'investissement obligatoires

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 SDIS	Obligatoire modulable	93 978 069,00	94 295 000,00	0,34%
S03 SDIS	Somme :	93 978 069,00	94 295 000,00	0,34%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Protection, sûreté	Facultative	491 800,00	601 200,00	22,24%
	Obligatoire modulable	359 000,00	639 000,00	77,99%
S04 Protection, sûreté	Somme :	850 800,00	1 240 200,00	45,77%

Les dépenses d'investissement obligatoires représentent 116 K€ soit 1,11 % de la politique.

### **Secteur Enfance**

- **Accueil familial ou en établissement ASE**

**Montant proposé 2020 : 1 000 €**

Ce programme concerne les cautions versées aux foyers jeunes travailleurs, qui hébergent des jeunes admis à l'ASE ou bénéficiant d'un contrat jeune majeur..

### **Secteur PMI et santé publique**

- **Actions de santé publique PMI**

**Montant proposé 2020 : 115 K€**

Ce programme comprend :

- **Les frais d'études : 100 K€ (soit une baisse de 33,33 %)**

Dans le cadre de la fusion des missions CeGIDD et CPEF, la webisation des logiciels Epidaps et Nova est obligatoire .Les crédits concernent la poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de cette migration sur Nova web pour traduire l'expression des besoins réalisée sur l'exercice 2019 en spécificités techniques et fonctionnelles.

Deux fonctionnalités nouvelles seront attendues dans le cadre du passage à Nova web :

- la dématérialisation des prises en charge en santé, pour améliorer la mise en paiement des frais générés par ces prises en charge et le recouvrement des recettes associées, facturées à la CPAM.
- la gestion des stocks en produits médicaux. Le recours à un marché de grossiste-répartiteur prévu au 2ème semestre 2018 doit s'accompagner d'une fonctionnalité NOVA de gestion de stocks interfacée entre le siège et l'ensemble des territoires.

Le besoin identifié est de 100 jours / hommes à 1 000 €. Le prestataire assistant à maîtrise d'ouvrage apportera son appui et son expertise dans cette migration, en assurant le suivi du projet, l'adéquation fonctionnelle de l'outil, l'analyse des risques, la sécurisation des données.

- **L'acquisition de matériels de puériculture DPMIS : 15 K€ (stabilité de BP à BP)**

Cette dépense correspond à l'achat de matériel spécifique nécessaire au fonctionnement des centres de PMI.

## **Dépenses d'investissement obligatoires modulables**

Les dépenses d'investissement obligatoires modulables représentent 20 K€ soit 0,19 % de la politique.

### **Secteur Cohésion sociale (RSA)**

- **Offres d'insertion RSA**

**Montant proposé 2020 : 20 K€**

Ce programme correspond au fonds départemental pour l'emploi – FIDE/FAG-Garantie, en vue de soutenir les structures d'insertion accompagnées par Essonne Active, pour un montant de 20 K€ (diminution de 55,56 %).

## Dépenses d'investissement facultatives

Les dépenses d'investissement obligatoires modulables représentent 10,32 M€ soit 98,70 % de la politique.

### Secteur Enfance

- **Aide aux équipements d'accueil enfance**

**Montant proposé 2020 : 2,52 M€**

L'enveloppe proposée pour 2020 respecte l'enveloppe initiale globale du PPI. Elle comprend le report des opérations programmées en 2019 et le financement d'autres projets tels que l'aménagement de la maison de Bièvres par l'association Jean Coxtet, des travaux de mise en conformité d'établissement par l'association la Sauvegarde, le réaménagement de l'ensemble des structures de l'association Moulin Vert, la restructuration et l'aménagement d'un établissement par l'association Priorité enfance, la construction et l'aménagement d'un établissement de 195 places par l'association des Orphelins Apprentis d'Auteuil, et les Travaux d'accessibilité de la maison Eliane Assa, par l'Œuvre de secours aux enfants.

- **Autres actions sociales ASE**

**Montant proposé 2020 : 3 300 €**

Ce programme concerne l'octroi de prêts à l'adoption. La prévision budgétaire 2020 diminue de 50 % au vu de l'exécution des années précédentes.

### Secteur Personnes âgées

Les propositions de dépenses d'investissement pour les personnes âgées pour l'année 2020 progressent de **23,76 %** par rapport au BP 2019, passant de 5,2 M€ à 6,44 M€.

- **Télégestion subvention d'investissement**

**Montant proposé 2020 : 50 K€**

Ce programme concerne les subventions d'investissement pour les équipements de télégestion des SAAD. Pour un contrôle efficace, il s'agit en effet d'inciter les services d'aide à domicile (SAAD) essonnien à adopter la télégestion, en finançant l'interface informatique.

La télégestion permet d'automatiser la collecte des heures d'aides humaines et d'informer rapidement et de façon fiable, le Département sur la réalité des interventions effectuées à domicile, par le personnel des SAAD. Dans les faits, ces intervenants appellent une centrale téléphonique pour signaler les heures d'arrivée et de départ du domicile du bénéficiaire. Ainsi, le Département bénéficie d'un meilleur contrôle sur les facturations des SAAD qui ont adopté la télégestion.

Le service de télégestion est assuré par un prestataire externe dans le cadre d'un marché public.

- **Subvention d'équipement structures d'accueil PA**

**Montant proposé 2020 : 6,39 M€**

Les prévisions de dépenses sont établies en tenant compte du programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2017 – 2021. Les propositions sont réévaluées chaque année au vu de l'avancée des projets d'extension ou de création d'établissements.

En outre, par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'Assemblée Départementale a approuvé le bilan intermédiaire du schéma départemental de l'autonomie.

Parmi les multiples actions menées sur ce champ, le schéma prévoit l'augmentation de la capacité d'accueil (III-Axe 3 : Une offre de services et d'hébergement territorialisée et intégrée - Engagement n° 2 : Transformer l'offre médico-sociale PA/PH). Le Département s'est ainsi fixé un objectif ambitieux en termes d'ouvertures de 324 nouvelles places pour 2020, qui explique la forte progression de ce programme.

Parmi les plus importants de ces projets, on peut citer la construction de 4 EHPAD publics par le SEGA à Villebon pour un montant de 1,22 M€, Dourdan pour un montant de 1 M€, Les Ulis pour un montant de 1,6 M€ et Draveil pour un montant de 804 K€ au BP 2020.

### **Secteur Personnes handicapées**

- **Subvention d'équipement structures d'accueil PH**

**Montant proposé 2020 : 1,3 M€**

Le secteur des personnes handicapées présente une diminution des dépenses d'investissement en 2020, dont le montant passe de 3,13 M€ en 2019 à 1,3 M€ au BP 2020, soit – 58,30 %.

Cette inscription budgétaire tient compte de l'état d'avancement des opérations d'investissement et prévoit par ailleurs pour 2020, l'ouverture de nouvelles places dans le cadre du schéma de l'autonomie.

Ces projets comprennent l'extension de la résidence Soleil à Massy (504 K€), la restructuration de l'établissement la Volière à Montgeron (160 K€) et la construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 40 places à l'Institut du Val Mandé à Draveil (600 K€).

### **Secteur Familles**

- **Subventions associations de protection sociale et solidarité**

**Montant proposé 2020 : 53 K€**

Le montant de ce programme est stable par rapport au BP 2019. Il concerne des subventions d'équipement versées à des organismes de droit privé, notamment épicerie sociale (43 K€) et le fonds de garantie de microcrédit personnel (10 K€).

## Politique Collèges et éducation

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P03 Collèges et éducation	Facultative	732 000,00	913 700,00	24,82%
	Obligatoire	4 627 600,00	1 972 400,00	-57,38%
	Obligatoire modulable		4 845 900,00	-100,00%
P03 Collèges et éducation	Somme :	5 359 600,00	7 732 000,00	44,26%

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Fonctionnement des EPLE	Facultative	32 000,00	309 700,00	867,81%
	Obligatoire modulable		4 845 900,00	-100,00%
S01 Fonctionnement des EPLE	Somme :	32 000,00	5 155 600,00	16 011,25%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Collèges privés s/s contrat	Facultative	500 000,00	500 000,00	0,00%
	Obligatoire		0,00	-100,00%
S02 Collèges privés s/s contrat	Somme :	500 000,00	500 000,00	0,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Equipements des collèges	Obligatoire	4 627 600,00	1 972 400,00	-57,38%
S03 Equipements des collèges	Somme :	4 627 600,00	1 972 400,00	-57,38%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Restauration scolaire	Facultative	200 000,00	104 000,00	-48,00%
S04 Restauration scolaire	Somme :	200 000,00	104 000,00	-48,00%

## Dépenses d'investissement obligatoires

### Secteur Equipements des collèges

**Infrastructure, équipements des collèges et des ATC : 1,97 M€ (- 57,38 %)**

Ce programme regroupe toutes les dépenses relatives à l'équipement des collèges :

Afin de prendre en compte les règles d'amortissement, l'acquisition et le renouvellement de mobiliers baisse de 5,7 % avec une enveloppe de 1,65 M€.

Pour les équipements des agents techniques des collèges, il est proposé un budget pour l'acquisition :

- du matériel d'entretien pour les ATC pour 200 K€ (- 9 ,09%) et du matériel de manutention (10 K €).
- Le matériel de cuisine destiné aux ATC pour 50 K€ (stable) pour l'achat de matériel permettant d'expérimenter des actions innovantes dans les restaurants scolaires : tablettes hygiène, installation pour salade bar, distributeurs de desserts.
- Les prestations d'étude de sectorisation pour 13 établissements (62,4 K€, stable) transférées du programme fonctionnement des collèges

L'acquisition de matériel informatique et réseaux des collèges est désormais repris en charge par la Direction des Systèmes d'Information.

## Dépenses d'investissement obligatoires modulables

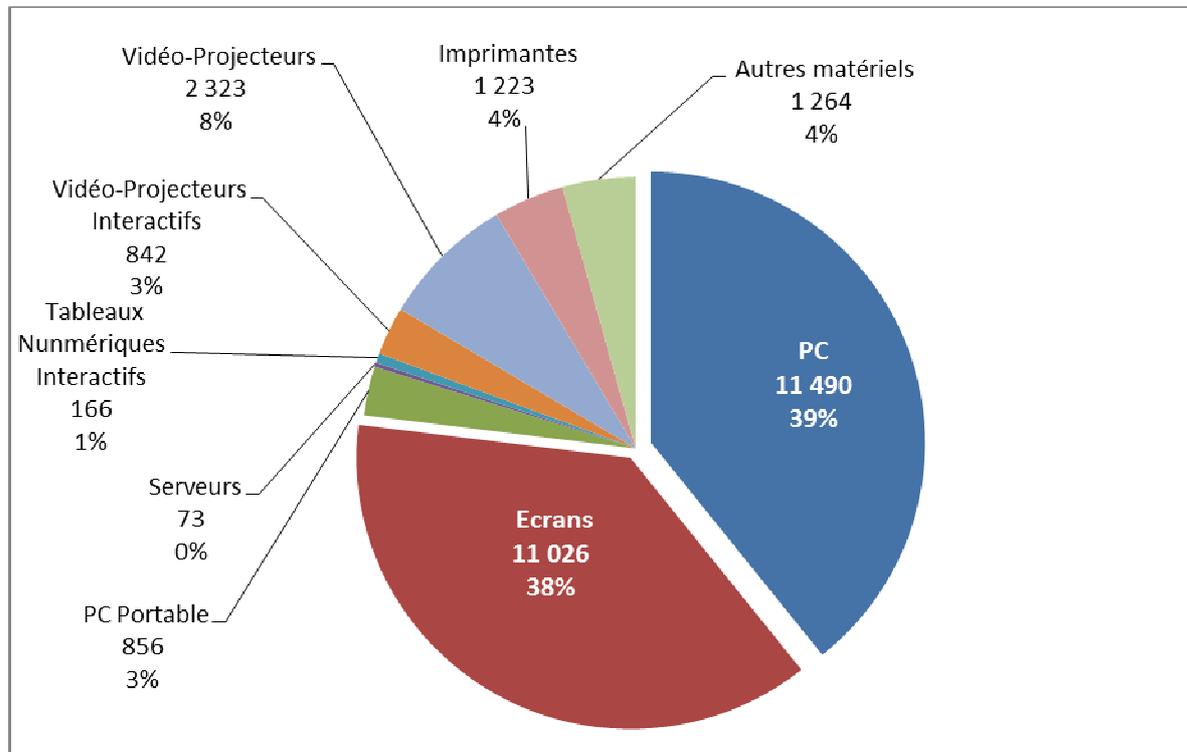
### Secteur Fonctionnement des EPLE

- **Système d'information collèges : 4,84 M€**

Il s'agit d'un nouveau programme qui permettra de centraliser toutes les dépenses informatiques des collèges.

En 2019-2020, le Département poursuit le travail d'équipement informatique des collèges afin de bien préparer les collégiens à l'appropriation et la maîtrise de ces outils.

Le Département a largement déployé les outils informatiques et numériques dans les collèges comme illustré dans le graphique ci-dessous :



Ce programme regroupe toutes les dépenses relatives à l'infrastructure et les équipements des collèges. Les dépenses liées aux matériels informatiques et réseaux progressent fortement.

**Concernant l'acquisition de matériel informatique**, les besoins 2020 ont été estimés à **2,55 M€** (-3,77 %), et serviront à financer :

type de matériel	Montant prévisionnel
Remplacement de 20 serveurs	40 000,00 €
Remplacement armoires pour tablettes	50 000,00 €
Renouvellement 655 PC de 2015	510 000,00 €
Renouvellement 393 PC	340 000,00 €
83 portables ULIS et UPE2A	73 900,00 €
150 VPI et portables associés	468 000,00 €
110 Vidéo Projecteurs	175 757,00 €
PC administration	411 325,00 €
Ouverture Ulis	16 000,00 €
Renov. collègues	165 000,00 €
Renouvellement Tablettes	300 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 549 982,00 €</b>

Concernant l'équipement informatique des agents techniques des collègues (loge/chef cuisine/turbo self/ATC), le besoin est estimé à 324 840 € sur la base d'un coût de PC de 812,10 € TTC.

#### ***Inventaire, état du parc informatique dans les EPLE***

En 2019, un inventaire général de l'équipement informatique a été mené sur l'ensemble des 100 collèges afin de disposer d'une vision globale du patrimoine numérique installé. Ce travail a permis d'identifier, collège par collège, l'état général du parc, les urgences à traiter (remplacement de PC obsolètes), les taux d'équipements afin de mettre en perspective les nouvelles stratégies d'équipement et de renouvellement pour répondre aux besoins de la communauté éducative.

Concernant **la ligne des logiciels, 1,06 M€** sont prévus au BP 2020.

790 000 € sont sollicités pour l'acquisition de logiciels pour les collèges afin de moderniser le système d'information des collèges.

177 044 € sont prévus pour l'acquisition de 1 250 licences WIFI (renouvellement tous les 3 ans des licences informatiques de Numétab et Wifi).

L'achat des licences Turbo self et des bornes (96 000 €) sont prévues et permettent de gérer les repas.

Enfin, **1,23 M€ serviront au câblage des collègues.**

Les acquisitions identifiées s'élèvent à 632 900 € pour les éléments d'actifs de réseaux dont 13 300 € pour l'installation bornes wifi, 551 000 € pour équiper 29 collèges, 19 000 € au titre de la réhabilitation de St Chéron et 66 600 € pour le remplacement des switches. Les dépenses de câblage pour 2020 vont concerner la moitié des collèges essonniers, soit 50 collèges.

## Dépenses d'investissement facultatives

### **Secteur Fonctionnement des EPLE**

Ce programme prend en charge les investissements en lien avec les ENT. Certains développements doivent être effectués à hauteur 47 500 € (+ 48,44 %) au titre de l'achat du Gestionnaire d'Accès aux Ressources (**mesure nouvelle de 5 000 €**), de la traduction de l'ENT en Anglais (**mesure nouvelle de 1 500 €**), de la création de connecteurs pour 5 000 € et enfin pour les autres développements à hauteur de 36 000 €.

Par ailleurs, il prévoit également l'acquisition des licences Numéritable à renouveler tous les 3 ans (**mesure nouvelle 62,2 K€**).

**Collège du 21<sup>ème</sup> siècle : 200 K€ (+ 100 %)**

**Cette mesure nouvelle de 200 K€** concerne l'achat du mobilier innovant dans le cadre de l'appel à projet « collège du 21<sup>ème</sup> siècle ».

### **Secteur Collèges privés sous contrat**

**Investissement collèges sous contrat : 500 K€ (stable)**

Ces dépenses sont cadrées par la délibération N° 2018-02-0017 « nouveau protocole ».

Cette enveloppe permet de subventionner des travaux bâtimentaires des collèges privés sur présentation de factures sur un cycle de 2 ans. Elle est prévue par le protocole 2018-2022 et contribue ainsi à l'objectif de parité entre les collèges publics et privés sous contrat, parité prévue par le Code de l'éducation.

### **Secteur Restauration scolaire**

**Tarification de la restauration scolaire: 104 K€ (-48 %)**

Ce sont des dépenses pour des dotations permettant aux collèges de se doter d'outil de gestion de la restauration scolaire. La baisse s'explique par la prise en charge par la Direction des Systèmes d'Information et e-administration de l'acquisition des licences TurboSelf, un des outils de comptage des repas dans les restaurants scolaires.

## Politique Habitat et logement

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P04 Habitat et logement	Facultative	300 000,00	18 200 000,00	5 966,67%
	Partagée	16 650 000,00	12 651 980,00	-24,01%
P04 Habitat et logement	Somme :	16 950 000,00	30 851 980,00	82,02%

La politique Habitat et Logement a agrégé en 2016 une partie d'autres politiques, notamment des secteurs Habitat et Cohésion Sociale, avec une direction dédiée à sa mise en œuvre opérationnelle, la direction de la Ville et de l'Habitat.

Essentiellement positionnée sur un champ de compétences partagées avec d'autres acteurs publics (Etat, bloc local...) elle a été marquée par un fort recentrage sur les dispositifs et partenariats les plus structurants pour l'action départementale :

**En investissement** une intervention significative a été préservée. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositifs du Plan Départemental de l'Habitat sur le secteur Habitat (soutien aux bailleurs et bailleurs associatifs, mais également co propriété, et propriétaires sous conditions de ressources pour des opérations de rénovation thermique). En matière de politique de la ville elle est désormais couplée aux dispositifs nationaux ANRU et Action Cœur de Ville de manière à maximiser l'effet de levier de l'intervention publique sur le soutien à l'investissement dans les quartiers Politique de la Ville.

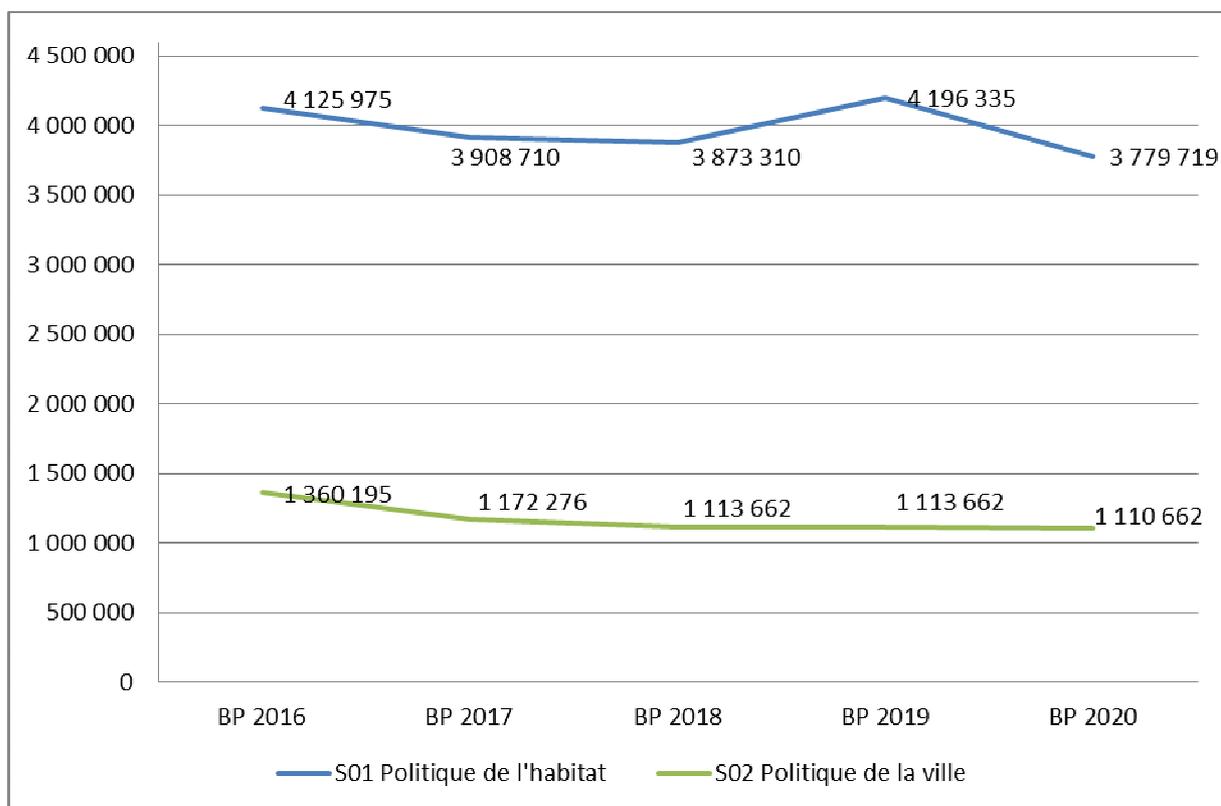
Depuis 2018 par ailleurs le Département de l'Essonne a fait le choix fort de **renforcer son intervention en matière de soutien à la rénovation thermique**. Cela s'est traduit dans un premier temps par un soutien en fonctionnement aux structures locales portant cette politique (Agence Locale de l'Energie et du Climat, Espace Info Energie, dispositif SLIME). **L'ambition a été renforcée en 2019 par la mise en place du dispositif de Prime Eco Logis 91 doté d'une enveloppe d'investissement de 44 M€ sur 3 ans** et qui permettra de soutenir environ 8 000 opérations de rénovation thermique par an sur la période, sans conditions de ressources des bénéficiaires.

Le premier bilan dressé de la politique (cf. la partie du rapport relative à la Prime Eco – Logis 91) a révélé le succès du dispositif tant au niveau du nombre d'aides attribuées et versées que sur ses effets positifs sur l'environnement ou le chiffre d'affaires généré pour les entreprises du secteur.

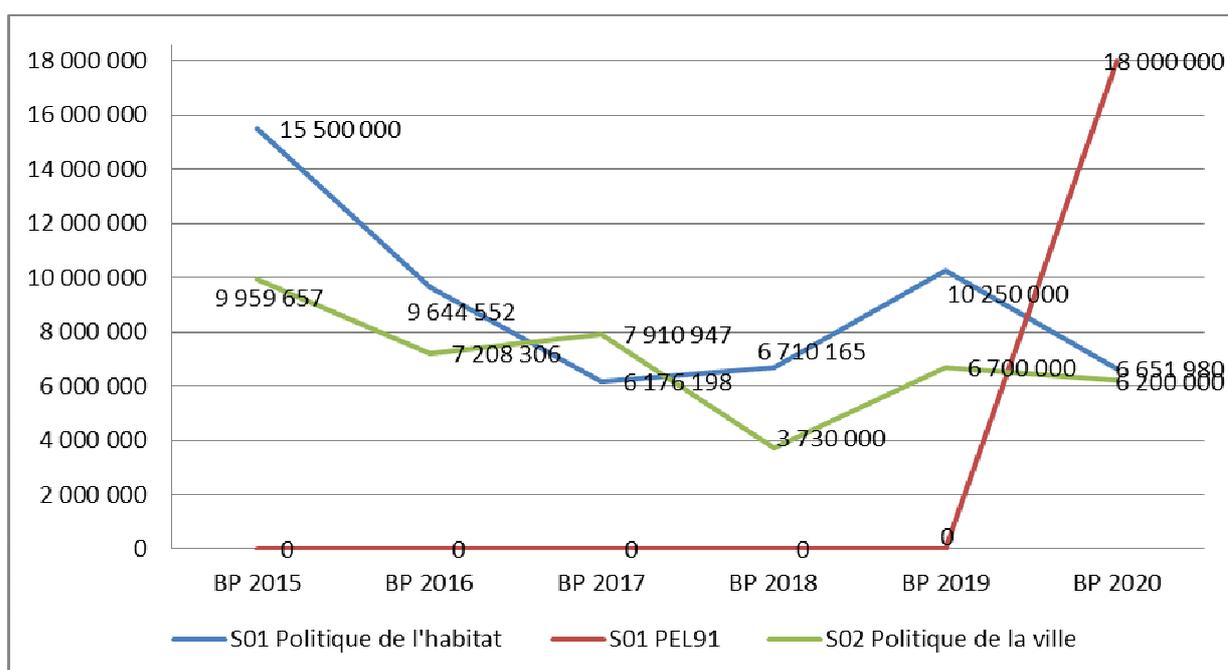
**En investissement**, en dépit de fluctuations conjoncturelles le niveau de CP proposé est relativement stable entre 2016 et 2018 et **augmente à partir de 2019 du fait de la mise en place de la Prime Eco Logis 91<sup>15</sup> et de manière significative en 2020**, première année complète d'exécution de ce nouveau dispositif.

<sup>15</sup> A noter que les 8 M€ de crédits de paiement PEL 91 étaient répartis sur différentes politiques dont 2 M€ sur le secteur Habitat

**Figure 28 : Evolution des propositions de crédits de paiement par secteur sur la Politique Habitat et Logement depuis 2016**



**Figure 29 : Evolution des propositions de crédits de paiement par secteur en investissement depuis 2016 sur la Politique Habitat et Logement**



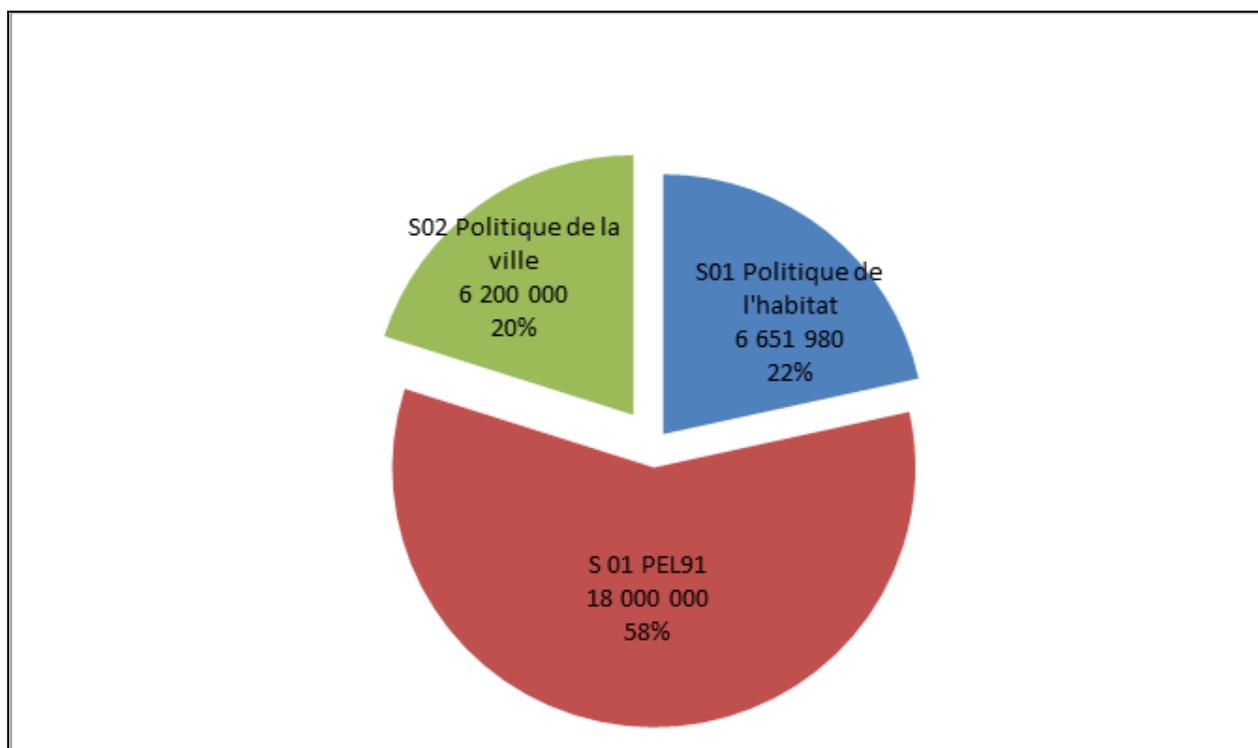
Les propositions budgétaires en investissement au budget 2020 témoignent de la nouvelle ambition de la politique Habitat et Logement. En effet **les propositions de crédits de paiement en investissement augmentent de 82,02 % par rapport à 2019.**

**Cette hausse est imputable à la Prime Eco Logis 91 qui rentrera dans sa première année de plein exercice.** La baisse constatée sur le secteur Habitat doit être nuancée par le fait que le secteur n'intégrait en 2019 qu'une partie de l'enveloppe proposée pour la Prime Eco Logis 91. **Les crédits proposés au titre des aides à la pierre s'élèvent à 6 M€ contre 7,7 M€ en 2019** Sur le secteur politique de la ville une légère baisse des crédits est proposée malgré l'intégration d'une enveloppe pour le nouveau dispositif Action Cœur de Ville. **Les propositions sur les gros dispositifs de subvention ont été formulées au regard des niveaux de réalisation des exercices précédents expliquant ces légères diminutions.**

**Figure 30: Evolution 2019/2020 par secteur des crédits de paiement en investissement sur la Politique Habitat et Logement**

Politique Habitat et Logement	BP 2019	BP 2020	% évolution 2019-2020
S01 Politique de l'habitat	10 250 000	6 651 980	-35,10%
S 01 PEL91		18 000 000	
S02 Politique de la ville	6 700 000	6 200 000	-7,46%
<b>Total Habitat et Logement</b>	<b>16 950 000</b>	<b>30 851 980</b>	<b>82,02%</b>

**Figure 31 : Répartition par secteur des crédits de paiement proposés en investissement au BP 2020 sur la politique Habitat et Logement**



Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Politique de l'habitat	Facultative	300 000,00	18 200 000,00	5 966,67%
	Partagée	9 950 000,00	6 451 980,00	-35,16%
S01 Politique de l'habitat	Somme :	10 250 000,00	24 651 980,00	140,51%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Politique de la ville	Partagée	6 700 000,00	6 200 000,00	-7,46%
S02 Politique de la ville	Somme :	6 700 000,00	6 200 000,00	-7,46%

## Dépenses d'investissement partagées

### Secteur Politique de l'habitat

**Production et réhabilitation de Logement** : 6 M€ (-38,69 % par rapport à 2019)

Pour le budget 2020 une baisse des crédits de paiement de 36,06% par rapport au BP 2020 est proposée. Elle découle d'un alignement des prévisions budgétaires sur le niveau de réalisation des exercices 2017 et 2018.

Ces crédits des aides à la pierre permettront de prendre en charge les dispositifs de subvention suivants :

- La part la plus importante de l'enveloppe est fléchée sur les subventions aux Entreprises Sociales de l'Habitat - ESH (aide à la construction de logements sociaux par les bailleurs) pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux
- Une part mineure permet de prendre en charge les subventions aux Offices Publics de l'Habitat
- Une enveloppe de subvention est fléchée sur les études pré opérationnelles MOUS (Maîtrise d'Ouvrage Urbaine Sociale)
- Enfin un nombre d'important d'aides individuelles versées sous conditions de ressources au titre de la rénovation énergétique sont également intégrées au programme

L'ensemble de ces dépenses s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental du Logement et de l'Habitat voté par l'Assemblée Départementale en décembre 2017. Dans le cadre de ce dispositif les subventions attribuées ont contribué à soutenir :

- La création de 1623 logements sociaux portés par les bailleurs sociaux publics ou privés
- La création de 26 logements sociaux d'insertion portés par les bailleurs associatifs

1 141 propriétaires occupants sous conditions de ressources pour des opérations d'amélioration de l'habitat privé

Le coût moyen de traitement d'une subvention attribuée et versée aux bailleurs sociaux et co propriétaires dans le cadre des dispositifs du PDLH était estimé en 2018 à 2 849€ en coût complet.

**Etudes et prestations Ville-Habitat** : 150 K€ (+50 % par rapport à 2019)

150 K€ sont prévus sur ce programme soit une hausse de 50 K€ par rapport à l'exercice 2019, en prenant en compte l'intégration à ce programme des dépenses relatives au développement et à la maintenance de la plateforme Rénover Malin initialement sur le programme lutte contre la précarité énergétique.

Ces dépenses devraient permettre de prendre en charge :

- Les nouveaux développements et la maintenance de la plateforme Rénover Malin qui sert désormais de support aux demandes d'aides individuelles au titre de la Prime Eco Logis 91
- L'acquisition d'un logiciel de gestion du contingent départemental de logements sociaux pour rendre plus efficient son suivi.

#### **Aménagement aires de grands passages : 300 K€**

Suite à la délibération cadre votée à l'Assemblée Départementale de mai 2019 affectant une enveloppe globale de 1 M€ au Schéma d'Accueil et d'Hébergement des Gens du Voyage, il convient d'inscrire des crédits à hauteur de 300 K€ pour le soutien départemental à l'aménagement de ces aires de grand passage.

Cette enveloppe permettra le versement intégral d'une subvention à Cœur d'Essonne Agglomération au titre de l'aménagement d'une aire de grand passage à Brétigny sur Orge.

#### **Secteur Politique de la ville**

Une enveloppe d'investissement de 6,2 M€ est proposée pour les dispositifs politique de la ville du Département. Les propositions se répartissent comme suit :

- **5,5 M€ de subventions aux projets de rénovation urbaine en quartier politique de la ville dans le cadre des dispositifs ANRU I**, conformément au rythme de décaissement prévu initialement au PPI 2017 – 2021
- **700 K€ au titre des subventions versées dans le cadre du nouveau dispositif national Action Cœur de Ville** visant à soutenir les actions de redynamisation des cœurs de ville dans les Communes essonniennes lauréates du dispositif (Arpajon, Corbeil-Essonnes, Etampes, Evry-Courcouronnes, Saint-Michel-sur-Orge). Ce dispositif est destiné aux communes essonniennes ne bénéficiant pas du dispositif ANRU 1 - Fonds Départemental de Renouveau Urbain (FDRU) et inscrites dans le dispositif Action Cœur de Ville.

Le détail des crédits de paiement par programme est proposé ci-dessous :

<b>Programme</b>	<b>Libellé Programme</b>	<b>CP 2020 proposés</b>
<b>VP2*2012P014</b>	FCSU/ANRU I – Bâtiments scolaires	2 450 000 €
<b>VP2*2012P016</b>	FCSU/ANRU I – équipements citoyenneté	3 050 000€
<b>VP2*2019P023</b>	Aides exceptionnelles "Action cœur de ville"	700 000 €

Le coût moyen de gestion d'une subvention d'investissement attribuée et versée au titre des contrats « politique de la ville » est estimé dans le cadre de la comptabilité analytique à 3 282€ en coût complet. Les mesures de simplification de l'instruction mises en place dans le cadre du nouveau dispositif ANRU II devraient permettre de réduire ce coût et de recentrer la mission des services concernés sur des missions à plus forte valeur ajoutée (suivi financier et opérationnel des grosses opérations concernées, contrôle de l'utilisation de la subvention...).

## Dépenses d'investissement facultatives

### Secteur Politique de l'habitat

**Fonds Air Bois** : 200 K€ (-33.33% par rapport à 2019)

Le Département s'est engagé dans l'expérimentation d'un « Fonds Air Bois » dédié au renouvellement des chaudières émettrices de particules fines.

Ce fonds est entièrement financé par l'ADEME et la Région Ile-de-France sur sa partie investissement, le Département versant une subvention avant de bénéficier d'une recette de la part de ces deux entités.

200 K€ de crédits de paiement sont proposés. Ces crédits tiennent compte du niveau d'exécution faible des précédents exercices mais également de la mise en place d'un bonus régional pouvant doubler le montant de la prime versée au particulier.

**Prime Eco-logis 91** : 18 M€ (+ 125% par rapport au BP 2019)

18 M€ sont prévus au titre de l'exercice 2020 pour le dispositif de prime Eco Logis 91, contre 8 M€ en 2019, année de lancement du dispositif.

Ce nouveau dispositif d'aide individuelle, voté le 25 mars 2019 par l'Assemblée Départementale, vise à soutenir des opérations de rénovation thermique portées par les propriétaires occupants essonniens sans conditions de ressources et complémentaire au crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

L'enveloppe prévue est basée sur une estimation de versement de 8000 aides individuelles par an au titre de ce dispositif.

Une enveloppe de 44 M€ est inscrite au PPI 2017-2021.

#### **Premier bilan – Mise en place de la Prime Eco – Logis 91**

*Mise en place en avril 2019 la Prime Eco – Logis vise à faciliter la rénovation thermique des logements en Essonne en diminuant le reste à charge des opérations de rénovation pour les ménages. Dans un territoire marqué par une efficacité énergétique des logements perfectibles (200 000 passoires énergétiques environ sur 510 000 résidences principales) elle a des objectifs tant environnementaux de réduction de la consommation énergétique des logements, qu'économiques de soutien aux entreprises essonniennes du secteur, qu'en termes enfin d'amélioration du pouvoir d'achat des essonniens.*

*Après plus de 6 mois de mise en place du dispositif le bilan au 15 octobre 2019 est très positif :*

**- 3650 Prime Eco Logis 91 ont été attribuées pour un total d'engagement financier de 6 M € ; 650 ont été versée pour un montant d'1,6 M €**

**- Plus de 98% des demandes de prime ont porté sur les travaux suivants : chauffage gaz (43%), chauffage bois (17%), travaux de menuiserie (14%), isolation de toiture (12%), PAC air/eau (7%), isolation des murs (5%) avec un gain énergétique pondéré de ces travaux d'au minimum 17%.**

- En année pleine, au regard du chiffre d'affaires généré depuis le début du dispositif, la Prime Eco Logis 91 devrait **engendrer un chiffre d'affaires de 50 M € pour les entreprises RGE du secteur. 79% de cette activité générée profite aujourd'hui aux entreprises essonniennes.**

Le dispositif a par ailleurs été mis en œuvre avec une grande maîtrise des moyens consacrés à son instruction. En effet, des mesures de simplification des modalités d'instruction, d'attribution et de versement des aides ont été mises en place (attribution des aides par décision, automatisation d'actes associés à l'instruction, mise en place de mandats collectifs de paiement ...). En parallèle une démarche de maîtrise des risques a été conduite de manière à contrôler les principaux risques associés au dispositif. Une étude interne visant à dresser le bilan de ces mesures a mis en avant les effets positifs suivants :

**-réduction significative des délais d'attribution et de versement des aides**

**-une limitation du coût complet de traitement d'une prime estimé à 86,31€** contre un peu plus de 400 € pour le traitement – certes plus qualitatif car inséré dans un projet de rénovation plus globale – d'une aide sous conditions de ressources au titre du FDDAH

**-un bon niveau de maîtrise des risques, par ailleurs en amélioration itérative permanente**

## Politique Mobilités et déplacements

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P05 Mobilités et déplacements	Facultative	44 210 000,00	36 615 000,00	-17,18%
	Obligatoire	270 000,00	100 000,00	-62,96%
	Obligatoire modulable	25 163 500,00	24 145 000,00	-4,05%
P05 Mobilités et déplacements	Somme :	69 643 500,00	60 860 000,00	-12,61%

La politique Mobilités et Déplacement a fortement évolué dans un contexte de redéfinition des compétences départementales après la loi NOTRE.

Dans ce contexte le Département a recentré son intervention autour de ses dispositifs stratégiques :

- **Maintien en investissement d'une enveloppe significative pour soutenir les grands projets de transports structurants pour le Département.** Le soutien départemental à ses opérations est intégré dans le contrat de plan Etat – Région et s'inscrit dans une logique partenariale avec divers acteurs publics.
- Un budget d'études conséquent en investissement reste consacré à la réalisation d'études stratégiques et d'études avant – projet (entre 100 et 500 K€)
- **Un niveau d'important d'investissement en maîtrise d'ouvrage a été consacré à la mise en œuvre du Plan Bus départemental** (entre 2 et 2,5 M€ par an) en vue de résorber les points durs bus et améliorer l'accessibilité des abribus du Département

**Le Département a par ailleurs déployé depuis 2016 une intervention importante en matière d'éco mobilités** intégrée en bonne partie depuis 2018 au plan vélo départemental. **Cette intervention a induit un budget significatif d'investissement en maîtrise d'ouvrage** (entre 2,23 M€ et 3,79 M€ depuis 2017) principalement pour la réhabilitation et construction de pistes cyclables sur le linéaire de voirie départementale, et dans une moindre mesure la pose de racks à vélo dans les collèges et sites départementaux et le développement d'aires de co voiturage. **Le Plan Vélo a également mis en place un dispositif de subvention à destination des Communes, EPCI et association** visant à soutenir les investissements et opération de promotion du vélo, en investissement mais également en fonctionnement. Il est doté d'une **enveloppe pluri annuelle de 4 M€** Ce dispositif explique la hausse des budgets proposés sur le secteur à partir de 2019.

Figure 32 : Evolution 2016 - 2020 des propositions en section de fonctionnement des crédits de paiement par secteur sur la Politique Mobilités et Déplacements (part DTM)

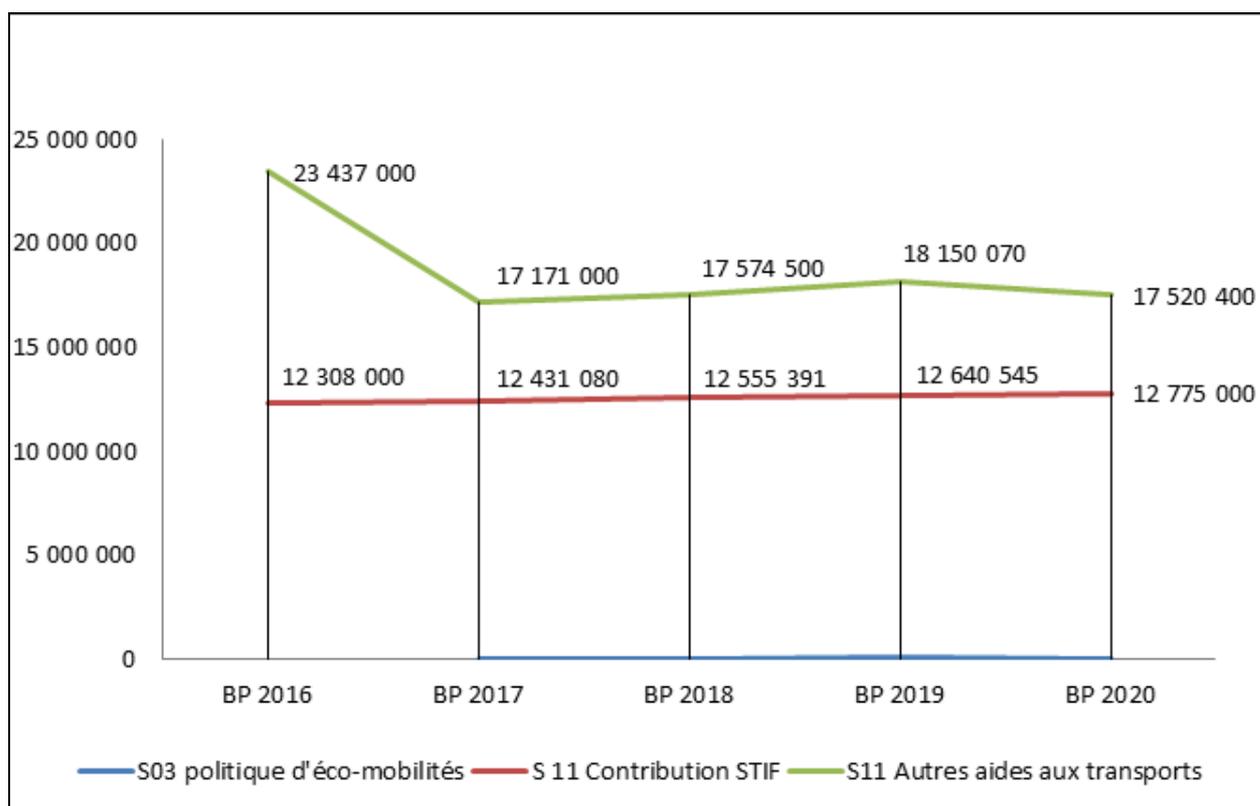
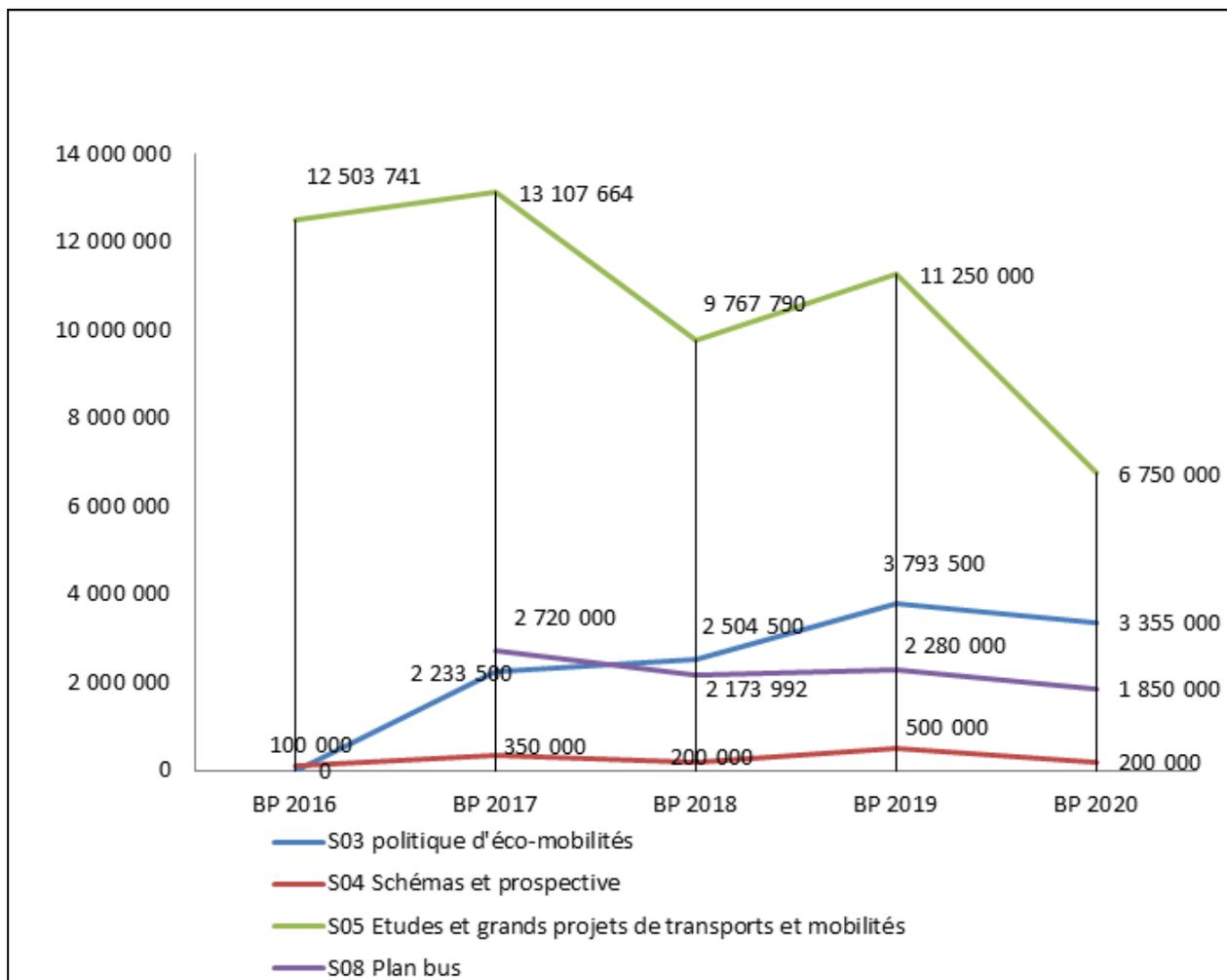


Figure 33 : Evolution 2016 - 2020 des propositions de crédits de paiement en section d'investissement par secteur sur la politique Mobilités et Déplacements (part DTM)

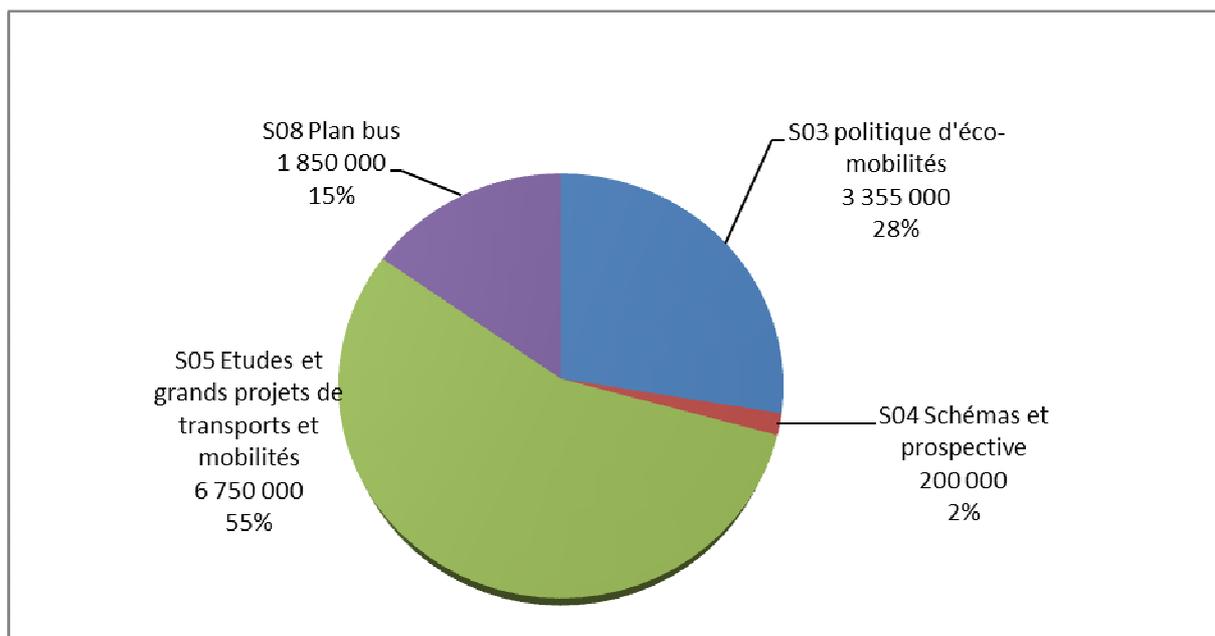


Les propositions budgétaires 2020 en investissement sur la Politique Mobilités et Déplacements traduisent bien **la montée en puissance des nouvelles politiques et en particulier de la politique d'Eco Mobilités**. En effet celle – ci représente près de 30% des crédits de paiement proposés au BP en investissement malgré une baisse par rapport à 2019 de 11,56%. Les **crédits de paiement proposés sur le secteur Etudes et Grands Projets de Transport et Mobilités** comportant principalement les subventions versées par le Département au titre des grands projets transport sont en **baisse de 40%** par rapport à 2019. Malgré l'ampleur des engagements départementaux les appels de fonds sur ce programme sont structurellement faibles depuis plusieurs exercices, malgré une augmentation depuis la fin d'exercice 2018. Enfin, des **baisses sont également proposées sur le secteur Schéma et Prospective et Plan Bus** pour prendre en compte le niveau de réalisation des exercices précédents.

Figure 34 : Evolution 2019 / 2020 des propositions budgétaires en investissement sur la Politique Mobilités et Déplacements (part DTM)

Politique Mobilités et Déplacements	BP 2019	BP 2020	% évolution 2019-2020
S03 politique d'éco-mobilités	3 793 500	3 355 000	-11,56%
S04 Schémas et prospective	500 000	200 000	-60,00%
S05 Etudes et grands projets de transports et mobilités	11 250 000	6 750 000	-40,00%
S08 Plan bus	2 280 000	1 850 000	-18,86%
<b>Total Mobilités et déplacements</b>	<b>17 823 500</b>	<b>12 155 000</b>	<b>-31,80%</b>

Figure 35 : Répartition par secteur des propositions budgétaires en investissement sur la politique Eco Mobilités



### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Grands projets routiers	Facultative	26 840 000,00	23 100 000,00	-13,93%
S01 Grands projets routiers	Somme :	26 840 000,00	23 100 000,00	-13,93%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 politique d'éco-mobilités	Facultative	1 255 000,00	1 255 000,00	0,00%
	Obligatoire modulable	2 538 500,00	2 100 000,00	-17,27%
S03 politique d'éco-mobilités	Somme :	3 793 500,00	3 355 000,00	-11,56%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Schémas et prospective	Facultative	500 000,00	200 000,00	-60,00%
S04 Schémas et prospective	Somme :	500 000,00	200 000,00	-60,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 Etudes et grands projets de transports et mobilités	Facultative	11 250 000,00	6 750 000,00	-40,00%
S05 Etudes et grands projets de transports et mobilités	Somme :	11 250 000,00	6 750 000,00	-40,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la sécurité routière	Facultative	680 000,00	700 000,00	2,94%
	Obligatoire modulable	20 615 000,00	20 295 000,00	-1,55%
S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la sécurité routière	Somme :	21 295 000,00	20 995 000,00	-1,41%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S07 accompagnement de projets de mobilités des communes et EPCI sur les RD	Facultative	3 685 000,00	4 610 000,00	25,10%
S07 accompagnement de projets de mobilités des communes et EPCI sur les RD	Somme :	3 685 000,00	4 610 000,00	25,10%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S08 Plan bus	Facultative		0,00	-100,00%
	Obligatoire	270 000,00	100 000,00	-62,96%
	Obligatoire modulable	2 010 000,00	1 750 000,00	-12,94%
S08 Plan bus	Somme :	2 280 000,00	1 850 000,00	-18,86%

## Dépenses d'investissement obligatoires

### Secteur Plan bus

**Points arrêt bus** : 100 K€ (-62.9 % par rapport au BP 2019)

Il est proposé de budgéter 100 K€ de crédits de paiement sur ce programme qui ont vocation à financer les dépenses d'investissement découlant de la mise aux normes de l'accessibilité des aribus du département. En effet au vu du niveau de réalisation des derniers exercices, l'enveloppe de 270 K€ prévue en 2019 semble sur calibrée.

## Dépenses d'investissement obligatoires modulables

### Secteur Politique d'éco-mobilités

**Plan Vélo – Aménagement, Développement, Réhabilitations circulations douces** : 2,1 M€ (-17, 27 % par rapport au BP 2019)

Les crédits dédiés sont en légère baisse par rapport au BP 2019 compte tenu des niveaux de réalisation constatés lors des exercices précédents et en cours.

Sont notamment prévues au titre de l'exercice 2020 des dépenses importantes (près d'1,5 M€) sur deux grosses opérations en maîtrise d'ouvrage à savoir l'opération Scandibérique et l'aqueduc de la Vanne et du Loing. Le reste de l'enveloppe devrait permettre de prendre en charge les autres opérations récurrentes menées en maîtrise d'ouvrage au titre de la promotion des circulations douces.

### Secteur Gestion, modernisation

- **Réhabilitation de chaussées : 12,63 M€**

Ce montant global permet de mettre en œuvre un programme d'opérations validé politiquement et découlant d'une analyse croisée entre les éléments techniques provenant du système d'information routière, des constats in situ et de mises en cohérence quand cela est nécessaire avec les calendriers de travaux propres au bloc local. La dépense annuelle actuelle permet de rattraper progressivement le retard d'entretien lourd et de converger vers un temps de retour en entretien de 12 à 15 ans selon les voies.

Un montant d'AP de 31,77 M€ est proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI.

- **Sécurité routière: 2,3 M€**

Ce programme est destiné à financer des opérations à caractère particulièrement favorable à la sécurité de la route et de ses équipements : restauration de l'adhérence sur l'ensemble du réseau, traitement des obstacles latéraux (mise en sécurité des têtes de buses), aménagements lourds de sécurité...etc.

Un montant d'AP de 6,82 M€ est proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI

- **Réhabilitation des ouvrages d'art : 3,34 M€**

Les principales opérations pour lesquelles cette inscription est proposée sont les suivantes :

-RD 591 Champlan reconstruction du mur de soutènement 900 K€

-RN 20 Etampes chemisage buses 700 K€

-RD 931 Juvisy/Draveil études de renforcement et d'élargissement de l'ouvrage en vue de la création de circulation 350 K€

Un montant d'AP de 8,19 M€ est proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI.

- **Amélioration du patrimoine : 2,03 M€**

Ce programme accueille l'ensemble des opérations qui améliorent qualitativement le réseau sans relever d'un des quatre domaines récurrents et spécifiques (sécurité routière, signalisation, ouvrage d'art et couches de roulement). On y trouve des interventions importantes telles que l'assainissement routier les interventions géotechniques, les modifications de géométrie pour apporter de la fluidité ou des fonctionnalités supplémentaires.

Les principales opérations prévues sur ce programme sont les suivantes :

- RN 20/RD 191 Etampes modification bretelle échangeur Coquerive (solde opération .800 K€

-Travaux d'assainissement : remise à niveau de service des ouvrages existants 450 K€

Un montant d'AP de 2,01 M€ est proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI.

### **Secteur Plan bus**

- **Plan Bus : 1,75 M € (-12,94 % par rapport au BP 2019)**

Le programme regroupe les différentes dépenses d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département en application du plan bus.

L'enveloppe est fléchée pour une part importante sur les grosses opérations suivantes : giratoire D926 à Fleury-Merogis ; carrefour place de l'Europe sur la RN20 ; RN7 – RD 445 à Viry Chatillon. Le reste permettra de prendre en charge les opérations récurrentes de résorption des points durs bus menées dans le cadre du Plan Bus sur la N7 et la N20.

## **Dépenses d'investissement facultatives**

### **Secteur Grands projets routiers**

#### **Maîtrises d'ouvrage structurantes : 23,10 M€**

Les dépenses programmées les plus importantes concernent les opérations suivantes :

##### **– Le Ring des Ulis.**

Après une phase de travaux préparatoires et de dégagement des emprises réalisée en 2019, cette opération entre dans une phase de travaux d'envergure qui va s'étaler sur une durée de 4 ans. En 2020, les travaux vont se concentrer sur le réaménagement du Ring des Ulis avec notamment la construction d'un nouvel échangeur sur la RN 118 et d'un barreau de liaison entre la RD 35 et la RD 446.

Une dépense de 10 M€ est prévue en 2020.

– **Le réaménagement de la RD 36** en infrastructure multimodale entre Palaiseau et St Quentin en Yvelines – section du Christ de Saclay.

Les travaux, qui ont débuté en août 2018 doivent s'achever en mars 2020, supprimant ainsi un des plus importants points noirs du réseau routier départemental.

La construction d'une passerelle modes doux pour franchir la RN 118, (études de conception en cours), viendra compléter cet aménagement. Des fouilles archéologiques approfondies ainsi que les études de conception détaillée de réaménagement de la RD 36 sur la section ouest entre le Christ de Saclay et Chateaufort en Yvelines sont également prévues en 2020.

A cet effet, une enveloppe de 6,07 M€ est provisionnée dont 200 K€ d'études et 5,87 M€ de travaux.

– **Le Grand pôle intermodal de Juvisy**

Les travaux de réparation du pont routier, de démolition - reconstruction de la rampe Mairie et de construction de la passerelle modes doux dont la fin était prévue en novembre 2019. Il reste à solder l'ensemble des marchés de travaux et les divers contrats conclus pour la réalisation de cette opération qui aura nécessité cinq années de travaux.

Une enveloppe de 4,5 M€ est prévue dont 3 M€ de travaux en maîtrise d'ouvrage directe (pont routier, passerelle) et 1,5 M€ de fonds de concours à la SNCF.

– **Le contournement sud d'Orly – déviation de Paray-Vieille-Poste**

Après un ajustement géométrique du projet pour le rendre compatible avec les servitudes aéronautiques et radioélectriques de la plateforme aéroportuaire d'Orly, le projet va faire l'objet d'une enquête en vue de sa déclaration d'utilité publique et d'études de conception détaillée intégrant le dévoiement partiel d'une canalisation d'hydrocarbures à haute pression.

Une enveloppe de 900 K€ est prévue à cet effet dont 0,4 M€ pour la maîtrise d'œuvre du projet, 0,3 M€ pour les études de dévoiement du pipeline (convention Trapil) et 0,2 M€ pour les études géotechnique et hydraulique.

– **La déviation d'Itteville**

Une enveloppe de 550 K€ est prévue pour poursuivre les études de projet (PRO), et réaliser les opérations de défrichage et de dégagement des emprises nécessaires à la réalisation des diagnostics archéologiques, puis des travaux de terrassement de la déviation. Ceci sous réserve de conclusion positive de l'enquête environnementale.

– **RN 20 – carrefour de la route de Chasse**

Parallèlement à la procédure de DUP engagée en 2019, le projet entre dans sa phase de conception détaillée. A cet effet, une enveloppe de 200 K€ est retenue.

Un montant d'AP de 85,21 M€ est proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI dans le logiciel financier

### **Secteur Politique d'éco-mobilités**

**Modes actifs** : 155 K€

140 K€ proposés au BP 2020 doivent permettre le déploiement d'abris et de racks à vélo sur plusieurs sites départementaux (MDS, Europe 2, collèges essonniers, Actiburo).

S'y ajoutent 15 K€ de dépenses d'investissement pour la création de 3 nouvelles aires de covoiturage sur le territoire départemental dans la continuité de la politique de promotion du covoiturage initiée en 2013. Au total depuis cette date le Département a déjà programmé sur son territoire 18 aires de covoiturage représentant 101 places (aires de Brétigny et Montgeron seront réalisées d'ici le début d'année 2020).

**Figure 36 : Récapitulatif des aires de co-voiturage déployées par le Département depuis 2013**

N° de l'aire	Désignation du site	EPCI	Réalisation de l'aire	Coût TTC	Nombre de places
1	ITM Itteville	CCVE	juil-13	12 600 €	4
2	ITM Janville	CCEJR	janv-14	6 100 €	4
3	E. Leclerc Angerville	CAE	déc-14	9 200 €	6
4	5 fermes Chamarande	CCEJR	déc-14	8 600 €	6
5	Soisy-sur -Ecole	CCDV	mars-15	3 500 €	4
6	Moigny-sur-Ecole	CCDV	juin-15	4 000 €	4
7	Super-U de Gometz-la-Ville	CCPL	févr-16	13 000 €	4
8	Intermarché d'Etrechy	CCEJR	déc-16	3 300 €	4
9	Gare de Briis-sous-Forges	CCPL	déc-16	2 400 €	6
10	Hypermarché d'Etampes	CAE	déc-16.	3 300 €	10
11	Intermarché Longpont-sur-Orge	CEA	févr.-18	6 943 €	4
12	Carrefour-Market Etiolles	GPS	févr.-18	4 446 €	3
13	Carrefour-Market Milly-la-Forêt	CCDV	févr.-18	3 434 €	4
14	CC Les Ulis 2	CPS	déc.-18	5 152 €	6
15	Carrefour Market Ballancourt	CCVE	déc.-18	4 687 €	4
16	Leclerc Viry-Chatillon	MGP	janv.-19	4 415 €	9
17	ZAC Maison Neuve Brétigny	CEA		6 000 €	6
18	Parking COSEC Montgeron	VYVS		7 000 €	13
				<b>108 077 €</b>	<b>101</b>

**Plan Vélo - Aide aux financements des projets cyclables : 1,1 M€ constant par rapport au BP 2019)**

L'enveloppe de crédits de paiement proposée au budget 2019 au titre du dispositif de subvention du plan vélo est reconduite en 2020. Elle permettra de prendre en charge des appels de fonds à hauteur de 1,1 M€ dont la répartition prévisionnelle est la suivante :

- 650 K€ pour subventionner des projets d'aménagement cyclables portés par des EPCI,
- 400 K€ pour subventionner des projets cyclables des Communes.
- 50 K€ de subvention d'investissement à destination des associations.

#### **Bilan mise en œuvre du Plan Vélo**

*Le Département de l'Essonne a mis en place en mai 2018 le plan vélo départemental afin d'augmenter la part cyclable dans les déplacements des essonniens – principalement sur les déplacements domicile – travail.*

*Structuré en 5 axes et 13 fiches actions concrètes le plan vélo est venu restructurer les investissements en maîtrise d'ouvrage portés par le Département pour développer et réhabiliter des pistes cyclables et autres infrastructures cyclables, et a mis en place de nouvelles mesures, notamment un dispositif de subvention – principalement en investissement – à destination des Communes, EPCI et associations pour appuyer des investissements où des actions concrètes visant à promouvoir l'utilisation du vélo.*

*Doté sur le PPI en cours d'une enveloppe d'un peu plus de 10 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et de 4 M€ pour le dispositif de subvention d'investissement au Plan Vélo, la politique d'éco – mobilités depuis le début du mandat a permis les résultats suivants :*

*-augmentation des investissements en maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'Eco Mobilités de 500 K€ en 2016 à près de 2 M€ en 2018. Ces investissements ont permis de réaliser 4,3 Kms de pistes cyclables supplémentaires et de réhabiliter 21,5 km de linéaire de voirie existant*

*-plus de 863 K€ seront engagés fin 2019 au titre du dispositif de subvention aux Communes, EPCI, et associations du plan vélo. Ces subventions attribuées dont les appels de fonds monteront significativement en puissance en 2020 correspondent à un linéaire de voirie développé sur des infrastructures cyclables de 27 km*

*-en interne des stationnements vélos ont été déployés dans 13 nouveaux sites départementaux et 27 nouveaux collèges. Par ailleurs une indemnité kilométrique vélo a été mise en place pour les agents du Département afin de les inciter à l'usage du vélo dans leurs déplacements domicile – travail.*

*-le partenariat avec Géovélo a été mis en place fin 2019 et permettra d'améliorer l'expérience cycliste des utilisateurs essonniers et le patrimoine cyclable du Département*

### **Secteur Schémas et prospective**

**Schéma des Mobilités et Plan Sectoriel** : 50 k€ (-83.33% par rapport au BP 2019)

Cette enveloppe permettra de prendre en charge les études suivantes : Plan Fret (25 k€) et Plan de mobilité des agents (25 K €) lancées en 2019.

**Prospective Territoriale et Mobilités** : 150 K€ (-25%)

Cette enveloppe permet de prendre en charge des dépenses en études stratégiques et/ou transverses (ex. : étude pôle d'échange multimodales).

Au regard de la réalisation des précédents exercices et des projets identifiés à ce stade l'enveloppe proposée est de 150 K€ soit une baisse de 25% par rapport au BP2019.

### **Secteur Etudes et grands projets**

**Subvention et fonds de concours projets de transport** : de 6,4 M €. (-41,82%)

Au regard des niveaux de réalisation des exercices précédents il est proposé de limiter au stade du Budget Primitif les crédits de paiement à hauteur de 6,4 M €.

Pour l'exercice 2020 des appels de fonds significatifs sont attendus sur les opérations T7 Phase 2, T Zen 4, T12, Desserte du Val d'Essonne. Cette enveloppe devrait permettre de couvrir ces appels de fonds et d'autres décaissements moins significatifs.

**Etudes préalables maîtrise d'ouvrage projets de mobilités** : 350 K€ (+40%)

Il est proposé une hausse des crédits d'études sur cette ligne de 40% par rapport à 2019. Sont prévus notamment les études pour le projet franchissement de Seine, ainsi qu'un certain nombre d'études de faisabilité préalable à des projets de transport en maîtrise d'ouvrage départementale.

### **Secteur Gestion, modernisation**

- **Signalisation directionnelle et touristique : 700 K€**

Ce montant global n'a pas été décomposé à l'heure actuelle en opérations précises

Un montant d'AP de 0,97 M€ est proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI.

### **Secteur Accompagnement de projets**

- **Sécurité en agglomération : 1,01 M€**

Les 2 opérations les plus importantes programmées sur ce programme sont les suivantes :

-RD 33 Boussy St Antoine – réfection de chaussée suite à suppression voie accompagnement  
390 K€

-RD 31 Vigneux aménagement du carrefour Jules Vernes 320 K€

Un montant d'AP de 0,31 M€ est proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI.

- **Remise à niveau en agglomération : 1,36 M€ M€**

Les principales dépenses prévues sur ce programme concernent les opérations suivantes :

-RD 31 Itteville aménagement du carrefour route d'Aubin 500 K€

-RD 448 Montgeron aménagement accès ZA Garin et bretelle RN6 300k€

- **Accompagnement de projets locaux : 2,24 M€**

Les principales dépenses programmées sont les suivantes :

-RD 118/RD 59 Villejust réaménagement du carrefour des Vaches .265 K€

-RD 323 Crosnes aménagement 255 K€

-RD 35 Nozay réaménagement de carrefour .250 K€

-RD 191 Cerny sécurisation des accès du lycée.200 K€

Un montant d'AP de 10,76 M€ est proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI.

## Politique THD

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P06 THD	Partagée	3 252 103,00	1 000 000,00	-69,25%
P06 THD	Somme :	3 252 103,00	1 000 000,00	-69,25%

La politique d'aménagement numérique est depuis 3 ans portée par le Syndicat Mixte Essonne Numérique auquel le Département de l'Essonne qui avait porté jusqu'à 2016 les opérations de montée en débit, a confié la compétence de déploiement du réseau fibre FTTH sur les territoires du Département en zone RIP.

Après plusieurs années de mise en route du projet (mise en place du Syndicat Mixte, passation d'un marché de conception – réalisation et d'un contrat d'affermage pour la commercialisation du réseau), les investissements ont été significatifs depuis début 2018. En effet, l'ensemble des dépenses d'investissement d'Essonne Numérique – incluant les dépenses de montée en débit – s'est élevé à 1,52 M€ en 2017 et 11,64 M€ en 2018. Le compte administratif anticipé 2019 laisse augurer un niveau d'investissement de 20 M€ en 2019 et les prévisions 2020 devraient être légèrement supérieures à 25 M€ dont 1 M€ de remboursement d'emprunt, 2,5 M€ de subvention de raccordement et 21,5 M€ au titre du déploiement du réseau.

Ces investissements coïncident avec l'avancement opérationnel du projet. Aussi les premières prises ont été déployées depuis le début de l'été et les premières commercialisations devraient intervenir fin 2019, début 2020. Les données relatives au déploiement du jalon 1 étaient à fin octobre 2019 les suivantes :

**Figure 37 : Déploiement du réseau très haut débit par Essonne Numérique - état des lieux du déploiement du jalon 1 (état à mi octobre 2019)**

	Zone Arrière SRO	Prises FttH déployés	Prises en complétude
<b>En déploiement</b>	<b>18</b>	<b>6 357</b>	<b>7 204</b>
<b>En attente de contrôle terrain validé</b>	<b>17</b>	<b>7 258</b>	<b>-</b>
<b>Contrôle terrain validé et en attente de DOE</b>	<b>32</b>	<b>10 196</b>	<b>-</b>
<b>DOE validé et en intégration chez le délégataire</b>	<b>22</b>	<b>7 626</b>	<b>-</b>
<b>En commercialisation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DOE complet et validé par Essonne Numérique</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>31 437</b>	<b>7 204</b>

**Ainsi la totalité des prises du jalon 1 (soit 33 000 prises) devraient être opérationnelles pour commercialisation à la fin du premier trimestre 2020, celles du jalon 2 pour l'été 2020. Les commercialisations pour les jalons 3 et 4 seront plus tardives (fin 2020 – début 2021).**

**La création du SMO Essonne Numérique a permis de porter ce projet à moindre coût pour le Département de l'Essonne et les EPCI.** En effet le budget alloué par le Département au projet se répartit entre d'une part sa contribution annuelle en fonctionnement et d'autre part une subvention d'investissement d'1 M€ par an sur 10 ans conventionnée avec le Syndicat Mixte Essonne Numérique et appelée qu'en tant que de besoin. S'y ajoute à titre résiduel la cotisation annuelle du Département à l'AVICCA.

Les choix de gestion réalisés pour le projet d'aménagement numérique ont permis de porter ce projet avec un coût très réduit pour le Département de l'Essonne. D'une part le choix de ne pas créer d'administration dédiée mais de s'appuyer sur l'expertise d'agents du Département mis à disposition du Syndicat Mixte pour des quotités allant de 2% à 90% de leur temps de travail a permis de s'appuyer sur l'expertise existante mais également d'éviter une inflation des moyens humains, notamment sur les fonctions ressources et de partager cette charge avec les EPCI partenaires et bénéficiaires du projet. D'autre part les mesures d'optimisation budgétaires mises en place par le SMO depuis 2019 – et notamment l'imputation au budget annexe de la part des frais de mise à disposition liée aux agents du Département pilotant le volet technique du projet permettant de les financer par les redevances d'exploitation – ont permis de maîtriser les appels à contribution des membres.

## Dépenses d'investissement facultatives

### Secteur THD sur le territoire

**Aménagement Numérique du territoire : 1 M€ (-69.25% par rapport au budget 2019)**

Dans le cadre du déploiement du réseau FTTH sur le territoire essonnien le SMO Essonne Numérique a conventionné avec chacun de ses membres pour fixer sa participation en investissement au projet sur les dix prochaines années. En conséquence une subvention annuelle d'1 M€ sur 10 ans est prévu pour financer le projet d'aménagement numérique et dès lors intégrée au Budget Primitif. L'opportunité de l'appel de fond sur cette subvention sera considérée au regard du mode de financement du Syndicat Mixte Essonne Numérique et de sa capacité à absorber ses investissements par des ressources propres.

La baisse des propositions budgétaires sur le secteur par rapport au BP 2019 s'explique par le fait que l'exercice 2019 avait intégré les écritures de transfert de patrimoine du SMO Essonne Numérique, et des recettes afférentes mais également le versement du solde de la contribution du Département de l'Essonne à la montée en débit.

## Politique Culture et tourisme

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	Obligatoire modulable	235 600,00	173 000,00	-26,57%
	Partagée	4 554 000,00	6 261 000,00	37,48%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	Somme :	4 789 600,00	6 434 000,00	34,33%

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 archives départementales & patrimoine mobilier	Obligatoire modulable	175 000,00	163 000,00	-6,86%
S02 archives départementales & patrimoine mobilier	Somme :	175 000,00	163 000,00	-6,86%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Accompagnement des territoires et opérateurs culturels	Partagée	900 000,00	1 130 000,00	25,56%
S03 Accompagnement des territoires et opérateurs culturels	Somme :	900 000,00	1 130 000,00	25,56%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Développement touristique de l'Essonne	Partagée	227 000,00	152 000,00	-33,04%
S04 Développement touristique de l'Essonne	Somme :	227 000,00	152 000,00	-33,04%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 Coopération décentralisée	Partagée	163 000,00	163 000,00	0,00%
S05 Coopération décentralisée	Somme :	163 000,00	163 000,00	0,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Action des équipements culturels départementaux	Partagée	3 235 000,00	4 747 000,00	46,74%
S06 Action des équipements culturels départementaux	Somme :	3 235 000,00	4 747 000,00	46,74%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S07 Bibliothèque	Obligatoire modulable	60 600,00	10 000,00	-83,50%
	Partagée	29 000,00	69 000,00	137,93%
S07 Bibliothèque	Somme :	89 600,00	79 000,00	-11,83%

## Dépenses d'investissement obligatoires modulables

### **Secteur Archives départementales & patrimoine mobilier**

Focus sur les acquisitions récentes : la ligne dédiée a permis notamment d'acquérir en vente publique une lettre de Rossini écrite lors d'un séjour au château de Petit-Bourg, à Evry, ou encore une lettre écrite par George Sand à Palaiseau en 1864 et des affiches, devenus rares, qui témoignent de l'aura nationale qu'a eue pendant près de 80 ans le circuit de Montlhéry (2 affiches de Géo Ham de 1957 et 1 affiche des « 100 km de Paris » de 1962).

Le plan de numérisation 2013-2017 a été suivi par un nouveau plan, qui court sur les années 2017-2021 articulé autour de 2 axes :

- D'un côté les documents figurés (affiches et cartes postales) et archives traditionnelle sur papier (registres de l'Enregistrement et des Hypothèques principalement, que la numérisation permet de préserver des conséquences de manipulations répétées et dont les images issues de cette numérisation pourront être mises en ligne sur le site Internet rénové qui est en projet pour 2020, donnant ainsi une meilleure image du Département de l'Essonne a niveau national pour tous les chercheurs amateurs et professionnels qui recourent aux archives) ;
- Audiovisuel de l'autre, avec la numérisation entreprise de toute la production de Télésonne : la moitié des 25 années auront été couvertes fin 2019.

**Archives et patrimoine mobilier : 163 K€ (- 6,86 %)**

Ce programme comprend les dépenses relatives :

- à l'acquisition de fonds d'archives et d'ouvrages uniques (25 K€),
- à la restauration (23 K€) et à la numérisation des archives (55 K€),
- à l'aménagement de magasins dans le sous-sol du bâtiment et à l'acquisition de meubles à plans destinés à une meilleure conservation de ce type de documents, ainsi que de mobilier un peu plus au goût du jour pour les expositions, qu'elles soient présentées à Chamaranche ou en itinérance (60 K€).

### **Secteur Bibliothèque**

**MDE – Médiathèque départementale de l'Essonne : 10 K€ (- 83,50 %)**

Le budget d'investissement de la MDE est en baisse, en raison de la fin du projet d'équipement du LAB Numérique, les équipements numériques ayant été acquis principalement en 2019

## Dépenses d'investissement partagées

### **Secteur Accompagnement des territoires**

**Aide à l'investissement culturel : 1,13 M€ (+ 25,56%)**

Dans le cadre du plan départemental de préservation et de valorisation du patrimoine adopté en mars 2018, ce programme permet d'aider les petites communes rurales à restaurer leur patrimoine remarquable, qu'il soit protégé au titre des monuments historiques ou non (subvention maximale de 100 000 €). Il peut également soutenir les projets de restauration patrimoniale portés par des propriétaires privés, dans la limite de 50 000 € et de 30% de la dépense subventionnable.

Enfin, l'enveloppe financière permet aussi de financer les autres projets d'investissement culturel des collectivités du bloc communal (subvention maximale de 50 000 €), hors opérations soutenues dans le cadre des contrats de partenariat.

En 2019, les projets de 8 EPCI, plus de 50 communes et 1 propriétaire privé (Château de Saint-Jean-de-Beauregard) ont été retenus.

Le Département est intervenu dans un large champ culturel et artistique : livre et lecture, patrimoine, enseignements artistiques, spectacle vivant, arts visuels et cinéma, et que pour la première fois cette année nous avons répondu à une demande d'un propriétaire privé.

Au total, ce sont plus de 90 projets d'investissement retenus, certains modestes : une subvention de 1 000 € pour l'acquisition de vitrines à destination du service des arts visuels de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (Enseignements artistiques), d'autres importants : 100 K€ pour des travaux sur l'église de Saint-Sulpice-de-Favières (patrimoine).

L'enveloppe annuelle de crédits de paiement de 900 000 € est augmentée de 230 K€ pour payer les actions engagées les années précédentes.

La répartition de l'enveloppe en pré-affectation est de 50 % sur le patrimoine privé et public (pas de différenciation préalable) comme sur le matériel.

Enfin, dans le prolongement des décisions de 2019, il est proposé d'inscrire **une mesure nouvelle de 100 K€ pour le projet Micro-folies.**

Le Département de l'Essonne, engagé en faveur de l'innovation culturelle et des cultures numériques, souhaite apporter un soutien financier aux Micro-folies essonniennes, en accompagnant l'investissement des collectivités qui souhaitent s'engager dans ce dispositif. Il comprend 4 volets dont le musée numérique commun à toutes les Micro-Folies et en option : un espace scénique, un café / espace de convivialité, un espace atelier (de type FabLab), avec un plafond de 50 000 € et 80 % de subventions publiques. Un projet pourra être aidé plusieurs fois sur des volets différents à chaque fois. Trois communes, Brunoy, Evry-Courcouronnes et Grigny ont bénéficié de ce dispositif en 2019, suite à l'adoption de ce nouveau dispositif de soutien par l'Assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### **Secteur Développement touristique**

#### **Tourisme : 75 K€ (- 50 %)**

Le déploiement des meubles présentoirs des produits du terroir sera poursuivi dans les années à venir afin de mailler l'ensemble du Département aussi bien dans les offices de tourisme que chez les partenaires privés (25 000 € au lieu de 100 000 €).

Les valeurs d'authenticité, de terroir, de partage et d'échange s'inscrivent résolument dans les grandes tendances constatées en matière de consommation touristique. La présence de ces meubles créés spécialement pour nos produits locaux permet une présentation homogène et reconnaissable sur l'ensemble des sites sur lesquels ils sont installés.

L'appel à projets innovants sera renouvelé auprès des destinations retenues dans le schéma. L'objectif reste d'inciter les territoires à s'impliquer au plus près des actions prévues dans le schéma de développement touristique et d'accompagner les porteurs de projets à la réalisation de leur propre plan d'actions favorisant la mise en avant touristique du territoire (50 000 € au lieu de 100 000 € en 2019).

L'année 2019 ayant été une année de préparation et de réflexion sur la stratégie à adopter dans les territoires, seuls quelques projets ont été proposés qui visaient principalement à mieux informer les touristes par la signalétique, les applications web et des accueils plus adaptés.

### **Gîtes ruraux et hébergements : 77 K€ (stable)**

Un des besoins majeurs mis en avant par le schéma départemental de développement du tourisme est le développement d'une offre d'hébergement rural qualitative et innovante. Il est donc primordial de continuer de favoriser l'émergence de gîtes et chambres d'hôtes sur le territoire. Le dispositif a été revu afin d'intégrer des critères qualitatifs et ne se limite plus aux seuls gîtes et chambres labellisés Gîtes de France.

### **Secteur Coopération décentralisée**

#### **Coopération internationale – appui aux acteurs essonniens : 40 K€ (stable)**

Il s'agit de subventions pour l'appui à des constructions d'équipements (école, centre de santé...) et à l'achat de matériel.

#### **Coopération décentralisée : 123 K€ (stable)**

Ces subventions ont été votées dans le cadre du programme Mali 2019-2021.

### **Secteur Action des équipements**

#### **Musée de la photographie : 390 K€ (- 7,14 %)**

L'enveloppe est notamment destinée à l'enrichissement des collections images et matériels du musée (160 000 €, + 3,23 %), aux actions de conservation des collections du musée (175 000 €, -14,63 %), à l'acquisition de mobilier d'exposition extérieur (25 000 €).

#### **Actions partenariales de développement culturel : 10 K€ (- 33,33 %)**

Il s'agit de la subvention pour la Fondation du patrimoine ajustée au montant réellement versé.

#### **Maison Foujita : 77 K€ (+ 14,93%)**

Outre l'acquisition d'œuvres (20 000 €), ce budget intègre leur restauration (30 K€, + 36,36 %) avec la préparation des œuvres en vue du redéploiement des collections dans le nouveau bâtiment. Le lancement de la campagne de préparation à l'accrochage des œuvres (mise en place de système sécurisé du système d'accroche des collections qui seront exposées, mannequinage...) nécessite un budget de 7 000 €. Il intègre également le mobilier muséographique pour l'extension (10 000 €, + 25%) et des frais d'étude (10 000 €)

## Politique Citoyenneté

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P08 Citoyenneté	Partagée	430 000,00	500 000,00	16,28%
P08 Citoyenneté	Somme :	430 000,00	500 000,00	16,28%

## Dépenses d'investissement obligatoires

### Secteur Vie associative

#### **Accompagnement de la vie associative : 500 K€ (+ 25%)**

Dans la déclinaison de la nouvelle politique associative, ce dispositif est renforcé afin d'avoir un vrai levier auprès des acteurs associatifs structurants qui rencontrent des difficultés en matière d'investissement. Il a été réajusté, afin d'une part d'harmoniser tous les dispositifs d'aide à l'investissement des associations et d'autre part de simplifier et réduire la procédure.

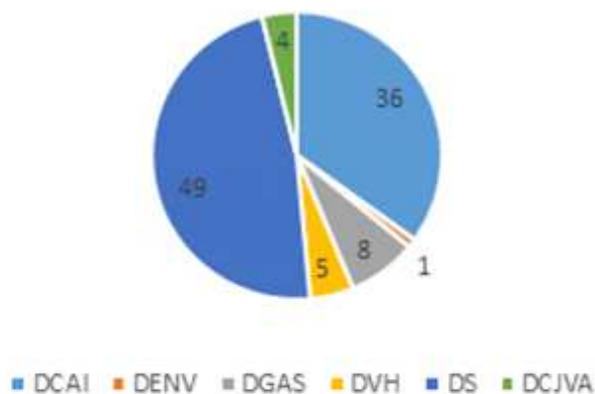
L'enveloppe globale reste ainsi à la DCJVA, qui continue à être au service des autres directions.

Une ventilation des crédits a été effectuée sur la base d'un ratio calculé sur la base des consommations des crédits des 3 années précédentes, auquel a été appliqué des pondérations pour permettre de donner une impulsion à des secteurs qui jusqu'à présent ne mobilisaient pas ce dispositif (ex : la politique de la ville).

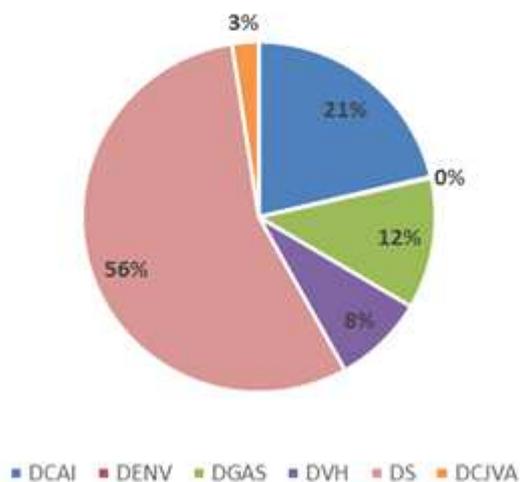
Il a été convenu, afin de garder une certaine souplesse, d'affecter 60 % du montant de l'enveloppe définie aux directions, et de déterminer les 40 % restant au regard des projets si des arbitrages d'enveloppes devaient être réalisés.

En 2019, les secteurs des sports et de la culture ont chacun 34 % de l'enveloppe, le secteur social 20 %, l'environnement 2%, la politique de la ville 5 %, la vie associative 5 %. Le secteur des sports, du fait de la fusion du dispositif global avec un dispositif qui leur était propre (équipement sportif), a réalisé un virement de crédit à hauteur de 100 000€, qui s'ajoute ainsi à leur part. Pour 2020, les + 100 000€ sont directement inscrits sur le dispositif général à la DCJVA, mais resteront fléchés spécifiquement sur ce secteur.

### Répartition du nombre de dossier d'aide en investissement pour les associations par direction en 2019



### Répartition par direction des montants des aides à l'investissement attribués aux associations en 2019



L'approche par montant et par nombre de dossiers est intéressante, car des différences d'instruction existent entre directions, rendant nécessaire, en 2020, la poursuite de l'harmonisation du dispositif.

En 2019, le Plan centenaire 14-18 a pris fin, clôturant ainsi l'appel à projets de création ou rénovation des monuments aux Morts des communes. Ce dispositif a permis de rénover 46 monuments, et d'en créer 2 pour un montant total de 60 K€.

## Politique Sport

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P09 Sport	Partagée	846 200,00	784 200,00	-7,33%
P09 Sport	Somme :	846 200,00	784 200,00	-7,33%

## Dépenses d'investissement partagées

### Secteur Sport

#### Développement de la pratique sportive : 100 K€ (- 18,70 %)

**Cette mesure nouvelle** permet le financement de petits équipements sportifs fixes ou mobiles innovants pour favoriser sport santé et sport nature ; exemple : financement de work out, parcours santé... Elle se substitue à l'enveloppe dédiée aux petits matériels sportifs pour les associations.

A noter que 100 K€ de subventions pour équipement sportif sont transférés sur l'enveloppe globale dédiée à l'aide à l'investissement des associations. Cette enveloppe restera néanmoins attribuée à des associations sportives.

## Politique Environnement et développement durable

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P10 Environnement et développement durable	Facultative	6 745 000,00	6 795 000,00	0,74%
	Obligatoire modulable	9 558 000,00	10 654 000,00	11,47%
P10 Environnement et développement durable	Somme :	16 303 000,00	17 449 000,00	7,03%

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	Facultative	6 745 000,00	6 795 000,00	0,74%
	Obligatoire modulable	6 883 000,00	7 944 000,00	15,41%
S01 Environnement et développement durable pour les territoires dont politiques environnementales	Somme :	13 628 000,00	14 739 000,00	8,15%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel	Obligatoire modulable	2 675 000,00	2 710 000,00	1,31%
S04 Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel	Somme :	2 675 000,00	2 710 000,00	1,31%

## Dépenses d'investissement obligatoires modulables

### Secteur Environnement et développement durable pour les territoires

- **Assistance technique**

L'enveloppe proposée est nécessaire à l'acquisition de petits matériels indispensables à l'exercice des missions réglementaires d'assistance technique départementale aux communes (visites et analyses sur des stations d'épuration) : 10 K€.

- **Etudes eau patrimoine**

Les crédits proposés permettront l'engagement d'études qui se révéleraient nécessaires en lien avec la gestion de l'eau ou de l'assainissement sur le patrimoine départemental (20 K€).

- **Espaces naturels sensibles**

Le budget d'investissement proposé s'élève à 6,52 M€ et est destiné :

- à l'acquisition de gros matériels et d'outillages nécessaires au Conservatoire des ENS pour la conduite de ses missions d'entretien des propriétés naturelles du Département (75 K€),
- à l'engagement d'études techniques préalables aux aménagements de sites prévus par le schéma départemental des ENS, l'actualisation des plans de gestion des domaines départementaux dont ceux de Montauger, Misery et Fontenay. La réalisation de ces projets et de ceux engagés au cours de l'exercice 2019 nécessite une enveloppe de crédits de paiement de (520 K€).
- à la réalisation de muséographie et à l'acquisition d'œuvres et d'équipements pédagogiques mobiliers pour la Maison départementale de l'environnement au Domaine de Montauger inaugurée en juin 2018 (630 K€).
- au financement de partenariats (1,37 M€) :
  - ♦ les aides aux collectivités au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles pour l'acquisition, l'aménagement de sites naturels et la conduite d'études sur le patrimoine naturel et d'autre part, les aides pour l'aménagement de sentiers dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – PDIPR. Figurent notamment les aides pour le cirque de l'Essonne et le lac Montalbot,
  - ♦ les aides dans le cadre de partenariats techniques et scientifiques avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien et le Centre régional de la propriété forestière,
  - ♦ l'attribution aux associations d'aides à l'investissement dans le cadre du partenariat avec les acteurs du département,
  - ♦ la participation du Département aux dépenses inhérentes aux travaux d'aménagement et d'équipement des forêts domaniales essonniennes réalisées par l'Office National des Forêts (O.N.F.).
- à l'aménagement des forêts départementales (400 K€)

Ces crédits permettront de poursuivre l'aménagement des forêts départementales dans le cadre des plans d'aménagement et de gestion pluriannuels, établis en concertation avec l'O.N.F, et de réaliser des équipements complémentaires pour l'accueil du public sur les massifs départementaux.

- aux travaux de gestion et d'aménagement (1,152 M€)

Ces crédits seront utilisés pour les aménagements de domaines départementaux (ENS) et d'itinéraires de randonnée (PDIPR). Les aménagements se répartissent en travaux forestiers, opérations de génie écologique, résorption de déchets et installation d'équipements pour l'accueil et l'information du public (panneaux, cheminements, passerelles, observatoires...) dans le cadre des orientations votées en Assemblée départementale de mai 2017.

- aux travaux de réhabilitation, agencement et aménagement de terrains, (2,3 M€)

Les travaux porteront sur l'aménagement de sites en vue de leur ouverture au public (ferme de Montauger, lavoir de Mennecy, étangs de Vert-le-Petit, Parc de Fontenay-le-Vicomte, Clos des anglais...), remise à niveau de sites (la Justice à La Ferté-Alais, Bois des gelles à Villebon-sur-Yvette...). Des opérations de nettoyage, de résorption du mitage paysager et de mise en sécurité de terrains seront également effectuées.

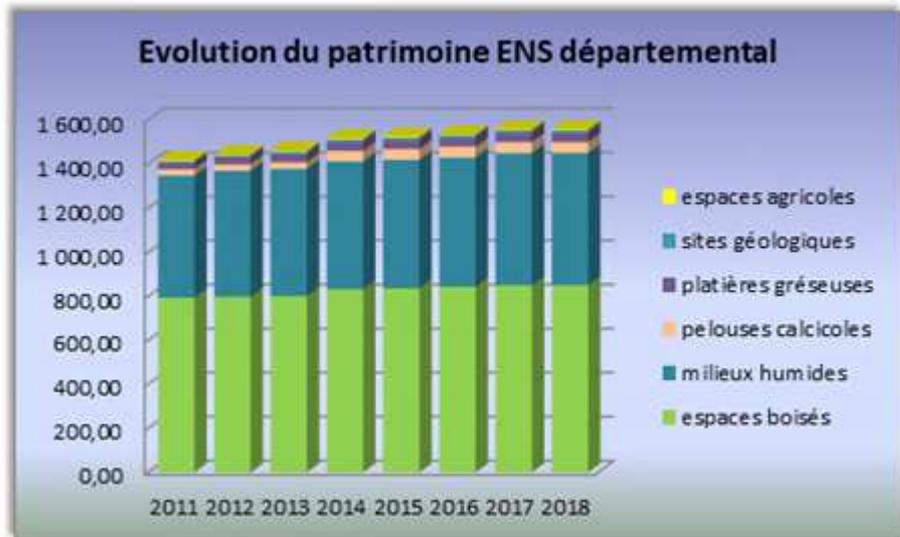
- à la réalisation de plantations (40 K€)

Dans le cadre du schéma départemental des ENS, sont envisagés l'achat et la plantation d'arbres fruitiers et de vignes qui seront réalisés dans l'objectif de restaurer d'anciens vergers et vignobles, sur les sites.

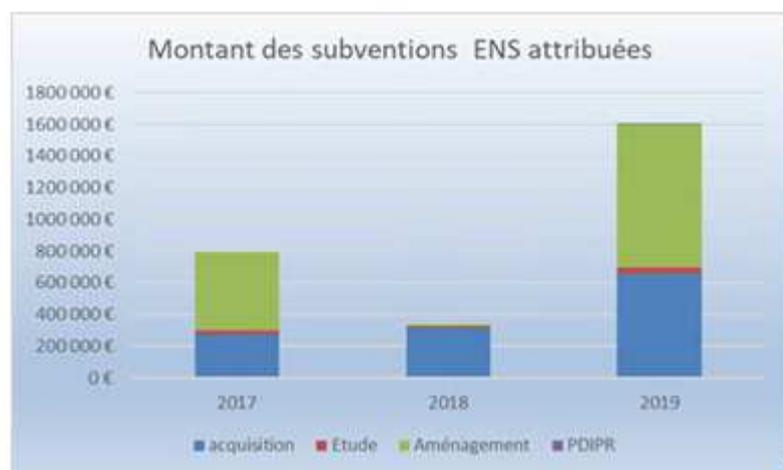
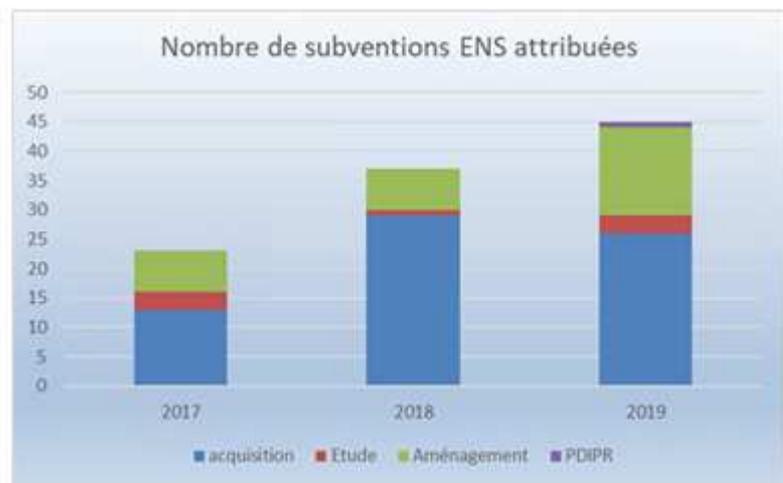
- à l'achat de cheptel (6 K€),
- à la constitution d'une provision sur un fonds d'urgence « catastrophes naturelles » : 15 K€
- au paiement des insertions dans la presse pour les publicités liées au lancement de marchés publics (10 K€).
- à l'acquisition d'espaces naturels sensibles au sein des secteurs validés par le schéma des espaces naturels sensibles. Les crédits 2020 (1,2 M€) permettront notamment de finaliser les acquisitions principalement situées au sein des secteurs des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, les marais de Vaujouan et les coteaux de Pierrefitte (commune d'Etampes) et les sites de la Réserve Nationale des sites géologiques de l'Essonne.

Les acquisitions diffuses se poursuivent avec le reste des crédits, au gré des opportunités (DIA) et également de plus en plus de façon proactive (recherche des origines de propriété de terrains identifiés comme présentant un intérêt spécifique et propositions d'acquisitions à l'initiative du Département).

SDENS : 3 000 ha acquis par le Département et les communes dans le cadre de la politique ENS (1989-2018) dont 1 557 ha par le Département



### Projets soutenus dans le cadre de la politique ENS



Tout comme pour la section de fonctionnement, il est proposé d'identifier les dépenses relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) au sein de programmes spécifiques pour les ressources, cette politique faisant l'objet d'une recette affectée.

- **Charges ENS Ressources mutualisées : 60 000 € (BP 2019 : 60 000 € / évolution 0 %)**

Ce programme prévoit les crédits nécessaires pour l'achat de véhicules à destination des ENS. Les inscriptions sont conformes au PPI.

- **Charges ENS Achats : 25 000 € (BP 2019 : 25 000 € / évolution 0 %)**

Ce programme servira à acheter des mobiliers complémentaires pour l'accueil du public au sein de la Maison départementale de l'environnement, des mobiliers pour équiper un bâtiment en cours de réhabilitation (salle de réunion, vestiaires...), ainsi que des mobiliers techniques (étagères métalliques pour le stockage de différents matériels liés à l'animation et à la gestion du Domaine départemental de Montauger). Il est proposé un gel des crédits en 2020.

- **Prévention santé environnement**

L'inscription 2020 (2 K€) concerne la lutte contre le moustique tigre : participation du Département à l'acquisition de moyens engagés en 2019 (véhicules, matériels) dans le cadre du suivi des zoonoses.

- **Plan interne de gestion des déchets**

L'enveloppe 2020 de 70 K€, en augmentation de 55,56% par rapport à 2019, est destinée à l'acquisition d'équipements et de matériel (tables de tri et composteurs) à destination des collèges dans le cadre de la mise en place de la collecte de gestion des biodéchets des cantines des collèges.

### **Secteur Développement, entretien et mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel**

- **Gestion des dépendances vertes routières**

Sont envisagés sur 2020 les projets suivants :

- Réhabilitation RD 838 - Saint-Escobille,
- Réhabilitation des boisements des dépendances vertes : RD 188, RD 837, RD 105, 97, 49,
- Renforcement du patrimoine arboré sur RD1, secteur Arpajon / Bretigny,
- Réhabilitations paysagères de giratoires (RN20 / RD207, RD 191).

L'enveloppe proposée est de 1,15 M€.

- **Espaces verts – bâtiments départementaux**

La proposition regroupe les frais d'études et les dépenses de plantation et d'aménagement d'espaces verts. Il s'agit d'une enveloppe globale sur les propriétés départementales (1,02 M€).

Y sont intégrées les dépenses d'espaces verts des collèges (diagnostics et interventions). Une optimisation des aménagements des collèges sera conduite afin de rationaliser et maîtriser l'entretien des espaces verts. Les collèges Paul Fort à Monthéry, Le Pont de Bois à St Chéron, Fleming à Orsay feront l'objet d'un réaménagement important suite aux rénovations bâtementaires.

Les jardins de la Maison Foujita à Villiers-le-Bâcle seront l'objet d'une rénovation complète en accompagnement du projet de musée Foujita et une actualisation des aménagements paysagers aux abords de l'hôtel du Département sera engagée (allée C. de Gaulle et Assemblée départementale).

### **Domaine de Méréville**

L'enveloppe proposée (540 K€) regroupe :

- des études liées à l'établissement en cours du schéma directeur de restauration et d'aménagement (étude pyrotechnique sur la présence de munitions, diagnostic archéologique, diagnostic structurel des enrochements menacés, inventaire écologique), poursuite de l'étude signalétique (120 K€),
- l'acquisition de matériel (vidéo, insertion) et de banc pour le parc : (40 K€),
- des travaux (300 K€) : poursuite des travaux d'aménagement (plantations, signalétique) et des études de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration hydroécologique de la Juine (80 K€)

## **Dépenses d'investissement facultatives**

### **Secteur Environnement et développement durable pour les territoires**

Les crédits proposés sur le thématique « eau » permettront, dans le cadre de la politique départementale de l'eau, d'octroyer aux collectivités essonniennes des subventions pour la réalisation de projets relatifs à la sécurisation de l'adduction de l'eau potable, à la gestion des inondations, à la mise en valeur des rivières et des milieux aquatiques et à l'optimisation de la dépollution des eaux dans le cadre des contrats de bassin signés et à intervenir

- **Gestion de la ressource en eau**

La proposition permettra d'allouer des aides financières aux collectivités pour les différents projets liés à l'alimentation en eau potable : production, distribution, protection de la ressource. La proposition de budget 2020 prend en compte le renforcement du niveau d'aide pour le renouvellement de réseaux d'eau et la bonification en secteur rural adoptés dans la révision de la politique de l'eau. Le volume de subventions est évalué à 1,2 M€. Les crédits de paiement inscrits (0,8 M€) permettront le versement des aides, objet d'engagements pluriannuels, allouées au cours de l'exercice 2020 et antérieurement.

- **Gestion des rivières**

Les aides attribuées au titre de la gestion des rivières portent sur les études et travaux de valorisation écologique des rivières et zones humides, les démarches, équipements et travaux permettant la gestion des espaces communaux sans produits phytosanitaires. Les besoins ont été évalués à partir des programmes pluriannuels d'aménagement des syndicats gestionnaires de rivières. Le volume de subventions est évalué à 1,2 M€. Les crédits de paiement inscrits (1 M€) permettront le versement des aides, objet d'engagements pluriannuels, allouées au cours de l'exercice 2020 et antérieurement.

- **Dépollution des eaux**

Les aides attribuées prennent en compte la bonification en secteur rural adoptée par la révision de la politique de l'eau. Elles permettront l'engagement de projets identifiés et hiérarchisés dans les schémas directeurs d'assainissement et dans les contrats de bassin tels des projets de mise en conformité de branchements, de mise à niveau ou reconstruction de petites ou moyennes stations d'épuration et des opérations prioritaires sur les réseaux d'assainissement. Le volume de subventions est évalué à 3,1 M€.

Les crédits de paiement inscrits (3,32 M€) permettront le versement des aides, objet d'engagements pluriannuels, allouées au cours de l'exercice 2020 et antérieurement.

- **Lutte contre les inondations**

Ce programme intègre les projets relatifs à la gestion des inondations, notamment les études de vulnérabilité, le développement des équipements de mesure ou de télégestion, la gestion des ruissellements en amont des zones urbaines. Le volume de subventions est évalué à 800 K€. Les crédits de paiement inscrits (650 K€) permettront le versement des aides, objet d'engagements pluriannuels, allouées au cours de l'exercice 2020 et antérieurement.

- **Subventions gestion des déchets**

L'enveloppe proposée permettra de verser les aides allouées aux collectivités compétentes en matière de gestion des déchets - politique départementale (180 K€), aides qui s'appuient sur la compétence « solidarités des territoires ».

- ❖ Aide en investissement pour la prévention et la lutte contre les dépôts sauvages en milieu urbanisé : 50 K€

- ❖ Aide en investissement pour la prévention des déchets et l'économie circulaire pour « faire des initiatives locales innovantes des solutions opérationnelles à développer au niveau national » : 130 K€

- **Nouvelles énergies**

Les crédits proposés (45 K€) permettront de réaliser les premières études pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire, en particulier, le projet de centrale solaire photovoltaïque à Vigneux-sur-Seine, dans le cadre de la convention avec HAROPA.

- **Aides à l'investissement - Transition énergie climat**

L'inscription concerne le Fonds d'innovation pour la transition énergie-climat de l'Essonne créé par décision de l'Assemblée départementale du 27 mars 2017. Elle permettra le versement des aides, objet d'engagements pluriannuels, allouées dans le cadre de ce fonds au cours de l'exercice 2020 et antérieurement (800 K€).

## Politique Prévention Sécurité

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P11 Prévention et sécurité	Facultative		110 000,00	-100,00%
	Obligatoire modulable	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00%
P11 Prévention et sécurité	Somme :	4 500 000,00	4 610 000,00	2,44%

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 SDIS	Obligatoire modulable	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00%
S03 SDIS	Somme :	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Protection, sûreté	Facultative		110 000,00	-100,00%
S04 Protection, sûreté	Somme :	0,00	110 000,00	#DIV/0

## Dépenses d'investissement obligatoires modulables

### Secteur SDIS

- **Contribution départementale au SDIS**

L'Assemblée départementale a voté le 18 décembre 2017 la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le département et le SDIS 91 pour les années 2018 à 2021. Sont notamment mentionnées dans la convention les montants de la subvention d'investissement de la collectivité au SDIS pour les années 2018 à 2021.

Le montant proposé pour 2020 est donc celui inscrit dans la convention soit 4,5 M€. Il doit permettre le maintien opérationnel du SDIS notamment par le renouvellement de son matériel roulant.

## Dépenses d'investissement facultatives

### Secteur Protection, sûreté

- **Prévention de la délinquance**

Cette enveloppe concerne les subventions d'investissement versées aux collectivités consacrées à l'abondement du bouclier sécurité de la région Ile de France.

## Politique Moyens de l'institution

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P12 Moyens de l'institution	Facultative	13 245 000,00	19 504 110,00	47,26%
	Obligatoire	265 682 007,00	251 657 837,00	-5,28%
	Obligatoire modulable	14 838 728,00	19 252 292,00	29,74%
P12 Moyens de l'institution	Somme :	293 765 735,00	290 414 239,00	-1,14%

**Détail par secteurs :**

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Modernisation des services et conditions de travail	Facultative	3 400 000,00	2 706 110,00	-20,41%
S01 Modernisation des services et conditions de travail	Somme :	3 400 000,00	2 706 110,00	-20,41%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Logistique	Obligatoire modulable	501 000,00	759 000,00	51,50%
S02 Logistique	Somme :	501 000,00	759 000,00	51,50%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Gestion des véhicules	Obligatoire modulable	2 044 500,00	1 414 000,00	-30,84%
S03 Gestion des véhicules	Somme :	2 044 500,00	1 414 000,00	-30,84%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S06 Ressources Humaines	Facultative	93 000,00	237 000,00	154,84%
S06 Ressources Humaines	Somme :	93 000,00	237 000,00	154,84%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S08 Communication	Facultative	49 000,00	49 000,00	0,00%
	Obligatoire modulable	5 000,00	2 000,00	-60,00%
S08 Communication	Somme :	54 000,00	51 000,00	-5,56%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S09 Emprunts et garanties	Obligatoire	265 682 007,00	251 657 837,00	-5,28%
S09 Emprunts et garanties	Somme :	265 682 007,00	251 657 837,00	-5,28%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S10 Opérations financières	Facultative	9 703 000,00	16 512 000,00	70,17%
S10 Opérations financières	Somme :	9 703 000,00	16 512 000,00	70,17%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S12 Système d'information	Obligatoire modulable	12 288 228,00	17 077 292,00	38,97%
S12 Système d'information	Somme :	12 288 228,00	17 077 292,00	38,97%

## Dépenses d'investissement obligatoires

### Secteur Communication

- **Promotion-Événements-Médias**

Libellé	BP 2019	BP 2020
DCI Investissement	5 K€	2 K€

Une inscription de 2 K€ est demandée en 2020 en diminution de 3 K€ par rapport au BP 2019 (soit -60,00 %), afin de pouvoir acquérir, si besoin, de petits matériels audiovisuels nécessaires dans le cadre des missions vidéo dans ce secteur.

### Secteur Emprunts et garanties

**Dettes directes – Compétence Obligatoire 91, 66 M€ (BP 2019 105, 68 M€ / évolution - 13,27%)**

Il s'agit des remboursements de la dette en capital prévu au tableau d'amortissement des différents emprunts. La diminution de cette enveloppe s'explique par des échéances obligataires en diminution de 30 M€. A l'opposé, l'amortissement des emprunts bancaires augmente de 23 M€ du fait des tableaux d'amortissement à la carte et de l'enregistrement de la consolidation au taux fixe de 0 % d'un emprunt revolving. On retrouve également l'enregistrement comptable du remboursement de baux emphytéotiques.

**Dettes neutres – Compétence Obligatoire 160 M€ (BP 2019 : 160 M€ / évolution de 0%)**

Il s'agit de prévoir les crédits nécessaires aux opérations de refinancement (166) et ou d'emprunts revolving (16449). Du fait d'une prévision d'un montant identique en recette ces inscriptions n'ont pas d'impact sur l'équilibre réel du budget principal..

## Dépenses d'investissement obligatoires modulables

### Secteur Logistique

La politique achat du Département vise à atteindre des objectifs de performance économique de ses achats, de développement durable et d'achat responsable, d'insertion des publics éloignés de l'emploi, de facilitation de l'accès des PME à la commande publique, ainsi que de promotion de l'innovation.

- **Equipements transversaux des services : 758 K€  
(BP 2019 : 500 K€ / évolution +52 %)**

Ce programme permet principalement d'acquérir le mobilier de bureau et le matériel technique de nature transversale aux services. Il est proposé d'augmenter substantiellement les crédits de 258 000 € pour anticiper la finalisation de l'installation des EMT (75 000 € pour l'acquisition de mobilier de bureau et 183 000 € pour l'acquisition d'outillage).

#### Précisions :

En supplément de la reconduction de 312 600 € pour l'acquisition de mobilier et matériel de bureaux, en 2020, trois nouveaux sites (Lisses, Les Ulis et Arpajon) sont à équiper en mobilier pour recevoir les équipes des EMT (75 000 € pour les 3 sites).

Par ailleurs, en complément des 85 000 € pour le renouvellement des outillages des services administratifs, reconduits en 2020, des commandes seront à effectuer pour le premier équipement des équipes EMT.

Les estimations sont les suivantes (75 000 € en 2020).

- Outillage individuel : 40 000 euros TTC en 2020
- Outillage collectif : 15 000 euros TTC en 2020
- Consommable : 20 000 euros TTC en 2020.

Enfin, les équipements de tonte autoportés, non budgétés en 2019 seront également à commander pour les EMT pour une somme estimée à 108 000 €.

Au total 183 000 € supplémentaires sont donc nécessaires pour l'acquisition de matériel technique pour l'équipement des EMT (dont environ 140 000 € qui devraient concerner les collèges).

### **Secteur Gestion des véhicules**

- **Parc de véhicules : 1,414 M€ (BP 2019 : 2,044 M€ /évolution -31 %)**

Prospective achats véhicules 2020/2023								
	Prévisions achats véhicules classiques			Prévisions achats véhicules électriques			PPI GLOBALE ( y compris budgets annexes)	Observations
	nb	coût unitaire	coût total	nb	coût unitaire	coût total		
<b>Prévision 2020</b>	<b>14</b>			<b>50</b>			<b>1 584 000 €</b>	
Voirie	2	65 000	130 000				190 000 €	Renouvellement de 2 fourgons master + aménagement ( 65 000 euros x 2)
	4	15 000	60 000					Renouvellement de 4 kangoos patrouilleurs ( 15 000 X 4 )
Serv. Adm	2	25 000	50 000				320 000 €	Renouvellement de véhicules de service ( selon évolution véhicule Président, chauffeur ou gros utilitaire ....)
				15	18 000	270 000		15 véhicules électriques ou hybrides (15 x 18 000 euros)
Collèges							65 000 €	Renouvellement de véhicules de collègues ( nombres de véhicules donnés par la DIREC selon demande des collègues ) et véhicule frigo pour les cuisines centrales
Social (MDS/ASE)	5	11 000	55 000				559 000 €	Renouvellement de véhicules de service (Type break pour long trajet )
				28	18 000	504 000		28 véhicules électriques ou hybrides (28 x 18 000 €)
MDE	1	250 000	250 000				250 000 €	projet FAB LAB
IDEF				4	20 000	80 000	80 000 €	Renouvellement véhicules classiques hybrides ou électriques
ENS				2	30 000	60 000	60 000 €	Renouvellement véhicules utilitaires - Type de véhicule à définir selon besoin ENS
Chamarande				1	30 000	30 000	30 000 €	Véhicule et nombre à définir selon besoin
Boitiers autopartage			30 000				30 000 €	Acquisition de boitiers autopartage

Pour 2020, il est proposé un budget d'investissement de 1 414 000 €, en forte baisse par rapport au BP 2019 (-31%).

Le budget d'investissement permet d'assurer le renouvellement de la flotte et continuer l'acquisition de véhicules électriques pour pouvoir atteindre l'objectif de 220 véhicules « à faibles émissions » en 2023.

270 000 € sont prévus pour l'acquisition de 15 véhicules électriques supplémentaires, ce qui porte à 50 le nombre total de véhicules électriques dans le PPI 2020.

Il est également prévu l'acquisition des boitiers, estimés à 30 000 €, pour la mise en œuvre de l'auto-partage.

Le Département s'est engagé dans une politique éco responsable en faveur de l'environnement avec la mise en place d'un plan d'acquisition de véhicules électriques depuis 2015. Le Département de l'Essonne a multiplié par 10 le nombre de véhicules électriques au sein de son parc depuis 2015

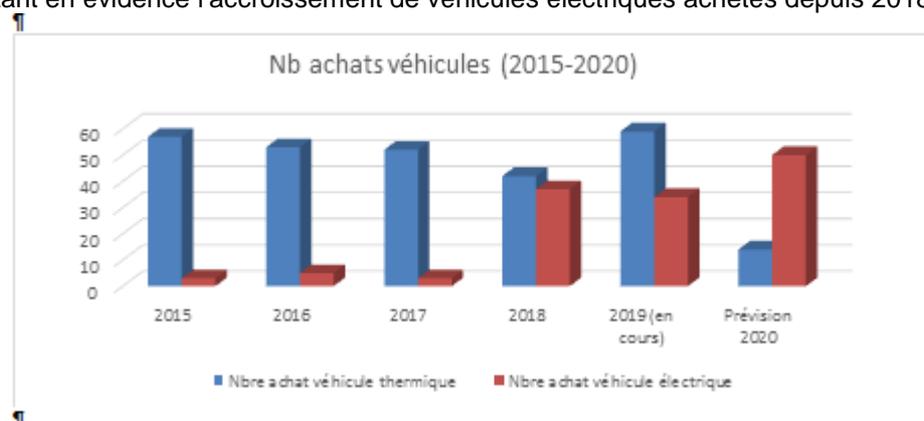
et souhaite renforcer son engagement dans ce domaine en atteignant 220 véhicules « à faible émission » en 2023.

### **Présentation des données relatives aux achats de véhicules depuis 2015 :**

Les indicateurs chiffrés ci-dessous récapitulent le volume d'achat de véhicules du parc automobile entre 2015 et 2020.

Année	Nbre achats véhicules thermiques	Nbre achats véhicules électriques	Dont Véhicules supplémentaires	Dont Remplacements
2015	57	3	1 camion benne brigade verte	59
2016	53	5		58
2017	52	3		55
2018	42	37	1 (Méréville) + 2 IDEF (MNA)	76
2019 (en cours)	59	34	30 (EMT)	63
Prévision 2020	14	50		

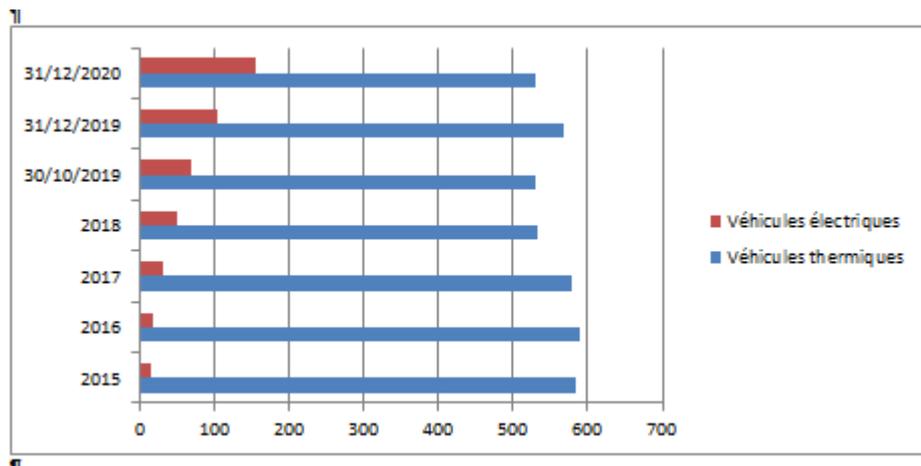
Le graphique retrace l'évolution des achats de véhicules thermiques et électriques entre 2015 et 2020, mettant en évidence l'accroissement de véhicules électriques achetés depuis 2018.



### **Présentation de l'évolution du parc de véhicules depuis 2015 :**

Le parc de véhicules du Département entre 2015 et fin 2020 a augmenté de 14%. Il s'élève à 673 fin 2019.

Date	Véhicules thermiques	Véhicules électriques	Total
2015	585	15	600
2016	590	20	610
2017	579	31	610
2018	534	51	585
30/10/2019	530	69	599
31/12/2019	568	105	673
31/12/2020	530	155	685



Le parc de véhicules électriques a nettement progressé de 2015 à 2019 passants de 15 à 105. La tendance est encore plus accentuée pour les prévisions de 2020 avec l'acquisition de 50 véhicules électriques.

### **Secteur Systèmes d'information**

- **Schéma directeur des systèmes d'information : 17, 077 M€**  
(BP 2019 : 12,288 M€ / évolution +38,97 %)

Ce programme est consacré à la mise en œuvre du schéma départemental des systèmes d'information (SDSI) voté en juillet 2018 à l'unanimité.

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) constitue le document stratégique et fondateur qui permet de :

- Décliner la stratégie du Département et ses ambitions dans son Système d'Information,
- Définir les projets d'évolution du système d'information en fonction des orientations principales de développement numérique du Conseil départemental :
  1. Donner au citoyen un accès dématérialisé au service public,
  2. Disposer d'un Système d'Information accessible en tous points du territoire,
  3. Simplifier, harmoniser et sécuriser les processus existants grâce à la dématérialisation,
  4. Exploiter et analyser des données de la collectivité et des territoires,
  5. Assurer la sécurité, la fiabilité du système d'information et la protection des données personnelles.

Le SDSI compte 5 piliers dédiés à la transformation numérique de la collectivité, tant sur ses processus internes que sur sa capacité à proposer l'ensemble des services publics aux citoyens Essonnais :



### **Le Pilier Utilisateurs du Système d'Information**

Ce pilier porte sur son axe l'ouverture du SI, l'accès nomade aux applications métier, pour permettre aux agents de travailler depuis n'importe quel poste de travail, y compris depuis chez eux. Il doit comporter également la dotation des terminaux de mobilité, la finalisation du renouvellement des postes de travail PMI et ATHIS et le service support aux utilisateurs.

A ce jour :

- l'ouverture du SI est accessible pour une population d'utilisateurs nomades, l'ensemble du périmètre d'agents voués à disposer du service étant couvert progressivement tout au long de l'année 2019 ;
- La politique d'impression a été centralisée ;
- Les postes de travail PMI et ATHIS ont été renouvelés ;
- La dotation en terminaux de mobilité est déployée au sein de la DGAS, et les postes ont été renouvelés pour les utilisateurs nomades.

### **Le Pilier « Socle » du Système d'Information**

Ce pilier, essentiel pour la fourniture des services, couvre la fiabilisation, la modernisation et la sécurisation de l'infrastructure. Il a vocation à s'orienter vers une gestion externalisée.

Il porte en priorité la finalisation des projets de migration cœur de réseau, système de fichier et refonte de la sauvegarde, le renouvellement des infrastructures serveurs, la redéfinition et la mise en œuvre d'une politique de sécurité adaptée aux nouveaux enjeux. Il assure également la mise en œuvre d'infrastructures et réseaux adaptés à des usage dédiés (vidéoprotection, GTB...).

A ce jour :

- La migration des liaisons internet sur l'ensemble des sites départementaux a été réalisée ;
- La refonte du cœur de réseau est terminée ;
- La migration des lignes de téléphonie fixe est réalisée ;
- L'installation des nouvelles infrastructures technique au sein du datacenter sélectionné par le département, en préalable au départ des salles machines est terminée.

## **Les trois piliers de la transformation numérique des métiers du Département**

Il s'agit de l'axe qui porte la mise en œuvre opérationnelle de deux axes stratégiques du SDSI, la refonte et la simplification des processus existants, grâce à la dématérialisation et l'informatisation, ainsi que la mise à disposition pour le citoyen d'un accès dématérialisé au service public.

### **Solidarité**

Il s'agit de la trajectoire la plus volumineuse de ce SDSI tant en nombre de projets qu'en ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Elle contient des projets de digitalisation des outils existants permettant de préparer la dématérialisation des processus et recense de nombreux projets destinés à la prise en compte des besoins d'évolutions du SI Solidarité ainsi que l'intégration des évolutions réglementaires.

A ce jour :

- Les solutions FDAJ, MDPH, PMI ont été digitalisées ;
- Le portail GRU solidarité a été ouvert ;
- La dématérialisation des CESU DPAH est réalisée ;
- NOVA et Vitale ont été déployés dans les camions PMI ;
- Le forfait dépendance établissements a été mis en place ;
- Les solutions IPMI concernant les certificats de santé et bilans en école maternelles sont en production,...

### **Collèges et opérationnels**

Cela prépare la mise en œuvre des différents pans du futur SI Education (fréquentation/ inscription/ tarification/ facturation de la restauration scolaire) et doit planifier la mise en œuvre d'évolutions et modernisation des modes de gestion des Directions de l'Education.

Cet axe inclut la reprise par la DSI de l'exploitation et du développement des infrastructures SI des collèges. Il prévoit la mise en œuvre des solutions de gestion du patrimoine routier, le recensement du patrimoine foncier et bâtementaire ainsi qu'une gestion dématérialisée des interventions au plus tôt.

A ce jour :

- Le SI routier est en production ;
- Une première brique de visualisation des archives départementale a été mise en place et le projet de valorisation continue ;
- La dématérialisation des contrats avec les communes est opérationnelle.

### **Ressources**

Au niveau des finances, cet axe permet la mise en place de la Dématérialisation complète de la chaîne comptable, le suivi de trésorerie,...

Au niveau RH, il assure le fonctionnement opérationnel d'Astre, la deuxième phase du NRI, prépare le prélèvement à la source, la fiabilisation des bases postes et effectif ou le renouvellement de la solution de recrutement. Il permet également la mise en œuvre de la DSN, de la dématérialisation du dossier agents, ou d'une solution de gestion de la prévention des risques.

A ce jour :

- la gestion de la trésorerie est opérationnelle ;
- les terminaux de paiements ont été déployés ;
- la dématérialisation de la chaîne comptable est en production ;
- la déclaration automatisée des données sociales est réalisée ;
- la gestion des crèches est déployée ;
- CHORUS Portail Pro est mis en œuvre ;
- Le déploiement des plans de classement dans la GED transverse a été réalisé ;
- La gestion des ressources (salles, véhicules) est opérationnelle tout comme la gestion logistique des événements.

Ainsi, 76 projets ont été livrés depuis 2017.

91 projets sont en cours ou à même d'être lancés et 85 opportunités doivent être spécifiées.

Au niveau des dotations pour les agents, l'évolution du catalogue de services en vue de faciliter leur mobilité a engendré une augmentation du nombre d'ordinateurs portables, ultra portables, tablettes et smartphones. 3 000 outils de mobilité sont déployés sur la période 2017 - 2021 (dont 800 smartphones pour le social en 2020, 100 pour les équipes territorialisées en 2020).

Détails des crédits proposés au BP 2020 :

<b>PROGRAMME SDSI</b>	<b>BP 2020</b>
Acq matériel téléphonie	784 560 €
Acq logiciels	9 412 363 €
Câblage bâtiments	1 869 600 €
Frais d'études	228 000 €
Acq matériel informatique	4 782 769 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 077 292 €</b>

**9,412 M€ sont sollicités pour l'acquisition de logiciels**, soit une hausse de 46% par rapport au BP 2019 (6 434 278 €).

**Les projets SI du Département sont nombreux et peuvent être classés succinctement en différentes catégories :**

➤ **SI applicatifs métiers et outils informatiques : 2,3 M€**

Licences Microsoft (MS Office, Exchange, Windows 10), logiciels postes de travail (Adobe, Mensura), NUMERISATION COURRIER KOFAX, Signature électronique, ODYSSEE, GEDELIB, système d'Archivage Electronique, Gestion de flotte et parc auto, dématérialisation du courrier.

➤ **SI relations usagers citoyens : 1,5 M€**

Portail citoyen, GRU-GRC, module RIO de GFI + DEV interfaces, Gestion des invitations et de l'accueil des événements du Conseil départemental.

➤ **SI RH : 1,2 M€**

ASTRE, BO (paye), RH Annuaire, RH KVM5, RH NUAGE, RH Coffre-fort électronique, RH GTA OCTIME, RH INSER Entretien Pro, RH GFD (Gestion des frais de déplacement).

➤ **SI Solidarité : 1,2 M€**

IPMI Webisation NOVA, Montée de version IODAS, SI MDPH

➤ **SI Finances : 1 M€**

Dématérialisation du service fait, GED transverse ou encore Migration BO.

➤ **Autre : 1,1 M€**

Cartographie urbanisation et architecture applicative et physique, ouverture du SI, externalisation des salles machines, outil d'archivage électronique, sécurité périmétrique.

➤ **SI Patrimoine : 300 K€**

SIP - Gestion du bâti, SIP - Gestion du foncier, Visualisation 3D du territoire.

➤ **SI Communication**

Essonne.fr

**4,782 M€ sont sollicités pour l'acquisition de matériel informatique**, soit une baisse de 2%.

Les principales dépenses concernent le renouvellement des postes de travail pour 1,60 M€ avec le remplacement de 800 PC fixes par des portables, la téléphonie sur IP (commutateurs et prestations d'installation liées) pour 0,96 M€, l'ouverture du SI (0,4 M€), les crédits liés aux serveurs (0,3 M€) la sécurité périmétrique.

**785 K€ sont sollicités pour l'acquisition de matériel téléphonique**, soit une inscription en hausse de 96% par rapport au BP 2019 (400 000 €).

Une grande partie des dépenses concernent la téléphonie sur IP (0,46 M€), 3 200 postes téléphoniques sont concernés.

Le reste des dépenses couvre l'acquisition de matériel de téléphonie mobile, dépenses en hausse du fait du développement de la mobilité, de la territorialisation, et la mise en œuvre des nouveaux projets.

**1,869 M€ sont inscrits au titre du câblage des bâtiments.**

Les crédits serviront au câblage des bâtiments départementaux ainsi qu'au câblage de la téléphonie sur IP (ToIP)

Enfin, **228 K€ sont inscrits pour les études** dont une étude sur la téléphonie sur IP.

**– charges de fonctionnement Cabinet**

Libellé	BP 2019	BP 2020
CAB Invest.	1 000 €	1 000 €

Une enveloppe d'investissement est ouverte depuis 2018 et est abondée à hauteur de 1K€ en 2020 afin de régler d'éventuels frais de redevances et d'achat de licences dont le montant est supérieur à 500€ et doit donc ainsi passer en section d'investissement

## Dépenses d'investissement facultatives

### Secteur Modernisation des services

- **Modernisation des services: 1 M€**

Ce programme, créé en 2016, a pour objectif de financer et d'accompagner en complément des crédits dédiés aux programmes spécifiques, la modernisation des services départementaux et l'amélioration des conditions de travail : travaux, acquisitions matériel mobilier, mise à niveau des systèmes d'information, dématérialisation, guichet numérique, guichet téléphonique...

Ces crédits visent à soutenir les chantiers de transformation structurants de l'administration départementale et doivent permettre, en dégageant les moyens nécessaires, de réunir l'ensemble des conditions pour leurs mises en place.

- **Chantier de transformation DSI : 340 K€**

Les crédits prévus permettront de financer l'acquisition de deux logiciels, l'un pour l'achat de marchés publics et l'autre pour la rédaction des marchés publics. Ils sont estimés à environ 170 K€ chacun.

- **Chantier de transformation DAJA : 80 K€**

Cette somme servira à financer une AMO dans le cadre du chantier de modernisation de la commande publique.

- **Chantier transformation DGAS**

Politique	Section	Type de dépenses	BP 2019	BP 2020	% Evolution	Répartition
Moyens de l'institution	Dépenses d'investissement	Facultative	0,95 M€	0,95 M€	0,00%	-
<b>Total Moyens de l'institution</b>			<b>0,95 M€</b>	<b>0,95 M€</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>

**Montant proposé 2020 : 950 K€**

Ce programme est stable par rapport au BP 2019. Il concerne l'accompagnement des chantiers de transformation de la DGA Solidarités pour la conception et la construction technique du système d'information.

- **Chantier relations usagers :**

Depuis 2015, le Département se transforme et modernise ses services. Pour cela, 7 chantiers de modernisation ont été mis en place. Un 8<sup>ème</sup> chantier relatif aux relations aux usagers du service public s'est ajouté en 2018 sous la responsabilité du Secrétariat général. Il est donc proposé pour 2020, un budget de 200 K€ répondant aux frais de ce chantier.

- **DIAC Chantier gestion délibérations :**

Depuis 2015, le Département se transforme et modernise ses services. Pour cela, 7 chantiers de modernisation ont été mis en place. A ce titre, plusieurs projets sont actuellement menés dont celui lié au changement de logiciel des instances.

Le département de l'Essonne utilise un logiciel métier dont la maintenance ne sera plus assurée à partir de 2021, il est donc nécessaire d'acquérir un nouvel outil de préparation des instances adapté à la collectivité permettant en parallèle la modernisation du processus en la matière.

Il est donc proposé pour 2020, un budget de 136 110 € répondant aux frais de ce chantier.

**Secteur Logistique**

- **Evènementiel : 49 K€ (BP 2019 49 K€ / évolution 0 %)**

Les dépenses d'investissement de ce programme permettent de répondre aux besoins lors des manifestations départementales (entretien et renouvellement des équipements). Il est proposé de reconduire à l'identique les crédits votés en 2019.

**Secteur Opérations financières**

- **Satellites - opérations liées au haut de bilan 16,4 M€ (BP 2019 9,6 M€)**

Ce programme prévoit, en dépense d'investissement, la participation du Département au fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2I) et l'acquisition des actions de la SEMARDEL par le Département auprès d'autres collectivités pour un montant de 2 ,500 M€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le FS2I de 150 M€ permet d'accélérer la réalisation de projets divers dans le domaine de l'environnement, de l'éducation, de l'innovation et de l'attractivité des territoires, du patrimoine, des Jeux Olympiques de Paris 2024 mais aussi des solidarités interdépartementales et des mobilités.

Le montant de la contribution du Département au fonds est de 13,862 M€ pour le BP 2020.

- **Dépenses imprévues : 150 K€**

## Politique domaniale et patrimoniale

Description politique dominante	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
P13 Politique domaniale et patrimoniale	Facultative	1 700 000,00	1 500 000,00	-11,76%
	Obligatoire modulable	84 946 574,00	90 734 501,00	6,81%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	Somme :	86 646 574,00	92 234 501,00	6,45%

### La synthèse des actions de la DCMB sur les trois dernières années :

#### 1) Travaux d'investissements : aménagements et grosses réparations

##### A) Pour les collèges

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'entretien et de mise aux normes du patrimoine du Département. Ils visent notamment à améliorer les conditions d'accueil des collégiens, la sécurité et les performances énergétiques des bâtiments.

Les travaux de réfection de cour ont été l'occasion de mettre en œuvre des abris à vélos et à trottinettes dans le cadre de la politique de la Collectivité en faveur de l'éco-mobilité.  
-sécurisation des collèges

En 2017, la DCMB a pris en charge la réalisation d'un programme expérimental de mise en sureté périmétrique de 10 collèges

Le montant total des travaux réalisés dans l'année 2017 pour ces thématiques est de **964 600 €**.

##### B) Bâtiments hors collèges

Ces travaux ont représenté un montant de **1 182 000 €**.

Les opérations les plus significatives ont été les suivantes :

- la réfection complète du Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'Hôtel du Département,
- la création d'abris à vélos et de bornes de recharge des véhicules électriques dans l'enceinte de la Cité administrative pour les services départementaux,
- l'aménagement de la maisonnette de Montauger dans le cadre du parachèvement de l'aménagement du domaine,
- la poursuite de la rénovation des vestiaires du stade Bobin,
- les débuts de travaux de réfection du château de Chamarande

#### 2) Grands investissements immobiliers

### COLLEGES

En 2017, 14 opérations liées aux collèges ont fait l'objet d'actions dans le cadre des opérations de la politique des investissements lourds :

Travaux de restructuration des collèges pour un montant de **9 796 000 €** :

Travaux de rénovation de demi-pension des collèges pour un montant de **3 529 000 €** :

Etudes de maîtrise d'œuvre : 6 opérations sont à différents stades d'avancement d'études

Des bâtiments démontables ont été mis en œuvre pour la durée des travaux d'investissement lourd, afin de permettre aux usagers de continuer leurs activités, pour un montant de 446 000 €.

## **HORS COLLEGES**

Travaux d'investissement lourds dans les bâtiments hors collèges – budget principal pour un montant de **3 767 000 €**

Opérations d'investissement lourds dans les bâtiments hors collèges – budgets annexes notamment la poursuite des études jusqu'au stade de l'APD visant à la réhabilitation d'une propriété départementale pour création d'une annexe de l'IDEF à Etampes.

### **3) Gestion des énergies**

- l'élaboration et l'exécution de programmes de travaux sur les installations thermiques,
- le développement de raccordements aux réseaux de chaleur urbain avec mix énergétique (collèges Paul Eluard à Vigneux-sur-Seine et César Franck à Palaiseau),
- la poursuite de l'optimisation de l'achat et de la gestion de l'énergie,
- la structuration d'une démarche d'optimisation forte des contrats de maintenance des installations CVC des collèges.

### **4) Exploitation et interventions**

- -prise en charge de 5 835 demandes d'intervention (bâtiments centraux, bâtiments sociaux, collèges et budgets annexes)
- -suivi opérationnel de 17 marchés de maintenance pour un montant de 750 000 € en étroite collaboration avec le SGR (service marchés et service financier) intégrant :
- -suivi de travaux d'entretien et d'amélioration fonctionnel du patrimoine pour un montant de 10 600 000 €
- En conclusion, l'ensemble de ces actions correspondent à un montant de 12 200 000 € qui ont fait l'objet de 3210 lettres de commande.

Pour les années 2018 et 2019, les efforts ont porté sur les mêmes rubriques avec les focus suivants :

2018

- Investissement pour les bâtiments centraux, sociaux et budgets annexes : 8,342 M€
- Investissement pour les collèges : 35,249 M€
- Demandes d'Intervention dans les collèges via Passerelle affectées à la DCMB : 2849
- Demandes d'intervention dans les autres bâtiments via « demandes-dcmb@cd-essonne.fr » : 2943 dont 1800 demandes prises en charge par la régie bâtiment
  
- Création d'Equipes Mobiles Territorialisées (EMT) d'entretien des sites départementaux : création d'un service, rencontre avec les agents et les principaux et gestionnaires de collèges dans les TAD, proposition de scénarios de constitution des EMT et d'organisation de leur intervention sur l'ensemble du patrimoine
  
- Volet bâtiminaire de la territorialisation de l'action départementale en matière de solidarités : redéploiement des services des directions de la DGAS dans les TAD, préfiguration des Maison de l'Essonne
- Approbation de la délibération « ambition collèges » : afin de faire face à l'évolution démographique intégration au Schéma Directeur Immobilier des collèges de 3 «établissements supplémentaires à construire (TAD Nord sur les communes de Viry-Chatillon/Juvisy-sur-Orge/Savigny-sur-Orge, TAD Est sur les communes de Corbeil-Essonnes/Villabé) et TAD Nord-Ouest sur les communes de Massy, Wissous et le

Plateau de Saclay), et décision de rechercher des opportunités foncières sur le TAD Est/OIN de Sénart

- Organisation du déploiement de la mise en sûreté des sites départementaux : après définition d'un standard applicable à l'ensemble du patrimoine, organisation d'un plan d'action sur la période 2018-2020 portant sur l'installation dispositifs de vidéo-surveillance et de contrôle d'accès et sur le renforcement des protections périmétriques (clôtures, portails...)

2019

- Refonte du Schéma Directeur Immobilier des collèges en intégrant les nouveaux référentiels d'aménagement/de construction
- Mise en œuvre du volet opérationnel de la création des Equipes Mobiles Territorialisées (EMT) d'entretien des sites départementaux au 1er décembre
- Reprise en gestion des contrats d'exploitation/maintenance des installations CVC des collèges par le Département
- Achèvement des opérations collèges : Paul Fort à Montlhéry, Jean Rostand à Milly la Forêt
- Démarrage des travaux des opérations collèges : Blaise Pascal et Diderot à Massy
- Signature du Marché Public Global de Performance Energétique (MPGP)
- Livraison de la phase 1 de l'aménagement des locaux permettant le regroupement de l'Unité Territoriale (UT) de la DIV sur le site de Coquerive à Etampes
- Lancement de la réalisation de la 1ère Maison de l'Essonne à Etampes (TAD Sud Ouest) après le départ de l'UT
- Poursuite des travaux d'aménagement des plateaux de bureaux Bâtiment France Evry (Tour Malt
- Mise en place du Marché Public global de performance énergétique pour 6 sites de nos sites les plus énergivores.

### Détail par secteurs :

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S01 Sécurité des bâtiments	Obligatoire modulable	11 200 000,00	11 260 000,00	0,54%
S01 Sécurité des bâtiments	Somme :	11 200 000,00	11 260 000,00	0,54%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S02 Accessibilité des PMR	Obligatoire modulable	3 245 000,00	2 832 000,00	-12,73%
S02 Accessibilité des PMR	Somme :	3 245 000,00	2 832 000,00	-12,73%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S03 Performance énergétique	Obligatoire modulable	8 197 000,00	14 500 000,00	76,89%
S03 Performance énergétique	Somme :	8 197 000,00	14 500 000,00	76,89%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S04 Valorisation du patrimoine	Facultative	1 700 000,00	1 500 000,00	-11,76%
	Obligatoire modulable	14 831 824,00	6 569 001,00	-55,71%
S04 Valorisation du patrimoine	Somme :	16 531 824,00	8 069 001,00	-51,19%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S05 Construction et Réhabilitation Bâtiments Départementaux	Obligatoire modulable	12 036 750,00	21 283 500,00	76,82%
S05 Construction et Réhabilitation Bâtiments Départementaux	Somme :	12 036 750,00	21 283 500,00	76,82%

Description secteur intervention	Importance des crédits	BP 2019	Prévu 2020	Evolution
S07 Travaux dans les Collèges	Obligatoire modulable	35 436 000,00	34 290 000,00	-3,23%
S07 Travaux dans les Collèges	Somme :	35 436 000,00	34 290 000,00	-3,23%

## Dépenses d'investissement obligatoires modulables

### Secteur Sécurité des bâtiments

- **Travaux de sécurité : 3,8 M€**

Ces dépenses concernent notamment l'achèvement des travaux de mise en sûreté de l'Hôtel du département et des autres bâtiments départementaux incluant la vidéo-protection et le contrôle d'accès.

- **Travaux de sécurité collèges : 7,46 M€**

6,6 M€ pour la sécurisation périmétrique incluant la vidéo-protection et le contrôle d'accès en continuité des travaux engagés en 2019.

0,36 M€ pour le programme annuel de remplacement des systèmes de sécurité incendie.

0,5 M€ pour la levée des observations des commissions communales de sécurité et des bureaux de contrôle.

### **Secteur Accessibilité des PMR**

Ces dépenses sont relatives à la mise aux normes des bâtiments départementaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) voté en 2015.

- **Agenda accessibilité programmée : 532 K€**

Cette somme permettra la poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments du patrimoine hors collèges selon les termes du calendrier de l'Ad'AP.

- **Agenda accessibilité programmée collèges : 2,3 M€**

Les nouveaux établissements concernés pour 2020 sont les suivants :

Collège Delalande	Athis Mons
Collège Le Saussay	Ballancourt sur Essonne
Collège Chantemerle	Corbeil Essonnes
Collège André Maurois	Epinay sur Orge
Collège Les Pyramides	Evry Courcouronnes
Collège Ferdinand Buisson	Juvisy sur Orge
Collège Louis Pasteur	Brunoy
Collège Paul Fort	Monthéry
Collège Michel Vignaux	Morangis
Collège Albert Camus	Ris Orangis
Collège La Tuilerie	Saint Germain lès Corbeil
Collège Jules Verne	Villebon sur Yvette
Collège Les Sablons	Viry Chatillon
Collège Guillaume Budé	Yerres

### **Secteur performance énergétique**

Ces dépenses sont relatives au schéma directeur énergie et à l'approbation du lancement d'une procédure de marché public global de performance énergétique (MPGP).

- **Performance énergétique : 5,15 M€**

Ces crédits sont dédiés :

- aux paiements des premiers travaux engagés dans le cadre du MPGP, établi en 2019 et concernant les sites de l'HDD, de France Essonne et de la MDS/PMI de Draveil (4 M€)
- à l'optimisation de la consommation des fluides dans les bâtiments départementaux par la mise en conformité de chaufferies, à divers travaux réalisés sur les installations de chauffage, à l'étude de rénovation du système CVC des archives de Chamarande dans le cadre de la programmation de son renouvellement (0,6 M€).
- aux paiements des contrats renouvellement du matériel (P3) (0,2 M€) des bâtiments départementaux hors collèges

- à l'accompagnement la politique d'éco-mobilité par la pose de bornes de recharge électriques pour vélos et voitures en cohérence avec le rythme d'acquisition des véhicules (0,35 M€)
- **Performance énergétique collèges : 9,35 M€**

Ces crédits sont notamment dédiés :

- aux paiements des premiers travaux engagés dans le cadre du MPPG, établi en 2019 et concernant les collèges Le Village à Evry Courcouronnes, Les Sablons à Viry Châtillon et Parc de Villeroy à Mennecy (3,6 M€)
- au programme annuel de remplacement des chaudières (2,2 M€)
- à l'optimisation de la consommation des fluides dans les établissements par la mise en conformité de chaufferies, et divers travaux de mise à niveau des installations CVC (2,75 M€)
- aux paiements des contrats renouvellement du matériel (P3) pour les collèges (0,8 M€)

### **Secteur Valorisation du patrimoine**

#### **Acquisitions immobilières : 4,33 M€**

Ces crédits ont vocation à permettre l'ensemble des acquisitions foncières et immobilières nécessaires à l'exercice des activités départementales par l'installation des services du Département.

Ils se décomposent en plusieurs catégories :

- Les acquisitions de bâtiments dans le cadre de VEFA :
  - Poursuite de la Tour Alpha (démolition/reconstruction et non plus rénovation) aux Ulis ( 1,152 M€)
  - Démarrage du CPMI Parc aux Lièvres à Evry (660 K€),
- Les acquisitions de locaux ou terrains en vue de constructions départementales avec la prospection pour relocaliser les équipes techniques du CENS,
- Les acquisitions de bâtiments ou terrains dans une logique d'accompagnement des projets de politiques publiques du Département. Elles concernent le terrain pour le Centre de Secours et d'Incendie de Saclay acquis à l'euro symbolique et 300 K€ de participation à la ZAC. Les crédits restants vont permettre de saisir des opportunités comme le relais de Montfort,
  - La poursuite de la stratégie « propriétaire » visant à reloger dans des locaux acquis les services centraux et autres antérieurement installés en location. Des acquisitions sont programmées à ce titre notamment, par le biais d'un pacte de préférence dont le Département est le bénéficiaire dans la tour Lorraine à Evry : 1 M€
- Enfin, des frais d'études divers :
 

Ces frais concernent des prestations intellectuelles prévues dans le cadre d'un marché de stratégie immobilière lancé en 2019 (150 K€), ou toutes autres études et les frais de géomètres (100 K€).

#### **• Loyers et charges immobilières : 140 K€**

Ces crédits (100 K€) permettent de payer les dépenses de travaux de la cité administrative, en partenariat avec l'Etat. Les crédits ont été ajustés pour tenir compte de prévisions raisonnables de travaux.

40 K€ de provisions pour dépôts et cautionnements permettant l'affermissement de locations complètent le montant de ce programme.

• **Acquisitions immobilières collèges : 2,1 M€**

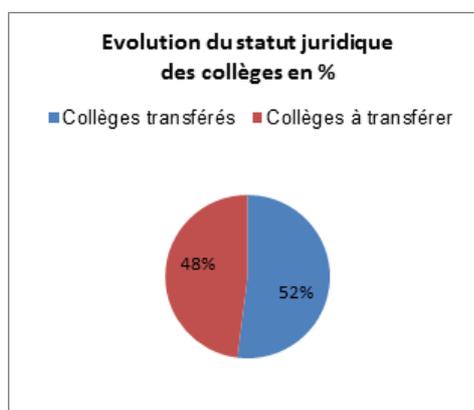
Ces crédits concernent notamment les terrains pour les collèges sur le territoire de Saclay à l'euro symbolique et sur les secteurs de Corbeil-Essonnes, de Wissous, de Viry-Châtillon/Savigny-sur-Orge/Juvisy-sur-Orge et l'OIN de Sénart.

Une enveloppe prévisionnelle de 2 millions va permettre de saisir les opportunités foncières tout en recherchant à s'inscrire au sein d'opérations afin de limiter les coûts fonciers.

Les frais de levés topographiques des différents collèges de l'Essonne dans le cadre des transferts fonciers représentent en complément un montant de 100k€.

A ce jour, 52 collèges ont été transférés dans le patrimoine départemental :

Collèges transférés	52
Collèges à transférer	48
	100



**Secteur Construction et réhabilitation des bâtiments départementaux**

• **Construction bâtiments sociaux – compétence obligatoire modulable : 2,87 M€**

Ces crédits vont permettre après les phases d'études de débiter ou de poursuivre les travaux concernant les locaux sociaux et médico-sociaux dans le cadre du schéma directeur immobilier dont notamment les opérations suivantes :

- CPMI d'Arpajon (0,1 M€)
- CPMI de Ris Orangis (1,4 M€)
- CPMI/PEF et permanences sociales de Dourdan (1 M€)
- CPMI Savigny (0,35 M€)

Une provision de 20 K€ permettra de lancer, selon la disponibilité du foncier, l'opération de la CPMI Parc aux Lièvres d'Evry Courcouronnes.

- **Construction autres bâtiments départementaux : 9,915 M€**

Ces crédits sont notamment destinés à :

- Réaliser les aménagements transitoires permettant d'amorcer l'organisation territoriale des services départementaux (MDE Etampes, locaux ex-DDT Palaiseau....) (2 M€)
- Engager une première phase de travaux d'aménagement du bâtiment de l'ex-DDT de Corbeil Essonnes pour accueillir une structure sociale et les équipes mobiles de maintenance des bâtiments du territoire Est (1,5 M€)
- Financer le réaménagement des locaux des sites centraux : rénovation ou accompagnement de l'évolution de l'organisation des services départementaux dont les Tours Malte et Lorraine de France Evry (1,6 M€)
- Réaliser des travaux d'adaptation du bâtiment dit « Clos de l'Agora » à Evry Courcouronnes en vue de sa réutilisation (0,2 M€)
- Aménager l'implantation des locaux pour les équipes techniques territorialisées (50 K€),
- Poursuivre des travaux d'aménagement du patrimoine bâti en cohérence avec la stratégie d'ouverture au public du domaine de Méréville (réfection du pont aux boules d'or et autres ponts ainsi que le château...) (3,265 M€)
- Terminer les travaux de ravalement et de remplacement de volets au musée de la photographie à Bièvres (0,15 M€)
- Poursuivre la création du musée Foujita pour l'accueil des grandes toiles du peintre et suivre l'évolution des structures sur la maison-atelier (1,05 M€)
- Procéder à l'installation de l'UT Sud sur le site de l'ex-DDT de Coquerive à Etampes afin de permettre l'accueil de la « Maison du Département » sur le site de la Promenade des prés, sur le territoire Sud-Ouest (0,75 M€)
- Réaliser les travaux du propriétaire sur la Maison des syndicats dès signature d'une convention (0,25 M€)

- **Construction sites environnementaux : 508.5 K€**

Ces crédits permettront, en particulier, de :

- poursuivre les études et travaux de préservation et d'adaptation des dépendances de la demeure du domaine de Montauger à Lisses ainsi que la réalisation des travaux de sûreté (0,4 M€).
- lancer les études de réutilisation des bâtiments non sinistrés du domaine de Misery (50 K€)
- terminer l'adaptation des installations CVC (climatisation, ventilation, chauffage) et de traitement d'air à Montauger (50 K€)

- **Construction bât. Sécurité civile : 2,8 M€**

Ces crédits permettront :

- de commencer les travaux pour l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Tigery (2,4 M€)
- de verser les indemnités de concours de maîtrise d'œuvre et lancer les études opérationnelles (0,4 M€) pour l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Saclay.

- **Grosses réparations, aménagements ponctuels – compétence obligatoire modulable : 3,53 M€**

Ces crédits sont notamment destinés à :

- Réaliser divers travaux d'entretien et de grosses réparations sur les bâtiments départementaux hors collèges, et d'adapter ou remettre en état certains locaux pour accueillir les services départementaux (2,1 M€)
- Assurer le désamiantage de locaux le nécessitant réglementairement (0,5 M€)
- Lancer une campagne de remplacement de la signalétique extérieure de l'ensemble des sites hors collèges (0,83 M€)

- **Etudes bâtiments départementaux : 1,66 M€**

Cette provision de 1,66 M€ correspond notamment :

- à la réalisation d'un certain nombre d'études de faisabilité et de programmation dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier hors collèges et à la préparation des plans annuels d'études et d'entretien des années ultérieures
- d'importants nouveaux projets nécessaires aux études de faisabilité et d'AMO (annexe musée de la photo...)
- à la constitution d'une base de données de plans en vue notamment de faciliter l'organisation d'interventions en cas de problèmes de sécurité dans les établissements et d'optimiser un certain nombre de prestations dépendant de la surface des bâtiments
- à la mise à jour des documents de repérage des matériaux contenant de l'amiante
- à la réalisation d'études d'application du Schéma directeur énergie (eau, qualité de l'air...)

### **Secteur Travaux dans les Collèges**

- **Bâtiments démontables : 1,5 M€**

Il est proposé d'inscrire une provision de 1,5 M€ pour l'acquisition et l'installation de bâtiments modulaires provisoires :

- dans le cadre des opérations de reconstruction, restructuration de collèges, de réhabilitation de demi-pensions ou de gestion de sinistres.
- En accompagnement des sectorisations pour créer des places supplémentaires (ex : A. Camus à Ris Orangis)
- dans le cadre de l'accompagnement d'autres opérations qui le nécessiteraient (évolution des effectifs...)

- **Etudes générales et programmation : 2,48 M€**

Cette provision de 2,48 M€ permettra notamment :

- la réalisation d'études de faisabilité et de programmation dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier des Collèges (SDIC 2017, Ambition collèges, SDIC 2019 dont 8 nouveaux collèges, préparation des plans annuels d'études et d'entretien des années ultérieures)
- la poursuite de la constitution d'une base de données de plans pour mise en œuvre d'une gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour faciliter l'organisation d'interventions en cas de problèmes de sécurité dans

les établissements et d'optimiser un certain nombre de prestations ou de calcul de ratios : 40 collèges concernés en 2020 (0,66 M€)

- la réalisation de diagnostics réglementaires, études et prestations complémentaires amiante
- à la réalisation d'études d'application du Schéma directeur énergie (eau, qualité de l'air...)

- **Grosses réparations ou travaux entretien programmés : 9,02 M€**

Dans le cadre du programme annuel d'études et d'entretien seront réalisés :

- Des travaux d'entretien courant, d'aménagement de locaux, d'amélioration fonctionnelle, de mesures liées à la présence d'amiante... (5,3 M€) dont une provision de 0,35 M€ pour le lancement d'une campagne de remplacement de la signalétique extérieure de l'ensemble des collèges
- Des travaux de câblage informatique et réseaux (0,2 M€)
- L'acquisition de matériel de cuisine, la mise en conformité et l'adaptation des cuisines incluant la mise en place du tri sélectif et la collecte des bio-déchets (2,3 M€)
- Des interventions de maintenance dans les logements de fonction (0,8 M€)

- **Traitement par corps de métiers : 7,59 M€**

Dans le cadre du programme annuel d'études et d'entretien seront réalisés : Des travaux de gros entretien réparation (GER) (7,59M€) : travaux d'amélioration du confort visuel par des volets roulants ou stores, réfection des cours et installation d'abris à vélos, amélioration du cadre de vie, reprise de désordres sur le bâti, réfection de couvertures et toitures terrasses, réfection de réseaux enterrés, mise aux normes des installations d'assainissement...

- **Construction réhabilitation ½ pension : 3,4 M€**

L'année 2020 se traduira notamment par plusieurs opérations de restructuration et de réhabilitation des demi-pensions dans les collèges :

- La poursuite des travaux pour les collèges : Albert Camus à Brunoy (1,3 M€) et La Guyonnerie à Bures-sur-Yvette (2 M€)
- L'achèvement des travaux pour le collège Jean Rostand à Milly-la-Forêt (0,1 M€)
- 

- **Extension restructuration collèges – compétence obligatoire modulable : 9,7 M€**

L'année 2020 se traduira également par plusieurs opérations de restructuration et de réhabilitation dans les collèges :

- Le démarrage et / ou la poursuite des travaux de restructuration et de réhabilitation pour les collèges : Les Guinettes à Etampes (3 M€), Blaise Pascal à Massy (2 M€), Denis Diderot à Massy (1,6 M€), Le Pont de Bois à Saint-Chéron (0,5 M€) et Alexander Fleming à Orsay (1,5 M€)
- L'achèvement des travaux du collège Paul Fort à Montlhéry (0,5 M€)
- Le lancement ou la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des collèges : Marie Curie à Etampes (0,2 M€) et Hubert Robert à Méréville (0,2 M€)

Les crédits sollicités permettent par ailleurs de solder les opérations livrées antérieurement (0,2 M€) : Les Goussons à Gif-sur-Yvette et Chantemerle à Corbeil-Essonnes

- **Construction collèges neufs : 0,5 M€**

Les crédits permettront le lancement des études de conception du 101ème collège à Massy (0,5 M€).

## Dépenses d'investissement facultatives

### Secteur Valorisation du patrimoine

- **Acquisitions cessions foncières voirie : 1,5 M€**

Les crédits permettent d'acquérir le foncier des différents projets routiers ou de liaisons douces selon une logique de répartition en 4 catégories :

- Grands projets routiers inscrits au CPER
- Grands projets routiers non-inscrits au CPER RD31 Itteville, RD35 Nozay
- Opérations hors grands projets routiers pour 200 K€ (RN20 route de Chasse, opérations diverses dont liaisons douces...)
- Opérations de sécurité routière pour 100 K€ (PN19 Mennecy, opérations diverses...)

La provision pour dépôts et cautionnements est ramenée à 200K€. Celle-ci permet de répondre aux besoins rencontrés dans les procédures légales de l'expropriation.

Une ligne de 300 K€ représentant la participation du Département au fonds d'amorçage de la RN20 (financement des acquisitions foncières par les communes et par anticipation) est créée.

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

## Evolution des recettes d'investissement par bloc de compétences

Description politique sectorielle	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	8 600,00	354 300,00	4 019,77%
P03 Collèges et éducation	6 960 300,00	6 960 300,00	0,00%
P04 Habitat et logement	300 000,00	200 000,00	-33,33%
P05 Mobilités et déplacements	6 120 750,00	4 876 779,00	-20,32%
P06 THD	3 711 181,00	0,00	-100,00%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	42 900,00	17 000,00	-60,37%
P12 Moyens de l'institution	399 949 473,00	475 997 659,66	19,01%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
<b>Total général</b>	<b>419 093 204,00</b>	<b>490 406 038,66</b>	<b>17,02%</b>

## Compétences obligatoires

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	2 000,00	1 000,00	-50,00%
P02 Solidarités et santé	<b>Total politique</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>-50,00%</b>
P03 Collèges et éducation	S03 Equipements des collèges	6 960 300,00	6 960 300,00	0,00%
P03 Collèges et éducation	<b>Total politique</b>	<b>6 960 300,00</b>	<b>6 960 300,00</b>	<b>0,00%</b>
P05 Mobilités et déplacements	S08 Plan bus	133 500,00	0,00	-100,00%
P05 Mobilités et déplacements	<b>Total politique</b>	<b>133 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
P12 Moyens de l'institution	S09 Emprunts et garanties	385 932 433,00	441 098 659,66	14,29%
P12 Moyens de l'institution	S10 Opérations financières	13 967 040,00	20 987 000,00	50,26%
P12 Moyens de l'institution	<b>Total politique</b>	<b>399 899 473,00</b>	<b>462 085 659,66</b>	<b>15,55%</b>
	<b>Total général</b>	<b>406 995 273,00</b>	<b>469 046 959,66</b>	<b>15,25%</b>

## Compétences obligatoires modulables

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	S06 Cohésion sociale (RSA)		350 000,00	
P02 Solidarités et santé	<b>Total politique</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
P05 Mobilités et déplacements	S03 politique d'éco-mobilités	675 750,00	0,00	-100,00%
	S06 Gestion, modernisation/optimisation du patrimoine et de la	430 000,00	430 000,00	0,00%
	S08 Plan bus	325 000,00	800 400,00	146,28%
P05 Mobilités et déplacements	<b>Total politique</b>	<b>1 430 750,00</b>	<b>1 230 400,00</b>	<b>-14,00%</b>
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S07 Bibliothèque	22 800,00	0,00	-100,00%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	<b>Total politique</b>	<b>22 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
P12 Moyens de l'institution	S03 Gestion des véhicules	50 000,00	50 000,00	0,00%
P12 Moyens de l'institution	<b>Total politique</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00%</b>
P13 Politique domaniale et patrimoniale	S04 Valorisation du patrimoine	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	<b>Total politique</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00%</b>
	<b>Total général</b>	<b>3 503 550,00</b>	<b>3 630 400,00</b>	<b>3,62%</b>

## Compétences partagées

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P06 THD	S1 THD sur le territoire	3 711 181,00	0,00	-100,00%
P06 THD	<b>Total politique</b>	<b>3 711 181,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	S06 Action des équipements culturels départementaux	20 100,00	17 000,00	-15,42%
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	<b>Total politique</b>	<b>20 100,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>-15,42%</b>
	<b>Total général</b>	<b>3 731 281,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>-99,54%</b>

## Compétences facultatives

Description politique sectorielle	Description secteur intervention	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
P02 Solidarités et santé	S01 Enfance	6600	3300	-50,00%
P02 Solidarités et santé	<b>Total politique</b>	<b>6600</b>	<b>3300</b>	<b>-50,00%</b>
P04 Habitat et logement	S01 Politique de l'habitat	300000	200000	-33,33%
P04 Habitat et logement	<b>Total politique</b>	<b>300000</b>	<b>200000</b>	<b>-33,33%</b>
P05 Mobilités et déplacements	S01 Grands projets routiers	4549000	3501379	-23,03%
	S03 politique d'éco-mobilités	7500	7500	0,00%
	S05 Etudes et grands projets de transports et mobilités	0	137500	#DIV/0
P05 Mobilités et déplacements	<b>Total politique</b>	<b>4556500</b>	<b>3646379</b>	<b>-19,97%</b>
P12 Moyens de l'institution	S10 Opérations financières	0	13862000	#DIV/0
P12 Moyens de l'institution	<b>Total politique</b>	<b>0</b>	<b>13862000</b>	<b>#DIV/0!</b>
	<b>Total général</b>	<b>4863100</b>	<b>17711679</b>	<b>264,21%</b>

## Politique Solidarités et santé

Politique	Section	Type de dépenses	BP 2019	BP 2020	% Evolution	Répartition
Solidarités et santé	Recettes d'investissement	Obligatoire	2 000,00	1 000,00	-50,00%	-
		Facultative	6 600,00	3 300,00	-50,00%	-
		Obligatoire modulable	-	350 000,00	-	-
<b>Total P02 Solidarités et santé</b>			<b>8 600,00</b>	<b>354 300,00</b>	<b>4019,77%</b>	<b>-</b>

## Recettes d'investissement obligatoires

### Secteur Enfance

- **Accueil familial ou en établissement ASE**

Montant proposé 2020 : 1 000 €

Ce programme concerne le remboursement des cautions des jeunes hébergés en foyers jeunes travailleurs avancées par le Département.

## Recettes d'investissement obligatoires modulables

### Secteur Cohésion sociale (RSA)

- **Projets cofinancés par le FSE et le FAPI**

Montant proposé 2020 : 350 K€

Cette recette correspond à l'avance sur subvention FSE versée par le Département à trois porteurs de projets en 2018 : MDEF de Sénart pour son projet « la balle au bond », ARFOG Lafayette pour son projet de construction de parcours et la MDE de Corbeil-Essonnes / Evry pour la mise en place d'une plateforme de service à la personne et accès à la qualification. En 2020, les associations rembourseront le Département dès qu'ils auront reçu la recette FSE afférente.

## Recettes d'investissement facultatives

### Secteur Enfance

- **Autres actions sociales ASE**

Montant proposé 2020 : 3 300 €

Ce programme concerne les remboursements des prêts à l'adoption.

## Politique Collèges et éducation

### Recettes d'investissement obligatoires

#### Secteur Equipements des collèges

- **Infrastructure, équipements des collèges et des ATC : 6,96 M€ (stable)**

Cette recette correspond à une dotation départementale d'équipement des collèges versée annuellement par l'Etat.

## Politique Mobilités et déplacements

### Recettes d'investissement obligatoires modulables

#### Secteur Gestion, modernisation

- **Réhabilitation de chaussées : 430 K€**

Cette prévision de recette est constituée pour 250 K€ par le produit des amendes de radars automatiques et pour 180 K€ par la récupération des avances pratiquées dans le cadre des marchés publics.

### Recettes d'investissement facultatives

#### Secteur Grands projets routiers

- **Maitrises d'ouvrage structurantes : 3,50 M€**

Cette prévision de recette est proposée au titre des opérations « GPI de Juvisy » (1,42 M€), « Ring des Ulis » (1,3 M€), « RD 36 » (0,44 M€), « Déviation de Paray-contournement d'Orly » (0,33 M€).

Elle est évaluée sur la base de la programmation des travaux des opérations citées ci-dessus pour l'année 2020.

## Politique Culture et tourisme

### Recettes d'investissement partagées

#### Secteur Action des équipements

**Musée de la photographie : 17 K€ (- 15 %)**

Ces recettes concernent des subventions susceptibles d'être accordées par la Région dans le cadre du Fonds régional pour l'acquisition des musées ou de projets spécifiques.

## Politique Moyens de l'institution

### Recettes d'investissement obligatoires

#### Secteur Emprunts et garanties

Dette neutre : 160 M€ (BP 2019 : 160 M€ / évolution de 0%)

Du fait de la prévision et d'opérations de refinancement et d'emprunts revolving, il s'agit de prévoir des crédits qui sont par nature équivalent aux dépenses.

#### Secteur Opérations financières

- **FCTVA ET DSID (ex FCTVA et DGE) : 20,987 M€ (BP 2019 13,967 M€ / évolution + 50,3 %)**

Ce programme regroupait le fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) et la dotation globale d'investissement (DGE). La DGE disparaît en 2019 au profit de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID). La DSID répond essentiellement à une logique de projet, donc de subvention. La prévision est maintenue en DIRFI puis sera virée à la direction compétente une fois la recette notifiée. La recette dépend de la décision préfectorale, aussi il n'est pas possible d'estimer précisément le montant pour 2020. La DSID prévisionnelle 2020 reprend le montant notifié en 2019, soit 1,6 M€.

La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 85 de la prévision d'atterrissage des dépenses d'investissement 2019, soit 138,8 M€, et d'appliquer le taux de compensation forfaitaire (16,404 %).

### Recettes d'investissement obligatoires modulables

#### Secteur Gestion des véhicules

- **Parc de véhicules : 50 K€ (BP 2019 : 50 K€ / évolution 0 %)**

50 000 € de recettes sont prévus en investissement comme au BP 2019 au titre du produit de cession des véhicules.

### Recettes d'investissement facultatives

#### Secteur Opérations financières

- **Satellites - opérations liées au haut de bilan 13,9 M€ (BP 2019 0 M€)**

Ce programme prévoit, en recette d'investissement, le financement des projets sur le territoire de l'Essonne par le fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2I).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce fonds innovant de 150 M€ permet d'accélérer la réalisation de projets divers dans le domaine de l'environnement, de l'éducation, de l'innovation et de l'attractivité des territoires, du patrimoine, des Jeux Olympiques de Paris 2024 mais aussi des solidarités interdépartementales et des mobilités.

La prévision de recette pour 2020 correspond, a minima, au niveau de la contribution du Département au fonds, soit de 13 862 000 €.

## Politique domaniale et patrimoniale

### Recettes d'investissement obligatoires modulables

#### **Secteur Valorisation du patrimoine**

- **Acquisitions immobilières : 2 M€**

Cette prévision de recette correspond aux produits de la cession des biens départementaux (adjudication, négociation, cession amiable). Deux types de biens sont concernés :

- Les terrains (1 M€)
- Les bâtiments (1 M€).

## ZOOM BUDGETS ANNEXES

### La contribution du budget principal aux budgets annexes

Le budget principal finance le déséquilibre des projets de budgets annexes, ce qui se traduit par une dépense sur le budget principal (de fonctionnement et d'investissement) et par une recette dans chaque budget annexe (en fonctionnement et en investissement).

Globalement le budget principal finance les budgets annexes à hauteur de 23.4 M€ pour le BP 2020.

	Investissement	Fonctionnement
CONTRIBUTION EQUILIBRE BOBIN	516 090,40	826 365,60
CONTRIBUTION EQUILIBRE IDEF	1 829 615,16	12 640 090,84
CONTRIBUTION EQUILIBRE B.A CHAMARANDE	3 129 901,21	2 980 018,79
CONTRIBUTION EQUILIBRE CRECHE	213 116,75	861 660,25
CONTRIBUTION EQUILIBRE MEDIATHEQUE B.A	34 952,36	381 515,64
<b>TOTAL</b>	<b>5 723 675,88</b>	<b>17 689 651,12</b>

# Chamarande

			BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Obligatoire modulable	1 464 281,00	1 439 773,00	-1,67%
		Partagée	1 419 974,00	1 489 025,00	4,86%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 884 255,00</b>	<b>2 928 798,00</b>	<b>3,19%</b>
	Recettes	Partagée	3 052 779,65	3 186 310,79	4,37%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>3 052 779,65</b>	<b>3 186 310,79</b>	<b>4,37%</b>

Investissement	Dépense	Partagée	2 730 000,00	4 270 000,00	56,41%
	<b>Dépense</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 730 000,00</b>	<b>4 270 000,00</b>	<b>56,41%</b>
	Recettes	Partagée	2 561 475,35	4 012 487,21	56,65%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 561 475,35</b>	<b>4 012 487,21</b>	<b>56,65%</b>

## Mesures phares :

- Rénovation du Domaine de Chamarande engagée
- Positionnement redéfini pour le domaine autour du triptyque nature/culture/patrimoine
- Consolidation d'une saison culturelle dense
- Création d'un festival, Essonne en Scène
- Sécurisation engagée du site

Le Domaine Départemental de Chamarande, en 2109, s'est ancré dans ce qui devient son identité : un équipement public proposant un accueil tous les jours de l'année, reposant sur trois points clés, la culture, la nature, le patrimoine.

Cette offre permet aux visiteurs de varier largement ses activités quand ils fréquentent le Domaine, répondant ainsi à un spectre étendu de typologie de publics.

Pour les expositions, la période 2017-2019 a vu naître le format affirmé en 2019, à savoir l'alternance d'artistes de renommée internationale (Robert Combas, Philippe Pasqua, Jerry Schatzberg) et d'artistes émergents (Noémie Rocher, DanHoo, Yassine Mekhnache, Clément Richem), puis Essonnais à partir de 2019 (Jean-Yves Cousseau, Christophe Dumont), conférant au Domaine une identité éclectique et grand public.

Le format de la programmation de spectacles a aussi évolué, vers un triptyque concert – spectacle – animation jeune public, auquel s'ajoute le cinéma en plein air. Par ailleurs, la vocation grand public du lieu s'est incarnée dans le lancement en 2019 du festival Essonne en scène par les Francofolies. La médiation culturelle à destination des collèges a été renforcée, notamment par le dispositif L'art ça questionne (intervention dans un collège avec une œuvre du FDAC) et La collection sort de sa réserve (diffusion de copies d'œuvres dans les 120 collèges du département). Par ailleurs, les partenariats ont été renforcés (association JADE pour les jeunes aidants, l'IM-pro de Vayres-sur-Essonnes ou encore l'association ALVE pour le handicap, maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, etc.). Le Centre Mione a accueilli certains de ces partenaires en séjour. Par ailleurs, le centre a amplifié son offre à l'attention des publics prioritaires du Département.

Plus globalement, le volet partenarial de l'action culturelle du Domaine de Chamarande s'est étoffé, via un maillage avec les acteurs du territoire, conduisant à de fructueuses synergies (expositions avec le Collectif La science de l'art, avec SIANA, programmation avec Animakt, le festival De Jour De Nuit, le festival Au Sud du Nord, le théâtre de Brétigny, le théâtre de l'Agora). Le festival Rencart a constitué un aboutissement de cette volonté transverse et partenariale.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la fréquentation et la visibilité du site s'améliore avec une offre de service variée.

	2016	2017	2018	
<b>SITE INTERNET</b> <b>chamarande.essonne.fr</b> <b>&gt; comptage Google Analytics</b>	<b>89 732</b>	<b>89 375</b>	<b>100 911</b>	<b>sessions</b>
	<b>72 912</b>	<b>72 276</b>	<b>78 801</b>	<b>utilisateurs</b>
	<b>366 254</b>	<b>361 087</b>	<b>355 857</b>	<b>pages vues</b>
<b>EXPOSITIONS</b> <b>Orangerie &amp; Château</b> <b>&gt; fréquentation</b>	<b>15 314</b>	<b>30 555</b>	<b>29 611</b>	<b>visites libres</b>
	<b>4 063</b>	<b>4 355</b>	<b>3 148</b>	<b>visites accompagnées</b>
<b>ESCAPADES INSOLITES</b>	<b>5 160</b>	<b>6 120</b>		<b>spectateurs</b>
	39 propositions fermeture du parc la 1ere quinzaine de juin suite aux inondations	29 propositions	28 propositions	
<b>CHAMARANDE PARADISO</b>	<b>1 250</b>	<b>1 200</b>	<b>2050</b>	<b>spectateurs</b>
	4 séances dont 1 annulation	5 séances dont 1 annulation	4 séances	
<b>SPECTACLES D'ESSONNE</b>	<b>2 940</b>	<b>2 255</b>	<b>7500</b>	<b>spectateurs</b>
	5 journées	3 journées	3 journées, dont le festival Rencart	
<b>CENTRE MIONE</b>	<b>11 740</b>	<b>13 135</b>	<b>14 785</b>	<b>visiteurs à la journée</b>

La masse salariale 2020 est estimée à 1,44 M€ (-1,7 %) pour un service de 24 agents. Compte tenu des activités de médiation organisées sur le site dans le cadres des exposition, 3,5 emplois de

médiateur saisonnier sont également prévus. Enfin, la dimension événementielle du site ouvert 7 jours sur 7 implique de prévoir des heures supplémentaires.

**L'année 2020 permettra de conforter les évolutions engagées pour le domaine, et de développer de nouvelles activités de loisirs à destination du public cible que sont les familles.**

## Dépenses de fonctionnement

### Compétences obligatoires modulables

**Rémunération : 1,439 M € (BP 2019 : 1,464 M€ / évolution -1,67 %)**

Il s'agit des dépenses de rémunération relatives aux agents départementaux exerçant leurs missions dans le domaine départemental de Chamarande.

### Compétences partagées

**Formation : 10 K€ (+ 233,33 %)**

L'enveloppe augmente pour prendre en compte la fin des recyclages des formations habilitations électriques.

**Culture : 630 K€ (+ 4,13 %)**

La hausse du budget s'explique par la réintégration de l'enveloppe destinée au Festival RencArt programmé tous les 2 ans (25 K€).

Les principaux postes de dépenses de ce programme sont stables :

- La programmation des expositions (110 K€)
- La restauration des personnes accueillies en séjour au centre Mione (127 000 €) qui fait l'objet d'une recette
- L'acquisition de spectacles, concerts, animations artistiques (113,6 K€) pour la saison culturelle, les festivals Essonne en Scène et Rencart
- Les animations pédagogiques (60 K€), prestations d'intervenants et d'artistes pour des actions auprès des publics du Domaine et hors les murs (FDAC au collège, notamment).
- Les prestations liées aux activités artistiques et de loisirs (94 K€) pour le cinéma en plein air, la mise en location des barques et draisennes (qui fait l'objet d'une recette), les montages et démontages, la restauration des œuvres, etc.
- Et toutes les dépenses d'alimentation, de blanchisserie, de gardiennage, d'enlèvements d'ordures, de location de matériel,... qui permettent au site de fonctionner.

### Espaces verts

L'enveloppe proposée (155 K€) est destinée à l'entretien du parc de Chamarande : tontes, fauches, tailles ...

## Entretien

Ces dépenses sont constituées notamment de la gestion des fluides (eau, gaz, électricité et combustibles), des contrats de maintenance pour l'entretien courant et programmable du site, et des travaux de réfection au domaine de Chamarande.

### **Fonctionnement transversal des services : 50 K€ (BP 2019 : 50 K€ / évolution 0 %)**

Les dépenses financées servent à commander les fournitures de bureau, ainsi que l'entretien et la maintenance du petit matériel.

### **Exploitation : 109 K€ (BP 2019 : 109 K€ / évolution 0%)**

Les dépenses en fonctionnement pour 2020 sur l'exploitation (108 840 €) correspondent au cadrage 2020 et au BP 2019, pour le nettoyage des locaux et les produits d'entretien.

### **Parc de véhicules : 11 K€ (BP 2019 : 11 K€ / évolution 0 %)**

11 130 € sont prévus sur le parc de véhicules pour l'entretien et le fioul des véhicules et des engins.

### **Documentation : 0,9 K€ (BP 2019 : 0,9 K€ / évolution 0 %)**

Le montant proposé au titre de la documentation de Chamarande est stable. Transfert du budget de la DRM.

### **Télécom : 36 K€ (BP 2019 : 45,5 K€ / évolution -21 %)**

Ce programme inclut les dépenses relatives aux télécommunications : téléphonie mobile, fixe et internet.

### **Maintenance : 13,1 K€ (BP 2019 : 12,5 K€ / évolution +5 %)**

Ce programme regroupe les dépenses relatives à la maintenance, à l'entretien la réparation et au dépannage des systèmes d'information ainsi que les dépenses relatives à la location des copieurs.

### **Personnel divers : 47,8 K€ (BP 2019 : 63,84 K€ / évolution -25%)**

Ce programme rassemble l'ensemble des dépenses RH (chèque cadeau arbre de Noël, tickets restaurant, protection sociale) pour les personnels de Chamarande. Il est en baisse de 25% par rapport au BP 2019 avec une baisse des dépenses de tickets restaurant (politique plus stricte).

## **Gardiennage, Sécurité**

Le programme (75 K€ soit +41,02%) comprend :

- le gardiennage et la sécurité du domaine de Chamarande pour 50 K€ notamment lors des manifestations estivales ainsi que le remplacement du gardien lors de ses congés.
- les crédits destinés à la location de 15 appareils de radiocommunication pour le domaine avec prise en compte des nouveaux tarifs du marché.

## **Budget évènementiel**

Comme décrit précédemment, un programme relatif aux frais liés à l'évènementiel est créé au sein du budget du SG. Il en va de même pour l'évènementiel lié à Chamarande lors des vernissages d'expositions.

L'enveloppe 2020 est proposée à l'identique de 2019 soit 11 K€.

**Régularisations : 5,1 K€**

## **Recettes de fonctionnement**

### **Compétences partagées**

**Culture : 176,2 K€ (+ 2, 32%)**

Ces recettes concernent le centre d'hébergement Mione (170 K€), la vente de publications et objets de la boutique (2 000 € soit + 1 800 € par rapport à 2019), et les recettes liées à la location des barques et draisiennes (4 000 €, soit + 2 000 € par rapport à 2019).

### **Valorisation du patrimoine**

La prévision de recette de 5 K€ correspond aux redevances perçues dans le cadre des AOT (autorisation d'occupation temporaire), recettes qui ont débutées en 2019.

**Personnel divers: 20 K€ (BP 2019 : K€ / évolution-29 %)**

Le programme regroupe les recettes relatives aux tickets restaurants (remboursement de la part agent).

**FCTVA : 4 K€ (BP 2019 : 3 833 € / évolution +6,8 %)**

Le FCTVA a été étendu par la loi de finances pour 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 71 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

**Régularisations : 1 K€**

## **Dépenses d'investissement**

### **Compétences partagées**

- **Culture Chamarande B.A. : 385k€(- 36,36 %)**

La baisse s'explique par le transfert de 220 K€ de travaux de terrain à la direction des bâtiments. Une enveloppe de 50 000 € a été maintenue pour les petites interventions.

Les dépenses d'investissement du Domaine couvrent notamment :

- L'acquisition d'œuvres d'art (80 K€, en hausse pour permettre d'acquérir une œuvre de chaque artiste accueilli).
- La restauration des œuvres d'art (30 K€)

- Les achats de matériel intègrent l'acquisition et la fabrication d'éléments de signalétique extérieure pour 140 K€, le projet de FDAC nomade 2020 avec la création de copies d'œuvres de la collection, cimaises autoportées, socles mobiles, caissons vidéo (85 K€)

Dans le cadre du projet de FDAC nomade, la création de nouveaux « outils » est destinée à valoriser et développer les actions du FDAC dans les structures partenaires et en particulier dans les collèges, les EHPAD, les collectivités. Il s'agit de créer des outils permettant de simplifier et sécuriser les conditions d'exposition d'œuvres ou de copies d'œuvres dans des lieux a priori inadaptés pour cela.

Ce mobilier développé sur le principe d'une déclinaison de la caisse de transport portera l'image du Département et de la collection du FDAC. Il sera composé de cimaises autoportées de différentes tailles, de socles et de caissons vidéo.

Sur le même concept, un mobilier associant assise et borne d'écoute sera proposé avec chaque exposition afin qu'une médiation autonome autour de l'œuvre puisse se développer dans les collèges.

L'accompagnement du service des publics pourra ainsi se centrer avec les élèves sur l'analyse de l'œuvre et la création d'une trame de médiation en collaboration avec les enseignants (arts plastiques, français, langues...). Les textes ainsi rédigés par les élèves seront enregistrés puis proposés en écoute libre auprès des publics.

### **Espace verts**

L'enveloppe proposée (160 K€) permettra la prise en charge des dépenses d'étude de régénération, d'étude hydraulique des berges, de diagnostic écologique, de plantations d'arbres et arbustes dans le parc de Chamarande

### **Entretien**

- ✓ 0,665 M€ sont inscrits au titre de travaux de gros entretien et mises aux normes
- ✓ 0,37 M€ sont inscrits au titre de la poursuite du programme de réfection des murs d'enceinte et des études nécessaires aux interventions au niveau des murs surplombant le domaine SNCF
- ✓ 0,45 M€ sont inscrits au titre des études relatives à la réhabilitation du château et du lancement les travaux
- ✓ 0,7 M€ sont inscrits pour reprendre l'intégralité de la réfection de la couverture du bâtiment « La Fabrique » abritant les fonds du FDAC suite à expertise
- ✓ 50 K€ sont inscrits au titre de la mise en œuvre en la politique éco-mobilité pour mettre en place des bornes de recharge de véhicules électriques y compris le parking Mione
- ✓ 1,1 M€ sont inscrits pour financer la poursuite du programme d'études d'aménagement de divers locaux et de mise en conformité d'ouvrages, ainsi que le lancement des travaux (aménagement d'une tisanerie dans l'auditoire, aménagement de sanitaires de la cour des cavaliers, mise aux normes et adaptation de l'assainissement, réfection d'une passerelle, intervention sur les murs d'escarpe...)
- ✓ 0,2 M€ sont inscrits pour finaliser les études nécessaires à la réalisation d'un poste central de sécurité et lancer les travaux correspondants.
- ✓ 50 K€ sont inscrits pour la réalisation de travaux P3 et hors P3 sur installations de CVC (climatisation, ventilation, chauffage)
- ✓ 25 K€ sont inscrits pour la réalisation de relevés de plans et mise à jour de la base de données graphiques

**Equipements transversaux des services : 60 K€ (BP 2019 : 60 K€ / évolution 0 %)**

Cette enveloppe sert à acquérir du matériel technique, du mobilier de bureau ou divers. Il est proposé de reconduire les crédits inscrits au BP 2018 conformément au PPI. En investissement, reconduction des crédits inscrits au BP 2019.

**DRM Parc de véhicules : 30 K€ (BP 2019 : 30 K€ / évolution 0%)**

Un budget d'investissement de 30 K€ est prévu pour 2020 pour l'acquisition des véhicules.

## **Recettes d'investissement**

### **Compétences partagées**

**DCMB: 500 K€**

Le Département de l'Essonne doit bénéficier d'un soutien de l'Etat pour le projet du domaine départemental de Chamarande au titre de la DSIL.

**FCTVA BA : 382,5 K€ (BP 2019 : 166 379 € / évolution + 130 %)**

La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 85 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

## Crèche départementale

			BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Facultative	90 089,00	92 614,00	2,80%
		Obligatoire modulable	1 016 286,00	1 229 846,00	21,01%
		Partagée		160,00	
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>1 106 375,00</b>	<b>1 322 620,00</b>	<b>23,82%</b>
	Recettes	Facultative	1 114 392,80	1 333 473,25	19,66%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>1 114 392,80</b>	<b>1 333 473,25</b>	<b>19,66%</b>

Investissement	Dépenses	Facultative	93 000,00	237 000,00	154,84%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>93 000,00</b>	<b>237 000,00</b>	<b>154,84%</b>
	Recettes	Facultative	84 982,20	226 146,75	166,11%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>84 982,20</b>	<b>226 146,75</b>	<b>166,11%</b>

### Dépenses de fonctionnement

#### Compétences obligatoires modulables

##### Fluides et entretien : 48,3 K€

Ces dépenses sont constituées notamment de la gestion des fluides (eau, gaz, électricité et combustibles), des contrats de maintenance pour l'entretien courant et programmable des sites, et des travaux de réfection à la crèche départementale à Evry.

**Rémunération :: 1 ,182 M€ (BP 2019 : 969 986 € / évolution +21,81 %)**

Il s'agit des dépenses liées à la rémunération des personnels de la crèche. L'augmentation des crédits au titre du BP 2020 est due à une hausse des effectifs.

#### Compétences partagées

##### Documentation : 160 € (BP 2019 : 160 € / évolution 0 %)

Le montant proposé de 160 € est calculé sur le prix estimé de l'abonnement au tarif 2020. Transfert du budget de la DRM

#### Compétences facultatives

##### Secteur Ressources humaines

##### Fonctionnement transversal des services : 10, 93 K€ (BP 2019 : 10, 93 K€ € / évolution 0 %)

Une stabilité des crédits est proposée par rapport à l'année dernière. Les dépenses financées servent à commander les fournitures de bureau, fournitures pour les jeux, nécessaire à l'animation, du linge ainsi que l'entretien et la maintenance du petit matériel.

**Exploitation : 11, 2 K€ (BP 2019 : 9K€ / évolution +23 %)**

Un système hybride est mis en place sur cet équipement, le personnel du Département intervient avec un complément du prestataire (16 h par mois, intervention le samedi pour une remise en état).

**Evènementiel: 0,5 K€ (BP 2019 : 0,5 K€ / évolution 0%)**

Ces crédits ont pour objet l'organisation de la sortie de fin d'année des enfants accueillis.

**Formation : 5,4 K€ (BP 2019 5,4 K€ € / évolution 0%)**

Les crédits sont destinés à la formation des agents de la crèche départementale.

**Télécom : 8 K€ (BP 2019 : 7, 92 K€ / évolution +2 %)**

Ce programme inclut les dépenses relatives aux télécommunications : téléphonie mobile, fixe et internet.

**Maintenance : 1, 85 K€ (BP 2019 : 1,5 K€ / évoluton +23%)**

Ce programme regroupe les dépenses relatives à la maintenance, à l'entretien la réparation et au dépannage des systèmes d'information ainsi que les dépenses relatives à la location des copieurs.

**Personnel divers: 49, 69 K€ (BP 2019 : 49, 69 K€)**

Ce programme rassemble l'ensemble des dépenses « ressources humaines » (chèque cadeau arbre de Noël, tickets restaurant, protection sociale) pour les personnels de la crèche.

Sont financées également les dépenses spécifiques de la crèche comme l'alimentation.

**Régularisations : 5 K€**

## **Recettes de fonctionnement**

### **Compétences facultatives**

**Personnel divers: 470 K€ (BP 2019 : 500 K € / évolution -6 %)**

Les recettes sont inscrites sur le budget de la Crèche à hauteur de 470 000 € et correspondent aux paiements par les familles des journées d'accueil des enfants à la crèche départementale (150 K€), à la subvention reçue par la CAF (150 K€) ainsi qu'aux participations des organismes extérieurs (services déconcentrés de l'Etat) qui utilisent ce service (170 K€).

**FCTVA : 1,6 K€(BP 2019 : 1 K€ / évolution + 55,4 %)**

Le FCTVA a été étendu par la loi de finances pour 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 71 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

**Régularisations : 0,2 K€**

## Dépenses d'investissement

### Compétences facultatives

#### Entretien

- ✓ 0,15 M€ sont inscrits pour financer des travaux d'entretien et de grosses réparations, prendre en compte la réglementation relative à la qualité de l'air intérieur
- ✓ 5 K€ sont inscrits pour la réalisation de documents de repérage de matériaux contenant de l'amiante
- ✓ 43 K€ sont inscrits pour la réalisation de travaux renouvellement du matériel (P3) et hors P3 sur les installations CVC (climatisation, ventilation, chauffage)
- ✓ 15 K€ sont inscrits pour des études d'accompagnement aux travaux d'amélioration

#### **Equipements transversaux des services : 18 K€ (BP 2019 : 12 000 € / évolution +6000€)**

En investissement, programme « Equipements transversaux des services Crèche BA » : 18 K€  
L'augmentation des crédits inscrits au BP 2020 est de 6 000 € pour renouveler le matériel électroménager (renouvellement du 2<sup>ème</sup> lave-linge).

#### **Personnel divers : 6 K€ (BP 2019 : 6 K€ / évolution 0%)**

Les crédits serviront pour les acquisitions de matériels techniques et d'autres matériels qui n'entrent pas dans le cadre des marchés de la DAJA / SAIS.  
Une ligne d'investissement a été créée et dotée à cet effet.

## Recettes d'investissement

### Compétences facultatives

#### **FCTVA: 13 K€ (BP 2019 : 12,8 K€ / évolution + 1,3 %)**

La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 85 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

## Stade Bobin

			BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Obligatoire modulable	409 403,00	428 727,00	0,05
		Partagée	454 745,00	434 759,00	-0,04
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>864 148,00</b>	<b>863 486,00</b>	<b>0,33%</b>
	Recettes	Partagée	924 592,20	936 372,60	1,27%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>924 592,20</b>	<b>936 372,60</b>	<b>1,27%</b>

Investissement	Dépenses	Partagée	673 200,00	684 200,00	1,63%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>673 200,00</b>	<b>684 200,00</b>	<b>1,63%</b>
	Recettes	Partagée	612 755,80	611 313,40	-0,24%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>612 755,80</b>	<b>611 313,40</b>	<b>-0,24%</b>

En 2019 l'étude externe a été livrée et a permis au Département d'arrêter une position stratégique. Dans le cadre du projet Cluster Grand Paris Sport, Bobin va voir la réalisation des études de pré-programmation et de programmation en 2020. En particulier des ateliers participatifs avec le mouvement sportif de l'Essonne vont être déployés pour co-inventer-construire le Hub sportif départemental de l'Essonne. (Rassembler dans un même espace les acteurs départementaux du sport, les services du Département et créer un pôle de service aux acteurs du sport en Essonne...)

L'équipe du stade compte 10 postes avec une masse salariale de 429 K€. Ce site organise certains événements qui génèrent des heures supplémentaires.

### Dépenses de fonctionnement

#### Compétences obligatoires modulables

**Rémunération : 428,72 K€ (BP 2019 : 409,40 K€ /évolution +4,72 %)**

Ce programme concerne les dépenses de rémunération des personnels du Stade Bobin.

#### Compétences partagées

**Formation: 1,5 K€ (- 81,25%)**

Le budget est en diminution car les formations SSIAP ont été réalisées en 2019.

**Equipements: 19,5 K€ (- 32,29 %)**

La baisse s'explique par un ajustement des dépenses spécifiques au stade passant de 28 800 € en 2019 à 19,5 K€ en 2020 soit une économie de 9 300 €. Elle s'explique par la suppression d'un marché de montage de plateforme pris en charge désormais par les utilisateurs, ainsi que par le réajustement des autres prestations.

Les dépenses concernent notamment :

- La maintenance du matériel (salle de sport, panneau d'affichage) pour 11 K€
- Le nettoyage des traces de pigeon pour 5 000 €
- L'achat de matériel nécessaire pour la préparation des terrains et pour le renouvellement du petit matériel pour 2 500 €

En 2019 l'étude externe a été livrée et a permis au CD d'arrêter une position stratégique. Dans le cadre du projet Cluster Grand Paris Sport, le stade Bobin va voir la réalisation des études de pré-programmation et de programmation en 2020. En particulier des ateliers participatifs avec le mouvement sportif de l'Essonne vont être déployés pour co-inventer-construire le Hub sportif départemental de l'Essonne (rassembler dans un même espace les acteurs départementaux du sport, les services du Conseil départemental et créer un pôle de service aux acteurs du sport en Essonne...)

Au plan du pilotage technique et budgétaire, le projet est localisé à la Direction de la Construction du Département qui a confié la réalisation de l'étude à la SPL Essonne Aménagement.

### **Gestion espaces verts**

Il s'agit de l'entretien des espaces verts, du terrain d'honneur et des terrains annexes du stade Bobin (145 K€). La proposition est identique à celle de 2019.

### **Charges immobilières – compétence partagée : 198.5 K€**

Ces dépenses sont constituées notamment de la gestion des fluides (eau, gaz, électricité et combustibles), des contrats de maintenance pour l'entretien courant et programmable des sites, et des travaux de réfection au stade Bobin à Bondoufle.

### **Fonctionnement transversal des services: 13,5 K€ (BP 2019 : 13,5 K€ / évolution 0 %)**

Une stabilité des crédits est proposée par rapport à l'année dernière.

Les dépenses financées servent à commander les fournitures de bureau, ainsi que l'entretien et la maintenance du petit matériel.

### **Exploitation : 2,39 K€ (BP 2019 : 2,39 K€ / évolution 0 %)**

Le marché de nettoyage intègre la vitrerie de l'équipement (50 €). De plus, la majorité des prestations d'entretien est réalisée en interne par les équipes sur place, nécessitant de disposer de produits d'entretien à hauteur de 2 340 €.

### **Parc de véhicules: 1K€ (BP 2019 : 1 000 € / évolution 0 %)**

Ces crédits ont pour objet l'entretien de véhicules du Stade Bobin.

### **Documentation : 55 € (BP 2019 : 55€ / évolution 0 %)**

Le montant proposé est de 55 € en conformité avec le prix estimé de l'abonnement au tarif 2020. Transfert du budget de la DRM.

### **Télécom : 11 ,66 K € (BP 2019 : 18, 4 K€ / évolution -37 %)**

Ce programme inclut les dépenses relatives aux télécommunications : téléphonie mobile, fixe et internet.

### **Maintenance : 2 k€ (BP 2019 : 1, K € / évolution +21 %)**

Ce programme regroupe les dépenses relatives à la maintenance, à l'entretien la réparation et au dépannage des systèmes d'information ainsi que les dépenses relatives à la location des copieurs.

**Personnels divers: 14,6 K€ (BP 2019 : 14,6 K€ € / évolution 0 %)**

Ce programme rassemble l'ensemble des dépenses « ressources humaines » (chèques cadeau arbre de Noël, tickets restaurant, protection sociale) pour les personnels du Stade Bobin.

**Gardiennage :**

Le programme est relatif à la location de 12 appareils de radiocommunication pour le stade.  
Le montant pour le BP 2020 est augmenté de 7,98% soit 23 K€ prenant en compte les nouveaux tarifs du marché.

**Régularisations : 2 K€**

## Recettes de fonctionnement

### Compétences partagées

**Equipements sport : 100 K€ (+ 16,28 %)**

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe pour tenir compte du réalisé constaté en 2019.  
En prévisionnel 2020, le stade Bobin pourrait récupérer les recettes suivantes pour la location du stade : pour les matchs de football (Fleury...) 40 K€, pour les scolaires 10 000 €, pour les clubs 5 000 €, pour les tournages 5 000 € et pour l'espace forme 1 000 €, soit 61 000 € auxquels s'ajoutent les 25 K€ de l'espace forme.

**Personnels divers : 6 K€ (BP 2019 : 6 K€ / évolution 0 %)**

Le programme regroupe les recettes relatives aux tickets restaurants (remboursement de la part agent).

**FCTVA: 3,5 K€ (BP 2019 : 2,7 K€ / évolution + 28 %)**

Le FCTVA a été étendu par la loi de finances pour 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 71 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

**Régularisations 0,5 K€**

## Dépenses d'investissement

### Compétences partagées

**Equipements : 10 K€ stable**

Il est prévu de renouveler le matériel de sport vétuste (sautoir). Les autres investissements sont gelés pendant la période de Pré-hub sportif entre 2020 et 2023.

**Gestion espaces verts**

Une ouverture de crédits de 25 K€ est proposée pour la réalisation d'une étude portant sur la rénovation de la ceinture verte extérieure, très dégradée.

0,5 M€ sont inscrits pour financer les dépenses d'entretien et de grosses réparations courantes comprenant des mises en conformité et reprise de la signalétique et achèvement de la mise en conformité des fixations des mâts d'éclairage

56 K€ sont inscrits pour la réalisation de travaux renouvellement du matériel (P3) et hors P3 sur installations de CVC (climatisation, ventilation, chauffage)

20 € sont inscrits pour les études sur l'énergie et les fluides

5 K€ sont inscrits pour les diagnostics amiante

50 K€ sont inscrits pour les études nécessaires au développement du projet Bobin+

### **Equipements transversaux des services : 18,2 K€ (BP 2019 : 18 K€ / évolution 0 %)**

Cette enveloppe sert à acquérir du matériel technique, du mobilier de bureau ou divers. Il est proposé de reconduire les crédits inscrits au BP 2019 conformément au PPI.

## **Recettes d'investissement**

### **Compétences partagées**

**FCTVA: 95 K€ (BP 2019 : 35,5 K€ /évolution + 175,7%)**

La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 85 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

# IDEF

			BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Obligatoire modulable	12 627 787,00	12 596 953,00	-0,24%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>12 627 787,00</b>	<b>12 596 953,00</b>	<b>-0,24%</b>
	Recettes	Obligatoire modulable	12 774 797,28	12 772 204,84	-0,02%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>12 774 797,28</b>	<b>12 772 204,84</b>	<b>-0,02%</b>

Investissement	Dépenses	Obligatoire modulable	2 562 000,00	2 420 000,00	-5,54%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 562 000,00</b>	<b>2 420 000,00</b>	<b>-5,54%</b>
	Recettes	Obligatoire modulable	2 414 989,72	2 244 748,16	-7,05%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 414 989,72</b>	<b>2 244 748,16</b>	<b>-7,05%</b>

## Dépenses de fonctionnement

Politique	Section	Type de dépenses	BP 2019	BP 2020	% Evolution	Répartition
IDEF	Dépenses de fonctionnement	Obligatoire modulable	3,21 M€	3,21 M€	0,00%	-
<b>Total budget de l'IDEF</b>			<b>3,21 M€</b>	<b>3,21 M€</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>

## Compétences obligatoires modulables

### Gestion espaces verts

L'enveloppe proposée est destinée à l'entretien des espaces verts de l'IDEF : tontes, fauches, tailles .... (25 K€).

#### Entretien et fluides : 395 K€

Ces dépenses concernent la gestion des fluides (eau, gaz, électricité et combustibles), des contrats de maintenance pour l'entretien courant et programmable des sites, et des travaux de réfection des bâtiments de l'IDEF.

#### Exploitation : 3,82 K€ (BP 2019 : 3,82 K€ ; évolution 0 %)

En ce qui concerne l'IDEF, les crédits concernent la vitrerie.

#### DSI : 40, 85 K€ (BP 2019 : 37, 20 K€ / évolution +0%)

Ce programme inclut les dépenses relatives aux télécommunications : téléphonie mobile, fixe et internet ainsi que les dépenses relatives à l'entretien la réparation et au dépannage des systèmes d'information et la location des copieurs.

#### Rémunération : 8,918 M€ (BP 2019 : 8, 930 M€ ; évolution : -0,13 %)

Il s'agit ici des dépenses relatives à la rémunération des personnels.

### **Administration générale**

Le montant proposé pour 2020 sur ce programme de 3,211 M€ est identique au BP 2019.

En effet, après deux années de forte augmentation budgétaire liée à l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants, puis d'un exercice de réajustement et de stabilisation, le BP 2020 est maintenu sur un effectif de 170 places. Pour exemple, pour l'ensemble de l'établissement, sur l'année 2018, le nombre d'accueils s'est élevé à 653, contre 863 en 2017. Cette diminution est liée à la limitation du nombre de MNA accueillis à l'IDEF, de par la pérennisation du service MNA à 40 places, capacité qui était dépassée sur les exercices précédents.

Toutefois, le service MNA présente un taux de rotation élevé et a donc vocation à accueillir un nombre important de jeunes. Ainsi, sur l'exercice 2018, 259 accueils de MNA pour 284 sorties ont été constatées.

En outre, l'ex-pavillon de Ste Mesme (12-15 ans) a rouvert en mai 2018 sur le site de Brétigny-sur-Orge, dans des bâtiments provisoires, dans l'attente de la finalisation des travaux de l'annexe IDEF d'Étampes. Au cours de l'année 2019, l'équipe a donc été en partie renouvelée pour une reconstruction progressive avant l'intégration dans les nouveaux locaux à Étampes fin 2019/début 2020.

Sur ce programme, les lignes relatives aux fournitures courantes (habillement, hôtellerie, matériel de bureau, produits d'hygiène...), aux frais d'administration générale (frais postaux, déplacements, maintenance etc.), aux loisirs et à l'éducation (sports, vacances et sorties, fournitures éducatives) et enfin aux dépenses à caractère médical (examens biologiques, produits pharmaceutiques) sont stables ou en légère baisse.

De même, les dépenses relatives au remboursement au budget principal sont stables pour ce qui concerne les assistants familiaux de l'IDEF (1,3 M€) et en légère diminution pour ce qui concerne les frais de nuitées d'hôtel, grâce à l'ouverture projetée de places au nouveau pavillon à Étampes (390 K€).

Les dépenses de transport, d'un montant de 140 K€, sont également en diminution de 6,67 %.

Plusieurs lignes doivent néanmoins être augmentées :

- **Personnel intérimaire : 149,9 K€ (soit + 24,92 %)**

Dans l'attente du marché de recours à l'intérim, ces dépenses continuent d'augmenter en raison d'une situation très tendue en termes de ressources humaines.

Les dépenses de personnel extérieur, en revanche, restent stables, à hauteur de 25 K€ (accompagnement extérieur des équipes).

- **Alimentation : 550 K€ (soit + 7,55 %)**

Le nombre d'accueils de MNA fait mécaniquement augmenter les coûts (tickets service pour le soir et les week-ends, une cinquantaine de repas supplémentaires le midi).

- **Fournitures éducatives : 12 K€ (soit + 20 %)**
- **Blanchisserie : 8 000 € (soit + 33 %)**

Le budget annexe de l'IDEF présente ainsi en fonctionnement un BP 2020 inférieur à son CA 2018 (3,21 M€ au BP 2020 contre 3,52 M€ au CA 2018), de par les nouvelles organisations patrimoniales, de gouvernance et de rationalisation effectuées.

Régularisations : 2 K€

## Recettes de fonctionnement

### Compétences obligatoires modulables

Politique	Section	Type de dépenses	BP 2019	BP 2020	% Evolution	Répartition
IDEF	Recettes de fonctionnement	Obligatoire modulable	0,11 M€	0,11 M€	0,00%	-
Total budget de l'IDEF			0,11 M€	0,11 M€	0,00%	-

### Loyers et charges immobilières

Les recettes inscrites correspondent aux redevances perçues en contrepartie des logements loués sur le site de Brétigny sur Orge –IDEF- (7 K€).

### Administration générale

Le montant des recettes à percevoir sur le programme 1999P308 s'élève à 110,5 K€. Il s'agit principalement du recouvrement de prix de journées auprès d'autres départements.

**FCTVA : 14,6 K€**(BP 2019 : 14,6 € / évolution - 0,42 %)

Le FCTVA a été étendu par la loi de finances pour 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 71 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

## Dépenses d'investissement

### Compétences obligatoires modulables

#### Gestion espaces verts

L'enveloppe proposée (5 K€) est destinée au paiement des travaux de parachèvement et de confortement des chantiers engagés en 2019.

**Travaux : 2,28 M€**

0,5 M€ sont inscrits pour achever les travaux relatifs à l'aménagement d'une annexe de l'IDEF à Etampes

0,41 M€ sont inscrits pour réaliser des travaux d'entretien et de grosses réparations sur les sites de Brétigny-sur-Orge et d'Orsay ainsi que la reprise de la signalétique

1,27 M€ ont inscrits dans le cadre de la restructuration du pavillon des adolescents sur le site de Brétigny-sur-Orge

20 K€ sont inscrits au titre de l'achèvement de la mise en sûreté des sites d'Orsay et de Brétigny

45 K€ pour les travaux de chauffage hors renouvellement du matériel (P3), notamment sur les réseaux enterrés ainsi que pour la qualité de l'air intérieur

35 K€ pour assurer la mise à jour de la base de données de plans du site

#### **Mobilier : 48 K€ (BP 2019 : 40 K€)**

En investissement, augmentation des crédits inscrits au BP 2020 de 8 000 € pour aménager de nouveaux espaces en 2020 (Brétigny pour l'accueil des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs).

#### **Parc de véhicules : 80 K€ (BP 2019 : 80 K€ / évolution 0 %)**

Les inscriptions sont conformes au PPI pour le renouvellement de véhicules de l'IDEF (cf. tableau récapitulatif dans la politique des moyens de l'institution du budget général).

#### **Administration générale**

L'IDEF accueille de jeunes enfants (y compris nouveau-nés) sur plusieurs de ses services : Pouponnière, Placement Familial d'Accueil d'Urgence, Accueil mères-enfants et au sein du service 3-6 ans. Ce public nécessite un équipement spécifique : poussettes, chaises hautes, sièges auto, jouets adaptés...

Il est donc proposé de reconduire le BP 2019 à hauteur de 7 000 € pour ces achats.

## **Recettes d'investissement**

### **Compétences obligatoires**

**FCTVA : 415,1 K€ (BP 2018 : 110 ,6 K€ / évolution + 275,1 %)**

La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 85 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

## Médiathèque Ferté-Alais

			BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Obligatoire modulable	283 972,00	260 126,00	-8,40%
		Partagée	133 793,00	135 457,00	1,24%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>417 765,00</b>	<b>395 583,00</b>	<b>-7,15%</b>
	Recettes	Partagée	417 765,00	425 586,64	1,87%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>417 765,00</b>	<b>425 586,64</b>	<b>1,87%</b>

Investissement	Dépenses	Partagée	29 000,00	69 000,00	137,93%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme :</b>	<b>29 000,00</b>	<b>69 000,00</b>	<b>137,93%</b>
	Recettes	Partagée	29 000,00	38 996,36	34,47%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme :</b>	<b>29 000,00</b>	<b>38 996,36</b>	<b>34,47%</b>

### Dépenses de fonctionnement

#### Compétences obligatoires modulables

L'effectif de la Médiathèque est passé de 6 à 5 agents en 2019, ce qui explique la baisse de la masse salariale de 8,1% ((261 K€).

Les prévisions de dépenses de la Médiathèque de la Ferté-Alais concernent l'achat de livres, périodiques, CD et DVD, ainsi que des jeux de société et jeux vidéo destinés aux adolescents et tout particulièrement aux collégiens (20 K€, + 28,21%), et des animations (7 000 €, + 9,38 %).

**Rémunération : 260,12 K€ (BP 2019 : 283, 97 K€ / évolution - 8,40 %)**

Il s'agit sur ce programme des dépenses liées à la rémunération des personnels œuvrant à la médiathèque départementale.

#### Compétences partagées

**Formation : 1 K€ (- 50%)**

L'enveloppe a été ajustée afin de prendre en compte le niveau de réalisation des années précédentes.

**Entretien et fluides : 51,3 K€**

Ces dépenses sont constituées notamment de la gestion des fluides (eau, gaz, électricité et combustibles), des contrats de maintenance pour l'entretien courant et programmable des sites, et des travaux de réfection à la médiathèque de La Ferté-Alais.

**Fonctionnement transversal des services : 5 K€**

**(BP 2019 : 5 K€ / évolution 0 %)**

Ce programme sert à commander les fournitures de bureau, les consommables informatiques, ainsi que l'entretien et la maintenance du petit matériel de la Médiathèque de la Ferté-Alais. Reconstitution des crédits inscrits au BP 2019.

**Exploitation : 25,4 K€ (BP 2019 : 25 450 € / évolution 0%)**

Les dépenses en fonctionnement pour 2020 correspondent au cadrage 2020 et au BP 2019. 25 450 € sont prévus pour le nettoyage des locaux et les produits d'entretien.

**Télécom : 10, 86 K€ (BP 2019 : 11, 8 K€ / évolution -8 %)**

Ce programme inclut les dépenses relatives aux télécommunications : téléphonie mobile, fixe et internet.

**Maintenance : 2, 15 K € (BP 2019 : 1,85 K€ / évolution +16%)**

Ce programme regroupe les dépenses relatives à la maintenance, à l'entretien la réparation et au dépannage des systèmes d'information ainsi que les dépenses relatives à la location des copieurs.

**Personnel divers Médiathèque BA : 9, 59 K€ (BP 2019 : 9,59 K€ / évolution 0 %)**

Ce programme rassemble l'ensemble des dépenses « ressources humaines » (chèque cadeau arbre de Noël, tickets restaurant, protection sociale) pour les personnels de la Médiathèque.

**Régularisations : 0,1 K€**

## Recettes de fonctionnement

### Compétences partagées

L'Assemblée Départementale a adopté, lors de sa séance du 1er juillet 2019, une convention de partenariat à conclure pour la médiathèque avec la Communauté de communes du Val d'Essonne pour la période 2019-2021. Cela conduit à inscrire la médiathèque comme lieu de lien social et se traduit par la mise à disposition de locaux de ce lieu moyennant le versement d'une participation forfaitaire aux charges. Le montant est ajusté au prorata temporis pour 2019 fixé à 20 000 €. Il sera porté en année pleine à 41 000 € / an à compter de 2020

**Personnel divers: 2, 97 K€ (BP 2019 : 2,97 K€ / évolution 0 %)**

Le programme regroupe les recettes relatives aux tickets restaurants (remboursement de la part agent).

**Régularisations : 0,1 K€**

## Dépenses d'investissement

### Compétences partagées

**Travaux : 60 K€**

50 K€ sont inscrits pour financer des travaux d'entretien et de grosses réparations et la reprise de la signalétique.

5 K€ sont inscrits pour la réalisation de travaux P3 et hors P3 sur installations de CVC

5 K€ sont inscrits pour la réalisation de documents de repérage de matériaux contenant de l'amiante

**Equipements transversaux des services : 9 K€ (BP2019 : 9 K€ / évolution 0 %)**

Cette enveloppe sert à acquérir du matériel technique, du mobilier de bureau ou divers. Il est proposé de reconduire les crédits inscrits au BP 2019 conformément au PPI.

## **Recettes d'investissement**

### **Compétences partagées**

**FCTVA : 4 K€**(BP 2019 : 2, 3 K€ /évolution + 74,2 %)

La prévision de FCTVA a été déterminée en prenant 85 % du dernier niveau connu de dépenses de fonctionnement 2019 (DM 2) et en appliquant le taux forfaitaire (16,404 %).

# ZOOM ENS

## Budget principal

### Dépense

#### Fonctionnement

Description politique	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P01 Partenariats & territoires	434 500,00	359 500,00	-17,26%
P09 Sport	25 000,00	23 000,00	-8,00%
P10 Environnement et développement durable	1 374 048,00	1 318 815,00	-4,02%
P11 Prévention et sécurité	4 000,00	15 000,00	275,00%
P12 Moyens de l'institution	1 897 651,00	1 716 661,00	-9,54%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	199 000,00	206 500,00	3,77%
<b>Somme :</b>	<b>3 934 199,00</b>	<b>3 639 476,00</b>	<b>-7,49%</b>

#### Investissement

Description politique	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P01 Partenariats & territoires	0,00	0,00	#DIV/0
P05 Mobilités et déplacements	750 000,00	550 000,00	-26,67%
P10 Environnement et développement durable	6 798 000,00	7 842 000,00	15,36%
P13 Politique domaniale et patrimoniale	520 000,00	508 500,00	-2,21%
<b>Somme :</b>	<b>8 068 000,00</b>	<b>8 900 500,00</b>	<b>10,32%</b>

### Recette

#### Fonctionnement

Description politique	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P10 Environnement et développement durable	148 500,00	148 500,00	0,00%
P12 Moyens de l'institution	10 546 000,00	13 797 000,00	30,83%
<b>Somme :</b>	<b>10 694 500,00</b>	<b>13 945 500,00</b>	<b>30,40%</b>

#### Investissement

Description politique	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P05 Mobilités et déplacements	490 750,00	0,00	-100,00%
<b>Somme :</b>	<b>490 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>

## Chamarande

### Dépense

#### Fonctionnement

Description politique	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P07 Culture, tourisme et actions extérieures	80 000,00	80 000,00	0,00%
<b>Somme :</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00%</b>

## ZOOM ETAT AP/AE

### Etat des AP

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P01 Partenariats	S01 Politique c	111 121 357,84	60 693 531,00	171 814 888,84
	S03 Ruralité	3 267 294,43	841 061,52	4 108 355,95
	S04 Agriculture	1 910 032,48	1 579 115,20	3 489 147,68
	S05 Aménagement	10 556 817,38	2 405 047,00	12 961 864,38
	S06 Enseignement	40 799 259,80	5 251 001,62	46 050 261,42
	S07 Europe	46 000,00	0,00	46 000,00
	S08 Développement	6 343 279,20	221 575,00	6 564 854,20
P01 Partenariats	Somme :	<b>174 044 041,13</b>	<b>70 991 331,34</b>	<b>245 035 372,47</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P02 Solidarités	S01 Enfance	13 734 705,41	4 746 430,00	18 481 135,41
	S02 Personne	22 956 324,62	-8 907 436,24	14 048 888,38
	S03 Personne	12 629 460,38	-330 520,38	12 298 940,00
	S04 Familles	154 570,00	-15 675,00	138 895,00
	S05 PMI et sarr	24 540,00	0,00	24 540,00
	S06 Cohésion	145 000,00	-40 000,00	105 000,00
P02 Solidarités	Somme :	<b>49 644 600,41</b>	<b>-4 547 201,62</b>	<b>45 097 398,79</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P03 Collèges €	S01 Fonctionn	0,00	0,00	0,00
	S02 Collèges p	1 969 117,10	-475 285,94	1 493 831,16
	S03 Equipeme	951 406,70	0,00	951 406,70
P03 Collèges €	Somme :	<b>2 920 523,80</b>	<b>-475 285,94</b>	<b>2 445 237,86</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P04 Habitat et	S01 Politique c	71 794 272,20	7 630 600,74	79 424 872,94
	S02 Politique c	34 359 510,62	235 620,26	34 595 130,88
P04 Habitat et	Somme :	<b>106 153 782,82</b>	<b>7 866 221,00</b>	<b>114 020 003,82</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P05 Mobilités et	S01 Grands pr	91 635 025,83	85 211 877,49	176 846 903,32
	S02 Grands pr	0,12	0,00	0,12
	S03 politique c	12 202 532,24	9 666 860,86	21 869 393,10
	S04 Schémas	1 076 582,80	653 483,20	1 730 066,00
	S05 Etudes et	111 593 542,13	23 560 810,29	135 154 352,42
	S06 Gestion, r	43 191 214,54	49 753 609,04	92 944 823,58
	S07 accompa	16 008 735,32	9 473 419,91	25 482 155,23
	S08 Plan bus	10 269 188,75	2 938 681,80	13 207 870,55
	S09 Accessibil	0,00	0,00	0,00
	S11 aides aux	0,01	0,00	0,01
P05 Mobilités et	Somme :	<b>285 976 821,74</b>	<b>181 258 742,59</b>	<b>467 235 564,33</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P06 THD	S1 THD sur le	1 120 866,96	455 014,00	1 575 880,96
P06 THD	Somme :	<b>1 120 866,96</b>	<b>455 014,00</b>	<b>1 575 880,96</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P07 Culture, tr	S02 archives c	25 991,15	0,00	25 991,15
	S03 Accompa	4 541 675,71	165 551,08	4 707 226,79
	S04 Développ	997 372,16	-227 480,00	769 892,16
	S05 Coopération	269 667,00	0,00	269 667,00
	S06 Action des	14 542 987,35	-4 165 000,00	10 377 987,35
	S07 Bibliothèq	137 079,46	35 000,00	172 079,46
P07 Culture, tr	Somme :	<b>20 514 772,83</b>	<b>-4 191 928,92</b>	<b>16 322 843,91</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P08 Citoyenne	S01 Jeunesse	0,00	0,00	0,00
	S02 Vie assoc	91 833,53	0,00	91 833,53
	S03 Egalité et	0,60	0,00	0,60
P08 Citoyenne	Somme :	<b>91 834,13</b>	<b>0,00</b>	<b>91 834,13</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P09 Sport	Sport	1 449 234,13	429 920,82	1 879 154,95
P09 Sport	Somme :	<b>1 449 234,13</b>	<b>429 920,82</b>	<b>1 879 154,95</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P10 Environne	S01 Environne	66 774 563,65	0,00	66 774 563,65
	S04 Développ	12 519 869,66	0,00	12 519 869,66
P10 Environne	Somme :	<b>79 294 433,31</b>	<b>0,00</b>	<b>79 294 433,31</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P11 Prévention	S03 SDIS	14 087 877,78	0,00	14 087 877,78
	S04 Protection	122 000,00	0,00	122 000,00
P11 Prévention	Somme :	<b>14 209 877,78</b>	<b>0,00</b>	<b>14 209 877,78</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P12 Moyens d	S02 Logistique	182 752,87	0,00	182 752,87
	S03 Gestion d	7 833,31	0,00	7 833,31
	S04 télécomm	0,00	0,00	0,00
	S06 Ressourc	624 772,32	138 000,00	762 772,32
	S08 Commun	0,00	0,00	0,00
	S10 Opération	28 659 000,07	11 150 000,00	39 809 000,07
	S11 Juridique	0,00	0,00	0,00
	S12 Système c	2 384 036,58	0,00	2 384 036,58
P12 Moyens d	Somme :	<b>31 858 395,15</b>	<b>11 288 000,00</b>	<b>43 146 395,15</b>

Description politique	Description secteur	stock AP disponible	Montant AP au BP 2020	AP prévue avec le BP 2020
P13 Politique c	S01 Sécurité c	14 252 040,49	6 540 000,00	20 792 040,49
	S02 Accessibil	16 436 635,69	0,00	16 436 635,69
	S03 Performar	53 436 328,67	0,00	53 436 328,67
	S04 Valorisatic	31 809 009,49	50 000,00	31 859 009,49
	S05 Construct	68 863 043,58	1 234 000,00	70 097 043,58
	S06 Entretien	200 000,00	0,00	200 000,00
	S07 Travaux d	117 035 842,27	9 160 961,32	126 196 803,59
P13 Politique c	Somme :	<b>302 032 900,19</b>	<b>16 984 961,32</b>	<b>319 017 861,51</b>

	<b>Somme :</b>	<b>1 069 526 698,85</b>	<b>280 059 774,59</b>	<b>1 349 586 473,44</b>
--	----------------	-------------------------	-----------------------	-------------------------

## Etat des AE

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P01 Partenariats	S03 Ruralité	386 339,11	150 000,00	536 339,11
	S04 Agriculture	2 400,50	0,00	2 400,50
	S05 Aménagement	315 630,92	308 000,00	623 630,92
	S06 Enseignement	275 427,75	440 700,00	716 127,75
	S07 Europe	0,00	0,00	0,00
	S08 Développement	719 293,00	0,00	719 293,00
P01 Partenariats	Somme :	<b>1 699 091,28</b>	<b>898 700,00</b>	<b>2 597 791,28</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P02 Solidarités	S01 Enfance	11 912 301,68	963 843,24	12 876 144,92
	S02 Personnes	1 357 424,00	1 719 390,00	3 076 814,00
	S03 Personnes	450 600,00	300 500,00	751 100,00
	S04 Familles	3 340 822,41	219 200,00	3 560 022,41
	S05 PMI et services	1 756 877,92	-234 598,00	1 522 279,92
	S06 Cohésion	14 654 863,52	6 844 839,87	21 499 703,39
	S07 Jeunesse	2 596 606,00	239 820,00	2 836 426,00
P02 Solidarités	Somme :	<b>36 069 495,53</b>	<b>10 052 995,11</b>	<b>46 122 490,64</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P03 Collèges et lycées	S01 Fonctionnement	900 326,33	0,00	900 326,33
P03 Collèges et lycées	Somme :	<b>900 326,33</b>	<b>0,00</b>	<b>900 326,33</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P04 Habitat et territoires	S01 Politique de logement	1 000 884,38	56 559,00	1 057 443,38
	S02 Politique de logement	497 405,00	40 000,00	537 405,00
P04 Habitat et territoires	Somme :	<b>1 498 289,38</b>	<b>96 559,00</b>	<b>1 594 848,38</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P05 Mobilités et transports	S01 Grands projets	0,00	0,00	0,00
	S08 Plan bus	24 647,92	0,00	24 647,92
	S11 aides aux transports	28 009 961,08	5 705 370,71	33 715 331,79
P05 Mobilités et transports	Somme :	<b>28 034 609,00</b>	<b>5 705 370,71</b>	<b>33 739 979,71</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P07 Culture, tourisme et patrimoine	S03 Accompagnement	86 470,00	25 000,00	111 470,00
	S04 Développement	0,00	90 000,00	90 000,00
	S05 Coopératives	612 903,16	420 752,00	1 033 655,16
	S06 Action des territoires	10 000,00	0,00	10 000,00
	S07 Bibliothèques	272 000,00	180 000,00	452 000,00
P07 Culture, tourisme et patrimoine	Somme :	<b>981 373,16</b>	<b>715 752,00</b>	<b>1 697 125,16</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P08 Citoyenne	S01 Jeunesse	60 177,00	0,00	60 177,00
	S02 Vie assoc	300,00	0,00	300,00
	S03 Egalité et	26 920,00	0,00	26 920,00
P08 Citoyenne	Somme :	<b>87 397,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 397,00</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P09 Sport	Sport	2 844 061,73	816 773,89	3 660 835,62
P09 Sport	Somme :	<b>2 844 061,73</b>	<b>816 773,89</b>	<b>3 660 835,62</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P10 Environne	S01 Environne	324 498,84	30 066,00	354 564,84
P10 Environne	Somme :	<b>324 498,84</b>	<b>30 066,00</b>	<b>354 564,84</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P11 Préventio	S03 SDIS	8 918,73	0,00	8 918,73
	S04 Protection	258 075,00	551 000,00	809 075,00
P11 Préventio	Somme :	<b>266 993,73</b>	<b>551 000,00</b>	<b>817 993,73</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P12 Moyens d	S01 Modernisa	0,00	0,00	0,00
	S04 télécomm	6 273 556,24	0,00	6 273 556,24
	S06 Ressourc	70 200,00	0,00	70 200,00
	S07 Charges f	0,00	0,00	0,00
	S08 Commun	120 000,00	100 000,00	220 000,00
	S10 Opération	329 568,74	0,00	329 568,74
	S11 Juridique	17 400,00	58 000,00	75 400,00
	S12 Système d	703 043,11	0,00	703 043,11
P12 Moyens d	Somme :	<b>7 513 768,09</b>	<b>158 000,00</b>	<b>7 671 768,09</b>

Description politique	Description secteur	stock AE disponible	Montant AE au BP 2020	AE prévue avec le BP 2020
P13 Politique c	S06 Entretien	398 756,89	0,00	398 756,89
P13 Politique c	Somme :	398 756,89	0,00	398 756,89

	Somme :	<b>80 618 660,96</b>	<b>19 025 216,71</b>	<b>99 643 877,67</b>
--	---------	----------------------	----------------------	----------------------

## ZOOM MOUVEMENTS D'ORDRE

### Budget principal :

Les mouvements d'ordre sont des opérations effectuées exclusivement sur le patrimoine comptable du Département, en lien avec le Payeur départemental. Ils sont toujours équilibrés : dépenses = recettes.

Les mouvements d'ordre en dépenses de fonctionnement financent la section d'investissement : ils sont principalement constitués de la dotation aux amortissements (99,4 M€ proposés pour 2020, contre 98,3 M€ au BP 2019), et du virement complémentaire à la section d'investissement (53,34 M€ proposés pour 2020 contre 69,25 M€ au BP 2019). L'importance de ces volumes financiers est respectivement fonction du volume des biens amortissables, richesse patrimoniale du Département, et fonction de l'effort de l'autofinancement des investissements, c'est-à-dire un moindre recours à l'emprunt.

En recettes de fonctionnement vers la section d'investissement (14,2 M€ proposés en 2019 stable par rapport au BP 2018), il s'agit de la neutralisation de certains amortissements et de la reprise de quotepart des subventions d'investissement reçues.

D'autres mouvements d'ordre ne jouent qu'au sein de la section d'investissement (dépense = recette) :

- Il s'agit d'opérations comptables sur les éléments patrimoniaux, notamment relatif à la gestion des opérations sous mandat des SEM.
- Pour cet exercice 2020, 10,41 M€ sont prévus dans le cadre de la reprise de la dette du SDIS.

## Dépense

### Fonctionnement

Description politique sectorielle	Description programme	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P12 Moyens de l'institution	Amortissements et intégrations (& anc.provis.)	98 353 038,56	99 374 387,51	1,04%
P12 Moyens de l'institution	Prélèvement Virement complémentaire pour inv	69 249 312,58	53 339 447,66	-22,97%
	<b>Somme :</b>	<b>167 602 351,14</b>	<b>152 713 835,17</b>	<b>-8,88%</b>

### Investissement

Description politique sectorielle	Description programme	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P12 Moyens de l'institution	Acquisitions à titre gratuit	0,00	10 408 000,00	#DIV/0
P12 Moyens de l'institution	Amortissements et intégrations (& anc.provis.)	16 374 983,07	20 367 391,29	24,38%
P12 Moyens de l'institution	Opérations pour ordre des SEM	4 700 000,00	14 300 000,00	204,26%
P12 Moyens de l'institution	Satellites - opérations liées au haut de bilan	0,00	10 408 000,00	#DIV/0
	<b>Somme :</b>	<b>21 074 983,07</b>	<b>55 483 391,29</b>	<b>163,27%</b>

## Recette

### Fonctionnement

Description politique sectorielle	Description programme	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P12 Moyens de l'institution	Amortissements et intégrations (& anc.provis.)	14 174 983,07	14 167 391,29	-0,05%
	<b>Somme :</b>	<b>14 174 983,07</b>	<b>14 167 391,29</b>	<b>-0,05%</b>

### Investissement

Description politique sectorielle	Description programme	BP 2019	Prévu 2020	%évolution
P12 Moyens de l'institution	Acquisitions à titre gratuit	0,00	10 408 000,00	#DIV/0
P12 Moyens de l'institution	Amortissements et intégrations (& anc.provis.)	100 553 038,56	105 574 387,51	4,99%
P12 Moyens de l'institution	Opérations pour ordre des SEM	4 700 000,00	14 300 000,00	204,26%
P12 Moyens de l'institution	Prélèvement Virement complémentaire pour inv	69 249 312,58	53 339 447,66	-22,97%
P12 Moyens de l'institution	Satellites - opérations liées au haut de bilan	0,00	10 408 000,00	#DIV/0
	<b>Somme :</b>	<b>174 502 351,14</b>	<b>194 029 835,17</b>	<b>11,19%</b>

## Budget Chamarande

	Description politique sectorielle	Description programme	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Mouvements d'ordre Chamarande B.A.	491 854,65	580 847,39	18,09%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>491 854,65</b>	<b>580 847,39</b>	<b>18,09%</b>
	Recettes	Mouvements d'ordre Chamarande B.A.	323 330,00	323 334,60	0,00%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme:</b>	<b>323 330,00</b>	<b>323 334,60</b>	<b>0,00%</b>

Investissement	Dépenses	Mouvements d'ordre Chamarande B.A.	423 330,00	455 334,60	7,56%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>423 330,00</b>	<b>455 334,60</b>	<b>7,56%</b>
	Recettes	Mouvements d'ordre Chamarande B.A.	591 854,65	712 847,39	20,44%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme:</b>	<b>591 854,65</b>	<b>712 847,39</b>	<b>20,44%</b>

## Budget Crèche départementale

		Description programme	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Mouvements d'ordre Crèche B.A.	23 017,80	25 853,25	12,32%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>23 017,80</b>	<b>25 853,25</b>	<b>12,32%</b>
	Recettes	Mouvements d'ordre Crèche B.A.	15 000,00	15 000,00	0,00%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme:</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00%</b>

Investissement	Dépenses	Mouvements d'ordre Crèche B.A.	15 000,00	15 000,00	0,00%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00%</b>
	Recettes	Mouvements d'ordre Crèche B.A.	23 017,80	25 853,25	12,32%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme:</b>	<b>23 017,80</b>	<b>25 853,25</b>	<b>12,32%</b>

## Budget Idef

		Description programme	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Recettes	IDEF Régularisations et mvts ordre	147 010,28	175 251,84	19,21%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>147 010,28</b>	<b>175 251,84</b>	<b>19,21%</b>
Investissement	Dépenses	IDEF Régularisations et mvts ordre	50 000,00		-100,00%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
	Recettes	IDEF Régularisations et mvts ordre	197 010,28	175 251,84	-11,04%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme:</b>	<b>197 010,28</b>	<b>175 251,84</b>	<b>-11,04%</b>

## Budget Stade Bobin

		Description programme	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Mouvements d'ordre Bobin B.A.	170 444,20	172 886,60	1,43%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>170 444,20</b>	<b>172 886,60</b>	<b>1,43%</b>
	Recettes	Mouvements d'ordre Bobin B.A.	110 000,00	100 000,00	-9,09%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme:</b>	<b>280 444,20</b>	<b>272 886,60</b>	<b>-2,69%</b>

Investissement	Dépenses	Mouvements d'ordre Bobin B.A.	117 000,00	108 200,00	-7,52%
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>117 000,00</b>	<b>108 200,00</b>	<b>-7,52%</b>
	Recettes	Mouvements d'ordre Bobin B.A.	177 444,20	181 086,60	2,05%
	<b>Recettes</b>	<b>Somme:</b>	<b>294 444,20</b>	<b>289 286,60</b>	<b>-1,75%</b>

## Budget Médiathèque de la Ferté Alais

		Description programme	BP 2019	Prévu 2020	% évolution
Fonctionnement	Dépenses	Amortissements, provisions et intégrations Médiathèque B.A.	0,00	30 003,64	#DIV/0
	<b>Dépenses</b>	<b>Somme:</b>	<b>0,00</b>	<b>30 003,64</b>	<b>#DIV/0!</b>

Investissement	Recettes	Amortissements, provisions et intégrations Médiathèque B.A.	0,00	30 003,64	#DIV/0
	<b>Recettes</b>	<b>Somme:</b>	<b>0,00</b>	<b>30 003,64</b>	<b>#DIV/0!</b>

## CONCLUSION

Dernier budget en année pleine du mandat, comme je l'indiquais en préambule, ce budget primitif 2020 porte à la fois les priorités des politiques publiques départementales : éducation, transition énergétique, mobilités et infrastructures. Il est marqué par la croissance continue des crédits consacrés aux politiques de solidarité, et aux actions engagées par le Département en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des politiques de santé.

Sur le plan de l'investissement, il traduit le soutien très important et toujours réaffirmé de notre collectivité aux communes et aux intercommunalités. A travers le Syndicat mixte ouvert Essonne Numérique (SMO EN) et par la construction des infrastructures de demain, il traduit également l'avancement soutenu des investissements départementaux dans tous ses domaines de compétences et pour la modernisation des services rendus aux Essonniennes et Essonniens.

Mais ce budget marque aussi malheureusement la fin d'un cycle : celui annoncé de l'autonomie fiscale des Départements.

Dans un contexte où se multiplient les signes successifs d'une recentralisation, la confiance est de plus en plus altérée entre les collectivités territoriales et l'Etat.

Ce budget porte donc aussi la marque du non-respect de ses engagements par l'Etat. Il freine, voire recule, en matière de rénovation des infrastructures de transports. Il poursuit unilatéralement ses transferts de charges vers les Départements sans les accompagner des ressources pour y faire face. Ce qui ne l'empêche pas ensuite de s'ériger avec cynisme en tuteur et donneur de leçons sur l'évolution de nos dépenses.

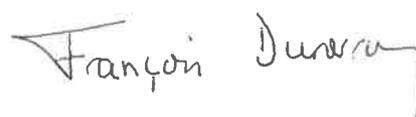
Cette dégradation a été portée à son paroxysme lors de l'examen à l'Assemblée Nationale du Projet de Loi de Finances 2020 avec le chantage qu'il exerce sur les Départements franciliens par un blocage de la mise en œuvre du Fonds de Solidarité d'Investissement Interdépartemental (FSII).

Alors que nous sommes à la veille d'un cycle électoral de 3 ans qui va voir le renouvellement de toutes les assemblées délibérantes et des exécutifs, tant au plan local que départemental, régional ou national, le constat général est très préoccupant pour l'avenir de nos collectivités.

Dans ce contexte, il faut saluer le caractère volontariste, au service du territoire et de ses habitants, de ce budget primitif 2020, qui, comme ses devanciers, contribue à faire de notre Département Une Terre d'Avenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, reading "François Durovray". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

François Durovray